



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DE L'INDUSTRIE ET DE L'EMPLOI

R
A
P
P
O
R
T
2
0
0
9

L'État actionnaire



Agence des participations de l'État

R A P P O R T 2 0 0 9

L'État actionnaire



Agence des participations de l'État



L'État, en tant qu'actionnaire d'entreprises de notre pays, doit en permanence les amener à converger vers trois priorités qui sont les siennes : contribuer à l'avenir industriel de la France, créer de la valeur pour notre économie et fournir aux 1,5 million de salariés concernés des perspectives d'emploi et de développement de leur projet professionnel.

En 2008 et 2009, l'État actionnaire a continué à jouer son rôle d'appui stratégique aux entreprises publiques qui se sont engagées dans des opérations structurantes pour le paysage industriel européen et mondial. L'État a ainsi participé à la concrétisation de la fusion entre Gaz de France et Suez, qui a donné naissance à un leader mondial de l'énergie, à l'alliance entre les deux groupes aéroportuaires européens Aéroports de Paris et Schiphol ainsi qu'à la consolidation de l'actionnariat de Thales avec l'entrée d'un nouveau partenaire industriel, Dassault Aviation.

Alors que l'ensemble des économies mondiales pâtissaient d'une crise économique sans précédent, l'État a su intervenir massivement et rapidement afin de restaurer la confiance et de préserver l'outil industriel et l'emploi.

Dès le début de la crise, le Gouvernement a ainsi pris des mesures d'urgence. D'abord en direction des établissements bancaires français, par la création de la Société de prise de participation de l'État (SPPE), afin de renforcer leurs fonds propres et par une intervention au capital de Dexia pour assurer son sauvetage.

Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) créé dès la fin 2008 a également marqué une nouvelle étape d'une stratégie industrielle ambitieuse du Gouvernement. Il dispose de 20 Md€ apportés par ses deux actionnaires, l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, pour renforcer les fonds propres des entreprises stratégiques, porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie.

Le Pacte automobile, engagé le 9 février à l'issue des États généraux de l'Automobile, a enfin permis de soutenir l'ensemble de la filière automobile particulièrement exposée à la conjoncture économique.

Aujourd'hui les perspectives de reprise sont confirmées mais demeurent fragiles. Le Gouvernement s'attache à préparer les conditions d'un retour de la croissance. En qualité d'actionnaire il accompagnera les champions économiques de demain, facteurs de richesses et d'emplois durables.

A handwritten signature in blue ink, reading 'Ch Lagarde'.

Christine Lagarde

Ministre de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Panorama général

L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire

Missions de l'APE

page 7

Évolution du portefeuille

page 8

Les comptes combinés 2008 : une année de transition marquée par des changements importants de périmètre liés en partie à la fusion GDF Suez et aux mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la crise

page 8

La gouvernance des entreprises du portefeuille APE

page 17

Intervention de l'APE dans le cadre des dispositifs publics mis en place dans le contexte de la crise

page 20

La valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées

page 23

Les évolutions structurelles des participations du périmètre APE

page 25

L'actualité communautaire des entreprises du périmètre de l'APE en 2008 et 2009

page 29

Opérations sur le capital dans le contexte de la crise financière

page 32

L'État actionnaire et la LOLF

page 36

Moyens et ressources de l'APE

page 40

Présentation des entreprises par secteur

Transports

page 42

Infrastructures de transports

page 50

Énergie

page 86

Défense

page 98

Médias

page 120

France Télécom

page 130

La Poste

page 134

Autres entreprises

page 138

Comptes combinés

Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2009 de l'État actionnaire - APE

page 149

Préambule

page 150

Bilan et compte de résultat

page 151

Variation des capitaux propres part du groupe

page 151

Tableau de flux de trésorerie

page 152

Annexes

page 153

Annexes

Présidents des conseils d'administrations ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 238

Commissaires aux comptes des entreprises du périmètre APE

page 239

Composition des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 240

Cessions par les entreprises de leurs participations (opérations dites de respiration)

page 244

Répartition des mandats

d'administrateurs au sein de l'APE

page 244

Parité hommes-femmes des conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre APE

page 245

Rémunération des présidents des entreprises cotées du périmètre APE en 2008

page 246





L'exercice 2008 a été marqué par des résultats contrastés au sein du portefeuille des entreprises du périmètre, qui se sont traduits par une dégradation du résultat opérationnel dans l'ensemble des secteurs (hors éléments non récurrents de l'exercice) et une reprise de l'endettement au niveau de l'ensemble combiné.

Les années 2008 et 2009 ont vu différentes opérations majeures se réaliser avec la concrétisation de la fusion entre Gaz de France et Suez, qui a donné naissance à un leader mondial de l'énergie, le partenariat industriel stratégique entre les deux groupes aéroportuaires européens Aéroports de Paris et Schiphol mais aussi l'entrée de l'État au capital de la banque

franco-luxembourgeoise-belge Dexia et des anciens Chantiers de l'Atlantique. Enfin, le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) a été créé et doté de 20 Md€ par ses deux actionnaires publics, l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations, dont 14 Md€ de titres de participations.

Dans un contexte de marchés financiers baissiers, le portefeuille de participations cotées de l'État représente 104,6 Md€ de capitalisation boursière au 15 septembre 2009 (contre 128,5 Md€ au 15 septembre 2008). Il représente 14,8 % de la capitalisation du CAC 40 (contre 17 % au 15 septembre 2008).

Le présent document constitue la neuvième édition du rapport de

l'État actionnaire rédigé en application de l'article 142 de la loi sur les nouvelles régulations économiques (NRE) du 15 mai 2001. Les comptes combinés des principales entités contrôlées par l'État, qui figurent in extenso dans la troisième partie du rapport, font l'objet d'une présentation synthétique et d'une analyse dans la première partie du document. La première partie présente également les opérations les plus importantes ayant affecté le capital des entreprises à participation publique en 2008 et depuis le début de l'année 2009. La seconde partie du rapport est consacrée à la présentation détaillée de la situation financière et de la stratégie des principales participations.

Panorama général

Faits marquants depuis le rapport précédent

21 juillet 2008

Mise en œuvre de la fusion entre *Gaz de France* et *Suez* donnant naissance à *GDF Suez*.

3 octobre 2008

L'État prend une participation, via la *Société de Prise de Participation de l'État*, de 5,7 % au capital de *Dexia* pour 1 Md€.

**9 octobre 2008
6 novembre 2008**

Transformation des ports autonomes de Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes - Saint-Nazaire, La Rochelle, puis Rouen, en grands ports maritimes.

16 octobre 2008

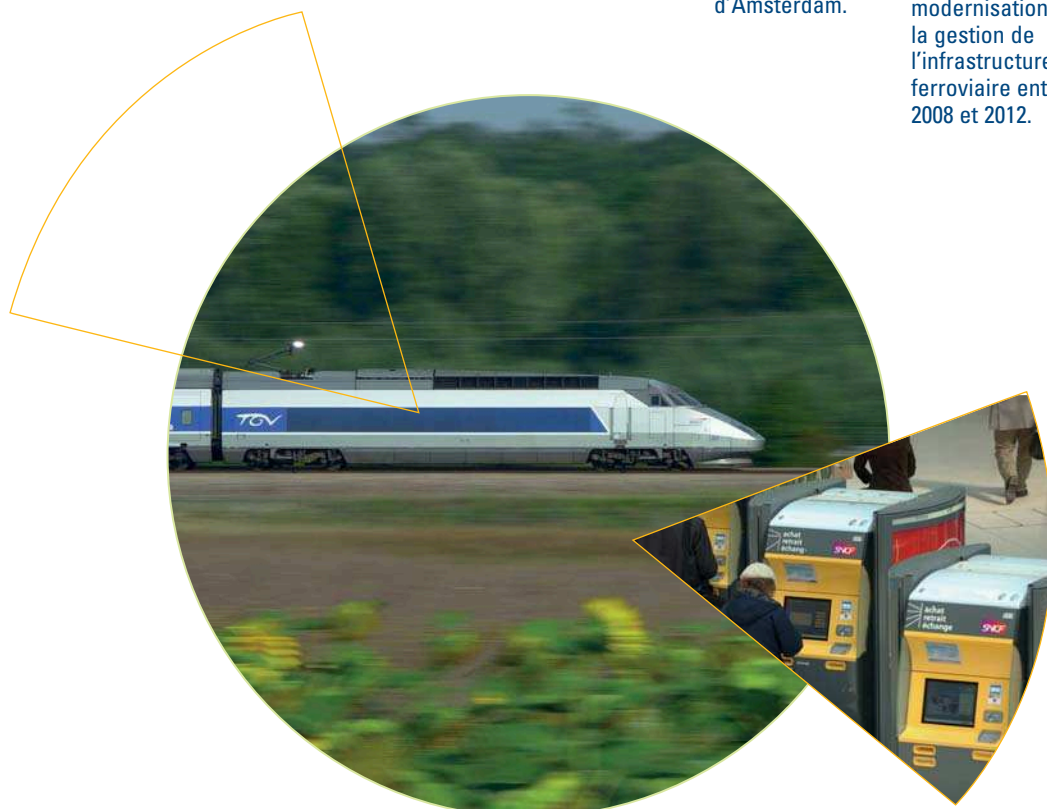
Promulgation de la loi de finances rectificative pour le financement de l'économie.

21 octobre 2008

Annnonce de la cession par l'État de 8 % du capital d'*Aéroports de Paris* pour sceller l'alliance avec *Schiphol Group*, le gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam.

3 novembre 2008

Signature du premier contrat de performance entre *RFF* et l'État pour la modernisation et la gestion de l'infrastructure ferroviaire entre 2008 et 2012.





L'exercice par l'État de sa fonction d'actionnaire

Les missions de l'État actionnaire

Le travail de suivi approfondi des participations passe par la participation active aux travaux des organes sociaux (conseils d'administration et leurs comités spécialisés) et, dans ce cadre, par :

- le contrôle attentif de la qualité et de la sincérité des comptes et de l'information comptable ;
- l'analyse de la pertinence, sur le plan industriel et stratégique, et l'optimisation, sur le plan patrimonial, des investissements importants, des opérations de croissance externe et de cession ;
- la discussion et la validation des budgets annuels, des plans à moyen terme, et des grandes orientations stratégiques.

Le Gouvernement veille dans ce cadre à généraliser les principes de bonne gouvernance dans les entités de son périmètre, repris dans la Charte régissant les relations entre l'APE et les entreprises à participation publique de son portefeuille. L'action des pouvoirs publics a notamment porté sur le renforcement des pouvoirs des organes sociaux, la diversification de leur composition afin d'y faire entrer davantage d'administrateurs indépendants et d'éliminer autant que possible les éventuelles situations de conflit d'intérêts et d'améliorer la qualité des débats, la création de comités spécialisés au sein des organes sociaux (comité d'audit, comité des rémunérations, comité de la stratégie), l'amélioration de la qualité de l'information financière (IFRS, directive transparence, etc.). Cette Charte est consultable sur le site internet de l'APE :

www.ape.minefi.gouv.fr

Les équipes du ministère suivent par ailleurs attentivement la situation des entreprises concernées, par un dialogue permanent avec leurs dirigeants, et par une veille quotidienne sur l'évolution de leur secteur d'activité.

Dans le contexte de la crise financière, l'APE surveille tout particulièrement les risques pris par les entreprises et leur gouvernance, notamment les questions de rémunération des dirigeants et la bonne application des dispositions de l'article 25 de la loi de finances rectificative pour 2009 du 20 avril 2009 et du décret du 30 mars 2009 modifié (cf. ci-après).

L'APE a mené à bien une autre de ses missions qui consiste à assurer la réussite des opérations sur le capital du point de vue de l'actionnaire, une fois que ces opérations ont été décidées par le Gouvernement. En la matière, l'APE joue un rôle important de veille, d'analyse et de proposition, en recommandant régulièrement au Ministre des opérations sur le capital des entreprises de son périmètre, lorsqu'elle les juge patrimoniallement et industriellement opportunes, au regard de la valorisation de ces entreprises par le marché, de leurs perspectives à moyen terme, etc.

Le portefeuille des participations de l'État est très hétérogène car il comporte des entités de natures et de tailles très différentes (sociétés cotées et non cotées ; sociétés et établissements publics...). L'APE veille à le faire connaître et à le promouvoir auprès des investisseurs, dont certains sont déjà co-actionnaires avec l'État ou ont vocation à le devenir.



Dans le contexte de la crise financière le Gouvernement s'est appuyé sur l'APE en 2008 et 2009 pour la mise en œuvre des mesures relevant de sa compétence.

Dans le cadre du plan français de soutien aux banques, la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) a été mise en place. Société dont l'État est l'unique actionnaire en application de l'article 6 de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificatives pour le financement de l'économie, la SPPE intervient dans le cadre du plan français en souscrivant des titres émis par les établissements de crédit et constitutifs de fonds propres réglementaires pour ceux-ci, dans la limite d'un plafond de 40 Md€. En application de la loi susvisée, les financements levés par la SPPE peuvent bénéficier de la garantie de l'État. Ce dispositif, qui a été approuvé par la Commission européenne, est réservé aux banques saines qui respectent les exigences prudentielles fixées par la Commission bancaire. Il vise à préserver la capacité de prêt des banques, et donc à pallier temporairement les difficultés de ces banques à maintenir leur niveau de fonds propres du fait de la faiblesse de leurs résultats et des besoins en fonds propres supplémentaires liés à l'augmentation des risques de défaut des emprunteurs, dans un contexte de dégradation de la conjoncture économique.

À ce jour, la SPPE a souscrit pour 19,75 Md€ de titres (titres super subordonnés à durée indéterminée, actions de préférence sans droit de vote) émis par les grandes banques françaises (BNPP, Société Générale, Crédit Mutuel, Crédit Agricole, le nouvel organe central BPCE).

Par ailleurs, la SPPE détient la participation décidée par l'État de 5,7 % au capital de Dexia dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 3 octobre 2008, à laquelle elle a participé à hauteur de 1 Md€.

Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI) a été mis en place en décembre 2008. Société anonyme détenue à 51 % par la Caisse des Dépôts et à 49 % par l'État, dotée par ses actionnaires à hauteur de 20 Md€ (14 Md€ sous forme de titres de participations apportées le 15 juillet 2009 et 6 Md€ en numéraire) intervient en fonds propres dans des entreprises porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie. Le FSI prend des participations minoritaires et a vocation à intervenir seul ou en co-investissement.

Enfin, l'APE a eu de nombreuses occasions au cours de l'année écoulée de partager son expérience dans l'exercice de ses missions avec ses homologues étrangères, dans le cadre notamment des délégations étrangères qu'elle reçoit régulièrement ainsi que par le biais de sa participation au groupe de travail de l'OCDE sur les privatisations et le gouvernement d'entreprises publiques.

Le rapport présente ci-après les principaux développements de l'action du Gouvernement en la matière en 2008 et sur le 1^{er} semestre 2009.

Évolution du portefeuille

Les comptes combinés 2008 : une année de transition marquée par des changements importants de périmètre liés en partie à la fusion GDF Suez et aux mesures prises par le Gouvernement pour faire face à la crise

Les comptes combinés offrent une vision d'ensemble de la situation économique et financière des principales entités du périmètre de l'APE. L'exercice comptable 2008 est marqué par des évolutions significatives du périmètre (fusion GDF Suez, opérations de croissance externes de certaines entités, mesures décidées par le Gouvernement dans le cadre de la crise financière : création de la SPPE et mise en place du FSI).



7 novembre 2008

L'État prend une participation de 33,34 % au capital de *STX France* (ex Chantiers de l'Atlantique).

19 décembre 2008

Mise en place du *Fonds Stratégique d'Investissement (FSI)*, qui tient son premier conseil d'administration.

5 mars 2009

Promulgation de la loi n°2009-258 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision.

Périmètre de combinaison et spécificités de l'exercice 2008

■ Le périmètre de combinaison 2008 porte sur 55 entités

Le périmètre de combinaison 2008 porte sur 55 entités¹ contre 51 en 2007.

Les mouvements de périmètre de l'exercice 2008 ont été significatifs et sont liés à la fusion GDF Suez et à l'intégration des entités créées dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement dans le contexte de la crise financière (création de la SPPE et mise en place du FSI).

La fusion entre Gaz de France et Suez est devenue effective le 22 juillet 2008, après la signature du traité de fusion, son approbation par les assemblées générales extraordinaires des deux groupes le

16 juillet 2008, ainsi que la levée des dernières conditions suspensives. L'opération a consisté en une fusion-absorption de Suez par Gaz de France, la parité d'échange ayant été fixée à 21 actions Gaz de France pour 22 actions Suez. Dans les comptes combinés, cette opération a été traduite de la même manière que dans ceux de GDF Suez. Conformément aux règles de combinaison, Gaz de France était comptabilisé par intégration globale (et donc retenue à 100 % sur les différents postes du bilan et du compte de résultat) dans la combinaison 2007²; désormais, GDF Suez est comptabilisée par mise en équivalence. S'agissant du bilan combiné, GDF Suez figure désormais à hauteur de la quote-part de capitaux propres (hors auto détention) possédée par l'État au

31 décembre 2008 soit 36,4 %, ce qui conduit à générer dans le bilan combiné une augmentation des capitaux propres de 3 542 M€. La fusion ayant été réalisée au 1^{er} juillet 2008, le compte de résultat combiné comprend les six premiers mois de l'exercice 2008 pour Gaz de France comptabilisés par intégration globale et la totalité des comptes GDF Suez de l'exercice 2008 en mise en équivalence (soit les six premiers mois de Suez ainsi que les six derniers mois pour GDF Suez).

Les impacts sur les comptes combinés liés au changement de la méthode de comptabilisation de l'entité avant et après fusion étant très importants, les comptes combinés 2007 et 2008 sont également présentés en excluant cette entité en vue de faciliter les comparaisons.

¹ - Le périmètre de combinaison inclut historiquement des entités (BRGM, sociétés immobilières des DOM) qui en pratique ne relèvent pas du champ de compétence de l'APE. Il est à terme envisagé de poursuivre la mise en cohérence du périmètre de combinaison avec celui des entités suivies et gérées par l'APE.

² - Malgré un taux de participation de l'État dans Gaz de France de 79,8 %, cette société était comptabilisée par intégration globale et donc retenue à 100 % en application des règles de combinaison.

Panorama général



Juin 2009
L'État perçoit une partie des dividendes 2009 versés par *France Télécom* et *GDF Suez* sous forme d'actions.

26 juin 2009
L'État souscrit à hauteur de la totalité de ses droits pour 103,4 M€ d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions émises par *Air France - KLM*.

Périmètre de combinaison des comptes de l'exercice 2008

DÉFENSE

Intégration globale

DCI
DCNS
GIAT/NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA
TSA

Mise en équivalence

EADS – 15,20 %
SAFRAN – 39,26 %
THALES – 27,57 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR
DE LA FRANCE (AEF)
FRANCE TÉLÉVISIONS
RFI
RADIO FRANCE

ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ- DÉFAISANCE

Intégration globale

CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF)
ENTREPRISE MINIÈRE
ET CHIMIQUE (EMC)
EPFR
SGGP
ÉRAP

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

AÉROPORT DE BORDEAUX
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE
TOULOUSE-BLAGNAC
ATMB
SFTRF
GRAND PORT MARITIME
DE BORDEAUX
GRAND PORT MARITIME
DE DUNKERQUE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME
DE MARSEILLE
GRAND PORT MARITIME
DE NANTES-SAINT NAZAIRE
GRAND PORT MARITIME
DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

FINANCES

Intégration globale

SPPE

FSI

Mise en équivalence

FSI – 49 %

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF
GAZ DE FRANCE
(six premiers mois 2008)

Mise en équivalence

GDF SUEZ
(six derniers mois 2008) –
35,66 %

SERVICES

Intégration globale

LA POSTE

Mise en équivalence

FRANCE TÉLÉCOM – 26,75 %

TRANSPORT

Intégration globale

RATP
SNCF

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM – 15,96 %

AUTRES

Intégration globale

BRGM
LA FRANÇAISE DES JEUX
IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
LA MONNAIE DE PARIS
SIG
SIMAR
SIDR
SOVAFIM

Mise en équivalence

RENAULT – 15,48 %
SEMMARIS – 33,34 %

15 juillet 2009

L'État et la CDC apportent au FSI 14 Md€ de lignes de participations. Les apports de l'État sont constitués de : 13,5 % du capital de France Télécom, 8 % du capital d'ADP et 33,34 % du capital de STX France.

29 juillet 2009

Examen en Conseil des ministres du projet de loi portant changement de forme juridique de La Poste et transposition de la troisième directive postale.

Principes généraux des comptes combinés

Le périmètre du rapport est défini par le législateur : l'analyse de la situation économique et l'établissement des comptes combinés portent sur « toutes les entités significatives, établissements et sociétés, cotées ou non, contrôlées par l'État ». Des comptes consolidés ont pour but de présenter le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'ensemble constitué par une entité consolidante et les entreprises qui lui sont liées par un lien capitalistique ou par une relation de contrôle comme s'il ne formait qu'une seule entité. Les comptes combinés concernent des entreprises ou entités qui constituent un ensemble mais dont la cohésion ne résulte pas de liens capitalistiques ou de contrôle mais de liens économiques ou organisationnels. La situation de l'État est originale car ce ne sont pas des liens économiques ou organisationnels qui lient ces entités mais le fait qu'elles ont le même « actionnaire » ou un « actionnaire de référence » commun : l'État.

La méthode d'établissement des comptes combinés et les comptes eux-mêmes (bilan, compte de résultat et annexe) figurent *in extenso* dans la troisième partie du rapport. Les principes comptables retenus sont conformes au règlement (CRC n° 2002-12) du Comité de réglementation comptable qui définit les règles et modalités d'établissement des comptes

combinés et ont fait l'objet d'un examen et d'une attestation par un groupe de personnalités indépendantes présidé par un ancien président du Conseil national de la comptabilité⁽³⁾. Si l'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées, l'homogénéisation des principes pour l'ensemble des entités est réalisée progressivement comme l'illustre l'élaboration des comptes combinés 2005 selon le référentiel IFRS. L'importance et la technicité des opérations de combinaison rendent en effet nécessaire une période d'adaptation pour atteindre une homogénéité satisfaisante des principes comptables retenus.

Comme les années précédentes, la Banque de France et la Caisse des dépôts et consignations ne sont pas incluses dans le présent rapport, pour la première du fait de la particularité de son activité qui fait l'objet par ailleurs d'un rapport annuel de son Gouverneur au Président de la République et au Parlement, pour la seconde compte tenu des spécificités de ses missions publiques (épargne réglementée, financement du logement social) qui la placent, aux termes de ses statuts, sous la surveillance du Parlement, auquel le président de la Commission de surveillance adresse annuellement un rapport.

Les entités retenues dans le périmètre de combinaison permettent toutefois, compte tenu de l'importance de leur chiffre d'affaires et de la taille de leur bilan, d'appréhender la contribution des entreprises publiques ou à participation publique à l'activité et à la croissance économique. Les comptes combinés illustrent également l'activité de l'Agence des participations de l'État qui couvre par ailleurs les participations minoritaires de l'État et les entités contrôlées ne présentant pas un poids significatif.

Les comptes combinés permettent donc d'appréhender la valeur économique de certaines des participations de l'État qui figurent à l'actif de son bilan en immobilisation financières. Ce résultat est différent de leur valeur comptable qui figure au compte général de l'État (CGE)⁽⁴⁾. Au 31 décembre 2008, la valeur des entités contrôlées (non compris les « opérateurs » de politiques publiques au sens de la LOLF mais en incluant les structures de défaisance) et des entités non contrôlées du secteur marchand, était de 80,4 Md€. Ces montants n'intègrent pas les créances rattachées à ces participations (avances d'actionnaires par exemple).

3 - La composition de ce Comité, constitué en application de l'article 142 de la loi n° 2001-415 du 15 mai 2001, a été fixée par arrêté du 28 janvier 2004 (JORF du 10 février p 2746).

4 - Les comptes de l'État comprenant, comme toute entité soumise à l'obligation d'établir des comptes, un bilan, un compte de résultat et des informations complémentaires en annexes. Les règles comptables applicables à la comptabilité générale de l'État ont été refondues, en application de l'article 27 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001. Elles prennent la forme de normes comptables approuvées par deux arrêtés, le premier du 21 mai 2004 (JORF du 6 juillet 2004) et le second du 17 avril 2007 (JORF du 8 mai 2007). Elles ont été établies après avis du comité des normes de comptabilité publique créé, par l'article 136 de la loi de finances pour 2002 en application de l'article 30 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001, et du conseil national de la comptabilité. La norme numéro 7 traite des immobilisations financières de l'État qui sont constituées des participations de l'État, matérialisées ou non par des titres, des créances rattachées à ces participations, et des prêts et avances accordés par l'État. La norme définit le périmètre et les modalités d'évaluation des participations.

Panorama général

Le périmètre de combinaison intègre deux nouvelles entités créées au cours du second semestre 2008 dans le cadre des mesures prises par le Gouvernement face à la crise financière : la Société de Prise de Participation de l'État (SPPE) ⁵, dont l'État est l'unique actionnaire, qui a été intégrée globalement dans les comptes combinés, et le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), société anonyme détenue à 51 % par la Caisse des Dépôts et à 49 % par l'État français, qui a été intégré par mise en équivalence dans les comptes combinés.

Par ailleurs, le périmètre de combinaison 2008 inclut la société Audiovisuel Extérieur de la France, holding créée en avril 2008 ayant vocation à regrouper l'essentiel des participations publiques dans les sociétés de l'audiovisuel extérieur (RFI, France 24 et TV5 Monde), et l'aéroport régional de Nice faisant suite à sa transformation en société anonyme intervenue en juin 2008 (la transformation des aéroports régionaux de Toulouse, Bordeaux et Lyon étant intervenue en 2007).

Le total du bilan combiné s'élève à 539 Md€ au 31 décembre 2008 contre 535 Md€ en 2007

Le total du bilan combiné augmente de 3,8 Md€⁶ entre 2007 et 2008. Cette croissance aurait été de 31,9 Md€ hors Gaz de France en 2007 et hors GDF Suez en 2008.

Cette hausse s'explique par la progression de l'actif non courant, en particulier des immobilisations (+9,9 Md€ sur données réelles et +19,3 Md€ hors GDF Suez), l'entrée de la SPPE dans le périmètre ayant pour effet d'augmenter l'actif financier (et la dette financière) de 11 Md€, malgré une baisse de 13 Md€ du portefeuille de titres de l'activité bancaire de La Poste. Elle est compensée en partie par une diminution de la trésorerie (-4,5 Md€

dont 2,4 Md€ liés au remboursement d'un emprunt obligataire par l'Erap). Par ailleurs, un reclassement a été effectué entre actifs financiers courants et non courants (3,7 Md€) dans le bilan d'ouverture 2008 d'Areva.

Au passif, les capitaux propres de l'ensemble combiné progressent : ils s'établissent à 84,3 Md€ contre 70,6 Md€ fin 2007. Cette évolution résulte du résultat net part du groupe (23,7 Md€) en partie compensé par une variation de la juste

ACTIF	2008	2008 hors GDF Suez*	2007 retraité hors Gaz de France**	2007
<i>En millions d'euros</i>				
Écarts d'acquisitions	13 607	13 607	13 440	15 195
Immobilisations	351 033	329 978	310 634	341 186
dont titres mis en équivalence	43 939	22 884	24 710	25 492
dont portefeuille de titres de l'activité bancaire de La Poste	55 166	55 166	68 339	68 339
Autres actifs non courants				
Impôts différés actifs	9 053	9 053	3 274	4 022
Total actifs non courants	373 693	352 638	327 348	360 403
Stocks et créances	121 164	121 164	106 155	117 370
dont Prêts et créances de l'activité bancaire de La Poste	48 819	48 819	43 320	43 362
Autres comptes de l'activité bancaire de La Poste	5 208	5 208	4 907	7 302
Actifs financiers courants et trésorerie	38 705	38 705	47 130	49 665
Total actifs courants	165 077	165 077	158 192	174 337
Actifs non courants détenus en vue de la vente	193	193	444	444
Total ACTIF	538 963	517 908	485 984	535 184

PASSIF	2008	2008 hors GDF Suez*	2007 retraité hors Gaz de France**	2007
<i>En millions d'euros</i>				
Capitaux propres	81 591	60 536	49 601	67 523
Capitaux propres de l'ensemble combiné	84 291	63 236	52 096	70 566
Provisions et avantages au personnel non courants	66 617	66 617	66 181	73 271
Passifs financiers non courants	86 628	86 628	82 909	87 872
Autres passifs non courants	33 469	33 469	32 895	36 156
Total passifs non courants	186 714	186 714	181 985	197 299
Provisions et avantages au personnel courants	7 728	7 728	7 414	7 683
Passifs financiers courants	49 566	49 566	37 700	41 290
Dettes d'exploitation	61 695	61 695	54 474	62 289
Autres passifs courants	41 961	41 961	38 087	39 392
Dettes de l'activité bancaire de La Poste	106 860	106 860	114 050	116 487
Total passifs courants	267 810	267 810	251 725	267 141
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	148	148	178	178
Total PASSIF	538 963	517 908	485 984	535 184

COMPTE DE RÉSULTAT	2008	2008 hors GDF Suez*	2007 retraité hors Gaz de France**	2007
<i>En millions d'euros</i>				
Produits nets bancaires de La Poste	4 710	4 710	4 667	4 667
Chiffre d'affaires	148 331	131 467	123 933	151 455
Autres produits des activités ordinaires	6 540	6 540	6 594	6 873
Achats et charges externes	-83 721	-72 134	-65 333	-84 971
Charges de personnel	-43 515	-42 213	-40 375	-42 989
Autres charges et produits opérationnels	-18 550	-17 342	-13 824	-15 547
Résultat opérationnel	22 620	19 853	15 662	19 488
Dont reprise provision RFF	9 216	9 216		
Résultat financier	-3 383	-3 223	-4 704	-4 980
Résultat avant impôts	19 237	16 630	10 958	14 508
Résultat net des sociétés intégrées	20 437	18 778	8 805	11 212
Résultat des sociétés MEQ	3 329	2 247	2 997	3 095
Résultat net de l'ensemble combiné	23 766	21 025	11 802	14 307
Résultat net part du groupe	23 659	20 955	11 412	13 880

* 2008 hors GDF Suez : il s'agit des comptes combinés 2008 retraités de l'effet de la mise en équivalence de GDF Suez au 31 décembre 2008, i.e. comptes combinés sans prise en compte de la participation de l'État dans Gaz de France sur les six premiers mois de 2008 et de la participation de l'État dans GDF Suez sur les six derniers mois de 2008.

** 2007 retraité hors Gaz de France : il s'agit des comptes combinés 2007 publiés dans le rapport sur l'État actionnaire 2008, retraités de différentes corrections opérées sur les bilans d'ouverture des entités (reclassements, changements de méthode comptable et passage aux IFRS) - ces retraitements sont détaillés dans la note 1.4 en annexe aux comptes combinés 2008 en page 159 - et retraités de l'impact de Gaz de France de manière rétroactive au 1^{er} janvier 2007 i.e. sans prise en compte de la participation de l'État dans Gaz de France sur 2007.

5 - La Société de Financement de l'Économie Française (SFEF), dont l'État est actionnaire à 34 % et les grandes banques françaises à hauteur de 66 % (Crédit Mutuel, HSBC France, Société Générale, Caisse d'Épargne, Banque Populaire, BNP Paribas et Crédit Agricole), est chargée d'octroyer des crédits aux banques dans le but de soutenir les ménages, les entreprises et les collectivités locales, en levant des fonds sur les marchés, par le biais d'émissions obligataires garanties par l'État. N'étant pas suivie par l'Agence des Participations de l'État ni contrôlée par l'État, cette société n'a pas été intégrée dans le périmètre de combinaison.

6 - Hors effet de l'opération GDF Suez.

valeur des instruments financiers fortement négative sur l'exercice (-6,4 Md€) dont la juste valeur est enregistrée directement en capitaux propres, sans passer par le compte de résultat, jusqu'à ce que cette variation soit considérée significative et durable ou que ces instruments financiers soient cédés.

L'endettement financier brut⁷ (127 Md€) progresse de 18,3 Md€ hors GDF Suez dont 11 Md€ au titre du financement levé pour la SPPE et 10 Md€ à EDF pour financer notamment ses investissements propres et ses opérations de croissance externe. Ces évolutions sont en partie

compensées par la diminution de l'endettement brut de Charbonnages de France (reprise de dette par l'État lors de la mise en liquidation de l'établissement public) et de l'Erap (remboursement d'un emprunt obligataire par l'Erap puis reprise du solde de la dette obligataire de cet établissement par l'État en contrepartie de titres France Télécom).

Le ratio rapportant la dette nette aux capitaux propres, qui mesure la solidité bilantielle de l'ensemble, demeure stable par rapport à 2007 et s'établit à 1,23x. Hors impacts de la SPPE, dont l'entrée dans le périmètre a eu pour effet

d'augmenter la dette financière de 11 Md€ avec des capitaux propres faibles, de la reprise de la dette de Charbonnages de France et des éléments non récurrents dans les comptes 2008 de RFF (cf. ci-contre), ce ratio passerait à 1,4x. Sur le périmètre hors entités à capitaux propres négatifs (RFE, CDF, EPFR, EMC et SFTRF) et hors SPPE, ce ratio s'élèverait à 0,63x en 2008 soit un niveau comparable à celui du CAC 40.

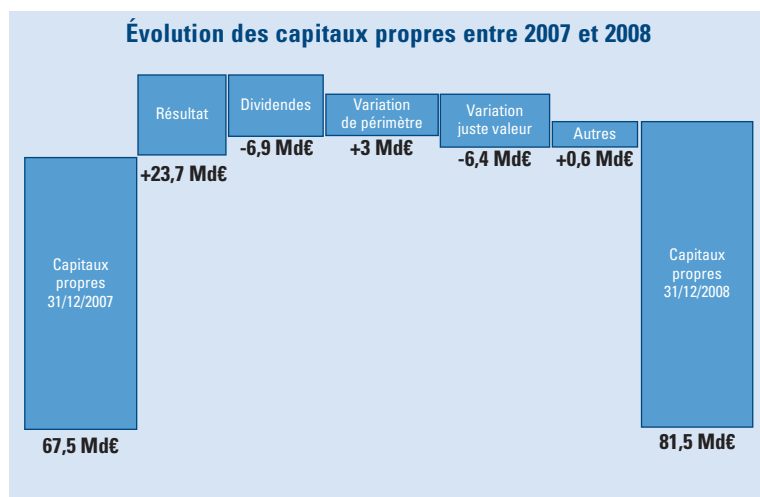
Les engagements hors bilan, tels qu'ils ressortent des rapports annuels publiés par les entreprises et des liasses de combinaison transmises à l'APE⁸, s'établissent à 123 Md€ contre 103 Md€ en 2007. Ils sont donc en hausse de 19,3 Md€ par rapport à 2007. Cette évolution s'explique par l'augmentation des garanties de financement (+8 Md€ dont 6,4 Md€ pour La Banque Postale) et par l'augmentation des obligations contractuelles d'achats irrévocables par EDF (+9,1 Md€).

Les engagements reçus s'élèvent par ailleurs à 31,5 Md€ (contre 26 Md€ en 2007) et 48 Md€ d'engagements réciproques ont été accordés par et pour les entités de l'ensemble combiné. L'ensemble de ces engagements fait l'objet d'examen périodiques par les comités d'audit des entités dans lesquels siègent systématiquement des membres de l'Agence des participations de l'État.

Un résultat net part du groupe de 23,7 Md€ en 2008, qui mérite d'être analysé au regard des éléments spécifiques de l'exercice

Le chiffre d'affaires 2008 s'établit à 148,3 Md€ (contre 151,5 Md€ en 2007), avec en particulier des baisses de chiffre d'affaires enregistrées dans les secteurs de la Défense (hors entités comptabilisées par mise en équivalence) et des Médias. Hors Gaz de France en 2007 et GDF Suez en 2008, le chiffre d'affaires progresse passant de 123,9 Md€ en 2007 à 131,5 Md€ en 2008 (+6,1 %) lié essentiellement au secteur de l'Énergie et des Transports.

7 - Le calcul détaillé de l'endettement financier brut et net est présenté en note 24 de l'annexe aux comptes combinés (cf. page 202).



Ratios financiers sur l'ensemble combiné

	Ensemble combiné			
	2008	2008 hors GDF Suez*	2007 retraité hors Gaz de France**	2007
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	14,6 %	12,9 %	10,1 %	11,0 %
Résultat opérationnel	22 620	19 853	15 662	19 488
Capitaux employés (a)	154 426	154 426	154 389	176 899
Rentabilité financière des capitaux propres	29,0%	34,6%	23,0%	20,6%
Résultat net	23 659	20 955	11 413	13 880
Capitaux propres (part du groupe)	81 591	60 536	49 569	67 522
Marge opérationnelle	15,2%	15,1%	12,6%	12,9%
Résultat opérationnel	22 620	19 853	15 662	19 488
Chiffre d'affaires	148 331	131 467	123 933	151 455
Dette nette / EBITDA	4,1	4,8	3,2	2,8
Dette nette (b)	100 514	100 514	79 383	84 161
EBITDA	24 602	20 893	24 568	30 030
Dette nette / capitaux propres	1,23	1,66	1,60	1,25
Dette nette (b)	100 514	100 514	79 383	84 161
Capitaux propres (part du groupe)	81 591	60 536	49 601	67 522

(a) Les capitaux employés sont constitués des immobilisations d'exploitation et du besoin en fonds de roulement (BFR = stocks et créances clients - dettes d'exploitation).

(b) La dette nette correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette 2007 est recalculée et s'élève à 83,409 Md€ (contre 84,161 Md€) du fait de la prise en compte dans la trésorerie d'actifs financiers (instruments de couverture de transaction) jusqu'à l'impact de la définition de la dette nette ainsi que la prise en compte de l'impact du passage aux IFRS de La Française des Jeux.

8 - L'annexe des comptes combinés (page 221 du rapport) présente également les principaux engagements hors bilan non valorisés.

Le résultat opérationnel 2008 est de 22,6 Md€ contre 19,5 Md€ en 2007. Cette évolution résulte de deux effets contraires :

- la redéfinition du modèle économique de l'établissement public Réseau Ferré de France (RFF) (élaboration d'un contrat de performance entre l'État et RFF, réforme de la tarification ferroviaire et refonte des subventions octroyées par l'État à RFF) a conduit à revoir les modalités d'application du test de dépréciation des actifs de la branche Infrastructure. Dans ce nouveau contexte, la valeur recouvrable de ces actifs a fortement augmenté, ce qui a conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation précédemment comptabilisée, soit une incidence positive sur le résultat de 9,2 Md€ dans les comptes 2008 de RFF et dans les comptes combinés.
- une dégradation, à hauteur de 5 Md€ du résultat opérationnel qui concerne l'ensemble des secteurs d'activité du périmètre et s'explique, hors GDF Suez par :
 - dans le secteur Défense, l'arrivée à maturité d'un certain nombre de grands programmes chez DCNS et des effets de périmètre chez SNPE ;

- dans le secteur Transport, des dépréciations d'actifs de l'infrastructure pour 0,3 Md€ sur la SNCF ;

- dans le secteur des Infrastructures de transport, des évolutions des prévisions de trafics de SFTRF ayant conduit après une reprise en 2007 à une dotation en 2008 sur les mêmes actifs immobilisés (impact de 0,4 Md€) ;

- dans le secteur de l'Énergie, la comptabilisation par Areva d'une nouvelle dotation aux provisions, supérieure de 0,5 Md€ à celle de l'exercice précédent, sur le chantier OL3 et la comptabilisation chez EDF d'une provision de 1,2 Md€ liée à la prolongation du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (« TaRTAM ») (loi du 4 août 2008) qui s'ajoute à un fléchissement de la rentabilité opérationnelle ;

- dans le secteur des médias, l'effet de la baisse des recettes publicitaires (0,2 Md€) ;
- en outre, la décroissance des activités Fret de SNCF et Courrier de La Poste se sont accélérées, en particulier sur la fin de la période, compte tenu des premiers effets de la crise.

La marge opérationnelle, qui rapporte le résultat opérationnel au chiffre d'affaires, est de 15,2 % contre 12,9 % en 2007.

Hors impact de la reprise de dépréciation mentionnée ci-dessous chez RFF, la marge opérationnelle se dégrade passant à 9,0 % en 2008 contre 12,9 % en 2007, l'ensemble des secteurs étant concernés à des degrés divers par cette baisse. Une telle tendance d'évolution de la marge opérationnelle est également observée sur le CAC 40, la marge opérationnelle du périmètre hors entités à capitaux propres négatifs (RFF, CDF, EPFR, EMC et SFTRF) s'élevant à 9,7 % en 2008, soit un niveau comparable à celui du CAC 40.

Le résultat financier s'établit à -3,4 Md€ en amélioration de 28 % par rapport à 2007. La dissolution de Charbonnages de France, s'est accompagnée du transfert de l'endettement long terme à l'État (conformément à l'article 55 de la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008). Le montant transféré (capital restant dû au 31 décembre 2007 et intérêts courus et non échus) s'élève à 2,5 Md€ enregistré en produit.

Évolutions sectorielles

	Défense		Infrastructures de transport			Opérateurs de transport	
	2008	2007 retraité	2008	2008 hors impact RFF	2007 retraité	2008	2007 retraité
Rentabilité opérationnelle des capitaux employés	na	na	30,9 %	1,1 %	3,9 %	5,2 %	9,4 %
Résultat opérationnel	241	497	9 454	238	906	1 187	1 976
Capitaux employés (a)	-1 000	-997	30 569	21 353	23 213	22 658	21 007
Rentabilité financière des capitaux propres	14,0 %	11,9 %	364,8 %	9,2 %	-0,8 %	5,4 %	11,0 %
Résultat net	781	685	12 131	-896	73	586	1 281
Capitaux propres (part du groupe)	5 589	5 780	3 325	-9 702	-8 976	10 867	11 686
Marge opérationnelle	6,3 %	11,8 %	135,2 %	3,4 %	14,4 %	4,0 %	7,2 %
Résultat opérationnel	241	497	9 454	238	906	1 187	1 976
Chiffre d'affaires	3 851	4 215	6 991	6 991	6 280	29 396	27 625
Dettes nette/EBITDA	na	na	11,4	11,4	7,8	5,7	5,6
Dettes nette (b)	-1 602	-1 297	19 088	19 088	15 985	22 495	23 235
EBITDA	106	585	1 670	1 670	2 057	3 969	4 113
Dettes nette/capitaux propres	na	na	5,7	-2,0	-1,8	2,1	2,0
Dettes nette (b)	-1 602	-1 297	19 088	19 088	15 985	22 495	23 235
Capitaux propres (part du groupe)	5 589	5 780	3 325	-9 702	-8 976	10 867	11 686

(a) Les capitaux employés sont constitués des immobilisations d'exploitation et du besoin en fonds de roulement (BFR = stocks et créances clients - dettes d'exploitation).

(b) La dette nette correspond à l'endettement brut diminué de la trésorerie et équivalents de trésorerie. La dette nette 2007 est recalculée et s'élève à 83,409 Md€ (contre 84,161 Md€) du fait de la prise en compte dans la trésorerie d'actifs financiers (instruments de couverture de transaction) jusqu'alors exclus de la définition de la dette nette ainsi que la prise en compte des impact du passage aux IFRS de La Française des Jeux.

Guide méthodologique sur les ratios et indicateurs sectoriels

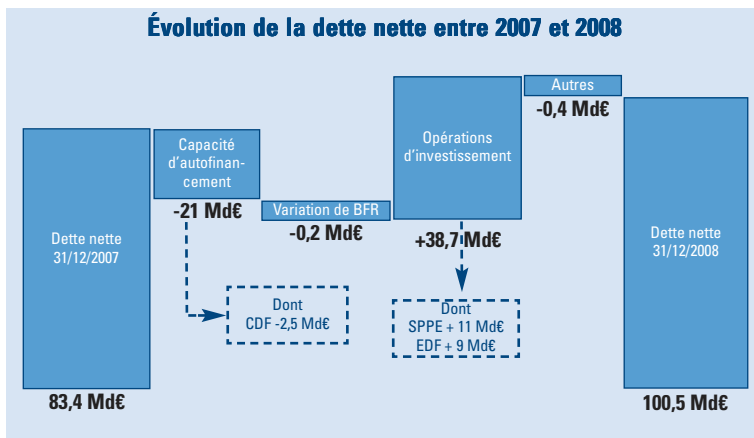
- Les agrégats « Chiffre d'affaires », « Résultat opérationnel », « EBITDA » et « Capitaux employés » sont calculés pour les entités comptabilisées dans la combinaison par intégration globale ; les agrégats « Résultat net » et « Capitaux propres » incluent également les quote-parts des entités comptabilisées par mise en équivalence.

- Périmètre des secteurs analysés : l'analyse sectorielle présentée ci-dessus porte sur les principaux secteurs d'activité du périmètre.

- Impact des éliminations des flux inter-secteurs et inter-entreprises : du fait des éliminations des flux inter-secteurs, les agrégats présentés ne reprennent pas les chiffres présentés dans les notes annexes aux comptes combinés 2008 (ces derniers reflétant la contribution de chaque secteur à l'agrégat combiné). Par exemple, le contributif du secteur « Infrastructures de transport » sur le chiffre d'affaires com-



Évolution de la dette nette entre 2007 et 2008



L'impôt sur les bénéfices de l'exercice 2008 hors GDF Suez se traduit par un produit de 1,5 Md€ (contre une charge de 2,9 Md€ en 2007). Cette évolution provient essentiellement de RFF qui a constaté des impôts différés actifs au 31 décembre 2008 pour 3,8 Md€.

Le résultat net des entités mises en équivalence se réduit de 0,7 Md€ sur la période (2,9 Md€ en 2007, hors Gaz de France, pour 2,2 Md€ sur 2008, avant prise en compte de GDF Suez par mise en équivalence). Les principales diminutions sont dues à France Télécom (1,7 Md€ en 2007 pour 1,1 Md€ en 2008) dont la charge nette d'impôt a significativement augmenté sur la période, à Renault (0,4 Md€ en 2007 pour 0,1 Md€ en 2008) et à Air France-KLM (0,1 Md€ en 2007 pour -0,1 Md€ en 2008).

Le résultat net progresse et s'établit à 23,7 Md€ contre 13,9 Md€ en 2007. Ce résultat aurait été de 8,3 Md€ hors impact de la reprise de la dette de Charbonnages de France et des éléments non récurrents dans les comptes 2008 de RFF.

La capacité d'autofinancement de l'ensemble combiné s'est élevée en 2008 à 20,9 Md€. Elle demeure très inférieure à l'ensemble des investissements réalisés sur la période (37,1 Md€ d'acquisitions d'immobilisations dont 11,5 Md€ d'immobilisations financières).

Évolutions sectorielles

	Énergie				Médias		Services	
	2008	2008 hors GDF Suez*	2007 retraité hors Gaz de France**	2007 retraité	2008	2007 retraité	2008	2007 retraité
	27,4 %	20,6 %	15,3 %	15,5 %	-21,2 %	4,3 %	13,1 %	19,2 %
	11 119	8 352	10 741	14 615	-139	26	872	1 290
	40 596	40 596	70 176	94 136	657	606	6 644	6 716
	13,3 %	13,7 %	19,0 %	17,2 %	-15,3 %	5,3 %	15,2 %	23,2 %
	6 714	4 010	6 359	8 832	-80	24	1 617	2 672
	50 360	29 304	33 531	51 484	523	449	10 635	11 537
	12,0 %	11,1 %	15,4 %	15,1 %	-3,8 %	0,7 %	4,2 %	6,2 %
	11 119	8 352	10 741	14 615	-139	26	872	1 290
	92 431	75 567	69 564	96 991	3 636	3 746	20 768	20 733
	2,1	2,7	1,5	1,3	0,6	0,0	2,9	2,6
	36 324	36 324	22 993	27 019	25	-7	4 970	5 060
	17 114	13 405	15 854	21 272	44	175	1 712	1 940
	0,7	1,2	0,7	0,5	0,0	na	0,5	0,4
	36 324	36 324	22 993	27 019	25	-7	4 970	5 060
	50 360	29 304	33 531	51 484	523	449	10 635	11 537

biné 2008 est de 3 964 M€ alors que pour le secteur « Infrastructures de transport » seul, le chiffre d'affaires 2008 est de 6 991 M€. Cet écart provient de l'élimination des opérations entre RFF et la SNCF dans les comptes combinés.

Pour ces raisons, l'addition de ces données sectorielles ne conduit pas à la donnée combinée.

• Effet de la fusion GDF Suez : du fait de la sortie du périmètre de Gaz de France en intégration globale et de l'entrée du nouveau groupe GDF Suez en mise en équivalence, les indicateurs 2007 et 2008 ont été présentés hors effet de cette opération.

• Le chiffre d'affaires du secteur « Services » inclut le produit net bancaire de La Banque Postale.



La soutenabilité de l'endettement, mesurée par le ratio dette nette sur EBITDA, s'est dégradée passant de 2,8 à 4,1. Cette évolution s'explique d'une part, par l'entrée de la SPPE dans le périmètre (endettement financier de +11 Md€ pour une contribution à la rentabilité opérationnelle des comptes combinés nulle sur cet exercice) et l'accroissement de l'endettement net du secteur « Énergie » en raison du financement des grandes opérations stratégiques d'EDF et d'autre part, par la dégradation de son EBITDA. Sur le périmètre hors entités à capitaux propres négatifs (RFF, CDF, EPFR, EMC et SFTRF) et hors SPPE, ce ratio s'élèverait à 2,28 en 2008 (contre 1,62 en 2007), soit des niveaux supérieurs à ceux du CAC 40.

Évolution du ratio dette nette/EBITDA depuis 2002

	2002		2003		2004		2005		2006		2007		2008
	nd	pro forma*	45 534	pro forma*	46 897	pro forma*	30 335	pro forma*	30 378	pro forma*	30 030	pro forma*	
EBITDA	nd	nd	45 534	45 534	46 897	26 019	30 335	26 860	30 378	29 852	30 030	30 275	24 602
Dette Nette	173 741	173 741	159 855	159 855	143 781	101 800	97 674	86 612	85 791	84 631	84 161	83 409	100 514
Soutenabilité endettement : dette nette/EBITDA	nd	nd	3,5	3,5	3,1	3,9	3,2	3,2	2,8	2,8	2,8	2,8	4,1

* Le pro forma de l'exercice N correspond aux données de l'exercice N présentées sur base comparable à celles de l'exercice N+1.

S'il ressort des comptes combinés 2008 que la crise financière a eu sur cet exercice des effets limités sur l'activité opérationnelle des entités comptabilisées par intégration globale et sur les actifs financiers de l'ensemble des entités du périmètre, avec des impacts d'ampleurs différentes selon les secteurs, ces effets pourraient s'avérer plus importants sur l'exercice 2009.

Une politique de dividende pragmatique

Le total des dividendes issus d'une activité économique qui seront perçus par l'État actionnaire en 2009 devrait s'établir à 4,9 Md€ contre 5,6 Md€ en 2008⁹. Après une hausse ininterrompue des dividendes perçus par l'État actionnaire depuis 2003, la tendance s'est inversée en 2009 (cf. tableau ci-dessous qui présente l'évolution des dividendes perçus par l'État actionnaire depuis 2003), traduisant le pragmatisme de l'État. Le taux de distribution, calculé

hors impact de la reprise de la dette de Charbonnages de France et des éléments non récurrents dans les comptes 2008 de RFF, est de l'ordre de 60 % en ligne avec le taux de distribution du résultat 2008 observé sur le CAC 40.

Pour préserver leur trésorerie et leurs fonds propres, certaines entreprises du portefeuille de l'APE ont proposé à leurs actionnaires la possibilité de percevoir une partie de leur dividende en actions de l'entreprise nouvellement émises. Les assemblées générales de France Télécom et GDF Suez ont ainsi voté une telle possibilité pour une partie de leurs dividendes respectifs au titre de l'exercice 2008. L'État, actionnaire de référence des deux entreprises, avait annoncé en amont de ces assemblées son engagement à choisir l'option d'un versement en actions dans

les deux cas. Ces deux opérations se sont révélées être des succès, témoignant de la confiance des actionnaires des deux groupes dans leurs stratégies respectives. En effet, des actionnaires représentant plus de la moitié du capital de France Télécom et 68 % du capital de GDF Suez ont opté pour un versement en actions d'une partie du dividende.

Ainsi, l'État a perçu 625 M€ de dividendes sous forme d'actions GDF Suez et 242 M€ sous forme d'actions France Télécom.

Dividendes perçus par l'État actionnaire (en Md€ par exercice budgétaire)

Exercice Budgétaire N	2003	2004	2005	2006	2007 (*)	2008 (*)	Prévision 2009 (*)
Dividendes	0,9	1,2	1,4	2,9	4,8	5,6	4,9
Résultat net part du groupe exercice comptable N-1		3,9	7,4	12,4	13,2	19,9	23,7
Taux de distribution (Hors impact RFF et CDF)		30,8 %	18,9 %	23,4 %	36,4 %	40,3 %	20,7 % (59 %)

(*) Y compris acomptes sur dividende.

9 - Recettes budgétaires imputées sur la ligne 2116 des recettes non fiscales de l'État (provenant d'entreprises non financières). Elles incluent les dividendes versés en N au titre de l'exercice comptable N-1 ainsi que les éventuels acomptes sur dividendes versés au titre de l'exercice comptable N.

La gouvernance des entreprises du portefeuille APE

La participation des représentants de l'État aux organes sociaux des entités de son périmètre est un élément fondamental de la mission de l'État actionnaire. La qualité de la gouvernance de celles-ci, que l'APE a contribué à faire progresser, constitue un point d'attention permanent.

Les membres de l'APE participent activement aux conseils d'administration ou de surveillance des entreprises du périmètre

Un représentant de l'État actionnaire issu de l'APE siège dans les organes sociaux de ces entreprises. Les représentants de l'APE ont ainsi participé à près de 310 réunions de conseils d'administration ou de surveillance en 2008 et à près de 210 réunions sur le 1^{er} semestre 2009.

S'agissant des comités spécialisés, il est systématiquement mis en place des comités d'audit dans lesquels l'APE a siégé à près de 160 reprises en 2008 et 80 au cours du 1^{er} semestre 2009.

L'APE veille également à la création d'autres comités (stratégie, rémunérations) partout où cela est pertinent.

Critères de désignation et formation des administrateurs représentant l'État dans les organes sociaux

La nomination aux conseils des sociétés cotées des administrateurs issus de l'APE est, de fait et pour l'essentiel, réservée aux cadres ayant au minimum le rang de sous-directeur et disposant donc d'un bon niveau de connaissance des problématiques financières et stratégiques débattues au sein de ces conseils ainsi que d'une bonne expérience du fonctionnement des organes sociaux des entreprises.

Les administrateurs représentant l'État et plus largement les agents de l'APE doivent partager une culture de base suffisante et homogène afin d'exercer efficacement leurs responsabilités et veiller à la bonne gouvernance des entreprises à participation publique. L'Agence poursuit à une large échelle un cursus de formation de ces représentants en liaison très étroite avec l'Institut de la gestion publique et du développement économique (IGPDE) du

Effectifs des entreprises

	2005	2006	2007	2008
Aéroports de Paris	10 688	10 816	11 429	11 788
Aéroport de Bordeaux-Mérignac			182	188
Aéroports de Lyon			478	489
Aéroport de Toulouse-Blagnac			255	275
Areva	58 760	61 111	65 583	75 414
Arte	524	525	541	544
ATMB	427	436	440	447
Charbonnages de France	2 295	2 295	925	1
DCI	764	656	648	680
DCN	12 556	12 459	12 831	12 579
EADS	113 210	116 805	116 493	118 349
EDF	156 765	155 968	154 033	155 931
La Française des Jeux	1 204	1 247	1 231	1 266
France Télécom	196 452	189 028	183 799	182 793
France Télévisions	11 400	10 997	11 093	10 900
GDF Suez	52 958	50 244	47 560	234 653
Giat Industries	5 512	4 267	3 656	3 248
Imprimerie Nationale	816	757	593	573
La Poste	306 345	303 401	299 010	295 742
LFB	1 273	1 302	1 383	1 531
La Monnaie de Paris			619	533
Grand port maritime de Bordeaux	450	428	427	412
Grand port maritime Dunkerque	526	492	482	459
Grand port maritime du Havre	1 510	1 493	1 488	1 465
Grand port maritime de Marseille	1 457	1 484	1 495	1 485
Grand port maritime de Nantes/St Nazaire	705	703	710	715
Port autonome de Paris	193	228	224	227
Grand port maritime de La Rochelle		135	139	136
Grand port maritime de Rouen	570	575	577	554
Radio France	4 421	4 466	4 512	4 531
RATP	44 860	44 907	45 879	46 409
RFF	691	761	843	939
RFI	1 147	1 120	1 188	1 203
Safran	51 928	57 669	52 515	53 336
Semmaris	220	219	215	212
SFTRF	292	301	306	308
SNCF	205 839	201 742	201 545	201 339
SNPE	4 907	4 296	3 620	3 685
Thales	54 536	52 160	61 195	63 248
Total	1 306 201	1 295 493	1 290 142	1 488 587
Évolution en % (n/n-1)		-0,83 %	-0,41 %	13,33 %
Aéroports de la Côte d'Azur				520
Audiovisuel extérieur de la France				0
FSI				0
SPPE				0
Total	1 306 201	1 295 493	1 290 142	1 489 107

ministère et l'Institut français des administrateurs (IFA), afin que toutes et tous soient impliqués dans l'objectif d'une meilleure gouvernance des entreprises publiques. Cette formation est par ailleurs ouverte aux autres administrateurs représentant l'État.

Les objectifs de cette formation sont de préciser la responsabilité personnelle et fonctionnelle des représentants de l'État dans l'exercice de leurs mandats, de constituer un référentiel juridique, financier et comptable commun pour tous ces administrateurs et pour ceux qui les assistent dans leur travail, et, d'approfondir et maîtriser des thèmes particuliers (analyse

stratégique, méthodes d'évaluation, normes IFRS, aspects sociaux essentiels de la gestion des entreprises, environnement européen,...). En 2008, quatre journées de formation ont accueilli 43 personnes.

L'application de la charte organisant les relations des entreprises à participation publique avec l'État actionnaire

La création de l'APE s'est notamment accompagnée de l'entrée en vigueur en 2004 d'une charte posant les règles de gouvernance régissant les relations entre l'APE et les entreprises à participations de

l'État, la mise en place de bonnes pratiques de gouvernance au sein des entités de son portefeuille faisant partie des priorités de l'APE. Les principes de gouvernance de cette charte portent d'une part sur le fonctionnement des organes sociaux (création de comités spécialisés, rôle et mission du conseil d'administration ou de surveillance ainsi que des comités spécialisés, formalisation des règles de fonctionnement des organes sociaux dans un règlement intérieur, délai de transmission des documents préparatoires aux administrateurs) et d'autre part sur les relations entre les entités et l'APE (mise en place d'un reporting périodique, organisation de réunions régulières de bilan et

L'application de la Charte relative aux relations entre l'Agence des Participations de l'État et les entreprises à participation de l'État qui entrent dans son périmètre

Méthodologie

Les administrateurs issus de l'APE et représentant l'État au conseil d'administration ou de surveillance de près de cinquante entités dont l'État est actionnaire ont été interrogés depuis 2004 sur l'application par ces entreprises de la Charte régissant leurs relations avec l'APE. Ils l'ont été à nouveau en 2009.

Le questionnaire reprend chaque année les quatre grandes catégories de thèmes de la Charte : compétences et fonctionnement du conseil d'administration ou de surveillance, compétences et fonctionnement du comité de la stratégie, relations avec l'APE (reporting, réunions régulières...) et comprend au total 30 questions. Certaines questions appellent une réponse binaire (existence de comités), d'autres un jugement (qualité des travaux du conseil par exemple). Les questions ne font l'objet d'aucune pondération et les réponses ne sont pas pondérées en fonction de la taille de l'entreprise afin ne pas dénaturer l'objet du questionnaire.

L'échelle de notation est la suivante : 1 = mauvais, 2 = médiocre, 3 = moyen, 4 = bon, 5 = très bon, ce qui pour 30 questions donne un score maximum théorique par entreprise de 150. Certaines questions n'étant pas pertinentes pour certaines entités (par exemple un comité de la stratégie n'a pas de sens dans une entreprise de petite taille), ce score théorique a été corrigé pour fixer un score cible par entreprise qui constitue donc le maximum pouvant réellement être atteint. Les scores cibles et les scores obtenus par entreprise ont ensuite été additionnés et comparés globalement et pour chaque grande catégorie de thèmes de la Charte. Les résul-

tats constituent donc une mesure de la performance. Une distinction est opérée entre les sociétés cotées et les autres sociétés ou établissements publics industriels et commerciaux.

Entreprises et entités présentes en 2004 et 2005 :

ADIT, ADP, Air France-KLM, Areva, Arte, ATMB, CDF, Cogema (devenue Areva NC), CGMF, Civiopol, CNP, Dagriss, DCI, DCN (devenue DCNS en 2007), EDF, EMC, EPFR, EPRD, Erap, Française des Jeux, France 3, France Télécom, France Télévisions, Gaz de France, GIAT, Imprimerie Nationale, La Poste, NSRD, RATP, Renault, RFF, Semmaris, SFRF, SGGP, SNCF, SNCM, Snecma (devenue Safran en 2005), SNPE, Sofréavia, Sogepa et Sogéade (et par leur intermédiaire EADS), Thales, TSA.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2006 :

- sont sorties : Alstom, APRR, ASF et Sanef ;
- sont entrées : GRT Gaz, RTE, Sovafim ;
- sont devenues des sociétés cotées : ADP, EDF et Gaz de France.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2007 :

- sont sorties : EMC, Sofreavia ;
- sont entrées : Port autonome de Paris, Monnaie de Paris, LFB.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2008 :

- sont sorties : CDF, Dagriss ;
- sont entrées : Aéroport de Bordeaux-Mérignac, Aéroports de Lyon, Aéroport de Toulouse-Blagnac.

Évolutions du périmètre de l'exercice d'évaluation en 2009 :

- sont sorties : France 3, GRT Gaz (sociétés dans lesquelles des représentants de l'APE ne siègent plus)
- sont entrées : Audiovisuel Extérieur de la France (AEF), Dexia, Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), Grand port maritime de Dunkerque, Grand Port Maritime de Marseille, Grand Port Maritime de Nantes, Grand Port Maritime du Havre, Société de Prise de participation de l'État (SPPE), STX Cruise.

Questions posées :

Compétences du CA : examen d'un plan stratégique, validation du plan stratégique, mise en œuvre de la stratégie, examen de l'exécution du budget de l'année n, examen du budget de l'année n+1, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, existence d'un règlement intérieur, contenu du RI, respect de ce règlement, qualité des travaux du CA.

Comité d'audit : existence d'un comité d'audit, composition du comité audit, champ de compétences du comité d'audit, existence d'un règlement intérieur, délais d'envoi du dossier à l'administrateur, délai entre le comité et le CA, procès verbal et compte-rendu en CA, qualité des travaux du comité, recours à l'expertise externe, fréquence des réunions.

Comité de la stratégie : existence d'un comité de la stratégie, qualité travaux du comité.

Relations avec l'APE : existence d'un reporting, qualité du reporting, existence de réunions de bilan ou d'échanges, préparation du budget, examen des projets de croissance externe et de cessions, examen des comptes, identification des correspondants APE, actions pour la connaissance de l'entreprise.

Résultats (en % du score cible)

	2004		2005		2006		2007		2008			2009		
	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	Sociétés cotées	Autres entités	Ensemble	
Compétence CA	75 %	78 %	79 %	79 %	83 %	79 %	80 %	82 %	79 %	79 %				
Comité d'audit	72 %	80 %	84 %	89 %	86 %	89 %	89 %	88 %	86 %	87 %				
Comité stratégie	78 %	81 %	87 %	86 %	83 %	70 %	75 %	83 %	75 %	78 %				
Relations avec APE	72 %	74 %	76 %	78 %	78 %	78 %	78 %	77 %	76 %	76 %				
Total	73 %	78 %	80 %	82 %	83 %	81 %	82 %	83 %	80 %	81 %				
Nombre d'entités	43	44	43	46	9	38	47	10	44	54				

de préparation des échéances importantes, mesures pour améliorer la connaissance opérationnelle des entreprises).

L'État actionnaire veille tout particulièrement à ce que ces règles et principes soient appliqués dans les entités de son portefeuille, en retenant toutefois une approche pragmatique liée aux enjeux des entités concernées. Un suivi de l'application de la Charte depuis son entrée en vigueur en 2004 est effectué annuellement dans le rapport État actionnaire via les appréciations portées par les administrateurs issus de l'Agence représentant l'État dans les conseils d'administration et de surveillance de près de cinquante entreprises et établissements publics du périmètre de l'APE; l'évolution de ce périmètre, la méthodologie et les résultats détaillés de cette enquête sont exposés ci-après.

L'État actionnaire s'est encore fortement impliquée sur les questions de gouvernance lors de l'année écoulée, d'une part dans le contexte de la crise financière et d'autre part pour faire évoluer la gouvernance des entités entrées dans son champ de compétence et dans lesquelles siègent désormais des représentants de l'État issus de l'APE.

La performance globale est satisfaisante avec un résultat de 81 % du score cible (défini comme la meilleure notation pouvant être obtenue pour l'ensemble). Ceci traduit, indépendamment des spécificités de chaque entreprise, l'atteinte d'une bonne adéquation globale de la gouvernance des entreprises avec les principes de la charte de l'État actionnaire.

Certains axes d'amélioration ont été pointés pour une fraction de la population des entreprises non cotées s'agissant des travaux et du fonctionnement des comités d'audit, généralisés au sein des entités du périmètre de l'APE, et des relations entre les entités et l'APE.

La fixation de la rémunération des dirigeants: une composante essentielle de la mission de l'État actionnaire

La rémunération des dirigeants des entités relevant du portefeuille de l'APE fait l'objet d'une analyse particulière, s'agissant d'une composante importante de la mission de l'État actionnaire qu'elle exerce conformément au cadre juridique appli-

cable. En effet, les performances de ces dirigeants dans la gestion des entités constituent des préoccupations naturelles de l'actionnaire.

Aussi l'État actionnaire a-t-il cherché à moderniser les conditions de fixation de la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique, en veillant notamment à généraliser, lorsque cela est

pertinent, les comités des rémunérations. L'une des principales missions de ces comités est de préparer les travaux des conseils en formulant des avis et propositions sur les différents éléments de rémunération des dirigeants sociaux (présidents, directeurs généraux et directeurs généraux délégués, membres de directoires), notamment le salaire (part fixe et

Le cadre juridique applicable à la rémunération des dirigeants des entreprises à participation publique

Le cadre juridique de la rémunération des dirigeants d'entreprises publiques repose d'une part, sur les règles propres au fonctionnement des entreprises considérées qui dépendent directement de leur forme juridique (société anonyme ou établissement public) et d'autre part, sur un contrôle externe, de niveau ministériel, exercé sur l'ensemble des entreprises publiques.

La rémunération des dirigeants d'entreprises est traditionnellement une question relevant de la compétence des organes de gestion des entreprises elles-mêmes.

Il en va tout particulièrement ainsi dans les entreprises constituées sous forme de sociétés anonymes. L'article L.225-47 du Code de commerce dispose ainsi que « Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président (...). Il détermine sa rémunération ». Il en va de même du conseil de surveillance qui fixe celle des membres du directoire (article L.225-63) et, « s'il l'entend » (ce n'est donc pas une obligation), alloue une rémunération au président du conseil de surveillance (article L.225-81).

Dans celles de ces sociétés dont les titres sont cotés, le législateur est intervenu depuis plusieurs années pour rendre plus transparente l'octroi de ces rémunérations. Depuis 2001 l'assemblée générale est ainsi informée dans le rapport qui lui est présenté chaque année de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés, durant l'exercice, à chaque mandataire social (article L. 225-102-1). De même, les éléments de rémunération différés sont depuis 2005 soumis à la procédure de contrôle des « conventions réglementées » comprenant notamment un rapport spécial des commissaires aux comptes et une consultation de l'assemblée générale des actionnaires (article L. 225-42-1). La loi « TEPA » du 1^{er} août 2007 a enfin renforcé la

rigueur de ce dispositif en interdisant « les éléments de rémunération, indemnités et avantages dont le bénéficiaire n'est pas subordonné au respect de conditions liées aux performances du bénéficiaire » (même article).

Dans le cas particulier des entreprises publiques, ces rémunérations sont par ailleurs soumises à un contrôle ministériel particulièrement étroit.

Le principal texte de référence en matière de rémunérations des dirigeants d'entreprises publiques est le décret n° 53-707 du 9 août 1953 relatif au contrôle de l'État sur les entreprises publiques nationales et certains organismes ayant un objet d'ordre économique ou social. Régissant l'ensemble des établissements publics industriels et commerciaux, entreprises et sociétés nationales, sociétés d'économie mixte et sociétés anonymes dans lesquelles l'État détient la majorité du capital social (par renvoi aux dispositions désormais intégrées à l'article L. 133-1 du Code des juridictions financières), ce décret institue un contrôle ministériel sur les rémunérations des dirigeants de l'ensemble de ces entreprises.

L'article 3 de ce texte dispose ainsi que « Dans les organismes contrôlés en vertu du présent décret (...) sont fixés ou approuvés, nonobstant toute dispositions contraires, par décision conjointe du ministre chargé de l'économie et des finances et du ministre intéressé (...) Le traitement et les autres éléments de rémunération d'activité et de retraite des présidents, des directeurs généraux, des présidents directeurs généraux, des présidents et membres de directoires et d'une manière générale des personnes qui, quel que soit leur titre, exercent des fonctions équivalentes ».

L'ensemble des éléments de rémunération, outre les contrôles inter-

nes dont ils font l'objet au sein même de l'entreprise concernée en vertu de la législation et de la réglementation qui leurs sont spécifiquement applicables, font ainsi l'objet, dans le secteur public, d'un contrôle ministériel particulièrement extensif.

Des dispositions récentes

L'article 25 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative pour 2009 et le décret n° 2009-348 du 30 mars 2009 modifié visent à encadrer la rémunération des dirigeants mandataires sociaux des entreprises ayant bénéficié de soutiens exceptionnels de l'État, des entreprises publiques cotées et lors des interventions du FSI.

L'article 5 du décret précité précise les règles et principes applicables notamment pour les entreprises publiques cotées :

« 1. Le directeur général ou le président du directoire qui détiendrait le statut de salarié y renonce au plus tard lors du renouvellement de son mandat.

2. Les éléments variables de la rémunération sont autorisés par le conseil d'administration ou le conseil de surveillance. Cette autorisation est rendue publique. Ces éléments ne sont pas liés au cours de bourse. Récompensant la performance de l'entreprise d'une part et son progrès dans le moyen terme d'autre part, ils sont déterminés en fonction de critères précis et préétablis.

3. S'il est prévu une indemnité de départ, celle-ci est fixée à un montant inférieur à deux années de rémunération. Elle n'est versée qu'en cas de départ contraint, à la condition que le bénéficiaire remplisse des critères de performance suffisamment exigeants. Elle n'est pas versée si l'entreprise connaît des difficultés économiques graves. »

part variable), les critères et objectifs sur la part variable, ainsi que sur l'appréciation des résultats obtenus par les dirigeants au regard des objectifs fixés.

Par ailleurs, l'État actionnaire veille à ce que la rémunération des dirigeants soit directement liée à leurs performances et à ce que la composante variable de la rémunération (le « bonus ») ait un caractère pleinement incitatif, reposant sur des critères et des objectifs à atteindre tant quantitatifs (structure du bilan, résultats opérationnels et rentabilité...) que qualitatifs (critères de qualité de la gestion, mise en œuvre avec succès de certains projets...).

En 2009, l'État actionnaire a tout particulièrement veillé à la mise en œuvre, au sein des entités de son périmètre concernées, des dispositions de l'article 25 de la loi n° 2009-431 du 20 avril 2009 de finances rectificative pour 2009 et du décret n° 2009-348 du 30 mars 2009 modifié.

La nomination des dirigeants

L'État actionnaire s'est fortement impliqué cette année dans les procédures de renouvellement des dirigeants de plusieurs entités du périmètre en 2008 et 2009, en sollicitant le recours, lorsque cela s'avère nécessaire, à des professionnels du recrutement.

Sur le plan juridique, la loi constitutionnelle du 23 juillet 2008 a institué une procédure modifiant les conditions dans lesquelles s'exerce le pouvoir de nomination du Président de la République, s'agissant notamment des postes de président d'entreprises publiques revêtant une importance particulière dans la vie économique et sociale de la Nation. Ainsi, ce pouvoir de nomination ne pourra s'exercer qu'après avis public d'une commission permanente de chaque assemblée parlementaire, aucune nomination ne pouvant intervenir en cas de vote négatif représentant en cumul les trois cinquièmes des suffrages exprimés au sein des deux commissions. La désignation de ces entreprises relève d'une loi organique, dont le projet cite quatre établissements publics (RATP, RFF, SNCF, La Poste) et trois sociétés anonymes (ADP, EDF, FDJ).

Bien que la loi organique ne soit pas adoptée à ce jour, le Gouvernement a manifesté sa volonté de se plier d'ores et déjà à la procédure nouvelle, à l'occasion de l'arrivée à son échéance du mandat de Pierre Graff, président d'ADP : son renouvellement en cette qualité a été précédé d'une consultation des commissions parlementaires dans les conditions prévues par la Constitution. Il en sera de même à l'occasion de la désignation du président-directeur général de La Française des Jeux et du président-directeur général d'EDF dont les mandats arrivent à échéance prochainement.

Intervention de l'APE dans le cadre des dispositifs publics mis en place dans le contexte de la crise

Dexia

La crise financière a fortement affecté la banque Dexia en raison de sa dépendance à l'égard du financement interbancaire. La faillite de la banque Lehmann Brothers aux États-Unis qui a entraîné un tarissement massif des sources de financement sur le marché, en particulier interbancaire, a ainsi particulièrement pénalisé Dexia.

Compte tenu de l'importance systémique de Dexia dans le financement de l'économie française et européenne, en particulier s'agissant de la France dans le financement du secteur public et des collectivités locales, les États belge, français et luxembourgeois sont intervenus pour soutenir la banque. D'une part, les États belge et français ont souscrit à l'augmentation de capital de 6 Md€ décidée par le conseil d'administration de Dexia le 29 septembre à hauteur de 1 Md€ chacun aux côtés des actionnaires historiques de Dexia comme la Caisse des Dépôts (1,7 Md€), CNP Assurances (0,3 Md€). La prise de participation de l'État s'est effectuée par l'intermédiaire de la Société de Prise de Participation (SPPE). À l'issue de l'opération, l'État détenait indirectement 5,73 % du capital de Dexia.

D'autre part, la Belgique, la France et le Luxembourg ont décidé le 9 octobre 2008 de mettre en place un mécanisme de garantie à première demande au bénéfice de Dexia. Dans ce cadre, les financements

levés par Dexia et ses principales filiales jusqu'au 31 octobre 2009 et ayant une échéance maximale au 31 octobre 2011 sont garantis dans une limite de 150 Md€, de manière conjointe et non solidaire, la Belgique portant 60,5 % de cette garantie, la France 36,5 % et le Luxembourg 3 %. Les États belge, français et luxembourgeois ont décidé de prolonger d'un an, jusqu'au 31 octobre 2010, l'accord de garantie relatif aux financements de Dexia, en réduisant notamment le plafond des encours garantis de 150 Md€ à 100 Md€ (avec un engagement de Dexia de limiter au maximum l'utilisation de la garantie à 80 Md€) et en portant la durée maximale des titres garantis à quatre ans. Ces modifications sont soumises à l'approbation des Parlements français et luxembourgeois. Un article en ce sens figure dans le PLF 2010.

Par ailleurs, Dexia a bénéficié, de la part de la Banque Nationale de Belgique et de la Banque de France, d'une opération exceptionnelle d'*Emergency Liquidity Assistance*, en vue d'assurer son financement à très court terme (prêts *overnight*).

Enfin, dans le cadre de la vente de FSA à Assured Guaranty, pour laquelle un accord a été conclu le 14 novembre 2008, les États français et belge ont accordé à Dexia une garantie souveraine sur les obligations de Dexia au titre de sa propre garantie des actifs du portefeuille de produits financiers de FSA Asset Management LLC. Il s'agit d'une garantie conjointe non solidaire portant sur 17 MdUS\$, répartie entre la Belgique (62,4 %) et la France (37,6 %).

L'ensemble des mesures mises en œuvre par les États ont été soumises à la Commission européenne dans le cadre du plan de restructuration de Dexia, notifié le 16 février 2009) et qui est en cours d'examen. La Commission a déjà autorisé le 19 novembre 2008 la garantie de financement et l'*Emergency Liquidity Assistance* en tant que mesures d'urgence jusqu'à sa décision finale sur le plan de restructuration. Les principaux axes de ce plan sont la vente de FSA (réalisée en juillet 2009), la mise en extinction de son portefeuille obligataire et le recentrage de la banque sur les pays historiques et sur la banque du secteur public.



La mise en œuvre du plan de restructuration doit permettre à la banque de limiter son profil de risque, d'améliorer sa situation de liquidité et de retourner durablement à la viabilité. Les premiers résultats de ce plan apparaissent clairement au premier semestre 2009, Dexia réalisant un résultat net de 534 M€ contre 3,3 Md€ de pertes sur l'ensemble de l'année 2008. La solvabilité de la banque s'est redressée avec un ratio *tier one* 1 de 10,7 % et la situation de liquidité de la banque s'est fortement améliorée, celle-ci ayant repris les émissions, y compris à moyen long terme sans garantie de l'État.

La Société de prise de participation de l'État (SPPE), véhicule d'intervention en fonds propres de l'État dans les établissements bancaires

La Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), société dont l'État est l'unique actionnaire en application de l'article 6 de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008 de finances rectificatives pour le financement de l'économie, a pour objet de souscrire à des titres émis par les établissements de crédit et constitutifs de fonds propres réglementaires pour ceux-ci, dans la limite d'un plafond de 40 Md€.

Ce dispositif est réservé aux banques saines qui respectent les exigences prudentielles fixées par la Commission bancaire. Il consiste à préserver la capacité de prêt des banques, et donc à pallier temporairement les difficultés de ces banques à maintenir leur niveau de fonds propres du fait de la faiblesse de leurs résultats et des besoins en fonds propres supplémentaires liés à l'augmentation des risques de défaut des emprunteurs, dans un contexte de dégradation de la conjoncture économique.

Au total, la SPPE a souscrit, en deux tranches successives (1^{re} tranche réalisée le 11 décembre 2008 et 2^e tranche ouverte jusqu'au 31 août 2009), 19,75 Md€ de titres de fonds propres émis par les principales banques :

- 9,95 Md€ sous forme de titres super subordonnés ;
- 6,8 Md€ sous forme d'actions de préférence ;
- 3 Md€ d'actions de préférence et de bons de souscription d'actions émis par le nouvel organe central du groupe Banques Populaires – Caisses d'Épargne.

Par ailleurs, la SPPE porte la participation décidée par l'État de 5,7 % au capital de Dexia dans le cadre de l'augmentation de capital réalisée le 3 octobre 2008.

La SPPE s'est jusqu'à présent financée par des obligations émises au profit de la Caisse de la Dette Publique. Elle se financera prochainement sur les marchés avec la garantie de l'État comme le prévoit la loi du 16 octobre 2008.

La SPPE a été conçue pour être une structure légère avec un coût de fonctionnement réduit au strict minimum. Dans ces conditions et compte tenu de la nature des missions qui lui ont été confiées à ce jour, elle n'emploie aucun salarié et assure son fonctionnement grâce aux ressources mutualisées de la direction générale du Trésor et de la Politique économique (APE, AFT, sous direction « Banques et financements d'intérêt général » de la DGTPPE).

Le plan automobile

Compte tenu des difficultés rencontrées par l'ensemble de la filière automobile dans le contexte de la crise financière, le Gouvernement a engagé un plan de soutien très significatif à cette filière. Ce plan de soutien s'est concrétisé par la conclu-

sion d'un pacte automobile le 9 février 2009, à l'issue des États généraux de l'automobile qui se sont tenus le 20 janvier 2009. Ce pacte prévoit en particulier la confirmation des dispositifs de prime à la casse et de bonus-malus, l'octroi de prêts de 3 Md€ chacun aux constructeurs automobiles Renault et PSA, un financement complémentaire par la SFEF de 1 Md€ au profit des établissements financiers filiales de ces deux constructeurs, ainsi qu'un dispositif facilitant le recours et le financement du chômage partiel. Les constructeurs, en contrepartie, se sont notamment engagés à développer les technologies et modèles permettant de réduire significativement la consommation de carburant, les émissions de CO₂ et les émissions polluantes, à mettre en place une relation partenariale avec l'ensemble des fournisseurs, ainsi qu'à restreindre les conditions de rémunération des dirigeants. Ce plan prévoit également l'abondement du Fonds de Modernisation des Équipementiers Automobiles (FMEA) à hauteur de 600 M€ à parité par le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), PSA et Renault.

Dans ce cadre, l'Agence des Participations de l'État a négocié avec les constructeurs automobiles les conditions financières du soutien de l'État, qui a pris la forme de prêts non subordonnés à cinq ans, remboursables in fine, comportant un intérêt fixe de 6 % et un intérêt variable en fonction des résultats opérationnels, permettant d'associer l'État au retour à meilleure fortune des constructeurs. En outre, ces prêts prévoient une possibilité de rachat à partir du début de la troisième année de façon à inciter les constructeurs à rembourser l'État dès que leur situation financière sera rétablie. Les contrats avec Renault et PSA ont été signés le 25 mars 2009 et, la loi de finances rectificative autorisant l'octroi de ces crédits ayant été publiée le 22 avril, la mise à disposition des fonds a eu lieu le 24 avril 2009. Un prêt de 250 M€ a également été octroyé à la filiale du groupe AB Volvo, Renault Trucks, signé le 4 mai 2009, pour une mise à disposition le 14 mai 2009.

Le plan de relance

■ La mise en place du FSI

Le Fonds Stratégique d'Investissement (FSI), société anonyme détenue à 51 % par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 49 % par l'État, a été constitué le 19 décembre 2008.

Le FSI est doté de moyens financiers de 20 Md€ apportés à parité par ses deux actionnaires et constitués pour 6 Md€ d'apports en numéraire et pour 14 Md€ de titres de participation.

Les apports en numéraire de l'État sont réalisés par l'intermédiaire de crédits budgétaires ouverts dans le cadre du plan de relance. Après la libération d'un montant d'1 Md€ en numéraire en février 2009 (490 M€ par l'État et 510 M€ par la CDC), un nouveau versement en numéraire de ses actionnaires pourrait intervenir d'ici la fin de l'année, dont le montant dépendra des besoins réels du FSI pour mener à bien sa politique d'investissement.

S'agissant des apports en nature, un ensemble de participations d'une valeur de 14 Md€ provenant de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations a été apporté le 15 juillet 2009 au FSI. Du côté de l'État, ces apports ont été constitués des 33,34 % détenus dans la société STX France Cruise, ainsi que de parts du capital d'Aéroports de Paris (8 %) et de France Télécom (13,5 %).

■ Les investissements des entreprises à participation publique

Le plan de relance de l'économie française prévoit une contribution de 4 Md€ d'investissements opérationnels en 2009, exceptionnels et additionnels, de la part des entreprises à participation publique suivantes :

- EDF : 2,5 Md€ investis essentiellement dans la production (dont en particulier 300 M€ dans les énergies renouvelables et 300 M€ dans les Dom et en Corse) ; le reste est investi dans le réseau de transport et le réseau de distribution, ou dans

l'outil industriel français pour répondre aux demandes à l'international ;

- GDF Suez : 200 M€ dans les activités de transport et de distribution de gaz en France ;

- RATP : 450 M€ additionnels investis pour renouveler et compléter le matériel roulant, améliorer l'accessibilité des stations, les rénover et les moderniser ;

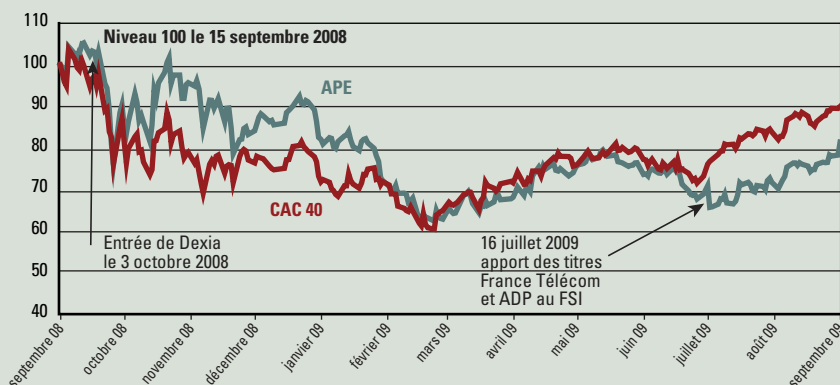
- La SNCF prévoit une hausse de 300 M€ de ses investissements par rapport à un effort 2008 déjà très élevé. Cet effort se portera sur le matériel roulant, l'accélération de rénovation et de modernisation des gares, les économies d'énergie et les systèmes d'information ;

- La Poste investira 600 M€ additionnels, essentiellement dans l'amélioration de l'accueil dans les bureaux de poste mais aussi dans la rénovation énergétique de ses bâtiments.

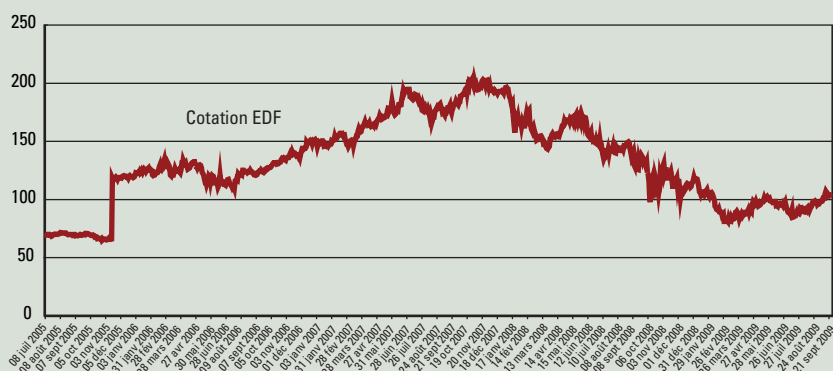
Évolution de la valeur des participations cotées détenues par l'État au 15 septembre 2009 (en M€)

	PART DE L'ÉTAT DANS L'ENTREPRISE	CLÔTURE DU 15 SEPTEMBRE 2009 EN EUROS	VALORISATION PARTICIPATION ÉTAT	ÉVOLUTION PAR RAPPORT AU 15 SEPTEMBRE 2008		
				EFFET VOLUME	EFFET PRIX	TOTAL
Aéroports de Paris	52,13 %	60,47	3 120	-972	520	-452
Air France KLM	15,65 %	11,63	546	0	-270	-270
CNP Assurances	1,09 %	68,87	111	0	-17	-17
Dexia	5,73 %	6,00	606	606	na	606
EADS	15,08 %	15,15	1 859	0	53	53
EDF	84,40%	40,20	61 823	-329	-12 430	-12 759
France Télécom	13,47 %	18,36	6 550	-6 263	-597	-6 860
GDF SUEZ	35,91 %	31,02	25 162	922	-4 013	-3 091
Renault	15,01 %	32,54	1 391	0	-798	-798
Safran	30,20 %	12,89	1 623	0	-43	-43
Thales	27,10 %	33,22	1 785	0	-248	-248
Thomson	1,90 %	1,09	6	0	-10	-10
			104 584	-6 036	-17 853	-23 889

ÉVOLUTION COMPARÉE DU PORTEFEUILLE APE ET DU CAC 40 DE SEPTEMBRE 2008 À SEPTEMBRE 2009



ÉVOLUTION ANNUELLE DU PORTEFEUILLE DE COTÉES DEPUIS JUILLET 2005
VALEUR DE MARCHÉ DES PARTICIPATIONS COTÉES DÉTENUES PAR L'ÉTAT (EN Md€)



Valeur de marché du portefeuille de sociétés cotées

Le périmètre de l'APE comprend un portefeuille de douze sociétés cotées : Aéroports de Paris, Air France-KLM, CNP Assurances, Dexia, EADS, EDF, France Télécom, GDF Suez, Renault, Safran, Thales, Thomson.

Entre 2008 et 2009, la valeur de marché de ce portefeuille de sociétés cotées a diminué de 24 Md€ dont 6 Md€ sont liés à un effet volume (entrée de Dexia dans le portefeuille le 3 octobre 2008, versement de dividende en actions par France Télécom et GDF Suez, apport de 13,5 % de France Télécom et 8 % d'ADP au FSI le 15 juillet 2009) et 18 Md€ à un effet prix. Ce portefeuille représente 14,8 % de la capitalisation du CAC 40 au 15 septembre 2009 (contre 17 % au 15 septembre 2008).

L'activité et les résultats de ces entreprises font l'objet de commentaires dans la deuxième partie du rapport. Air France-KLM et Renault, incluses dans le périmètre de combinaison mais qui ne font pas l'objet d'une présentation détaillée dans la seconde partie du rapport, ainsi que CNP Assurances appellent les commentaires suivants.

■ Air France – KLM

Au 31 mars 2009, l'État détient 15,65 % du capital d'Air-France-KLM. Dans un contexte de crise du transport aérien (faible hausse du trafic international de voyageurs de 1,6 % en 2008 contre 7,4 % en 2007), aggravé par la volatilité des prix du

pétrole, Air-France-KLM a connu une détérioration de son activité à partir du troisième trimestre de l'exercice 2008-2009¹⁰, alors que les six premiers mois avaient été plutôt satisfaisants. Tout en continuant à s'appuyer sur la complémentarité d'Air-France et de KLM dans leurs trois métiers principaux (passage, fret et maintenance), le groupe a pris des mesures dès la fin de l'été 2008 pour se préparer à la crise en ajustant son offre à la demande, en adaptant le plan de modernisation de sa flotte et en accentuant le plan d'économie « Challenges 10 ».

Sur l'exercice 2008-2009, l'impact négatif de la crise financière et économique se manifeste par une croissance très faible de l'activité passage (+0,9 %) et une baisse du trafic fret (-9,8 %). Le chiffre d'affaires s'établit à 23,97 Md€, en léger recul de -0,6 % par rapport à l'exercice précédent. Le résultat d'exploitation est négatif de 129 M€ comparé à un résultat positif de 1,41 Md€ l'année précédente. Le résultat net part du groupe fait apparaître une perte de 814 M€ après prise en compte d'un crédit d'impôts de 439 M€, contre un résultat positif de 756 M€ sur l'exercice précédent. L'évolution de la structure de bilan reflète également les difficultés liées à la crise : l'endettement net ressort cette année à 4,4 Md€ en augmentation de 1,7 Md€, tandis que les fonds propres s'établissent à 5,6 Md€ contre 9,9 Md€ au 31 mars 2008, mais cette diminution s'explique essentiellement par la variation à la baisse des instruments de couverture de la facture pétrolière.

Parmi les événements marquants de l'exercice 2008, Air-France-KLM a signé

un accord de partenariat stratégique avec Alitalia en prenant une participation de 25 % dans le capital de la compagnie italienne. Cette opération s'inscrit dans le mouvement de consolidation du secteur aérien et recèle des gains potentiels d'efficacité et de compétitivité pour le groupe. Le développement par le groupe d'alliances s'est également concrétisé par le lancement du *joint-venture* transatlantique entre Air-France-KLM et Delta en avril 2008, ainsi que par la remise en mars 2009 d'une lettre d'intérêt non engageante dans le cadre de la privatisation de Czech Airlines, membre de l'alliance Sky Team. Par ailleurs, KLM a finalisé en décembre 2008 l'acquisition de la compagnie aérienne Martinair. Enfin, l'inauguration en septembre 2008 du terminal 2G à Roissy-CDG a permis de regrouper les activités des filiales régionales du groupe. Sur le plan de la gouvernance du groupe, le Conseil d'administration a décidé de dissocier les fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général avec effet au 1^{er} janvier 2009, confiées respectivement à Jean-Cyril Spinetta et Pierre-Henri Gourgeon.

Compte tenu des prévisions de l'association internationale du transport aérien (IATA) pour l'année 2009 (recul du trafic mondial de -8 % et du chiffre d'affaires de -15 %) Air-France-KLM prévoit d'accroître sensiblement les réductions de capacités, notamment dans l'activité cargo, et ses coûts de production dans le cadre du plan d'économies « Challenges 12 ». Le groupe prévoit de continuer à s'appuyer sur ses hubs, son réseau équilibré et les synergies des alliances conclues pour se préparer à la reprise du trafic mondial aérien lorsque le contexte économique s'améliorera.

¹⁰ - Le dernier exercice comptable pour Air France-KLM couvre la période mars 2008 à mars 2009.

■ RENAULT

L'État détient 15 % du capital de Renault. L'année 2008 a été marquée par un renversement très brutal de la conjoncture, tout particulièrement au quatrième trimestre, alors que la crise financière se propageait à l'ensemble de l'économie mondiale et au secteur automobile en particulier. Face à cette dégradation rapide de l'environnement économique, Renault a mis en place dès juillet un plan d'actions pour s'adapter à un contexte de crise visant à réduire ses coûts avec, entre autres, une gestion serrée de ses stocks et un plan de départs volontaires. Par ailleurs, Renault a poursuivi en 2008 son offensive produits, en lançant neuf nouveaux véhicules, en particulier le renouvellement de la famille Mégane, cœur de gamme de Renault, dont le déploiement se poursuit en 2009.

Dans ce contexte, Renault a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 37,8 Md€ en 2008, en baisse de 7 % par rapport à 2007, à périmètre et méthodes inchangés. Alors qu'il affichait encore une hausse de 2,3 % à 20,9 Md€ au premier semestre 2008, il a baissé de 2,2 % au troisième trimestre et chuté de 28,7 % au dernier trimestre. Les ventes en volume ont diminué de 4,1 % par rapport à 2007 pour s'établir à 2,4 millions d'unités, pour un marché en recul de 4,8 %. Sur la région Europe, la baisse s'établit à 7,2 %, alors qu'en dehors de cette zone les ventes progressent de 1,7 %. Alors que la marge opérationnelle du Groupe s'élevait à 865 M€ au premier semestre, soit 4,1 % du chiffre d'affaires, elle s'est très fortement dégradée au second semestre (-653 M€, soit -3,9 %) pour atteindre 212 M€, soit 0,6 % du chiffre d'affaires sur l'ensemble de l'année. La branche Automobile accuse un flux de trésorerie libre négatif de -3,0 Md€. Au 31 décembre 2008, l'endettement financier net de la branche Automobile s'élève à 7,9 Md€, soit 40,9 % des capitaux propres (contre 9,5 % des capitaux propres au 31 décembre 2007). Cette évolution s'explique par une capacité d'autofinancement en net recul à 3,1 Md€, compte tenu de la baisse de la marge opérationnelle et des dividendes reçus des entreprises associées, d'une augmentation du besoin en fonds de roulement de 2,7 Md€ (en dépit de la baisse



significative du niveau des stocks, les dettes fournisseurs ont significativement diminué, conséquence de la forte réduction de l'activité industrielle du Groupe en fin d'année), des investissements en titres de 662 M€ liés (principalement à l'acquisition de 25 % +1 action du groupe AvtoVAZ), enfin des effets de change négatifs pour 1,6 Md€. Le résultat net du groupe, qui intègre la contribution des entreprises associées, en particulier Nissan (société avec laquelle Renault a noué une Alliance en mars 1999 et dont il détient 44,3 % du capital), s'élève à 599 M€ (2,734 Md€ en 2007).

Le plan d'action de Renault pour traverser la crise, en place depuis juillet 2008, porte ses fruits en 2009 avec l'amélioration du *free cash-flow*, qui ressort à + 848 M€ au premier semestre. Par ailleurs, la mise en place d'incitations fiscales a eu des effets d'atténuation de la baisse des marchés automobiles et le Groupe devrait bénéficier du lancement réussi de la famille Mégane. Dans ce contexte, le Groupe confirme les objectifs annoncés en début d'année pour 2009 : un *free cash-flow* positif et une part de marché en hausse. Le prêt de 3 Md€ octroyé par l'État à Renault en soutien de son plan d'action devrait permettre à l'entreprise, notamment, de financer ses projets stratégiques en France et en particu-

lier le développement de véhicules décarbonés. Renault s'est engagé à développer principalement en France les systèmes et technologies pour des véhicules propres et à maintenir en France les moyens de recherche, d'ingénierie et d'essais nécessaires. Renault développera des programmes de partenariat de moyen terme avec ses partenaires équipementiers et étudiera la création, en France, d'un pôle de recherche dans le domaine du véhicule électrique et d'un site de fabrication de batteries.

■ CNP Assurances

CNP Assurances est une société anonyme dont l'État détient 1,09 % du capital et des droits de vote. Les deux actionnaires majoritaires sont la Caisse des Dépôts et Consignations, qui détient 40 % du capital et des droits de vote, et Sopassure (filiale commune détenue à parité par La Banque Postale et la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne - CNCE) qui détient 35 % du capital et des droits de vote. La CDC, Sopassure et l'État sont liés par un pacte d'actionnaires, modifié en janvier 2007 afin d'aligner son échéance sur celle des contrats de distribution renégociés en 2006 entre CNP Assurances, les Caisses d'Épargne et La Banque Postale (échéance au 31 décembre 2015). Le pacte a été également modifié en juillet 2009 afin d'auto-

riser et de tirer les conséquences de la cession par la CNCE au nouvel organe commun des Caisses d'Épargne et des Banques Populaires de sa participation dans la CNP.

L'année 2008 a été marquée par des résultats en baisse: le résultat net part du groupe passe ainsi de 1 222 M€ fin 2007 à 730 M€ fin 2008. Ces résultats s'expliquent par un recul de la collecte (-9,2 %) mais surtout par les difficultés enregistrées sur les marchés financiers qui ont fortement pénalisé la CNP Assurances comme les autres compagnies d'assurance. Ces dernières expliquent à elles seules une diminution du résultat de 822 M€ par rapport à fin 2007, et une diminution des capitaux propres de 1 416 M€.

Les premiers mois de 2009 témoignent en revanche d'une amélioration de la collecte, stimulée par l'accroissement de l'épargne et la perte relative d'attractivité du Livret A, et d'une stabilisation de la situation financière. Ils ont également vu la CNP Assurances poursuivre son développement international, avec la conclusion d'un partenariat en matière d'assurance-vie avec Barclay's en Europe du sud (Espagne, Portugal, Italie) pour une durée de 25 ans.

Les évolutions structurelles des participations du périmètre APE

■ Areva

La concrétisation de la renaissance du nucléaire civil dans le monde conduit Areva à mettre en œuvre, avec le soutien de l'État actionnaire, un important programme d'investissement visant à permettre au groupe de faire face à la demande qui en découle et conforter sa position de numéro un sur son cœur de métier.

L'accélération de la crise (même si son impact est relatif pour Areva compte tenu de la place des activités récurrentes dans son chiffre d'affaires) et l'exercice par Siemens en janvier 2009 de son option de sortie du capital d'Areva NP, filiale commune à Areva et Siemens, ont conduit à la définition d'un plan global de financement du groupe, qui soit respectueux des intérêts patrimoniaux de l'État. Les modalités de ce plan ont été approuvées le 30 juin 2009 par le conseil de surveillance du groupe.

Son premier volet conduira Areva à proposer à des partenaires stratégiques et industriels de long terme d'entrer à son capital, à hauteur de 15 % au total, essentiellement par augmentation de capital. Cette ouverture du capital du groupe va non seulement contribuer au renforcement du bilan de l'entreprise, mais elle va aussi permettre d'approfondir, par un volet capitalistique, des collaborations sources de valeur. L'APE gère ce processus en lien avec Areva. L'État restera en tout état de cause très largement majoritaire au sein du capital d'Areva et continuera de jouer son rôle d'actionnaire de contrôle. Enfin, l'État est favorable au développement de l'actionnariat salarié chez Areva à cette occasion; l'APE examinera les propositions de l'entreprise en ce sens.

Le deuxième volet du plan repose sur la mise en vente du pôle Transmission et Distribution (T & D) d'Areva. La cession de cette activité, qui a représenté 38 % du chiffre d'affaires du groupe en 2008, permettra de recentrer ce dernier sur son cœur de métier nucléaire et contribuera significativement à l'apport de fonds propres dont l'entreprise a besoin. L'État sera, aux côtés d'Areva, attentif non seulement au prix proposé pour cet actif mais aussi à la qualité du projet industriel et social présenté.

Areva étudie en outre la cession de ses participations dans Eramet et STMicroelectronics à un autre acteur public français, ce qui conduirait donc à une réorganisation de l'actionnariat public de ces deux entreprises stratégiques. Areva va également poursuivre la cession de certaines de ses participations minoritaires non stratégiques ainsi que son programme de réduction de coûts et d'amélioration de la performance opérationnelle.

La contribution de l'État à ce plan de financement passe aussi par l'engagement de modérer sensiblement la politique de dividende du groupe dans les années qui viennent. Celle-ci sera désormais sans lien avec les besoins de financement du CEA (qui seront assurés directement par l'État): à partir des dividendes versés sur les résultats 2010, le taux de distribution sera de 25 % du résultat net pendant trois ans.

Fruit d'un travail approfondi entre l'État actionnaire et Areva, ce plan très structurant pour le groupe et la filière électronucléaire française devra permettre à Areva de mener les investissements nécessaires à ses ambitions. Il a été en particulier bien accueilli par l'agence Standard & Poor's, qui a annoncé le 13 juillet 2009 qu'elle levait la surveillance négative sous laquelle elle avait placé la notation d'Areva en janvier 2009 suite à l'annonce de Siemens. Standard & Poor's a, à cette occasion, souligné la robustesse de la structure financière qui sera celle d'Areva à l'horizon 2010 sur la base de ce plan, accru le bénéfice qu'elle accordait à Areva en termes de notation au titre du soutien de l'État et attribué une notation « A » au groupe.

■ Thales: un changement de partenaire industriel

La structure de l'actionnariat de Thales a été consolidée et stabilisée avec la substitution d'Alcatel-Lucent par Dassault Aviation comme partenaire industriel de l'État. Alcatel-Lucent et Dassault Aviation ont signé en décembre 2008 un accord pour l'achat des 20,5 % détenus par Alcatel-Lucent, Dassault Aviation acquérant parallèlement les 5 % détenus par le GIMD (Groupe Industriel Marcel Dassault) dans Thales. À l'issue de cette opération, le secteur public et Dassault Aviation détiennent ensemble 53 % du capital.

L'opération n'en marque pas moins la continuation, au sein du concert majoritaire formé par l'État et Dassault Aviation, de la prédominance du secteur public. En effet, Dassault Aviation a adhéré au pacte d'actionnaires liant l'État et son partenaire industriel en se substituant à Alcatel Lucent dans ses droits et obligations. En outre, l'État continue de bénéficier d'une participation individuelle dans la société en capital et en droits de vote supérieure à celle de Dassault Aviation ainsi que du bénéfice d'une action spécifique. Constatant, la continuation de la prédominance du secteur public, l'AMF a ainsi rendu une décision accordant une dérogation à l'obligation de dépôt d'offre obligatoire.

Du point de vue industriel, l'entrée de Dassault Aviation au capital de Thales crée un pôle français de dimension mondiale dans le domaine des technologies stratégiques, de l'aéronautique et de l'espace, de la défense et de la sécurité, à l'instar de ce qui s'est fait en Grande-Bretagne, en Italie ou en Suède autour d'autres acteurs industriels. Le renforcement du partenariat entre Thales et Dassault Aviation permettra également aux deux sociétés de renforcer leur excellence dans les activités systèmes et de hautes technologies.

■ Changement de forme juridique de La Poste

L'objectif du changement de forme juridique de l'entreprise publique La Poste est de lui donner les moyens de relever les défis auxquels elle doit faire face. La dernière étape de l'ouverture à la concurrence des activités postales en Europe au 1^{er} janvier 2011 verra notamment l'essor d'opérateurs postaux puissants, armés d'ambitions internationales. Dans le

même temps, le Courrier, métier historique de La Poste, doit s'adapter au développement d'Internet et aux techniques de dématérialisation. La Poste aura dans ce contexte besoin d'engager d'importants investissements dans les prochaines années, afin de poursuivre sa modernisation et de développer et garantir le maintien d'un haut niveau de qualité de service de l'ensemble des métiers et activités du groupe, notamment ses missions de service public.

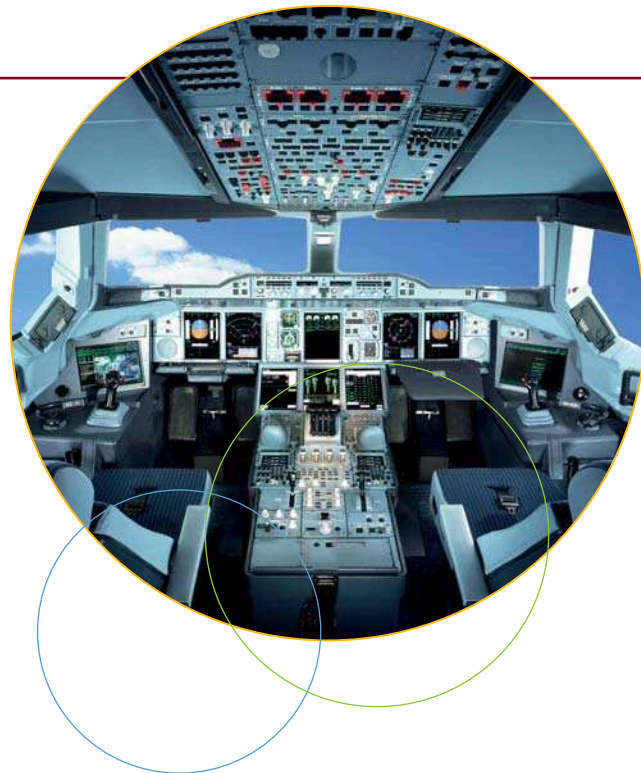
Or, la forme juridique actuelle d'établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) de La Poste, qui est aujourd'hui une exception en Europe, ne le lui permet pas de trouver les financements complémentaires nécessaires.

Dans ce contexte, le Gouvernement a souhaité procéder au changement de forme juridique de La Poste, qui deviendra une société anonyme, afin de permettre à l'État et à la Caisse des Dépôts et Consignations de souscrire à une augmentation de capital à hauteur de 2,7 Md€ (1,2 Md€ pour l'État et 1,5 Md€ pour la CDC). Un texte de loi a été présenté au Conseil des ministres le 29 juillet 2009. Celui-ci prévoit outre la transformation de La Poste en société anonyme que son capital ne pourra être détenu que par des actionnaires totalement publics (à l'exception de la part du capital qui pourra éventuellement être détenue au titre de l'actionnariat des personnels). Le projet consacre également l'ensemble des missions de service public de La Poste et il apporte des garanties aux personnels de La Poste – fonctionnaires et contractuels – qui conserveront leurs statuts et l'ensemble des droits qui s'y attachent.

Ce texte sera examiné par le Parlement à l'automne, avec pour objectif, si les débats parlementaires le permettent, de transformer La Poste en société anonyme au 1^{er} janvier 2010.

■ Accompagnement des opérations de croissance externe des entreprises du périmètre

Safran, né de la fusion en 2005 de Sagem et de Snecma, réalise une grande part de son activité dans le domaine aéronautique. Il poursuit une ambitieuse stratégie de recentrage, que l'Agence des Participations de l'État appuie. Après s'être désengagé du secteur de la communication avec la cession de Sagem Communications en



2008, le groupe a poursuivi son développement à travers deux axes. D'une part, Safran a renforcé le développement de son implantation à l'international qui devrait permettre de réduire son exposition au risque de change. D'autre part, le groupe a renforcé ses positions dans le domaine de la sécurité, secteur en croissance, avec l'acquisition de SDU-Identification, leader européen en matière de documents d'identification, et les activités biométriques de Motorola regroupées sous la marque PrinTrak.

EDF a réalisé en 2008 deux opérations majeures de croissance externe qui s'inscrivent dans l'axe stratégique de l'entreprise tendant à jouer un rôle leader dans la relance de l'énergie électro-nucléaire dans le monde, en particulier en Grande-Bretagne et aux États-Unis.

Au Royaume-Uni, à la suite de l'annonce par le Gouvernement britannique de son intention de céder ses intérêts dans British Energy, principal exploitant nucléaire et par ailleurs propriétaire de sites destinés à accueillir de futurs réacteurs, et sur sollicitation du conseil d'administration de cette entreprise, EDF a présenté les conditions et modalités d'une offre d'acquisition de la totalité du capital de cet opérateur. Avec l'accord de son conseil d'administration, EDF a répondu à l'appel du Gouvernement britannique et du management de British Energy en annonçant le 24 septembre 2008 une offre publique d'achat pour l'acquisition de 100 % du capital de cet opérateur, au prix de 774 pence par action. La prise de contrôle de British Energy est intervenue le 5 janvier 2009, date à

laquelle les offres ont été déclarées incon-
ditionnelles, pour un coût d'acquisition
total, apprécié à cette date, de 12Md\$
(hors actions restant en circulation et hors
frais liés à l'acquisition) équivalent à
13,2 Md€. Cette acquisition majeure, qui
permet à EDF de devenir le premier pro-
ducteur et premier commercialisateur au
Royaume-Uni et doit conduire à la
construction de quatre EPR au Royaume-
Uni à compter de 2012, s'est traduite dès le
premier semestre 2009 par une contribu-
tion significative de valeur aux résultats du
groupe EDF. Ainsi, l'EBITDA de British
Energy a augmenté de manière extrême-
ment significative au premier semestre
2009 (+72 %), du fait de la meilleure per-
formance de son parc en 2009, et s'est établi
à 936 M€ pour ce même semestre, soit
près de 10 % de l'EBITDA du groupe. Dans
le prolongement de cette opération, le
groupe EDF a annoncé le 11 mai 2009 l'ac-
cord final (soumis à l'approbation des
autorités de la concurrence) qui prévoit la
reprise par Centrica de 20 % des intérêts
d'EDF dans British Energy et l'acquisition
par EDF de 51 % de l'électricien belge SPE.

Aux États-Unis, le plus important marché
énergétique au monde, EDF poursuit éga-
lement l'objectif de développement de
nouvelles centrales nucléaires de type
EPR, à travers Unistar Nuclear Energy,
filiale commune avec Constellation Energy
Group (CEG), partenaire d'EDF depuis
2007, ainsi qu'un objectif d'acquisition
d'actifs nucléaires existants. Dans le cadre
d'un examen attentif de l'APE, et avec l'ac-
cord de son conseil d'administration, EDF
et CEG sont parvenus, le 17 décembre
2008, à un accord définitif aux termes
duquel EDF ferait l'acquisition de 49,99 %
des actifs nucléaires de CEG pour
4,5 Md\$; EDF réalisait en outre plusieurs
investissements stratégiques pour renfor-
cer la liquidité de Constellation Energy,
consistant en particulier dans un apport
en numéraire de 1 Md\$ dans CEG, à impu-
ter sur le prix d'achat de 4,5 Md\$ de la
participation d'EDF au moment du *closing*
et dans un accord d'option (*put*) d'une
période de deux ans permettant à CEG de
céder à EDF jusqu'à 2 Md\$ d'actifs de pro-
duction non nucléaires. La réalisation de
cette transaction est soumise à un certain
nombre de conditions suspensives, dont
notamment l'obtention des autorisations
administratives et réglementaires requi-
ses. Un succès du développement de l'EPR
aux États-Unis, premier pays producteur

d'électricité d'origine nucléaire, pourrait
en outre constituer une nouvelle réfé-
rence dans le cadre de la relance du
nucléaire dans d'autres pays.

■ Suites des réformes de l'audiovisuel

La **réforme de France Télévisions**,
annoncée par le président de la Républi-
que le 8 janvier 2008, a conduit à repen-
ser le modèle économique du groupe et à
affirmer une nouvelle ambition pour la
télévision de service public, afin de la dif-
férencier encore plus nettement de l'offre
privée, tout en restant destinée au grand
public. Afin de réunir les moyens de cette
ambition et de décorrélérer le financement
de France Télévisions de son audience, la
réforme a procédé à la suppression pro-
gressive de la publicité sur les antennes du
groupe. Ainsi depuis le 5 janvier 2009, la
publicité commerciale est supprimée
entre 20 heures et 6 heures sur le terri-
toire métropolitain pour les programmes
nationaux. Elle le sera définitivement à
compter de l'extinction de la diffusion par
voie hertzienne terrestre en mode analogi-
que des services de la télévision de la
société sur l'ensemble du territoire
métropolitain, prévue fin 2011. Cette nou-
velle ambition induit une évolution du
mode de financement des missions de ser-
vice public de France Télévisions: alors
que 30 % de ses ressources étaient com-
merciales en 2007, le financement devient
quasi exclusivement public. Enfin, l'État et
France Télévisions ont souhaité engager
une réforme profonde du groupe en
transformant France Télévisions en une
entreprise commune et en une société
nationale de programme unique chargée
de concevoir et de programmer les servi-
ces qui étaient jusqu'à présent édités par
les sociétés France 2, France 3, France 4,
France 5 et RFO. La loi du 5 mars 2009
organise ainsi la fusion-absorption de ces
dernières avec France Télévisions pour ne
former qu'une seule et même personne
morale, tout en préservant la spécificité de
chacune des chaînes. La mise en place de
cette entreprise commune entraîne une
réforme en profondeur de l'organisation
et de la gouvernance de France Télévi-
sions, qui a pour but de moderniser sa
gestion et de dégager progressivement des
synergies grâce à la mutualisation de dif-
férentes fonctions. L'Agence des participa-
tions de l'État est particulièrement atten-
tive à ces chantiers de modernisation et a



mené avec l'entreprise les travaux néces-
saires à l'élaboration d'un nouveau plan
d'affaires. Elle a également participé à
l'élaboration de la loi n° 2009-258 du
5 mars 2009 relative à la communication
audiovisuelle et au nouveau service public
de la télévision, modifiant la loi n° 86-
1067 du 30 septembre 1986 relative à la
liberté de communication, qui a consacré
la réforme de France Télévisions en préci-
sant les contours de ses nouvelles obliga-
tions de service public.

L'année 2008 a également été marquée par
la mise en œuvre de la **réforme de l'audio-
visuel public extérieur et francophone**,
visant à conduire une politique audiovi-
suelle extérieure plus cohérente, à avoir
une stratégie plus lisible et à améliorer l'ef-
ficacité de chacune des sociétés contribuant
à cette politique. En avril 2008 a été créée
la société en charge de l'Audiovisuel Exté-
rieur de la France (AEF) ayant vocation à
regrouper l'essentiel des participations
publiques dans les sociétés de l'audiovisuel
extérieur (RFI, France 24 et TV5 Monde).
La constitution du groupe est aujourd'hui
finalisée: la loi du n° 2009-258 du 5 mars
2009 a prévu le transfert à AEF de la totalité
des actions de la société RFI, auparavant
entièrement détenue par l'État; la totalité
des actions de France 24 a été acquise par
AEF au premier trimestre 2009 auprès de
TF1 et de France Télévisions; enfin, l'acqui-
sition de 49 % de TV5 Monde a été approu-
vée par le conseil d'administration en
décembre 2008. Parallèlement, AEF s'est
dotée d'une stratégie de dynamisation de
l'audiovisuel extérieur et a engagé un vaste

plan de modernisation de RFI, présenté aux instances représentatives du personnel début 2009. Enfin, l'Agence des participations de l'État, aux côtés des autres administrations concernées, a négocié avec AEF un contrat d'objectif et de moyen pour le groupe, qui doit traduire les objectifs de la réforme et du projet stratégique élaboré par le management du groupe, ainsi que les ressources publiques qui y sont consacrées.

■ Réforme des ports

La réforme portuaire prévue par la loi du 4 juillet 2008 a conduit les ports concernés à se transformer en grands ports maritimes au cours du quatrième trimestre 2008, avec l'instauration de conseils de surveillance plus resserrés que les anciens conseils d'administration, aux compétences élargies, et dans lesquels l'État a renforcé son implication. Les représentants de la place portuaire sont représentés désormais au sein d'un conseil de développement appelé à émettre un avis sur les orientations stratégiques du port.

Les ports ont adopté, généralement au premier semestre 2009, leurs projets stratégiques, qui déclinent les orientations de la réforme portuaire. La mise en œuvre du processus de transfert des outillages et des personnels associés au secteur privé, qui permet le recentrage des grands ports maritimes sur leurs activités régaliennes conformément à la loi, s'est ensuite concrétisée par l'engagement par les ports de négociations avec les manutentionnaires en place, puis par la soumission des projets de cession issus de ces négociations à la Commission nationale d'évaluation de la cession des outillages, qui doit veiller au respect des intérêts patrimoniaux des ports. Les gains de productivité, que ce transfert doit permettre aux manutentionnaires de réaliser, sont un des éléments clés pour restaurer la compétitivité des ports français.

Les projets stratégiques comportent également des programmes d'investissements ambitieux, qui devront être examinés au cas par cas par les conseils de surveillance et qui permettront, en cofinancement avec des investissements privés, de déployer de nouvelles capacités. Enfin, les grands ports maritimes devront conclure avec l'État et,

le cas échéant, les collectivités locales intéressées, des contrats d'entreprises pluriannuels pour préciser les modalités de mise en œuvre des projets stratégiques. L'État s'est engagé, dans le cadre du plan de relance portuaire, à apporter un surcroît de contribution à ces programmes.

■ La dissolution d'Autoroutes de France et la mise en sommeil de l'Erap

L'État actionnaire a poursuivi la rationalisation de la gestion des participations de l'État et de ses établissements publics. Cela s'est traduit sur 2008 et le 1^{er} semestre 2009 en particulier par la dissolution d'ADF et la mise en sommeil de l'Erap.

L'article 29 de la loi de Finances pour 2009 dispose la dissolution de l'établissement public Autoroutes de France (ADF) au 1^{er} janvier 2009 et le transfert à l'État, à cette date, des droits et obligations de cet établissement public. Créé en 1983 pour assurer la péréquation des ressources des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes dont il est devenu actionnaire, la mission d'Autoroutes de France était en effet arrivée à terme à l'issue de la privatisation des sociétés d'économie mixte concessionnaires d'autoroutes intervenue en 2006.

Les droits et obligations transférés à l'État sont principalement les titres détenus dans SFTRF et l'obligation de libérer le reste de l'augmentation de capital de cette société souscrite par ADF en avril 2008 (à savoir 306,6 M€), ainsi qu'une trésorerie 310 M€ provenant de produits de cession résultant de la privatisation des sociétés d'économie mixte d'autoroutes intervenue en 2006.

L'Erap est un établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1965 pour porter la participation de l'État dans l'entreprise pétrolière Elf. Cette mission s'est achevée en 1996. Il a également porté une participation dans Eramet jusqu'en 1999, puis dans la Cogema par échange de ses actions Eramet, et enfin dans Areva à hauteur de 3,21 % du capital lors de la création de cette société en 2001.

En 2003, l'Erap a participé à l'augmentation de capital lancée par France Télécom en procédant, grâce à une garantie explicite de l'État inscrite en loi de finances, à une émission obligataire de 9,4 Md€. La dette correspondante a été partiellement remboursée grâce à des dotations de l'État à l'Erap, effectuées en contrepartie d'une remontée à l'État à due concurrence de titres France Télécom détenus par l'Erap. Au 30 décembre 2008, les droits et obligations de la dette résiduelle de l'Erap (2,4 Md€ en principal) ont été repris en direct par l'État en application de la loi de finances pour 2009 en contrepartie d'une remontée de titres France Télécom à l'État. Au 30 juin 2009, l'Erap ne porte plus que 3,53 % du capital de la société.

La mission qui avait été assignée fin 2002 à l'Erap par l'État dans France Télécom approche donc désormais de son terme. Par ailleurs, dans un contexte marqué par la forte volatilité des marchés financiers, l'Erap ne dispose pas de ressources propres lui permettant d'envisager un renforcement de son portefeuille de participations. Dans ce contexte, il sera organisé, au cours des prochains mois, le regroupement auprès de l'État de l'intégralité des titres de participations France Télécom et Areva actuellement détenus par l'Erap.



L'établissement sera en parallèle mis en sommeil car il n'aura plus d'activité résiduelle.

L'actualité communautaire des entreprises du périmètre de l'État actionnaire en 2008 et 2009

L'État actionnaire est particulièrement attentif au respect des règles communautaires, et notamment celles relatives aux aides d'État, tant dans le cadre des opérations qu'elle mène directement que dans le cadre d'opérations réalisées par les entités du périmètre. L'État actionnaire, comme ses participations, s'efforce d'agir conformément au « principe de l'investisseur privé en économie de marché », c'est-à-dire dans des conditions comparables à celles qu'accepteraient des investisseurs privés, de telles interventions ne constituant pas des aides d'État.

L'actualité communautaire de l'APE en 2008 et 2009 a surtout été marquée par les conséquences de la crise économique et financière. Elle a tenu compte des nouvelles dispositions adoptées par la Commission dans cette situation économique dégradée (cf. encadré ci-contre). L'APE a par ailleurs été appelée à participer à la mise en œuvre d'un certain nombre de mesures décidées dans le cadre du Plan de relance, mesures sur lesquelles la Commission européenne s'est prononcée.

Les dossiers communautaires suivants ont particulièrement marqué l'activité du deuxième semestre 2008 et du début de l'année 2009.

■ Plan Bancaire: la Commission européenne a autorisé les régimes de renforcement des fonds propres et de refinancement des banques françaises

La Commission a autorisé le 8 décembre 2008 le régime français de renforcement des fonds propres de six établissements bancaires pour 10,5 Md€ au travers de la SPPE, entrée dans le périmètre de l'APE cet automne, qui a souscrit à des titres de dette super-subordonnée ainsi qu'à des actions de préférences sans droit de vote. La Commission a notamment tenu compte du fait que ce régime destiné à rétablir la confiance dans les marchés financiers comportait des obligations en matière de

financement de l'économie réelle et de règles éthiques notamment en matière de rémunérations, et prévoyait un mécanisme de sur-remboursement du capital permettant de s'assurer que la présence de l'État serait limitée dans le temps au strict minimum. La Commission a également autorisé les 28 janvier et 24 mars 2009 les modifications apportées à ce régime concernant les types de titres émis par les banques (actions de préférence ou TSS), les conditions de leur rémunération et de remboursement, la durée du régime (31 août 2009) et son étendue (11 Md€).

La SPPE est par ailleurs intervenue sous forme d'actions de préférence sans droit de vote assorties de bons de souscription d'actions exerçables dans 5 ans émis par BPCE, nouvel organe central des réseaux des Banques Populaires et des Caisses d'Épargne pour un montant de 3 Md€. Cette mesure, qui s'ajoute à l'aide déjà perçue par les deux groupes dans le cadre du dispositif présenté ci-avant, a été autorisée par la Commission le 8 mai 2009.

Ces mesures de renforcement des fonds propres des principaux établissements bancaires sont venues en complément du régime de refinancement de ces établissements bancaires, autorisé par la Commission dès le 8 octobre 2008, autorisation prolongée par décision du 12 mai 2009.

Cadre temporaire adopté en matière d'aides d'État pour tenir compte de la crise économique et financière

La crise financière puis économique qui frappe l'Europe depuis l'automne 2008 a déclenché une mobilisation générale des gouvernements nationaux, de la Banque Centrale Européenne (BCE) et de la Commission afin de protéger l'épargne, garantir la stabilité financière et maintenir un flux de crédits abordables en faveur des entreprises et des ménages. En l'absence d'un cadre prudentiel, réglementaire et juridique global paneuropéen pour le secteur financier, la politique de l'UE en matière d'aides joue à cet égard un rôle de premier plan puisqu'elle constitue le cadre à l'intérieur duquel les mesures nationales adoptées pour faire face à la crise sont examinées.

Dans le secteur bancaire, tout d'abord, la Commission a adopté quatre communications concernant: les garanties (13.10.2008), la recapitalisation (5.12.2008), le traitement des actifs dépréciés (25.02.2009) et les aides à restructuration (22.07.2009), qui composent le cadre d'appréciation des mesures mises en œuvre en faveur des banques au regard des aides d'État. Ces lignes directrices ont permis notamment d'autoriser les opérations de sauvetage appelées à arrêter ou prévenir des retraits massifs des dépôts bancaires, définissent un ensemble de normes et de garde-fous permettant aux États membres de recapitaliser les banques afin d'assurer des niveaux de prêt adéquats à l'économie et précisent les conditions dans lesquelles les banques sont tenues de présenter un plan de restructuration.

Pour atténuer l'impact de la crise financière sur l'économie réelle, la Commission a par ailleurs adopté le 17 décembre 2008 un « cadre communautaire temporaire pour les aides d'État destinées à favoriser l'accès au financement dans le contexte de la crise économique et financière actuelle » qui prévoit des instruments plus souples, permettant aux États membres de prendre, pendant une période limitée, des mesures additionnelles pour lutter contre la récession dès lors que les mesures générales ou les aides d'État relevant des règles normales s'avèrent insuffisantes. Cinq régimes temporaires s'inscrivant dans le cadre de cette communication ont ainsi été adoptés en France concernant des aides publiques limitées à 500 000 €, des prêts à taux d'intérêts bonifiés, des prêts bonifiés à l'investissement pour les entreprises fabriquant des « produits verts » et des primes de garantie réduites. Ils sont destinés à permettre à l'ensemble des pouvoirs publics compétents (État, collectivités territoriales, gestionnaires de fonds structurels, agences, organismes publics...) de faciliter l'accès des entreprises aux financements dans le contexte de la crise économique et financière.

■ **Renault – Prêts Automobiles:** la Commission a validé les modalités des prêts octroyés à Renault et PSA dans le cadre du Plan automobile

Dans le cadre du plan automobile, la Commission a validé, après des échanges avec les autorités françaises, les modalités des prêts participatifs à 5 ans octroyés notamment à Renault et PSA pour un montant global maximum de 6,5 Md€.

Ces prêts s'inscrivent dans le régime cadre d'aides sous forme de taux d'intérêt bonifiés autorisé par la Commission le 4 février 2009. En outre, ces prêts n'introduisent aucune discrimination entre les constructeurs établis sur le territoire puisqu'ils peuvent être accordés à tout constructeur ayant une activité en France.

■ **Dexia:** la Commission a autorisé des mesures urgentes adoptées en faveur de Dexia et a ouvert une procédure formelle d'examen s'agissant des autres mesures

En octobre 2008, l'État français a participé aux côtés des États belges et luxembourgeois à la mise en œuvre de plusieurs mesures de soutien au profit de Dexia, confrontée alors à une très grave crise de liquidités risquant de mettre en péril l'établissement, à savoir une augmentation de capital, une garantie de refinancement et une mesure d'aide à la trésorerie. Ils ont également annoncé la mise en œuvre d'une garantie visant certains actifs détenus par FSA, filiale américaine de Dexia, dans le cadre de la cession de certaines activités de cette filiale.

Par décision du 19 novembre 2008, la Commission a autorisé au titre d'aide au sauvetage d'urgence la garantie rémunérée des financements de Dexia ainsi que l'opération de *Liquidity Assistance* mise en place par la Banque Nationale Belge et la Banque de France.

Un plan de restructuration de Dexia a été notifié à la Commission le 19 février 2009. Par une décision du 13 mars 2009, la Commission a autorisé le principe de la garantie FSA et ouvert une procédure for-

melle d'examen sur certains aspects de cette garantie (valorisation des actifs et rémunération de la garantie) ainsi que sur l'augmentation de capital, le prolongement de la garantie de financement et la compatibilité du plan de restructuration.

Dans le cadre des échanges en cours, les autorités françaises fourniront à la Commission tous les éléments lui permettant de s'assurer du respect dans ce dossier des règles communautaires sur les aides d'État et notamment des récentes lignes directrices adoptées par la Commission pour adapter ces règles au contexte de la crise financière.

■ **STX France:** la Commission confirme que la prise de participation de l'État dans les ex-Chantiers de l'Atlantique constitue un investissement avisé

À sa demande, les autorités françaises ont transmis à la Commission le 24 décembre 2008 des informations relatives à l'acquisition par l'État d'une participation de 33,34 % au capital de STX France, ex-Chantiers de l'Atlantique.

Après quelques échanges, la Commission a informé les autorités françaises, par courrier du 12 juin 2009, qu'elle ne poursuivait pas son enquête, confirmant ainsi implicitement l'absence d'éléments d'aide d'État dans la prise de participation de l'État au capital de STX France, qui relève du comportement d'un investisseur avisé.

Comme prévu, cette participation a depuis lors été transférée au Fonds Stratégique d'Investissement (FSI).

■ **RATP:** la Commission a autorisé la réforme du mode de financement des retraites des agents de la RATP

Suite à la notification en juin 2006 de la réforme envisagée du mode de financement des retraites des agents de la RATP, la Commission a ouvert une procédure formelle d'examen en octobre 2007 sur la question de l'adossement des droits de base des agents RATP au régime général de retraite ainsi que la prise en charge par l'État des droits spécifiques de ces agents. Par déci-

sion du 13 juillet 2009, la Commission a considéré que la réforme mise en place en 2006, à savoir la création d'une caisse de retraite spécifique (CRP-RATP), devenue le seul débiteur juridique des pensions des agents statutaires et qui perçoit désormais les cotisations libératoires de la RATP, constituait une aide compatible. La Commission a ainsi reconnu que cette réforme était nécessaire à l'établissement de conditions égales entre la RATP et ses concurrents concernant les contributions obligatoires à l'assurance vieillesse et qu'elle mettait ainsi un terme à une distorsion de concurrence qui aurait handicapé la RATP.

En outre, la Commission a admis que le versement par l'État de subventions d'équilibre à la CRP-RATP et de soultes aux régimes d'accueil en cas d'adossement des droits de base du régime spécial aux régimes de droit commun, n'était pas qualifiable d'aide d'État puisque ni la caisse ni les régimes d'accueil ne constituent des entreprises au sens du droit communautaire de la concurrence.

■ **France Télévisions:** notification à la Commission de la réforme du financement de France Télévisions

Dans le prolongement de l'annonce fait le 8 janvier 2008 par le Président de la République de la réforme de l'audiovisuel public, le Parlement a voté le 5 mars 2009 la mise en place d'un financement public pérenne de France Télévisions, destiné à compléter les ressources issues de la contribution à l'audiovisuel public (ex-redevance) pour lui permettre de faire face au coût net des missions de service public qui lui sont confiées.

Cette réforme a été notifiée aux services de la Commission européenne sur le fondement, à titre principal, de la jurisprudence Altmark (absence d'aide), et à titre subsidiaire, des lignes directrices communautaires sur les services publics de radiodiffusion (compatibilité d'une compensation pour service d'intérêt économique général).



Le 1^{er} septembre 2009, la Commission a adopté une décision par laquelle :

- elle déclare compatible, au titre de l'article 86, paragraphe 2 CE, la subvention de 450 M€ pour l'année 2009 déjà prévue dans la loi de finances votée en décembre 2008 et en autorise le versement immédiat ;

- elle a parallèlement ouvert une procédure formelle d'examen afin de vérifier si le mécanisme de financement notifié pour 2010 et au-delà est compatible avec les règles communautaires. Cette ouverture permettra aux autorités françaises, mais également aux tiers, de formuler des observations avant l'adoption d'une décision finale, qui s'en trouvera juridiquement renforcée.

■ **Ports: ouverture d'une procédure formelle d'examen sur certains volets de la réforme portuaire**

Les autorités françaises ont notifié en décembre 2008 l'adoption de mesures fiscales s'inscrivant dans le cadre de la réforme portuaire votée en juillet 2008. Le 8 avril 2009, la Commission a décidé d'ouvrir une procédure formelle portant sur :

- les modalités de transfert des opérations de manutention à des opérateurs privés au terme d'une procédure de cession des outillages publics, qui, selon la Commission, ne garantiraient pas une cession au meilleur prix ;

- le dispositif fiscal accompagnant la cession des outillages, comprenant des réductions d'impôts au profit des opérateurs privés repreneurs.

Les autorités françaises ont répondu à cette décision le 11 mai 2009 et ont rappelé les raisons pour lesquelles elles considèrent que les conditions de cession des outillages ne comportent aucun élément d'aide et que le dispositif fiscal est quant à lui compatible avec le droit communautaire.

La réforme soumise à l'examen de la Commission a pour objectif d'améliorer les performances et la compétitivité des ports maritimes français en redéfinissant leurs missions et modernisant leur gouvernance, ce qu'a relevé l'European Sea Ports Organisation qui a souhaité intervenir dans cette procédure.

■ **EDF: extension de la procédure communautaire en cours sur les tarifs réglementés dans le secteur de l'électricité**

Le 13 juin 2007, la Direction générale de la Concurrence de la Commission européenne a ouvert une procédure à l'encontre des tarifs réglementés d'électricité en faveur des grandes et moyennes entreprises et notamment les tarifs dits « de retour » (TaRTAM), en exprimant des doutes sur la présence d'aides d'État. Le 10 mars 2009, elle a étendu cette procé-

sure pour tenir compte de la prolongation du tarif de retour jusqu'en juin 2010 et de l'ouverture de ce dispositif à de nouveaux bénéficiaires.

Les autorités françaises ont répondu à cette décision en avril 2009 pour confirmer l'analyse présentée dans leurs premières écritures de 2007 et 2008, à savoir l'absence d'aide d'État. La Commission a transmis en juillet les observations déposées par 6 tiers intervenants, sur lesquelles les autorités françaises pourront, le cas échéant, réagir.

Cette procédure se poursuit en parallèle de la procédure ouverte par la DG Marché intérieur sur une possible violation des directives communautaires de libéralisation du secteur de l'électricité et du gaz.

Les autorités françaises espèrent une issue prochaine de ces procédures, suite à l'accueil favorable réservé par les commissaires européens chargés de la concurrence et de l'énergie au projet de réforme du marché français de l'électricité annoncé le 15 septembre 2009.

■ **SNCM: contentieux communautaires contre l'autorisation de la Commission dans le dossier SNCM**

La Commission européenne a autorisé le 8 juillet 2008 des mesures liées à la privatisation de la SNCM et des mesures déjà validées par la Commission dans sa déci-

sion du 9 juillet 2003, annulée par le TPI le 15 juin 2005.

Cette décision a été attaquée devant le Tribunal de première instance en décembre 2008 par Corsica Ferries France et la STIM, holding du partenaire de la SNCM dans la délégation de service public pour la desserte de la Corse à partir de Marseille.

Les autorités françaises interviennent dans ces procédures au soutien de la Commission pour conclure, d'une part à l'irrecevabilité du recours de la STIM, et d'autre part au rejet au fond des arguments soulevés à l'encontre de la décision par Corsica Ferries France.

Les autorités françaises sont confiantes dans l'issue de cette procédure qui ne devrait pas remettre en cause le redressement de la SNCM entrepris par ses représentants.

Opérations sur le capital dans le contexte de la crise financière

Dans le contexte de la crise financière, aucune opération de cession sur les marchés n'est intervenue sur la période. L'État a mené une cession en vue d'accompagner l'alliance stratégique entre ADP et Schiphol et a contribué à la création du FSI en lui apportant du numéraire et des titres de participation. Par ailleurs, l'État a été amené à prendre de nouvelles participations dans STX France et Dexia (cf. supra) ou à renforcer sa participation (Air France-KLM).

■ ADP/Schiphol

L'État a cédé, le 1^{er} décembre 2008, 8 % du capital d'Aéroports de Paris à Schiphol Group dans le cadre d'un partenariat industriel entre les deux entreprises, au cours de 67 € par action pour un montant de 530 M€. Concomitamment, Aéroports de Paris a acquis 8 % du capital de Schiphol Group par augmentation de capital réservée pour un montant d'environ 370 M€.

L'alliance industrielle entre ces deux groupes aéroportuaires européens majeurs, scellée par cet échange de participations, vise à tirer profit de leur expérience com-

mune pour accroître mutuellement leur compétitivité. Cette ambition s'appuie sur la combinaison des savoir-faire des deux groupes pour améliorer la qualité des services offerts à l'ensemble de leurs clients, sur le développement des connections entre les deux hubs et sur des économies d'échelle et des complémentarités relatives à certaines de leurs activités.

Une structure de gouvernance équilibrée accompagne le projet des deux sociétés. Schiphol Group bénéficie notamment de deux membres au conseil d'administration d'Aéroports de Paris qui comportent 18 membres depuis le 15 juillet 2009 et Aéroports de Paris bénéficie d'un membre au conseil de surveillance de Schiphol Group qui comporte 8 membres.

À l'issue de cette opération, l'État détenait 60,38 % du capital d'Aéroports de Paris.

Une participation de 8 % du capital d'Aéroports de Paris ayant été apportée au FSI le 15 juillet 2009 (cf. infra), la participation de l'État s'élève dorénavant à 52,38 %. L'État restera actionnaire majoritaire de l'entreprise, conformément à la loi.

■ L'entrée au capital de STX France

Conformément à l'accord industriel de long terme conclu le 12 juin 2008 entre le Gouvernement et le groupe coréen de construction navale STX, nouvel actionnaire majoritaire de la maison-mère de STX France (ex Chantiers de l'Atlantique), l'État a acquis, le 7 novembre 2008, une participation de 33,34 % au capital de cette dernière dans le cadre d'une augmentation de capital de 110 M€. Ce prix sera le cas échéant augmenté en 2012, en fonction des performances de l'entreprise, d'un complément d'un montant maximum de 83,3 M€.

Cette participation ayant été apportée, le 15 juillet 2009, au Fonds Stratégique d'Investissement (cf. infra), le capital de STX (ex-Chantiers de l'Atlantique), jusqu'alors détenu à 75 % par la société norvégienne STX Europe et à 25 % par Alstom, est aujourd'hui détenu à 50,01 % par STX Europe, à 33,34 % par le FSI et à 16,65 % par Alstom.



Cette prise de participation de l'État et son apport au FSI reflètent le caractère stratégique des Chantiers de l'Atlantique et traduisent la volonté de mettre en place un partenariat industriel de long terme entre le groupe STX et l'État français. Les Chantiers de l'Atlantique disposent en effet d'une qualité unique d'ingénierie navale et d'un outil industriel unique en Europe, tant pour la construction de paquebots de croisière qu'en matière d'ingénierie de défense, présentant un intérêt stratégique et industriel majeur pour notre pays. A cet égard, la prise de participation de l'État s'est traduite par une injection immédiate de fonds qui a permis de renforcer la structure financière de l'entreprise et ainsi d'accompagner ses projets de développement.

Comme le prévoit le protocole de juin 2008, la minorité de blocage acquise par l'État lui ouvre des droits étendus sur les décisions critiques, qu'il s'agisse du management ou des grandes évolutions de l'outil industriel et du capital de la société. Afin d'assurer la viabilité économique de long terme de cette industrie, STX s'est engagée à ne pas développer de capacités industrielles concurrentes hors d'Europe sur son cœur de métier.

■ La mise en place du FSI

L'exercice 2008-2009 a été marqué par la création du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). Cette société anonyme au capital détenu à 51 % par la Caisse des Dépôts et Consignations et à 49 % par

Cadre juridique applicable aux opérations de cessions

Les cessions de participations financières sont strictement encadrées

Aux termes de l'article 34 de la Constitution, « la loi fixe les règles concernant... les transferts de propriété d'entreprises du secteur public au secteur privé ». En application de cette disposition, trois lois fixent le cadre juridique général : la loi n° 86793 du 2 juillet 1986, la loi n° 86912 du 6 août 1986 et la loi n° 93923 du 19 juillet 1993. Les lois du 2 juillet 1986 et du 19 juillet 1993 définissent le champ des différentes opérations et la loi du 6 août 1986 définit la procédure applicable à ces opérations. Des lois particulières sont parfois intervenues pour adapter ce cadre juridique général en tenant compte des spécificités de certaines opérations (mutualisation-privatisation du Crédit agricole en 1988 ou encore loi pour la privatisation d'Air France en 2003).

En substance, la loi du 6 août 1986 comporte un titre II applicable notamment aux privatisations des sociétés détenues directement et majoritairement par l'État (participations dites de premier rang) et un titre III applicable aux autres privatisations, qui sont essentiellement les privatisations des filiales des entreprises publiques (on parle alors de "respirations"). La procédure du titre II est également applicable aux ouvertures minoritaires de capital des sociétés de premier rang et aux transferts au secteur privé des participations de l'État dans les sociétés privatisées en application du titre II, tant que l'État détient directement plus de 20 % du capital. Sous ce seuil, le ministre de l'Économie est seul compétent en application de lois de 1948 et de 1949, dans le respect des principes et des règles de valeur constitutionnelle. La cession de la participation minoritaire dans le Crédit Lyonnais intervenue fin 2002 a suivi ce régime.

Les opérations de cession d'entreprises de premier rang s'organisent selon les quatre principes suivants :

- Les privatisations des entrepri-

ses les plus importantes sont d'abord approuvées par la loi puis décidées par décret. Les autres opérations sont directement autorisées par décret ;

- Le prix de cession arrêté par le ministre de l'Économie ne peut être inférieur à l'évaluation de la Commission des participations et des transferts (C.P.T.). Pour les cessions hors marché, le ministre de l'Économie arrête le choix du ou des acquéreurs et les conditions de la cession sur avis conforme de la C.P.T. ;

- Les personnes physiques et les salariés de l'entreprise bénéficient d'avantages spécifiques (actions réservées, actions gratuites, délais de paiement et, pour les salariés, rabais) ;

- Lorsque la protection des intérêts nationaux l'exige, il est prévu d'instituer dans les sociétés privatisées une « action spécifique » à laquelle sont attachés divers droits⁽¹¹⁾.

La commission des participations et des transferts (C.P.T.)

La loi n° 86-912 du 6 août 1986 a créé une Commission de la privatisation chargée de procéder à l'évaluation des entreprises privatisées. Sans en changer la composition ni les attributions, le décret n° 88-1054 du 22 novembre 1988 l'a intitulée Commission d'évaluation des entreprises publiques. La loi n° 93-923 du 19 juillet 1993 est revenue à la dénomination initiale et a renforcé les pouvoirs de la Commission, tant pour ce qui est de l'évaluation des actifs transférés au secteur privé que pour la détermination des modalités de cession. Le décret n° 98-315 du 27 avril 1998 l'a dénommée Commission des participations et des transferts. Le Conseil d'État a considéré, dans son étude de 2001, que la CPT est une autorité administrative indépendante.

S'agissant de l'évaluation des actifs transférés, la CPT intervient pour la détermination de la valeur des entreprises privatisables ins-

crites sur la liste annexée à la loi du 19 juillet 1993, des prises de participation du secteur privé, dans le capital d'une entreprise dont l'État détient directement plus de la moitié du capital social, et des entreprises faisant l'objet d'une opération de « respiration » dans les cas les plus importants (cessions d'entreprises dont l'effectif dépasse 2500 personnes ou le chiffre d'affaires 375 M€). En outre, dans l'hypothèse où le paiement des actifs transférés est effectué par échange de titres ou par apport en nature, la CPT intervient dans les mêmes conditions pour la détermination de la parité ou du rapport d'échange.

Le prix d'offre ou de cession arrêté par le ministre de l'Économie et des Finances ne peut être inférieur à l'évaluation faite par la CPT qui est valable un mois. La CPT peut également être consultée pour les opérations de respiration même si sa consultation n'est pas obligatoire.

Sur les modalités de cession, au pouvoir initial d'avis concernant les procédures de mise sur le marché, la loi du 19 juillet 1993 a ajouté l'obligation pour le ministre de l'Économie d'obtenir un avis conforme de la CPT sur le choix du ou des acquéreurs pour les opérations réalisées en dehors du marché financier, ainsi que sur les conditions de la cession. Dans sa rédaction initiale, la loi ne prévoyait qu'un avis simple de la CPT qui ne liait pas la décision du Ministre.

La Commission est composée de sept membres nommés par décret pour cinq ans et choisis en fonction de leur compétence en matière économique, financière ou juridique. Ses membres sont astreints au secret professionnel. Par décret du 18 septembre 2008, ont été nommés membres de la CPT : M. Bertrand Schneider, Président ; Mme Perrette Rey ; M. Pierre Achard ; M. Philippe Martin ; M. Daniel Deguen ; M. Jean Serisé ; M. Philippe Rouvillois.

l'État a été constituée le 19 décembre 2008. Elle a pour mission d'investir en fonds propres ou quasi fonds propres dans quatre types d'entités :

- 1) des PME présentant un fort potentiel de croissance ;
- 2) des entreprises moyennes disposant d'un potentiel de création de valeur grâce à leur position de marché et – ou – à leur maîtrise technologique ;
- 3) des entreprises de taille moyenne présentes dans des secteurs en mutation et engagées dans des processus de redéploiement industriel ;
- 4) des grandes entreprises fortement implantées dans leur secteur d'activité et ayant besoin de stabiliser leur capital.

Les interventions du FSI s'effectuent dans le respect d'un certain nombre de principes. Ainsi, le FSI a vocation à intervenir dans des projets rentables, dans une optique de long terme et en prenant des participations minoritaires. Il investit dans des entreprises et des secteurs stratégiques au regard de la compétitivité de l'économie. Dans une logique d'effet d'entraînement, le FSI cherche à impliquer dans ses projets d'autres investisseurs, publics ou privés, français ou étrangers, susceptibles d'accompagner son effort financier. Le fonds se comporte en investisseur socialement responsable. Il est ainsi attentif à ce que les entreprises dans lesquelles il investit se comportent de façon citoyenne, notamment pour ce qui concerne les aspects environnementaux, sociaux, fiscaux et de gouvernance. Afin de s'assurer de cet aspect et de réaliser le suivi de ses participations, le FSI s'implique dans la gouvernance des entreprises dans lesquelles il acquiert une participation, notamment en participant au conseil d'administration et à ses comités spécialisés.

En termes de gouvernance, le FSI est administré par un conseil d'administration de sept membres comprenant deux représentants de l'État, deux représentants de la Caisse des Dépôts et Consignations, et trois personnalités qualifiées. Afin d'assister le conseil dans ses travaux, trois comités permanents ont été créés : un comité d'audit et des risques, un comité des rémunérations et des nominations et un comité d'investissement. Ce dernier est

11 - Il existe aujourd'hui une action spécifique au capital de Thales qui se justifie par des impératifs de défense nationale et l'État en dispose également au sein du capital de la nouvelle société GDF Suez, justifiée par des impératifs de sécurité et de continuité d'approvisionnement en énergie.



spécifiquement chargé de donner un avis sur les projets de prise de participation présentés au conseil par l'équipe d'investisseurs du fonds. A ces comités s'ajoute un comité d'orientation stratégique, composé de représentants de la société civile, dont la mission est de définir et de développer la doctrine d'investissement du FSI et d'être le gardien de la cohérence et des équilibres de l'action du fonds.

Le FSI est doté de moyens financiers de 20 Md€ apportés par ses deux actionnaires et constitués pour 6 Md€ d'apports en numéraire et pour 14 Md€ de titres de participation. Faisant suite à une première augmentation de capital d'un montant d'1 Md€, souscrite en numéraire (février 2009), un ensemble de participations d'une valeur de 14 Md€ provenant de l'État et de la Caisse des Dépôts et Consignations a été apporté le 15 juillet 2009 au FSI. Cet ensemble comprenait pour l'essentiel des participations minoritaires dans des sociétés cotées, mais également des participations minoritaires dans des sociétés non cotées, ainsi que des participations dans des sociétés de portefeuille et des fonds de capital-investissement (notamment CDC Entreprises). Du côté de l'État, ces apports ont été constitués des 33,34 % détenus dans la société STX France Cruise, ainsi que de parts du capital d'Aéroports de Paris (8 %) et de France Télécom (13,5 %). En contrepartie des apports de ses deux actionnaires, le FSI a procédé à une augmentation de capital de 13,9 Md€. Suite à cette opération, les fonds propres totaux du FSI s'élèvent à un peu plus de 15 Md€.

À fin juillet 2009, le FSI a réalisé six investissements directs pour un montant global de 340 M€. Il s'agit, dans l'ordre chronologique, de Valéo (23,5 M€), Daher (68,5 M€), Farinia Group (20 M€), Gemalto (160 M€), 3S Photonics (10 M€)

et Nexans (58 M€). Suivant les cas, ces opérations ont consisté en une participation du FSI à une augmentation de capital des sociétés concernées, ou bien en l'acquisition de titres existants sur le marché ou auprès d'actionnaires de référence sortants. Outre ces investissements directs, le FSI a engagé 200 M€ dans un fonds commun de placement à risque (FCPR) dédié au secteur des équipementiers automobiles. Ce fonds, baptisé Fonds de modernisation des équipementiers automobiles (FMEA), a également été abondé à hauteur de 200 M€ par les deux grands groupes automobiles français, ce qui lui donne une capacité d'intervention totale de 600 M€. Fin juillet 2009, le FMEA avait réalisé trois investissements pour un montant global de 74 M€ au capital des sociétés Treves (55 M€), Michel Thierry (15 M€) et Savoy International (4 M€). Le FSI a également réalisé plusieurs investissements via CDC Entreprises (Led to Lite, Meccano, Frey Nouvelles Énergies) et a apporté 36 M€ à divers fonds d'investissement spécialisés dans les PME (SGAM AI FC, AGF PE Holding, FFI...). Début octobre 2009, le FSI a annoncé un renforcement substantiel de son action à destination des PME dans le cadre de la mise œuvre d'un plan gouvernemental de soutien au financement des PME d'un montant global de 2 Md€, dont environ 1 Md€ apportés par le fonds. Le dispositif mis en place au sein du FSI est structuré autour de quatre instruments :

- l'investissement direct du fonds au capital des PME ; les moyens dédiés à ce type d'opération par le FSI ont été doublés pour atteindre 300 M€ ;
- l'investissement du FSI dans des fonds régionaux de capital risque et de capital-investissement au travers du dispositif France Investissement ; les moyens consacrés à cette action par le FSI ont été augmentés pour atteindre 300 M€ ;
- la création d'un fonds dédié au renforce-

ment des fonds propres des entreprises ayant saisi le Médiateur du crédit ; ce fonds, dénommé Fonds de consolidation et de développement des entreprises (FCDE), est cofinancé par des banques et des compagnies d'assurances et géré au sein du FSI ; il est doté de 200 M€ dont 95 M€ apportés par le FSI ;

- la création d'un nouvel instrument de financement : les obligations convertibles OC+ ; destinées à faciliter l'accès des petites entreprises à ce type d'instrument, ces obligations ont la particularité de différer les discussions sur la valorisation de la société au moment de la conversion éventuelle des obligations en actions, et de laisser cette conversion à l'initiative du chef d'entreprise ; le FSI consacrerait 300 M€ à ce mécanisme.

Par ailleurs, le FSI réfléchit à la mise en place de fonds spécialisés dans certaines filières. Des travaux visant à la création de fonds dédiés à la filière bois et aux biotechnologies sont ainsi en cours.

■ Souscription par l'État aux « Oceane » AF KLM

Fin juin 2009, Air France-KLM a procédé à l'émission de 661 M€ d'obligations convertibles en actions nouvelles ou existantes (OCEANE). L'État a décidé de souscrire à cette émission, dans le cadre du délai de priorité accordé aux actionnaires et à hauteur de la totalité de ses droits. L'État, en s'assurant par cet investissement de 103,4 M€ le maintien dans la durée de son niveau de participation au capital du groupe, a ainsi manifesté sa pleine confiance dans les atouts d'Air France-KLM et contribué à la poursuite de son développement en concourant au financement diversifié et à meilleur coût ainsi mis en place par l'entreprise.

Principales opérations conduites par l'Agence des participations de l'État depuis sa création

	CESSIONS PAR L'ÉTAT	PRINCIPALES AUGMENTATIONS DE CAPITAL ET PRISES DE PARTICIPATIONS	FUSIONS
2003	<ul style="list-style-type: none"> ■ 8,5 % de Renault en juillet ■ Solde de la participation dans Dassault Systèmes (15,7 %) en septembre ■ 18 % de Thomson en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en février, mars et août (intégration des minoritaires d'Orange) ■ Émission de TSDD et TSDDRA par Alstom en septembre-décembre 	
2004	<ul style="list-style-type: none"> ■ Intégralité de la participation dans la SNI (74 %) en mars ■ Ouverture du capital de Snecma et cession de 35 % en juin 2004 ■ 10 % de France Télécom en septembre ■ 17,7 % d'Air France KLM en décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télécom en mars (intégration des minoritaires de Wanadoo) ■ Alstom en juillet ■ APRR en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Échange de titres Air France-KLM en mai
2005	<ul style="list-style-type: none"> ■ Solde de la participation dans Bull en mars ■ 6 % de France Télécom en juin ■ Ouverture du capital de Gaz de France en juillet ■ Ouverture du capital d'EDF en novembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Sanef en mars ■ Gaz de France en juillet ■ EDF en novembre ■ France Télécom en septembre (refinancement de l'acquisition d'Amena) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion Snecma-Sagem en mai, après le succès de l'OPE-OPA de Sagem sur Snecma (janvier-février)
2006	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation dans Sanef, APRR et ASF en février-mars ■ Cession de la participation dans Alstom en avril ■ Ouverture du capital d'Aéroports de Paris en juin ■ Cession de la majorité du capital dans la SNCM en mai ■ Cession de la participation dans Sofreavia en décembre 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Aéroports de Paris en juin 	
2007	<ul style="list-style-type: none"> ■ Entrée de Thales au capital de DCN (25 %) dans le cadre d'un partenariat industriel et du regroupement des activités navales françaises des deux groupes ■ 5 % de France Télécom en juin ■ 2,5 % d'EDF en décembre ■ 33,34 % du capital de la Semmaris (gestionnaire du Min de Rungis) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Renforcement de la participation d'Alcatel dans Thales par apport d'actifs (transport, sécurité), dans le cadre d'un nouveau partenariat industriel en janvier 	
2008	<ul style="list-style-type: none"> ■ Cession de l'intégralité de la participation de l'État (64,7 %) dans Dagris: cession de 51 % à Geocoton (février) et du reliquat (13,7 %) à l'Agence Française de Développement (mai). ■ Cession de 8 % du capital d'Aéroports de Paris pour sceller l'alliance de ce dernier avec Schiphol Group, le gestionnaire de l'aéroport d'Amsterdam (décembre 2008) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ France Télévisions (août 2008) ■ Société de Prise de participation de l'État (SPPE) (octobre 2008) ■ Dexia (octobre 2008), via la SPPE ■ STX France (novembre 2008) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Fusion GDF Suez (juillet 2008)
2009	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apport de l'État au FSI, pour une valeur de 6,86 Md€, de : <ul style="list-style-type: none"> • 13,5 % de France Télécom, • 8 % d'ADP, • 33,34 % de STX France (ex-Chantiers de l'Atlantique) 	<ul style="list-style-type: none"> ■ Apport de l'État au FSI de 490 M€ dans le cadre d'une augmentation de capital de 1 Md€ (février 2009) ■ Souscription par l'État « d'Océane » émises par Air France – KLM (juin 2009) 	

L'État actionnaire et la LOLF

Le compte d'affectation des produits de cession est l'héritier du compte de privatisation créé par la loi de finances rectificative pour 1986. Ce mécanisme strictement encadré par l'article 21 de la loi organique sur les lois de finances d'août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006 permet une gestion consolidée des flux budgétaires liés aux participations de l'État. En pratique, il permet notamment d'éviter l'affectation de produits de cession à un secteur d'activité et de consacrer les gains en capital de l'État à des opérations patrimoniales à l'exclusion du financement de dépenses courantes.

Ce compte permet également de réaliser des opérations sur le capital des entités (souscription à des augmentations de capital, prises de participations...).

Il est soumis au vote du Parlement, auquel est proposé une estimation des recettes et des dépenses. Le montant des recettes inscrit en loi de finances initiale ne constitue pas une obligation de résultat mais les dépenses ne peuvent être opérées que dès lors que des recettes sont enregistrées et qui proviennent des cessions de tout ou partie de participations financières.

Bilan des opérations de l'exercice 2008

L'exécution 2008 a donné lieu à 2,080 Md€ de recettes, qui proviennent essentiellement de :

- la cession par l'État en décembre 2008 de 8 % du capital d'ADP à Schiphol Group (530,4 M€) dans le cadre d'un accord de coopération industrielle entre les deux sociétés ;
- la cession par l'État de la totalité de sa participation (30 %) dans Enercal (29,9 M€) ;
- la cession par l'État de 51 % de sa participation dans Dagrif à Géocoton (12,7 M€) et 13,67 % à l'AFD (3,4 M€) ;
- le reversement par Autoroutes de France d'une partie du produit de cession des sociétés d'autoroute (250 M€) et de la réduction de sa dotation (83,7 M€) ;
- le remboursement de l'avance d'actionnaire consentie à la SPPE à hauteur de 606,6 M€, le solde a été converti en actions de la société ;
- le versement par Oséo des intérêts au titre de l'avance d'actionnaire de 300 M€ consentie à l'AIH en 2007 (7,8 M€) ;



LES RECETTES DE CESSIION DE TITRES ET DE PRIVATISATION ET LEUR UTILISATION DEPUIS 1986

Depuis 1986 le total des recettes de cession d'actifs s'élève, en euros courants, à 106 Md€. Entre 1986 et 2007, les recettes ont financé le désendettement de l'État à hauteur de 23,1 Md€, 1,6 Md€ a été versé au Fonds de réserve des retraites et près de 78 Md€ ont été utilisés pour recapitaliser les entreprises publiques, désendetter des APU (hors État) ou réaliser des investissements.

Le tableau a été établi sur la base des recettes nettes enregistrées par l'État, depuis 1986 c'est-à-dire après déduction des commissions et frais annexes liés à la conduite des opérations (rémunération des banques lors des opérations de placement, campagnes de publicité...). Les recettes correspondant à des remboursements de dotations en capital et de paiements de dividendes n'ont pas été prises en compte car elles ne constituent pas des recettes de privatisation au sens strict.

Ces données doivent être interprétées avec prudence car les montants n'ont pas fait l'objet d'actualisation ni de conversion en euros constants ; ils n'intègrent pas la valeur ou le coût d'entretien des actifs dans le patrimoine public (indemnités versées lors des nationalisations, coût historique du capital...)¹².

1986	0,6
1987	10,2
1988	2,0
1989	0,2
1990	0,1
1991	0,3
1992	1,3
1993	7,1
1994	9,3
1995	3,1
1996	2,0
1997	8,4
1998	7,4
1999	3,0
2000	1,5
2001	1,0
2002	6,1
2003	2,5
2004	5,6
2005	10,0
2006	17,1
2007	7,6
2008	1,5
TOTAL	107,9
TOTAL (avec Erap 2004 et 2005)	113,3

12 - Entre 1996 et 2005 les recettes ont été imputées sur un compte unique, le compte d'affectation spéciale n° 02-24. Depuis le 1^{er} janvier 2006, ces recettes sont inscrites au compte d'affectation spéciale « participations financières de l'État », mission au sens de la LOLF dont les modalités sont définies par l'article 21 I § 2 de la loi organique relative aux lois de finances du 1^{er} août 2001 et l'article 48 de la loi de finances pour 2006.

L'utilisation des produits de cession depuis 1997

La loi organique relative aux lois de finances a profondément modifié les règles d'utilisation du compte d'affectation spéciale des Participations Financières de l'État (CAS PFE). En application de son article 21-I alinéa 2, le CAS PFE ne peut réaliser que des opérations à caractère patrimonial et financier.

L'article 48 de la loi de finances pour 2006 qui a arrêté les conditions d'utilisation du compte, a réservé l'utilisation de ses recettes, à trois grandes catégories d'emplois : dépenses en capital, opérations de désendettement et dotations au Fonds de Réserve des Retraites (FRR).

Ces opérations sont ventilées en deux programmes et cinq actions :

- Programme 731 : « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État »
 - Augmentations de capital, dotations en fonds propres et avances à des entités dont l'État est actionnaire
 - Achats de titres. Il s'agit soit de souscription à des augmentations de capital d'entités dont l'État n'est pas actionnaire, soit d'achats de participations à des entités publiques en vue de les apporter à d'autres entités publiques.
 - Autres investissements financiers de nature patrimoniale (dont les versements au FRR)
 - Frais liés à des prestations de service (commissions bancaires pour l'essentiel)
- Programme 732 : « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État »
 - Désendettement de l'État et d'établissements publics

Les opérations réalisées sur la période 1997-2008 s'élèvent à 65,9 Md€ qui, selon cette typologie, se répartissent ainsi :

- désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État : 34,4 Md€, dont près de 13,1 Md€ pour l'État, soit 52,1 % du total ;
- augmentations de capital, dotations en fonds propres : 17,3 Md€, soit 26,3 % du total. Les avances d'actionnaires ne sont pas comptabilisées, sauf lorsqu'elles ont été converties en capital ; elles ont en effet vocation à être remboursées et leurs produits réutilisés. L'encours de ces avances est de 0,9 M€ ;
- achats de titres : 3,7 Md€, soit 5,6 % du total ;
- autres investissements financiers de nature patrimoniale : 1,8 Md€ dont 1,6 Md€ au FRR, soit 2,8 % du total ;
- frais liés à des prestations de service : 1 Md€, soit 1,4 % du total.

La différence avec le montant total, 7,7 Md€ soit 11,8 % du total, est constituée par des dépenses « subventionnelles » qui ont pu être réalisées avec des recettes de cessions de titre avant l'entrée en vigueur de la LOLF, pour l'essentiel en 2005.

La Caisse de la Dette Publique (13,06 Md€), RFF (8,9 Md€), l'EPFR (8,4 Md€), Charbonnages de France (7,5 Md€), l'AFITF (4 Md€) et l'Erap (3,8 Md€) ont été les six entités ayant le plus bénéficié de financements, très largement au titre du désendettement, et concentrent 70 % des dépenses réalisées (45,7 Md€).

- le boni de liquidation suite à la clôture de la liquidation de la Sanem Stade de France (2,9 M€) ;
- les retours sur investissements émanant de fonds de capital risque (6,5 M€) ;
- le produit de recettes différées liées aux délais de paiement consentis dans le cadre des offres réservées aux salariés (ORS) de France Télécom, EDF, DCNS et ADP (545 M€).

Le montant total des dépenses réalisées sur le compte en 2008 s'élève à 1,76 Md€, qui se répartissent en 141 M€ sur le programme 732 « Désendettement de l'État et d'établissements publics de l'État » et 1,62 Md€ sur le programme 731 « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État ».

Le solde du compte de 4,001 Md€ (dont 3,686 Md€, correspondant au produit net de la cession de titres EDF en décembre 2007, qui avaient déjà fait l'objet d'un report de 2007 sur 2008)¹³ a fait l'objet d'un report de crédits de 2008 sur 2009 par arrêté du 16 février 2009.

Opérations de l'exercice 2009

Au 1^{er} septembre 2009, le montant des recettes s'établissait à 358 M€ (hors versement du budget général au CAS PFE pour doter le FSI), dont 15 M€ proviennent de règlements différés d'ORS, 308 M€ de la trésorerie de l'établissement public Autoroutes de France lors de sa dissolution, 20 M€ de la réduction de la prime d'émission de la SGGP.

Ces recettes ont été utilisées pour souscrire à l'émission par Air France-KLM d'obligations à option de conversion et/ou d'échange en actions nouvelles ou existantes (« Oceane ») pour 103 M€, pour verser à Adoma 12,5 M€ représentant la 4^e tranche de l'augmentation de capital souscrite par l'État en 2006 et pour recapitaliser RFI à hauteur de 12 M€. Elles ont également servi au rachat d'actions ATMB permettant ainsi à l'État de détenir un peu plus de 67 % de la société.

En application de la loi n° 2009-122 du 4 février 2009 de finances rectificative pour 2009, 3 Md€ de crédits supplémentaires ont été ouverts sur programme 731 « Opérations en capital intéressant les participations financières de l'État » dans le cadre du plan de relance de l'économie. Ces crédits supplémentaires sont consacrés à la souscription par l'État à une augmentation de capital du Fonds Stratégique d'Investissement (FSI). Une première tranche de 490 M€ a été versée au FSI le 20 février 2009.

Opérations de l'exercice 2008

PROGRAMME 731

Produits de cessions directes	1 122
Produits de cessions indirectes	250
Reversement de dotations	87
Remboursement avances d'actionnaire	614
Remboursement autres créances	7
RECETTES TOTALES	2 080

Action1 (opérations de l'actionnaire)	1 614
Action 3 (achats de titres)	2
Action 4 (autres investissements)	6
Action 5 (commissions)	1
TOTAL DÉPENSES	1 623

PROGRAMME 732

Action1 (désendettement de l'État)	141
TOTAL DÉPENSES	141
DÉPENSES TOTALES (731 ET 732)	1 764

PROGRAMME 731 - ACTION 1 (opérations de l'actionnaire)

SPPE (avance)	1 050
CEA (dotation)	260
France Télévisions (augmentation de capital)	150
STX France	110
Autres augmentations de capital	44
Achats de titres	2
Fonds de capital risque	6
Divers	1

PROGRAMME 732 - ACTION 1 (désendettement de l'État)

ERAP	141
------	-----

La LOLF permet de juger de l'efficacité de l'activité de l'État actionnaire

Le compte d'affectation « Participations financières de l'État » (CAS PFE) constitue le « support budgétaire » de l'action de l'État actionnaire dont la doctrine d'emploi du compte d'affectation spéciale des Participations Financières de l'État a été précisée dans le rapport 2006 (p. 26).

Le projet annuel de performance (PAP) associé à chacun des programmes constitue désormais le document de référence de son action et doit traduire les engagements en termes de résultats, en contrepartie de la globalisation des moyens. Il présente la stratégie d'amélioration de l'efficacité des actions engagées, les objectifs poursuivis ainsi que les indicateurs nécessaires à la mesure des résultats. On insistera ici plus particulièrement sur les volets objectifs et performances, renvoyant pour le reste au PAP du projet de loi de finances pour 2010¹⁴.

Au delà de la « meilleure valorisation possible des participations financières de l'État » qui constitue le cœur du métier de l'APE, les objectifs que les deux programmes du CAS PFE assignent à l'État actionnaire sont les suivants :

- veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières ;
- assurer le succès des opérations de cession des participations financières ;
- contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU).



Veiller à l'augmentation de la valeur des participations financières

Comme cela a déjà été relevé, les projets annuels de performance (PAP) et rapports annuels de performance (RAP) du CAS PFE « *sont davantage conçus comme un outil d'évaluation de l'ensemble de l'action conduite par l'APE, dont les crédits de fonctionnement sont fondus dans le programme « Stratégie économique et fiscale » que comme un instrument de cadrage de la gestion par l'État des ses participations financières. Mais ils ne donnent qu'une vision partielle de l'activité de l'agence et de la politique conduite par l'État actionnaire* ». C'est pourquoi l'objectif premier du programme est davantage économique que budgétaire et s'intéresse à la « bonne gestion des entreprises concernées ».

En termes financiers, la variable clef pour un investisseur est l'évolution de la valeur de l'entreprise dont il possède des titres. La performance de son portefeuille, soit l'évolution de son intérêt patrimonial, correspond donc à la création de valeur intervenue au cours d'une période donnée, généralement au cours du dernier exercice clos.

14 - Ce projet annuel de performance est consultable sur le site <http://www.performance-publique.gouv.fr> (projet de loi de finances pour 2010/les missions du budget de l'État/Les comptes d'affectation spéciale/Participations financières de l'État, puis télécharger le document au format .pdf ou .html). Le PAP explicite également le contenu des actions de chacun des programmes.

L'État actionnaire veille à ce que les entreprises qui entrent dans son champ d'intervention créent de la valeur et *a fortiori* qu'elles n'en détruisent pas. C'est une analyse globale qui est réalisée sur la base des comptes combinés et les cinq indicateurs permettant de mesurer la performance globale des participations financières sont ceux qui sont présentés ci-après :

- la rentabilité opérationnelle des capitaux employés mesure le rapport entre le résultat opérationnel, qui résulte de l'activité économique des participations, et les actifs (immobilisations et besoin en fonds de roulement) qui ont permis de développer cette activité; c'est un indicateur de mesure de la capacité effective des entreprises à créer de la valeur par rapport aux moyens qu'elles engagent;
- la rentabilité financière rapporte le résultat net (résultat opérationnel + résultat financier — impôts) aux capitaux propres, qui sont notamment ceux investis par l'État actionnaire; elle met en évidence la création de richesse par les entreprises;
- la marge opérationnelle mesure le rapport entre le résultat opérationnel et le chiffre d'affaires de ces participations et permet de rapporter la valeur ajoutée réellement dégagée par l'activité des entreprises au volume de leurs affaires;
- la soutenabilité de l'endettement rapporte la dette nette (passif financier courant et non courant diminué des disponibilités et valeurs mobilières de placement) à l'EBITDA (proche de l'excédent brut d'exploitation) dégagé par ces entités; il mesure le nombre d'années d'EBITDA qui serait nécessaire, toutes choses égales par ailleurs, pour atteindre une dette nette nulle;
- le taux distribution de dividende rapporte le montant global des dividendes perçus par l'État au résultat net combiné et permet d'appréhender un taux global de distribution de dividende. Le deuxième ratio est le montant des dividendes perçus par l'État sur un exercice budgétaire donné.

Assurer le succès des opérations de cession des participations financières

La réalisation de ce deuxième objectif passe d'abord par une recherche de l'optimisation des produits de cessions des participations en répondant à la double interrogation: les cessions ont-elles été réalisées au meilleur moment et dans les meilleures conditions de coût pour l'État?

La recherche de la meilleure valorisation possible porte sur les transactions les plus importantes et son analyse peut être réalisée en s'appuyant sur les éléments objectifs que sont la valeur de l'entreprise, fixée par une commission indépendante (la Commission des Participations et des Transferts: « CPT »), et sa valeur boursière.

La recherche du meilleur coût repose en premier lieu sur une sélection, après une mise en concurrence transparente et systématique, des prestataires dont l'État souhaite s'entourer pour mener à bien une opération de cession. Cet objectif est apprécié différemment selon que la cession est opérée par un placement direct accéléré auprès d'investisseurs (opération dite d'accelerated book building: « ABB »), qui est conduite dans un délai très bref, ou par la voie des placements plus traditionnels, auprès des investisseurs institutionnels ou de particuliers.

Le succès des opérations de cession résulte en second lieu de l'intérêt qu'elles suscitent parmi les investisseurs et notamment chez les particuliers. Les opérations de cession par l'État de ses participations constituent un vecteur très important d'animation et d'attractivité du marché des actions; elles sont par ailleurs susceptibles d'influencer l'orientation de l'épargne des ménages sur ce marché.

Contribuer au désendettement de l'État et d'administrations publiques (APU)

Les administrations publiques (APU), au sens de la comptabilité nationale et européenne, regroupent notamment l'État et certains établissements publics. Certaines entités qui entrent dans le périmètre des participations financières, — par exemples l'Établissement public de financement et de restructuration (EPFR), Charbonnages de France (CDF) ou l'Entreprise minière et chimique (EMC), établissements publics à caractère industriel et commercial en cours de liquidation (dissolution et mise en liquidation de CDF le 1^{er} janvier 2008) -, ont pour mission de gérer des actifs en partie « non-performants » d'entreprises publiques, ou de surveiller cette même gestion, qui sont pris en compte dans la dette des APU au sens du Traité de l'Union européenne et du Pacte de stabilité et de croissance. Le programme concerné par cet objectif assure éventuellement le financement de la dette associée à ces actifs, conduisant ainsi à la réduction ou à l'amortissement de cette même dette.

Ces opérations de restructuration des engagements financiers de l'État peuvent être accélérées soit par la cession des actifs ainsi financés, soit par une contribution de l'État qui provient des produits de cessions des participations financières qu'il réalise. L'État peut conduire des opérations du même type pour son compte, via la Caisse de la dette publique (CDP).

Les deux indicateurs (« réduction de la dette et des charges d'intérêts des entités entrant dans le périmètre des APU hors État » et « réduction de la dette et des charges d'intérêts de l'État ») permettent de mesurer la contribution des dotations du programme à la diminution de la dette nette et de la charge d'intérêt nette des APU, qu'il s'agisse directement de l'État ou d'autres participations du périmètre APU. En 2008, le CAS PFE n'aura pu contribuer qu'à hauteur de 141 M€ (dotation à l'Erap) au désendettement.

Moyens et ressources de l'APE

Service à compétence nationale, placé sous l'autorité du Ministre et rattaché à la direction générale du Trésor et de la politique économique, l'APE compte un effectif d'environ 55 personnes qui a évolué depuis la création de l'agence afin de l'adapter à ses missions. L'effectif total a sensiblement augmenté entre septembre 2008 (49 agents) et septembre 2009 (53 agents), dans la mesure où l'ensemble des départs de 2008 (16 agents ayant quitté l'APE en 2008) n'avaient pu être remplacés (12 arrivées d'agents nouveaux en 2008). En 2009, 15 agents l'ont quittée et 19 nouveaux collaborateurs l'ont rejointe, soit un taux de rotation représentant un tiers des effectifs. L'APE a en particulier veillé à limiter les vacances de postes et à organiser des périodes de transition lors des mouvements.

L'APE peut s'appuyer sur des collaborateurs aux profils très variés et dispose de la possibilité de recruter des agents contractuels dont le nombre demeure significatif, notamment dans les pôles d'expertise où leur présence est indispensable, mais aussi dans les fonctions opérationnelles.

Son organisation matricielle — l'APE dispose notamment de trois pôles d'expertise comptable, financière et juridique qui viennent en appui des bureaux sectoriels chargés du suivi des entreprises — constitue un atout pour l'accomplissement de ses missions, qui nécessitent de

sa part une grande réactivité et une expertise technique approfondie.

Outre son budget de fonctionnement interne, l'APE dispose de crédits lui permettant de financer des marchés de prestations intellectuelles auprès de banques d'affaires, cabinets d'avocats, firmes d'audit et autres cabinets de conseil. Ces prestations portent généralement sur le montage des opérations, leurs enjeux stratégiques, juridiques et financiers mais aussi sur les travaux d'évaluation. Ces conseils sont recrutés, selon le cadre juridique applicable, par l'État qui veille à opérer, lorsque cela est possible, une mise en concurrence entre les prestataires. Outre les conditions financières, l'État veille tout particulièrement au respect fondamental des règles de confidentialité et aux questions d'éventuels conflits d'intérêts.

Ces crédits sont modestes par rapport au portefeuille géré et leur accroissement en particulier en 2009 vise à permettre à l'APE de répondre aux demandes sur des dossiers jugés stratégiques par le Gouvernement, qui nécessitent l'expertise de l'APE bien que ne relevant pas *stricto sensu* du périmètre de celle-ci. La complexification de l'environnement économique, juridique et financier dans lequel évoluent les entreprises nécessite de plus en plus souvent le recours à des conseils pour permettre à l'APE d'exercer ses missions.



Moyens de l'APE

MOYENS HUMAINS	SEPT. 2003	SEPT. 2004	SEPT. 2005	SEPT. 2006	SEPT. 2007	SEPT. 2008	SEPT. 2009
Cadres	33	43	43	38	35	31	36
Non cadres	12	19	18	19	18	18	17
Effectif total	45	62	61	57	53	49	53
Recrutements en cours						6	3
Originaires du Service des Participations	45	32	20	14	9	4	3
Contractuels	3	11	12	12	9	9	9
Moyenne d'âge	40 ans	39 ans	38 ans	39 ans	38 ans	39 ans	40 ans
Effectif masculin	26	36	35	33	29	23	31
Effectif féminin	19	26	27	24	24	26	22
MOYENS FINANCIERS	2004	2005	2006	2007	2008	2009	PRÉV. 2010
<i>(en millions d'euros)</i>							
Rémunérations (brut salarié)	3,5	3,6	3,6	3,3	3	3,5	3,5
Crédits d'études	4	4,3	4,3	4,5	5,7	7	6,3
Moyens de fonctionnement	0,8	0,5	0,4	0,4	0,4	0,4	0,4
Total	8,3	8,4	8,3	8,2	9,1	10,9	10,2

À ces masses s'ajoutent les coûts d'installation et de fonctionnement de l'Agence, mutualisés au sein du Ministère (estimés en moyenne à 0,3 M€/an), ainsi que les commissions perçues par les banques conseils de l'État qui sont prélevées directement sur le produit des opérations financières réalisées.

Présentation par entreprise



Entreprises du secteur des transports

RATP	42
SNCF	46

Entreprises d'infrastructures de transports

Aéroports de province : Bordeaux-Mérignac, aéroports de la Côte d'Azur, aéroports de Lyon, Toulouse-Blagnac	50
Aéroports de Paris	58
Groupes autoroutiers : ATMB et SFTRF	62
Grands ports maritimes : Bordeaux, Dunkerque, Le Havre, Marseille, Nantes-Saint Nazaire, Paris, La Rochelle, Rouen	66
RFF	82

Entreprises du secteur de l'énergie

Areva	86
EDF	90
GDF-SUEZ	94

Entreprises du secteur de la défense

DCI	98
DCNS	100
EADS	104
GIAT-Industries Nexter	108
Safran	110
SNPE	114
Thales	116

Entreprises du secteur des médias

Arte-France	120
Audiovisuel extérieur de la France	122
France Télévisions	124
Radio France	128

France Télécom

La Poste

Autres entreprises

La Française des Jeux	138
Imprimerie Nationale	140
LFB	142
La Monnaie de Paris	144
Semmaris	146



La RATP a connu en 2008 une croissance du nombre de voyages de 5,9 % sur l'ensemble de l'année. Le chiffre d'affaires atteint 4,317 Md€ et le résultat consolidé du groupe s'élève à 141 M€, contre 114 en 2007 (+25 %).

La RATP connaît une hausse significative de son programme d'investissement qui dépasse 1 Md€ en 2008. Cette hausse se prolonge en 2009 avec sa participation au plan de relance

de l'économie, pour laquelle elle a accepté de réaliser un effort exceptionnel d'investissement de 450 M€.

Le règlement européen sur les obligations de service public, dit règlement « OSP » entrera en vigueur le 3 décembre 2009. Il impose une mise en concurrence progressive des droits d'exploitation détenus par la RATP. L'entreprise doit poursuivre ses efforts, notamment d'amélioration de sa performance économique et de maîtrise de son endettement, pour aborder au mieux ces prochaines échéances.

Faits marquants

Renouvellement du Conseil d'administration

Le conseil d'administration de la RATP a été renouvelé par un décret du 11 juillet 2009 pour une durée de cinq ans. A la suite du conseil d'administration exceptionnel tenu le 23 juillet 2009, qui a proposé son renouvellement, M. Pierre Mongin a été reconduit dans ses fonctions à la tête de l'établissement.

Entrée en vigueur du nouveau contrat avec le STIF

Un nouveau contrat liant la RATP et le STIF pour la période 2008-2011 a été signé le 21 février 2008. Selon ce contrat, la RATP est rémunérée, outre les recettes directes du trafic, par une compensation financière liée à l'exécution des obligations de

service public, sur la base d'un service de référence, assorti de mécanismes d'intéressement au trafic et aux ventes de titres, et de bonus-malus liés à des indicateurs de qualité de service. En la matière, la RATP a pris des engagements renforcés en matière de qualité de service. Soixante-cinq indicateurs de résultats seront utilisés pour le suivi du contrat. Ainsi, le suivi de la régularité et de la qualité du service s'entend dorénavant par sous-réseau et non plus globalement.

Plan de mobilisation pour le RER A et plan de relance de l'économie

Suite aux problèmes de régularité constatés sur la ligne A du RER, la RATP s'est engagée en juin 2008 sur un plan de régularité pour cette ligne, qui a notamment donné lieu à une amélioration de la régularité aux heures de pointe, et à un renfor-

Fiche d'identité

■ La RATP est un établissement public à caractère industriel et commercial qui a pour principale mission d'exploiter en Île-de-France les réseaux et les lignes de transport en commun qui lui ont été confiés par la loi du 21 mars 1948. L'entreprise peut également se voir confier la construction et l'exploitation de lignes nouvelles.

La loi du 1^{er} décembre 2000 sur la solidarité et le renouvellement urbain (SRU) a mis un terme à la spécialité géographique de la RATP à la région Île-de-France, et lui a ouvert ainsi la possibilité d'un développement en province et à l'étranger.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

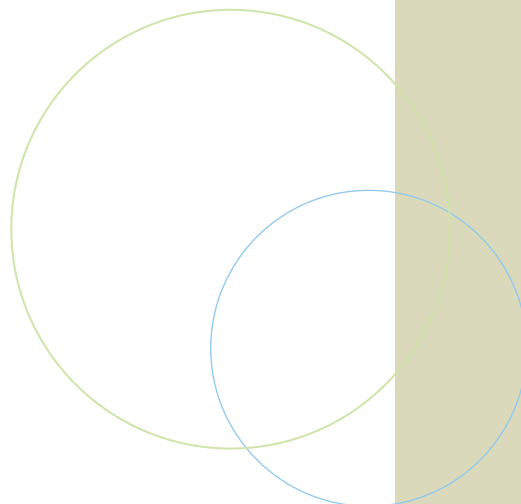
II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

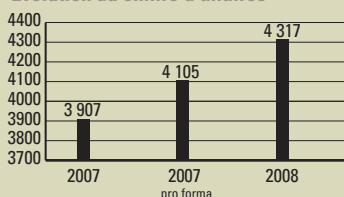
Informations complémentaires



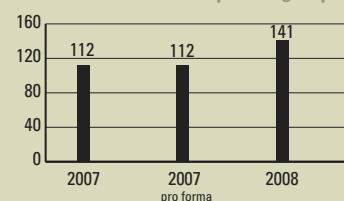
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2007 pro forma	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/	/
Chiffre d'affaires	3 907	4 105	4 317
dont réalisé à l'étranger	95	95	102
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	310	307	353
Résultat financier	-192	-192	-206
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	633	633	696
Résultat net - part du groupe	112	112	141
Résultat net - intérêts minoritaires	2	2	2
Résultat net de l'ensemble consolidé	114	114	143
Total des immobilisations nettes	7 689	7 689	8 045
dont écart d'acquisition net	46	46	51
dont immobilisations incorporelles nettes	201	201	242
dont immobilisations financières nettes	257	258	304
Capitaux propres - part du groupe	2 014	2 014	2 072
Intérêts minoritaires	16	16	17
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	0
dont reçus par l'État	0	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	644	644	702
Dettes financières nettes	4 236	4 254	4 464
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 317	3 317	3 852
Effectifs en moyenne annuelle	45 879	45 879	46 409
Charges de personnel	2 269	2 269	2 372
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	2,9 %	2,8 %	3,3 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	49	49	51
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	5,6 %	5,6 %	6,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	208,7 %	209,6 %	213,7 %
Contre-valeur des immobilisations mises à disposition	251	251	251
Compensation tarifaire	NC	NC	NC
Contribution forfaitaire	236	236	NC

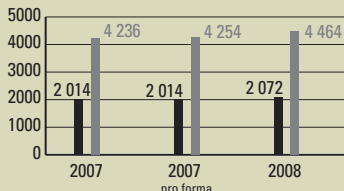
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



gement du service en dehors des heures de pointe. La région ayant accepté un cofinancement à hauteur de 50 % du coût prévisionnel de cet investissement, la RATP a également pu anticiper le renouvellement du matériel roulant de cette ligne. Le marché d'acquisition du matériel roulant à deux niveaux a été soumis au conseil d'administration de la RATP en mars 2009. Compte tenu du coût final du marché plus important qu'annoncé par la RATP, le STIF apporte une subvention de 33 % du prix du matériel.

Ce marché s'insère dans le cadre de l'effort de la RATP en faveur du plan de relance de l'économie, pour lequel, conformément à l'annonce faite le 8 janvier 2009 par le Premier ministre, en visite dans les ateliers du RER A, le conseil d'administration de la RATP a voté le 6 février 2009 une hausse supplémentaire de 450 M€ de son budget d'investissement 2009. Celui-ci est ainsi porté à 1 428 M€, soit une hausse de 43 % par rapport à 2008. Le Premier ministre a également annoncé, lors de sa visite, une participation de l'État sous la forme d'une dotation en capital de 150 M€.

Règlement européen sur les obligations de service public

Le règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer (règlement concernant les obligations de service public, dit «règlement OSP») a été publié au Journal officiel de l'Union européenne le 3 décembre 2007. L'entrée en vigueur du règlement interviendra soit le 3 décembre 2009. Cette perspective rendait nécessaire une adaptation des textes régissant le fonctionne-

ment des transports en Île-de-France. En effet, après cette date, conformément au règlement, les droits d'exploitation de tous les nouveaux services décidés par le STIF seront attribués par appel d'offre après mise en concurrence. Par ailleurs, l'ensemble des services actuellement exploités par l'entreprise en Île-de-France seront également remis en concurrence progressivement, après une période transitoire différenciée par mode, s'étalant sur une durée maximale de 30 ans. La RATP se voit enfin confirmée dans son rôle de gestionnaire d'infrastructure appelé à demeurer hors du champ concurrentiel. Cette situation impose donc à la RATP de prévoir dès maintenant des modifications de son organisation interne afin de s'adapter à un nouvel environnement concurrentiel.

Développement du groupe RATP

Via sa filiale RATP Développement, la RATP a amplifié en 2008 sa stratégie de développement en dehors de son périmètre historique, tant en France qu'à l'international, dans ses métiers historiques comme à travers ses filiales d'ingénierie et de valorisation des espaces. L'objectif conduit par la RATP est ainsi de s'implanter dans des marchés à forte croissance, notamment en Asie, en Europe, et demain aux États-Unis, où elle peut valoriser au mieux son savoir-faire et sa marque.

À l'international, la RATP a répondu aux appels d'offre de Stockholm et du tramway d'Alger. Elle a également renoncé à participer à l'augmentation de capital de M'dina bus, qui sort de son périmètre de consolidation. En revanche, sa filiale allemande, Trans Régio, a débuté fin 2008

CONSEIL D'ADMINISTRATION*: Président: *Pierre Mongin* (Administrateur représentant de l'État) ■ Administrateurs représentants de l'État: *Daniel Canepa* (Préfet de l'Île-de-France), *Emmanuel Duret*, *Christian de Fenoyl*, *Pierre Graff*, *Henri Lamotte*, *Laurent Machureau*, *Claude Martinand*, *Rémy Rioux* ■ Personnalités choisies en raison de leurs compétences dans le domaine des transports ou des politiques de déplacement: *Claude Leroi*, *Patrice Raulin* ■ Personnalités issues des milieux socio-économiques: *Alain Bugat*, *Danielle Deruy*, *Denis Samuel-Lajeunesse* ■ Représentants des clients des transports collectifs: *Yves Boutry*, *Stéphane Bernardelli* ■ Représentants des salariés: *Daniel Gaudot*, *François Gillard*, *Nathalie Gondard*, *Pascal Lejault*, *Claude Marius*, *Philippe Richaud*, *Jean-Louis Ringuède*, *Michel Rizzi*, *Francis Scotto D'Aniello* ■ Commissaire du Gouvernement: *Daniel Bursaux* ■ Mission de contrôle économique et financier: *André Bariilari* ■ Commissaires aux comptes: *Price Waterhouse Coopers audit*, *Ernst & Young* ■

* Le décret 2004-500 du 7 juin 2004, qui a modifié les dispositions du décret n° 84-276 du 13 avril 1984 relatif à l'application de la loi de démocratisation du secteur public à la Régie, fixe la composition du Conseil d'administration de la RATP qui comprend 27 membres. Ce conseil est installé depuis le 23 juillet 2009 pour une durée de cinq ans.

l'exploitation de la ligne Mittelrheinbahn reliant Cologne et Mayence.

La RATP a surtout conclu début 2009 un partenariat avec Véolia Transport en Asie. Dans le cadre de ce partenariat, la RATP a pris des participations minoritaires dans des sociétés d'exploitation exploitant les tramways de Hong Kong et la majeure partie des autobus de Nankin, ainsi que de la ligne 9 du métro de Séoul.

En France, la RATP a remporté les appels d'offre organisés par les départements de Seine-et-Marne et de l'Essonne pour les transports des personnes à mobilité réduite. Elle a enfin réalisé diverses opérations en capital, notamment l'acquisition de la société de cars Jacquemard en Eure-et-Loir.

Analyse financière

L'Épic RATP

Le trafic connaît en 2008 une hausse soutenue (+5,9 % par rapport à 2007 qui avait toutefois été marquée par les grèves occasionnés par la réforme des retraites, + 3 % en corrigeant 2007 de l'effet de ces grèves), mais le trafic payant connaît une hausse plus modeste (+0,9 %) en raison des décisions tarifaires du STIF. Les contributions du STIF, dont la croissance est aussi portée cette année par une indexation favorable, croissent presque aussi vite (+3,4 %) que les recettes directes de trafic (+4,3 %). L'Épic réalise au total un chiffre d'affaires en hausse de 4,6 % atteignant 4 075 M€.

Les dépenses de fonctionnement nettes atteignent 3 215 M€ (+3,9 % par rapport à 2007). Cette progression moins rapide que celles des recettes correspond à des évolutions contrastées selon les postes de dépenses.

Les frais de personnel sont en hausse de 80 M€ à 2 283 M€ (+3,3 % par rapport à 2007) du fait des effets opposés des gains de productivité (1,6 %, soit 730 emplois) et de l'offre nouvelle (900 emplois) correspondant aux renforts d'offre décidés par le STIF. La masse salariale par agents (MSPA) croît de 2,2 %.

Les autres postes de dépenses sont principalement l'énergie, 101 M€, en forte hausse (+18 %) principalement liée à la hausse des prix du pétrole et des matières premières, et les charges externes, en

hausse de 33 M€ (+6 %).

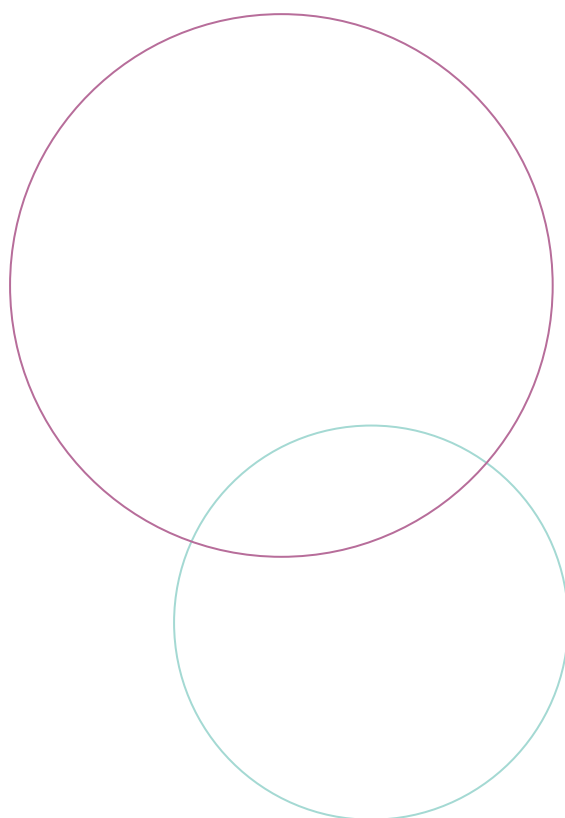
L'excédent brut d'exploitation progresse de 7,4 % à 859 M€. Cette hausse, malgré le « rebasage » du contrat STIF (représentant, toutes choses égales par ailleurs, environ 40 M€), s'explique notamment par l'impact sur le résultat 2007 des grèves (30 M€), par le fort dynamisme des indices d'indexation de la subvention qui limite l'effet du « rebasage » ainsi que par la récupération de TVA perçue à tort sur les subventions passées de la RATP (27 M€).

Le programme d'investissement de l'Épic est en forte hausse et atteint 1 011 M€ (+8,3 %). La rénovation et le renouvellement du réseau existant (les systèmes et le matériel) représentent presque les trois quarts des investissements et connaissent une croissance soutenue. La RATP amorce ainsi un vaste programme de rénovation puis de renouvellement des systèmes et du matériel roulant acquis dans les années 1960 (725 M€, +15 %). Néanmoins, en 2008, l'essentiel de la croissance du programme d'investissement est porté par l'augmentation de l'offre (209 M€, +91 %). Le niveau de capacité d'autofinancement (CAF), issue du contrat passé avec le STIF, est encore nettement trop faible pour porter ce programme avec 691 M€ en 2008 (+4 %). Dans ces conditions, la dette de l'Épic continue donc à croître, de 150 M€, pour atteindre 4 485 M€ (+3,7 %).

Le groupe RATP

RATP Développement et les autres filiales de transport du groupe poursuivent leur croissance rapide, avec une hausse de leur contribution au chiffre d'affaires consolidé de 35 % à 128 M€. La contribution au résultat net part du groupe de cet ensemble s'établit à 3,3 M€ grâce notamment à la plus-value de cession enregistrée sur la filiale TVO et à la déconsolidation de M'dina Bus.

L'ingénierie du groupe (Systra et Xélis) enregistre un chiffre d'affaires de 121 M€, en hausse de 5 % par rapport à 2007. Le résultat net part du groupe de l'ingénierie s'établit à 4 M€ contre 4,7 M€ en 2007.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2007.
- Le comité d'audit s'est réuni à sept reprises.

Le chiffre d'affaires consolidé de Transdev a connu une très forte croissance suite à la prise en compte en année pleine de Connexion, filiale opérant aux Pays-Bas. Il n'est cependant pas intégré dans les comptes consolidés du groupe RATP, qui détient moins de 50 % de son capital (25,6 %). La contribution au résultat net de Transdev est en revanche en baisse, et s'établit à 3,2 M€, en retrait de -4,5 M€ par rapport à 2007, en raison des mauvais résultats de Connexion.

Au total, le chiffre d'affaires consolidé du groupe RATP s'élève à 4,3 Md€, soit une hausse de 5,2 % par rapport à 2007. La contribution globale des filiales au chiffre d'affaires est de 288 M€ soit 6,7 % du chiffre d'affaires consolidé. Elle est en hausse de 16,3 %.

Le résultat consolidé du groupe s'élève à 141 M€ contre 112 M€ en 2007. La contribution des filiales passe de 12,4 à 14,2 M€. La contribution de l'Épic RATP est en augmentation nettement plus rapide compte tenu de ses bons résultats. Le pôle « transports » connaît ainsi une croissance très forte (133 M€ soit +31 %), alors que les deux autres pôles (« ingénierie », 4 M€ soit -0,7 % et « valorisation des espaces », 3,8 M€, soit -1,1 %) sont, comme attendu, en retrait. Le résultat net consolidé représente 3,3 % du chiffre d'affaires consolidé global et 5,8 % des capitaux investis.

À fin 2008, les capitaux propres consolidés s'élèvent à 2,07 Md€ contre 2,01 Md€ à fin 2007. L'endettement net consolidé s'élève à 4,46 Md€, en augmentation de 210 M€ par rapport à 2007.

Perspectives

La RATP est aujourd'hui confrontée à la perspective de l'ouverture à la concurrence de ses activités dans son périmètre historique.

L'adaptation de l'entreprise à ce nouvel environnement passe d'abord par la recherche de gains de productivité afin de pouvoir mieux résister à la concurrence. La RATP, qui s'est fixé l'objectif d'atteindre 2 % de gains de productivité annuel, a obtenu en 2008 pour la première fois des résultats conformes à cet objectif.

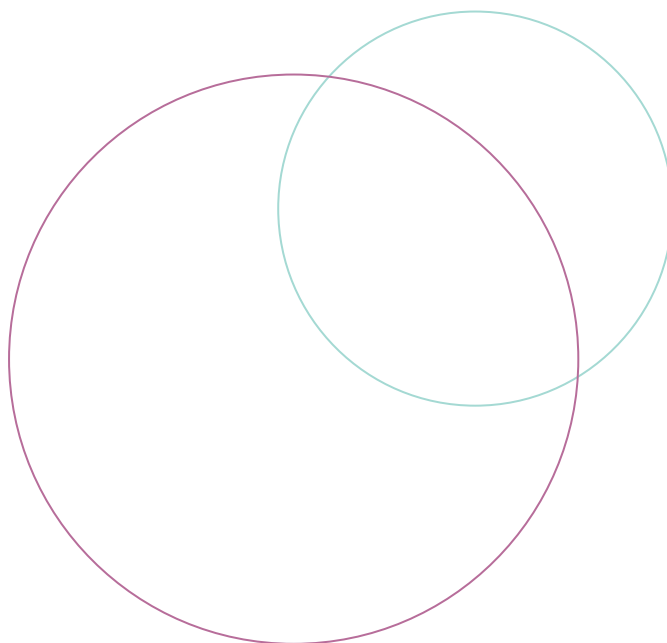
Elle passe ensuite par la réduction de son endettement. La RATP est aujourd'hui endettée de 4,5 Md€, soit 7 fois sa capacité d'autofinancement. Cette dette handicape le développement de l'entreprise.

La réduction de l'endettement n'est possible qu'à la condition d'une redéfinition du mode de financement de ses investissements. Ces questions devront être abordées avec le STIE, conformément aux stipulations du contrat STIF-RATP.

L'annonce, par le Président de la République, d'un programme ambitieux d'investissement dans les transports collectifs en Île-de-France dans le cadre du projet

plus vaste de « Grand Paris », doit également permettre de dynamiser l'entreprise, dont l'expertise technique reconnue pourra être mobilisée pour ces projets. L'atteinte de ces deux objectifs de gains de productivité et de maîtrise de l'endettement sera indispensable pour que l'entreprise puisse être compétitive face à ses concurrents, dans le cadre des appels d'offre qui devront être passés pour l'exploitation de ces nouvelles infrastructures.

Ces perspectives ne sauraient se substituer au développement hors de l'Île-de-France et à l'international, via ses filiales et ses partenariats, qui doit se poursuivre. La probable sortie de la RATP de Transdev, suite à l'annonce intervenue en juin de l'accord entre la Caisse des Dépôts et Véolia Transport sur la fusion de Transdev et de Véolia Transport, devrait permettre à la RATP de reprendre un portefeuille d'actifs susceptible de constituer une base solide de développement en atteignant d'emblée l'objectif de croissance du chiffre d'affaires du plan d'entreprise. Dans tous les cas, la poursuite du développement du groupe devra par la suite être conciliée avec ses capacités de financement ainsi qu'avec la rentabilité nécessaire des investissements.





L'année 2008 a été marquée par la mise en œuvre d'une stratégie de développement et de croissance ambitieuse, « Destination 2012 », qui vise à faire de SNCF, un groupe de services d'écomobilité, de dimension mondiale, en mesure d'affronter la concurrence

sur les domaines d'activité déjà ouverts ou en voie de l'être. Ce projet incarne l'ambition d'un groupe de services multimodaux d'envergure internationale, avec un choix équilibré de métiers, non exclusivement ferroviaires : la gestion de l'infrastructure, le transport public de proximité, le transport ferroviaire longue distance de voyageurs, la logistique de marchandises et la gestion des gares.

2009 constitue pour le Groupe un exercice à risque dans un contexte de crise économique qui affecte notamment très significativement la branche SNCF Geodis, et qui traduira la tension entre le maintien de ses ambitions et le ralentissement conjoncturel de l'activité.

Faits marquants

Des opérations décisives de croissance externe

Le groupe SNCF s'est hissé parmi les cinq premiers acteurs mondiaux du transport de marchandises, acquérant une nouvelle dimension sur cette activité grâce à deux opérations majeures. D'une part, dans le cadre de l'offre publique d'achat de Geodis close fin juillet 2008, suivie d'une procédure de retrait obligatoire intervenue le 8 août 2008, le groupe SNCF a acquis 4 535 912 actions de Geodis au prix de 132,15 €, détenant ainsi à présent 98,08 % du groupe Geodis. D'autre part, le 2 décembre 2008, Geodis a annoncé l'acquisition d'IBM Global Logistics, plate-

forme mondiale de pilotage des activités logistiques d'IBM. Cette acquisition se matérialise par l'achat de cinquante-huit fonds de commerce dans différents pays et fait de Geodis le premier acteur mondial du métier de « quatrième partie logistique » ou « 4 PL »¹ de cette taille (pour un chiffre d'affaires d'1 Md€ par an durant quinze années).

Le groupe SNCF a également poursuivi son déploiement à l'international, en développant des partenariats autour de la grande vitesse. Nuovo Trasporto Viaggiatori (NTV), première société privée italienne dédiée à l'exploitation de liaisons ferroviaires de voyageurs à grande vitesse, a ainsi choisi, le 9 octobre 2008, le groupe SNCF comme partenaire industriel exclusif

en Italie et en Europe. Dans le cadre d'un accord de partenariat, le groupe SNCF a pris une participation minoritaire de 20 % du capital de NTV.

Un effort important d'investissement

En outre, conscient de sa responsabilité d'entreprise publique, le groupe SNCF, dans le cadre du plan de relance de l'économie, maintient un programme d'investissement volontariste de 2,5 Md€ en 2009 (2 Md€ pour l'Épic), en dépit de l'érosion attendue de la capacité d'autofinancement du Groupe. Ce programme permettra notamment d'accélérer la modernisation des gares et des parcs de matériels de TER et de Transilien.

Conflictualité et incidents techniques ont affecté l'activité

■ La conflictualité a eu un impact négatif de près de 44 M€ sur les produits du trafic de l'Épic (grèves nationales), et a entraîné, chez SeaFrance (filiale transmanche), une perte de chiffre d'affaires de 9 M€ (grève des officiers en mars).

■ Un certain nombre d'incidents ont affecté la qualité de la production, générant des retards importants : l'incendie dans le tunnel sous la Manche déclaré le 11 septembre a ainsi entraîné une interruption totale des trafics jusqu'au 13 septembre et a eu un impact important en termes de capacité, ventes et ponctualité sur les quatre derniers mois de 2008 ; le réseau TGV a également été affecté par

1 - Le 4PL représente une formule d'externalisation plus poussée, dans laquelle le prestataire n'a pas seulement en charge la distribution d'un produit sur une région donnée, mais l'optimisation d'une chaîne intégrant son client, les clients du client et les fournisseurs. Le prestataire 4PL exerce une activité de planification et de coordination de flux d'informations. Il conçoit à la fois l'architecture logistique et le système d'informations s'appliquant à ces processus intégrés. Par contre, il n'exécute pas nécessairement les flux physiques correspondants, qui sont confiés à des opérateurs physiques distincts ou des prestataires.

Fiche d'identité

HISTORIQUE

- 1938 : naissance de la SNCF, SEM détenue à 51 % par l'État et à 49 % par les cinq compagnies de chemin de fer françaises.
- 1971 : la SNCF devient responsable de son équilibre budgétaire.
- 1981 : TGV Paris-Lyon.
- 1983 : création de l'établissement public SNCF.
- 1989 : TGV Atlantique.
- 1994 : lancement de l'Eurostar.

- 1996 : TGV Thalys.
- 1997 : création de RFF, gestionnaire d'infrastructure.
- 2001 : TGV Méditerranée.
- 2007 : record du monde de vitesse sur rail battu le 3 avril avec 574,8 km/h.
- TGV Est inauguré le 10 juin.
- 2008 : versement de son premier dividende par le groupe SNCF.

FORME JURIDIQUE :

Établissement public à caractère industriel et commercial

créé le 1^{er} janvier 1983 par la loi d'orientation des transports intérieurs n° 82-1153 du 30 décembre 1982, doté de l'autonomie de gestion et soumis en matière de gestion financière et comptable aux règles applicables aux entreprises de commerce. SNCF a pour objet principal l'exploitation, selon les principes du service public, des services de transport ferroviaires sur le réseau ferré national.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

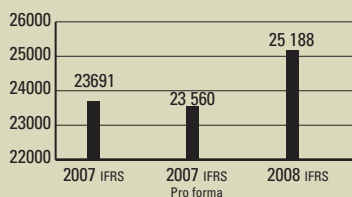
VIII - Ratios

Informations complémentaires

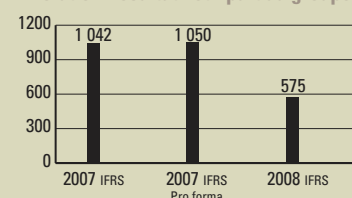
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007 IFRS	2007 IFRS pro forma	2008 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/	/
Chiffre d'affaires	23 691	23 560	25 188
dont réalisé à l'étranger	NC	NC	NC
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 644	1 672	856
Résultat financier	-872	-230	-504
Capacité d'autofinancement/			
Marge brute d'autofinancement	1 900	1 856	2 043
Résultat net - part du groupe	1 042	1 050	575
Résultat net - intérêts minoritaires	67	67	18
Résultat net de l'ensemble consolidé	1 109	1 117	593
Total des immobilisations nettes/			
Total des actifs non courants	32 285	32 288	33 233
dont écart d'acquisition net	509	509	633
dont immobilisations incorporelles nettes	409	409	496
dont immobilisations financières nettes	9 646	9 681	8 535
Capitaux propres - part du groupe	7 889	7 884	7 898
Intérêts minoritaires	348	348	75
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	131
dont reçus par l'État	0	0	131
Autres rémunérations de l'État	0	0	0
Provisions pour risques et charges	1 891	1 961	2 268
Dettes financières nettes	4 487	4 480	5 965
Dettes financières brutes à plus d'un an	15 877	15 894	14 632
Effectifs en moyenne annuelle	201 545	201 545	20 339
Charges de personnel	8 895	9 494	9 841
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	4,7 %	4,7 %	2,4 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	44,1	47,1	48,9
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	13,5 %	13,6 %	7,4 %
Dettes financières nettes/			
Fonds propres	54,5 %	54,4 %	74,8 %
Créance vis-à-vis de RFF (art. 7 de la loi du 13 février 1997)	3 729	3 729	2 393

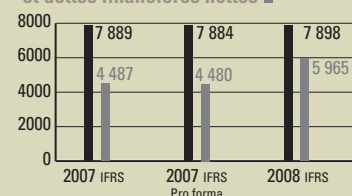
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



plusieurs incidents majeurs (ruptures de caténaires, actes de malveillance), dont les effets ont été décuplés par la densification croissante des circulations, en particulier dans les zones et périodes de « super pointe ».

Analyse financière

Des résultats 2008 en demi-teinte, avec des écarts de performance importants entre les branches

Sous le double effet d'un contexte économique délicat et d'investissements lourds à amortir, le Groupe présente des résultats contrastés. À 2,6 Md€, la marge opérationnelle est en progression de +12 %, tirée par la croissance du chiffre d'affaires de +7 % qui atteint en 2008 25,2 Md€, mais aussi grâce à une augmentation contenue des charges et à un effet positif de +212 M€ lié à un effet non récurrent de régularisation du tarif de l'électricité. Hors cet effet, la marge opérationnelle ne progresse que de +75 M€ (+3 %). En revanche, le résultat net part du Groupe connaît une forte chute de -59 %, pour s'établir à 575 M€, contre 1,1 Md€ l'exercice précédent.

Ces résultats globaux masquent, comme les années précédentes, de fortes disparités entre les branches²:

- la branche SNCF Infra (anciennement Infrastructure & Ingénierie) connaît une amélioration sensible de son chiffre d'affaires et de sa marge opérationnelle. Les travaux (en progression de +118 M€, soit +11,5 % à 1,1 Md€) et la convention de gestion tirent le chiffre d'affaires à 4,8 Md€ contre 4,5 Md€ en 2007, tandis que la marge opérationnelle redevient positive, en passant de -45 M€ à 13 M€. La contribution des filiales aux perfor-

mances de la branche est pour sa part stable: Systra est en hausse de +8 M€ (+7 %), grâce à son activité « transports urbains », tandis que la marge opérationnelle d'Inexia progresse de +3 M€. Toutefois, des tests de valeur réalisés fin 2008 sur la capacité de SNCF Infra à générer des cash flows dans le futur ont confirmé que, sur la base des règles qui président actuellement aux relations entre SNCF Infra et ses clients (en premier lieu RFF), une dépréciation des immobilisations était nécessaire, à hauteur de 325 M€. Même si la capacité d'autofinancement progresse de 43 M€, le cash flow libre demeure ainsi négatif à -94 M€;

- la branche SNCF Proximités voit également sa situation progresser. L'augmentation du chiffre d'affaires, à 6,3 Md€, s'explique par une hausse du produit du trafic, mais aussi par des effets d'indexation prévus par les contrats et induits par la hausse des prix, et par une baisse de la conflictualité par rapport à 2007, générant une économie de +37 M€. La marge opérationnelle est pour sa part en hausse de +15 %, provenant essentiellement de celle du TER (+25 %), tandis que celle de Transilien croît de +3 % et celle d'Effia de +11 % (de 22,1 M€ à 24,6 M€ en 2008). Conséquence de la croissance de la capacité d'autofinancement de +64 M€ (+25 %) et de la diminution des investissements nets de subventions et de cessions de -154 M€ (-37 %), le cash flow libre se redresse fortement et devient positif à 59 M€ en 2008;
- la branche SNCF Voyages (anciennement Voyageurs France-Europe) a enregistré en 2008 des résultats commerciaux satisfaisants (le chiffre d'affaires progresse de +8 %), malgré la dégradation progressive du climat économique et financier en cours d'année et les conséquences de l'incendie du tunnel sous la

2 - À compter de 2009, les branches ont reçu de nouvelles dénominations : « SNCF Infra », « SNCF Proximités », « SNCF Voyages » et « SNCF Geodis ».

CONSEIL D'ADMINISTRATION: Président: Guillaume Pépy (administrateur représentant l'État) ■ Administrateurs représentants de l'État: Jean Bassères, Daniel Canepa, Claude Gressier, Philippe Josse, Michèle Pappalardo, Rémy Rioux ■ Personnalités qualifiées: Jean-Pierre Clamadieu, Marc Debrincat, Michel Dubromel, Jean-Paul Emorine, Patrick Ollier ■ Administrateurs représentants des salariés: Henri Bascunana, Michel Giraudon, Stéphane Leblanc, Grégory Roux, Thierry Roy, Éric Tourneboeuf ■ Commissaire du Gouvernement: Daniel Bursaux ■ Mission de contrôle économique et financier: André Barilari ■ Commissaires aux comptes: Price Waterhouse Coopers, Mazars & Guérard ■

Manche. Le niveau élevé des prix du pétrole jusqu'à l'été a en effet contribué à un report modal de l'aérien et de la route vers le train. Les produits du trafic voyageurs progressent ainsi de façon dynamique de +8,7 % par rapport à 2007, pour atteindre 7,5 Md€, même s'il faut relativiser cette augmentation par l'effet année pleine de la mise en service du TGV Est européen et la baisse du tarif de l'électricité. La marge opérationnelle est en progression de +13 % par rapport à 2007 à 1,6 Md€. Ces bonnes performances s'expliquent par l'attractivité du mode ferroviaire, tant sur le plan économique qu'environnemental, et par une politique commerciale dynamique. Les flux de trésorerie générés par l'activité de la branche lui ont permis d'autofinancer ses investissements en 2008 : la capacité d'autofinancement progresse de +11 % à 1,3 Md€, tandis que le *cash flow* libre passe de 501 M€ en 2007 à 602 M€, soit une hausse de 20 % ;

- la branche SNCF Geodis (anciennement Transports & Logistique) connaît des résultats marqués par les acquisitions réalisées en 2008 et courant 2007. Ces acquisitions ont apporté +375 M€ de chiffre d'affaires. Hors effet périmètre, le chiffre d'affaires est stable, augmentant de +24 M€, soit 0,3 %, à 8 Md€. La marge opérationnelle progresse de +11 M€, dont +9 M€ liés aux effets périmètre, pour s'établir à 269 M€. À périmètre constant, la marge opérationnelle ne progresse que de +2 M€ (+1 %). Toutefois, le *cash flow* libre s'effondre de -371 M€, atteignant -611 M€, à cause d'une part des investissements, d'autre part de la diminution de la capacité d'autofinancement ;

- créée le 7 avril 2009 avec pour mission de gérer et développer les 3000 gares françaises dans un contexte d'accueil des nouveaux entrants sur le transport ferroviaire, la branche « Gares et connexions » ne fait pas l'objet d'une individualisation comptable dans les comptes pour l'exercice 2008.

Mesures significatives intervenues dans la gestion des ressources humaines

Au niveau de l'Épic, les évolutions salariales notables en 2008 ont consisté en une augmentation générale de 1,64 % (avec un coût moyen par agent qui aug-

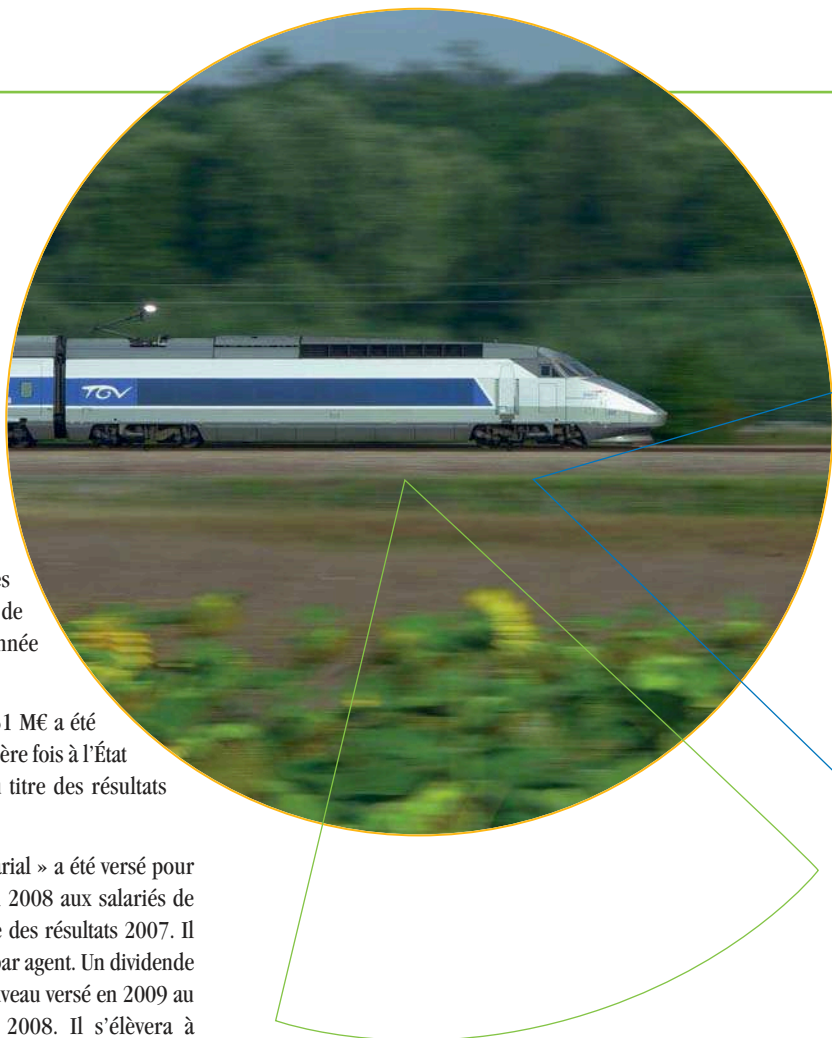
mente de 4,09 %), un doublement de la gratification de résultat des cadres (impact de 18 M€ sur les résultats 2008 par rapport à 2007), des mesures d'accompagnement des retraites (impact de 77 M€ pour l'année 2008).

Un dividende de 131 M€ a été versé pour la première fois à l'État le 27 juin 2008 au titre des résultats 2007.

Un « dividende salarial » a été versé pour la première fois en 2008 aux salariés de l'Épic SNCF, au titre des résultats 2007. Il s'est élevé à 200 € par agent. Un dividende salarial sera de nouveau versé en 2009 au titre des résultats 2008. Il s'élèvera à 207 € par agent. L'impact total de ces dividendes salariaux s'élève à 81 M€ dans les comptes 2008. Lorsque les résultats le justifiaient, des mesures de ce type ont également été prises dans les filiales du groupe SNCF, selon les modalités propres à chacune de ces sociétés.

Un équilibre financier très fragile

La branche SNCF Voyages est la seule contributrice significative aux performances du Groupe. La branche représente ainsi 30 % du chiffre d'affaires, 60 % de la marge opérationnelle et 65 % de la capacité d'autofinancement. Historiquement, la capacité d'autofinancement de la branche était allouée aux autres branches pour financer leur développement. Désormais, la branche risque de consommer plus directement sa capacité d'autofinancement : d'une part, l'activité et la rentabilité de SNCF Voyages ralentiront, dans un contexte économique difficile doublé d'une ouverture prochaine à la concurrence et d'une progression continue des péages ; d'autre part, la consommation de la capacité d'autofinancement sera prioritairement utilisée par SNCF Voyages dans ses projets propres de développement et dans sa contribution au plan de relance. La branche devra, en effet, faire face aux besoins de renouvellement du parc TGV, même si la direction de l'entreprise est



L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Depuis son renouvellement en février 2008, le conseil d'administration (quinze séances) s'est doté de cinq comités :

- le comité stratégique, chargé d'examiner notamment les orientations stratégiques et financières annuelles et pluriannuelles du groupe SNCF (Épic + filiales) ainsi que les opérations sur le périmètre (douze séances) ;
- le comité d'audit des comptes et des risques, chargé notamment d'examiner les comptes annuels et semestriels, la cartographie des risques, le programme annuel de travail de l'audit interne (sept séances) ;
- le comité des marchés, saisi pour avis des projets concernant notamment les contrats, marchés, acquisitions, aliénations, échanges d'immeubles, à partir de seuils fixés par le conseil d'administration (onze séances) ;
- le comité voyageurs, chargé du suivi des conventions conclues entre SNCF et les collectivités et les établissements publics et locaux, et plus généralement de toutes les problématiques voyageurs (dix séances) ;
- le comité transports & logistique, nouvellement créé, chargé d'examiner notamment l'activité et les orientations de la branche SNCF Geodis (sept séances).

engagée dans une revue précise de ses besoins en matériel roulant.

Dans le même temps, au sein de la branche SNCF Géodis, la situation de fret SNCF est particulièrement dégradée. Le chiffre d'affaires est ainsi en baisse de -7 % par rapport à 2007 pour atteindre 1,8 Md€, avec une marge opérationnelle négative de -174 M€, un résultat opérationnel courant de -260 M€, et un résultat net de -345 M€. Le bilan est également hors normes, avec une situation nette de -586 M€ en 2008 (contre -245 M€ en 2007), des capitaux propres négatifs de -558 M€ (contre -217 M€ en 2007), et un endettement long terme en hausse de +50 %, à 2 Md€.

Les seules performances de SNCF Voyages ne parviennent donc plus à compenser les pertes du fret et le manque de rentabilité et de rentabilité des activités conventionnées (SNCF Infra et SNCF Proximités). En 2008, le *cash flow* libre au niveau Groupe est ainsi négatif à -82 M€. L'évolution du *cash flow* libre provient essentiellement de la dégradation des *cash flows* libres individuels des filiales : SeaFrance (-152 M€), Geodis (-112 M€), STVA (-37 M€). La progression de la capacité d'autofinancement de 10 % ne suffit pas, dès lors, à financer les investissements nets sur fonds propres, en augmentation de 25 %, conduisant mécaniquement à une hausse de l'endettement net, qui s'élève fin 2008 à 6 Md€ (+1,5 Md€), soit un gearing de 0,7 (contre 0,5 fin 2007). Le ratio CAF-dette nette diminue de 41 % à 34 %.

Perspectives

2009 constitue pour le groupe SNCF un exercice à risque.

■ La crise économique affecte très significativement la branche SNCF Geodis, et, dans une moindre mesure, la branche SNCF Voyages :

- en effet, l'économie mondiale est entrée dans une phase de ralentissement, voire de récession pour certaines zones, avec une chute de la production industrielle de -7,8 % sur un an en France (-30 % dans l'industrie automobile), une augmentation de +18 % des défaillances d'entreprises dans le secteur des transports, et un ralentissement de la consommation des ménages

(1,3 % en 2008 contre 2,5 % en 2007) ;

- la branche SNCF Geodis, au vu des premiers chiffres d'activité, n'anticipe plus de rebond dans le courant 2009. En son sein, le fret ferroviaire sera le plus durement touché ;

- la branche SNCF Voyages voit sa croissance continue des trafics s'inverser, avec une rupture dans l'évolution de ses recettes conduisant à ce que la branche n'est plus en mesure d'assurer – à elle seule – un résultat positif au niveau du Groupe ;

■ Les branches délégataires de service public, protégées des effets de la crise, seront stables, mais ne porteront pas, à elles seules, le dynamisme du Groupe :

- les missions de service public protégeront l'activité des deux branches SNCF Infra et SNCF Proximités des contrechocs de la crise, dans un contexte favorable à leur développement (Grenelle, Contrat de performance État-RFF) ;

- toutefois, les performances de ces branches restent obérées par trois défis majeurs qui demeurent en 2009 : l'amélioration de la qualité des prestations fournies dans le cadre des contrats de service public, le redressement du modèle économique de ces contrats pour SNCF, et l'amélioration de la maîtrise des coûts.

■ La compétitivité de la SNCF passe par le maintien d'une stratégie de développement ciblée : en dépit du contexte économique mondial difficile, le groupe SNCF poursuit les objectifs fixés dans Destination 2012, et n'entend pas renoncer à une stratégie de développement qui, seule, lui permettra de jouer pleinement son rôle dans un marché de plus en plus ouvert : c'est pourquoi les opérations de croissance externe, à condition qu'elles soient stratégiques et sélectives, ont été maintenues en 2009. Le principal exemple est la montée de SNCF au capital de Keolis, via l'apport de la société Effia, annoncée en mars 2009.

■ La nouvelle étape d'ouverture du marché invite SNCF à s'y préparer pleinement dès à présent :

- le 13 décembre 2009, le marché international de voyageurs, y compris certains cabotages, sera ouvert à la concurrence : une autorité de régulation sera mise en place dans les prochains mois ;

- dans ce contexte, SNCF met en place les évolutions d'organisation nécessaires

pour assurer un traitement non discriminatoire des nouveaux entrants (création d'une entité indépendante de gestion des circulations ; création d'une cinquième branche « Gares et Connexions »), et compte réduire les handicaps institutionnels qui seraient les siens dans un marché désormais ouvert.

Enfin, depuis cet été, la SNCF a engagé une ambitieuse réforme de son activité fret. Son schéma directeur pour un nouveau transport écologique de marchandises a été ainsi approuvé par le conseil d'administration le 23 septembre dernier. L'entreprise investira dans cette perspective 1 Md€ en plus des 7 Md€ décidés par le gouvernement. Cet engagement national permettra à SNCF de mener à bien son projet. Cet effort sera dédié aux projets industriels d'avenir, comme la massification des trafics du wagon isolé et sa réorganisation en lignes « multi-lots » et « multi-clients », la mise en œuvre de quatre autoroutes ferroviaires d'ici 2015, ou encore l'extension avant la fin 2010 de l'offre combinée à haute vitesse sur les axes Paris-Bordeaux-Montauban-Toulouse et Paris-Lyon-Avignon-Miramas-Marseille. Cette transformation entraînera une évolution des métiers, des besoins en compétences et de l'emploi dans les unités concernées. L'entreprise a ainsi nommé un délégué à l'évolution des métiers et de l'emploi, afin d'élaborer, en concertation avec les partenaires sociaux, les différents volets d'une politique active de l'emploi. Cette politique reposera sur : l'identification de toutes les opportunités d'emplois susceptibles d'être proposées dans l'Épic et dans les sociétés du Groupe, la mise en œuvre d'un dispositif de « requalification professionnelle » de grande ampleur, permettant à des agents de suivre des formations qualifiantes et diplômantes. L'accompagnement de l'entreprise portera également sur les conditions de la mobilité professionnelle et géographique. De plus, SNCF s'engage à participer activement à l'accompagnement dans les territoires : une Délégation à l'Aménagement des Territoires Ferroviaires mettra en correspondance les acteurs économiques et institutionnels pour favoriser tous les projets de développement et les besoins des entreprises.

Aéroport de Bordeaux-Mérignac



La société Aéroport de Bordeaux-Mérignac a été transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en avril 2007. L'État détient depuis cette date 60 % de son capital. La société exploite l'aéroport de Bordeaux-Mérignac

dans le cadre d'une concession qui court jusqu'au 31 décembre 2037. En 2008, la plate-forme a accueilli 3,56 millions de passagers, ce qui représente une croissance de +2,8 % par rapport à 2007.

Faits marquants

En 2008, avec 3 561 000 passagers, le trafic total d'Aéroport de Bordeaux-Mérignac a enregistré une croissance de +2,8 %. Après trois années consécutives de forte hausse (+5,7 % en 2005, +5,2 % en 2006 et +6,3 % en 2007), la croissance s'est tassée en 2008 du fait de la crise économique. Si le premier semestre a connu une forte croissance, portée notamment par les *low cost* et les transhumances estivales, les compagnies ont réagi dès septembre par des réductions de fréquences et de capacités, voire des fermetures de lignes. Au final, la répartition du trafic est de 2,3 millions de passagers (+3,6 %) sur le réseau des lignes nationales et 1,2 million de passagers (+1,6 %), soit le tiers du trafic global, sur les lignes européennes et internationales. Le secteur *low cost* s'établit à 0,5 million de passagers, soit 30 % de croissance.

À noter cette année la mise en concurrence de la première ligne transversale française Bordeaux-Lyon, exploitée jusqu'à présent par Air France-KLM seule et sur laquelle easyJet est venue se positionner. Cela a eu pour conséquence, non seulement, de baisser les tarifs, mais également de renforcer le trafic des deux compagnies, qui a progressé de 50 % sur la liaison.

S'agissant des investissements, l'exercice 2008 voit la poursuite du programme pluriannuel de reprise des infrastructures aéronautiques de la concession, pour un montant de 3,9 M€. Les principaux travaux ont concerné le taxiway parallèle à la piste principale. Par ailleurs, le parking voiture éloigné P4, dont les travaux avaient commencé en 2007, a été mis en service le 28 février 2008. L'investissement, d'un montant de 408 000 €, se révèle être un succès commercial.

Fiche d'identité

■ Aéroport de Bordeaux-Mérignac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 20 avril 2007.
■ Son capital social s'élevé à 148 000 euros; il est divisé en 148 000 actions.

■ Au 31 décembre 2008, le capital de la société est réparti comme suit:
- État: 60 %
- Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux: 25 %
- Communauté urbaine

de Bordeaux: 3,75 %
- Ville de Bordeaux: 3 %
- Ville de Mérignac: 1,5 %
- Conseil régional Aquitaine: 3,75 %
- Conseil général de la Gironde: 3 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Février 2008 : mise en service du parking éloigné P4, d'une capacité de 1 200 places.

■ Avril 2008 : ouverture de la ligne Bordeaux-Lyon par easyJet en complément de l'offre Air France-KLM.

■ Mai 2008 : arrivée de la compagnie Germanwings avec l'ouverture d'une liaison sur Cologne.

■ Juin 2008 : signature d'un accord local d'application de la convention collective du transport aérien, ainsi que d'un accord d'intéressement.

■ Juin 2008 : signature d'un accord local de transfert des personnels mis à disposition.

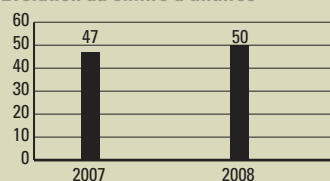
■ Juillet 2008 : lancement de la première phase du schéma directeur des infrastructures aéronautiques et balisage.

■ Octobre 2008 : arrivée de la compagnie Baboo avec l'ouverture d'une liaison sur Genève, en complément de l'offre easyJet.

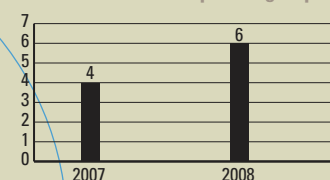
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	60	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA	NA
Chiffre d'affaires	47	50
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	8
Résultat financier	-1	-1
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	12	14
Résultat net - part du groupe	4	6
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	4	6
Total des immobilisations nettes	52	49
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres - part du groupe	27	31
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	2
dont reçus par l'État	0	1
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	3	3
Dettes financières nettes	19	19
Dettes financières brutes à plus d'un an	27	14
Effectifs en moyenne annuelle	182	188
Charges de personnel (plus charges externes)	9	10
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	8,5 %	12,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	49,5	54,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	14,8 %	20,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	70,4 %	61,3 %

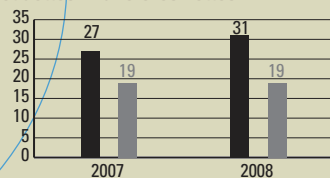
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

En 2008, Aéroport de Bordeaux-Mérignac a réalisé un chiffre d'affaires de 49,9 M€, en hausse de 5,9 % par rapport à 2007, pour une hausse de trafic de 2,8 % :

- les produits des redevances aéronautiques sont en hausse de 9 % à 27,9 M€ en ligne avec l'évolution du trafic, des tarifs, de l'intégration de la prestation d'accompagnement des personnes à mobilité réduite, ainsi qu'avec le rééquilibrage avec les prestations extra-aéronautiques. La taxe d'aéroport contribue à hauteur de 13,8 M€ à ces produits ;
- les produits des activités extra-aéronautiques enregistrent une croissance de 2,3 % à 22,1 M€ ;
 - les redevances domaniales atteignent 3,1 M€, soit une hausse de 1,1 % du fait de l'évolution des tarifs ;
 - les redevances d'usage et d'installations sont en hausse de 6,6 % à 11,3 M€, du fait notamment de la bonne tenue des parkings, y compris du nouveau P4 (9,3 M€, soit +14,1 %) ;
 - les activités commerciales sont stables à 5,1 M€, du fait des résultats mitigés du second semestre.

L'excédent brut d'exploitation atteint 18 M€, en augmentation de 12,5 % par rapport à 2006. Il représente 36 % du chiffre d'affaires, contre 33,9 % l'exercice précédent.

Le résultat net s'établit à 6,3 M€, en progression de 56 % par rapport à 2007. Cette forte croissance s'explique à la fois par les bons résultats d'exploitation et également par des reprises exceptionnelles de provisions sur amortissement.

En 2007, Aéroport de Bordeaux-Mérignac a réalisé 5,7 M€ d'investissements contre 3,4 M€ en 2007 et 1,7 M€ en 2006.

L'année 2008 se caractérise par l'absence de nouveaux emprunts, des remboursements normaux et par anticipation des

emprunts en cours pour un total de 13,5 M€ conduisant ainsi à un niveau d'endettement de 18,6 M€. La société maintient une structure financière saine, comme l'atteste l'amélioration du ratio dette nette-capacité d'autofinancement qui diminue à 1,3 contre 2,6 en 2007.

Perspectives

La transformation en société anonyme d'Aéroport de Bordeaux-Mérignac et l'allongement de la durée de sa concession jusqu'en 2037 ouvrent à la société de nouvelles perspectives de développement. Faiblement endetté, l'aéroport devra cependant faire face à la montée en puissance de la concurrence du rail en 2016 avec la mise en service de la ligne TGV qui mettra Paris à 2h30 de Bordeaux et devrait entraîner une diminution substantielle du trafic aérien sur la desserte Bordeaux-Orly (1,5 million de passagers en 2008 soit plus de 40 % du trafic total de l'aéroport). Pour faire face à cette évolution, l'aéroport va favoriser le développement du segment *low cost*, considéré comme un relais de croissance permettant de palier les conséquences de la mise en service de la ligne TGV. Ainsi il est prévu de construire une aérogare à services simplifiés sur le modèle de ce qui a été fait à Marseille et à Lyon. Suite aux études positives conduites en 2008, le conseil de surveillance a autorisé le 16 juin 2009 le directeur à mener les travaux. L'objectif de mise en service est fixé au 2^e trimestre 2010.

Par ailleurs, au plan social, Aéroport de Bordeaux, qui compte au 1^{er} juillet 2009 129 employés mis à disposition par la chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux sur un total de 184, a signé le 27 juin 2008 avec les organisations syndicales un accord d'application de la convention collective du transport aérien. Concomitamment, il a été conclu un accord d'intéressement pour le personnel de la société.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Bernard Scemama (administrateur représentant de l'État) ■ Représentants de l'État : Jean-Pierre Catalaa, Pierre Dubourdieu, Michel Duvette, Michel Laffitte, Alice-Anne Médard, Patrice Russac ■ Administrateurs représentant les collectivités locales : Jean-Charles Bron, Ludovic Freydegond, Serge Lamaison, Michel Sainte-Marie ■ Administrateurs désignés par la chambre de commerce et d'industrie : Dominique Babin, Laurent Courbu, Jean-François Duchaillet, Thierry Gaillac ■ Censeur : Claude Baudry ■ Mission de contrôle économique et financier : Jérôme Chevaillier ■ Commissaire aux comptes : KPMG ■

Aéroports de la Côte d'Azur

AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR

La société Aéroports de la Côte d'Azur a été transformée en société anonyme à conseil de surveillance et directoire le 30 juin 2008. Dans le cadre de ce processus, l'État est devenu actionnaire de la société et détient 60 % de son capital. La société assure la gestion des aéroports de Nice et de Cannes-Mandelieu, et se classe au premier rang des aéroports régionaux français avec 10,4 millions de passagers en 2008.

Faits marquants

L'année a été marquée par la transformation en société anonyme le 30 juin 2008. Le capital a été réparti entre l'État (60 %), la chambre de commerce et de l'industrie de Nice-Côte d'Azur (25 %), le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur (5 %), le conseil général des Alpes-Maritimes (5 %) et la communauté urbaine de Nice (5 %). Parallèlement, l'État a accordé à la nouvelle société aéroportuaire une prolongation de concession de 37 ans, courant jusqu'au 31 décembre 2044, ce qui offre à la société la visibilité indispensable pour élaborer une stratégie de développement financée de façon pérenne. Cette concession est assortie d'un cahier des charges rénové conformément au cahier des charges type applicable aux grands aéroports régionaux. La

société reprend également des activités précédemment exercées par la direction générale de l'Aviation civile, portant sur l'entretien et la surveillance de l'intégrité des pistes et taxiways. En 2008, l'aéroport a effectué pour 47,5 M€ d'investissements, permettant à la fois de développer ses capacités d'accueil, y compris l'A380, et de maintenir le potentiel de ses installations.

Avec 10,4 millions de passagers, le trafic 2008 est identique à celui de 2007. Suivant une tendance constante depuis plusieurs années, le trafic international permet de maintenir ce bon résultat (+1 % à 6,1 millions de passagers) tandis que le trafic national est en baisse (-1,5 % à 4,3 millions de passagers). Ce sont les compagnies *low cost* (33 % du trafic total) qui ont connu la meilleure croissance (+1,7 %).

Fiche d'identité

■ Aéroports de la Côte d'Azur est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 30 juin 2008.

■ Son capital social s'élève à 148 000 euros; il est divisé en 148 000 actions.

Au 31 décembre 2008, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et d'industrie de Nice-Côte d'Azur :	25 %
- Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur :	5 %
- Conseil général des Alpes-Maritimes :	5 %
- Communauté urbaine de Nice :	5 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 9 avril 2008 : inauguration des nouvelles installations du contrôle aérien.
- 3 juin 2008 : premiers tests de piste pour l'Airbus A 380.
- 25 juin 2008 : prolongation de la concession aéroportuaire jusqu'au 31 décembre 2044.
- 30 juin 2008 : transformation de la société anonyme et entrée de l'État au capital.
- 1^{er} juillet 2008 : entrée en vigueur des nouvelles modalités d'assistance aux personnes à mobilité réduite.
- 25 novembre 2008 : inauguration du nouvel espace commercial du terminal 1.
- 28 novembre 2008 : signature d'un accord de méthode préparant l'accord local de transfert des personnels.
- 16 janvier 2009 : resserrement du directoire à trois membres et nomination de Hervé de Place en tant que président du directoire.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

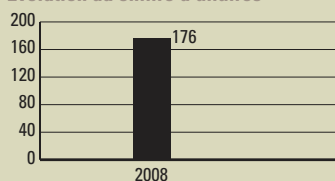
VIII - Ratios

Information complémentaire

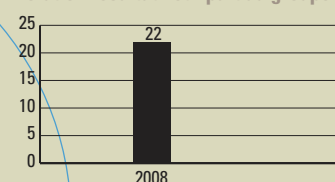
Comptes sociaux en millions d'euros

	2008
Capital détenu par l'État (en %)	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	NA
Chiffre d'affaires	176
dont réalisé à l'étranger	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	40
Résultat financier	-7
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	38
Résultat net - part du groupe	22
Résultat net - intérêts minoritaires	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	22
Total des immobilisations nettes/actifs courants	383
dont écart d'acquisition net	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1
dont immobilisations financières	1
Capitaux propres - part du groupe	146
Intérêts minoritaires	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0
dont reçus par l'État	0
Autres rémunérations de l'État	0
Provisions pour risques et charges	61
Dettes financières nettes	133
Dettes financières brutes à plus d'un an	138
Effectifs en moyenne annuelle	520
Charges de personnel	36
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	69,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	15,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	91,1 %
Droits du concédant	-

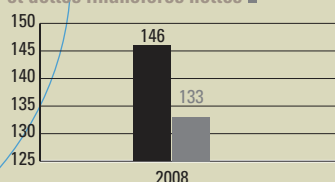
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

En 2008, Aéroports de la Côte d'Azur a enregistré un chiffre d'affaires de 176 M€, en hausse de 5,9 % par rapport à 2007. Ce produit est essentiellement porté par la progression des redevances aéronautiques qui s'élèvent à 68,2 M€ (+10 %), du fait principalement de la hausse des tarifs des redevances et du nouveau service d'assistance aux personnes à mobilité réduite. Parallèlement, on peut constater une bonne progression des redevances liées aux activités commerciales à 26,1 M€ (+5,7 %), de la vente de carburants à 8,7 M€ (+15,7 %) liée à la hausse des tarifs, ainsi que des recettes parking à 18,2 M€ (+4,5 %).

L'excédent brut d'exploitation est de 69,2 M€, supérieur de 4,8 % à celui de 2007. À périmètre comparable, c'est-à-dire après correction due au régime de retraite complémentaire propre à la chambre de commerce et d'industrie, l'excédent 2008 serait de 71,7 M€, soit un ratio EBE/CA de 40 %.

En 2007, le résultat exceptionnel avait été très élevé en raison de la constatation de dégrèvements fiscaux sur les taxes foncières et professionnelles des années 1999 à 2007. Ces dégrèvements ont été totalement encaissés au premier semestre 2009. Dès lors, le résultat net 2008 s'établit à 21,6 M€, soit inférieur de 0,8 M€ par rapport à 2007.

En 2008, la société a réalisé 47,5 M€ d'investissements, et a dû emprunter 17,5 M€ sur l'année. Son endettement brut est de 153 M€ en 2008, contre 152 M€ en 2007.

Le ratio dette nette-capacité d'autofinancement est de 4. Cependant, le ratio d'endettement dette nette-fonds propres reste contenu à 0,9.

Perspectives

Compte tenu de la situation économique, la société s'attend à un tassement du trafic, confirmé au premier semestre 2009. La société s'attachera cependant, tout en mettant en place les plans d'économies pour faire face à ce tassement, à maintenir les investissements programmés dans le cadre de ses orientations stratégiques. Ainsi la construction du futur parking P6 de 2600 places sera poursuivie, pour une mise en service complète en juin 2011.

La société envisage également d'étendre ses compétences à des missions d'ingénierie aéroportuaire ou de gestion de plateformes, notamment à l'étranger. Ainsi, l'aéroport a d'ores et déjà développé un savoir-faire en prenant, avec la chambre de commerce et d'industrie, une participation dans l'aéroport de Larnaka, à Chypre. La création d'une filiale ingénierie est également envisagée.

Enfin, la société poursuivra ses efforts liés à son changement de statut, notamment par la création d'un comité des investissements, émanation du conseil de surveillance chargé de préparer en amont les travaux du conseil. Sur le plan social, les aéroports devront résolument poursuivre le processus de négociation des accords locaux nécessaires au transfert des personnels mis à disposition de la chambre de commerce et d'industrie.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : *Dominique Estève* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentants de l'État : *Jean-Marie Cartierac*, *Bernard Chaffange*, *Yves Cousquer*, *Patrick Gatin*, *Francis Lamy* (préfet), *Régis Paranke*, *Laurent Roy*, *Pierre Vieu* ■ Administrateurs représentant les collectivités locales : *Pierre Allemand*, *Jean-Pierre Mascarelli*, *Ruddy Salles* ■ Administrateurs représentant la chambre de commerce et d'industrie : *Bernard Brincat*, *Anny Courtade*, *Bernard Fleury* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jérôme Chevallier* ■ Commissaire aux comptes : *Mazars et Guérard*

Aéroports de Lyon



Transformée en société anonyme à directoire et conseil de surveillance en mars 2007, Aéroports de Lyon gère les aéroports Lyon-Saint Exupéry, représentant 7,9 millions de passagers, et Lyon-Bron, aéroport d'aviation d'affaires. L'État détient 60 % du

capital de la société. Avec une croissance de 8,2 % de son trafic passagers, l'Aéroport Lyon-Saint Exupéry confirme le succès de sa stratégie de plate-forme multispécialiste capable d'offrir des infrastructures dédiées et des tarifs adaptés pour chacun des segments du transport aérien : trafic régulier, charter, *low cost* et passagers en correspondance.

Faits marquants

Pour la quatrième année consécutive, l'aéroport Lyon-Saint Exupéry a enregistré en 2008 une croissance de son trafic : 7,9 millions de passagers ont été accueillis sur la plate-forme, soit une progression de 8,2 % par rapport à 2007. Ce trafic se répartit en 2,9 millions de passagers sur le réseau national, 4,9 millions sur le réseau international, auxquels il convient d'ajouter 125 000 passagers en transit. Le trafic régulier a représenté 74,1 % du total et le trafic charter 12,4 %. Les *low costs* ont représenté 13,5 % du trafic et ont été le principal facteur de croissance en 2008, grâce notamment à la création de la base easyJet et à l'ouverture de nouvelles routes à partir d'avril.

Cette croissance confirme le succès de la plate-forme de Lyon-Saint Exupéry à attirer à la fois des vols réguliers traditionnels, des charters et des compagnies *low cost* grâce à une offre différenciée, adaptée aux caractéristiques de chacun de ces segments. L'aéroport est ainsi le hub

régional d'Air France depuis dix ans. Le terminal 3, aérogare à services simplifiés, conçu spécialement pour accueillir le trafic des compagnies *low cost*, a été mis en service en mars 2008. Un fait marquant de l'année 2008 a été la mise en œuvre d'une tarification différenciée pour la redevance passager en fonction du service rendu. Cette nouvelle tarification a été appliquée à compter du 1^{er} avril 2008.

Analyse financière

En 2008, Aéroports de Lyon a enregistré un chiffre d'affaires de 130 M€ en hausse de 8,6 % par rapport à 2007. On notera la progression des redevances aéronautiques qui s'élèvent à 45,5 M€ (+18,5 %), du fait principalement de la croissance du trafic, de l'augmentation des tarifs des redevances de 1,9 % au 1^{er} avril 2008, de la nouvelle redevance pour les personnes à mobilité réduite et de l'intégration des redevances banques d'enregistrement dans la redevance passager. À noter que la mise en place de la nouvelle tarification

Fiche d'identité

■ Aéroports de Lyon est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 6 mars 2007.

■ Son capital social s'élève à 148 000 euros ; il est divisé en 148 000 actions.

■ Au 31 décembre 2008, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60 %
- Chambre de commerce et d'industrie de Lyon :	25 %
- Région Rhône-Alpes :	5 %
- Conseil général du Rhône :	5 %
- Grand Lyon :	5 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Janvier 2008 : ouverture du parking couvert P1 de 1960 places.

■ 31 mars 2008 : ouverture de la base easyJet dans le terminal 3.

■ Mai 2008 : signature de l'accord d'adaptation de la convention collective nationale du transport aérien (CCNTA).

■ Mai 2008 : mise en service de l'extension du parking P5 longue durée.

■ Mai 2008 : rénovation de la piste A de l'aéroport Lyon-Saint Exupéry.

■ Juin 2008 : signature de l'accord d'intéressement pour les exercices 2008 à 2010.

■ Juin 2008 : pose de la première pierre du bâtiment PRD-Schenker-Joyau dans la zone Cargoport.

■ 18 juillet 2008 : ouverture de la liaison Lyon- New York par Delta Airlines.

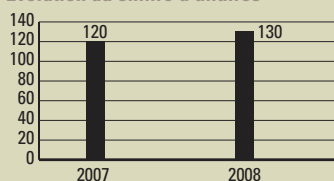
■ Août 2008 : rénovation de la piste de l'aéroport Lyon-Bron.

■ Novembre 2008 : pose de la première pierre de Leslys, tramway reliant le centre ville de Lyon à l'aéroport, la livraison étant prévue en novembre 2010.

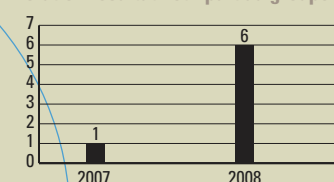
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	60	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	120	130
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1	10
Résultat financier	-5	-5
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	30	36
Résultat net - part du groupe	1	6
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	6
Total des immobilisations nettes	167	175
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres - part du groupe	17	22
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	17	23
Dettes financières nettes	124	110
Dettes financières brutes à plus d'un an	126	113
Effectifs en moyenne annuelle	478	489
Charges de personnel	27	28
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,8 %	4,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,5	57,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5,9 %	27,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	729,4 %	500 %

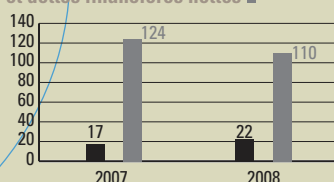
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



au 1^{er} avril 2008 se traduit également par un abattement de 45 % pour les passagers en correspondance et de 40 % pour les passagers *low cost*. La taxe aéroport, destinée à couvrir les coûts de sûreté et de sécurité, s'élève à 29,9 M€ (+2,8 %) et est inférieure au budget du fait de l'optimisation des prestations.

Les autres redevances sont en progression de 4,5 % à 54,6 M€ et comptent notamment les recettes des parcs à voitures pour 23,6 M€ (+15,5 %) et les redevances commerciales pour 12,6 M€ (+11,8 %).

L'excédent brut d'exploitation atteint 40,2 M€, en augmentation de 21 % par rapport à 2007. Il représente 30,9 % du chiffre d'affaires, contre 27,8 % l'exercice précédent.

Porté par l'exploitation, le résultat net s'établit à 5,8 M€, contre 0,5 M€ en 2007.

En 2008, Aéroports de Lyon a réalisé 29 M€ d'investissements (réfection de la piste A et extension de capacité des parkings notamment). Au 31 décembre 2008, la société faisait face à une dette financière nette de 109,5 M€ pour des fonds propres qui s'établissent à 28,3 M€. Le ratio d'endettement (dette nette-fonds propres) s'établit donc à 3,9 contre 6,1 en 2007, ce qui traduit un net désendettement de la société.

Perspectives

Malgré l'impact de la crise économique qui rend difficile toute prévision fiable de trafic, la société entend maintenir son programme d'investissement tout en mettant en place les plans d'économie qui s'imposent. Ainsi, au-delà des opérations de rénovation du terminal 1 et de mise à niveau des installations techniques, l'aéroport prévoit d'augmenter sa capacité en profitant de ses réserves foncières.

Ainsi, l'aéroport prévoit de porter sa capacité de 9,5 millions de passagers à 15 millions à l'horizon 2020. Pour cela, la société programme tout d'abord la création de nouvelles bretelles d'accès aux pistes évitant la saturation des créneaux de pointe. S'agissant des terminaux, l'aéroport à services simplifiés T3 sera remplacé par un nouveau bâtiment satellite, alors que le T1, dédié aux compagnies classiques, sera étendu et réaménagé. Il est également prévu de créer de nouveaux parkings avions.

La société ambitionne également de diversifier ses sources de revenus en développant l'activité parking, l'implantation de commerces, le renforcement de son pôle hôtelier et le lancement d'un pôle immobilier.

Enfin, au plan social, un accord d'adaptation de la convention collective nationale du transport aérien (CCNTA) a été signé, ainsi qu'un accord d'intéressement s'appliquant à l'ensemble des salariés de la société. À l'exception près d'une seule personne encore mise à disposition par la CCI de Lyon, il est à noter que l'ensemble du personnel est employé par la société.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : *Guy Mathiolon* (administrateur désigné par la chambre de commerce et d'industrie) ■ Membres représentant l'État : *Vincent Amiot, Daniel Azéma, Danielle Bénadon, Jacques Gérard, Philippe Ledenvic, Laurent Perdiolat, Patrice Raulin, Paul-Henry Watine* ■ Administrateurs désignés par la chambre de commerce et d'industrie : *Christophe Gruy, Pierre Mossaz, Benoît Soury* ■ Représentants des collectivités locales : *Gérard Collomb, Michel Mercier, Jean-Jack Queyranne* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jérôme Chevallier* ■ Commissaire aux comptes : *Grant Thornton* ■

Aéroport de Toulouse-Blagnac



L'État est actionnaire depuis sa création en mars 2007 de la société anonyme Aéroport Toulouse-Blagnac et détient 60 % de son capital. 2008 est ainsi la première année de plein fonction-

nement pour cette société assurant la gestion de l'aéroport de Toulouse-Blagnac. L'aéroport se situe au quatrième rang des aéroports de province avec 6349000 passagers derrière Nice, Lyon et Marseille et affiche une croissance de son trafic de 3,1 % par rapport à 2007. La plate-forme toulousaine représente également la première plate-forme de province pour le fret avionné.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par un trafic en croissance, en dépit de la conjoncture incertaine en fin d'année. L'aéroport a traité près de 6,35 millions de passagers, soit 3,1 % de trafic supplémentaire par rapport à 2007. Le trafic national enregistre une hausse de 2,7 % en 2008, avec plus de 3,8 millions de passagers recensés. Il est tout autant moteur de la croissance que le trafic international, qui représente 2,34 millions de passagers (+3,2 %). Les vols *low cost* ont largement contribué à la hausse du trafic passagers. Ils représentent 15,1 % du trafic global et contribuent pour plus de 60 % à la croissance annuelle de 2008. Le fret est en léger repli sur l'année 2008 (-0,9 %), en raison de la baisse d'activité du fret postal et du fret express. Toulouse-Blagnac reste la première plate-forme de province pour le fret.

Après l'année 2007, marquée par le changement de la gouvernance, l'année 2008 a été consacrée à la montée en puissance des investissements nécessaires à l'augmentation de la capacité et des services de l'aéroport. Ainsi les dépenses d'investissement ont atteint plus de 55 M€ en 2008, un record historique. Les travaux de construction du hall D, d'un montant de 42 M€ en 2008, représentent l'essentiel de

ces dépenses. Les dégâts occasionnés par la tempête de janvier 2009 ont cependant décalé la mise en service à février 2010. Ce terminal permettra de porter la capacité des aérogares à 8,5 millions de passagers, alors que la capacité actuelle, de 6 millions de passagers, est saturée depuis 2006. Les investissements de renouvellement en matière d'installations techniques se chiffrent à près de 12 M€. Parmi ceux-ci, le nouveau système de traitement des bagages traite les bagages de façon totalement automatisée et plus rapidement. Livré en totalité à l'été 2008 après trois ans de travaux, son coût total s'établit à 19,5 M€. Le solde du programme 2008 – environ 1 M€ – a été consacré à des augmentations de capacité de parcs automobiles, dans le cadre notamment de l'ouverture du P6, deuxième parc éloigné.

Fiche d'identité

■ Aéroport de Toulouse-Blagnac est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance depuis le 21 mars 2007.

■ Son capital social s'élève à 148 000 euros; il est divisé en 148 000 actions.

■ Au 31 décembre 2008, le capital de la société est réparti comme suit:

- État:	60 %;
- Chambre de commerce et d'industrie de Toulouse:	25 %;
- Région Midi-Pyrénées:	5 %;
- Département de la Haute-Garonne:	5 %;
- Communauté urbaine du Grand Toulouse:	5 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mars 2008: certification du système de gestion de la sécurité (SGS) par la DGAC.
- Avril 2008: reprise par l'aéroport de la mission d'inspection des voies de circulations, des pistes et des aires de manœuvre, effectuée auparavant par le service de navigation aérienne (SNA).
- Mai 2008: fin des travaux de gros œuvre du hall D et début des travaux du viaduc de desserte.
- Juin 2008: adoption du plan stratégique 2009-2013 par le conseil de surveillance.
- Juillet 2008:
 - mise en service complète du nouveau système de traitement des bagages;
 - reprise par l'aéroport de la mission d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite (APHMR) assurée jusqu'alors par les sociétés d'assistance en escale.
- Octobre 2008: lancement du site internet de réservation de voyages via Toulouse.com.
- Fin 2008:
 - mise en service progressive des nouveaux points de restauration;
 - ouverture partielle du P6, parc éloigné.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

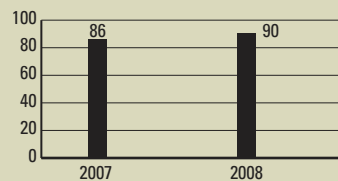
VII - Données sociales

VIII - Ratios

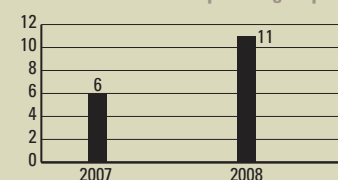
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	60	60
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	40	40
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	86	90
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	14	15
Résultat financier	-1	-2
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	23	21
Résultat net - part du groupe	6	11
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	6	11
Total des immobilisations nettes/Actifs courants	162	205
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres - part du groupe	74	85
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	4
dont reçus par l'État	0	3
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	44	42
Dettes financières nettes	44	75
Dettes financières brutes à plus d'un an	55	85
Effectifs en moyenne annuelle	255	275
Charges de personnel	14	17
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	7,0 %	12,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,9	61,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,1 %	12,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	59,5 %	88,2 %

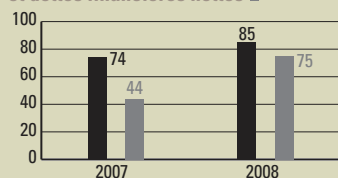
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Enfin, la société a préparé avec l'État, et de concert avec les compagnies aériennes, un contrat de régulation économique pour la période 2009-2013. Ce contrat, fondé sur un plan stratégique, donne une visibilité économique et stratégique sur cinq ans aux parties prenantes de l'aéroport. Il a été signé le 4 mars 2009.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de l'aéroport atteint 90,2 M€ en 2008, en hausse de 4,6 % par rapport à 2007 :

- les produits des services publics aéroportuaires sont en hausse de 3 % à 30,2 M€, tirés principalement par la croissance du trafic ;
- le produit de la taxe d'aéroport (26,3 M€) n'a augmenté que de 1,7 %, montrant ainsi une bonne maîtrise des coûts de sûreté et de sécurité ;
- les produits des activités extra-aéronautiques affichent également une forte croissance de 8,6 % à 33,7 M€ :
 - l'activité des parcs autos progresse de 7,6 % à 16,1 M€ ;
 - l'activité domaniale croît de 6,4 % à 9 M€ ;
 - les activités commerciales atteignent 8,5 M€, soit une croissance de 12,9 % par rapport à 2007.

L'excédent brut d'exploitation (29,2 M€) est en légère baisse par rapport à l'exercice précédent. Toutefois, hors transfert des engagements de retraite de la CNRCC (régime de retraite complémentaire propre aux CCI) vers un organisme assureur pour un montant de 1,4 M€, l'EBE est porté à 30,6 M€ et 33,9 % du chiffre d'affaires, en retrait d'un point par rapport à l'exercice précédent.

Le résultat net est un bénéfice de 10,6 M€, en hausse de 73 % par rapport à l'exercice antérieur. Sur la base de ces résultats, la société a distribué à ses actionnaires au titre de 2008 un dividende de 28,62 euros par action pour un total de 4,2 M€.

En 2008, Aéroport de Toulouse-Blagnac a réalisé près de 55 M€ d'investissements, ce qui constitue un record historique.

La société a levé une nouvelle dette de 115 M€ à maturité 15 ans qui servira au financement du programme d'investissements pluriannuel. Au 31 décembre 2008, la dette nette de la société est donc de 74,2 M€, soit un ratio d'endettement (dette nette-fonds propres) de 1,3.

Perspectives

Dans un contexte de crise, 2009 sera une année charnière, marquée par une légère baisse de trafic au premier semestre, alors que devront être maintenus les investissements prioritaires, estimés à 93 M€ d'ici à 2013, tels que le hall D et le deuxième parc automobile en silo. Le financement de ces investissements est l'objet du contrat de régulation économique, dont le respect assurera la juste rémunération des capitaux engagés par l'aéroport.

Enfin, au plan social, l'aéroport de Toulouse-Blagnac qui ne comptait au 31 décembre 2008 que 37 salariés en propre sur 275, le reste des effectifs étant mis à sa disposition par la chambre de commerce et d'industrie de Toulouse, a signé un accord d'entreprise le 1^{er} avril 2009 sur les conditions d'emploi de son personnel ainsi qu'un accord d'intéressement le 30 avril 2009, afin de favoriser le transfert vers la société des agents actuellement employés par la CCI. Le transfert des membres du directoire a constitué un signe positif en ce sens.

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président: Emmanuel Duret ■ Membres représentants de l'État: Jean-Michel Aubas, André Crocherie, Georges Desclaux, Hervé Le Floc'h-Louboutin, Philippe Marseille, Alain Tessier, Jean-François Vivier ■ Membres représentants des collectivités territoriales: Bernard Keller (communauté urbaine du Grand Toulouse), Bernard Sicard (département de la Haute-Garonne), Thierry Suaud (conseil régional de Midi-Pyrénées) ■ Membres désignés par la chambre de commerce et d'industrie: Max Aira, Patrice Cohade, Jean Luminet, Claude Terrazzoni ■ Censeurs: Pascal Boureau (Ville de Blagnac), Maurice Collet, Thierry Cotelte (Ville de Toulouse), Gilles de Faletans (Ville de Cornebarrieu), Louis Germain (Ville de Colomiers) ■ Mission de contrôle économique et financier: Jérôme Chevaillier ■ Commissaires aux comptes: Ernst & Young, Cabinet Exco Fiduciaire du Sud-Ouest ■

Aéroports de Paris



AÉROPORTS DE PARIS

Deuxième groupe aéroportuaire européen et cinquième mondial par le nombre de passagers, Aéroports de Paris possède et exploite les trois principaux aéroports de la région parisienne: Paris-Charles de Gaulle, Paris-Orly et Paris-Le Bourget. Transformé en société anonyme en juillet 2005 puis introduit en bourse en juin 2006, Aéroports de Paris poursuit une stratégie de croissance rentable reposant sur le développement et la modernisation de ses capacités d'accueil, l'amélioration continue de sa qualité de services et le développement de ses activités commerciales et immobilières. Fort de ses atouts et de l'attractivité de Paris, le groupe a bénéficié d'une augmentation de trafic de 0,8 % en 2008, supérieure à celle de ses principaux concurrents européens.

Faits marquants

Alliance et participations croisées avec Schiphol Group

Aéroports de Paris et Schiphol Group, qui gère notamment les aéroports d'Amsterdam, de Rotterdam et de Eindhoven, ont conclu une alliance industrielle et capitalistique en décembre 2008. Société possédée par l'État des Pays-Bas et les villes d'Amsterdam et de Rotterdam, Schiphol Group génère en 2008 un chiffre d'affaires de 1,15 Md€ pour un trafic de plus de 50 millions de passagers. Conclu pour une période initiale de douze ans, le partenariat vise notamment à opérer des synergies *via* la création d'un double *hub* et le partage de meilleures pratiques. Les sociétés entendent ainsi proposer une homogénéisation des processus voyageurs, bagages ou infrastructures. L'opération se traduit par la prise de participations croisées à hauteur de 8 %. À cet effet, le 1^{er} décembre 2008, l'État a cédé 8 % du capital d'Aéroports de Paris, au prix de 67 € par action, pour un montant total de 530 M€. À l'issue de l'opération, l'État détenait 60,4 % du capital.

Ouverture de nouvelles infrastructures

La jetée du terminal 2E de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle a été remise en exploitation en mars 2008. D'une capacité de 7,4 millions de passagers par an, cette salle d'embarquement est dotée de plus de 4 800 m² de boutiques, bars et restaurants. Le terminal 2G de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle a été inauguré en septembre 2008. D'une capacité de trois millions de passagers par an, il est dédié aux vols de l'espace Schengen et est totalement connecté au *hub* de Paris-Charles de Gaulle. Ces deux ouvertures représentent un gain de capacité et une amélioration de la qualité significatifs et renforcent la compétitivité du *hub* de Paris-Charles de Gaulle.

Le terminal 1 de l'aéroport Paris-Charles de Gaulle fait l'objet d'une importante opération de réhabilitation commencée en avril 2004, selon quatre phases de travaux affectant successivement un quart de l'aérogare. L'ouverture du troisième quart rénové a eu lieu en avril 2008 et celle du satellite 6 est intervenue fin décembre 2008. La mise en service complète a eu lieu en mars 2009. La capacité du terminal 1 est alors passée de 8,1 à 10,8 millions de passagers par an.

Fiche d'identité

■ Constitué sous la forme d'un établissement public en 1945, Aéroports de Paris a été transformé en société anonyme le 22 juillet 2005 par la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports.

■ Suite à l'augmentation de son capital intervenue dans le cadre de son introduction en bourse en juin 2006, son capital social s'élève à 296 881 806 euros ; il est divisé en 98 960 602 actions.

■ Au 31 décembre 2008, le capital de la société est réparti comme suit :

- État :	60,4 %
- Public :	29,6 %
- Schiphol Group :	8 %
- Salariés :	2 %

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

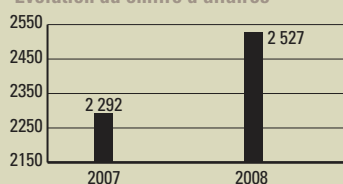
VII - Données sociales

VIII - Ratios

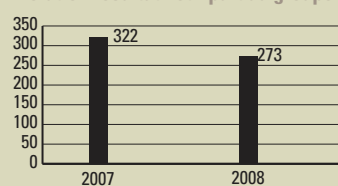
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	68,4	60,4
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	4 737	2 891
Chiffre d'affaires	2 292	2 527
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	403	503
Résultat financier	24	-89
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	740	830
Résultat net - part du groupe	322	273
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	322	273
Total des immobilisations nettes	5 646	6 204
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	49	53
dont titres mis en équivalence	30	402
dont impôts différés actifs	2	2
Capitaux propres - part du groupe	2 988	3 097
Intérêts minoritaires	0	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	93	161
dont reçus par l'État	64	110
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	440	422
Dettes financières nettes	1 782	2 254
Dettes financières brutes à plus d'un an	2 030	2 952
Effectifs en moyenne annuelle	11 429	11 788
Charges de personnel	649	705
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	14,0 %	10,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,8	59,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,8 %	8,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	59,6 %	72,8 %

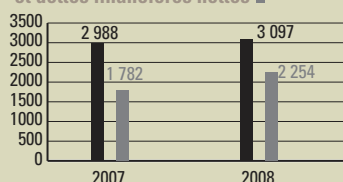
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



L'opération de réaménagement des circuits internationaux d'Orly Sud s'est achevée en juin 2008. Elle a permis d'étendre et réorganiser la zone de commerces, d'améliorer la capacité d'accueil et de réduire les coûts de sûreté.

Cœur d'Orly

Aéroports de Paris a engagé la création d'un quartier d'affaires international baptisé Cœur d'Orly, proche de l'aéroport. La procédure de mise en concurrence de promoteurs-investisseurs a permis de choisir en mars 2008 le groupement Altarea-Foncière des régions pour développer conjointement un premier ensemble de 160 000 m² surface hors œuvre nette, (Shon). Cette première tranche devrait comporter environ 108 000 m² de bureaux, 34 000 m² de village de marques, commerces de proximité, restaurants et espaces de loisirs et un hôtel quatre étoiles de 18 000 m². Le coût de cette première tranche est estimé à environ 450 M€, hors hôtel. Aéroports de Paris est co-investisseur pour moitié dans les fonds propres du projet de bureaux et de commerces au côté du groupement Altarea-Foncière des régions. Le permis de construire des premiers immeubles a été déposé en janvier 2009. Sous réserve de l'avancement de la commercialisation et de l'obtention des autorisations administratives, les premières livraisons pourraient intervenir fin 2011- début 2012.

Développement des activités d'Aéroports de Paris Management et d'ADP Ingénierie

Ces deux filiales d'Aéroports de Paris ont enregistré une forte croissance de leurs activités en 2008 (+24,4 % et +66,2 % respectivement). Cet essor illustre la capacité du groupe à saisir les opportunités de diversification à l'international en s'appuyant sur son expérience de gestionnaire du deuxième aéroport européen.

En 2008, Aéroports de Paris Management a ainsi pris 10 % du capital de la société ATOL chargée de la construction et de l'exploitation du nouveau terminal de l'aéroport international de la République de Maurice. Dans un contexte de croissance encore significative malgré un ralentissement en fin d'année, les équipes d'Aéroports de Paris Management ont apporté leur contribution à la gestion, au développement et à la certification de nombreux aéroports en Algérie, en Jordanie et au Mexique. Aéroports de Paris Management détient par ailleurs une participation dans les sociétés Seta au Mexique, Liège Airport en Belgique et AIG en Jordanie.

Le chiffre d'affaires d'ADPI qui fournit des prestations d'architecture et d'ingénierie principalement dans le domaine aéroportuaire a plus que triplé en deux ans pour atteindre 106,3 M€ au 31 décembre 2008, avec de nouveaux contrats dans le golfe Persique en Arabie Saoudite, à Dubaï, en Lybie, en Amérique latine et en Russie.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président-directeur général : *Pierre Graff* (administrateur désigné en assemblée générale) ■ Représentants de l'État : *Dominique Bureau, Jérôme Fournel, Frédéric Perrin, Rémy Rioux, Michèle Rousseau, Jean-Claude Ruyschaert* ■ Administrateurs désignés en assemblée générale : *Dr Pieter Verboom, Henri Giscard d'Estaing, Jacques Gounon, Françoise Malrieu, Jos Nijuis* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Arnaud Framery, Serge Gentili, Nicolas Golias, Jean-Paul Jouvent, Frédéric Mougin, Jean-Louis Pigeon* ■ Censeurs : *Vincent Capo-Cannelas, Bernard Irion, Christine Janodet* ■ Commissaire du Gouvernement : *Patrick Gandil* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Tony Lambert* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young Audit, KPMG International* ■

*Le conseil d'administration d'Aéroports de Paris est composé au 31 décembre 2008 de vingt-et-un membres. Sa composition est régie par les dispositions combinées de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 relative à la démocratisation du secteur public et de la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports. Le conseil d'administration a été renouvelé en 2009 et compte désormais dix-huit membres et trois censeurs. Les mandats de ces administrateurs et censeurs, d'une durée de cinq ans, ont pris effet le 15 juillet 2009. Pierre Graff a été renouvelé dans ses fonctions de président-directeur général par décret en date du 24 juillet 2009.

Réorganisation des activités d'assistance en escale

Pour rétablir l'équilibre économique de cette branche d'activité, Aéroports de Paris a regroupé l'ensemble de ses activités d'assistance en escale au sein de sa filiale Alyzia. Les repositionnements internes et les mobilités du personnel Aéroports de Paris vers Alyzia ont débuté dès le premier semestre 2008 et se sont achevés au premier trimestre 2009. Le coût du plan d'accompagnement est estimé au 31 décembre 2008 à 44,3 M€.

Analyse financière

ADP enregistre une forte hausse de son chiffre d'affaires (+ 10,2 %), de son EBITDA (+12 %) et de son résultat net part du groupe hors éléments non récurrents (+ 12,6 %)

En 2008, Aéroports de Paris a accueilli 87,1 millions de passagers, soit une croissance de trafic de +0,8 % par rapport à 2007 malgré le fléchissement de la conjoncture mondiale au second semestre. Sur la même période les principaux aéroports européens ont enregistré une baisse de trafic. Le trafic s'est établi à 60,9 millions de passagers pour l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle (+ 1,6 %) et à 26,2 millions de passagers pour l'aéroport de Paris-Orly (- 0,9 %). La croissance du trafic est tirée par le trafic international hors Europe (+ 3,2 %), dont l'Afrique (+3,8 %), le Moyen-Orient (+ 8,2 %), l'Amérique du Nord (+ 3,2 %) et l'Amérique Latine (+ 6,4 %), tandis que l'Asie-Pacifique est en légère décroissance (- 0,3 %). Sur les Dom-Tom, le trafic est en légère baisse de 0,9 %. Le trafic avec l'Europe (42 % du total) croît de 0,9 %, principalement sous l'effet de la croissance du trafic Schengen (+ 1,4 %). Le marché domestique (19,2 % du total) voit son trafic baisser de 3,8 %, étant plus mature et subissant la concurrence du transport ferroviaire.

Les compagnies à bas coût (*low cost*) qui représentent 11,6 % du trafic total en 2008 ont poursuivi leur croissance forte (+ 10,9 %), tirée par les performances d'easyJet et de Transavia.com France.

Les produits des activités ordinaires d'Aéroports de Paris s'élèvent à 2 527 M€, en croissance de 10,2 % par rapport à l'exercice 2007 :

- les produits du segment *Services aéroportuaires* sont en hausse de 7,9 % à 1 982,8 M€, pour un EBITDA en croissance de 9,6 % à 798,5 M€ :

- tirées par la progression du trafic et la hausse des tarifs (+3,8 % en moyenne au 1^{er} avril 2008), les redevances aéronautiques sont en hausse de 5,9 % à 774,7 M€ ;

- les redevances spécialisées (tri bagages, banques d'enregistrement, dégivrage et autres prestations) progressent de 36 % à 152,7 M€ sous l'effet des augmentations du tarif des redevances accessoires, d'effets de périmètre liés à l'ouverture de nouvelles installations à Paris-Charles de Gaulle (capacités de tri des bagages, banques d'enregistrement) et de la création de nouvelles redevances spécialisées pour la fabrication des badges de sûreté et les prestations d'accueil des passagers handicapés ou à mobilité réduite ;

- le produit de la taxe d'aéroport, qui permet de financer les activités relatives à la sûreté, progresse de 6,1 %, à 388,9 M€ ; les recettes locatives, qui correspondent à la location de locaux d'usage en aéro-gares, connaissent une croissance de 11,3 % à 92 M€, en raison de l'indexation des tarifs sur l'indice du coût de la construction et de l'accroissement des surfaces louées ;

- les produits commerciaux (loyers et redevances reçus au titre des activités payantes s'adressant au grand public : boutiques, bars et restaurants, loueurs de voitures, etc.) progressent de 9,5 % à 251,8 M€, sous l'effet de la mise en œuvre de la stratégie d'ouvertures et de rénovations de zones commerciales, d'enrichissement de l'offre et de gestion optimisée des flux de passagers ;

- les recettes des parcs de stationnement automobiles sont pour leur part en hausse de 0,7 % à 151,5 M€ ;

- le chiffre d'affaires des prestations industrielles est en hausse de 13,5 % à 78,6 M€, du fait de l'indexation des tarifs sur la hausse du coût d'achat du gaz et d'effets volumes liés à l'ouverture de nouvelles installations.

- le chiffre d'affaires de *l'Assistance en escale et des prestations annexes* est pratiquement stable en 2008 (+ 0,5 %) à 196,3 M€, malgré un climat économique et concurrentiel difficile et la mise en œuvre d'un plan de réorganisation. Le résultat opérationnel courant reste cependant négatif et s'établit à -12,1 M€. La mise

en place d'un plan d'économies au sein d'Alyzia devrait permettre de réduire les pertes opérationnelles du segment escale en 2009 ;

- le chiffre d'affaires du segment *Immobilier* poursuit son développement à 208,7 M€, soit une hausse de 7,5 % due principalement à la bonne dynamique des nouvelles commercialisations et à l'indexation des loyers sur l'indice du coût de la construction ;

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- En 2008, le conseil d'administration s'est réuni dix fois, avec un taux moyen de participation de 79 %.

- 28 mars 2008 : signature d'un protocole d'accords entre Aéroports de Paris et Air France-KLM pour la conception et l'exploitation du satellite 4 de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

- 30 mars 2008 : ouverture de la jetée du terminal 2E de Paris-Charles de Gaulle.

- 16 avril 2008 : Aéroports de Paris ouvre un nouveau quart rénové du terminal 1 de Paris-Charles de Gaulle.

- 30 avril 2008 : Aéroports de Paris double la surface commerciale *duty free* du terminal sud à Paris-Orly.

- 24 juillet 2008 : Aéroports de Paris retient The Nuance Group en vue de créer une coentreprise Mode et Accessoires.

- 9 septembre 2008 : inauguration du terminal 2G sur l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle.

- 21 octobre 2008 : annonce la création de l'alliance Aéroports de Paris - Schiphol Group.

- 20 novembre 2008 : placement d'un emprunt obligataire international de 500 M€.

- 1^{er} décembre 2008 : Aéroports de Paris et Schiphol Group créent une alliance de premier plan dans l'industrie aéroportuaire mondiale.

- 17 décembre 2008 : ADPI, filiale d'ingénierie et d'architecture d'Aéroports de Paris, réalisera le design du siège de la Commission européenne à Tokyo (Japon).

- 22 décembre 2008 : Aéroports de Paris ouvre une nouvelle gare de fret à Paris-Orly.

- 3 février 2009 : démarrage des activités de Duty Free Paris.

- 17 mars 2009 : ouverture du dernier quart rénové de Paris-Charles de Gaulle 1.

- 25 mars 2009 : Hub télécom, opérateur télécom de référence sur le secteur du transport Fret logistique, acquiert la société Masternaut, leader européen des services géolocalisés.

- 30 mars 2009 : ouverture d'une nouvelle salle d'embarquement entièrement rénovée à Orly Ouest.

- 17 juin 2009 : émission d'un emprunt obligataire de 250 millions de francs suisses.

- 15 juillet 2009 : renouvellement du conseil d'administration et passage à dix-huit membres.

- 15 juillet 2009 : apport par l'État de 8 % du capital d'ADP au FSI.

- 22 juillet 2009 : Pierre Graff, président-directeur général d'Aéroports de Paris, est reconduit à la tête du Groupe.

- 27 juillet 2009 : signature d'un accord de partenariat avec GE Capital Real Estate France portant sur l'ensemble immobilier Continental Square à Paris-Charles de Gaulle.

- les produits du segment *Autres activités* affichent une croissance remarquable de 23,2 % pour atteindre 402,6 M€ : les revenus de Société de Distribution Aéroportuaire progressent de 12,8 % grâce à la bonne performance des boutiques des installations nouvelles et rénovées, en particulier au sein de la Galerie parisienne et de la nouvelle jetée du terminal 2E. ADP Ingénierie enregistre une forte croissance de 66,2 % grâce à la signature de nouveaux contrats en particulier au Moyen-Orient et en Lybie. Hub télécom voit son chiffre d'affaires croître fortement (+12,1 %) du fait de la prise en compte en année pleine de l'acquisition en juillet 2007 de la société Hub télécom Région. Enfin Aéroport de Paris Management progresse fortement (+24,3 %), porté par les bons niveaux d'activité des contrats existants et signés.

Les charges courantes d'Aéroports de Paris progressent de 7,9 % à 1 718,1 M€. Les achats progressent de 14,5 % à 168,7 M€ du fait notamment de l'entrée dans le périmètre de Hub télécom Région dont le métier de grossiste en télécom est par nature fortement consommateur d'achats. Tirés par les dépenses de sous-traitance, les services extérieurs augmentent de 12 % à 649,7 M€. Cela s'explique notamment par la mise en œuvre des prestations d'assistance aux personnes handicapées et à mobilité réduite, de l'augmentation du recours à la sous-traitance dans le domaine de la sûreté, et enfin du développement important de l'activité des filiales. Les charges de personnel progressent de 8,6 % à 704,9 M€ alors que les effectifs moyens sont en hausse de 3,1 % à 11 788 personnes. Cette hausse s'explique pour l'essentiel par l'effet en année pleine de la mise en place en octobre 2007 d'une mutuelle obligatoire et d'un régime de retraite par capitalisation.

L'EBITDA progresse de 12 % à 848 M€, soit un taux de marge qui passe de 33 % en 2007 à 33,6 % en 2008.

Le résultat net part du Groupe se situe à 272,6 M€, en baisse de 15,4 % par rapport à 2007, qui avait bénéficié de la cession des titres BCIA, opérateur de l'aéroport de Pékin. Hors impacts d'éléments non récurrents, il se serait établi à 271,2 M€, en hausse de 13,3 %.

Le groupe a distribué à ses actionnaires un dividende de 1,38 euro par action (contre

1,63 euro par action en 2007), pour un total de 136 M€.

Les investissements du groupe s'élèvent à 507,1 M€. L'endettement net est en hausse à 2 253,7 M€ contre 1 782 M€ en 2007. Le ratio dettes nettes-capitaux propres est en hausse à 0,73 contre 0,6 en 2007.

Perspectives

À horizon 2010, la stratégie de développement du groupe est sous-tendue par les engagements pris dans le cadre du contrat de régulation économique et lors de son introduction en bourse. Ceux-ci visent autant la qualité de services, la croissance des capacités d'accueil que la performance économique et permettent au groupe de disposer d'une feuille de route ambitieuse et complète.

Les principales orientations sont les suivantes :

- en 2008, le groupe a annoncé son programme d'investissement pour 2008-2012 qui s'élève à 2,5 Md€ sur le seul périmètre régulé ;
- un plan ambitieux d'accroissement de ses surfaces commerciales, de bars et de restaurants, d'environ +34 % entre 2005 et 2010 (soit +12,700 m²) ;
- la commercialisation de 59 hectares de surfaces foncières disponibles, sur lesquelles Aéroports de Paris entend développer, seul ou avec des partenaires, 285 000 m² de bâtiments commercialisables. Cet objectif a été réajusté pour tenir compte du décalage du projet Cœur d'Orly ;
- la réorganisation de l'assistance en escale (2006-2008) ;
- une amélioration de l'EBITDA du groupe comprise entre 50 % et 60 % d'ici à 2010 par rapport à l'EBITDA réalisé en 2005 ;
- une politique de distribution de dividendes représentant 50 % de son résultat net consolidé.

Compte tenu de l'évolution observée depuis le début de l'année et des perspectives de croissance économique mondiale, l'hypothèse, annoncée le 16 juin 2009, d'évolution du trafic de passagers d'Aéroports de Paris est désormais une baisse comprise entre - 4,5 % et - 6,5 %. Sur cette base, Aéroports de Paris maintient sa prévision de légère croissance du chiffre d'affaires pour l'exercice 2009. L'EBITDA

2009 devrait être du même ordre de grandeur que l'EBITDA 2008. À court terme et pour faire face à la conjoncture difficile de 2009, le Groupe a renforcé la sélectivité de ses investissements courants et annoncé une réduction de -100 M€ en 2009 avec un objectif d'investissements de 530 M€. Le groupe a par ailleurs annoncé la mise en place d'un plan d'économie qui devrait permettre de réduire les coûts d'exploitation de 42 M€ en 2009.

Sur le plan du périmètre de la société, il est à noter que Hub télécom, filiale spécialisée du groupe Aéroports de Paris créée en 2001, a annoncé le 25 mars 2009 la signature du contrat d'acquisition de la société Masternaut, leader européen de la géolocalisation et des services télématiques embarqués. Cette nouvelle étape s'inscrit dans la continuité de la stratégie de Hub télécom, qui vise à renforcer sa position d'opérateur télécom de référence sur les sites complexes et d'intégrateur de solutions métiers pour le marché du transport, du fret et de la logistique.

Par ailleurs, dans le cadre de la dotation initiale apportée au Fonds Stratégique d'Investissement par ses actionnaires, l'État a transféré, le 15 juillet 2009, 8 % du capital d'Aéroport de Paris. À l'issue de l'opération, l'État détient 52,4 % du capital d'Aéroports de Paris et reste l'actionnaire majoritaire de l'entreprise conformément à la loi.

Enfin, conformément à la loi n° 2005-357 du 20 avril 2005 relative aux aéroports, le conseil d'administration d'Aéroports de Paris est passé le 15 juillet de vingt-et-un à dix-huit membres, soit six représentants de l'État, six représentants des salariés et six personnalités qualifiées. Le mandat de l'actuel président-directeur général, Pierre Graff, a été renouvelé en conseil des ministres du 22 juillet 2009. En outre, ce changement de format a été l'occasion d'intégrer deux représentants de Schiphol au conseil d'administration.



La société Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc (ATMB) est concessionnaire du tunnel routier international du Mont-Blanc entre la France et l'Italie, conjointement avec son homologue italien SITMB, ainsi que l'autoroute Blanche À40. Au

1^{er} janvier 2009, suite à la dissolution d'Autoroutes de France, l'État détenait 60,05 % du capital d'ATMB.

Faits marquants

La mise en œuvre des allongements de concession du tunnel et de l'autoroute jusqu'en 2050 décidés par l'État français et autorisés par une décision de la Commission européenne rendue le 22 février 2006, pour remédier au déséquilibre de la concession du tunnel du Mont-Blanc occasionné par les travaux de mise aux normes, s'est poursuivie en 2008. Pour ce qui concerne le tunnel, la convention franco-italienne du 24 février 2006, qui avait entériné l'allongement de concession, a été ratifiée le 19 juin 2008. S'agissant de l'autoroute, il fait l'objet d'un article dans la « loi ferroviaire et portant diverses dispositions en matière de transport », en cours d'examen par le Parlement, qui prévoit par ailleurs l'intégration dans la concession de l'À40 de la RN 205, route nationale reliant l'autoroute au tunnel. Des avenants aux contrats de concession devront ensuite être conclus entre l'État et ATMB.

La société a connu à partir de l'automne une chute brutale du trafic poids lourds – 15 % sur les trois derniers mois de l'année, tendance confirmée en 2009 –

conséquence de la crise économique et financière. Sur l'ensemble de l'année 2008, le trafic poids lourds s'inscrit en légère baisse, alors que sur le corridor tunnel du Mont-Blanc et tunnel du Fréjus il a globalement diminué de 3,7 %. Une partie de ce décalage résulte de fermetures exceptionnelles au Fréjus, mais globalement la part du tunnel du Mont-Blanc sur ce corridor continue de progresser.

Dans ce contexte, l'évolution positive des comptes amorcée dès 2006 s'est poursuivie et, pour la deuxième fois depuis la catastrophe du tunnel survenue en 1999, la société versera, au titre de l'exercice 2008 un dividende supérieur au seul dividende statutaire. Le taux de distribution atteint ainsi 33 % du résultat net.

En ce qui concerne les procédures civiles pour traiter les demandes de dédommagement des parties concernées par l'incendie de 1999, un accord transactionnel a été signé le 23 mars 2009 avec SITMB et la région du Val d'Aoste, mettant définitivement fin aux litiges concernant cet accident.

Analyse financière

En 2008, le chiffre d'affaires d'ATMB a atteint 146 M€, soit une progression de 3 % par rapport à 2007, progression observée à la fois sur l'autoroute et sur le tunnel.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 97,8 M€, soit +5,5 % par rapport à 2007, tirées notamment par la hausse des dépenses de déneigement (+13,8 % à 28,8 M€) liée à un hiver rigoureux et enneigé et par celles des dépenses de personnel (+11 %, à 24,8 M€). La progression importante des dépenses de personnel résulte de l'augmentation du revenu moyen pondéré des personnels présents, d'une provision pour départs dans le cadre du dispositif de cessation anticipée d'activité et du versement d'un intéressement exceptionnel pour les personnels de SGTMB, filiale d'ATMB chargée de la gestion du tunnel.

L'excédent brut d'exploitation est en baisse de 1,2 % à 83,8 M€ (57,6 % du chiffre d'affaires) et le résultat d'exploitation diminue de 1,5 % à 48,6 M€.

Fiche d'identité

■ Société anonyme créée en 1956.	- État	57,90 %
■ Au 31 décembre 2008, le capital social de la société est fixé à 22 298 048 euros ; il est divisé en 1 393 628 actions de seize euros de valeur nominale chacune, dont la répartition est la suivante :	- Autoroutes de France (État depuis le 1 ^{er} janvier 2009)	2,15 %
	- Collectivités locales françaises	18,62 %
	- Canton de Genève et ville de Genève	5,42 %
	- Autres actionnaires français et helvétiques	15,91 %

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Le conseil d'administration d'ATMB s'est réuni à trois reprises au cours de l'année 2008. Le comité d'audit s'est réuni deux fois en 2008.
- 9 octobre 2008 : publication par le décret n° 2008-1041 de la loi n° 2008-575 du 19 juin 2008, ratifiant la convention franco-italienne du 24 novembre 2006 allongeant à 2050 la concession du tunnel du Mont-Blanc.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

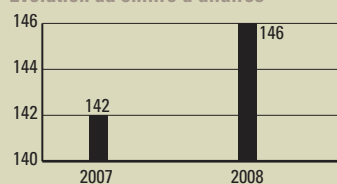
VIII - Ratios

Informations complémentaires

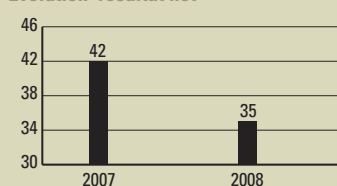
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	57,9	57,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	20,8	18,6
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	142	146
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	49	49
Résultat financier	-15	-10
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	65	55
Résultat net - part du groupe	42	35
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	42	35
Total des immobilisations nettes	764	786
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	1	2
Capitaux propres - part du groupe	104	125
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	1	14
dont reçus par l'État	0	8
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	21	7
Dettes financières nettes	241	190
Dettes financières brutes à plus d'un an	325	323
Effectifs en moyenne annuelle	440	447
Charges de personnel	22	25
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	29,6 %	24,0 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	50	55,9
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	40,4 %	28 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	231,7 %	152 %
Immobilisations mises en concession nettes		
des amortissements pour dépréciation	762	782
Subventions d'investissements	21	25
Provisions/Amortissements de caducité	404	432

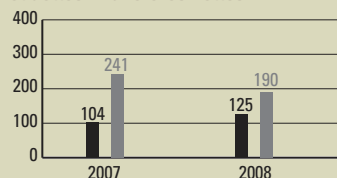
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Du fait notamment d'une reprise de provision liée à l'accord transactionnel trouvé avec SITMB et la région du Val d'Aoste, mettant fin aux litiges consécutifs à l'accident dans le tunnel du Mont-Blanc de 1999, la société a enregistré un résultat exceptionnel de 16,12 M€ (résultat exceptionnel de 34,5 M€ en 2007, lui-même lié à la résolution d'un litige relatif à l'accident dans le tunnel).

Le résultat financier continue de s'améliorer du fait des remboursements d'emprunts mais aussi d'une augmentation des produits de placements et s'établit à -9,7 M€ (contre -15,5 M€ en 2007).

Au total, la société enregistre un résultat net de 34,9 M€ (contre 42,4 M€ en 2007).

La capacité d'autofinancement dégagée par l'entreprise est de 55 M€ en 2008. ATMB a réalisé des investissements pour 28,7 M€, essentiellement sur l'autoroute (travaux de sécurité, échangeurs de Sallanches, Passy et Bonneville notamment).

Au 31 décembre 2008, ATMB doit faire face à une dette financière nette de 190 M€ (contre 240 M€ en 2007). Du fait de la progression du résultat net, les capitaux propres d'ATMB hors subventions d'investissement s'élèvent en 2008 à 125 M€ contre 104 M€ en 2007.

La société a prévu de distribuer à ses actionnaires 11,5 M€ de dividendes au titre de l'exercice 2008.

Perspectives

En 2009, ATMB devrait conclure avec l'État un cahier des charges révisé et un contrat d'entreprise, afin de concrétiser définitivement l'allongement des concessions du tunnel et de l'autoroute et l'intégration de la RN 205, sous réserve du vote par le Parlement de la « loi ferroviaire et portant diverses dispositions en matière de transport » la concernant. En particulier, afin de financer l'intégration de la RN 205, ces contrats devraient prévoir des hausses tarifaires sur l'autoroute, une augmentation particulière des tarifs du tunnel de 3,5 % chaque 1^{er} janvier à partir de 2010, ayant par ailleurs été décidée par les ministres français et italien le 24 février 2009 pour le tunnel du Mont-Blanc comme celui du Fréjus.

Par ailleurs, compte tenu de la forte baisse des trafics poids lourds observée depuis l'automne 2008, la société s'est engagée à trouver des marges de manœuvre en gestion tout en continuant à investir pour améliorer la sécurité sur ses infrastructures.

La société met en place une stratégie délibérément tournée vers son territoire et ses clients, avec un effort particulier pour la préservation de l'environnement. 2009 verra ainsi la mise en service de deux nouveaux demi-échangeurs à Sallanches et Bonneville pour améliorer la desserte locale et la mise en place d'un filtre à particules dans les gaines d'extraction de l'air du tunnel qui diminuera de manière très sensible la pollution générée par le trafic des poids lourds.

Enfin, l'État a acquis, au premier semestre 2009, 7,24 % du capital de la société auprès de certains actionnaires privés, portant sa participation à 67,29 %.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Gérard de Pablo (administrateur représentant l'État) ■ Directeur général : Jean-Paul Chaumont ■ Représentants de l'État : Jean-Claude Albouy, Vincent Amiot, Joël Meyer, Laurent Perdiolat ■ Autres administrateurs : Claude Haegi, Bertrand Lévy, Christian Monteil, Jacques Moret, Bernard Pottier, Jean-Marc Simon ■ Commissaire du Gouvernement : Marc Papinutti ■ Commissaire du Gouvernement adjoint : Yves Schenfeigel ■ Mission de contrôle économique et financier : Jean Deulin ■ Commissaire aux comptes : Salustro Reydel ■



La Société française du tunnel routier du Fréjus (SFTRF) est concessionnaire du tunnel franco-italien du Fréjus (13 km), conjointement avec son homologue italienne la Sitaf, et de l'autoroute de la Maurienne A43 (63 km). L'exploitation du tunnel

du Fréjus est confiée à un gestionnaire unique, en application de la directive européenne sur la sécurité des tunnels du réseau transeuropéen, le GEIE-GEF, dont la SFTRF et la Sitaf sont les deux membres à parts égales. Depuis le 1^{er} janvier 2009 et la dissolution d'Autoroutes de France, SFTRF est détenue à près de 100 % par l'État.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par la recapitalisation de la société à hauteur de 446,6 M€, décidée par l'assemblée générale mixte du 24 avril 2008, avec une première libération de 140 M€ effectuée en juin 2008. Cet apport permettra de rembourser environ un tiers de la dette de la société contractée pour la construction de l'autoroute et de diminuer dans les mêmes proportions la charge annuelle de la dette.

La société a connu à partir de l'automne une chute brutale du trafic poids lourds, conséquence de la crise économique et financière, entraînant une baisse de ce trafic de 6 % sur l'ensemble de l'année 2008. Le trafic poids lourds global sur le corridor tunnel du Mont-Blanc et tunnel du Fréjus a quant à lui diminué de 3,7 %. La part du tunnel du Fréjus sur ce corridor continue ainsi de se dégrader, passant de 59,8 % en 2007 à 58,3 % en 2008. Après neutralisation des fermetures exceptionnelles du tunnel du Mont-Blanc et du tunnel du Fréjus en 2007 et 2008, on observe une baisse de 4 % du trafic poids lourds au Fréjus, dont la part dans le corridor s'établit à 58,7 %.

L'engagement constant de la société pour l'amélioration de la qualité et de la sécu-

rité des infrastructures s'est poursuivi. La construction de la galerie de sécurité du tunnel a, pour la partie française, fait l'objet en juin d'une déclaration d'utilité publique alors que, pour la partie italienne, l'approbation du projet est attendue pour 2009. SFTRF et Sitaf ont désigné Inexia pour la maîtrise d'œuvre des travaux en France et en Italie et l'appel d'offres pour le génie civil de la partie française du projet a été lancé. Ces avancées permettent de rester en mesure de respecter l'échéance de 2014 pour la mise en service de la galerie, fixée par la directive précitée. Sur l'autoroute, la société a réalisé des travaux de mises aux normes des tunnels d'Aiguebelle et des Hurlières et engagé ceux du tunnel d'Orelle, ces travaux concernant principalement l'amélioration de la ventilation de ces tunnels.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires péage diminue de 3 % en 2008, tandis que le chiffre d'affaires total reste stable à 107 M€ du fait de l'effet en année pleine de la mise en place courant 2007 du GEIE-GEF. L'excédent brut d'exploitation atteint 66,6 M€ (62 % du chiffre d'affaires), en baisse de 6,3 % par rapport à 2007.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

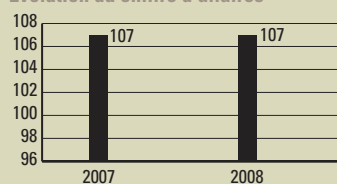
Fiche d'identité

- Société anonyme créée en 1962.
- L'autoroute de la Maurienne A43 et le tunnel du Fréjus font l'objet de deux concessions distinctes, dont les échéances sont fixées à 2050.
- Le capital social s'élève à 5 938 606 € divisé en 59 386 060 actions.
- Pourcentage de capital détenu par les actionnaires au 31 décembre 2008 :
 - Autoroutes de France (État depuis le 1^{er} janvier 2009) 99,94 % ;
 - Collectivités locales 0,05 % ;
 - Chambres de commerce et groupements d'intérêts privés 0,01 %.

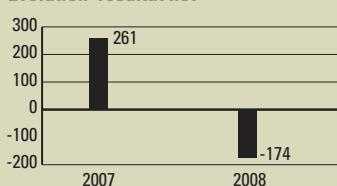
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	0	0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	97,3	99,9
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	107	107
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	331	-106
Résultat financier	-71	-69
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	0	-3
Résultat net - part du groupe	261	-174
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	261	-174
Total des immobilisations nettes	1 357	1 231
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	-465	-192
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	3	3
Dettes financières nettes	1 589	1 590
Dettes financières brutes à plus d'un an		
Effectifs en moyenne annuelle	306	308
Charges de personnel	14	16
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	46,4	51,8
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Immobilisations mises en concession nettes		
des amortissements pour dépréciation	1 442	1 427
Subventions d'investissements	24	24
Provisions/Amortissements de caducité	231	258
Provisions pour grosses réparations	/	/

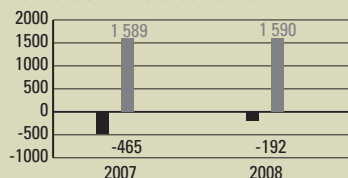
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Les charges d'exploitations s'élèvent à 212,8 M€, dont 138 M€ du fait d'une révision à la hausse de la dépréciation des actifs à 455 M€ contre 317 M€ en 2007. Compte tenu de l'évolution extrêmement défavorable des trafics depuis l'automne 2008 (baisse de 20 à 25 % du trafic poids lourds), les prévisions de trafic et les flux de trésorerie sur la durée de la concession ont été revus à la baisse, entraînant une diminution de la valeur réelle estimée des actifs, calculée en prenant un taux d'actualisation identique aux années antérieures. Cette estimation est bien évidemment très sensible aux hypothèses de trafics et de taux d'actualisation, ainsi qu'aux dates de mise en service de la deuxième autoroute ferroviaire alpine et de la nouvelle liaison ferroviaire Lyon-Turin qui entraîneront un transfert de poids lourds de la route vers le rail.

Après amortissements de caducité et frais financiers (dus aux emprunts contractés pour la construction de l'autoroute) notamment, le résultat net s'élève à -173,5 M€. Le résultat financier (-68,9 M€ en 2008) continue à peser lourdement dans le compte de résultat de l'entreprise.

En 2008, la société a réalisé pour 19 M€ d'investissements dont 3,3 M€ consacrés aux mises aux normes des tunnels de l'autoroute.

Au 31 décembre 2008, les dettes financières nettes demeurent importantes, à hauteur de 1,38 Md€. Du fait principalement de la provision pour dépréciation susmentionnée et réévaluée en 2008 à 455 M€, les capitaux propres hors subventions d'investissement de la société sont redevenus négatifs (-168,5 M€).

Perspectives

L'année 2009 sera marquée par l'engagement des travaux de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus, puisque la société a signé le marché du lot génie civil avec le groupement Razel-Bilfinger et que les ministres français et italien ont signé, le 24 février 2009, un accord assurant le financement de la galerie par une augmentation des tarifs de cinq fois 3,5 % à compter du 1^{er} janvier 2010 et par une contribution publique de chacun des deux États (dont 50 M€ pour la partie française dans le cadre du plan de relance). Parallèlement, les travaux d'amélioration dans le tunnel d'Orelle seront réalisés au cours du printemps et de l'été 2009, ce qui achèvera la mise aux normes des tunnels de l'autoroute de la Maurienne.

Enfin, malgré la recapitalisation intervenue en 2008, l'évolution extrêmement défavorable des trafics depuis plusieurs mois impacte négativement la situation financière de la société.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} février 2008 : augmentation des tarifs de l'autoroute de la Maurienne (1,92 %).
- 21 mars 2008 : choix de la société Inexia pour la maîtrise d'ouvrage des travaux de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus.
- 24 avril 2008 : décision d'augmentation de capital de la SFTRF à hauteur de 446,6 M€.
- 26 juin 2008 : le préfet de Savoie signe l'arrêté déclarant d'utilité publique les travaux de construction pour la partie française de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus.
- 1^{er} juillet 2008 : augmentation des tarifs du tunnel du Fréjus (2,84 %).
- 7 juillet 2008 : engagement de travaux de mise aux normes dans les tunnels d'Aiguebelle et des Hurtières, sur la section basse de l'autoroute de la Maurienne.
- 26 septembre 2008 : lancement de l'appel d'offres du lot génie civil côté français pour la construction de la galerie de sécurité du tunnel du Fréjus.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Patrice Raulin* (administrateur nommé par l'assemblée générale ordinaire) ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire : *Michel Bouvard, Jean-Pierre Hugueniot, Bernadette Laclais, Albéric de Lavernée, Bernard Perazio, Jean-Claude Raffin* ■ Administrateurs représentants de l'État : *Vincent Amiot, Anne Bolliet, Alexandra Locquet, Marie-Line Meaux, Joël Meyer, Florence Mourareau* (démissionnaire au 18 mai 2009, non remplacée), *Jean-Paul Ourliac, Laurent Perdiolat, Bernard Viu, Benoît Weymuller* ■ Censeurs : *Jean-Paul Coléon, Alain Cottalorda, Gilles Dumollard, Hubert Julien-Laferrère, Guy Mathiolon, Guy Métral* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Papinutti* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean Deulin* ■ Commissaires aux comptes : *Salustro Reydel KPMG audit, KPMG*

* La composition du conseil d'administration a été modifiée depuis le 31 décembre 2008 suite à la dissolution d'Autoroutes de France le 1^{er} janvier 2009. Le conseil d'administration comporte désormais dix-sept administrateurs : sept administrateurs nommés par l'assemblée générale ordinaire et dix représentants de l'État, six censeurs (contre dix-huit administrateurs et quatre censeurs antérieurement).

Grand port maritime de Bordeaux



Fortement dépendant des activités économiques, industrielles et agricoles du sud-ouest, le grand port maritime de Bordeaux importe principalement des produits pétroliers et chimiques, des engrais manufacturés, de l'alimentation animale et exporte des céréales, oléagineux et des produits forestiers. Le port a également développé une offre de conteneurs dont le niveau d'activité reste modeste.

Faits marquants

Réforme portuaire et transformation en grand port maritime

La transformation du port autonome de Bordeaux en grand port maritime le 9 octobre 2008, conformément à la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, a pour double objectif de recentrer le port sur ses activités régaliennes d'aménagement et de donner un intérêt social à la structure, offrant les moyens d'une gestion responsable et avisée. Cette réforme est marquée par une nouvelle gouvernance, traduite par la mise en place d'un directoire, sous le contrôle d'un conseil de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État.

Le port a élaboré un projet stratégique, validé par le conseil de surveillance le 6 avril 2009. Ce projet précise les outillages de manutention transférés aux opérateurs de manutention privés, et définit une enveloppe d'investissement permettant de développer le trafic. Les conditions de transfert des personnels ont fait auparavant l'objet d'un accord cadre signé le 30 octobre 2008.

Le trafic a fortement progressé

Malgré des troubles sociaux liés au lancement de la réforme portuaire puis les premiers effets de la crise économique internationale, l'année 2008 s'est achevée sur un tonnage global dépassant les 9 Mt, en progression de 8,4 % par rapport à 2007. Ce résultat a été atteint, notamment, grâce à la reprise partielle des exportations de pétrole brut concomitante à un élargissement de l'hinterland pour les réceptions de produits énergétiques raffinés. Le redémarrage des exportations céréalières (+ 19,3 %), grâce au maïs, mérite aussi d'être relevé, tout comme la concrétisation de trafics liés à des projets industriels, en particulier dans le domaine des vrac liquides avec les huiles (investissements Sea-Tank, Diester et Saipol). De même, avec l'ouverture du dépôt de la Sobib, les réceptions de bitume ont été multipliées par quatre dans l'année. Par ailleurs, après le boom de la construction qui avait eu un impact sur les trafics portuaires en 2007, les effets de la crise ont été visibles en 2008, tant au niveau des bois sciés (- 20 %) que sur celui des clinkers, des laitiers, des granulats et de l'agroalimentaire. Au chapitre des mar-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

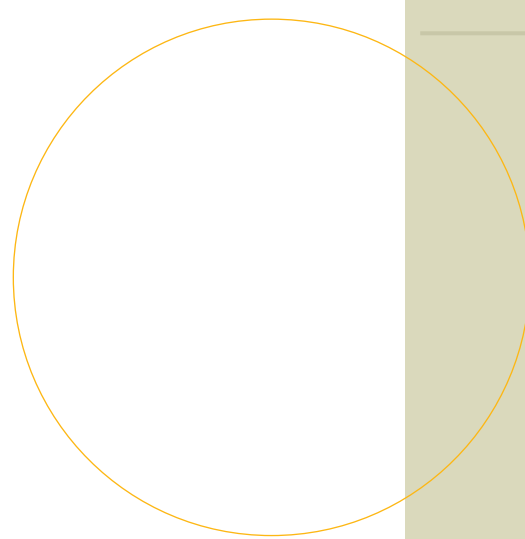
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios



1 - Équivalents vingt pieds.

Fiche d'identité

Le grand port maritime a succédé au port autonome suite au décret du 9 octobre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du Code des ports maritimes (CPM) recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire qui lui est confié en pleine propriété par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008 reprise dans cet article précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, exploiter d'outillage portuaire.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 9 octobre 2008 : transformation en grand port maritime.
- 9 février 2009 : installation du conseil de surveillance.
- 3 mars 2009 : nomination de Marie-Luce Bousseton à la présidence du directoire.
- 6 avril 2009 : adoption du projet stratégique.

Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	34,6	35,4
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-1	-2
Résultat financier	-1	-1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	5	-10
Résultat net - part du groupe	-1,6	1,8
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1,6	1,8
Total des immobilisations nettes	160	160
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres - part du groupe	107	102
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	28	14
Dettes financières nettes	-20	-5
Dettes financières brutes à plus d'un an	4	16
Effectifs en moyenne annuelle	427	412
Charges de personnel	24	22
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	-4,6 %	5,1 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	56,2	53,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	-1,5 %	1,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

chandises diverses conteneurisées, avec plus de 55 000 EVP⁽¹⁾ manutentionnés et un tonnage global dépassant les 600 000 tonnes, le port a réalisé le deuxième résultat de son histoire, après le record atteint en 2007. Par rapport à cette référence, le tonnage baisse de 8 % et le nombre de conteneurs ayant transité sur les quais d'environ 15 %.

Analyse financière

Pour la quatrième année consécutive, le redressement financier de l'établissement portuaire se confirme. En effet, la production vendue par le port atteint 35,4 M€, en hausse de 2,4 % par rapport à 2007. Les droits de port s'élèvent à 14,7 M€ en hausse de 16 % par rapport à 2007 : les hydrocarbures représentent l'essentiel de cette croissance. Les prestations de location de matériel et d'outillage, en baisse de 11,6 % à 6 M€, subissent les conséquences négatives de la conjoncture économique et des mouvements sociaux. Les recettes domaniales atteignent 12 M€, en progression de 5,9 % par rapport à 2007, du fait notamment de relèvements des tarifs.

En tenant notamment compte des subventions d'exploitation et de la production immobilisée, les produits bruts d'exploitation s'élèvent à 45,9 M€, en baisse de 2,8 %. En effet, la production immobilisée est passée de 3,4 M€ à 1,5 M€ du fait notamment du retard de la réfection du bateau-porte de la forme n° 3. Les charges brutes d'exploitation restent stables par rapport à 2007. Au final l'excédent brut d'exploitation passe de 5,4 M€ à 3,7 M€.

Le résultat financier est en baisse de 0,1 M€ à -0,4 M€, du fait d'un nouvel emprunt contracté pour le financement de la Caisse de retraite des ports. Le résultat exceptionnel passe de -1,5 M€ à 3,7 M€. Aussi le résultat net est bénéficiaire à 1,8 M€, contre une perte de 1,6 M€ en 2007.

Les investissements de 2008 atteignent 8,1 M€. L'établissement portuaire, à la suite de l'emprunt contracté cette année, est désormais endetté pour 16,2 M€, contre 3 M€ à fin 2007. Ceci représente un ratio dette-CAF de 4,8 contre 0,5 en 2007.

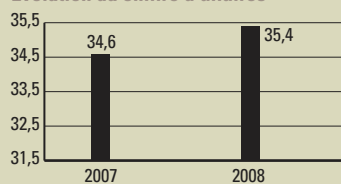
Perspectives

Le projet stratégique 2009-2013 adopté, au début de l'année 2009, ambitionne un développement équilibré du port de Bordeaux, conciliant les enjeux économiques, environnementaux et sociaux.

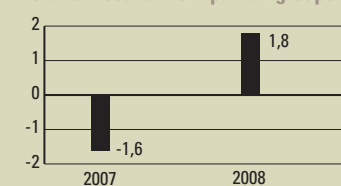
S'inscrivant dans le cadre porteur du précédent bilan, il vise à traiter 10 Mt sur son hinterland – à comparer aux 9 Mt réalisés en 2008 – retrouvant ainsi son niveau d'activité des années 1980, en captant mieux les trafics routiers de transit et en bénéficiant de la croissance démographique de la région. Il repose sur les acquis du précédent plan d'entreprise dont le bilan, largement positif, a permis l'amélioration du tirant d'eau, essentiel pour garantir les accès au port et le développement des infrastructures portuaires. Il prend également en compte de nouveaux investissements privés à Bassens ainsi que la mise en place d'une politique environnementale exemplaire. Pour les investissements prévus dans le plan stratégique, le port bénéficie du soutien des collectivités territoriales.

CONSEIL DE SURVEILLANCE* : Président : Jean-Paul Sandraz (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : Anne Bolliet, Francis Idrac, Patrice Russac, Bernard Scemama, Dominique Schmitt, Jean-Denis de Voyer d'Argenson ■ Administrateurs représentant les collectivités locales : Henri Houdebert, Hugues Martin, Jean-Pierre Turon, Jean Touzeau ■ Administrateurs représentant les salariés : Philippe Ben Raal, Laurence Bouchardie, Alain Tougeron ■ Personnalités qualifiées : Bruno de Demonvallier, Philippe du Mesnil (vice-président), Dominique Hérard-Dubreuil, Alexandre Zhendre ■ Commissaire du Gouvernement : Jean-Claude Le Clech ■ Contrôleur général et financier : Jacques Paultre de Lamotte ■ Commissaire aux comptes : BRG Audit Associés ■

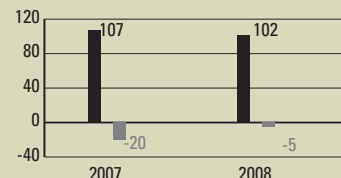
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Grand port maritime de Dunkerque



Le port de Dunkerque, troisième port français en termes de trafic, a réalisé une année en demi-teinte avec une progression du trafic limitée à 1 % qui amène toutefois un record en termes de volume de trafic avec 57,7 Mt.

Le résultat de l'exercice est en net repli par rapport à 2007 mais une partie substantielle de ce recul est liée à des éléments non récurrents.

Faits marquants

Avancement de la réforme portuaire

La transformation du port autonome de Dunkerque en grand port maritime le 9 octobre 2008, conformément à la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, a pour double objectif de recentrer le port sur ses activités régaliennes d'aménagement et de donner un intérêt social à la structure, offrant les moyens d'une gestion responsable et avisée. Cette réforme est marquée par une nouvelle gouvernance, traduite par la mise en place d'un directeur, sous le contrôle d'un conseil de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État.

Le port a adopté lors du conseil du 4 avril 2009 son projet stratégique. Ce projet fait le constat de la forte concurrence à laquelle le port est confronté. En réponse, le port se propose de s'appuyer sur ses acquis de grand port industriel pour mener une stratégie offensive sur certains trafics générés par la filière industrielle (énergie/vracs), sur le conteneur, la logistique et sur de nouveaux trafics « de niche » (remorques, voitures, fruits en conventionnel) permettant de diversifier l'activité portuaire.

Le port espère ainsi atteindre 70,5 Mt en 2013 contre 57,7 en 2008. La croissance est concentrée sur les vracs solides (+3,7 Mt) surtout grâce à la croissance

des flux liés à Arcelor et sur les marchandises diverses (+8,7 Mt) ; elle est aussi liée à la croissance du roulier (+4,1 Mt) et surtout du conteneur (+3,7 Mt).

Les investissements correspondants sont regroupés en trois axes. L'axe offensif comprend essentiellement le nouveau terminal à conteneurs, le terminal méthanier et le bassin de la Baltique, qui accueilleraient un terminal de vracs industriels. Les autres axes (consolidation et entretien) visent à maintenir le patrimoine et les capacités existantes. Sur la période 2009-2013, le port présente ainsi un programme prévisionnel d'investissements de 368 M€.

Le projet stratégique fixe également les périmètres des terminaux à transférer au privé, ainsi que les opérateurs qui sont retenus pour la première phase de négociation, qui doit avoir lieu de gré à gré. La situation au port de Dunkerque est facilitée par le fait que sur certains terminaux, à travers la création de GIE, les personnels sont d'ores et déjà transférés à des manutentionnaires privés dans lesquels le port détient des participations. Enfin, le projet stratégique comprend un volet social destiné à accompagner le transfert des salariés concernés.

Évolution du trafic

Le trafic 2008 bat un nouveau record, avec un tonnage total de 57,7 Mt, qui dissimule toutefois des évolutions plus contrastées.

Les vracs liquides sont globalement en hausse de 6 % à 14,8 Mt. Les produits pétroliers, qui représentent plus d'un cinquième de ce trafic avec 13,5 Mt, sont bien orientés (+ 3 %). En revanche, la filière des minerais subit l'impact de la conjoncture avec une baisse de 6 % à 13 Mt, de même que le charbon qui accuse toutefois une légère progression de 2 % à 9,7 Mt.

Le trafic roulier reste en hausse de 4 % pour un tonnage de 12,7 Mt. Enfin, le trafic conteneur est en forte croissance avec 1,67 Mt, ou 215 000 EVP, soit une croissance de 6 % (8,4 % en EVP), en particulier grâce à la reprise du trafic de bananes en provenance des Antilles, à l'impact de l'ouverture de lignes régulières entre Dunkerque et l'Asie et à de nombreuses escales exceptionnelles.

Analyse financière

Malgré la progression limitée des trafics, les droits de port progressent de 7,6 % à 41 M€ en raison de la revalorisation des tarifs de 1,6 % et de l'impact de l'évolution de la composition du trafic. Les produits du domaine croissent de 4,4 % et s'établissent à 23 M€ en raison de leur indexation sur l'indice des coûts de la construction. Les recettes d'outillages croissent de 7,9 %, principalement grâce à la hausse de l'activité de location des grues, pour atteindre 13 M€. Au total, le chiffre d'affaires progresse de 6 % à 82,2 M€.

Fiche d'identité

■ Le grand port maritime de Dunkerque a succédé au port autonome suite au décret du 9 octobre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du Code des ports maritimes (CPM), recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire qui lui est confié en pleine

propriété par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008 reprise dans cet article précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, exploiter d'outillages portuaires.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2008.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	78	82
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	18	12
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement (a)	32	14
Résultat net - part du groupe	21,3	19,3
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	21,3	19,3
Total des immobilisations nettes	345	353
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	3	3
Capitaux propres - part du groupe	261	203
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	5	8
dont reçus par l'État	5	8
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	41	24
Dettes financières nettes	-6	-16
Dettes financières brutes à plus d'un an	34	33
Effectifs en moyenne annuelle	482	459
Charges de personnel	31	33
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	27,3 %	23,5 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,3	71,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	8,2 %	9,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-2,3 %	-7,9 %

Les matières et charges externes sont en progression de 10 % à 22 M€. Cette évolution provient des variations contraires des achats, qui sont en diminution de plus de 8 % à 3 M€ en raison de la diminution des stocks de pièces, et des services extérieurs qui progressent de près de 28 % à 18 M€ principalement en raison de la hausse des charges d'entretien, elle-même liée d'une part au transfert des voies ferrées portuaires, et d'autre part à diverses charges de gros entretiens exceptionnelles, comme la dépollution d'un site portuaire. Les charges de personnel croissent de 2 % malgré une diminution des effectifs et s'établissent à 33 M€. Les impôts et taxes sont en légère progression à 2,8 M€. Les dotations aux amortissements et provisions augmentent légèrement à 24,6 M€, alors que les reprises de provisions diminuent nettement de 6 M€. Au total, le résultat d'exploitation est en baisse de 32 % et s'établit à 12 M€.

Le résultat financier est en légère progression et reste faiblement positif (0,2 M€). Le résultat exceptionnel est en très forte progression (6,7 M€, +123 %). Les charges exceptionnelles augmentent de 4,6 M€ (+28 %) du fait, principalement, du versement à la CRP des provisions constituées pour couvrir les engagements de retraite du personnel sous convention CRPCCMA, mais la progression des produits exceptionnels est encore plus forte, (27 M€, +43 %), essentiellement due à la

reprise de diverses provisions dont la provision CRPCCMA et des provisions constituées pour la dépréciation d'un pipe-line, finalement amorti en totalité en raison du caractère irrémédiable des dommages subis par cet équipement.

Le résultat net de l'exercice s'établit à 19,3 M€ soit une baisse de 13,3 % par rapport à 2007. La capacité d'autofinancement est également en baisse à 14 M€ (-56 %).

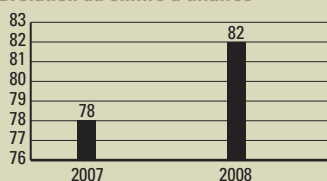
Le port a réalisé en 2008 des investissements pour un montant de 29,3 M€. Les principales opérations portent sur la réalisation de nouveaux terre-pleins et de voies ferroviaires. Le port a reçu 9 M€ de financements de l'État et des collectivités locales. Il n'a pas fait appel à l'emprunt et la dette financière nette, déjà négative en 2007, diminue encore à -16 M€ en raison notamment de la soulte perçue de RFF en contrepartie du transfert des voies ferrées portuaires.

Perspectives

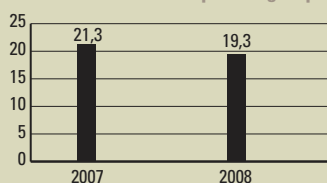
Le port de Dunkerque s'est fixé dans son projet stratégique une ambition forte de croissance du trafic qui s'appuie sur ses qualités propres de grand port industriel.

Ce projet ambitieux s'accompagne d'un grand programme d'investissement qui doit être conduit dans le respect des équilibres financiers du port et avec le souci constant de la rentabilité des investissements.

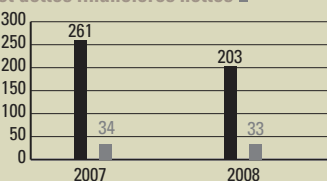
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



CONSEIL DE SURVEILLANCE* : Président : Jean-Luc Violla (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : Jean-Yves Belotte, Jean-Michel Bérard (préfet du Nord), Denis Charissoux, Michel Pascal, Laurent Perdiolat ■ Administrateurs représentants des collectivités territoriales : Jo Dairin, Jean-Claude Delalonde, Michel Delebarre, Wulfran Despicht ■ Administrateurs représentant les salariés : François Heele, Cédric Lardeur, Jean-Claude Pecquart ■ Personnalités qualifiées : Dominique Naels, François Schlumberger, François Soulet de Brugière, Hervé de Tréglodé ■ Commissaire du Gouvernement : Gérard Patey ■ Mission de contrôle économique et financier : Jacques Paultre de Lamotte ■ Commissaires aux comptes : Deloitte, Mazars ■

* Le conseil de surveillance, nommé par arrêté du ministre chargé des Ports, du ministre chargé du Budget et du ministre chargé de l'Économie, comprend dix-sept membres : cinq représentants de l'État, quatre représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, cinq personnalités qualifiées, trois représentants du personnel.

Grand port maritime du Havre



Deuxième port français en termes de chiffre d'affaires et de trafic, le port du Havre a connu cette année une croissance plus modérée avec une progression de +1,4 % en tonnage total (80,5 Mt) qui lui permet toutefois de dépasser 80 millions de tonnes pour la première fois depuis près de 30 ans. Toutefois l'activité conteneurisée, qui habituellement tire la croissance du trafic, a été fortement impactée durant le second trimestre par les mouvements sociaux liés à la réforme portuaire, a de plus souffert en fin d'année d'un ralentissement lié à la situation économique mondiale, perdant près de 200 000 EVP par rapport à 2007, soit une perte de trafic de 7 %.

Faits marquants

Avancement de la réforme portuaire

La transformation du port autonome du Havre en grand port maritime le 9 octobre 2008, conformément à la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, a pour double objectif de recentrer le port sur ses activités régaliennes d'aménagement et de donner un intérêt social à la structure, offrant les moyens d'une gestion responsable et avisée. Cette réforme est marquée par une nouvelle gouvernance, traduite par la mise en place d'un directoire, sous le contrôle d'un conseil de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État.

Le port a adopté lors du conseil du 9 avril 2009 son projet stratégique. Celui-ci oriente résolument le développement du port vers le trafic conteneur. Le port vise ainsi sur ce trafic une croissance supérieure à la croissance moyenne du Range Nord pour atteindre 9,3 % de part de marché en 2020 contre 7 % aujourd'hui soit plus qu'un doublement à l'horizon 2020 (6 300 MEVP contre 2 450 MEVP en 2008). Pour atteindre cet objectif, le port compte sur la croissance française, mais aussi sur le transbordement et les parts de marché terrestres (report vers le feeding de trafics terrestres), ce qui suppose de pouvoir accueillir des navires plus gros de manière à devenir un port « hub », d'adapter les terminaux aux transbordements en

organisant les terminaux pour réduire les ruptures de charges entre gros navires et feeders, d'améliorer les dessertes du port (la part du mode routier étant trop importante) et enfin d'améliorer les chaînes logistiques, tant au niveau du port qu'à l'extérieur du port, pour attirer les chargeurs.

En cohérence avec cet objectif, le projet stratégique comporte un programme d'investissement ambitieux, dans le droit fil du programme Port 2000, dont l'achèvement s'inscrit dans ce programme, mais qui comprend également la modernisation des quais du port aval et des investissements de desserte qui amélioreront les liaisons du port avec son hinterland. Il comporte également un volet social destiné à accompagner le transfert des personnels d'outillage.

Le port doit maintenant négocier avec les manutentionnaires dans le but de transférer les outillages portuaires et de détacher les personnels associés auprès des opérateurs de terminaux, afin de restaurer une unité de commandement au sein de la chaîne logistique portuaire. La stratégie de détachement du personnel portuaire préexistante au port du Havre devrait faciliter cette étape.

Avancement de la deuxième phase de Port 2000

La deuxième phase des travaux sur Port 2000 s'est poursuivie en 2008. Ces travaux portent sur la réalisation de six postes à quai soit 2 100 mètres de linéaires de quai supplémentaires, complétant les 1 400 mètres existants. Le chantier des deux derniers postes à quai a démarré en janvier 2008, les quatre premiers ayant démarré en 2007.

Ce projet inscrit au CPER, pour un montant total de 315 M€, dont 253 supportés par le port, devrait porter la capacité de Port 2000 à 3,5MEVP contre 1,4 MEVP aujourd'hui.

Le trafic attendu en 2013 sur l'ensemble de Port 2000 serait de 2,7 MEVP.

Progression du trafic

L'année 2008 s'achève sur un bilan globalement positif avec un trafic record de 80,5 Mt, soit une progression de 1,4 % par rapport à 2007, malgré l'impact des mouvements sociaux. Les principaux concurrents européens du port ont toutefois connu une croissance plus rapide avec un trafic qui s'est accru de 3 à 8 %. Le trafic conteneur a ainsi progressé de 4 % en tonnage sur l'ensemble du Range, alors qu'il a régressé au Havre.

Cette progression provient largement, au port du Havre, de la croissance des vracs liquides qui progressent de 3,1 Mt (+6,7 %), la progression étant plus sensible pour le pétrole brut opéré sur le site d'Antifer avec une hausse de 5,8 %. Les vracs solides connaissent un léger recul à 4,6 Mt (-4,7 %).

Le trafic roulier (y compris transmanche) augmente de près de 3 % et s'établit à 1,8 Mt malgré la chute importante du trafic de véhicules neufs liée à la crise économique mondiale au second semestre.

Enfin, l'activité conteneurisée a été la plus touchée par les mouvements sociaux survenus en cours d'année ainsi que par les effets du ralentissement économique mondial à la fin de l'année. Le tonnage a reculé de 7 % et s'établit à 24,6 Mt. L'essentiel du recul s'explique par la baisse du trafic de transbordement qui a régressé de 40 %, le trafic domestique ayant progressé de 5 % dans le même temps.

Analyse financière

Les droits de port progressent plus rapidement que le trafic (+3,2 %) grâce à la revalorisation des tarifs et à la progression relative plus rapide du trafic de vracs liquides, et s'établissent à 120,2 M€. Les recettes d'exploitation portuaire (outillages et autres prestations, hangars et réparation navale) diminuent de 5,47 % pour s'établir à 40,5 M€. Parmi elles, les recettes d'outillages, plus sensibles à la baisse du trafic, diminuent plus fortement, de 9,39 % pour s'établir à 26 M€. Les recettes domaniales diminuent de 2,47 % en raison de la réduction de la rémunération tirée d'une concession d'outillages publics et s'établissent à

L'ANNÉE ÉCOULÉE

Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2008.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

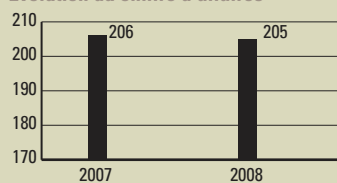
Fiche d'identité

Le grand port maritime du Havre a succédé au port autonome du Havre suite au décret du 9 octobre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du Code des ports maritimes (CPM), recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire qui lui est confié en pleine propriété par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008 reprise dans cet article précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, exploiter d'outillages portuaires.

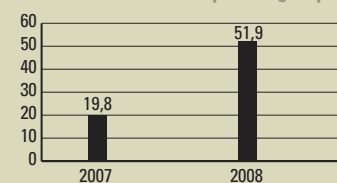
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	206	205
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	36	61
Résultat financier	-9	-9
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	52	36
Résultat net - part du groupe	19,8	51,9
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	19,8	51,9
Total des immobilisations nettes	877	1 001
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	3	3
dont immobilisations financières nettes	9	9
Capitaux propres - part du groupe	507	586
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	66	54
Dettes financières nettes	173	222
Dettes financières brutes à plus d'un an	232	253
Effectifs en moyenne annuelle	1 488	1 465
Charges de personnel	96	120
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,6 %	25,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,5	81,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	3,9 %	8,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	34,1 %	37,9 %

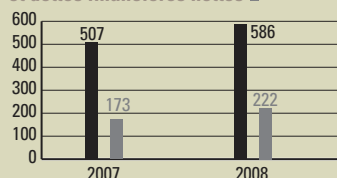
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



35 M€. Le chiffre d'affaires diminue donc très légèrement et s'établit à 205 M€ (-0,1 %).

Les achats progressent de 3,3 % et s'élèvent à 11,8 M€, en raison notamment de la hausse des achats de fioul liée à l'évolution des prix du pétrole. À l'inverse, les services extérieurs sont en baisse de 8 % à 37,6 M€. Cette baisse résulte notamment de la diminution des charges d'assurance. Les impôts et taxes sont en diminution de 35 % suite à une modification de comptabilisation survenue en 2007 destinée à mieux rattacher les charges à l'exercice en cours. En revanche, les charges de personnel sont en hausse de 24 % et s'établissent à 119 M€, mais ceci est largement dû au versement intervenu au titre de la reprise par la CRP des engagements de retraite du personnel sous convention CRPCMA pour 26 M€. Retraitées de ce versement, les charges de personnel sont constantes, avec des effectifs en légère baisse. Les dotations aux amortissements sont en baisse de 5 M€ (-31 %) après la révision des durées d'amortissement des installations provisoires de Port 2000. Les dotations aux provisions pour risques et charges sont également en baisse à 13 M€ (-31 %). Les reprises de provisions croissent fortement (42,5 M€) en raison de la reprise de la provision CRPCMA. Au total, les charges d'exploitation s'établissent à 203 M€, en hausse de 2,5 %.

Le résultat d'exploitation s'établit à 61 M€, en hausse de 25 M€ par rapport à 2007 (+69 %). Le résultat financier est stable à -8 M€. Le résultat exceptionnel s'établit à -1 M€, en nette amélioration par rapport à 2007 (-8 M€), grâce notamment à la plus-value de cession de 21 M€ réalisée avec la vente du dock flottant, ainsi qu'à la reprise de provision pour contribution amiante qui fait suite à la suppression de cette contribution par la loi de financement de la sécurité sociale 2009. Le résultat net s'établit à 51 M€ contre 19 en 2007 (+168 %).

La capacité d'autofinancement est en baisse à 35 M€ contre 51 M€ en 2007 (-29 %).

CONSEIL DE SURVEILLANCE* : Président : Gilles Fournier (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : Rémi Caron (préfet de région), Denis Charissoux, Philippe Ducrocq, Rémy Rioux, Thierry Tuot ■ Administrateurs représentants des collectivités locales et de leurs groupements : Jean-Louis Jegaden, Laurent Logiou, Édouard Philippe, Antoine Ruffenacht ■ Administrateurs représentant le personnel : Thierry Bonnaire, Franck Hermier, Jacques Paumelle ■ Personnalités qualifiées : Jean-Louis Cambon, Vianney de Chalus, Christian Leroux, Hubert du Mesnil ■ Commissaire du Gouvernement : Patrick Vieu ■ Mission de contrôle économique et financier : Iris Rabenja ■

* Le conseil de surveillance, nommé par arrêté du ministre chargé des Ports, du ministre chargé du Budget et du ministre chargé de l'Économie, comprend dix-sept membres : cinq représentants de l'État, quatre représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, cinq personnalités qualifiées, trois représentants du personnel.

Le port a pourtant investi 149 M€ en 2008. Il a reçu 19 M€ de subventions de l'État, des collectivités locales et de l'Europe et fait appel à l'emprunt à hauteur de 35 M€. L'endettement net du port continue à croître et atteint 222 M€ en 2008 contre 173 en 2007.

Perspectives

Le projet stratégique réaffirme la volonté du port de se positionner sur le marché du conteneur, où il est en concurrence avec les grands ports du Range Nord (Anvers, Hambourg et Rotterdam), avec un objectif très ambitieux de doublement du trafic, dans la continuité de la stratégie entamée avec le programme Port 2000. Les gains de productivité que la réforme portuaire doit permettre aux manutentionnaires de réaliser sont un des éléments de réussite de cette stratégie. Un effort d'investissement du port sera également nécessaire pour porter ses capacités au niveau de ces ambitions. Un autre élément essentiel est l'élargissement de l'hinterland du port.

Dans cette logique, le projet stratégique prévoit un programme d'investissement sur la période 2009-2013 de 825 M€ dont 570 M€ à la charge du port sur la période 2009-2013. Ce programme comprend des investissements de capacité et des investissements de desserte. Parmi les premiers, on cite l'achèvement de Port 2000 et la modernisation du port rapide aval. Parmi les seconds, on note le chantier d'amélioration des dessertes massifiées, ferroviaires et fluviales.

Pour autant, le port ne prévoit pas de se désengager des autres trafics. Le projet de terminal méthanier sur le site d'Antifer doit ainsi permettre de dégager de nouvelles ressources pour le port. Enfin, une réflexion sur la coordination des ports de l'axe Seine devrait être envisagée. Le conseil de coordination des ports de la Seine, qui regroupe le port de Rouen, le port de Paris et le port du Havre devrait favoriser cette réflexion stratégique.

Grand port maritime de Marseille



Premier port de France, premier port de Méditerranée et troisième port pétrolier mondial, le grand port maritime de Marseille se positionne comme un port généraliste, traitant les hydrocarbures, les conteneurs, les vracs solides et liquides et

assurant également l'accueil de passagers. Pour l'année 2008, le port de Marseille-Fos a réceptionné 96 millions de tonnes de marchandises, soit une très légère baisse de 0,4 % par rapport à 2007.

Faits marquants

Réforme portuaire et transformation en grand port maritime

La transformation du port autonome de Marseille en grand port maritime le 9 octobre 2008, conformément à la loi portant réforme portuaire, a pour double objectif de recentrer le port sur ses activités régaliennes d'aménagement et de donner un intérêt social à la structure, offrant les moyens d'une gestion responsable et avisée. Cette réforme est marquée par une nouvelle gouvernance, traduite par la mise en place d'un directoire, sous le contrôle d'un conseil de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État.

Le port a produit un projet stratégique, validé par le conseil de surveillance le 3 avril 2009. Ce projet définit les outillages de manutention qui seront transférés, conformément à la loi. Les conditions de transfert des personnels ont fait auparavant l'objet d'un accord cadre signé le 30 octobre 2008. Enfin, la réforme s'accompagne d'un plan majeur d'investissement destiné à permettre le développement du port dans les domaines stratégiques. Le projet stratégique détaille les 620 M€ d'investissement envisagés et prévoit un développement du trafic de marchandise de 96 millions de tonnes à 120 millions de tonnes d'ici à 2013.

Poursuite de la réalisation des terminaux à conteneur de Fos 2XL

Le développement des terminaux à conteneur est l'un des points clés du projet stratégique du port, avec la poursuite de la réalisation de Fos 2XL et la préparation de Fos 3-4XL. Les terminaux 2XL, dont la livraison est prévue début 2010 aux concessionnaires PortSynergy et MSC (Mediterranean Shipping Company), sont actuellement en cours de réalisation. Il s'agit de créer 1 200 mètres de quais et d'installer à terme douze portiques, sur une durée de vingt-quatre mois de travaux. Ces terminaux devraient permettre au port de doubler sa capacité de traitement des conteneurs en la portant à 2 millions d'EVP.

Stabilisation du trafic en 2008

Pour l'année 2008, le port Marseille-Fos a réceptionné 96 millions de tonnes de marchandises, soit une très légère baisse de 0,4 % par rapport à 2007. Conséquence directe de la crise économique mondiale, mais également des mouvements sociaux qui se sont produits au cours de l'année 2008, la filière des marchandises diverses accuse un retrait cumulé de 13 % par rapport à 2007 à 15,2 millions de tonnes et l'activité conteneurs une baisse de 17 % à 851 000 EVP manutentionnés en 2008. Les difficultés de la filière marchandises diverses trouvent également leur origine dans le recul de 18 % des sorties de marchandises sidérurgiques.

À l'exception de ce secteur, l'ensemble des autres segments d'activité du port est en progression. Avec 63 millions de tonnes échangées à fin décembre 2008, les hydrocarbures, représentant les deux tiers du trafic portuaire, enregistrent une progression de 1 % consécutive à l'augmentation des entrées de brut. Les échanges chutent nettement en décembre (-18 %). Avec une croissance de 8 %, les vracs solides et liquides présentent l'augmentation la plus significative. Porté par les exportations de soude et dans une mesure moindre les échanges de biocarburants, le trafic des vracs liquides s'élève à 3,6 millions de tonnes en 2008. Quant aux vracs solides, la croissance de l'activité en 2008 résulte essentiellement du dynamisme des matières premières.

Avec 2,05 millions de passagers ayant transité sur les quais marseillais, nouveau record historique, le trafic cumulé de passagers augmente légèrement par rapport à 2007. Cette évolution du trafic s'explique par un trafic « lignes régulières » en recul de 6 % (notamment l'Algérie) que compense tout juste le trafic « croisières » en dépit de sa forte croissance (+25 %). Le port comptabilise ainsi 539 000 passagers en croisière en 2008 contre 430 000 en 2007.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de l'établissement est de 186,4 M€, en hausse de 1,2 % par rapport à 2007. Cette évolution est le résultat combiné de la stagnation des recettes des droits de port (-0,9 %) et des prestations de services (+0,1 %) et de la hausse des recettes domaniales (+7,6 %).

Les charges d'exploitation augmentent de 12,8 %, à 210,1 M€ en raison de l'augmentation de la dotation aux provisions. Les charges de personnel augmentent de 3,7 % malgré une contraction de l'effectif de 0,7 %. Cela est notamment dû à la comptabilisation pour la première année des heures de récupération. De fait, le

Fiche d'identité

■ Le grand port maritime a succédé au port autonome suite au décret du 9 octobre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du Code des ports maritimes (CPM), recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire qui lui est confié en pleine propriété

par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008 reprise dans cet article précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, exploiter d'outillages portuaires.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à huit reprises au cours de l'exercice 2008.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

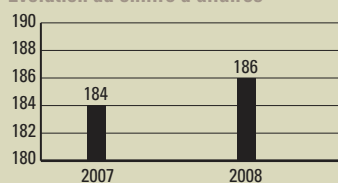
VII - Données sociales

VIII - Ratios

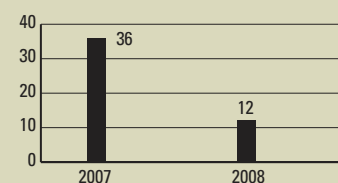
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	184	186
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	33	6
Résultat financier	2	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	53	16
Résultat net - part du groupe	36	12
Résultat net - intérêts minoritaires	2	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	38	12
Total des immobilisations nettes	495	603
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	3	2
dont immobilisations financières nettes	6	5
Capitaux propres - part du groupe	301	346
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	9
dont reçus par l'État	0	9
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	109	62
Dettes financières nettes	-12	41
Dettes financières brutes à plus d'un an	19	68
Effectifs en moyenne annuelle	1 495	1 485
Charges de personnel	91	94
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	20,5 %	6,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	60,9	63,3
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	12,6 %	3,5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

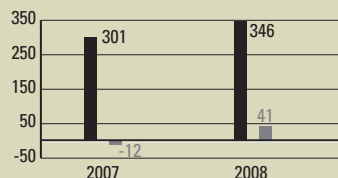
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



résultat d'exploitation passe de 33 M€ en 2007 à 5,98 M€ en 2008.

Le résultat financier du port s'élève à 0,9 M€, alors que le résultat exceptionnel s'établit à 6,1 M€ (3,3 M€ en 2007). Ce dernier chiffre trouve sa cause dans le paiement à la caisse de retraites des ports pour un montant de 35,6 M€ alors que la provision n'avait été initialement constituée qu'à hauteur de 30,6 M€.

Au total, le résultat net de l'exercice 2008 ressortit à 12,2 M€ contre 37,9 M€ en 2007. Une partie de la hausse en 2007 était toutefois due à un reclassement comptable sur le secteur immobilisations à hauteur de 15,1 M€.

La capacité d'autofinancement ressortit à 15,8 M€, en baisse par rapport aux 52,6 M€ de 2006. Les investissements 2008 s'élèvent à 138,3 M€. Ils sont en hausse de 64 % par rapport à 2007 (84,2 M€), progression pour moitié due au lancement des travaux maritimes de Fos 2XL. C'est le plus haut niveau d'investissement des dix dernières années. À cet effet, le port de Marseille a contracté de nouveaux emprunts en 2008 pour un montant total de 55 M€, ce qui passe la dette nette de -12 M€ à 41 M€.

Perspectives

Les perspectives du grand port maritime de Marseille sont marquées par le projet stratégique, qui offre une vision de la stratégie du port au double horizon 2013 et 2020.

L'ambition du port se décline dans les cinq pôles d'activité avec des objectifs ambitieux mais atteignables compte tenu des changements structurels programmés. Si la crise économique actuelle affecte les trajectoires financières, avec notamment une baisse du trafic attendue en 2009, le port prévoit néanmoins une reprise du trafic à partir de 2010.

Au travers des investissements prévus par le port, à hauteur de 620 M€, auxquels il est prévu d'associer 4 Md€ de financements privés d'ici à 2020, le port a les moyens de mener à bien ces projets. En complément du terminal 2XL, qui portera d'ici à 2013 le trafic conteneur à 2 MEVP par an, le projet 3-4XL est susceptible d'atteindre un trafic total de 5 MEVP. Le port de Marseille maintiendra ses efforts pour conserver sa première place de port européen de vrac liquides par la construction de quatre postes pétroliers supplémentaires. Le développement des vrac solides passera par l'extension des terminaux existants, notamment céréaliers. Le port prévoit d'accompagner le développement de son activité de trafic roulier, en particulier aux bassins Est. Enfin, l'établissement a pour ambition d'augmenter le trafic passager de 2 MPax en 2008 à 3 MPax en 2013, puis 4 MPax en 2020.

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: *Patrick Daher* (personnalité qualifiée), vice-président: *Jacques Truau* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentants de l'État: *Bruno Bézard, Yves Cousquer, Patrick Gatin, Laurent Roy, Michel Sappin* ■ Administrateurs représentant les collectivités locales: *Sylvie Andrieux, François-Noël Bernardini, Roland Blum, René Raimondi, Jocelyn Zeitoun* ■ Administrateurs représentant les salariés: *Marc Di Salvo, Jérôme Giraud, Michel Ressort* ■ Personnalités qualifiées: *Jean-Marc Delion, Jean-Marc Forneri, Jacques Pfister* ■ Commissaire du Gouvernement: *Daniel Bursaux* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Gilbert Venet* ■ Commissaires aux comptes: *KPMG et Novances SAS* ■



Principal port de la façade atlantique, le port de Nantes-Saint-Nazaire est le quatrième port métropolitain par l'importance de son trafic.

Dans un climat social difficile, et malgré l'impact de la crise éco-

nomique, le port a réussi à contenir la baisse du trafic en maintenant un trafic total à près de 38 Mt. Parallèlement, après une année 2007 achevée sur un résultat négatif en raison de charges exceptionnelles de retraites, le port retrouve un résultat positif en 2008.

Le port a connu des difficultés, début 2009, dans la négociation du volet social de la réforme portuaire, qui ont retardé son application. Le projet stratégique du port ayant finalement été adopté en juin, le port peut dorénavant envisager de poursuivre sa mise en œuvre.

Faits marquants

Avancement de la réforme portuaire

La transformation du port autonome de Nantes-Saint Nazaire en grand port maritime le 9 octobre 2008, conformément à la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, a pour double objectif de recentrer le port sur ses activités régaliennes d'aménagement et de donner un intérêt social à la structure, offrant les moyens d'une gestion responsable et avisée. Cette réforme est marquée par une nouvelle gouvernance, traduite par la mise en place d'un directoire, sous le contrôle d'un conseil de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État.

Les négociations conduites par la direction du port avec les représentants des personnels dans le cadre de la préparation du volet social du projet stratégique ont conduit à la signature d'un accord collectif non conforme à la loi du 4 juillet 2008. Suite à la dénonciation de cet accord non conforme à la loi par le ministre des Transports, le directeur général et le président du conseil de surveillance ont choisi de démissionner, et un nouveau président du directoire par intérim a été nommé.

La reprise des négociations par le directeur général par intérim a permis la signature d'un accord conforme à la loi, puis le vote, lors du conseil de surveillance du 12 juin 2009, du projet stratégique dont les orientations en matière de transfert des outillages sont cohérentes avec cet accord. Ce projet met en avant sept axes stratégiques : construire une offre logistique intermodale au service de la compétitivité du territoire atlantique ; porter une politique commerciale concertée de développement des flux ; garantir et labelliser un accueil portuaire global de qualité ; engager une politique partagée de développement durable des espaces industriels et naturels, terrestres et estuariens ; conduire des projets mixtes et partagés de valorisation territoriale des sites de Nantes, de Saint-Nazaire et du Carnet ; mettre en œuvre une nouvelle gouvernance et conforter la modernisation du management du port ; et mettre en œuvre le transfert des activités de manutention et structurer la maintenance. L'objectif de trafic du port est de 40 Mt à horizon 2013.

Au service de cette ambition, le projet stratégique prévoit un programme d'investissement de 302 M€ dont 189 M€ sur la période 2009-2013. Les projets phares de ce programme, dont la rentabilité devra être examinée plus attentivement, sont la réalisation d'un nouveau terminal conte-

neur capable d'accueillir les plus grands navires, et d'un nouveau terminal roulier.

Situation des trafics

Le port enregistre une légère baisse globale des trafics dans un contexte social marqué par des difficultés engendrées par la réforme portuaire, doublé de l'impact de la crise économique mondiale au second semestre 2008. Le trafic s'établit à 38 Mt en baisse de 1,1 %. Toutefois cette réduction globale recouvre une situation très contrastée.

Les trafics énergétiques qui représentent, avec 22,5 Mt, plus de la moitié des trafics du port, sont en retrait de 3,6 %. Le recul de 4,9 % des hydrocarbures qui s'établissent à 15 Mt est dû à la baisse de la consommation de carburant, de même que la baisse de 4 % du trafic de gaz naturel (5 Mt). En revanche, le charbon progresse de 13 % pour atteindre 1,7 Mt grâce à la remise en service de la centrale de Cordemais.

Les autres vracs progressent légèrement. Le trafic de céréales connaît une très bonne année avec une progression de 29 % due à une campagne exceptionnelle de blé. Les autres vracs agricoles sont en légère progression notamment grâce à l'implantation de l'usine Cargill dédiée à l'alimentation animale récemment implantée sur le site de Montoir. Les vracs industriels progressent de 12 %.

Le trafic roulier connaît un fort recul (-6 %) lié à la conjoncture qui affecte le trafic d'automobiles. Enfin, malgré le ralentissement de l'activité économique mondiale, le trafic de conteneurs progresse de 1,9 % grâce à l'ouverture de nouvelles lignes par MSC et au développement de l'activité logistique.

Analyse financière

Les droits de port progressent de 0,5 % et s'établissent à 35 M€. Les redevances d'outillages progressent de 10 % et s'établissent à 22 M€ grâce à la hausse de l'activité de manutention, au transfert des droits de port marchandises, et à la bonne tenue de

Fiche d'identité

■ Le grand port maritime a succédé au port autonome suite au décret du 9 octobre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du Code des ports maritimes (CPM), recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire

qui lui est confié en pleine propriété par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008, reprise dans cet article, précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, exploiter d'outillages portuaires.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le Conseil d'Administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2008.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

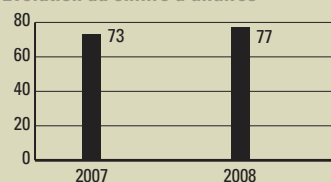
VII - Données sociales

VIII - Ratios

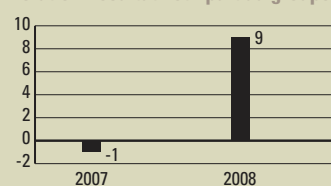
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	73	77
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-3	0
Résultat financier	1	0
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	13	1
Résultat net - part du groupe	-1	9
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1	9
Total des immobilisations nettes	209	233
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	141	150
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	0
dont reçus par l'État	3	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	21	8
Dettes financières nettes	-20	-7
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	17
Effectifs en moyenne annuelle	710	715
Charges de personnel	42	43
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	-1,4 %	-11,7 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	59,2	60,1
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	-0,7 %	6,0 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

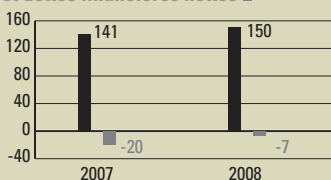
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



l'activité de réparation navale. Les produits du domaine progressent de 6,8 % pour atteindre 10 M€ grâce principalement à la signature de nouvelles AOT. Le chiffre d'affaires progresse de 5,8 % à 76 M€.

Les achats et services extérieurs progressent de 1,2 % à 28,7 M€ en raison notamment de la hausse temporaire des charges d'électricité partiellement compensée par la baisse des charges d'entretien. Les impôts et taxes progressent de 19 % et s'établissent à 0,9 M€. Les frais de personnel sont en légère hausse de 2,6 % et s'établissent à 43 M€ en raison notamment de l'impact des grèves. Les effectifs sont en légère hausse avec 715 agents. Les dotations aux amortissements et provisions sont en forte baisse (-18 % à 13,5 M€) en raison de la provision pour engagements de retraite des personnels sous convention CRPCCMA constituée en 2007 pour 4,8 M€. Les reprises de provisions sont également en forte hausse principalement en raison de la reprise de cette provision CRPCCMA à l'occasion du versement de 12 M€ à la CRP à qui ces engagements sont transférés, inscrite dans les comptes en 2008, qui entraîne également une forte diminution des provisions au bilan. Au total, le résultat d'exploitation s'établit à 0,6 M€ contre -3 M€ en 2007.

Le résultat exceptionnel est en très forte progression et s'établit à 8,9 M€ principalement en raison de la plus-value de cession enregistrée par le port lors de la cession de ses parts dans la société française Donges-Metz, exploitant un oléoduc reliant la raffinerie de Donges à Metz pour 5,5 M€, mais aussi de la reprise de provision pour contribution amiante qui fait suite à la suppression de cette contribution par la loi de financement de la sécurité sociale 2009.

Le résultat financier est en baisse à 0,4 M€ en raison principalement de la contraction en 2008 d'un emprunt à hauteur de 15 M€ destiné à financer la provision CRPCCMA.

Le résultat net s'établit à 9,4 M€, en forte hausse (de 10 M€) par rapport au résultat 2007. Toutefois le versement des charges dues au titre du transfert à la CRP des engagements de retraite des personnels sous convention CRPCCMA ampute la capacité d'autofinancement qui s'établit à 1 M€, en forte baisse (de 12 M€).

Le port a réalisé un programme d'investissement de 37 M€ en 2008. Il a perçu des subventions de l'État et des collectivités à hauteur de 9 M€ et emprunté 15 M€. Le fonds de roulement est en diminution de 6 M€ et s'établit à 12 M€ en fin d'année. En dépit de cet emprunt, l'endettement net du port reste négatif, à -7 M€.

Perspectives

Le port de Nantes-Saint-Nazaire, capitalisant sur les acquis du plan d'entreprise engagé sur la période 2005-2010, s'est engagé à travers son projet stratégique dans une démarche de modernisation et de développement ambitieuse, le port affirmant sa vocation de port à marchandises diverses et réorientant ses efforts d'investissements en direction du conteneur.

Cette nouvelle stratégie, dont il appartient aux nouvelles instances de gouvernance du port après examen de la rentabilité de ces projets de confirmer la pertinence, passe notamment par la mobilisation des acteurs de la place portuaire autour de la réforme engagée, qui permettra au port de se positionner sur le marché très concurrentiel du trafic conteneur.

Le port peut aussi s'appuyer sur le trafic roulier, que le projet d'autoroutes de la mer entre la France et l'Espagne devrait permettre de développer. À cet effet, le port de Nantes a pris une participation dans la société constituée à la suite de l'appel à projet lancé conjointement par la France et l'Espagne.

CONSEIL DE SURVEILLANCE* : Président (par intérim): *Pierre Klein* (personnalité qualifiée)

■ Administrateurs représentant l'État: *Jean-Loup Bénétou, Hubert Ferry-Wilczek, Bernard Hagelsteen, Jérôme Reboul, Bernard Scemama* ■ Administrateurs désignés par les collectivités locales: *Jacques Auxiette, Jean-Marc Ayrault, Joël Batteux, Patrick Mareschal* ■ Administrateurs représentant le personnel: *Mickaël Collin, Bertrand Herrero, Albert Le Borgne* ■ Personnalités qualifiées: *Jean-Baptiste Fédié, Jean-Yves Fouché, Jean-François Gendron, une personnalité manquante* ■ Commissaire du Gouvernement: *Jean-Claude Le Clech* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Jacques Paultre de Lamotte* ■ Commissaire aux comptes: *PriceWaterhouseCoopers* ■

*Le conseil de surveillance, nommé par arrêté du ministre chargé des Ports, du ministre chargé du Budget et du ministre chargé de l'Économie, comprend dix-sept membres : cinq représentants de l'État, quatre représentants des collectivités locales, trois représentants du personnel et cinq personnalités qualifiées.

Port autonome de Paris



PORT AUTONOME DE PARIS

Le port autonome de Paris, établissement public créé en 1970, a pour mission la création, le développement, l'entretien et l'exploitation commerciale des espaces portuaires d'Île-de-France. Il est le premier port

intérieur français et le deuxième en Europe.

Le trafic total du port a diminué de 9,8 % en volume en 2008. Toutefois, le résultat du port est en forte augmentation à 14,1 M€ (+ 34 %) en raison principalement de la forte hausse du résultat exceptionnel qui atteint 3,4 M€ suite à l'échéance d'une convention d'occupation à Bonneuil permettant au port d'incorporer dans son actif un nouveau bâtiment (1,9 M€).

Faits marquants

Baisse du trafic

Le port connaît un important recul de son trafic en 2008 (- 9,8 % à 19,7 Mt). Cette baisse est toutefois comparable à celle observée dans les différents bassins fluviaux français, en particulier dans le bassin de la Seine (-7 %) et le Bassin rhénan (-12 %).

Ce recul est très largement imputable, pour le trafic fluvial, à la diminution du trafic interne à l'Île-de-France (-17,6 %). Les matériaux de construction, qui représentent à eux seuls les trois quarts du trafic avec 14 Mt et les produits métallurgiques, catégories sensibles aux effets de la conjoncture, sont les plus touchés. Le recul du trafic maritime (-14,5 %), plus modeste en importance, est quant à lui dû à la baisse du trafic des produits métallurgiques.

Le trafic conteneurs du port continue de se développer mais à un rythme moins soutenu que les années précédentes, notamment sur le port de Gennevilliers où il progresse de 0,4 % seulement.

Démarche environnementale

Le port a poursuivi en 2008 la démarche d'insertion environnementale dans le droit fil du plan environnement élaboré pour la période 2007-2009. Celle-ci s'est notamment traduite, en 2008, par la signature sous l'égide du port de la charte « Sable en Seine », qui a pour objet la réalisation d'audit des installations portuaires dans le but de mettre en place un plan d'action visant l'intégration urbaine, architecturale et paysagère des sites.

Dans cette optique, le port est en cours de réhabilitation dans la zone portuaire centrale, notamment la zone d'Austerlitz ainsi que le port de Tolbiac.

Analyse financière

En dépit de la baisse du trafic, le chiffre d'affaires progresse de 9,5 % pour atteindre 77 M€. Cette forte hausse s'explique essentiellement par la hausse des recettes domaniales (+6 M€ soit une hausse de 11,5 %) ainsi que des produits des entrepôts et bureaux (+2,9 M€ soit +14 %).

Fiche d'identité

■ Le port autonome de Paris est un établissement public qui a pour objet d'exploiter et entretenir les équipements portuaires, engager les travaux de renouvellement et d'extension des

équipements, gérer et aménager des zones industrielles portuaires. L'établissement a été constitué par la loi 68-917 du 24 octobre 1968 et le décret n° 65-935 du 8 novembre 1965.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2008.

Degré d'appartenance
au secteur public

I - Activité
et résultat

II - Immobilisations
nettes

III - Informations
sur les fonds propres

IV - Dividendes
et autres versements
assimilés

V - Provisions

VI - Informations

sur l'endettement financier

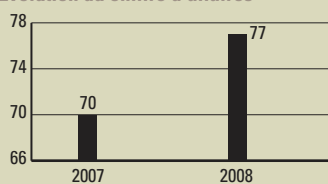
VII - Données sociales

VIII - Ratios

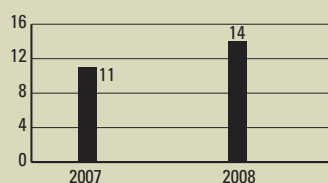
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	70	77
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	11	11
Résultat financier	0	-1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	34	37
Résultat net - part du groupe	11	14
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	11	14
Total des immobilisations nettes	537	543
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	1	1
Capitaux propres - part du groupe	473	484
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	4
dont reçus par l'État	3	4
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	15	19
Dettes financières nettes	18	15
Dettes financières brutes à plus d'un an	34	45
Effectifs en moyenne annuelle	224	227
Charges de personnel	15	15
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	15,7 %	18,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	65,6	64,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2,3 %	2,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	3,8 %	3,0 %

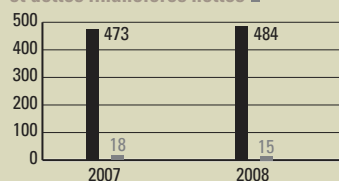
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Elle est la conséquence d'une indexation favorable des redevances sur l'indice du coût de la construction et d'un taux d'occupation élevé des terrains portuaires. *A contrario*, les droits de port connaissent un léger fléchissement dû à la baisse du trafic (-0,1 M€, soit -7,5 %).

Parallèlement, les charges d'exploitation augmentent de 7 M€ (+11 %), malgré la stabilité des charges de personnels. Cette hausse s'explique par la hausse des achats et charges externes (+5,7 %) ainsi que par la hausse des dotations aux provisions (+5 M€ soit +100 %), tandis que les autres postes de charges connaissent des évolutions non significatives. Le résultat d'exploitation progresse donc de 0,6 M€ pour s'établir à 11,4 M€.

Le résultat financier est en légère baisse de -0,7 M€ du fait de la croissance des charges financières sur emprunt qui résulte de la souscription d'un nouvel emprunt auprès de Dexia, tandis que le résultat exceptionnel est en forte hausse à 3,6 M€ en raison notamment de l'incorporation au bilan du port du bâti récupéré à l'issue d'une convention d'occupation à Bonneuil. Le résultat net consolidé s'établit à 14,2 M€, en hausse de 33 %. La capacité d'autofinancement est en hausse de 4 M€ à 36,4 M€ (+10,5 %).

Le port a réalisé en 2008 des investissements pour un montant total de 28,5 M€. 88 % de ces investissements correspondent à des constructions (bâtiments et ouvrages fluviaux). Le port de Gennevilliers concentre près de la moitié des investissements. Ils ont été financés par la CAF du port, par des subventions à hauteur de 1,8 M€ et par le recours à un emprunt d'un montant de 15 M€.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Jean-François Dalaise* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentants l'État : *Patrice Greliche, Philippe Lafouge, François Marion, Jean-Claude Ruyschaert, une personne à nommer* ■ Administrateurs désignés par les collectivités territoriales : *Marie-Annick Barthe, Alain-Bernard Boulanger, Catherine Candelier, Patrice Finel, Danièle Maréchal, Roland Muzeau, Danièle Querci, Andrée Salgues, Georges Sarre, Maurice Solignac, Corinne Valls* ■ Administrateur désigné par la chambre de commerce et d'industrie : *Michel Valache* ■ Administrateurs représentants les salariés : *Christian De Bernis, René Colicchio, Hervé Lemaire, Paul-Vincent Valtat* ■ Administrateurs désignés au titre des personnalités qualifiées : *Bernard Chaineaux, Denis Choumert, Patrick Devergies, Michel Dourlent, Jean-Marc Helm, Jean-François Legaret, Luc Millon, Gérard Perrin, Jacques Trorial* ■ Commissaire du Gouvernement : *Gérard Patey* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Iris Rabenja* ■

L'endettement brut est en hausse de 11 M€ à 45 M€, mais l'endettement net est réduit à 15 M€ soit une baisse de 3 M€ (16,5 %).

Perspectives

Le port a réalisé une excellente année 2008 en dépit d'une conjoncture morose qui a entraîné une baisse de trafic, même si ces performances sont dues en partie à des éléments non récurrents. L'année 2009 s'annonce plus difficile, tant en raison de la poursuite de la baisse du trafic que de probables baisses de la rentabilité du domaine.

Le port a orienté sa politique d'investissements vers l'accroissement des capacités offertes, notamment dans la perspective d'une hausse du trafic conteneur. Il devra poursuivre dans cette voie sans sacrifier l'indispensable exigence de rentabilité.

Grand port maritime de La Rochelle



La porte de l'Atlantique en eau profonde.
The Atlantic deep sea gateway.

Faits marquants

Avancement de la réforme portuaire

La transformation du port autonome de La Rochelle en grand port maritime le 9 octobre 2008, conformément à la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, a pour double objectif de recentrer le port sur ses activités régaliennes d'aménagement et de donner un intérêt social à la structure, offrant les moyens d'une gestion responsable et avisée. Cette réforme est marquée par une nouvelle gouvernance, traduite par la mise en place d'un directeur, sous le contrôle d'un conseil de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État.

Le port a adopté lors du conseil de surveillance du 27 mars son projet stratégique, structuré en cinq axes stratégiques (conduire le développement du trafic; améliorer la compétitivité du port; favoriser la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences; rationaliser la gestion portuaire; avoir une approche sociétale des projets), sur la base duquel le port doit maintenant négocier avec les manutentionnaires dans le but de transférer les

Devenu port autonome en 2006, La Rochelle est le plus modeste des grands ports maritimes en termes de trafic avec 7,9 Mt. Il bénéficie toutefois d'atouts naturels et connaît une forte croissance. Le plan de relance des ports français doit lui permettre de poursuivre sa transformation.

ouillages portuaires et de détacher les personnels associés auprès des opérateurs de terminaux afin de restaurer une unité de commandement au sein de la chaîne logistique portuaire. Le port a accepté, dans le cadre du volet social de son plan stratégique et pour faciliter la réalisation de ce transfert dans les conditions souhaitées par les manutentionnaires, de mutualiser la gestion de la main-d'œuvre transférée en détachant ces personnels au sein d'un groupement de main d'œuvre constitué par les manutentionnaires.

Le projet stratégique du port prévoit la poursuite des projets d'investissement qui doivent permettre au port de se développer sur les trafics de vracs, en particulier sur le nouveau site de l'anse Saint-Marc.

Enfin, le port a pris le nom commercial de « port Atlantique-La Rochelle ».

Évolution du trafic

Les trafics réalisés sont supérieurs aux prévisions avec une progression de 4 % par rapport à l'année 2007 portant le niveau du trafic à 7,9 Mt.

Cette bonne performance s'explique notamment par la forte progression des trafics céréaliers qui s'établissent à 2,6 Mt soit une progression de 29 %. Ces trafics

Fiche d'identité

■ Le grand port maritime a succédé au port autonome suite au décret du 9 octobre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du Code des ports maritimes (CPM), recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire qui lui est confié en pleine propriété par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008 reprise dans cet article précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, exploiter d'ouillages portuaires.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2008.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

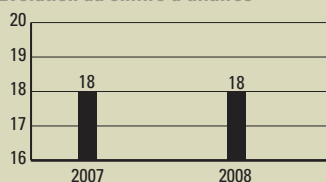
VII - Données sociales

VIII - Ratios

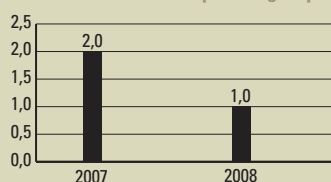
Comptes sociaux en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	18	18
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	0	1
Résultat financier	1	0
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement	6	6
Résultat net - part du groupe	2	1
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	2	1
Total des immobilisations nettes	94	99
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	1
dont immobilisations financières nettes	0	0
Capitaux propres - part du groupe	101	107
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	3	4
Dettes financières nettes	-10	-16
Dettes financières brutes à plus d'un an	2	3
Effectifs en moyenne annuelle	139	136
Charges de personnel	7	9
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	11,1 %	5,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	50,4	66,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	2 %	0,9 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-	-

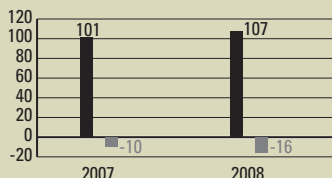
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



représentent à eux seuls 38 % du tonnage traité sur le port. Les vracs liquides, qui représentent 30 % du trafic, sont en baisse de 5,5 % à 2,4 Mt. On note également un net recul des sables imputable à la baisse de l'activité de construction.

Analyse financière

Les droits de port progressent plus rapidement que le trafic et s'établissent à 11 M€, soit une progression de 10 % due à la politique tarifaire. En revanche, les recettes d'outillages diminuent de 5,5 % et s'établissent à 3,7 M€. Les recettes domaniales progressent de près de 30 % à 3 M€. Au total les produits d'exploitation progressent de près de 15 % à 21,3 M€ contre 18,6 M€ en 2007.

Les charges d'exploitation progressent de 11,1 %. La progression des charges de personnel, qui s'établissent à 9,3 M€, soit une hausse de 24 % (+1,8 M€) est due en grande partie au versement effectué par le port à la CRPCCMA pour la reprise des engagements de retraite de ses personnels, pour un montant de 1,8 M€. Cette charge est compensée en partie par la reprise des provisions effectuées en 2006 et 2007 pour 1,3 M€. Les matières et charges externes progressent de 2 % à 5,7 M€. Au total, les charges d'exploitation s'établissent à 15,2 M€ contre 13,1 M€ en 2007, soit une hausse de 2,1 M€ essentiellement due au règlement CRP.

Le résultat d'exploitation s'élève à 1 M€ contre 0,6 M€ en 2007 (+40 %). Le résultat financier s'établit à 0,3 M€, en légère baisse. Le résultat exceptionnel est en forte baisse à -0,5 M€ en raison d'une part de la remise en pleine propriété au port des biens auparavant comptabilisés en dotation de l'État, dont les amortissements étaient neutralisés en résultat exception-

nel, et d'autre part des provisions exceptionnelles liées à l'avarie constatée sur les portes de l'écluse heurtée par le navire Anna et à des désordres apparus sur deux grues Reggiane du terminal de Chef de Baie.

Au total, le résultat net du port s'établit à 0,8 M€, en baisse de 1,5 M€. Hors élément non récurrent, il serait de 2,1 M€. La CAF s'élève à 5,3 M€ en baisse de 9 %.

Le port a investi pour un montant total de 11 M€. La plus grande partie de ces investissements correspondent aux travaux en cours sur le nouveau quai de l'anse Saint-Marc (6,2 M€). Ces investissements sont financés par les collectivités publiques à hauteur de 4,5 M€. Le port n'a pas eu recours à l'emprunt.

L'endettement net du port reste négatif à -16 M€.

Perspectives

Le projet stratégique du port se donne pour ambition un fort développement du trafic, avec un objectif de 10 millions de tonnes à l'horizon 2013-2015. Un tel objectif oblige à réussir le transfert des outillages afin de gagner les marges de compétitivité nécessaires au développement du trafic. Il suppose aussi d'améliorer l'attractivité du port, notamment en travaillant sur les solutions de pré et post-acheminement. Il requiert enfin une mobilisation des personnels portuaires autour de ce projet qui modifie profondément les missions du port.

Le programme d'investissement associé à ce projet, particulièrement le projet d'aménagement du site de La Repentie, devra être conduit par le port dans le respect de ses grands équilibres financiers.

CONSEIL DE SURVEILLANCE* : Président : *Xavier Beulin* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Alban Aucoin, Bernard Buisson, Henri Masse, Yan Poujol de Moliens, Bernard Scemama* ■ Représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements : *Jean-François Fountaine, Gilles Gautronneau, Françoise Mesnard, Dominique Morvant* ■ Personnalités qualifiées : *Cédric Gautier, Thierry Hautier* (vice-président), *Philippe Joussemet, Alain Pochon* ■ Représentants du personnel : *Didier Bellion, Éric Franques, Christophe Luvison* ■ Commissaire du Gouvernement : *Jean-Claude Le Clech* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jacques Paultre de Lamotte* ■ Commissaire aux comptes : *Mazars* ■

* Le conseil de surveillance, nommé par arrêté du ministre chargé des Ports, du ministre chargé du Budget et du ministre chargé de l'Économie, comprend dix-sept membres : cinq représentants de l'État, quatre représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, cinq personnalités qualifiées, trois représentants du personnel.

Grand port maritime de Rouen



Le grand port maritime de Rouen est le cinquième port français avec un trafic de plus de 22 Mt. Le trafic céréalier représente le quart du trafic total du port, ce qui en fait le premier port français dans ce domaine. Le grand port maritime de Rouen représente par ailleurs la particularité d'être titulaire depuis 1974 du contrat de concession du port fluvial.

Le trafic a crû en 2008 de 2,1 % malgré la conjoncture économique défavorable. Ce bon résultat est toutefois essentiellement dû à la bonne année céréalière.

Faits marquants

Avancement de la réforme portuaire

La transformation du port autonome de Rouen en grand port maritime le 6 novembre 2008, conformément à la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, a pour double objectif de recentrer le port sur ses activités régaliennes d'aménagement et de donner un intérêt social à la structure, offrant les moyens d'une gestion responsable et avisée. Cette réforme est marquée par une nouvelle gouvernance, traduite par la mise en place d'un directoire, sous le contrôle d'un conseil de surveillance de dix-sept membres dont cinq représentants de l'État.

Le projet stratégique du grand port maritime de Rouen a été adopté le 17 avril 2009 par le conseil de surveillance du GPMR. Ce projet détermine les axes de développement du port, qui entend s'appuyer sur ses points forts dans le domaine des vrac: exportations de céréales, importations de granulats, vrac liquides énergétiques, mais aussi se positionner dans le domaine des conteneurs maritimes et fluviaux.

Le port de Rouen a ainsi pour ambition de cumuler près de 34 millions de tonnes de trafics maritimes et 12 millions de tonnes de trafics fluviaux en 2020.

Au service de cet ambition, le projet stratégique prévoit un programme d'investissement de 334 M€ sur la période 2009-2013. Le principal projet d'investissement est l'amélioration des accès nautiques du port par arasement des points hauts du chenal en Seine.

La mise en œuvre de la réforme portuaire constitue un volet important du projet stratégique, sur la base duquel le port va négocier avec les opérateurs le détachement des personnels et la cession des outillages de manière à se désengager de cette activité, conformément aux orientations de la loi du 4 juillet 2008. Le projet stratégique comprend un volet social destiné à accompagner ces détachements.

Évolution des trafics

Le port de Rouen a vu son trafic maritime dépasser pour la quatrième année consécutive le plafond de 22 Mt pour atteindre, en 2008, 22,7 Mt, porté à 26,9 Mt avec le trafic fluvial.

Les vrac solides progressent spectaculairement (+20 % à 7,2 Mt), notamment avec la progression des exportations de céréales (+22,5 %), trafic pour lequel le port de Rouen est leader en France, et qui représente 20 % du trafic du port.

Toutefois, les marchandises autres que les céréales sont en forte baisse. Ainsi, les vrac liquides, qui représentent environ la moitié du trafic maritime, diminuent de

7,7 % en raison notamment du recul des produits raffinés qui résulte d'arrêts techniques des unités de production, mais aussi du ralentissement des exportations, pour s'établir à 12 Mt.

La baisse des marchandises diverses, de 7 % à 2,6 Mt, reflète celle des produits forestiers ainsi que celle des conteneurs fluviaux et maritimes. Le trafic total hors céréales diminue de 4,2 %.

Analyse financière

Les droits de port progressent de +2,3 % en raison de la hausse des trafics et s'établissent à 34 M€. Les redevances domaniales progressent plus fortement et s'établissent à 14 M€ (+20,2 %) suite au transfert au port en 2008 des recettes domaniales de l'EMRH (établissement maritime créé par le port et la CCI du pays d'Auge pour l'exploitation du port de Honfleur), à l'indexation des conventions et à de nouvelles implantations. *A contrario*, les recettes d'outillages subissent une réduction de 7,2 % à 8,7 M€, dont - 19 % pour les seuls engins de manutention en raison de la diminution des heures d'engins liée aux mouvements sociaux et aux ajustements tarifaires liés à ces mêmes mouvements. Le chiffre d'affaires total s'établit à 65,1 M€, en hausse de 4,2 %.

Fiche d'identité

■ Le grand port maritime a succédé au port autonome suite au décret du 6 novembre 2008. Le grand port maritime est un établissement public de l'État dont les missions, définies à l'article L.101-3 du Code des ports maritimes (CPM) recouvrent à la fois la gestion du domaine portuaire

qui lui est confié en pleine propriété par l'État et les actions de promotion de la place portuaire. La loi du 4 juillet 2008 reprise dans cet article précise en outre que le grand port maritime ne peut, sauf dans le cas des exceptions prévues par la loi, exploiter d'outillages portuaires.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration puis de surveillance s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice 2008.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	63	65
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	8	7
Résultat financier	1	1
Capacité d'autofinancement/Marge brute d'autofinancement (a)	13	6
Résultat net - part du groupe	8	8
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	8	8
Total des immobilisations nettes	236	254
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	1	1
dont immobilisations financières nettes	2	2
Capitaux propres - part du groupe	164	167
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	3	3
dont reçus par l'État	3	3
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	25	16
Dettes financières nettes	-19	-9
Dettes financières brutes à plus d'un an	4	6
Effectifs en moyenne annuelle	577	554
Charges de personnel	33	33
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,7 %	12,3 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	57	60
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	4,9 %	4,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

Les consommations et charges externes diminuent de 6,6 % et s'établissent à 23,8 M€. Le poste principal de cette rubrique, les locations de drague (10,5 M€, soit près de 44 % du total) est en diminution de 15,5 % par rapport à l'exercice précédent, suite à une moindre utilisation de la drague et à une sensible réduction des tarifs de location fixés par le GIE France Dragage. Les impôts et taxes réglés par le port sont en diminution de 20,4 % à 1,3 M€. Les charges de personnel diminuent de 2,3 %, avec la réduction des effectifs du port, de 21 agents sur 554, et s'établissent à 32,8 M€. Le solde des dotations et reprises de provisions est plus défavorable en 2008 qu'en 2007. Les reprises de provisions diminuent de manière importante, malgré la reprise de provision pour contribution amiante qui fait suite à la suppression de cette contribution par la loi de financement de la sécurité sociale 2009. Les dotations aux amortissements et provisions croissent de 10 %, à 15 M€. Au total, le résultat d'exploitation diminue de 15,6 % et s'établit à 6,7 M€.

Le résultat exceptionnel est en légère diminution et s'établit à -0,1 M€. Cette évolution modérée masque des mouvements de provisions importants qui résultent principalement du versement à la CRP des provisions pour engagement de retraite des personnels sous convention CRPCCMA; la reprise de la provision constituée à cette fin entraîne une forte hausse des produits exceptionnels de 52 % (17 M€)

mais compte tenu de l'insuffisance de cette provision, la progression des charges (+45 % à 17 M€) est plus importante.

Le résultat financier est en forte baisse à -1 M€ suite à la souscription en 2008 d'un nouvel emprunt, de 5 M€, auprès de Dexia.

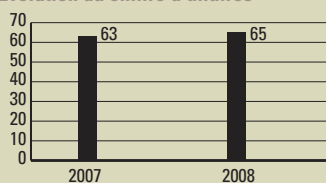
Le résultat net s'établit à 7,5 M€ en baisse de 7,3 %. Le CAF est en diminution à 6,1 M€ contre 12,6 M€ en 2007, le versement de 11,6 M€ à la CRP expliquant cette baisse.

Les investissements de l'année se sont élevés à 28 M€, contre 35 en 2007. Le port a reçu 8 M€ de subventions de l'État et des collectivités locales, et souscrit un emprunt de 5 M€. Le fonds de roulement est passé de 18,3 M€ à 4,7 M€. L'endettement net du port reste négatif à -9 M€.

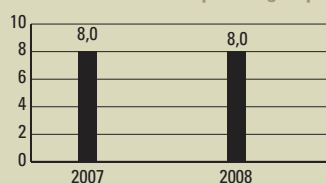
Perspectives

Le projet stratégique du port se donne un objectif ambitieux de croissance du trafic. Ce projet qui s'accompagne d'un important programme d'investissement devra être mené dans le respect de l'équilibre financier du port. D'autre part, la réforme portuaire doit être l'occasion, pour le port du Rouen comme pour les autres ports de l'axe Seine, de mieux coordonner leurs projets d'investissements et leur positionnement commercial.

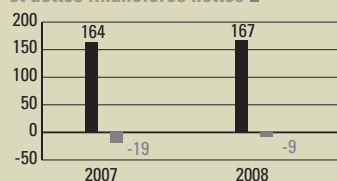
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



CONSEIL DE SURVEILLANCE*: Président: *Alain Bréau* (personnalité qualifiée), vice-présidente: *Valérie Fourneyron* (Administratrice représentant les collectivités locales) ■ Administrateurs représentant l'État: *Rémi Caron, Philippe Ducrocq, Claire Dreyfus Cloarec, Michel Le Clainche, Thierry Tuot* ■ Administrateurs représentant les collectivités locales: *Patrice Dupray, Laurent Fabius, Pierre Léautey* ■ Personnalités qualifiées: *Philippe Dehays, Thierry Duclaux, Christian Hérail, Gérard Romedenne* ■ Représentants des salariés: *Dominique Hermier, Frédéric Rousseau, Pascal Vallée* ■ Commissaire du Gouvernement: *Patrick Vieu* ■ Mission de contrôle économique et financier: *Iris Rabenja* ■ Commissaires aux comptes: *KPMG, Mazars* ■

* Le conseil de surveillance, nommé par arrêté du ministre chargé des Ports, du ministre chargé du Budget et du ministre chargé de l'Économie, comprend dix-sept membres: cinq représentants de l'État, quatre représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, cinq personnalités qualifiées, trois représentants du personnel.

Réseau ferré de France



Réseau ferré de France (RFF) est un établissement public de l'État créé par la loi du 13 février 1997 qui a pour missions de gérer et de développer le réseau ferré national (29973 km de lignes, dont 1884 km à grande vitesse).

Il exerce les responsabilités suivantes :

- il répartit les « sillons » (les capacités de l'infrastructure ferroviaire) et gère les péages ;
- il détermine les principes et les objectifs de l'entretien et l'exploitation du réseau dont l'exécution revient par délégation à la SNCF ;

- il assure le renouvellement du réseau ;
- il conduit les opérations de développement.

En 2008, RFF a connu une dégradation de son résultat d'exploitation de -389,4 M€ et de son endettement à +800 M€ par rapport à 2007. L'exercice est marqué par la recherche d'un nouvel équilibre économique et financier résultant de la signature d'un contrat de performance entre l'État et RFF, dans un contexte d'accélération des investissements ferroviaires décidée dans le cadre du plan de relance de l'activité économique et de l'engagement national pour le fret.

Faits marquants

Signature du contrat de performance entre l'État et RFF 2008-2012

À la suite du Grenelle de l'environnement, le contrat de performance entre l'État et RFF, signé le 3 novembre 2008, consacre les responsabilités de RFF dans la modernisation et la gestion de l'infrastructure ferroviaire. En prolongeant le plan de rénovation arrêté en mai 2006 jusqu'en 2015, l'État donne à RFF les moyens d'investir 13 Md€ entre 2008 et 2015 pour rénover 7 400 km de voies et près de 2 500 appareils de voies. La modernisation du réseau porte également sur l'accessibilité aux voies et aux trains, le système d'exploitation, la sûreté et la sécurité, en particulier aux passages à niveau.

RFF s'engage à développer son offre commerciale dans la perspective de l'ouverture à la concurrence du trafic international de voyageurs en 2010. Afin de garantir un accès libre et équitable au réseau à

l'ensemble des acteurs pour les différents usages ferroviaires (fret, trafics voyageur régional et grande distance), RFF s'engage à rationaliser l'allocation des sillons par la construction d'une plate-forme commerciale pour les réservations horaires et une meilleure répartition des périodes d'utilisation et de rénovation du réseau. Après la région Rhône-Alpes en décembre 2007, quatre nouvelles régions (Normandie, PACA, Bourgogne et Île-de-France fin 2008) ont adopté le cadencement des horaires des trains sur tout ou partie du réseau permettant d'améliorer l'intensité et la régularité de leur circulation.

Le contrat de performance rend RFF redevable de la valorisation du réseau ferroviaire national en définissant le modèle économique et financier de gestion de l'infrastructure. Le développement de son usage à sa juste rémunération doit permettre d'en améliorer la valeur et de le moderniser.

RFF se donne par cette charte les moyens de remplir ses trois missions en définissant 33 objectifs, assortis d'indicateurs de performance. La visibilité pluriannuelle liée à la contractualisation avec l'État, mais aussi avec les régions dans le cadre des contrats de projets État-Régions (CPER) 2007-2010, doit ainsi aboutir à une réduction de 15 % des coûts de renouvellement du réseau.

Fiche d'identité

■ **Historique** : 1997 : création de RFF, établissement public ; 2007 : ouverture de la LGV Est européenne ; 2008 : signature du contrat de performance entre l'État et RFF ; 2010 : entrée en vigueur de la réforme de la tarification ferroviaire.

■ **Forme juridique** : établissement public de l'État à caractère industriel et commercial créé par la loi n° 97-135 du 13 février 1997.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

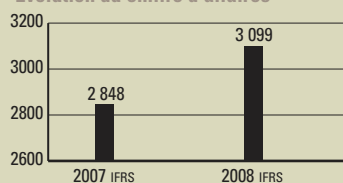
V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

VIII - Ratios

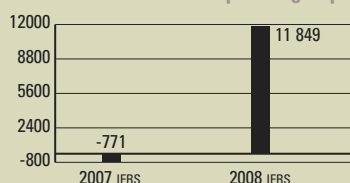
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007 IFRS	2008 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2 848	3 099
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-142	8 810
Résultat financier	-629	-772
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	503	458
Résultat net - part du groupe	-771	11 849
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-771	11 849
Total des immobilisations nettes	26 688	42 032
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	5	4
dont immobilisations financières nettes	132	300
Capitaux propres - part du groupe	-13 191	-1 533
Capitaux propres - part du groupe	/	/
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	175	457
Dettes financières nettes	27 993	29 159
Dettes financières brutes à plus d'un an	26 324	26 672
Effectifs en moyenne annuelle	843	939
Charges de personnel	58	67
Résultat/Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	68,8	71,4
Résultat/Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

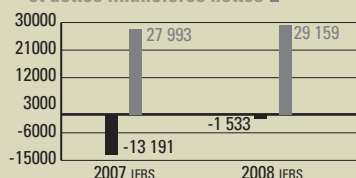
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Une nouvelle tarification de l'usage du réseau ferroviaire pour 2010

La réforme des péages ferroviaires qui entrera en vigueur en 2010 constitue un pilier essentiel du nouveau modèle économique et financier de l'infrastructure ferroviaire. Le décret du 20 novembre 2008 impose à minima la couverture du coût marginal pour chaque circulation ferroviaire en allant jusqu'à la rémunération du réseau à son coût complet lorsque le marché s'y prête (LGV). Celui-ci intègre les charges d'exploitation courantes, les coûts estimés de renouvellement et la rémunération du capital. RFF est ainsi en mesure de travailler au rééquilibrage de ses ressources financières entre les subventions publiques et les recettes commerciales. Il est prévu dans le contrat de performance que RFF couvre ses coûts à hauteur de 60 % par les recettes commerciales en 2012 contre 48 % aujourd'hui.

Cette réforme fait contribuer au renouvellement du réseau les opérateurs qui en retirent le plus de bénéfices, et les oriente vers une meilleure utilisation des lignes, participant ainsi à l'équilibre financier du système ferroviaire.

Le développement du réseau ferroviaire, comme contribution au plan de relance de l'activité économique

À la suite de l'annonce d'un plan de relance de l'activité économique le 4 décembre 2008 par le Président de la République, un CIIACT du 2 février 2009 a précisé le volet ferroviaire de ce plan sur la période 2009-2010. 300 M€ sont inscrits à ce titre pour accélérer les investissements ferroviaires prévus dans le contrat de per-

formance. Ils permettront de financer principalement la rénovation du réseau et le volet ferroviaire des contrats de projets États-Régions. La relance du projet de Tangentielle Nord en Île-de-France anticipe ainsi les décisions du « Grand Paris » sur la modernisation du réseau francilien. Le plan annonce également une anticipation des acquisitions foncières et des travaux préparatoires de grands projets ferroviaires et un effort en faveur des facilités d'accès pour les personnes à mobilité réduite dans les gares.

Au total, quatre nouvelles lignes à grande vitesse pourront être lancées en 2010-2011 représentant 700 km pour plus de 14 Md€ d'investissements : la 2^e phase de la LGV Est européenne, la LGV Sud-Europe Atlantique entre Tours et Bordeaux, la LGV Bretagne-Pays-de-la-Loire, le contournement de Nîmes et Montpellier.

Ces chantiers, ainsi que les discussions engagées sur un contrat avec le STIF comprenant des engagements de performance et un volume de maintenance sur le réseau francilien, complètent les programmes déjà engagés et qui se sont poursuivis en 2008 tant en régions (lancement de Plan Rail en Midi-Pyrénées en septembre 2008 et en Auvergne en février 2009) que sur les lignes à grande vitesse (lancement de la phase d'équipement ferroviaire de la branche Est de la LGV Rhin-Rhône en décembre 2008).

L'ouverture du réseau national sur l'espace européen constitue enfin un axe fort de développement pour RFF. Le lancement du chantier du nouveau pont sur le Rhin entre Strasbourg et Kehl en 2008 constitue une étape importante pour la connexion des réseaux ferroviaires allemand et français.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Hubert du Mesnil* (administrateur représentant l'État) ■ Administrateurs représentant l'État : *Emmanuel Duret, Laurent Machureau, Dominique Maillard, François Marion, Michel Massoni* ■ Personnalités qualifiées : *Denis Choumert, Yves Crozet, Alain Fouché, Luc Lallemant, Adrien Zeller* († 22 août 2009) ■ Représentants des salariés : *Fanny Arav, Audrey Delaunay, Joseph Giordano, Céline Pierre, Bernard Sulpis, Didier Thomas* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Papinutti* ■ Mission de contrôle économique et financier des transports : *André Barilari* ■ Commissaires aux comptes : *Price Waterhouse Coopers, Mazars & Guérard* ■

* En application du décret n° 97-444 du 5 mai 1997. Le conseil d'administration s'est réuni à 10 reprises au cours de l'exercice 2008. Le conseil est assisté par un comité d'audit, un comité de la stratégie, un comité des engagements et une commission des marchés. Il n'est pas versé de jetons de présence aux administrateurs, ni de rémunération spéciale aux membres des comités spécialisés.

Des actions pour le développement des services de fret

Le développement du fret ferroviaire suppose de faciliter l'accès des opérateurs fret au réseau, et d'adapter l'offre de services de RFF. RFF a ainsi défini la consistance du réseau orienté fret proposé aux instances du Grenelle de l'environnement afin d'y déployer à terme des sillons à haut niveau de services. RFF a également participé à une étude de faisabilité sur la circulation d'un train de fret de 850 mètres en 2009. Il a enfin poursuivi ses expérimentations sur les différents axes des autoroutes ferroviaires.

Ces actions ont été approfondies dans l'engagement national pour le fret ferroviaire annoncé par le gouvernement le 16 septembre 2009, qui prévoit un investissement public global en faveur du fret ferroviaire de plus de 7 Md€ d'ici à 2020.

Analyse financière

L'adoption d'un nouveau modèle économique en lien avec la signature du contrat de performance 2008-2012 a permis la revalorisation des actifs d'infrastructure de 9 Md€. Il en résulte, par la reprise de la dépréciation existante sur ces actifs, une amélioration mécanique du résultat net de +8,08 Md€ (en normes IFRS). Par ailleurs, ce nouveau modèle économique a permis de comptabiliser une créance d'impôts différés d'un impact de +3,8 Md€ sur le résultat net. Ces deux opérations comptables exceptionnelles conduisent à un résultat net de +11,85 Md€ contre -771 M€ en 2007.

Une dégradation persistante des performances économiques de RFF

En 2008, le chiffre d'affaires poursuit sa croissance de 8,8 % contre 7 % en 2007 pour s'établir à 3 099 M€, grâce à la hausse du barème des péages et à la croissance du trafic du TER et de la LGV Est européenne, avec une hausse globale des circulations de 2,2 % par rapport à 2007. L'effet « tarif » contribue à la hausse des recettes d'exploitation de manière prépondérante pour 77 % contre 23 % pour l'effet « volume ». L'excédent brut d'exploitation (EBE) est resté relativement stable entre 2007 et 2008 à 457 M€, l'augmentation des redevances en 2008 étant compensée par la baisse de la contribu-

tion de l'État aux charges d'infrastructures de 828 M€ en 2007 à 658 M€. La capacité d'autofinancement (CAF) (en normes IFRS) se dégrade passant de 503 M€ en 2007 à 458 M€ en 2008 et est très loin de couvrir les nouveaux investissements (3 215 M€).

Le résultat d'exploitation se détériore de 389,4 M€ par rapport à 2007 pour s'établir à -397,1 M€ en raison d'une hausse des charges de fonctionnement plus élevée que celle du chiffre d'affaires (+14 %), mais aussi de l'augmentation par rapport à 2007 du coût de la gestion déléguée à la SNCF (+91,9 M€). Cette augmentation, qui dépasse les prévisions de recettes et de dépenses de 76,8 M€, est due en grande partie à la clause d'indexation calculée en juin 2008. Les autres dépassements sont liés aux provisions (+167,5 M€, notamment une importante provision pour la ZAC Paris Rive gauche) et au retard pris dans les opérations majeures de cessions d'actifs dans une conjoncture immobilière incertaine (-67,9 M€).

Le résultat financier (en normes IFRS), à -772 M€, est affecté par l'accroissement de la dette nette en volume d'une part, et l'augmentation de son coût en moyenne de 6 points de base sur 2008. Il se dégrade de 142,9 M€ par rapport à 2007.

L'augmentation de la dette entre 2007 et 2008 s'élève à +800 M€, passant de 27,9 Md€ à 28,7 Md€. Elle résulte essentiellement des investissements à la fois sur le réseau existant et pour les projets de développement. Ceux-ci se chiffrent à



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Dominique Bussereau, secrétaire d'État aux transports, présente le 10 septembre 2008 en Conseil des ministres le projet de loi relatif à l'organisation et à la régulation des transports ferroviaires et collectifs ainsi qu'à la sécurité des transports qui prévoit la création d'une Commission de régulation des activités ferroviaires.
- Jean-Louis Borloo, ministre de l'Écologie, de l'Énergie, du Développement durable et de l'Aménagement du territoire, Christine Lagarde, ministre de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, Éric Woerth, ministre du Budget, des Comptes publics et de la Fonction publique, Dominique Bussereau, secrétaire d'État chargé des Transports et Hubert du Mesnil, président de RFF, signent le 3 novembre 2008 le premier contrat de performance entre l'État et RFF.
- Début, le 1^{er} décembre 2008, de la phase d'équipement ferroviaire de la branche Est de la future ligne à grande vitesse Rhin-Rhône.
- Quatre nouvelles régions Normandie, PACA, Bourgogne et Île-de-France annoncent le cadencement des horaires des trains sur tout ou partie du réseau concerné.
- Lors du Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité des territoires du 2 février 2009, le Premier ministre François Fillon annonce une série de mesures concernant les investissements ferroviaires pour 2009-2010.
- La section Tours-Angoulême de la LGV Sud-Europe Atlantique est déclarée d'utilité publique le 18 juin 2009.

plus de 3 Md€ en hausse de 20 % par rapport à 2007. Les investissements de maintien du réseau s'établissent à 1,3 Md€ dans le cadre du plan de renouvellement du réseau, soit là encore 20 % de plus qu'en 2007. 1,6 Md€ a été dédié au développement du réseau classique, notamment dans le cadre des contrats de plan État-Régions, de la réouverture de la ligne du Haut-Bugey et de la construction de la LGV Rhin-Rhône branche Est. Les investissements de développement continuent à profiter pour plus des deux tiers au réseau classique, et près d'un tiers au réseau grande vitesse.

Le creusement de l'endettement net reste un sujet d'attention dans la mesure où la CAF de RFF disponible pour financer les intérêts financiers nets et les investissements de renouvellement du réseau reste notoirement insuffisante et que la dette pèse déjà environ 1,4 Md€ en frais financiers nets sur le compte de résultat de RFF.

Perspectives

Le contrat de performance donne tout son rôle à RFF pour la répartition des capacités ferroviaires entre les différents usagers pour la circulation fret déjà en concurrence et dans la perspective de l'ouverture à la concurrence du trafic voyageur en 2010. Il s'agit dans ce contexte de réussir le déploiement de la plate-forme commerciale de RFF qui doit ouvrir un guichet unique de réservation et de facturation des sillons pour l'ensemble de ses clients. En aval, ceci suppose également de doter le gestionnaire d'infrastructure de systèmes d'informations permettant d'établir le graphique des sillons réservés et la carte des circulations en temps réel. RFF est ainsi confronté à l'adaptation de son organisation interne avec la montée en régime d'une direction commerciale, interlocutrice privilégiée de ses différents clients.

L'évaluation de la performance du réseau par segment d'activité (fret, trafic voyageur) et géographique (réseau national, réseau régional) ne peut être dissociée de la démarche commerciale en permettant de mieux cerner les logiques économiques sous-jacentes et d'y apporter des solutions innovantes.

Dans le même temps, la multiplication et l'accélération des projets ferroviaires imposent à RFF une mise sous tension de

ses capacités d'ingénierie. Cette exigence est renforcée d'autant par la diversification des modes de réalisation, de la maîtrise d'ouvrage directe (LGV Est) aux partenariats public-privé (LGV Sud-Europe Atlantique notamment). La crise financière impose en outre tant aux consortiums privés – pour lever une dette à maturité satisfaisante – qu'à l'État un jeu de contraintes très fortes pour boucler les plans de financement de ces projets.

Dans ce contexte, l'enjeu consiste pour RFF à préserver sa trajectoire financière pour ne pas mettre en péril le modèle défini dans le contrat de performance alors que, dès le premier semestre 2009, les difficultés sur le marché immobilier retardent le plan de cessions immobilières et que de moindres recettes d'exploitation sont constatées, liées aux ralentissements du trafic voyageurs et aux déficits du fret ferroviaire. Les risques de tensions sur les coûts de la gestion déléguée de l'infrastructure ne peuvent être enfin négligés à l'orée de la négociation avec la SNCF de la convention de gestion déléguée de l'infrastructure pour la période 2011-2014.

Les mécanismes de suivi du contrat de performance et de gouvernance interne de l'entreprise n'en sont que plus essentiels, de même que la capacité de RFF à hiérarchiser en amont les projets selon leur degré de rentabilité. La mobilisation des équipes de RFF est également attendue sur la mise en œuvre de l'engagement national pour le fret dans ses divers aspects. Il comprend notamment un volet commercial avec des engagements de qualité pris par RFF auprès des entreprises ferroviaires sur les sillons attribués au fret. Des investissements d'ampleur sur le réseau sont également prévus afin d'améliorer la desserte des ports, de réaliser les contournements des grandes agglomérations (Lyon, Montpellier par exemple), de développer le fret à grande vitesse (projet EuroCarex), les autoroutes ferroviaires et le transport combiné.



Areva est le premier fournisseur mondial de solutions pour la production d'énergie nucléaire. Il est le seul acteur présent sur l'ensemble de la chaîne de valeur du nucléaire, son cœur de métier. Ce modèle intégré lui permet d'apporter des solutions globales à ses clients et de gagner des parts de marché, tant sur les services et produits destinés aux centrales existantes que sur de nouvelles constructions. Le groupe emploie plus de 75 000 personnes avec une présence industrielle dans plus de 40 pays. En 2008, son chiffre d'affaires s'est élevé à 13,2 Md€ et son résultat net part du groupe à 589 M€.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par un ralentissement mondial de l'économie au deuxième semestre, qui a affecté les grands électriciens mondiaux, clients et partenaires d'Areva, *via* une baisse de la consommation énergétique et une dégradation des conditions de financement pour les grands projets d'infrastructure. Le groupe Areva a cependant été jusqu'à présent relativement peu impacté par ces conditions de marché, en particulier sur le nucléaire, compte tenu du caractère récurrent d'une grande partie de ses activités qui s'inscrivent sur des cycles longs. La relance mondiale de la production d'électricité d'origine nucléaire n'est en effet pas remise en cause, sous la pression conjuguée de l'augmentation des besoins énergétiques mondiaux (le rapport de l'Agence internationale de l'énergie publié en novembre 2008 prévoit une croissance moyenne de 2,4 % par an de la consom-

mation mondiale d'électricité entre aujourd'hui et 2030) et de l'impératif écologique que constitue la production d'énergie sans dioxyde de carbone.

Bien que l'année ait été marquée par le report d'un projet de réacteurs de 3^e génération en Afrique du Sud le 5 décembre, les perspectives se concrétisent partout dans le monde (France, Europe, États-Unis, Moyen-Orient, etc.). Quarante-quatre réacteurs étaient en construction fin 2008 (contre trente-cinq un an plus tôt), cent-cinq en commande (contre quatre-vingt-onze fin 2007) et plus de deux-cent-soixante envisagés pour les années à venir.

Dans l'amont du cycle (activités minières, conversion et enrichissement de l'uranium, fabrication des assemblages de combustible), les électriciens tendent à sécuriser de façon croissante leurs approvisionnements par des contrats de long terme. Pour faire face à cette demande stratégique, Areva investit massivement,

grandes filiales de premier rang: Areva NC, Areva NP et Areva T&D.

Fiche d'identité

- Société anonyme à directoire et conseil de surveillance créée le 3 septembre 2001.
- Détention du capital au 31 décembre 2008:

CEA:	78,96 %
État:	5,19 %
CDC:	3,59 %
ERAP:	3,21 %
EDF:	2,42 %
FRAMEPARGNE (salariés):	0,62 %
CALYON:	0,96 %
Groupe Total:	1,02 %
Porteurs de certificats d'investissement:	4,03 %

- Le groupe Areva comprend une société-mère (Areva SA) et, principalement, trois

- grandes filiales de premier rang: Areva NC, Areva NP et Areva T&D.
- Ses activités s'articulent autour de quatre pôles: le pôle « Amont » (26 % du chiffre d'affaires) extrait, convertit, enrichit l'uranium et fabrique le combustible; le pôle « Réacteurs et Services » (23 % du chiffre d'affaires) conçoit, construit, maintient et modernise les centrales nucléaires; le pôle « Aval » (13 % du chiffre d'affaires) propose des solutions de gestion des combustibles usés; le pôle « T&D » (38 % du chiffre d'affaires) produit, installe et assure la maintenance des équipements et systèmes pour la transmission et la distribution d'électricité.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

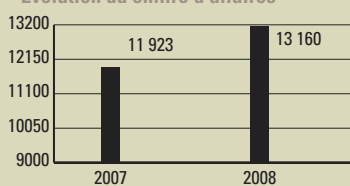
VIII - Ratios

Informations complémentaires

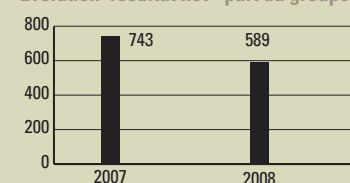
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	5,2	5,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	88,2	88,2
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	11 923	13 160
dont réalisé à l'étranger	8 610	9 515
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	751	417
Résultat financier	64	-29
Capacité d'autofinancement avant intérêts et impôts	1 294	904
Résultat net - part du groupe	743	589
Résultat net - Intérêts minoritaires	139	-91
Résultat net de l'ensemble consolidé	882	498
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	21 425	22 841
dont écart d'acquisition net	4 377	4 803
dont immobilisations incorporelles nettes	2 729	3 089
dont titres mis en équivalence	1 558	1 757
dont impôts différés actifs	604	900
Capitaux propres - part du groupe	6 994	6 547
Intérêts minoritaires	470	745
Dividendes versés au cours de l'exercice	300	240
dont reçus par l'État	16	12
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	8 194	9 146
Dettes financières nettes	4 002	5 499
Dettes financières brutes à plus d'un an	4 302	3 969
Effectifs (fin de période)	65 583	75 414
Charges de personnel	3 548	4 048
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	7,4 %	3,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	54,1	53,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	11,8 %	6,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	53,6 %	75,4 %
Provisions pour opérations de fin de cycle (part propre)	2 584	5 404
Portefeuille d'actifs financier de couverture des opérations de fin de cycle	2 873	4 954

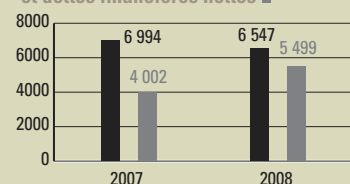
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



sur la base de partenariats permettant de cofinancer ces investissements. Le groupe s'est notamment engagé dans le développement de nombreux projets miniers afin d'accroître sa production (Areva compte produire 12 000 tonnes d'uranium en 2012) et de diversifier ses gisements. Sur des perspectives de plus long terme, Areva investit aussi largement dans l'exploration; Areva a ainsi signé en septembre 2008 un accord avec le gouvernement jordanien pour l'exploration et le développement de gisements uranifères. Areva a vendu, négoce compris, plus de 12 254 tonnes d'uranium en 2008. Dans l'enrichissement et la conversion, Areva a engagé le renouvellement complet de son outil de production – projets Comurhex II et Georges Besse II. Le groupe GDF Suez a décidé en 2008 de prendre une participation de 5 % dans ce dernier programme, rejoint au premier semestre 2009 par les sociétés japonaises Kansai et Sojitz (2,5 %) et la société coréenne KHNP (2,5 %). Dans la fabrication des assemblages de combustible, Areva a signé notamment un accord quadripartite avec MHI, MMC et Mitsubishi Corp. pour établir une coentreprise à vocation commerciale.

Dans le pôle Réacteurs et Services, les activités récurrentes (entretien et modernisation des réacteurs) reposent, comme les activités Amont et Aval d'Areva, sur des contrats de long terme assurant au groupe des revenus réguliers. Le chiffre d'affaires du pôle Réacteurs et Services est en outre le premier à bénéficier de la montée en puissance des projets de nouvelles centrales (activité de construction de réacteurs). Outre l'EPR (*Evolutionary Power Reactor*, réacteur à eau pressurisée de 1 600 MWe) dont Areva construit actuellement quatre exemplaires dans le monde, le groupe consolide avec son partenaire MHI une offre de réacteur à eau pressurisée de moyenne puissance (entre 1 000 et 1 100 MWe), l'ATMEA, et développe, en

partenariat avec E.ON, un nouveau réacteur à eau bouillante de 1 250 MWe, le Kerena. Areva investit en parallèle dans l'accroissement de ses capacités de production, en France mais aussi aux États-Unis grâce à un partenariat avec Northrop Grumman; Areva approfondit en outre son partenariat avec son fournisseur Japan Steel Works au Japon, dont il est désormais actionnaire à 1,3 %. Pour ce domaine comme dans l'Amont, le développement de partenariats industriels structurants est au cœur de la stratégie du groupe.

Le pôle Aval d'Areva (traitement-recyclage des combustibles usés, démantèlement des installations nucléaires) déploie son activité industrielle principalement au profit de clients européens, sur la base de contrats de long terme. Areva est le numéro mondial sur le cycle ouvert du combustible (traitement et entreposage des déchets) et sur le cycle fermé (qui consiste à recycler le combustible). Areva a signé en 2008 un accord-cadre avec EDF pour le traitement des combustibles jusqu'en 2040; le groupe accompagne en outre le développement de solutions de fin de cycle à l'étranger (transfert de technologie au Japon, construction d'une usine aux États-Unis, projet d'installation en Chine).

Enfin, les activités du pôle de Transmission et Distribution (T&D) du groupe ont poursuivi en 2008 leur rapide progression. Les ventes du pôle ont ainsi franchi avec deux ans d'avance l'objectif de 5 Md€ et les investissements capacitaires se sont poursuivis.

Le début de l'année 2009 a été marqué par la décision de Siemens de renoncer à son partenariat avec Areva et de se retirer du capital d'Areva NP d'ici 2012.

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: Jean-Cyril Spinetta (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Membres représentants de l'État: Bruno Bézard, Pierre-Franck Chevet, Luc Rousseau, Pierre Sellal ■ Administrateurs nommés par l'assemblée générale: Bernard Bigot (vice-président), le Commissariat à l'énergie atomique (CEA, personne morale représentée par Christophe Gégout), François David, Thierry Desmaret, Oscar Fanjul, Philippe Pradel, Guylaine Saucier ■ Représentants des salariés: Jean-Claude Bertrand, Gérard Melet, Alain Vivier-Merle ■ Mission de contrôle économique et financier: Toni Cavatorta ■ Commissaires aux comptes: Deloitte & Associés, Mazars ■

Analyse financière

• **L'activité** d'Areva a poursuivi sa forte croissance en 2008 (+10 %, comme en 2007) et le chiffre d'affaires du groupe s'élève à 13,2 Md€ contre 11,9 Md€ un an plus tôt. Cette croissance a cependant été contrastée dans les différents pôles du groupe, dans le prolongement des évolutions de 2007.

La croissance de 7 % du pôle Amont est liée à la poursuite de la hausse des prix sur les contrats de long terme d'Areva dans la Mine et l'Enrichissement, que n'a pas remise en cause la forte baisse des cours spot de l'uranium constatée au cours de l'année.

Le pôle Réacteurs et Services (+12 %) a bénéficié de l'avancement des grands projets de réacteurs ainsi que de l'intégration d'une nouvelle société dans la bioénergie.

Comme en 2007, le pôle Aval a fait exception en 2008 avec un repli de son activité (-3 %) en raison de la baisse de la part des contrats étrangers sur La Hague.

La croissance a de nouveau été dynamique dans le T&D (+17 %), en lien avec l'évolution du marché et la stratégie de conquête d'Areva sur ce segment.

• **Le résultat opérationnel** d'Areva a été affecté par l'évolution du chantier d'Olkiluoto (OL3) en Finlande et s'établit à 417 M€ (contre 751 M€ en 2007) suite à l'inscription de compléments de provision s'élevant à 749 M€ sur l'année.

Le résultat opérationnel de l'Amont (453 M€ contre 496 M€ en 2007) a été affecté par l'interruption des activités de négoce au second semestre; il a cependant bénéficié d'une plus-value de dilution sur le projet Georges Besse II.

L'évolution du résultat opérationnel du pôle Réacteurs et Services (-687 M€ contre -179 M€ en 2007) s'explique principalement par le complément de provision sur OL3 ayant conduit à porter la perte à terminaison estimée à 1,7 Md€. Cette provision tient compte de risques de nouveaux décalages du calendrier général; elle ne prend en revanche pas en compte l'ensemble des réclamations du client TVO dans la mesure où Areva estime qu'elles sont dans l'ensemble peu susceptibles d'aboutir.

• Le résultat opérationnel du pôle Aval progresse sensiblement (261 M€ contre 203 M€ en 2007) grâce à un redémarrage des contrats « MOX » (combustible recyclé) à l'étranger et par le rattrapage sur le prix qu'a impliqué la signature du contrat-cadre avec EDF en décembre 2008 (encadrant les contrats pluriannuels d'EDF et Areva jusqu'en 2040).

Le pôle T&D, enfin, a fortement accru sa rentabilité (560 M€ contre 397 M€ en 2007), soit 41 % de progression et un taux de marge à plus de 11 % en progression de 1,9 point par rapport à l'exercice 2007. Cette amélioration est due à une bonne exécution du carnet de commandes et une poursuite des plans d'optimisation du pôle.

• **Les investissements** du groupe se sont poursuivis à un rythme soutenu (1,4 Md€ d'investissements nets). Leur niveau est certes moins important qu'en 2007, qui avait été marquée par l'acquisition d'Uramin, mais reflète une forte mobilisation sur des projets organiques (Georges Besse II, Comurhex II, projets miniers, etc). Areva poursuit ainsi sa stratégie d'investissement destinée à lui permettre de faire face aux opportunités offertes par la renaissance du nucléaire et capitaliser sur son positionnement d'acteur intégré.

• **Le résultat net part du groupe** s'établit à 589 M€ au 31 décembre 2008 (contre 743 M€ en 2007). Outre la baisse du résultat opérationnel, le résultat net est affecté par une baisse du résultat financier (-29 M€ contre +64 M€ en 2007) qui s'explique par la hausse des frais financiers acquittés par le groupe, dont la dette a augmenté, et la forte correction sur les marchés financiers qui affecte le portefeuille d'actifs financiers dédié au financement des opérations de fin de cycle.

• Compte tenu de la poursuite de sa stratégie d'investissement, **l'endettement financier net** d'Areva a progressé en 2008 de 1,9 à 3,4 Md€, soit 5,5 Md€ en comptabilisant désormais l'option de vente de Siemens exercée en 2009. Le plan de financement d'Areva annoncé le 30 juin 2009 (*cf. infra*) conduira à une forte et rapide réduction de ce niveau d'endettement.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 14 janvier 2008 : Total, Suez et Areva annoncent la signature d'un accord de partenariat en vue de proposer aux autorités des Émirats arabes unis un projet d'EPR.
- 14 janvier 2008 : Areva T&D se voit confier le plus important contrat de son histoire au Qatar (fourniture de quatorze sous-stations isolées au gaz, pour 500 M€).
- 17 janvier 2008 : Areva finalise l'acquisition de Koblitz, acteur majeur de la biomasse au Brésil.
- 23 avril 2008 : E.ON choisit la technologie EPR pour ses projets de centrale au Royaume-Uni.
- 3 juin 2008 : GDF Suez entre pour 5 % au capital de la nouvelle usine d'enrichissement Georges Besse II d'Areva.
- 5 juin 2008 : Cession par Areva de sa participation de 30 % dans le capital de REPOWER.
- 23 octobre 2008 : Areva annonce la construction d'une usine de construction de composants lourds pour EPR à Newport News aux États-Unis, en partenariat avec Northrop Grumman.
- 19 décembre 2008 : Areva et EDF signent un accord majeur pour la gestion des combustibles usés jusqu'en 2040.
- 5 janvier 2009 : Areva obtient le permis d'exploitation du gisement géant d'Imouraren au Niger.
- 27 janvier 2009 : Siemens annonce l'exercice de son option de sortie à l'amiable du capital d'Areva NP.
- 29 janvier 2009 : Annonce par le président de la République de la construction d'un deuxième EPR en France.
- 3 février 2009 : Areva remporte un contrat de plus de 5 Md€ auprès d'EDF pour des services d'enrichissement.
- 4 février 2009 : Areva et NPCIL signent un accord pour deux à six EPR en Inde.
- 18 février 2009 : Areva, MHI, MMC et Mitsubishi Corp. créent une coentreprise dédiée à la commercialisation de combustible nucléaire.
- 30 avril 2009 : Jean-Cyril Spinetta nommé à la Présidence du Conseil de Surveillance d'Areva.
- 18 mai 2009 : Areva inaugure la première cascade de sa nouvelle usine d'enrichissement Georges Besse II.
- 30 juin 2009 : Annonce du plan de financement du groupe.
- 11 septembre 2009 : Areva lance avec succès sa première émission obligataire.

Perspectives

La concrétisation de la renaissance du nucléaire civil dans le monde conduit Areva à mettre en œuvre, avec le soutien de l'État actionnaire, un important programme d'investissement visant à permettre au groupe de faire face à la demande qui en découle et conforter sa position de numéro un sur son cœur de métier.

Afin d'assurer son développement tout en préservant une situation financière robuste, Areva va mettre en œuvre, à partir du deuxième semestre, un plan de financement global qui a été annoncé le 30 juin 2009. Ce plan (détaillé *supra*, page 25) repose sur quatre volets :

- une ouverture du capital du groupe à hauteur d'environ 15 % (principalement par augmentation de capital) à des partenaires stratégiques et industriels de long terme;
- un recentrage d'Areva sur son cœur de métier nucléaire, principalement *via* la mise en vente de l'activité T&D du groupe. L'État sera aux côtés d'Areva, attentif non seulement au prix proposé pour cet actif mais aussi à la qualité du projet industriel et social présenté. Le Groupe mettra également en œuvre la cession d'actifs non stratégiques. Il a enfin ouvert des discus-

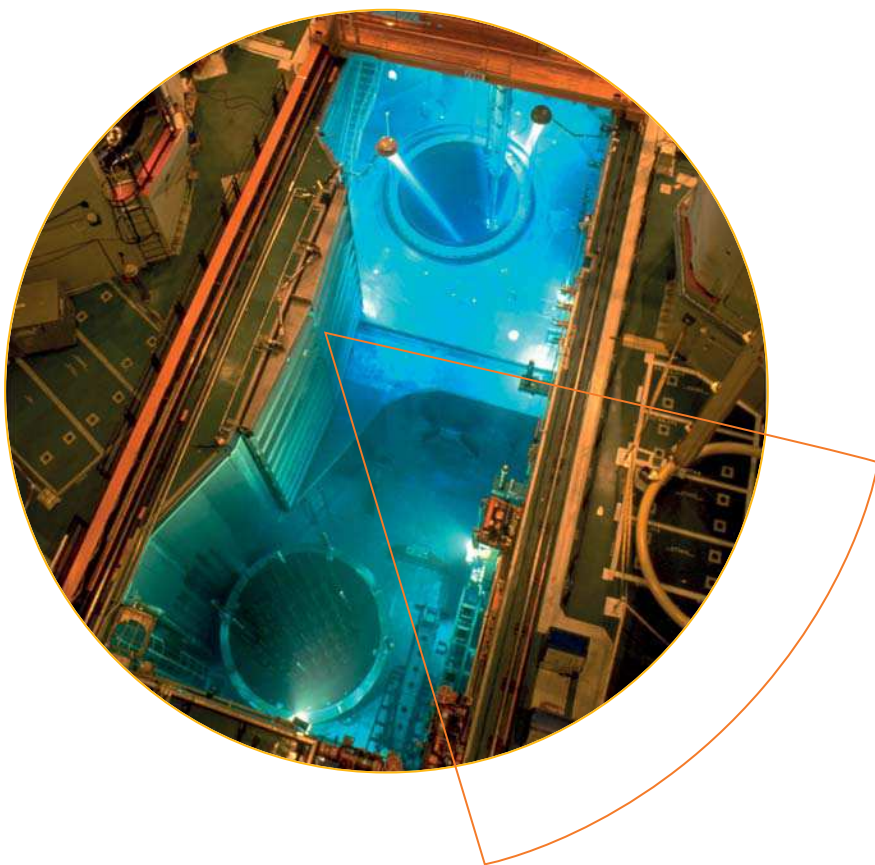
sions pour la cession à d'autres actionnaires publics de ses participations dans Eramet et STM;

- la poursuite du programme de réduction des coûts et d'amélioration des performances opérationnelles du groupe;
- une politique de dividende en faveur de l'investissement, conduisant à limiter les versements au titre des exercices 2010, 2011 et 2012 à 25 % du résultat net part du groupe.

La mise en œuvre de ce plan conduira à faire évoluer fortement le périmètre du groupe et à lui assurer une structure financière robuste à horizon 2010. L'agence Standard & Poor's a, ainsi, suite à l'annonce du plan, mis fin à la surveillance négative de la notation d'Areva et a attribué au groupe une note « A », qui lui permet en particulier d'avoir recours aux marchés obligataires dans des conditions patrimoniallement avantageuses.

Ces moyens renforcés permettront à Areva de poursuivre le renouvellement et la montée en puissance de ses outils de production dans le nucléaire et de conforter sa stratégie active de déploiement à l'étranger, tant en Europe qu'en Asie et en Amérique du Nord. Le groupe peut ainsi confirmer ses ambitions :

- construire un tiers des nouvelles capacités nucléaires dans le monde; outre la construction annoncée le 29 janvier 2009 d'un deuxième EPR en France, Areva a signé un protocole d'accord avec NPCIL le 4 février 2009 pour deux à six EPR en Inde, déposé une offre en consortium pour deux à quatre EPR aux Émirats Arabes Unis en juillet 2009, et met en place des partenariats en vue du déploiement de l'EPR aux États-Unis et au Royaume-Uni;
- sécuriser l'approvisionnement en combustible de tous ses clients actuels et futurs, *via* notamment le renforcement des capacités minières du groupe ainsi que le renouvellement et l'extension de ses capacités dans l'enrichissement et la conversion;
- proposer des solutions fiables de gestion des déchets, en cycle ouvert comme en cycle fermé, domaine sur lequel Areva dispose d'une avance déterminante grâce à une technologie permettant de recycler 96 % des combustibles usés, en les valorisant sous forme de combustible, en divisant par cinq le volume des déchets et par dix leur radiotoxicité.





L'année 2008 a été caractérisée au niveau international par des opérations de croissance externe avec l'acquisition de British Energy pour 13,2 Md€ (finalisée début 2009) et l'accord conclu le 17 décembre 2008 avec Constellation Energy Group (CEG) en vue de l'acquisition de

49,99 % de ses actifs de production nucléaire. En France, 2008 a été marquée par la poursuite de l'effort d'investissement avec près de 5,5 Md€ investis, à la fois dans les réseaux de transport et de distribution et dans les moyens de production. EDF réalisera le deuxième EPR français à Penly, en partenariat avec d'autres industriels.

En termes financiers, le chiffre d'affaires du groupe se situe à 64,3 Md€ en 2008, en progression de 7,8 % par rapport à 2007. L'excédent brut d'exploitation (EBITDA) s'établit à 14,2 Md€ en 2008 (retraité de l'effet de prolongation du TaRTAM).

Faits marquants

EDF est au premier plan du nouveau programme nucléaire français

En France, EDF poursuit son effort d'investissement, avec près de 5,5 Md€ investis en France en 2008 à la fois dans les réseaux de transport et de distribution et dans les moyens de production.

EDF investit en particulier dans un premier EPR français situé à Flamanville (Manche) dont la construction est en cours et devrait conduire à une mise en service industrielle en 2012. En cohérence avec la loi de programme fixant les orientations de la politique énergétique du 13 juillet 2005, EDF a fait le choix de s'appuyer sur la technologie EPR pour préparer l'avenir de la production d'électricité d'origine nucléaire. Le projet « Flamanville 3 » permet à EDF d'être prêt au plan industriel pour la

construction de nouveaux réacteurs en France et à l'étranger, en cohérence avec sa stratégie de développement du nucléaire à l'international. Ce projet est conduit en partenariat avec le groupe Enel, qui participe financièrement au projet Flamanville 3 à hauteur de 12,5 % de l'ensemble des coûts et recevra en contrepartie 12,5 % de la production d'électricité sur la durée de son exploitation.

Le deuxième EPR français sera réalisé à Penly (Seine-Maritime) dans le cadre d'une société de projet et bénéficiera du savoir-faire et de l'expérience acquise à Flamanville par EDF, qui détiendra en propre 50 % plus une action du capital de cette société et GDF Suez 33,33 % plus une action. Dans ce cadre, GDF Suez et Total mettent en place un partenariat pour détenir conjointement cette participation, respectivement à hauteur de 75 % et 25 %.

EDF poursuit son développement dans les énergies renouvelables

Afin de financer son développement dans le solaire photovoltaïque, EDF Énergies Nouvelles, filiale d'EDF, a réalisé avec succès une augmentation de capital d'environ 500 M€ en septembre 2008. Cette levée de fonds est destinée à financer la réalisation de centrales photovoltaïques au sol et en toiture ainsi que le développement de sa filiale EDF Énergies Nouvelles Réparties créée en février 2008, détenue à 50 % aux côtés d'EDF. Cette filiale porte le développement d'EDF dans le domaine des énergies renouvelables produites sur le lieu de consommation (photovoltaïque en toiture, chauffe-eau solaires, pompes à chaleur et chauffages bois).

Au cours de l'année 2008, EDF Énergies Nouvelles a poursuivi la sécurisation de son approvisionnement en panneaux photovoltaïques en signant notamment une commande de 75 Mwc supplémentaires avec First Solar, portant à 352 Mwc le volume total de panneaux commandés auprès de First Solar pour la période 2009-2012. Dans l'éolien, EDF Énergies Nouvelles a mis en service 813 MW bruts au cours de l'année 2008, notamment au Portugal avec les parcs de Ventominho (240 MW) et les deux premières tranches d'Arada (92 MW).

La performance du parc de production nucléaire a marqué un recul par rapport à 2007

La production du parc nucléaire s'élève à 418 TWh en 2008 quasiment au même niveau qu'en 2007. Le coefficient de disponibilité (Kd) s'est dégradé pour atteindre 79,2 % en recul de 1 point par rapport à 2007. La baisse du Kd est due à une avarie générique touchant les générateurs de vapeur dans certaines unités de production et aux aléas rencontrés sur les stators de certains alternateurs. EDF maintient son objectif d'atteindre un coefficient de disponibilité de 85 % à moyen terme.

EDF participe activement au développement du nucléaire dans le monde

La pression en faveur des sources d'énergie faiblement émettrices de CO₂ et le contexte général de tension sur les prix des hydrocarbures sont des éléments favorables à une relance des programmes de production d'électricité nucléaire. Pre-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

■ La loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise. Électricité de France a ainsi été transformée en société anonyme le 20 novembre 2004, suite à la publication des statuts initiaux fixés par le décret n° 2004-1224 du

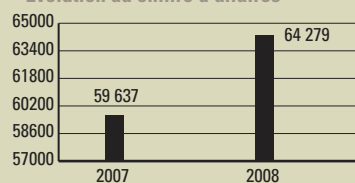
17 novembre 2004. Elle a ouvert son capital le 21 novembre 2005, l'État étant actionnaire d'EDF à hauteur de 87,32 %. Début décembre 2007, l'État a réalisé le placement accéléré de 2,47 % du capital d'EDF auprès d'investisseurs institutionnels, au prix de 82,50 € par action : sa participation au capital s'établit à 84,40 % au 1^{er} juillet 2009 ;

■ En 2008, le groupe EDF est présent au travers d'une centaine de sociétés dans vingt-deux pays et compte environ 155 000 salariés ;
■ La puissance électrique installée du groupe EDF (données consolidées) s'élève à 127 GW à fin 2008, dont 96,6 GW pour la maison mère en France continentale, qui comprend elle-même 63 GW de capacités nucléaires.

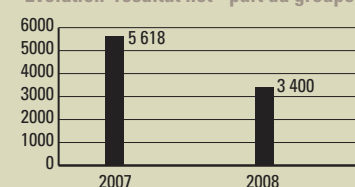
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	84,9	84,7
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	126	64
Chiffre d'affaires	59 637	64 279
dont réalisé à l'étranger	27 405	30 015
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	9 991	7 911
Résultat financier	-2 534	-3 167
Flux de trésorerie nets générés par l'activité	13 380	10 360
Résultat net - part du groupe	5 618	3 400
Résultat net - intérêts minoritaires	175	135
Résultat net de l'ensemble consolidé	5 793	3 535
Total actif non courant	134 572	141 132
dont écart d'acquisition net	7 266	6 807
dont immobilisations incorporelles nettes	2 421	3 076
dont titres mis en équivalence	2 530	2 819
dont impôts différés actifs	1 609	2 912
Capitaux propres - part du groupe	27 210	23 058
Intérêts minoritaires	1 586	1 784
Dividendes versés au cours de l'exercice	3 170	2 438
dont reçus par l'État	2 768	2 067
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	48 734	48 137
Dettes financières nettes	16 269	24 476
Dettes financières brutes à plus d'un an	17 417	2 584
Effectifs en moyenne annuelle	154 033	155 931
Charges de personnel	9 938	10 476
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	9,7 %	5,5 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	64,5	67,2
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	20,1 %	14,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	56,5 %	98,5 %
Immobilisations mises en concession de distribution publique d'Électricité de France	39 982	41 213
Passifs spécifiques des concessions	36 957	38 516

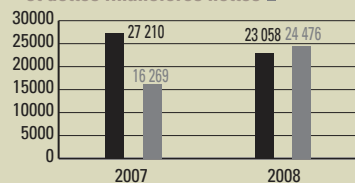
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



mier producteur nucléaire mondial (63 GW de puissance nucléaire installée), EDF entend tirer parti de son expertise et du mouvement général de relance des investissements dans ce domaine pour participer à des programmes à l'étranger. En plus de la France, le groupe a identifié le Royaume-Uni, les États-Unis et la Chine comme cibles prioritaires de développement, ainsi que l'Afrique du Sud et l'Italie à un horizon plus lointain.

Ainsi, EDF a exprimé un fort intérêt pour le Royaume-Uni, premier pays européen à avoir engagé une démarche volontariste de relance du nucléaire et dans lequel le groupe est déjà significativement présent. Après plusieurs mois de discussions, EDF a ainsi répondu à l'appel du Gouvernement britannique et du management de British Energy en annonçant le 24 septembre 2008 une offre publique d'achat pour l'acquisition de 100 % du capital de cet opérateur, au prix de 774 pence par

CONSEIL D'ADMINISTRATION) : Président directeur général : *Pierre Gadonneix* (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Administrateurs représentant l'État : *Pierre-Marie Abadie, André Aurengo, Bruno Bézard, Yannick d'Escatha, Philippe Josse, Pierre Sellal* ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : *Franck E. Dangeard, Daniel Foundoulis, Bruno Lafont, Claude Moreau, Henri Proglio* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Jackie Chorin, Marie-Catherine Daguerre, Alexandre Grillat, Philippe Pesteil, Jean-Paul Rignac, Maxime Villota* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Bruno Rossi* ■ Commissaires aux comptes (depuis le 6 juin 2005) : *Deloitte Touche Tohmatsu Audit, KPMG* ■

Les mandats des administrateurs d'EDF prendront fin le 22 novembre prochain. Le conseil d'administration de l'entreprise, réuni le dimanche 27 septembre 2009, a adopté les projets de résolutions relatifs à la désignation de six administrateurs qui seront soumis à l'Assemblée générale du 5 novembre. Dans ce cadre, le Gouvernement a indiqué qu'il soutenait et recommandait la candidature de M. Henri Proglio, actuel président directeur général de Veolia, pour succéder à M. Pierre Gadonneix comme président directeur général d'EDF. Celui-ci sera nommé par décret en Conseil des ministres, après réunion des organes sociaux d'EDF. Les Commissions parlementaires compétentes auront également auditionné M. Proglio.

LES COMITÉS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration a créé plusieurs comités ayant pour mission d'approfondir des questions soumises à son examen.

COMITÉ D'AUDIT

Créé en avril 1999, il comprend cinq administrateurs. Il donne son avis sur les comptes (à ce titre, le comité a notamment examiné l'évolution des normes comptables), sur la gestion financière, ainsi que sur la politique de maîtrise des risques et le programme d'audit et sur le choix des commissaires aux comptes. Il se réunit, au minimum quatre fois par an, notamment avant les séances du conseil d'administration consacrées à l'arrêt ou l'examen des comptes. Il peut entendre les dirigeants de l'entreprise, les commissaires aux comptes, et toute autre personne, et se faire communiquer les documents qu'il juge nécessaires à l'exercice de sa mission. Ce comité s'est réuni huit fois en 2008 et trois fois au premier semestre 2009. Il est présidé par Frank Dangeard.

COMITÉ DE LA STRATÉGIE

Créé en mars 2000, il comprend sept administrateurs. Il donne son avis sur les grandes orientations stratégiques, sur la politique de développement de l'entreprise notamment à l'étranger, sur la politique industrielle et commerciale. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2008 et deux fois au premier semestre 2009. Il est présidé par Henri Proglio.

COMITÉ D'ÉTHIQUE

Créé en septembre 2001, il comprend six administrateurs. Il veille à la bonne prise en compte des considérations éthiques et déontologiques dans les décisions prises par le groupe EDF, dans ses dimensions nationale et internationale. Ce comité s'est réuni cinq fois en 2008 et quatre fois au premier semestre 2009. À ces réunions s'ajoutent deux déplacements sur le terrain effectués au premier semestre 2009. Ce comité est présidé par André Aurengo.

COMITÉ DE SUIVI DES ENGAGEMENTS NUCLÉAIRES

Créé en janvier 2007 conformément à l'article 9 du décret n° 2007-243 du 23 février 2007, ce comité est composé de cinq membres. Il a pour mission de suivre l'évolution des provisions nucléaires, de donner son avis sur les questions de gouvernance des actifs dédiés, sur les règles d'adossement actif-passif et sur l'allocation stratégique, et de vérifier la conformité de la gestion des actifs dédiés constitués par EDF. Ce comité s'est réuni deux fois en 2008 sous la présidence, jusqu'au 1^{er} juillet 2008, de Bruno Bézard puis à compter de cette date de Frank Dangeard. Ce comité s'est réuni trois fois au premier semestre 2009.

COMITÉ DES RÉMUNÉRATIONS ET DES NOMINATIONS

Créé en mai 2006, le comité des rémunérations et des nominations comprend trois administrateurs. Il émet un avis au ministre chargé de l'économie sur la rémunération du Président directeur général, examine les rémunérations des dirigeants généraux délégués et remet au Conseil un avis sur la rémunération des principaux dirigeants. Il s'assure de l'existence de tables de successions pour les postes du Comité exécutif. Ce comité s'est réuni trois fois en 2008 sous la présidence de Louis Schweitzer, puis de Bruno Lafont depuis décembre 2008. Il s'est réuni trois fois au premier semestre 2009.

action. L'ensemble des modalités de l'offre et de la souscription ont conduit à un coût d'acquisition des titres évalué le 2 janvier 2009 à 12 Md£ (hors actions restant en circulation et hors frais liés à l'acquisition), soit environ 13,2 Md€. La prise de contrôle de British Energy est intervenue le 5 janvier 2009. La consolidation de British Energy dans les comptes du groupe EDF sera effectuée par intégration globale à compter de l'exercice 2009. Le groupe EDF a par ailleurs annoncé le 11 mai 2009 avoir trouvé un accord avec Centrica par lequel ce dernier investira dans les activités nucléaires d'EDF au Royaume-Uni et acquerra 20 % des intérêts dans British Energy. EDF acquerra, en outre, auprès de Centrica 51 % de SPE, société belge présente sur la production et la commercialisation d'électricité et le marché du gaz. EDF envisage, grâce à cette opération stratégique, la construction de quatre EPR au Royaume-Uni sur les sites d'Hinkley Point et Sizewell.

Aux États-Unis, Constellation Energy Group (CEG) et EDF ont conclu un accord prévoyant l'acquisition par EDF, au travers d'un joint-venture détenu à 49,99 %, des actifs de production nucléaire de CEG pour un montant de 4,5 Md\$. L'accord prévoit notamment un investissement immédiat de 1 Md\$ en liquidités à imputer sur le prix d'achat lors du closing de l'opération. En outre, une option d'une durée de deux ans permet à CEG de vendre à EDF jusqu'à 2 Md\$ d'actifs de production non nucléaire. L'accord définitif est soumis à différentes autorisations réglementaires.

En Chine, EDF et l'électricien chinois China Guangdong Nuclear Power Holding (CGNPC) ont signé le 10 août 2008 un accord portant sur la création d'un joint-venture dénommé Guangdong Taishan Nuclear Power (TNPC) dont l'objet est de construire et d'exploiter deux centrales nucléaires de technologie EPR à Taishan. Les deux centrales nucléaires devraient être mises en services en 2013 et 2014. La participation d'EDF au sein de TNPC s'élèvera à 30 %.

Enfin, dans le cadre du sommet franco-italien qui s'est tenu à Rome le 24 février 2009 en présence du président de la République et du président du Conseil italien, un nouvel ensemble d'accords avec Enel a été conclu, prévoyant la participation d'Enel dans le nouveau programme nucléaire français et parallèlement la

création d'un consortium 50/50 entre EDF et Enel, chargé de réaliser les études de faisabilité pour le développement d'au moins quatre réacteurs de technologie EPR en Italie.

EDF poursuit son partenariat avec le consortium d'industriels Exeltium

EDF et Exeltium, consortium réunissant des industriels électro-intensifs, ont conclu le 31 juillet 2008 un contrat de partenariat permettant à ces derniers de sécuriser partiellement leur approvisionnement en énergie électrique sur le long terme. Ce contrat en cours de négociation, qui concerne des volumes de l'ordre de 310 TWh répartis sur 24 ans, permet pour EDF d'optimiser les conditions d'exploitation de son parc de production.

EDF et Areva ont signé un accord industriel pour la gestion des combustibles nucléaires usés

EDF et Areva ont signé le 19 décembre 2008 un accord de coopération industrielle de long terme portant principalement sur l'évacuation de l'ensemble des combustibles usés d'EDF, les conditions techniques et financières du transport, le traitement et le recyclage des combustibles usés, ainsi que le montant de la soulte libératoire pour le démantèlement de l'usine de La Hague. Cet accord-cadre renforce la visibilité sur les modalités futures de coopération entre EDF et Areva.

Analyse financière

Malgré des effets de change significatifs cette année (-1,2 Md€ liés à la dépréciation £/€), le chiffre d'affaires du groupe a été en 2008 en croissance organique de +10,6 %, à 64,3 Md€, sous les effets positifs de la hausse significative du prix des énergies en Europe et d'un hiver plus froid que l'année précédente. Cette croissance demeure toutefois plus mesurée en France (+6,3 %, à 34,3 Md€) qu'à l'international (+15,6 %, à 30 Md€) portée par l'effet prix. En France, la prolongation du TaR-TAM jusqu'en juillet 2010, décidée par le Parlement en août 2008, a conduit le groupe à provisionner en 2008 près de 1,2 Md€ correspondant à l'évaluation de la compensation à verser par EDF de juillet 2009 à juillet 2010 aux fournisseurs alternatifs.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 12 mars 2008 : premier appel d'offres destiné aux fournisseurs alternatifs d'électricité en France (500 MW).
- 30 juillet 2008 : confirmation de la Commission européenne sur l'accord de partenariat entre EDF et Exeltium (310 TWh répartis sur 24 ans).
- 10 août 2008 : EDF et CGNPC sont parvenus à un accord pour la construction de deux réacteurs de technologie EPR à Taishan en Chine.
- 9 septembre 2008 : EDF porte sa participation au capital de l'électricien américain Constellation Energy Group (CEG) de 4,97 % à 9,51 %.
- 24 septembre 2008 : annonce d'un accord sur la reprise de British Energy par EDF.
- 30 octobre 2008 : règlement livraison de l'offre réservée aux salariés (3,2 millions d'actions souscrites).
- 19 novembre 2008 : deuxième appel d'offres destiné aux fournisseurs alternatifs (5000 MW).
- 17 décembre 2008 : annonce d'un accord sur l'acquisition par EDF Development Inc. de 49,99 % dans Constellation Energy Nuclear Group, entité qui regroupera les activités d'origine nucléaire de CEG.
- 19 décembre 2008 : signature entre EDF et Areva d'un accord-cadre de coopération industrielle de long terme (2040) pour la gestion des combustibles nucléaires usés.
- 5 janvier 2009 : conclusion de l'offre publique d'achat soumise aux actionnaires de British Energy.
- 30 janvier 2009 : confirmation de la construction d'un deuxième EPR sur le site de Penly.



EDF a vendu en France en 2008 un volume de 543 TWh (y compris autoconsommations), en hausse de 5 TWh (part de marché électricité stable à 85,5 % des clients finals). À l'international, la hausse généralisée des prix des énergies sur les marchés non réglementés (entre +20 % et +100 % en moyenne par rapport à 2007) a largement soutenu l'activité (+13,3 % au Royaume-Uni, +9 % en Allemagne, +31 % en Italie), mais les plus forts taux de croissance sont situés dans les activités d'autres filiales en Europe (+81 % pour EDF Trading, +91 % pour EDF Énergies Nouvelles, forte progression dans les filiales des pays d'Europe centrale).

Cependant, malgré un effort de maîtrise des charges (285 M€ sur un objectif de 300 M€ d'amélioration de l'excédent brut d'exploitation en 2008, dont deux tiers réalisés en France), l'exercice a été marqué par un accroissement des charges relatives aux achats de combustibles et d'énergie, aux autres consommations externes et au personnel (47,8 Md€, +4,8 Md€).

Au total, l'évolution de l'EBITDA en France (en retrait à 9 Md€, soit -9,8 % de variation organique) a un fort impact sur celui du groupe qui recule de -4,2 % (organique), à 14,2 Md€ contre 15,2 Md€ en 2007. Les activités internationales présentent une performance opérationnelle solide (EBITDA à 5,2 Md€, en croissance organique de +6,6 %). Hors effet TaRTAM, la croissance organique de l'EBITDA du groupe devient positive (+3,7 %, dont +2,2 % en France), mais demeure inférieure aux taux observés depuis 2005 (5 % à 6 %, en haut de la fourchette des guidances).

Le résultat net part du groupe se situe à 3,4 Md€, dont 910 M€ d'éléments exceptionnels négatifs (dont 780 M€ liés à l'effet du TaRTAM), à comparer aux 940 M€ d'éléments exceptionnels positifs en 2007 pour conduire à un résultat net courant de 4,3 Md€, en baisse organique de -6,4 %).

Sur le plan financier, le groupe EDF a émis 11,3 Md€ d'instruments de dette en 2008 (dont 2,3 Md€ réalisés par RTE et 1,5 Md€ par EnBW) pour couvrir ses besoins de financement. En effet, si le cash flow opérationnel demeure robuste à 10 Md€, la variation

du BFR (+2,5 Md€) et la hausse continue de l'investissement (9,7 Md€, +29 %) conduisent à un *cash flow* libre négatif (-1,9 Md€) pour la première fois depuis plus de dix ans.

La dette financière nette se trouve ainsi en hausse (+8,2 Md€), à 24,5 Md€. Suite aux opérations British Energy et Constellation, les trois principales agences de notation ont dégradé d'un à deux notches la notation de long terme d'EDF (A+ chez S&P et Fitch, Aa3 chez Moody's), avec perspective négative pour S&P. Après avoir atteint 29 Md€ en 2007, les capitaux propres reviennent à leur niveau de 2006 (25 Md€).

Les dividendes versés aux actionnaires au cours de l'année 2008 s'élèvent à 2,4 Md€, soit 1,3 Md€ (0,70 € par action) correspondant au solde du dividende au titre de l'exercice 2007 et 1,1 Md€ (0,64 € par action) correspondant à l'acompte versé au titre de l'exercice 2008. Au total, en 2008, l'État a reçu 2,1 Md€ de dividendes d'EDF.

Perspectives 2009 et au-delà

Maintien de l'objectif d'« excellence opérationnelle » et environnementale et participation au renouveau du nucléaire

À court et moyen termes, EDF entend poursuivre ses efforts de productivité afin d'améliorer sa performance opérationnelle. Mis en œuvre depuis 2008, le programme Excellence Opérationnelle vise à améliorer de façon continue et pérenne la performance du groupe dans toutes ses dimensions. L'objectif est, pour la période 2008-2010, d'arriver à un gain de 1 Md€ sur l'EBE du groupe de 2010 par rapport à celui de 2007. Pour 2008, le gain obtenu était de 285 M€. Dans le cadre de son projet industriel et pour contribuer au plan de relance face à la crise, EDF investira en 2009 2,5 Md€ de plus que prévu, qui s'intègrent dans un programme d'investissement en 2009 d'environ 7,5 Md€ dans les réseaux et les moyens de production électrique sur le territoire français. La croissance des investissements opérationnels en France par rapport à 2008 reflète notamment un effort accru sur la maintenance des installations de production, les réseaux (transport et distribution) et les infrastructures en Corse et dans les départements d'outre-mer.

En ce qui concerne les investissements de développement, le groupe a réaffirmé qu'ils devaient répondre à trois critères : cohérence avec la stratégie, rentabilité et acceptabilité par les pays concernés. Après deux opérations de croissance externe majeures en 2008, EDF s'est fixé comme objectif de favoriser la croissance organique et l'intégration des acquisitions, ainsi que l'amélioration de ses performances opérationnelles et le renforcement de sa structure financière en cohérence avec une notation forte. Le groupe devrait ainsi conduire d'ici fin 2010 un programme de cession d'actifs avec un objectif de réduction de la dette d'au moins 5 Md€, permettant d'accroître sa flexibilité financière.

Sur le plan de l'évolution du cadre réglementaire en Europe, la mise en œuvre du « Paquet Énergie Climat », adopté au deuxième semestre 2008 pendant la présidence française de l'Union européenne, constitue une réelle opportunité pour le groupe EDF dans la mesure où le secteur électrique sera au cœur du dispositif de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Avec des émissions de CO₂ près de cinq fois inférieures à la moyenne européenne, le parc français d'EDF est le plus performant dans le domaine. Par ailleurs, au niveau français, les réflexions de la commission Champsaur et l'évolution de l'organisation du marché de l'électricité français qui devrait en découler sont un sujet d'attention, notamment au second semestre 2009.

Au-delà, EDF entend tirer parti de sa position d'acteur de premier plan dans le renouveau nucléaire mondial, avec l'objectif d'investir, de mettre en service et d'exploiter plus de dix EPR d'ici à 2020 dans les pays cibles suivants : Royaume-Uni, États-Unis, Chine et Afrique du Sud. Ce choix répond à la fois à un objectif industriel de croissance rentable et à une logique de maintien et de développement des compétences en ingénierie nucléaire.



L'année 2008 a été celle de la naissance effective du groupe GDF Suez.

Depuis le 22 juillet 2008, date de la réalisation effective de la

fusion, le groupe a mis en œuvre sa stratégie de développement en s'appuyant sur les fondamentaux solides des deux entreprises Gaz de France et Suez et la complémentarité de leurs pôles d'excellence. Malgré la crise économique et financière, le groupe a su prouver la pertinence de son modèle, notamment en démontrant la qualité de sa signature lors de sa réouverture du marché des émissions obligataires à l'hiver 2008. Le groupe a présenté d'excellents résultats pour l'année 2008, avec un chiffre d'affaires de 83 Md€ et un EBITDA de près de 14 Md€.

Faits marquants

Fusion de Gaz de France et Suez

Les assemblées générales de Suez et Gaz de France, réunies le 16 juillet 2008, ont approuvé le projet de fusion des deux entreprises, initié en février 2006 et achevé le 22 juillet 2008.

Les principales étapes du processus ayant abouti à la fusion ont été en 2008 :

- avis consultatif de l'instance européenne de dialogue de Suez le 7 janvier ;
- avis consultatif des IRP (instances représentatives du personnel) de Gaz de France les 11 mars (comité d'entreprise européen) et 26 mai (comité central d'entreprise) ;
- approbation du traité de fusion par les conseils d'administration de Gaz de France et Suez le 4 juin ;
- dépôt le 11 juin des rapports des com-

missaires aux apports et à la fusion concluant à l'équité de la parité des changes ;

- approbation de la fusion par les assemblées générales de Gaz de France et de Suez ainsi que de la scission de Suez Environnement par l'assemblée générale de Suez le 16 juillet ;
- arrêté de privatisation de Gaz de France publié le 17 juillet pris sur avis de la commission des participations et des transferts le 2 juillet ;

Détail des principaux remèdes conditionnant l'autorisation de la Commission européenne

	Date et modalités de mise en œuvre
Cession de la participation de Suez dans Distrigaz	Cession à Eni de 57,25 % de Distrigaz en contrepartie d'actifs gaziers (E&P, GNL, distribution, contrats long terme) et électriques (VPP en Italie). Annoncée en mai 2008 et finalisée en octobre 2008.
Cession de la participation de Gaz de France dans Segebel (détenant 51 % de SPE)	Finalisation en janvier 2009 de la cession à Centrica
Cession à Fluxys de la participation de Gaz de France dans SEGEO	Accord signé le 27 juin 2008
Cession de Cofathec Coriance et des réseaux de chaleur de Cofathec Services	Cession à A2A en juillet 2008
Modification de l'actionnariat (part plafonnée à 45 %) et de la gouvernance de Fluxys	Vente de 12,5 % de Fluxys à Publigaz en septembre 2008
Filialisation des activités de gestion des terminaux méthaniens	Effective le 31 décembre 2008 par décision de l'assemblée générale du 17 décembre 2008

Fiche d'identité

■ GDF Suez est une société anonyme depuis novembre 2004 (anciennement établissement public, la loi n° 2004-803 du 9 août 2004 relative au service public de l'électricité et du gaz et aux entreprises électriques et gazières a permis la transformation de la forme juridique de l'entreprise).

■ Au 8 juillet 2009, le capital social de GDF Suez s'élève à 2 222 129 108 € divisé en 2 222 129 108 actions de valeur nominale 1 €. Au 31 décembre 2008, le groupe GDF Suez compte près de

235 000 collaborateurs (en prenant en compte l'ensemble des personnels issus des filiales intégrées globalement).

■ Pourcentage de capital détenu par les actionnaires de GDF Suez (au 31 décembre 2008) :

État	35,6 %
Salariés	2,7 %
GBL	5,3 %
CDC	1,9 %
Areva	1,2 %
Groupe CNP	1,1 %

Sofina	0,7 %
Autodétention	2,2 %
Autres (dont flottant)	49,3 %

■ Les principales filiales dans lesquelles GDF Suez est actionnaire majoritaire ou de référence sont Suez Environnement, GRTgaz, GrDF, Elengy, Storengy, Fluxys, Electrabell, Cofely, SHEM, CNR.

■ Les résultats de GDF Suez pour le 1^{er} semestre 2009 font ressortir un chiffre d'affaires de 42,2 Md€ et un EBITDA de 7,9 Md€.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions
VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

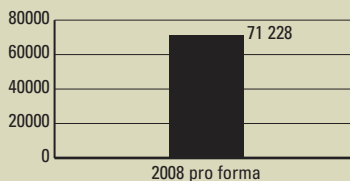
Comptes consolidés de GDF Suez en millions d'euros

	2007 Pro forma	2008 Pro forma
Capital détenu par l'État (en %)	N/A	35,6
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	N/A	39,8
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre (en Md€)	N/A	27,6
Chiffre d'affaires (1)	71 228	83 053
dont réalisé à l'étranger	43 998	52 708
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel (1)	8 121	8 203
Résultat financier (1)	-902	-1 612
Marge brute d'autofinancement (avant impôt et résultat financier) (1)	12 451	13 287
Résultat net - part du groupe (1)	5 752	6 505
Résultat net - intérêts minoritaires (1)	1 082	908
Résultat net de l'ensemble consolidé (1)	6 835	7 413
Total des immobilisations nettes/actifs non courants (2)	51 395	115 184
dont écart d'acquisition net	14 903	27 510
dont immobilisations incorporelles nettes	3 498	10 692
dont titres mis en équivalence	1 214	3 104
dont impôts différés actifs	1 085	618
Capitaux propres - part du groupe (2)	22 193	57 748
Intérêts minoritaires	2 668	5 071
Dividendes versés au cours de l'exercice par Gaz de France	2 782	3 091
dont reçus par l'État	989	1 094
Dividendes versés au cours de l'exercice par GDF Suez	N/A	1 766
dont reçus par l'État	N/A	625
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges (2)	9 555	14 793
Dettes financières nettes hors effets des instruments financiers (2)	13 514	28 452
Dettes financières brutes à plus d'un an (2)	14 708	24 991
Effectifs en moyenne annuelle	240 381	234 653
Charges de personnel (1)	10 575	11 015
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,6 %	8,9 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	44,0	46,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	27,5 %	11,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	54,4 %	45,3 %

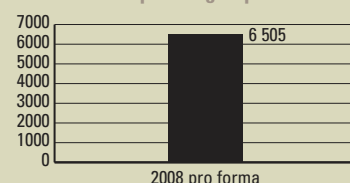
(1) Chiffres pro forma sur 12 mois Gaz de France et 12 mois Suez.

(2) Chiffres 2007 publiés par le groupe GDF Suez, dont 12 mois Suez et 6 mois GDF.

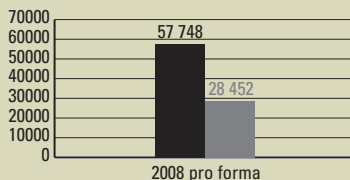
Évolution du chiffre d'affaires



Résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



• création de GDF Suez et apport-distribution du Pôle environnement de Suez le 22 juillet.

Crise économique et financière

L'environnement économique et financier mondial a été profondément ébranlé par la crise financière qui a débuté en 2007 et s'est aggravée à l'automne 2008.

Les fondamentaux à long terme de l'industrie énergétique et de l'environnement restent néanmoins relativement peu impactés même si des effets de la crise économique peuvent se faire sentir à court terme, notamment sur la demande énergétique industrielle et sur les activités à cycles économiques plus courts, ainsi que sur la demande de gaz et l'évolution du prix du pétrole.

Dans ce sens, GDF Suez, tout en confirmant ses objectifs industriels à moyen terme, a décidé, à travers le plan Efficio, d'accélérer et de renforcer le plan de performances annoncé au moment de la fusion et d'engager de manière proactive des actions dans le domaine financier afin de renforcer sa liquidité (*via* des émissions obligataires), de gérer activement sa dette et de réduire son exposition aux risques, notamment de contrepartie.

Dans le cadre du plan de relance, GDF Suez investira 200 M€ additionnels par rapport à ses activités de transport et de distribution de gaz en France.

Sécurité d'approvisionnement en gaz

Entre le 6 et le 21 janvier 2009, les approvisionnements en gaz naturel en provenance de Russie ont été fortement réduits pour l'ensemble des clients européens de Gazprom Export. Pour faire face à cette réduction de ses approvisionnements, intervenant dans une période de froid extrême, GDF Suez a mobilisé l'ensemble des moyens dont il dispose, et en premier lieu l'ensemble des ressources de son portefeuille d'approvisionnement.

CONSEIL D'ADMINISTRATION (composé de 24 membres au maximum, puis 22 à compter de l'AG de 2010 statuant sur les comptes de l'exercice 2009) : Président : Gérard Mestrallet (administrateur nommé par l'assemblée générale des actionnaires) ■ Représentants de l'État : Jean-Paul Bailly, Pierre-Franck Chevet, Ramon Fernandez, Pierre Graff et trois personnes à nommer ■ Administrateurs élus par l'assemblée générale des actionnaires : Edmond Alphandéry, Jean-Louis Beffa, Aldo Cardoso, René Carron, Jean-François Cirelli, Étienne Davignon, Thierry de Rudder, Paul Desmarais Jr, Albert Frère, Lord Simon of Highbury, Jacques Lagarde, Anne Lauvergeon ■ Administrateurs représentant les salariés : Alain Beullier, Anne-Marie Mourer, Patrick Petitjean ■ Administrateur représentant les salariés actionnaires : Gabrielle Prunet ■ Censeurs : Richard Goblet d'Alviella, Philippe Lemoine ■ Commissaire du Gouvernement : Florence Tordjman ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young Audit, Mazars & Guérard, Deloitte ■

Grâce à ses atouts, GDF Suez a maintenu l'approvisionnement de ses clients, et a également pu contribuer à l'approvisionnement de pays d'Europe centrale où il n'est pas directement présent. Travaillant en étroite collaboration avec la Commission européenne, le Groupe a contribué aux côtés des autres grands acheteurs européens de gaz russe au règlement du différend entre la Russie et l'Ukraine qui a permis la reprise des livraisons le 21 janvier 2009.

Analyse financière

Des résultats en forte progression et des objectifs atteints pour l'année 2008

Dans un contexte économique déprimé sur la dernière partie de l'année, GDF Suez a affiché pour 2008 des résultats en forte progression en pro forma par rapport à 2007, portés par un effet prix des hydrocarbures particulièrement favorable jusqu'à l'été, et par des conditions climatiques qui sont revenues dans la moyenne (alors que 2007 avait été une année relativement chaude). Le groupe a atteint et dépassé les objectifs qu'il s'était fixé pour 2008 et ce malgré la dégradation des conditions économiques et certains facteurs réglementaires qui ont impacté négativement les résultats (taxe de 250 millions d'euros imposée par l'État belge aux producteurs nucléaires locaux notamment). Le chiffre d'affaires s'élève ainsi à 83 Md€, en hausse de 17 % par rapport à 2007, et le résultat net part du groupe s'établit à 6,5 Md€ en 2008, contre 5,8 Md€ en 2007, en croissance de + 13 %.

Tous les indicateurs opérationnels sont également en croissance organique à deux chiffres. Ainsi, l'EBITDA atteint 13,9 Md€, en hausse brute de + 11 % et en croissance organique de + 12,5 %.

Analyse par branche

La croissance du chiffre d'affaires est principalement due en volume aux branches B3G (global gaz et GNL), BEF (Énergie France) et BEEI (Énergie Europe et International), en croissance respectivement de 30 %, 17 % et 21 %, profitant toutes trois du contexte de hausse des prix de l'énergie. La B3G est la branche la plus contributrice à la hausse de l'EBITDA, avec un EBITDA branche en hausse de près de 60 % à 3 715 M€, bénéficiant à la fois d'un effet prix et d'un effet volume.

La branche Énergie France bénéficie des prix de marché favorables pour son activité de production d'électricité et a augmenté sa capacité de production électrique de 140 MW, grâce notamment aux mises en service de nouveaux projets dans les énergies renouvelables (hydraulique, éolien...).

La branche Énergie Europe et International a su bénéficier des conditions de marché, en particulier la division « International » au sein de laquelle les activités GNL en Amérique du Nord et Électricité au Brésil ont été les principaux contributeurs à la croissance. La division Europe bénéficie notamment du plein effet de la mise en service d'unités de production électriques en Italie.

La branche Global Gaz & GNL a profité du contexte énergétique favorable, ses activités exploration et production bénéficiant d'un cours moyen annuel du baril de pétrole exceptionnellement élevé (97 USD/baril en moyenne sur 2008), et ses autres activités bénéficiant d'opportunités d'arbitrage liées à des différentiels de prix attractifs entre marchés au plan international.

La branche Infrastructures a renforcé significativement la valeur de ses actifs industriels dans ses quatre métiers (transport, stockage, terminaux méthaniers et distribution), a augmenté ses capacités commercialisées en transport et en stockage, et a bénéficié d'un contexte climatique plus favorable qu'en 2007. L'année 2008 a également été marquée par la finalisation des accords tarifaires sur la distribution et le transport jusqu'en 2012, garantissant ainsi la visibilité de la branche à moyen terme. Enfin lors de l'assemblée générale extraordinaire du 17 décembre 2008, les actionnaires ont approuvé à plus de 99 % la filialisation des activités terminaux méthaniers et

stockages en France, avec la création des sociétés Elengy et Storengy.

La branche Énergie Services profite de la croissance de la demande de services en lien avec l'efficacité énergétique et de la poursuite des améliorations opérationnelles de la plupart de ses entités. Cofely, la nouvelle marque commerciale unique pour les filiales de services énergétiques du Groupe, va permettre d'accroître leur visibilité et de confirmer leur position en Europe.

Suez Environnement affiche une performance en croissance sur tous ses segments, notamment dans le segment « Eau

Europe » grâce au dynamisme commercial et aux effets de prix positifs, et à l'International avec les bonnes performances de Degrémont, des activités en Amérique du Nord, en Asie et en Europe centrale. Le segment « Propreté Europe » en progression sur l'année, est affecté au 4^e trimestre par le ralentissement économique et la baisse des activités de recyclage.

Enfin, le groupe affiche un bilan solide, sa dette nette s'établissant à fin 2008 à 28,9 Md€ représentant deux années d'EBITDA et un ratio d'endettement de 46 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le principal fait marquant est la réalisation effective de la fusion entre Gaz de France et Suez le 22 juillet 2008, donnant naissance au groupe GDF Suez, leader mondial du secteur de l'énergie.

■ Branche Énergie France:

- développement de l'activité éolienne par des extensions de parc et par des acquisitions (Nass&Wind devenue Eole Generation, Fox et Great par la CNR).

■ Branche Énergie Europe et International:

- concrétisation des engagements pris dans le cadre de la Pax Electrica II (protocole d'accord avec E.ON sur l'échange de capacités et accord de principe avec SPE lui permettant de disposer d'une capacité de production nucléaire supplémentaire);

- capacité de production virtuelle de 1 100 MW contractée auprès d'ENI en Italie;

- acquisition de Romana Gas, distributeur de gaz à Rome et dans six petites concessions connectées au réseau de distribution de gaz de Rome;

- acquisition d'Izgaz, société de distribution et de vente de gaz naturel en Turquie (troisième distributeur de gaz naturel en Turquie);

- Brésil: en mai 2008, Suez Energy International a remporté une concession pour construire, posséder, exploiter et commercialiser le projet de barrage hydro-électrique de Jirau de 3 300 MW;

- acquisition de 30,45 % du capital de la centrale électrique au gaz d'Astoria (575 MW) située à New York City;

- Abu Dhabi: en juillet 2008 GDF Suez Energy International a signé le contrat de vente d'électricité et d'eau pour une durée de 25 ans pour Shuweihat 2, projet de dessalement fonctionnant au gaz naturel qui fournira 1 510 MW d'électricité et 18 942 m³/h d'eau;

- Bahreïn: en août 2008, GDF Suez Energy International a remporté le contrat pour construire, posséder et exploiter la centrale Al Dur 1, projet de centrale propre alimentée au gaz naturel qui produira 1 233 MW d'électricité et 9 092 m³/h d'eau;

- États-Unis: en août 2008, GDF Suez Energy International a signé un accord pour acquérir FirstLight Power Enterprises, Inc, qui possède et exploite un portefeuille de quinze centrales électriques – principalement hydroélectriques – et est en train de construire une centrale de pointe au gaz naturel, pour une capacité combinée de 1 538 MW;

- Singapour: en août 2008, GDF Suez Energy International a conclu un contrat avec Temasek Holdings pour acquérir en consortium Senoko Power, plus grand producteur de Singapour (3 300 MW de capacité installée) et grand acteur de la vente au détail dans le segment industriel et commercial.

■ Branche Global Gaz et GNL:

- acquisition en septembre 2008 auprès de la société Nam d'actifs d'exploration, de production et de transport de pétrole et de gaz en mer du Nord néerlandaise situés à proximité du gazoduc Nogat, dont GDF Suez devient, à cette occasion, l'opérateur en portant sa participation à 30 %;

- conclusion en octobre avec ENI de contrats d'approvisionnement suivants portant sur près de 7,5 milliards de m³ par an. Acquisition auprès d'ENI dans le cadre de cet accord d'un ensemble d'actifs en Exploration & Production au Royaume-Uni, dans le golfe du Mexique, en Égypte et en Indonésie.

■ Branche Infrastructure:

- filialisation en décembre 2008 des activités terminaux méthaniers (Elengy) et stockages souterrains (Storengy) de gaz naturel en France.

■ Branche Énergie Services:

- en juillet 2008, attribution à Elyo du contrat pour la construction, le financement et l'exploitation pour 40 ans et un montant de près de 1 500 M€ du réseau de chaleur et de froid, ainsi que des centrales de production d'énergies pour le Parc olympique « Londres 2012 »;

- création en mars 2009 d'une nouvelle marque pour regrouper les activités de services énergétiques: Cofely.

■ Tarifs du gaz: concernant les tarifs du gaz en distribution publique, en 2008, trois réévaluations des tarifs sont intervenues: au 1^{er} janvier 2008 une hausse de +1,73 €/MWh, soit +4 %; au 1^{er} mai 2008, une hausse de +2,64 €/MWh, soit +5,5 %; et au 15 août 2008, une hausse de +2,37 €/MWh, soit +5 %.

En 2009, une baisse a eu lieu au 1^{er} avril de -7,73 €/MWh, soit -11,3 %, du fait de la prise en compte de la chute des cours du pétrole depuis l'été 2008, remettant ce tarif à son niveau du 1^{er} janvier 2008.

Politique de rémunération des actionnaires

Le dividende versé au titre de l'exercice 2008, décidé par l'AG du 4 mai, était constitué de trois parties :

- un acompte de 0,80 € par action versé en novembre 2008 (soit 625 M€ pour l'État) ;
- un complément en numéraire correspondant à 0,60 € par action versée le 11 mai (soit 469 M€ pour l'État, qui est le solde du dividende ordinaire de 1,40 € par action) ;
- un dividende exceptionnel distribuable en actions, correspondant à 0,80 € par action, soit 625 M€ pour la part de l'État, perçu le 4 juin. L'État a annoncé dès mars 2009 son intention de percevoir cette partie exceptionnelle sous forme d'actions, et le prix d'émission de 21,05 € arrêté par l'entreprise (sur la base de 90 % de la moyenne des vingt séances de bourse précédant l'AG, ex-dividende) a permis à l'État actionnaire de recevoir 29,7 millions de titres supplémentaires. Ces nouveaux titres lui permettent, au regard de la participation des autres actionnaires à cette opération, d'augmenter sa part au capital de GDF Suez à 35,9 % en date du 4 juin 2009.

Perspectives

Un plan industriel en marche

Le groupe se développe selon un programme d'investissements ambitieux, équilibré et maîtrisé dans chacune de ses branches. GDF Suez a réaffirmé à l'occasion de la présentation de ses résultats annuels 2008 ses ambitions industrielles au travers d'un programme dynamique d'investissements nets de 30 Md€ sur la période 2008-2010. Les projets réalisés et en cours, intégralement sécurisés et financés sur les deux prochaines années, vont contribuer à la croissance de l'EBITDA à partir de 2009 et 2010. Le groupe participe également à l'effort de relance des investissements des entreprises à participation publique, en accélérant ses investissements dans la branche Infrastructures en France pour 2009.

En 2008, le groupe a réalisé 11,8 Md€ d'investissements nets accroissant et consolidant ainsi ses positions de tout premier plan notamment dans la production d'électricité (États-Unis, Brésil, Singapour, Moyen-Orient, Allemagne, Italie...) et l'amont gazier (acquisition de Nam aux Pays-Bas, licences d'exploration et de production en Libye et en Azerbaïdjan).

GDF Suez a également conclu en 2008 des accords d'échange d'actifs, qui produiront leur effet en 2009, avec ENI (mai 2008) et E.ON (décembre 2008), renforçant significativement sa présence industrielle en Italie et en Allemagne, deux marchés clés pour le groupe en Europe. Ces échanges permettent à GDF Suez d'équilibrer et de renforcer son implantation industrielle tout en se conformant aux exigences de la Commission européenne et à ses engagements avec le gouvernement belge dans le cadre de la Pax Electrica II.

Par ailleurs, le groupe a réaffirmé son ambition de participer au renouveau du nucléaire dans le monde. GDF Suez se positionne ainsi comme un nouvel acteur nucléaire civil en France puisqu'il détient 33,33 % plus une action, au côté d'EDF qui détient 50 % plus une action, de la société de projet constituée pour construire et exploiter le deuxième EPR français à Penly (Seine-Maritime). Dans ce cadre, GDF Suez et Total mettent en place un partenariat pour détenir conjointement cette participation, respectivement à hauteur de 75 % et 25 %. Le groupe a en outre des ambitions de développement dans le nucléaire dans d'autres pays d'Europe (notamment au Royaume-Uni) ainsi qu'au Moyen-Orient (GDF Suez s'est ainsi associé à Total et Areva pour participer au développement nucléaire aux Émirats Arabes Unis).

Afin d'accompagner son développement et ses ambitions industriels, le groupe a recruté en 2008 plus de 32 000 personnes dont environ 13 000 en France et 3 700 en Belgique. Cette dynamique d'embauche se poursuivra en 2009. Le groupe employait en 2008 en moyenne 234 653 personnes.

Un groupe pro-actif face à la crise et qui affiche des objectifs ambitieux à moyen terme

Le groupe, fort d'une vision industrielle de long terme, dispose d'atouts importants pour traverser les crises : des positions de leadership tant dans l'électricité que dans le gaz, des activités diversifiées et complémentaires, la capacité à se développer de manière dynamique et rentable sur les marchés porteurs de l'énergie et de l'environnement. Cette vision à long terme n'est pas remise en cause par la dégradation du contexte économique.

Face à cette situation, le Groupe a agi sans tarder en renforçant sa liquidité. Tout en maintenant ses critères de rentabilité exigeants sur son développement, il a pris une série de mesures pour renforcer la solidité de son bilan :

- accélération de la mise en œuvre du plan de performance de 1,8 Md€ à horizon 2011 (650 millions d'euros de contribution attendus fin 2009 au lieu des 500 millions d'euros annoncés en novembre 2007) ;
- renforcement de la liquidité et allongement de la maturité de la dette, grâce au placement depuis octobre 2008 de près de 10 Md€ d'obligations sur différents marchés ;
- arrêt du programme de rachat d'actions annoncé en septembre 2008.

Le Groupe se fixe un objectif d'EBITDA pour 2011, en cohérence avec son plan de développement industriel, le plein effet du plan de performance Efficio, le maintien de son objectif de notation financière « strong A » et sa politique de dividende ordinaire, dans l'hypothèse d'un retour à un meilleur environnement économique en 2011.

À ce jour et compte tenu notamment des perspectives économiques et des scénarios pétroliers et électriques anticipés par les prix forwards, les objectifs de croissance de l'EBITDA du groupe sont estimés de la façon suivante :

- EBITDA 2009 en croissance par rapport à l'EBITDA 2008 (à climat moyen et hors évolution significative des contextes réglementaires et des conditions de marché) ;
- EBITDA 2011 compris entre 17 et 18 Md€.



DEFENSE CONSEIL INTERNATIONAL

La société Défense Conseil International (DCI), créée en 1972, est une société de service, qui assure des prestations de formation (académique et technico-opérationnelle), de conseil et d'assistance (contrôle de programmes, soutien logistique, maintien en condition opérationnelle) dans le domaine de la défense. Elle est organisée en quatre branches spécialisées : Cofras (terrestre), Navfco (naval), Airco (air) et Desco (systèmes de défense et de sécurité). La société fournit également des prestations externalisées aux forces armées françaises. Par ailleurs, DCI exerce, via deux filiales, une activité de capital-risque en faveur de PME innovantes dans les secteurs de la défense et des technologies à fort potentiel. DCI emploie un peu moins de 700 personnes et a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 129 M€.

Faits marquants

Malgré l'arrivée en fin de vie des prestations d'accompagnement des grands contrats d'exportation d'équipements militaires (sous-marins Scorpène en Malaisie, par exemple), DCI a conforté durant l'exercice ses positions dans son cœur de métier traditionnel de la formation, du conseil et de l'assistance, notamment avec des contrats remportés en Arabie Saoudite, au Koweït, en Malaisie, aux Émirats arabes unis et au Qatar.

Le groupe a parallèlement poursuivi en 2008 la diversification de ses activités. 67 % de l'activité de l'entreprise sont désormais réalisés hors « grands contrats » et DCI se développe sur le seg-

ment des externalisations. Le 31 janvier, a ainsi été notifié le contrat de partenariat d'État portant sur la fourniture d'heures de vol d'hélicoptère à l'École d'application de l'aviation légère de l'armée de terre (EAALAT) de Dax, en partenariat avec la société Proteus Hélicoptères. Cette activité générera, à compter de 2011, chaque année pendant vingt ans, un chiffre d'affaires d'environ 22 M€ et un résultat net d'environ 3 M€, dont la moitié reviendra à DCI. Le contrat s'est traduit par une extension du périmètre de DCI avec la création de deux sociétés chargées de son exécution : Helidax (détenue à 50 % aux côtés de Proteus) et Cathylease (détenue à hauteur de 5 % et avec apport de garantie). Par ailleurs, la société a été retenue pour assurer des prestations de soutien logistique aux forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis (contrat Souteau).

Sur le plan stratégique, la réflexion engagée en 2007 a abouti à l'adoption en juillet 2008 du plan « Ambition 2012 » qui a pour objectif de faire de DCI l'opérateur de référence du transfert du savoir-faire militaire, certes à l'étranger, mais aussi en France dans le domaine des externalisations du ministère de la Défense. Ce plan vise à développer la résilience et la notoriété du groupe, tout en réduisant sa dépendance aux grands

contrats, avec l'objectif central d'augmenter son chiffre d'affaires de 50 % entre 2008 et 2012.

L'exercice a également été marqué par la mise en œuvre d'un accord transactionnel entre DCI et des salariés et anciens salariés expatriés du groupe, engagés dans une procédure contentieuse au sujet de modalités d'application du dispositif légal de participation aux résultats de l'entreprise.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires est reparti à la hausse en 2008 pour s'établir à 128,8 M€ (+ 11 % par rapport à 2007). Après avoir été stabilisée en 2007, la tendance à la baisse, observée depuis la fin du contrat « Sawari II » en 2004, s'est inversée.

En termes de prise de commandes, le mouvement haussier constaté en 2007 a été reconduit en 2008. Le carnet de commandes de DCI au 31 décembre 2008 est de 185 M€, en augmentation de 7,5 %, soit presque un an et demi de chiffre d'affaires. Outre le renouvellement de contrats existants, DCI a conforté ses positions dans le domaine des formations académiques aux armées étrangères ou pour le soutien des forces françaises stationnées aux Émirats arabes unis.

L'augmentation de l'activité, associée à celle de reprises sur provisions et amortissements, a permis d'augmenter le résultat net, en dépit d'un recours accru à la sous-traitance et de l'évolution à la hausse de l'intéressement des salariés. Le résultat d'exploitation consolidé (après intéressement) s'établit ainsi en 2008 à 17 M€ contre 13,9 M€ en 2007 (soit une hausse de 22 %). La marge opérationnelle du groupe évolue à 13,2 %.

Le résultat financier progresse de 71 %, à 10,1 M€ en raison notamment de plus-

Fiche d'identité

■ Défense Conseil International est une société anonyme au capital de 21 350 000 € détenu à 49,99 % par l'État, à 30 % par Sofema, à 10 % par Sofresa et à 10 % par Eurotradia. DCI détient en direct deux filiales : DCI services et assistance (détenue à 100 %) et Brienne Conseil et Finance (détenue à 99,99 %). Elle détient également, en direct ou par l'intermédiaire de Brienne Conseil et Finance, des participations dans plusieurs sociétés (Pentastar, Helisim, Civipol Conseil, Sofinfra, Abak systems, Helidax, Cathylease). Brienne Conseil et Finance est de son côté actionnaire à hauteur de 40,78 % de la société Financière de Brienne, et détient des participations dans Sofema et Odas, ainsi que dans huit fonds d'investissement sectoriels. L'activité du groupe DCI s'exerce dans deux domaines :

- le domaine opérationnel qui porte l'essentiel de l'activité à travers la société DCI et sa filiale DCI service et assistance ;

- le domaine des participations financières, à travers Brienne Conseil et Finance et sa filiale, la Financière de Brienne.

Ces deux entreprises exercent des activités de formation de personnel, de conseil et d'assistance technique dans le domaine de la défense, qui sont des fonds d'investissement actifs dans le domaine de la défense et des technologies à fort potentiel.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 2 juillet 2008 : adoption par le conseil d'administration du plan stratégique 2008-2012.

■ 23 octobre 2008 : entrée en vigueur du contrat relatif à la révision de corvettes koweïtiennes confié en cotraitance à DCI.

■ 24 octobre 2008 : réception du premier hélicoptère EC120 Colibri par la société Helidax, qui doit assurer l'exé-

cution opérationnelle du contrat de fourniture d'heures de vol d'hélicoptère pour l'EAALAT.

■ Novembre 2008 : François Dupont remplace Michel Olhagaray au poste de directeur de la branche NAVFCO.

■ Janvier 2009 : nomination de Philippe Julliot en tant que directeur de la branche Desco.

■ 31 mars 2009 : remise de l'offre sur le MCO de la flotte aéronautique du Qatar.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations

sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	49,9	49,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	112	129
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	14	17
Résultat financier	6	10
Marge brute d'autofinancement	18	14
Résultat net - part du groupe	11	47
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	11	47
Total des immobilisations nettes	69	77
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	34	34
Capitaux propres - part du groupe	170	212
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	5	5
dont reçus par l'État	3	3
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	66	37
Dettes financières nettes	-193	-196
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	2
Effectifs en moyenne annuelle	648	680
Charges de personnel	55	59
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	9,8 %	36,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	84,9	86,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	6,5 %	22,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

values réalisées sur la cession de valeurs mobilières de placement et d'une reprise de provisions sur titres de participation et des dividendes versés par Sofresa.

Le résultat net du groupe s'élève à 47 M€, en forte augmentation par rapport à 2007. Des reprises de provisions pour risques et charges sont intervenues, en lien avec l'accord transactionnel sur la participation, permettant de dégager un résultat exceptionnel de 13,5 M€ – dont l'effet est accru par un allègement futur d'impôts de 7 M€.

La trésorerie de fin d'exercice du groupe augmente légèrement (+1,2 %) pour atteindre 196 M€. La capacité d'autofinancement (14,2 M€) diminue sensiblement du fait de la transaction intervenue au titre du litige sur la participation (paiement aux salariés et anciens salariés de 12 M€). En parallèle, le besoin en fonds de roulement se réduit (-3,3 M€) en raison d'une diminution des encours clients. Par ailleurs, les flux de trésorerie consommé par les opérations d'investissement (-13,5 M€) augmentent avec le projet EAALAT. Si les dividendes versés aux actionnaires au titre de l'exercice augmentent fortement pour se monter à 22 M€, les capitaux propres consolidés du groupe sont en progression (+25 %) pour atteindre 212 M€.

Du fait des garanties accordées par le groupe dans le cadre de l'exécution de contrats, représentant au 31 décembre 2008 de l'ordre de 60 M€, les engagements donnés hors bilan augmentent.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président: Jean-Louis Rotrubin ■ Administrateurs représentant l'État: Yann Boaretto, Pierre Bourlot, Jacques-Emmanuel de Lajugie, Lucie Muniesa, Jean-Marc Puppi, Denis Roger ■ Administrateurs: Denis Bréban, Philippe Esper, Guillaume Giscard d'Estaing, Guy Rupied, Daniel Thuillier ■ Censeurs: Michel de Fresse de Monval, Xavier de Zuchowicz, Xavier Delcourt, Patrick Desjardins, François Dupont, André Helly, Philippe Juliot, Maurice Vanderheyden ■ Représentants des salariés: Patrick Cariou, Michel Coutely, Thierry David, Virginie Magrand ■ Commissaire du Gouvernement: Thierry Perrin ■ Mission de contrôle économique et financier: Clara Carriot ■ Commissaires aux comptes: Pricewaterhouse Coopers, Mazars et Guérard ■

Perspectives

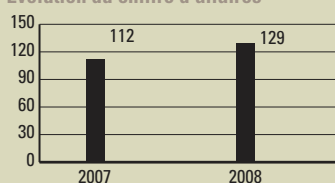
Pour l'exercice 2009, DCI envisage une légère progression de son chiffre d'affaires par rapport à 2008, en continuant à augmenter son carnet de commandes pour atteindre un niveau de prises de commandes proche d'un an et demi de chiffre d'affaires. Les accords conclus en décembre 2008 et septembre 2009 entre la France et le Brésil portant sur la fourniture de matériels navals devraient se traduire pour DCI à terme par la participation à un nouveau « grand contrat ». Les missions ressortissant au cœur de métier de transferts de compétence et de formation devraient ainsi se développer.

Hors éléments exceptionnels, le résultat d'exploitation devrait se maintenir, malgré les charges liées au démarrage des opérations du contrat porté par la filiale Hélicadax, ainsi que les efforts de développement du groupe. L'exécution de certains contrats nécessitera une attention toute particulière. Par ailleurs, la baisse des taux d'intérêt aura des répercussions sur le résultat financier. Le résultat net 2009 devrait, quant à lui, diminuer en l'absence d'élément exceptionnel significatif.

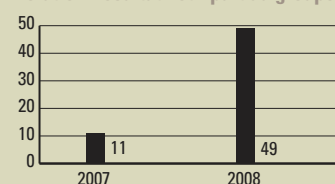
Sur le plan structurel, la volonté de DCI de réduire l'impact des grands contrats devrait conduire le groupe à développer l'activité liée aux partenariats public-privé, comme l'illustre notamment le soutien des forces françaises aux Émirats arabes unis. De même, le plan d'actions adopté le 21 janvier 2009 vise à favoriser la transversalité entre les différentes branches et réduire les frais généraux. Par ailleurs, d'ici à la fin 2009, l'entreprise devrait avoir terminé la mise en place d'une organisation complète de pilotage du contrôle interne.

Enfin, des évolutions pourraient intervenir au sein du pôle financier, à la suite des réflexions engagées sur sa structuration.

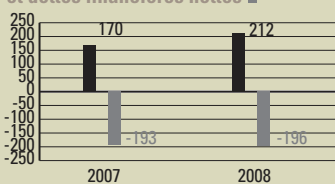
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes





Issue de l'ancien service à compétence nationale Direction des constructions navales, transformée en juin 2003 en société anonyme à capitaux publics, la société DCN, devenue DCNS en juin 2007, est un des principaux acteurs européens et un acteur

mondial important du secteur naval militaire. En mars 2007, le groupe Thales est devenu l'actionnaire industriel de référence de DCNS en entrant à hauteur de 25 % au capital de la société. Concomitamment, DCNS a acquis les actifs navals militaires français hors équipements de Thales, constitués, pour l'essentiel, de la société Thales Naval SA (TNF) et des parts détenues par celle-ci dans la société Armaris. Le rapprochement des actifs navals militaires français de DCNS et de Thales a fait du groupe DCNS l'unique maître d'œuvre français de navires fortement armés, et contribue à le positionner comme un acteur central d'un futur processus de consolidation du secteur naval militaire au niveau européen. Le groupe DCNS maîtrise la totalité de la chaîne de valeur et du cycle de vie des systèmes navals de défense, de la conception à la maintenance en passant par la production. Il propose à ses clients trois types de produits et services: des navires armés (bâtiments de surface et sous-marins) équipés de leur système de combat, des services de maintenance, de soutien et de modernisation, ainsi que des équipements et systèmes stratégiques, notamment des armes sous-marines. Le groupe DCNS emploie environ 12 200 personnes et a réalisé un chiffre d'affaires de 2,5 Md€ en 2008.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par la publication, le 17 juin, du Livre blanc sur la Défense et la sécurité nationale. Dans le domaine naval militaire, les travaux du Livre blanc ont conduit à prendre deux décisions importantes: la réduction de dix-sept à onze du nombre d'unités du programme de frégates européennes multi-missions (FREMM), et le décalage à 2012 de la décision de construire un éventuel second porte-avions pour la Marine nationale. Toutefois, les travaux de la Commission du Livre blanc ont également permis de confirmer le programme de construction des sous-marins nucléaires d'attaque (SNA) Barracuda, dont le déroulement sera seulement légèrement décalé dans le

temps. Globalement, l'impact des conclusions du Livre blanc est donc limité pour DCNS, ses deux programmes structurants étant maintenus moyennant une évolution sensible du périmètre du programme FREMM.

L'année 2008 a également vu la poursuite de la diversification des activités de DCNS. Initié mi-2007 avec la modification de l'objet social de l'entreprise, ce processus a connu en 2008 ses premières réalisations concrètes. Ainsi, après une première phase destinée à définir précisément le potentiel du marché nucléaire civil accessible à l'entreprise et à créer une organisation interne adaptée, DCNS a répondu à des appels d'offres dans ce secteur, ce qui lui a permis d'enregistrer quelques succès commerciaux en fin d'année. En parallèle, DCNS a lancé en 2008 un processus de

création d'une société commune avec le groupe Veolia Environnement dans le domaine des services aux sites militaires et industriels (services de maintenance d'infrastructures, d'outils industriels et de réseaux – électricité, fluides – et services de soutien aux sites industriels – propriété, transport, sécurité).

Parallèlement à la diversification de ses activités, DCNS a intensifié son programme d'implantations à l'étranger avec la création, en septembre 2008, de la société DCNS India. Cette filiale a pour objectif de renforcer la présence industrielle et commerciale du groupe en Inde, et d'appuyer la réalisation du programme de fourniture de six sous-marins conventionnels Scorpène obtenu en 2005. Une telle implantation devrait par ailleurs contribuer à positionner favorablement DCNS dans la perspective de futurs appels d'offres de la Marine indienne.

L'activité industrielle a été soutenue au cours de l'exercice. Dans le domaine des navires de surface, l'année a vu la livraison à leurs clients du premier des deux bâtiments du programme Horizon (construction de deux frégates anti-aériennes pour la Marine nationale) et du dernier bâtiment du programme Delta (construction de six frégates pour la Marine de Singapour), ainsi que la commande d'un troisième bâtiment de projection et de commandement (BPC) dans le cadre du plan de relance de l'économie. En parallèle, le déroulement du programme FREMM s'est poursuivi normalement suite à la commande, en mars 2008, d'un navire de ce type par la Marine marocaine. Concernant les sous-marins, le principal fait marquant de l'année est la signature, le 23 décembre 2008, d'un accord cadre avec la Marine brésilienne portant sur la construction au Brésil en transfert de technologie de quatre sous-marins conventionnels de type Scorpène et sur l'assistance à la construction d'un sous-marin nucléaire d'attaque (hors

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

■ DCNS est un groupe spécialisé dans la conception et la construction de navires armés, la fourniture de services liés à l'exploitation de ces navires (maintenance, soutien, modernisation), ainsi que la conception et la fourniture de systèmes stratégiques (armes sous-marines

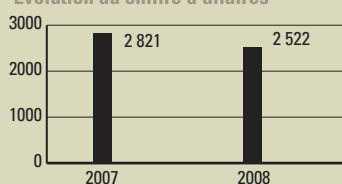
notamment). Le groupe est organisé autour de la société DCNS SA, qui détient plusieurs filiales, dont Thales Naval SA (TNF) et DCN I, ainsi que plusieurs implantations à l'étranger (DCNS India, DCN Italia). DCNS SA détient également des intérêts dans plusieurs sociétés communes (Horizon, Eurosystnav,

Boustead DCNS Naval Corporation, Défense Environnement Services), ainsi que dans plusieurs GEIE (Eurotorp, Euroslat). DCNS SA est une société anonyme au capital de 563 000 000 € détenu à 73,98 % par l'État, à 25 % par Thales, et à 1,02 % par les personnels et anciens personnels du groupe DCNS.

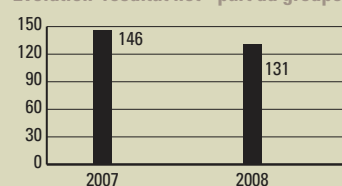
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	75
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2 821	2 522
dont réalisé à l'étranger	781	642
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	174	111
Résultat financier	79	84
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	281	19
Résultat net - part du groupe	146	131
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	146	131
Total des immobilisations nettes	1 001	973
dont écart d'acquisition net	383	363
dont immobilisations incorporelles nettes	207	166
dont immobilisations financières nettes	23	33
Capitaux propres - part du groupe	757	858
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	33	30
dont reçus par l'État	33	30
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	988	773
Dettes financières nettes	-981	-1 195
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	12 831	12 579
Charges de personnel	814	835
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	5,2 %	5,2 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	63,5	66,4
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	19,3 %	15,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

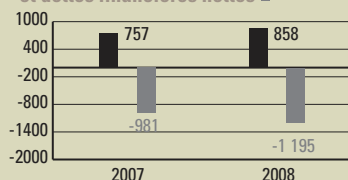
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



chaufferie nucléaire), ainsi que sur la réalisation d'un chantier de construction navale et d'une base navale en partenariat avec le groupe brésilien Odebrecht. L'année 2008 a également vu l'affermissement, le 21 décembre, de la seconde tranche conditionnelle du programme Barracuda qui marque l'achèvement de la commande du premier exemplaire de la série, et, en termes de livraisons, l'admission au service actif du dernier des trois sous-marins Agosta 90 B commandés en 1994 par le Pakistan. Cet exemplaire était équipé, pour la première fois, du système de propulsion anaérobie Mesma. Enfin, un des temps forts de l'année a été constitué par la mise à flot, le 2 décembre 2008, du quatrième sous-marin nucléaire lanceur d'engins de nouvelle génération (SNLE-NG) baptisé Le Terrible.

Dans le domaine des services, des commandes importantes portant sur le maintien en condition opérationnelle (MCO) des sous-marins ont été passées au groupe (renouvellement du contrat de MCO des SNA de la classe Rubis, signature d'un contrat portant sur le MCO des SNLE-NG). Un contrat important concernant l'adaptation des trois premiers SNLE-NG au standard du dernier navire de la série, caractérisé notamment par l'intégration du missile balistique stratégique M 51, a également été notifié à l'entreprise au cours de l'exercice. Du côté des bâtiments de surface en revanche, seuls des contrats annuels ont pu être signés à la place des contrats pluriannuels antérieurs. Le principal événement marquant de l'année dans le domaine des services concerne l'achèvement de l'IPER (indisponibilité périodique pour entretien et réparation) du porte-avions Charles-de-Gaulle, commencée en septembre 2007. Enfin, l'exercice 2008 a également été satisfaisant dans le domaine des équipements, avec, notamment, la notification de la tranche ferme du programme Artemis portant sur la conception et la fabrication des futures torpilles lourdes de la Marine nationale.

L'année 2008 a également vu la réalisation de l'offre de titres réservée aux salariés (ORS) mise en place dans le cadre de l'entrée de Thales au capital de DCNS. Cette offre a abouti à l'acquisition de 1,02 % du capital de l'entreprise par 7 615 salariés, ouvriers d'État et anciens personnels du groupe représentant 55 % des ayants droit. Le montant global des souscriptions a atteint 19,8 M€.

Analyse financière

L'exercice 2008 s'est traduit par une érosion de 10,6 % du chiffre d'affaires de DCNS à 2 522 M€. Cette évolution résulte de l'arrivée à échéance de plusieurs contrats structurants pour l'entreprise (construction du SNLE-NG Le Terrible et des frégates Horizon; réalisation des sous-marins Scorpène pour la Malaisie; achèvement du contrat de MCO des SNLE), insuffisamment compensée par la montée en puissance de nouveaux programmes (frégates FREMM, SNA Barracuda, adaptation au missile M 51 des SNLE-NG). La répartition du chiffre d'affaires entre le marché national (74,5 %) et l'export (25,5 %) demeure à peu près constante.

Après une année 2007 en retrait, les prises de commandes du groupe se sont sensiblement redressées en 2008 pour atteindre 2 329,4 M€ (+25,1 % par rapport à 2007), le montant du contrat de fourniture de sous-marins à la Marine brésilienne qui doit être conclu sous peu sur la base du partenariat stratégique signé en décembre 2008 n'étant pas pris en compte. Ce résultat est satisfaisant, même si le niveau atteint en 2008 demeure encore légèrement insuffisant pour assurer le renouvellement du chiffre d'affaires à long terme. Le carnet de commandes au 31 décembre 2008 s'élève à 8 244 M€, en légère diminution (-1,0 %) par rapport à son niveau de fin 2007 mais représente toujours un peu plus de trois années de chiffre d'affaires.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Patrick Boissier ■ Représentants de l'État : Pierre Aubouin, Raphaël Bello, Hugues Bied-Charreton, Joseph Bodard, Christophe Burg, Éric Querenet de Bréville ■ Autres administrateurs : Gilles Denoyel, Patrice Durand, Jean-Georges Malcor, Yves Michot, Bernard Retat ■ Représentants des salariés : Jacques André, Gérard Aubert, Gérard Barbereau, Bernard Hamelin, Gilles Montaland, Michel Rouze ■ Mission de contrôle économique et financier : Clara Carriot ■ Commissaire du Gouvernement : Marc Gatin ■ Commissaires aux comptes : Ernst & Young, KPMG ■

Le résultat d'exploitation consolidé du groupe s'établit à 111 M€ en 2008, un niveau nettement inférieur à celui observé en 2007 (173,9 M€, soit une diminution de 36,2 %). Logiquement, la marge d'exploitation se replie sensiblement, passant de 6,2 % à 4,4 %. La baisse de la rentabilité opérationnelle du groupe s'explique pour l'essentiel par le repli de l'activité qui n'est pas compensé par une baisse proportionnée des charges. Ainsi, si les charges de structure sont contenues (elles reculent de 12,5 % pour s'établir à 13,7 % du chiffre d'affaires), le coût des achats – incluant le coût de la sous-traitance industrielle – demeure à peu près stable d'un exercice à l'autre, alors que les charges de personnel s'alourdissent légèrement (+2,5 % à 834,6 M€). Comme pour les exercices antérieurs, ce dernier résultat recouvre deux mouvements opposés : une augmentation des charges globales des personnels de droit privé et des personnels détachés du groupe liée à la substitution progressive de salariés de droit privé au personnel mis à disposition par l'État, et une diminution des charges globales liées au personnel de droit public mis à disposition. Au niveau individuel toutefois, l'évolution des charges entre les deux catégories de personnel est inversée (les charges relatives au personnel mis à disposition évoluant plus rapidement que celles relatives au personnel de droit privé). Les frais de recherche et développement autofinancés croissent légèrement par rapport à 2007 à 64,4 M€ (+3,9 %), mais le niveau atteint reste en ligne avec l'objectif à moyen terme du groupe.

La diminution du résultat d'exploitation de l'exercice résulte également pour partie de la hausse de la dotation aux amortissements des écarts d'évaluation (+13,4 M€ à 41,4 M€). À l'inverse, le résultat d'exploitation bénéficie de reprises nettes de provisions sur l'exercice.

Le résultat financier progresse légèrement (+5,8 % à 83,5 M€), grâce à l'augmentation des produits financiers. Le résultat exceptionnel se redresse nettement, l'exercice 2007 ayant été fortement impacté par l'enregistrement d'une charge exceptionnelle de 31 M€ liée à la mise en place de mesures d'aide au départ de personnels. Sur la base de ces éléments,

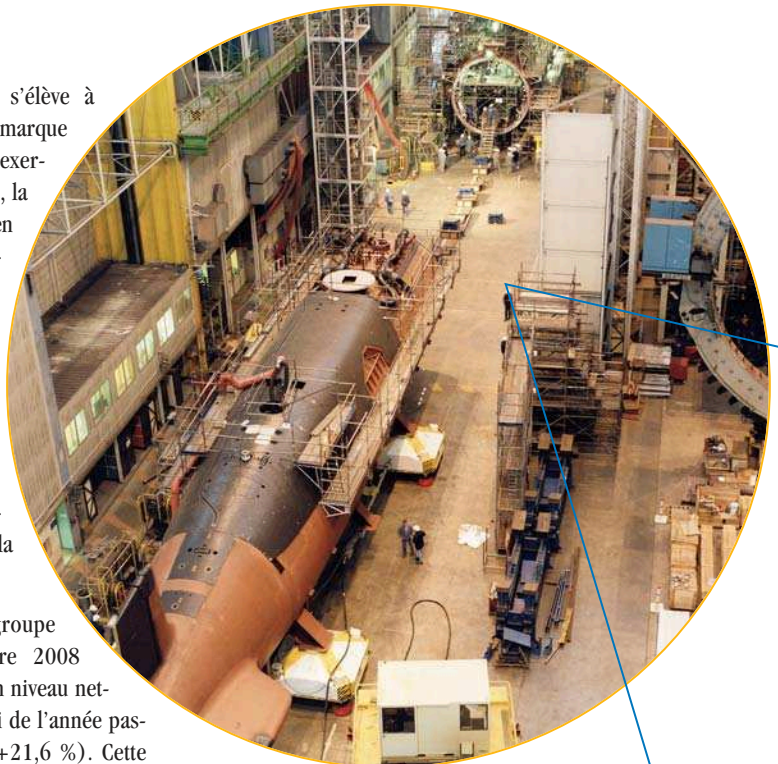
le résultat net s'élève à 131,4 M€. Si ce résultat marque un repli par rapport à l'exercice précédent (10,1 %), la marge nette reste stable en revanche à 5,2 % du chiffre d'affaires. La diminution en volume du résultat net est essentiellement due au repli du résultat d'exploitation, partiellement compensé par le redressement du résultat exceptionnel et la baisse de la charge d'impôt.

La trésorerie nette du groupe DCNS au 31 décembre 2008 s'élève à 1 198,8 M€, un niveau nettement supérieur à celui de l'année passée (+ 213,1 M€ soit +21,6 %). Cette progression résulte de l'amélioration très sensible du besoin en fonds de roulement (-309,6 M€ par rapport à 2007), ce qui permet aux flux de trésorerie générés par l'activité de redevenir nettement positifs (+328,1 M€). Il est à noter que les flux de trésorerie de l'exercice 2007 étaient affectés de deux éléments exceptionnels (acquisition de TNF pour 483,9 M€ et, à l'opposé, versement par l'État de la dernière tranche, d'un montant de 150 M€, de l'augmentation de capital souscrite lors du changement de statut de la société). Le dividende versé par DCNS au cours de l'exercice 2008 s'élève à 30,4 M€, un niveau faible lié au versement d'un acompte sur dividende en nature exceptionnel en décembre 2007.

En termes d'effectifs, le nombre de personnes employées en moyenne par le groupe a légèrement diminué en 2008 (2 %), à 12 579 personnes (ETP). Sur ce total, plus de la moitié (52 %) sont des salariés de droit privé.

Perspectives

Le début de l'année 2009 a été marqué par le remplacement, mi-janvier, du président-directeur général de DCNS, Jean-Marie Poimboeuf, qui présidait le groupe depuis neuf ans, par Patrick Boissier, ancien président-directeur général des Chantiers de l'Atlantique.



En 2009, l'environnement du groupe DCNS sera marqué par l'entrée en vigueur de la loi de programmation militaire 2009-2014 promulguée le 29 juillet. Toutefois, l'impact principal pour DCNS du travail de mise à jour de la doctrine de défense et du format des armées est déjà connu depuis le mois de juillet 2008. En conséquence, le travail effectué par le groupe sur ce thème en 2009 a essentiellement consisté à renégocier avec le client français le contenu de ses deux programmes structurants (frégates FREMM et SNA Barracuda).

DCNS poursuivra par ailleurs au cours de l'exercice la mise en œuvre de ses principales orientations stratégiques. Le groupe va ainsi sensiblement développer en 2009 son implantation à l'étranger et poursuivra également ses efforts de diversification de son activité dans des domaines connexes à son cœur de métier.

Concernant le premier point, DCNS a constitué en juin 2009 une société commune avec le groupe malaisien Boustead dont l'objet est d'assurer les prestations de maintenance des deux sous-marins Scorpène vendus en 2002 à la Malaisie. DCNS constituera également d'ici à la fin 2009 un joint-venture avec les sociétés indiennes GRSE et Vision Comptech qui sera chargée de réaliser des études de détail pour des bâtiments de surface et devrait faciliter la participation du groupe à la réalisation des futurs programmes navals de la Marine indienne. Enfin, dans

le cadre de la commande de sous-marins par la Marine brésilienne, DCNS créera une société commune avec le groupe brésilien Odebrecht et implantera une filiale au Brésil. Concernant le second point, DCNS a achevé le 26 juin 2009 ses travaux de création d'une société commune avec le groupe Veolia Environnement baptisée Défense Environnement Services et destinée à assurer des prestations de maintenance et de services au profit de sites industriels civils et militaires.

En termes de partenariats industriels, l'année 2008 a également été marquée par la rupture, le 14 octobre, des accords conclus au cours de la période 1991-1993 avec le groupe espagnol Navantia pour la conception et la réalisation des sous-marins conventionnels Scorpène. Suite à cette rupture, DCNS a engagé à l'encontre de Navantia une procédure devant le tribunal arbitral de Paris visant à protéger ses droits de propriété intellectuelle. Le groupe poursuit par ailleurs ses efforts en vue de constituer avec le groupe italien Finmeccanica une société commune visant à créer un leader mondial dans le domaine des systèmes d'armes sous-marines.

Enfin, une réorganisation significative des structures du groupe est prévue en 2009. Elle se traduira notamment par la disparition par fusion-absorption de plusieurs filiales de DCNS SA, en particulier des

sociétés Armaris et DCN Log, ainsi que par la mise en location-gérance au profit de DCNS du fonds de commerce de la société TNE. Cette réorganisation permettra au groupe de tirer pleinement partie de la réalisation du projet Convergence et de dégager l'ensemble des synergies relatives à ce rapprochement.

En termes financiers, l'exercice 2009 devrait se traduire par un maintien de l'activité et de la rentabilité opérationnelle du groupe à leur niveau de 2008. Le chiffre d'affaires devrait ainsi s'établir à 2,4 Md€, pour un résultat d'exploitation d'environ 150 M€ soit une marge d'exploitation de 6,3 %. L'année 2009 devrait constituer le dernier exercice au cours duquel le chiffre d'affaires stagnera avant que l'activité croisse de nouveau grâce à la montée en puissance de plusieurs grands programmes. Le maintien du résultat d'exploitation à son niveau de 2008 devrait être obtenu malgré un net accroissement du coût des personnels de l'État mis à disposition du groupe, grâce à des gains réalisés sur les frais généraux et administratifs. Le résultat net est toutefois attendu en recul sur l'exercice. Enfin, en termes de commandes, l'année 2009 devrait être très positive, notamment grâce à la signature du contrat de fourniture de sous-marins à la Marine brésilienne et à la notification de l'avenant au programme FREMM France. Le montant global des prises de commandes de l'exercice est ainsi espéré aux alentours de 8,3 Md€.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Septembre 2008 : création de la société DCNS India, filiale indienne de DCNS.
- 26 septembre 2008 : admission au service actif par la Marine pakistanaise du sous-marin Hamza doté du système de propulsion anaérobie Mesma.
- 14 octobre 2008 : rupture des accords associant DCNS au groupe espagnol Navantia pour la conception et la fabrication des sous-marins Scorpène.
- 23 décembre 2008 : signature par la République française et la République brésilienne d'un accord de coopération stratégique dans le domaine de la défense confiant à DCNS la conception et la réalisation en transfert de technologie de quatre sous-marins conventionnels et l'assistance à la conception et à la réalisation de la partie non nucléaire d'un sous-marin à propulsion nucléaire.
- 14 janvier 2009 : départ de Jean-Marie Poimbœuf de la présidence de DCNS et délégation de Patrick Boissier dans les fonctions de P-dg par le conseil d'administration en remplacement de Jean-Marie Poimbœuf.
- 29 janvier 2009 : nomination par décret de Patrick Boissier au poste de président du conseil d'administration de DCNS.
- 24 juin 2009 : création de Boustead DCNS Naval Corporation, société commune entre DCNS et le groupe Boustead destinée à assurer l'entretien des sous-marins Scorpène de la Marine malaisienne.
- 26 juin 2009 : création de Défense Environnement Services, société commune entre DCNS et le groupe Veolia Environnement destinée à fournir des prestations de services au profit de sites industriels civils et militaires.



ficher une solide performance opérationnelle et a affiché des prises de commande d'un niveau significatif. Les livraisons d'Airbus et d'Eurocopter ont atteint des sommets historiques. Le groupe doit toutefois faire face à des défis importants sur ses grands programmes, en particulier l'A400M.

Leader européen de l'industrie aéronautique, spatiale et de défense, le groupe EADS a réalisé en 2008 des résultats satisfaisants lui permettant d'améliorer sa capacité de résistance à la difficile conjoncture mondiale. Le groupe a continué d'afficher

à la volatilité du dollar américain. La direction du groupe a estimé que le plan Power8 avait généré en 2008 des économies de 1,3 Md€, supérieures aux prévisions, et représentant donc plus de la moitié de l'objectif de 2,1 Md€ fixé pour 2010. Pour compléter Power8 lancé en 2007, EADS a initié d'autres mesures afin d'améliorer son efficacité globale. Power8 Plus a ainsi été lancé à l'échelle de l'ensemble du groupe afin d'apporter une contribution annuelle supplémentaire de 1 Md€ à l'EBIT (EBIT avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels) du groupe de 2011 à 2012, cet effort étant réparti entre Airbus (650 M€) et les autres divisions – division Avions de transport militaire comprise – et le siège (350 M€).

Par ailleurs, la deuxième tranche des obligations remboursables en action EADS émises par Lagardère a été livrée en juin 2008, réduisant la participation de Lagardère dans EADS de 2,5 % pour la porter à 10 % du capital.

Faits marquants

L'année 2008, en dépit d'un environnement économique particulièrement dégradé, a été marquée par des résultats commerciaux très satisfaisants pour le groupe et pour Airbus. Les prises de commandes, alimentées par un flux soutenu de commandes, toutes divisions confondues, se sont élevées à 98,6 Md€, contre 136,8 Md€ en 2007. Fin décembre 2008, le carnet de commandes d'EADS atteignait donc le niveau record de 400,2 Md€, contre 339,5 Md€ à fin 2007, soit une augmentation de 18 %.

Sur le plan industriel, l'année 2008 a été marquée par d'importants défis concernant les grands programmes en développement. Le programme d'avion de transport militaire A400M a ainsi été retardé alors qu'Airbus continue de faire face au défi de la montée en puissance de la production de l'A380. Afin de renforcer la gestion du programme A400M, de simplifier la structure de gestion et d'exploiter les synergies avec Airbus, EADS a annoncé en décembre 2008 l'intégration de la division Avions de transport militaire dans Air-

bus sous le nom d'« Airbus Military ». Ce regroupement s'inscrit plus globalement dans le cadre de la mise en place du plan « Future EADS » qui vise à mettre en place une organisation plus rationnelle et plus intégrée.

En 2008, EADS a également réalisé des progrès significatifs en se recentrant sur son cœur de métier. Le groupe a finalisé sa stratégie dans les aérostructures, avec la cession, en 2008, du site de Laupheim et d'une partie de celui de Filton, la fusion des sites allemands de Nordenham, de Varel et d'Augsbourg dans une structure ad hoc Premium Aerotec, et la fusion des sites français de Meaulte et de Saint-Nazaire Ville dans Aerolia. EADS a également vendu une participation de 70 % dans Socata à Daher, en conservant pour l'instant les 30 % restants. La nouvelle chaîne d'assemblage final de l'A320 à Tianjin, en Chine, a été inaugurée en septembre 2008, permettant d'étendre l'empreinte industrielle d'Airbus en Asie.

L'année 2008 a vu également la poursuite du processus de transformation initié en 2006 en réaction aux retards de l'A380 et

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du groupe EADS, porté notamment par la hausse des livraisons d'Airbus (483 avions contre 453 en 2007), s'est établi à 43,3 Md€ en 2008, en augmentation de 11 % (contre 39,1 Md€ en 2007). La croissance du chiffre d'affaires du groupe a plus que compensé la baisse du taux moyen du dollar, dont l'impact est d'autant plus fort que EADS a réalisé 56 % de son chiffre d'affaires hors d'Europe et qu'Airbus ne peut vendre ses avions qu'en dollar.

Fiche d'identité

■ EADS est une société anonyme de droit néerlandais. Au 31 décembre 2007, elle est majoritairement détenue par un consortium d'actionnaires constitué de Sogepa (l'État via Sogepa et Lagardère via Desirade), DASA et SEPI (holding de l'État espagnol). Les membres

du concert sont liés par un pacte d'actionnaires signé en date du 8 avril 2000 lors de la constitution d'EADS. Ce pacte a été amendé pour modifier les termes liés à la gouvernance du Groupe EADS, suite à l'accord trouvé le 16 juillet 2007 entre les actionnaires de référence.

■ Au 31 décembre 2008, la composition de l'actionariat était le suivant :

- DASA : 22,50 % (dont 15 % seulement de droits économiques associés, DASA disposant de l'intégralité des droits de vote)
- Sogepa (60 % Sogepa - société détenue par l'État ; 40 % Désirade – société détenue par le groupe Lagardère) : 25 %,

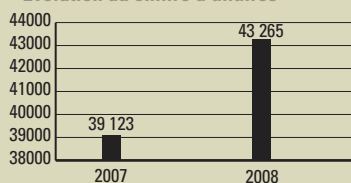
dont 2,5 % correspondant à la dernière tranche ayant été remise en remboursement d'obligations convertibles émises par Lagardère le 24 mars 2009, après deux tranches de 2,5 % en juin 2007 et juin 2008.

- SEPI (holding de l'État espagnol) : 5,49 %
- Flottant : 47,01 %

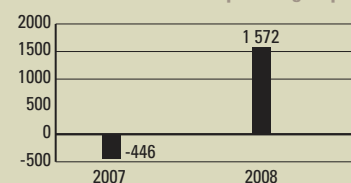
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	0,1	0,1
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	15	15
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 679	1 476
Chiffre d'affaires	39 123	43 265
dont réalisé à l'étranger	35 673	39 568
Résultat d'exploitation/ résultat opérationnel	-33	2 772
Résultat financier	-737	-472
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	3 862	4 571
Résultat net - part du groupe	-446	1 572
Résultat net - intérêts minoritaires	9	25
Résultat net de l'ensemble consolidé	-437	1 597
Total des immobilisations nettes/ Actifs non courants	37 051	35 924
dont écart d'acquisition net	9 519	9 760
dont immobilisations incorporelles nettes	1 313	1 411
dont titre mis en équivalence	2 238	2 356
dont impôts différés actifs	2 705	2 756
Capitaux propres - part du groupe	13 090	11 022
Intérêts minoritaires	85	104
Dividendes versés au cours de l'exercice	97	97
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	12 433	12 062
Dettes financières nettes	-4 333	-6 153
Dettes financières brutes à plus d'un an	3 090	3 046
Effectifs en moyenne annuelle	116 493	118 349
Charges de personnel	9 081	9 396
Résultat (groupe + minoritaires)/ Chiffre d'affaires	-1,1 %	3,7 %
Charges de personnel/ Effectifs moyens (en milliers €)	78	79,4
Résultat (groupe + minoritaires)/ Fonds propres	-3,3 %	14,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

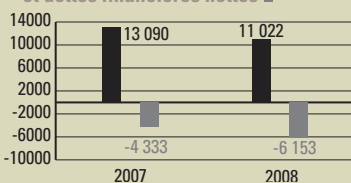
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



L'EBIT s'est amélioré pour atteindre 2 830 M€, contre 52 M€ l'année précédente où l'EBIT d'Airbus en particulier avait été affecté par des charges exceptionnelles élevées (Power8, A400M et A350 XWB). Cette amélioration de l'EBIT a été portée par l'ensemble des divisions.

Parallèlement à l'évolution de l'EBIT du groupe, le résultat net d'EADS est en progression à 1 572 M€ (résultat net 2007 : - 446 M€), soit un bénéfice par action de 1,95 € (contre une perte par action 2007 de 0,56 €).

Les flux de trésorerie disponible avant financement des ventes se sont élevés à 2 886 M€ en 2008 (2007 : 3 293 M€) et la position de trésorerie nette a atteint le niveau record de 9,2 Md€ (fin 2007 : 7 Md€).

Airbus

Reflétant la hausse des livraisons, le chiffre d'affaires d'Airbus a progressé en 2008 de 9 %, pour atteindre 27,5 Md€ (contre 25,2 Md€ en 2007). En 2008, Airbus a livré 483 appareils, soit 30 de plus qu'en 2007. Le carnet de commandes d'Airbus comptait 3 715 appareils à fin 2008, soit une valeur de 345 Md€ (prix catalogue) ou l'équivalent de six années de production. Les prises de commandes ont été soutenues, l'avionneur ayant reçu 777 commandes nettes d'une valeur d'environ 82 Md€ (prix catalogue), ce qui représente une part de marché mondiale de 54 %. La division enregistre un EBIT de 1 790 M€ grâce à la fois à des charges exceptionnelles moins importantes, un chiffre d'affaires en hausse et aux économies du programme Power8.

Airbus Military

À la suite de l'annonce de la direction d'EADS, le 25 septembre 2008, d'un retard indéterminé pour le premier vol de l'A400M, principalement du fait de l'indisponibilité du régulateur numérique du moteur (FADEC), EADS a appli-

qué pour le programme A400M à compter du troisième trimestre 2008, la méthode comptable de « début de contrat », spécifique aux premières phases d'un contrat à long terme, en application de la norme comptable IAS 11 (contrats à long terme). Selon cette méthode, EADS a donc reconnu les coûts du contrat enregistrés à ce jour comme une charge directe dans le compte de résultat ainsi que les revenus y afférents, pour autant que le groupe pense recouvrer les coûts du contrat dépensés. La provision pour perte à terminaison a été ensuite réévaluée pour couvrir uniquement les pertes additionnelles du contrat qu'EADS est en mesure d'estimer actuellement de manière fiable.

EADS a entamé des discussions avec ses principaux clients pour déterminer les prochaines étapes du programme. Airbus Military a proposé aux clients de lancer des commandes européennes, qui concentrent 180 des 192 commandes, une nouvelle approche, notamment un nouveau calendrier et certains changements techniques. S'agissant du calendrier, une première livraison devrait normalement intervenir environ trois ans après le premier vol d'essai. Dès qu'un nouveau calendrier sera disponible, EADS reprendra la comptabilisation suivant les points d'avancement et remettra à jour la charge comptabilisée au titre de l'A400M.

En 2008, le chiffre d'affaires d'Airbus Military a augmenté de plus de 140 %, à 2,8 Md€ (contre 1,14 Md€ en 2007), en raison de l'impact du passage à la méthodologie comptable de « début de contrat » pour le programme A400M, pénalisé par des retards, ainsi qu'à la hausse des ventes d'avions ravitailleurs.

L'EBIT s'est amélioré en conséquence, avec une perte limitée à 16 M€ (après une perte de 155 M€ en 2007). L'activité Avions ravitailleurs a contribué significativement au résultat.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Bodo Uebber* ■ Personnalités indépendantes : *Hermann-Josef Lamberti, Lakshmi N. Mittal, John Parker (Sir), Michel Pébereau* ■ Administrateur proposé par SEPI : *Juan Manuel Eguigaray Ucelay* ■ Administrateurs proposés par Sogead : *Dominique D'Hinnin, Arnaud Lagardère* ■ Administrateurs proposés par Daimler : *Rolf Bartke, Wilfried Porth* ■ Autre administrateur : *Louis Gallois* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, KPMG* ■

Eurocopter

En 2008, Eurocopter a livré 588 appareils, ce qui correspond à une augmentation de la cadence de production de plus de 20 % par rapport à 2007 et qui lui a permis de conserver sa première place sur le marché mondial des hélicoptères civils en nombre d'unités livrées. Le chiffre d'affaires a augmenté de 7,5 %, pour atteindre 4,5 Md€. L'EBIT s'élève à 293 M€, en forte progression par rapport à l'année précédente. Une hausse de 44 % des frais de recherche et développement autofinancés ainsi que les fluctuations de change défavorables ont pénalisé la marge opérationnelle. Avec 4,9 Md€ de prise de commandes en 2008, le carnet de commandes d'Eurocopter s'élève à 13,8 Md€ (contre 13,5 Md€ en 2007), soit l'équivalent de 1515 hélicoptères ou environ trois années de production au rythme actuel.

Défense & Sécurité

La division Défense & Sécurité a apporté une solide contribution à la performance financière d'EADS, grâce notamment à l'amélioration de la coordination entre les divisions Astrium et Défense & Sécurité, à la rentabilité importante des programmes arrivés à maturité et aux gains de productivité obtenus par le regroupement de plusieurs sites. Le carnet de commandes s'est étoffé à l'export et dans des secteurs à forte croissance. En 2008, le chiffre d'affaires a progressé de 5,1 % pour atteindre 5,7 Md€, stimulé par la contribution des activités télécoms sécurisées, des services de systèmes militaires aériens et la consolidation de PlantCML à partir d'avril. L'EBIT est en augmentation de 18 %, à 408 M€. À fin 2008, le carnet de commandes s'établissait à 17 Md€ (contre 17,8 Md€ en 2007), avec une expansion vers des produits et services à forte croissance. Si les activités dans les missiles et les avions de combat Eurofighter représentent l'essentiel des commandes, les systèmes de sécurité intérieure occupent une part croissante.

Astrium

Astrium a connu une croissance importante de son activité en 2008. Le chiffre d'affaires de la division a progressé de 21 % à 4,3 Md€ (2007 : 3,6 Md€) grâce aux performances de ses trois unités

opérationnelles: Satellites, Services et Transport spatial. Cette augmentation s'explique principalement par l'accroissement des ventes de satellites de télécommunications commerciaux, l'accélération du rythme de production d'Ariane 5, la montée en cadence des services Paradigm. L'EBIT a par conséquent progressé de 34 % à 234 M€. La marge opérationnelle a poursuivi sa progression des quatre dernières années, à 5,5 %, en dépit d'un effet de change défavorable. À fin 2008, le carnet de commandes atteint 11 Md€ (fin 2007 : 12,9 Md€). Plusieurs acquisitions ont stimulé les perspectives de croissance de la division, avec notamment l'acquisition de SSTL spécialiste des petits et micro-satel-



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 1^{er} février 2008 : essais de carburants de substitution sur l'A380.
- 7 février 2008 : décollage réussi pour le laboratoire spatial européen.
- 24 février 2008 : l'EC175, le nouvel hélicoptère civil de sept tonnes d'Eurocopter, a été lancé à l'occasion du salon Heli-Expo 2008.
- 27 mars 2008 : le consortium dirigé par EADS a signé un contrat de 27 ans avec le ministère britannique de la Défense portant pour la fourniture de capacités de ravitaillement en vol à la Royal Air Force (RAF).
- 22 avril 2008 : EADS a annoncé l'acquisition de la société californienne PlantCML, fournisseur majeur de services et solutions de réponse aux appels d'urgence en Amérique du Nord.
- 17 juillet 2008 : Airbus a annoncé des contrats d'une valeur de 40,5 milliards de dollars pour 256 appareils lors du Salon aéronautique de Farnborough, au Royaume-Uni.
- 28 septembre 2008 : inauguration par Airbus de la première chaîne d'assemblage final hors d'Europe, à Tianjin en Chine.
- 29 septembre 2008 : l'ATV (véhicule de transfert automatique de ravitaillement) « Jules Verne », qui s'était arrimé à la station spatiale internationale (ISS) en avril, a procédé avec succès à sa dernière manœuvre avant de se désintégrer, comme prévu, dans les hautes couches de l'atmosphère.
- 25 octobre 2008 : l'A380 a fêté le premier anniversaire de sa mise en service. À fin 2008, treize appareils avaient été livrés à Singapore Airlines, Qantas et Emirates.
- 16 décembre 2008 : EADS North America a livré son 50^e hélicoptère utilitaire léger Lakota UH-72A à l'armée américaine.
- 23 décembre 2008 : le gouvernement brésilien a commandé cinquante hélicoptères EC725 à un consortium formé d'Eurocopter et de sa filiale brésilienne Helibras.
- 23 juin 2009 : livraison du premier Airbus A320 assemblé en Chine.
- 24 juillet 2009 : accord des ministres de la défense des pays de lancement de l'A400M sur la poursuite du programme.

lites, d'Imass Ltd, fournisseur britannique de solutions intégrées de géo-information, et l'augmentation de 41 à 81 % de sa participation dans Spot Image, société française propriétaire des droits commerciaux des images satellite du ministère français de la Défense.

Perspectives

L'année 2009 devrait s'avérer difficile pour le transport aérien, qui subit, comme la plupart des secteurs, les effets de la récession économique. EADS prévoit qu'Airbus enregistrera jusqu'à 300 nouvelles commandes brutes en 2009 même si le groupe considère que cette prévision sera difficile à réaliser dans l'environnement commercial actuel. Sur la base d'une hypothèse de livraisons au moins stable et d'un taux de change du dollar de 1,39 \$ pour 1 €, le chiffre d'affaires d'EADS devrait globalement être en ligne avec celui de 2008. Selon ces hypothèses, l'EBIT avant éléments non récurrents (avant amortissement des écarts d'acquisition et éléments exceptionnels) devrait baisser en 2009, mais rester significativement positif, soutenu par une solide performance opérationnelle.

Par rapport à 2008, l'EBIT devrait pâtir d'une augmentation des dépenses de Recherche & Développement, d'une détérioration significative des couvertures de change, d'une dégradation des prix, de la hausse des financements clients et des coûts des activités de support, autant d'effets partiellement compensés par les nouvelles économies réalisées dans le cadre de Power8. En ce qui concerne les effets des éléments non récurrents, la révision des plans industriels pour mener à bien le programme A400M pourrait générer une charge substantielle, pénalisante pour l'EBIT.

Les coûts A380 restent plus élevés que prévus et EADS reverra l'impact potentiel sur la courbe d'apprentissage au deuxième semestre 2009.

Le flux de trésorerie disponible en 2009 pâtira de la diminution des avances reçues de clients chez Airbus et à l'augmentation des stocks au quatrième trimestre 2009, reflétant la baisse des taux de production des monocouloirs. EADS prévoit également de soutenir le financement des livraisons de ses clients sur une base discrétionnaire en 2009. La consommation des

provisions constituées ces dernières années pèsera également sur le flux de trésorerie.

En outre, EADS a pris plusieurs décisions proactives pour anticiper les conséquences de la crise. Pour tenir compte de la dégradation des perspectives de l'aviation commerciale, la direction d'Airbus a annoncé que les cadences de production des monocouloirs seraient stabilisées à 34 avions par mois à partir d'octobre 2009 et que la montée en puissance de la gamme des long-courriers était gelée à 8,5 avions par mois. La direction d'Airbus prévoit également d'adapter sa politique de production en fonction des évolutions de la conjoncture. Au-delà du carnet de commandes commercial, la solidité du carnet de commandes des activités de défense et institutionnelles procure un certain niveau de protection et de stabilité.

La poursuite du programme de l'A400M constitue évidemment un enjeu majeur pour EADS. Dans cette perspective, la conclusion en juillet 2009 d'un accord avec les États clients est positive et permet au groupe d'envisager l'évolution vers un cadre contractuel plus adapté à la complexité de ce programme.

Pour les années à venir, EADS poursuit la feuille de route de sa stratégie de long terme « Vision 2020 », qui a été présentée au conseil d'administration en janvier 2008. Trois axes majeurs sous-tendent cette vision à long terme du groupe :

- parvenir à un meilleur équilibre entre Airbus qui représente 65 % des activités du groupe à ce jour et les autres divisions du groupe. L'objectif est de rétablir un certain équilibre entre Airbus et les autres activités grâce à la croissance interne mais également *via* des partenariats et des acquisitions;
- parvenir à un meilleur équilibre entre les plates-formes et les services. L'objectif cible est d'atteindre 25 % du chiffre d'affaires sur des activités de services d'ici à 2020, contre 10 % à ce jour;
- élargir la base internationale de l'entreprise qui reste aujourd'hui une entreprise établie principalement en Europe. EADS a l'ambition de devenir une entreprise industrielle dont 20 % des salariés et 40 % des approvisionnements se situent hors d'Europe.

NEXTER

Nexter Electronics, Euro-Shelter, NBC-Sys et Optsys couvrent un domaine d'activités s'étendant de la conception au maintien en condition opérationnelle (MCO) de systèmes d'armes, de systèmes blindés et de munitions. Après plusieurs années de restructuration et la création du groupe Nexter en 2006, le groupe GIAT poursuit en 2008 sa trajectoire de rentabilité.

Faits marquants

L'année 2008 marque une transition entre l'achèvement des fabrications Leclerc et le début de la production des nouveaux matériels notamment au profit de l'armée de terre française (VBCI et Caesar). Alors que les dernières livraisons du char Leclerc étaient intervenues en novembre 2007, la société Nexter Systems a procédé dans les délais aux premières livraisons des nouveaux produits phares que sont le VBCI et le Caesar. Nexter Systems a également poursuivi la revalorisation de l'AMX 10RC et a terminé la rénovation de l'AMX 10P en avance sur les délais.

Les performances de Nexter Systems ont permis au groupe d'enregistrer en 2008 des prises de commandes en légère augmentation (à 560 M€) et ainsi de conserver un carnet de commandes solide (à 1 895 M€). Le carnet de commandes s'est en particulier enrichi de la commande de 116 véhicules d'infanterie VBCI supplémentaires et de plusieurs marchés significatifs de soutien pour plusieurs types de véhicules blindés en service dans les forces armées terrestres françaises.

Héritières du savoir-faire français en matière d'armement terrestre, GIAT Industries et ses filiales Nexter Systems, Nexter Munitions, Nexter Mechanics,

Par ailleurs, à l'occasion d'Eurosatory 2008, Nexter Systems a présenté deux nouveaux matériels, dont le développement a été financé sur fonds propres: l'ARAVIS®, un véhicule 4x4 de classe douze tonnes, dont l'un des atouts majeurs est son niveau élevé de protection, préoccupation essentielle des armées; et l'ARX®20, une tourelle téléopérée terrestre de 20 mm, qui offre l'avantage d'une puissance de feu et portée utile au combat supérieure aux armements de 12,7 mm, tout en assurant la protection totale de l'équipage.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires du groupe GIAT Industries s'est établi à 576 M€ en 2008, contre 598 M€ en 2007. La relative stabilité du chiffre d'affaires masque une évolution importante de la gamme de produits. Alors qu'en 2007, environ un tiers de la facturation de Nexter Systems concernait le programme Leclerc, environ 40 % du chiffre d'affaires 2008 de Nexter Systems provient de la rénovation et de maintien en conditions opérationnelles des matériels de défense terrestre. Le chiffre d'affaires a également bénéficié de la livraison de dix matériels Caesar et quarante-et-un matériels VBCI.

Fiche d'identité

- La société anonyme GIAT Industries a été constituée le 1^{er} juillet 1990, conformément à la loi n° 89-924 du 23 décembre 1989 autorisant le transfert à une société nationale des établissements industriels dépendant du Groupement industriel des armements terrestres (Giat).
- Le capital de la société est détenu à 100 % par l'Etat.
- Le groupe GIAT Industries assure notamment la conception et l'intégration de systèmes blindés et de systèmes d'armes, au travers de sa

filiale Nexter Systems, et de munitions, via une filiale de Nexter Systems dénommée Nexter Munitions. Il fournit également des équipements liés au maintien en condition opérationnelle (MCO) au travers des entités Nexter Mechanics et Nexter Electronics, des équipements de protection NRBC via sa filiale NBC-Sys, des shelters et hôpitaux mobiles via sa filiale Euro-Shelter et, enfin, des épiscopes et systèmes opto-mécaniques et opto-électroniques via sa filiale Optsys.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

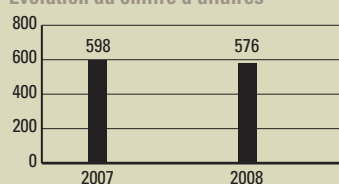
L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Juin : livraison des trois premiers VBCI à l'armée de terre française.
- Juillet 2008 : livraison du premier Caesar de série à l'armée de terre française.
- Décembre 2008 : notification par la délégation générale pour l'armement (DGA) d'un programme d'études amont au groupement momentané d'entreprises constitué de Nexter Munitions (mandataire) et de TDA, filiale de Thales, pour l'étude et la réalisation d'un démonstrateur de munitions d'artillerie à précision métrique (MPM).
- Avril 2009 : commande de quinze véhicules blindés ARAVIS® dans le cadre du volet défense du plan de relance pour l'économie.
- Juin 2009 : signature par Nexter Systems d'un contrat avec Australian Aerospace pour le soutien logistique de la tourelle-canon de l'hélicoptère Tigre australien.

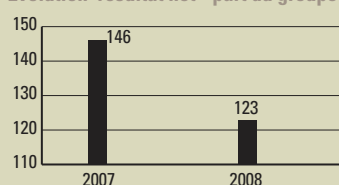
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	598	576
dont réalisé à l'étranger	81	NC
Résultat des opérations	68	75
Résultat financier	12	12
Capacité d'autofinancement avant impôt et coût du financement	56	96
Résultat net - part du groupe	146	123
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	146	123
Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	721	719
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	1
dont titres mis en équivalence	4	5
dont impôts différés actifs	48	75
dont capital souscrit non appelé	450	450
Capitaux propres - part du groupe	355	466
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	12	12
dont reçus par l'État	12	12
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	176	170
Dettes financières nettes	-301	-396
Dettes financières brutes à plus d'un an	10	14
Effectifs en moyenne annuelle	3 656	3 248
Charges de personnel	241	206
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	24,4 %	21,4 %
Charges de personnel		
Effectifs moyens (en milliers €)	65,9	63,4
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	41,1 %	26,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

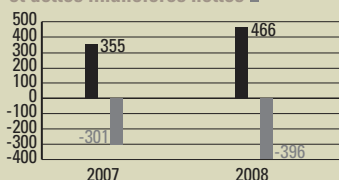
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Le résultat opérationnel du groupe GIAT Industries s'est élevé à 75 M€ sur l'exercice 2008, soit une augmentation de 7 M€ par rapport au résultat 2007. Cette performance provient essentiellement des activités opérationnelles du sous-groupe Nexter qui enregistre, pour la troisième année consécutive, une marge opérationnelle consolidée supérieure à 10 % de son chiffre d'affaires. Le groupe Nexter confirme ainsi sa rentabilité solide et récurrente, résultat du profond travail de rationalisation mené au cours de la première moitié de la décennie.

Le résultat net consolidé du groupe GIAT Industries pour l'exercice 2008 s'élève à 123 M€, en retrait par rapport à l'exercice 2007 (146 M€). Cette diminution entre les deux exercices provient notamment des impôts différés : le résultat 2007 comprenait en effet un produit significatif généré par l'activation, pour la première fois par le groupe, d'impôts différés, pour un montant total de 48 M€. En 2008, les impôts différés issus des déficits fiscaux reportables détenus par Nexter Systems n'apportent que 27 M€ de produits d'impôts.

La capacité d'autofinancement du groupe GIAT Industries (avant impôt et coût du financement) s'élève à 96 M€ en 2008, en augmentation par rapport à l'exercice 2007, où elle atteignait 57 M€.

Outre l'amélioration continue de ses résultats, le groupe GIAT Industries a enregistré une consolidation de sa structure financière. D'une part, l'augmentation de capital de 1 Md€ décidée en 2004 a été libérée à hauteur de 550 M€, le solde de 450 M€ ayant vocation à être versé avant la fin de l'année 2009. D'autre part, les capitaux propres du groupe qui s'élèvent à fin 2008 à 466 M€, ressortent en forte hausse par rapport à 2007 (355 M€) grâce au résultat net constaté sur l'exercice.

Le groupe GIAT Industries dispose à fin 2008 d'une trésorerie importante, 411 M€, contre 319 M€ à fin 2007, principalement logée au sein de sa filiale opérationnelle Nexter Systems (599 M€).

Dans ce contexte, l'assemblée générale du 31 mars 2009 a décidé du versement d'un dividende au titre de l'exercice 2008 d'un montant de 19,3 M€, en augmentation par rapport à celui versé l'année précédente.

Perspectives

Dans un contexte où le nombre de programmes d'armement se réduit et où les missions militaires évoluent, la gamme de produits Nexter est aujourd'hui bien positionnée pour répondre aux besoins des armées françaises et étrangères, avec le VBCI, le Caesar et les deux nouveaux produits présentés par Nexter en 2008 : le blindé ARAVIS® et la tourelle de blindé ARX® 20.

Au cours de l'année 2009, le groupe Nexter devrait ainsi pleinement profiter du volet défense du plan de relance de l'économie, annoncé fin 2008 par le président de la République tout en poursuivant activement la promotion de ses matériels auprès de nouveaux clients à l'exportation.

Parallèlement, les efforts engagés afin de soutenir l'activité de Nexter Munitions et diversifier l'activité du pôle équipement du groupe devront être poursuivis.

Fort de sa reconfiguration et de sa rentabilité confirmée, le groupe dispose d'atouts certains pour jouer un rôle majeur, au cours des prochaines années, dans l'industrie européenne des systèmes d'armement terrestre et interarmes, des munitions et du maintien en condition opérationnelle, le cas échéant en participant à la consolidation du secteur.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Philippe Burtin* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Bruno Berthet, Christophe Burg, Claude Gaillard, Alexis Kohler, Éric Querenet de Bréville, Jean-François Ripoché* ■ Personnalités qualifiées : *Jean Cédelle, Georges-Christian Chazot, Dominique de La Lande de Calan, Anthony Orsatelli, Bernard Planchais* ■ Représentants des salariés : *Éric Brune, Thierry Chatelin, André Golliard, Patrick Gouigoux, François Lepain, Christian Osete* ■ Commissaire du Gouvernement : *Gérard Blonde* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, KPMG* ■



Safran est un groupe international de haute technologie, présent dans les domaines de l'aéronautique, ainsi que de la défense et la sécurité. Ce groupe — né de la fusion en mai 2005 des sociétés Sagem et Snecma — emploie environ 54 000 personnes dans

plus de trente pays, et réalise un chiffre d'affaires global de plus de 10 milliards d'euros. Depuis la cession de son activité Communications en 2008, le groupe est structuré en trois branches d'activité: Propulsion aéronautique et spatiale, Équipements aéronautiques, Défense et Sécurité. Safran exerce son activité principalement dans le secteur aéronautique (moteurs d'avions, turbines d'hélicoptères, trains d'atterrissage, roues et freins, nacelles, systèmes de régulation, transmissions de puissance...), qui représente environ 84 % de son chiffre d'affaires. Le groupe propose également à ses clients de nombreux autres produits et services (technologies de navigation, autodirecteurs, optronique, viseurs, drones, systèmes biométriques, terminaux de paiement, cartes à puce...). En 2008, le groupe a significativement renforcé son portefeuille d'activités dans les métiers de la sécurité par des opérations de croissance externe. Safran est fortement présent à l'international où il réalise environ 71 % de son chiffre d'affaires. L'État est le premier actionnaire de Safran avec une participation directe de 30,2 % du capital.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par un recentrage stratégique du groupe, avec la cession de la branche Communications. Le groupe réalise la plus grande partie de son activité dans le domaine aéronautique, mais poursuit également une stratégie de développement ambitieuse dans les activités de sécurité, qui s'est traduite en 2008 par l'annonce ou la réalisation de plusieurs opérations de croissance externe.

Au cours de l'exercice, Safran s'est désengagé du domaine de la téléphonie mobile. En décembre 2008, le fonds d'investissement de haute technologie Sofinnova a créé Sagem Wireless, société

spécialisée dans les activités ODM (Original Design Manufacturer), à la suite de l'apport du fonds de commerce, de la marque et des technologies jusqu'ici détenus par Sagem Mobiles.

Dans le domaine de la propulsion aéronautique, l'événement le plus notable a été le renouvellement du partenariat historique avec General Electric (GE), qui a été à la base du succès du moteur CFM56. En effet, en juillet 2008, l'accord de coopération au sein de la société CFM International, détenu à parité avec GE, a été reconduit jusqu'en 2040. La prolongation de cet accord crée les conditions idéales pour se positionner favorablement pour l'avenir. Les deux partenaires ont ainsi lancé le programme de

démonstration technologique LEAP-X qui vise à développer un moteur certifié en 2016 pour les avions court-moyen courrier du futur.

En outre, le partenariat avec GE a été élargi. D'une part, l'accord CFM a été étendu aux activités de service, permettant ainsi de répondre aux évolutions du marché qui souhaite des offres de plus en plus globales et intégrées. D'autre part, par le biais de leur filiale Aircelle et Middle River Aircraft System, les deux groupes se sont alliés pour conduire des programmes de nacelles et d'inverseurs de poussée.

Autre fait notable, l'avion de transport régional Sukhoi Superjet 100, dont 122 exemplaires sont déjà commandés, a effectué le 19 mai son premier vol avec ses deux moteurs SaM 146 développés par Safran. De même, 2008 a vu se réaliser les premiers essais au banc du Silvercrest, moteur destiné aux futurs avions d'affaires.

L'année 2008 a également été marquée par d'importantes réussites commerciales et technologiques pour la branche Équipements aéronautiques. Safran a notamment remporté en 2008 d'importants contrats de fourniture d'équipements aéronautiques sur le programme de l'avion Airbus A350XWB concernant le train principal, les freins et 75 % du câblage électrique.

Pour renforcer ses positions sur le marché mondial de la sécurité, qui croît de 10 % à 15 % par an, Safran a réalisé en 2008 des acquisitions ciblées. D'une part, Safran a pris le contrôle de Sdu-Identification (Sdu-I), une entreprise néerlandaise spécialisée dans la réalisation de documents d'identité sécurisés qui maîtrise des technologies clés de ce

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

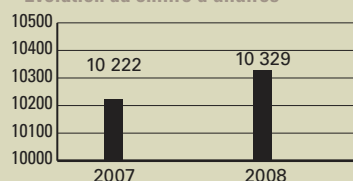
Fiche d'identité

■ Safran est un groupe international spécialisé dans les hautes technologies et actif dans les domaines civils et militaires qui réalise l'essentiel de son activité (environ 84 %) dans le secteur aéronautique (propulsion et équipements). Safran est organisé en une société de tête, chargée du pilotage du groupe, et trois branches, regroupant l'ensemble des entités actives dans chacun des trois secteurs d'activité du groupe (Propulsion aéronautique et spatiale, Équipements aéronautiques, Défense et Sécurité). La société de tête du groupe est une société anonyme à directoire et conseil de surveillance au capital de 83 405 917 euros, détenu à 30,2 % par l'État, 21,1 % par les salariés et anciens salariés du groupe, 7,4 % par Areva. 37 % du capital sont répartis dans le public et 4,3 % sont détenus en autocontrôle.

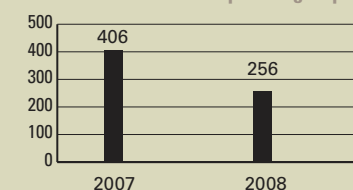
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	30,4	30,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	7,4	7,4
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	1 779	1 213
Chiffre d'affaires	9 714	10 281
Chiffre d'affaires (données pro forma ajustées)	10 222	10 329
dont réalisé à l'étranger	7 664	7 325
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	129	603
Résultat opérationnel (données pro forma ajustées)	787	798
Résultat financier	34	-716
Flux de trésorerie opérationnels avant variation du besoin en fond de roulement	1 131	825
Résultat net - part du groupe	39	-205
Résultat net - part du groupe (données pro forma ajustées)	406	256
Résultat net - intérêts minoritaires	7	11
Résultat net de l'ensemble consolidé	46	194
Total des immobilisations nettes/		
Actifs non courants	6 877	7 726
dont écart d'acquisition net	1 561	1 756
dont immobilisations incorporelles nettes	2 981	3 112
dont titres mis en équivalence	34	244
dont impôts différés actifs	158	295
Capitaux propres - part du groupe	4 338	3 733
Intérêts minoritaires	167	141
Dividendes versés au cours de l'exercice	90	197
dont reçus par l'État	28	60
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	2 185	2 356
Dettes financières nettes	169	635
Dettes financières brutes à plus d'un an	397	418
Effectifs en moyenne annuelle	52 515	53 336
Charges de personnel	3 032	3 133
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	0,5 %	1,9 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	57,7	58,7
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	1 %	5 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	3,8 %	16,4 %

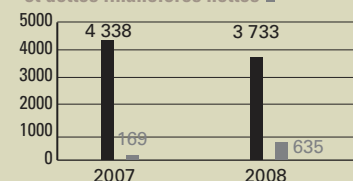
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



domaine. Cette acquisition complète la panoplie de technologies de Safran qui peut désormais proposer des solutions d'identification intégrées. D'autre part, a été initiée la reprise des activités biométriques de Motorola aux États-Unis (Prin-Trak), qui a abouti en avril 2009 et permet au groupe d'accéder, notamment, au marché du permis de conduire aux États-Unis.

D'importants contrats de fourniture de systèmes d'identité ont été gagnés, tant en France (passeport biométrique en partenariat avec Atos Origin) qu'à l'international (en Côte-d'Ivoire, en Guinée, en Albanie ou aux États-Unis). En 2008, les prises de commandes du secteur sécurité ont poursuivi leur croissance et le retour à la rentabilité de l'activité cartes à puce s'est confirmé.

Dans le secteur de la défense, Safran a conforté ses positions de premier plan dans le combat terrestre, avec la commande de 5 000 équipements Fantassin à Équipements et liaisons intégrés (FELIN), dans l'optronique (avec la commande d'une première tranche concernant les jumelles JIM LR et l'équipement des destroyers de la marine australienne par exemple) et dans les systèmes de guidage (développement de l'armement air-sol modulaire, troisième tir expérimental réussi du missile balistique M51).

Sur le plan géographique, Safran a poursuivi en 2008 le développement de son implantation à l'international avec l'ouverture d'usines en Chine, aux États-Unis et au Maroc, ainsi qu'avec l'avancement du projet d'installation au Mexique.

Analyse financière

Les montants figurant dans cette partie sont des montants ajustés, retraités notamment des effets comptables de l'ap-

plication d'une comptabilité de couverture aux instruments financiers de change (norme IAS 39) et de l'incidence comptable des réévaluations réalisées à l'occasion de la fusion Sagem-Snecma (norme IFRS 3).

L'activité globale de Safran a progressé, grâce à la bonne tenue de ses ventes et à la poursuite de sa démarche d'amélioration continue de la productivité initiée avec le plan « Action V » et renouvelée par le plan de progrès « Safran + ». En 2008, à taux de change et périmètre constants, le groupe atteint ses objectifs d'activité et de rentabilité.

Le chiffre d'affaires consolidé de Safran en 2008, hors activités de communications, s'élève à 10 329 M€, en légère hausse de 1 % par rapport à l'année 2007, et en forte hausse de 9,4 % à taux de change et périmètre constants. La progression du chiffre d'affaires s'explique essentiellement par la croissance des ventes des branches Équipements aéronautiques et, dans une moindre mesure, Défense et Sécurité.

Hors plus-value de cession des activités monétiques à Ingenico (+146 M€), le résultat opérationnel courant du groupe diminue de 787 M€ à 652 M€. Cette baisse résulte essentiellement de l'évolution défavorable du change euro-dollar (dont l'impact est évalué à 646 M€) qui masque les évolutions positives de volume et de prix, ainsi que les gains de productivité importants réalisés par le groupe en 2008.

Par branche, on observe une certaine stabilité de la rentabilité de la branche Propulsion et de celle de la branche Défense et Sécurité. En revanche, la marge opérationnelle de la branche Équipements aéronautiques se dégrade de 4,1 % à 2,1 %.

CONSEIL DE SURVEILLANCE: Président: Francis Mer (administrateur représentant de l'État) ■ Vice-président: Michel Lucas (administrateur désigné en assemblée générale) ■ Représentants de l'État: Pierre Aubouin, Christophe Burg, Patrick Gandil, Jean-Bernard Pène ■ Autres administrateurs: Mario Colaiacovo, Armand Dupuy, Jean-Marc Forneri, Yves Guéna, Shemaya Lévy, Luc Oursel, François Polge de Combret, Jean Rannou, Michel Toussan, Bernard Vatier ■ Représentants des salariés: Christian Halary, Michèle Monavon ■ Censeurs: Georges Chodron de Courcel, Pierre Moraillon ■ Commissaire du Gouvernement: Louis-Alain Roche ■ Commissaires aux comptes: Constantijn Associés, Mazars ■

La branche Propulsion aéronautique et spatiale, avec un chiffre d'affaires de 5 803 M€ en 2008, en recul de 1,9 % (mais en progression de 5,5 % à périmètre et taux de change constants), contribue à hauteur de 56 % au chiffre d'affaires du groupe. Les ventes de moteurs « première monte » se maintiennent au niveau élevé enregistré en 2007 et le carnet de commandes représente cinq années de production. Par ailleurs, la base installée de moteurs en service constitue une source importante de revenus et de croissance potentielle pour le groupe. Les ventes de rechanges en dollars ont ainsi progressé de 12 % et les activités de service représentent 46 % du chiffre d'affaires de la branche. Le résultat opérationnel de la branche s'élève à 584 M€, soit une marge opérationnelle légèrement supérieure à 10 %.

La progression de 5,7 % du chiffre d'affaires de la branche Équipements aéronautiques (17,5 % à périmètre et taux de change constants), qui s'établit à 2 856 M€, s'explique par la montée en puissance des livraisons des équipements liés aux nouveaux programmes, notamment les systèmes d'atterrissage. Toutefois, les décalages affectant les programmes Airbus A380 et Boeing 787, une grève intervenue au dernier trimestre 2008 chez l'avionneur Boeing et l'évolution du cours du dollar ont pénalisé la marge opérationnelle de la branche, qui s'établit en 2008 à 2,1 % (contre 4,1 % en 2007).

La branche Défense et sécurité a dégagé un chiffre d'affaires de 1 646 M€, en progression de 3 % par rapport à 2007 (9,2 % à périmètre et taux de change constants). Son activité est appelée à se développer après les opérations de croissance externe. L'activité du secteur Défense continue elle aussi à progresser (+2,8 % de 2007 à 2008), soutenue en particulier par les positions de premier plan acquises par le groupe dans les matériels de combat terrestre et l'optronique. Le résultat opérationnel (hors plus-value de cessions des activités monétaires à Ingenico) s'établit à 72 M€, soit une marge opérationnelle de 4,4 %.

Le résultat net du groupe Safran s'élève à 256 M€, contre 406 M€ en 2007 qui s'explique par l'impact négatif à hauteur de 233 M€ de la cession de l'activité com-

munication (coûts de restructuration) et un résultat financier à hauteur de -203 M€. Ce résultat découle des pertes de valeur des instruments financiers dérivés relatifs aux opérations de change et de la désactualisation des avances remboursables.

La dette nette du groupe s'établit à 635 M€ contre 169 M€, en 2007. Cette évolution résulte notamment de l'acquisition de la société Sdu-I, devenue Sagem Identification.

Perspectives

Le recentrage stratégique de Safran permet dorénavant au groupe de s'appuyer sur trois piliers sectoriels : l'aéronautique, la défense et la sécurité. Dans l'environnement économique actuel, le groupe considère pouvoir maintenir son chiffre d'affaires et réaliser une marge opérationnelle ajustée dans le haut de la fourchette de 5 % à 6 % indiquée en début d'année 2009.

Les résultats du premier semestre 2009 sont en ligne avec ces objectifs. Dans un contexte aéronautique contrasté, marqué par un trafic aérien en baisse, le chiffre d'affaires consolidé du groupe de 5 149 M€ marque une progression de 1,8 % par rapport au premier semestre 2008. Outre l'évolution favorable du dollar, il bénéficie de la résistance des activités de service dans le domaine aéronautique, qui augmentent de 3,5 %, et de la croissance des activités de sécurité. Avec un résultat opérationnel courant de 324 M€, la marge opérationnelle est globalement stable à 6,3 %. Le résultat net au 30 juin progresse quant à lui de 156 M€ à 281 M€. En matière de cash flow libre, 164 M€ ont été générés sur le semestre, permettant de couvrir les principales dépenses de la période, plus particulièrement l'acquisition de PrinTrak, et de stabiliser ainsi la dette nette du groupe.

Les activités de la branche Propulsion aéronautique et spatiale diminuent légèrement, de 2,8 % (6,9 % à taux de change et périmètre constants), par rapport au premier semestre 2009. Le rythme de livraison des moteurs d'avion (597 CFM56 livrés) et d'hélicoptère « première monte » reste élevé, mais ralentit (-5 % par rapport au premier semestre 2008). En revanche, les activités liées à la maintenance progressent, entretenues par l'im-



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 17 janvier 2008 : cession de l'activité haut débit.
- 13 juillet 2008 : reconduction jusqu'en 2040 du partenariat avec General Electric, étendu aux activités de service.
- 15 juillet : accord entre Safran (Aircelle) et GE (Middle River Aircraft System) pour conduire des programmes de nacelles et d'inverseurs de poussée.
- 18 juillet 2008 : Airbus sélectionne Sagem Défense Sécurité pour le système d'acquisition et de sécurisation des données de vol de l'A350 XWB.
- 1^{er} septembre 2008 : acquisition de la société Sdu-I (documents d'identité sécurisés).
- 24 septembre 2008 : sélection de Safran par l'Albanie pour la sécurisation de ses documents d'identité.
- 15 octobre 2008 : annonce de l'acquisition de l'activité biométrique de Motorola (PrinTrak).
- 4 novembre 2008 : remise à un citoyen français du premier passeport biométrique conçu grâce au système Safran et Atos Origin.
- 21 novembre 2008 : commande à Safran de la seconde tranche de 560 systèmes de communication Sitel destinés à l'armée de terre française.
- 31 décembre 2008 : désengagement des activités de téléphonie mobile par la création de Sagem Wireless, détenue à 70 % par Sofinnova.
- 30 janvier 2009 : contrats avec Astrium Space Transportation confiant à Safran la propulsion de 35 lanceurs Ariane 5 ECA.
- 18 février 2009 : sélection de Safran pour fournir les roues, les freins et le système de câblage de l'avion Airbus A350WXB.
- 8 septembre 2009 : Safran acquiert 81 % de GE Homeland Protection, un acteur mondial dans le domaine de la sécurité des aéroports et des infrastructures sensibles.

portance du parc de moteurs CFM56 notamment (dont la flotte atteint 19 200 unités). Les services représentent dorénavant 47 % du chiffre d'affaires de la branche; leur rentabilité, bien qu'en léger repli, est élevée. Le résultat opérationnel est de 259 M€ (soit -19 M€ par rapport au résultat opérationnel au 30 juin 2008) et la marge opérationnelle atteint 9,4 % (-0,4 %).

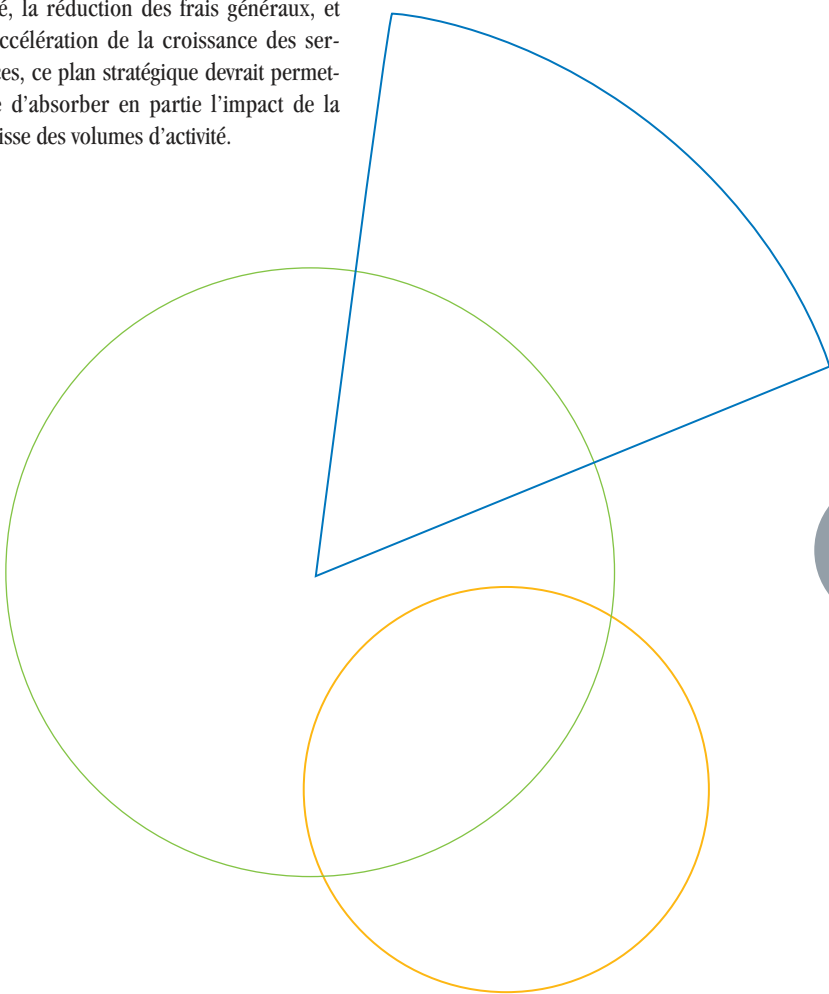
S'établissant au premier semestre 2009 à 1 413 M€, le chiffre d'affaires de la branche Équipements aéronautiques augmente de 2 % (mais diminue de 3 % à taux de change et périmètre constants). La marge opérationnelle diminue de 0,3 % pour atteindre 3,1 %. Le contexte turbulent que connaît l'aviation d'affaires pèse sur l'activité et la rentabilité de la branche. Toutefois, la branche devrait conforter ses positions pour la fourniture d'équipements de haute technologie, comme les roues, les freins carbone et les systèmes de câblage, sous réserve de l'impact des décalages dans certains programmes d'avions commerciaux annoncés au premier semestre 2009. Sur le long terme, cependant, les investissements réalisés, qui se sont notamment traduits par l'ouverture, l'extension ou la rénovation de plusieurs installations en France, mais aussi à l'étranger, devraient permettre un redressement de la rentabilité. En développant son implantation dans des zones à bas coûts ou en zone dollar, le groupe devrait réduire son exposition au risque de change.

Au premier semestre 2009, la branche Défense et Sécurité présente une forte augmentation de ses ventes et de sa rentabilité. Elle devrait constituer le moteur de croissance du groupe en 2009. Son chiffre d'affaires, qui s'élève au premier semestre 2009 à 945 M€, est en hausse de 22 % par rapport au premier semestre 2008. Les activités liées à la défense sont en progression (+1,8 % à périmètre et change constants), tirées par l'avionique, ainsi que les systèmes de navigation et de guidage. Toutefois, c'est dans le domaine de la sécurité que l'activité progresse le plus. La croissance organique du secteur représente ainsi 30 %, sans compter les effets de l'acquisition de Sdu-I et de PrinTrak. Dans le domaine de la sécurité, le résultat opérationnel s'établit à 33 M€ contre 9 M€ sur la même période de l'exercice précédent, soit une marge passant de 3,3 % à 7,7 %. Le développement commercial des

activités de solutions d'identité à l'international et en France (déploiement dans les mairies du nouveau passeport biométrique), l'intégration de nouvelles sociétés rentables dans le périmètre du groupe et les économies d'échelle expliquent ce bon niveau de performance sur le semestre et illustrent la pertinence des orientations stratégiques dans ce domaine.

Safran a poursuivi en 2009 sa stratégie de présence sur les différents segments d'activités de la sécurité par l'acquisition, finalisée le 8 septembre 2009, de 81 % de GE Homeland Protection, spécialisé dans la protection et la sécurisation des ports, des aéroports, des frontières et des infrastructures sensibles.

Compte tenu du contexte économique, le groupe recherche également à amplifier ses démarches visant à augmenter la productivité et à réduire les coûts. Il a mis en place début 2009 un nouveau plan d'efficacité, « Safran + », qui prolonge « Action V ». À travers différentes mesures touchant à l'optimisation de la chaîne logistique, l'amélioration de la productivité, la réduction des frais généraux, et l'accélération de la croissance des services, ce plan stratégique devrait permettre d'absorber en partie l'impact de la baisse des volumes d'activité.



GRUPE SNPE

matériaux énergétiques constituent le cœur de métier de SNPE (chargements propulsifs pour la défense et l'industrie aéronautique et spatiale, poudres et explosifs à usage militaire), qui est également présent dans des activités de chimie civile (chimie fine et de spécialités). Le groupe SNPE a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires de 640 M€, dont plus de 50 % à l'export, et emploie plus de 3600 personnes dans le monde à fin 2008.

Faits marquants

Alors que les deux années 2006 et 2007 avaient été marquées par des cessions de filiales visant à poursuivre le recentrage du groupe SNPE sur ses activités stratégiques, l'année 2008 a connu une évolution limitée du périmètre et une réorganisation à l'intérieur du groupe. D'une part la société Roxel, filiale détenue à parité par SNPE Matériaux énergétiques et MBDA a acquis la société Protac qui est spécialisée dans la fabrication de moteurs à propergol solide pour missiles tactiques. D'autre part, les activités chimiques spatiales ont été regroupées au sein de SNPE Matériaux énergétiques avec le transfert du site de Toulouse d'Isochem, filiale de SNPE.

L'année 2008 a également été marquée du point de vue opérationnel par la poursuite satisfaisante du développement du missile M51, un troisième tir étant réalisé avec succès en novembre 2008. Ce succès atteste des compétences et des capacités techniques des différentes entités du groupe SNPE qui participent à ce programme : SNPE Matériaux énergétiques et ses filiales Roxel et Pyroalliance.

Le groupe SNPE aura enfin réalisé des avancées décisives dans le règlement des contentieux en cours relatifs à l'explosion de l'usine AZF à Toulouse en septembre 2001. En particulier, les sociétés du groupe SNPE (SNPE et Isochem) et la société Grande Paroisse ont conclu un accord transactionnel mettant un terme à

Le groupe SNPE, héritier du service des poudres et créé sous sa forme actuelle en 1971, est détenu à 99,9 % par l'État. Les

leurs litiges liés à l'explosion et à l'arrêt de la production de phosgène sur le site de Toulouse. Ce protocole, qui prévoit le versement au groupe SNPE d'une indemnité, en complément des remboursements perçus des assurances, étant assorti d'une condition suspensive levée début 2009, n'a pas d'impact comptable sur l'exercice 2008 mais a conduit à une amélioration très significative de la situation financière de l'entreprise début 2009. En outre, le tribunal de commerce a condamné en décembre 2008 l'assureur de SNPE au versement du solde de l'indemnité d'assurance (18,3 M€) que celui-ci s'était engagé à verser au groupe SNPE et qui était jusqu'alors retenu, au titre du recours des voisins et des tiers.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires consolidé à fin 2008 du groupe SNPE s'établit à 640,5 M€, contre 693 M€ en 2007, en raison de l'effet combiné d'une diminution de 71,5 M€ due au changement de périmètre du groupe et d'une augmentation de 19 M€ du chiffre d'affaires à périmètre constant. La part du chiffre d'affaires réalisé à l'international demeure stable à 54 %.

À fin 2008, le résultat d'exploitation du groupe s'élève à -5,9 M€, en diminution de 5,3 M€ par rapport à l'exercice 2007, notamment en raison de la modification du périmètre du groupe. En effet, la cession de la branche Placage par explosifs et du pôle Peptides, qui avaient contribué respectivement à hauteur de 7,4 M€ et de 3,1 M€ au résultat d'exploitation 2007, n'a été que partiellement compensé par l'intégration de Protac en mai 2008 qui génère un résultat d'exploitation de 0,3 M€. À périmètre constant, le résultat d'exploitation 2008 s'améliore de 4,8 M€. Cette

amélioration s'explique en partie par une bonne maîtrise des charges de personnel qui représentent environ le tiers du chiffre d'affaires et enregistrent une baisse de 9 % par rapport à 2007.

Ces résultats masquent des réalités contrastées entre les différentes branches. L'activité de la branche Matériaux énergétiques a progressé en 2008, avec un chiffre d'affaires s'élevant à 410 M€, en augmentation de 44 M€ par rapport à 2007. Le résultat d'exploitation atteint 18,8 M€ en 2008, en forte augmentation par rapport au résultat 2007, à 5,8 M€, malgré le résultat déficitaire de l'activité Poudres et Explosifs au niveau de la société Eurengo. Le chiffre d'affaires de la branche Chimie fine pour l'année 2008 s'élève à 143 M€, contre 175 M€ en 2007, en raison notamment des cessions réalisées courant 2007 (Isochem Inc. et pôle Peptides). Le résultat d'exploitation 2008 atteint -6,3 M€ en 2008, en diminution par rapport au résultat 2007 à 1,2 M€, qui provient de la diminution du niveau d'activité, aggravée par une augmentation des coûts d'achat de matières premières, ces facteurs négatifs n'étant pas compensés par la réduction

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Mai 2008 : acquisition de Protac par Roxel.
- Novembre 2008 : nomination de Antoine Gendry en tant que président-directeur général de SNPE.
- Novembre 2008 : troisième tir en vol dans le cadre du développement du missile M51.
- Mars 2009 : EADS Astrium et PyroAlliance signent le contrat PB de fourniture d'équipements énergétiques pour la nouvelle phase de production d'Ariane 5.
- Juin 2009 : relance du processus de cession d'Isochem.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

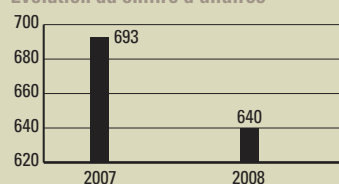
Fiche d'identité

■ SNPE est une société détenue à 99,9 % par l'État dont les activités concernent la production de matériaux énergétiques, la chimie fine (intermédiaires pour la pharmacie et l'agrochimie) et la chimie de spécialité (vernis, peinture).

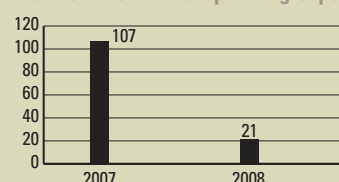
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	99,9	99,9
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	693	640
dont réalisé à l'étranger	369	346
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-1	-6
Résultat financier	-13	-12
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	20	18
Résultat net - part du groupe	107	21
Résultat net - intérêts minoritaires	-7	1
Résultat net de l'ensemble consolidé	99	22
Total des immobilisations nettes	442	466
dont écart d'acquisition net	27	29
dont immobilisations incorporelles nettes	2	5
dont immobilisations financières nettes	214	247
Capitaux propres - part du groupe	262	282
Intérêts minoritaires	3	4
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	119	103
Dettes financières nettes	181	207
Dettes financières brutes à plus d'un an	79	26
Effectifs en moyenne annuelle	3 620	3 685
Charges de personnel	229	210
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	14,3 %	3,4 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	63,3	57,0
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	37,8 %	7,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	68,3 %	72,4 %

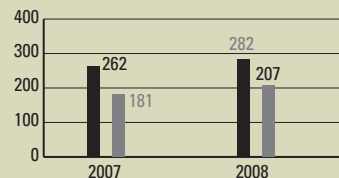
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



des charges de personnel corrélée à la diminution importante des effectifs. Concernant la branche Spécialités chimiques, le chiffre d'affaires est en légère diminution sur l'exercice 2008, à 86 M€, contre 89,5 M€ en 2007 et le résultat d'exploitation reste stable et lourdement déficitaire, à -8,2 M€, l'essentiel de la perte d'exploitation provenant de Bergerac NC.

En prenant en compte le résultat financier 2008, à -11,7 M€, le résultat exceptionnel, proche de l'équilibre en l'absence de cessions importantes en 2008, et la quote-part du résultat de Tessengerlo, soit un bénéfice de 36,4 M€, le résultat net du groupe SNPE s'élève à 20,8 M€, contre 106,9 M€ en 2007, résultat qui intégrait des plus-values de cessions réalisées en 2007.

La capacité d'autofinancement dégagée sur l'exercice 2008 atteint 18 M€, contre 19,6 M€ en 2007. L'endettement financier net du groupe (endettement brut, diminué des titres de placement et des disponibilités) s'accroît de 26 M€ sur l'exercice 2008, pour s'établir à 207 M€ à fin décembre 2008.

Perspectives

Outre l'impact financier favorable du règlement du contentieux avec le groupe Total, l'année 2009 devrait permettre de réaliser des avancées dans la voie de la consolidation de la filière industrielle française hautement stratégique de la propulsion solide, dont les activités sont aujourd'hui réparties entre Safran (Snecma Propulsion solide), qui fabrique les tuyères du moteur du missile M51 et des boosters du lanceur Ariane 5, et SNPE (SME), qui fabrique les propergols utilisés comme carburant pour ces

mêmes moteurs. Cette consolidation permettra de créer un acteur de stature mondiale, à même de dégager des synergies significatives et de maintenir au meilleur niveau des technologies et compétences critiques pour la force de dissuasion française et l'accès européen à l'espace.

Afin de doter l'État, actionnaire de SNPE, de toutes les marges de manœuvre législatives nécessaires pour mener à bien ce projet, la loi de programmation militaire pour les années 2009 à 2014 comprend un article visant à autoriser la privatisation de SNPE et de ses filiales. Cet article permet en outre au Gouvernement, s'il l'estime nécessaire pour la protection des intérêts nationaux, d'instituer une action spécifique au capital de SNPE ou des filiales concernées au moment de leur transfert au secteur privé, selon les modalités prévues à l'article 10 de la loi du 6 août 1986.

Les efforts engagés au cours des derniers exercices en vue de redresser les performances financières de plusieurs filiales du groupe SNPE dont les résultats demeurent insuffisants en 2008 devront être poursuivis en 2009. Ces efforts de rationalisation et de restructuration, qui devront en particulier concerner les filiales en difficulté, Eurengo France et Bergerac NC, constituent un enjeu majeur pour l'entreprise.

Le groupe SNPE a par ailleurs relancé le processus de cession de sa filiale Isochem en juin 2009, en vue d'aboutir à la transaction dans un délai de six à huit mois.

L'année 2009 devrait ainsi constituer une année charnière dans la recherche des meilleures solutions industrielles à même de pérenniser et développer, dans la mesure du possible, les différentes activités du groupe SNPE.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Antoine Gendry* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *Pierre Aubouin, François Auvigne, Christophe Burg, Pierre Moschetti, Christophe Viprey* ■ Représentant des actionnaires autres que l'État : *Michel Douzou* (Société générale) ■ Personnalités qualifiées : *Jean Claude Bueno, Dominique Damon, Yves de Longueville, Pierre-André Moreau, Jean-Marie Poimboeuf* ■ Représentants des salariés : *Michel Blanchet, Didier Couilleaux, Annick Donzel, Yves Fuseau, Gilles Glad, Stéphane Vigier* ■ Commissaire du Gouvernement : *Louis-Alain Roche* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Anne Cazala* ■ Commissaires aux comptes : *Mazars, KPMG* ■

THALES

Thales a connu une année 2008 riche en événements, notamment en raison de l'évolution de son actionnariat, Dassault-Aviation ayant conclu avec l'État et Alcatel Lucent les accords lui permettant de se substituer à cette dernière au sein du pacte d'actionnaires avec l'État. L'entrée de Dassault Aviation dans le capital de Thales aux côtés de l'État, réalisée au premier semestre 2009, confortera l'entreprise dans sa position de leader mondial comme systémier dans le domaine des technologies stratégiques, de l'aéronautique et de l'espace, de la défense et de la sécurité et renforcera son excellence dans les activités systèmes et de haute technologie.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par deux types d'événements importants pour le groupe Thales, l'un concernant le capital de Thales avec la modification de l'actionnariat industriel aux côtés du secteur public, au profit de Dassault-Aviation en décembre 2008, l'autre d'ordre plus opérationnel avec la confirmation de l'importance de la Grande-Bretagne dans les activités de Thales.

S'agissant de l'actionnariat de Thales, Alcatel-Lucent et Dassault-Aviation ont signé en décembre 2008 un accord pour l'achat des 20,5 % détenus par Alcatel-Lucent ainsi que des 5 % détenus par GIMD dans Thales. Parallèlement, Dassault-Aviation a négocié avec le secteur public, actionnaire principal de Thales, les modalités de substitution d'Alcatel-Lucent au sein du pacte d'actionnaires, permettant à Dassault-Aviation de disposer substantiellement des mêmes droits qu'Alcatel-Lucent. Les modalités de cet accord avaient été examinées préalablement par l'AMF qui avait autorisé l'opération le 1^{er} décembre 2008 avec exemption au lancement d'une OPA. Ces principes ayant ainsi été figés à la fin de l'année 2008, la réalisation de l'opération d'acquisition a eu lieu le 19 mai 2009 à l'issue de la levée de l'ensemble des conditions suspensives, dont l'obtention des autorisations au titre des concentrations et la recomposition du conseil d'administration, y compris la nomination d'un nouveau président-directeur général, Luc Vigneron.

S'agissant des aspects plus opérationnels, l'année 2008 a été une année record en termes de prises de commandes, puisque Thales a remporté plusieurs contrats

majeurs, au Royaume-Uni notamment (contrats ADAPT, FSTA, CVF). Le Royaume-Uni est ainsi devenu cette année-là le premier pays client de Thales devant la France.

Enfin, en termes de périmètre, l'année 2008 est la première année de consolidation complète des activités acquises en 2007 auprès d'Alcatel-Lucent ainsi que de la consolidation, par mise en équivalence de 25 % de DCNS. En effet, les activités Espace (Telepazio et Thales Alenia Space), ainsi que la participation à hauteur de 25 % dans DCNS n'ont pu être prises en compte en 2007 qu'à partir du second tri-

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 20 février 2008 : signature du contrat relatif au contrôle aérien de Singapour (conception, fabrication, installation, essai et mise en service).
- 27 mars 2008 : en tant que membre du consortium AirTanker (avec EADS, Rolls Royce, Cobham, VT Group) Thales signe un contrat de PFI avec le ministère de la Défense britannique sur la livraison de quatorze avions de ravitaillement pour la Royal Air Force (modèle A330-200) et certains services associés pendant la durée du contrat, soit vingt-sept ans (contrat FSTA).
- 2 avril 2008 : cession de l'activité E-Transactions de Thales à Hypercom.
- 3 juillet 2008 : signature des contrats relatifs aux porte-avions britanniques (CVF).
- 22 juillet 2008 : contrat pour les systèmes de signalisation et de communication pour la ligne ferroviaire à grande vitesse espagnole Madrid-Valence (Levante Corridor).
- 3 octobre 2008 : acquisition aux côtés de Diehl du site Airbus de Laupheim en Allemagne.
- 13 octobre 2008 : acquisition de la société cotée nCipher, spécialisée dans les équipements et logiciels de cryptage.
- 23 janvier 2009 : lancement du contrat Adapt relatif aux systèmes de défense aériens pour la Marine britannique.
- 19 mai 2009 : achat des titres Thales détenus par Alcatel-Lucent et GIMD par Dassault Aviation, substitution d'Alcatel-Lucent par Dassault Aviation dans la gouvernance de Thales aux côtés de l'État (recomposition du conseil d'administration et notamment entrée des administrateurs de Dassault Aviation au conseil d'administration), nomination du nouveau président-directeur général Luc Vigneron.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres
IV - Dividendes et autres versements assimilés
V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier
VII - Données sociales

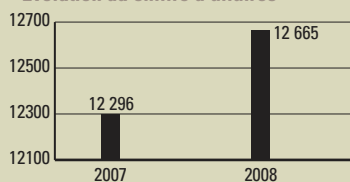
VIII - Ratios

Comptes consolidés en millions d'euros

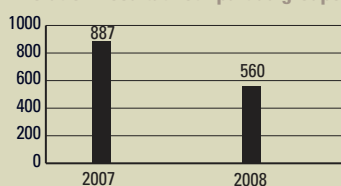
	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	0	0
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	27,11	27,05
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	2 191	1 604
Chiffre d'affaires	12 296	12 665
dont réalisé à l'étranger	9 187	9 501
Résultat opérationnel avant PPA	1 194	843
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 020	718
Résultat financier	-79	-52
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	1 101	1 135
Résultat net - part du groupe	887	560
Résultat net - intérêts minoritaires	1	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	888	560
Résultat net de l'ensemble consolidé avant PPA	1 009	650
Total des immobilisations nettes/		
actifs non courants	6 818	6 803
dont écart d'acquisition net	2 870	2 793
dont immobilisations incorporelles nettes	1 201	1 129
dont titres mis en équivalence	665	692
dont impôts différés actifs	461	434
Capitaux propres - part du groupe	3 881	3 949
Intérêts minoritaires	3	3
Dividendes versés au cours de l'exercice	169	195
dont indirectement reçus par l'État*	46	53
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges (y compris avantages au personnel)	2 046	1 809
Dettes financières nettes	291	456
Dettes financières brutes à plus d'un an	1 502	748
Effectifs en moyenne annuelle	61 195	63 248
Charges de personnel	4 452	4 552
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	7,2 %	4,4 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	72,8	72,0
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	22,9 %	14,2 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	7,5 %	11,5 %

* Les dividendes de Thales sont versés aux sociétés holding qui détiennent les participations de l'État dans Thales, les dividendes versés par ces holding pouvant parfois être différents des dividendes directement reçus des participations.

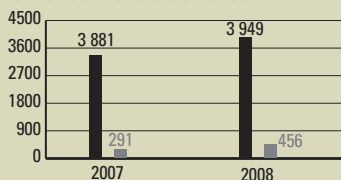
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



mestre. Le groupe a par ailleurs réalisé plusieurs acquisitions de moindre importance (site Airbus de Laupheim acheté conjointement avec Diehl et la société nCipher spécialisée dans les équipements et les logiciels de cryptage) et cédé ses activités de solutions de paiement électronique à Hypercom.

Analyse financière

Thales a publié des comptes présentant, pour l'année 2007, des retraitements de périmètre notamment en incluant l'équivalent, pour le premier trimestre, des activités Espace d'Alcatel-Lucent permettant de comparer les performances en année pleine entre 2007 et 2008. Les chiffres mentionnés ci-après comparent néanmoins les principaux indicateurs sur la base des chiffres publiés en 2007 (donc non retraités) et en 2008, sauf mention contraire.

Activité et commandes

Au cours de l'exercice 2008, les revenus consolidés se sont élevés à 12 665 M€, soit une hausse totale de 3 % par rapport à 2007. La variation organique (c'est-à-dire à périmètre et change constants) est de +8 %. L'impact des variations de change sur le chiffre d'affaires s'est élevé à -519 M€ et correspond essentiellement à des effets de conversion sur les chiffres d'affaires des filiales américaines et anglaises. La France représente toujours 25 % des revenus de Thales, suivie du Royaume-Uni (12 %).

Les prises de commandes ont atteint 14 298 M€ en 2008, représentant 1,13 fois les revenus de l'année, ce ratio étant en nette hausse par rapport à 2007 où il s'établissait à 1,05. Les prises de commandes sont donc en progression de 11,3 %. Cette croissance a été soutenue par la croissance des commandes de taille

petite ou moyenne, mais surtout par l'obtention de dix grands contrats d'un montant unitaire supérieur à 100 M€ pour un montant total de 2 300 M€ (à comparer à des prises de commandes de 1 092 M€ pour les grands contrats en 2007). Il s'agit principalement des contrats ADAPT pour les systèmes de défense aériens au Royaume-Uni, des portes-avions pour la Marine britannique (CVF), des systèmes de signalisation et de communication pour la ligne ferroviaire à grande vitesse espagnole Levante Corridor, les ravitailleurs pour l'armée de l'air britannique (FSTA) ou le système de contrôle aérien de Singapour. Pour la première année, le montant des commandes du Royaume-Uni (2 755 M€) a dépassé celui des commandes à destination de la France (2 660 M€).

Par division

Le domaine Aéronautique-Espace affiche une augmentation de ses prises de commandes de 4,2 %, tirées par l'entrée en carnet de FSTA et la croissance des activités de support pour le Rafale, tandis qu'au contraire les commandes sur la partie Aéronautique civile ou sur l'Espace sont en baisse en raison des moindres demandes d'Airbus et de la forte baisse des commandes militaires sur l'espace. En termes de chiffre d'affaires, la très forte hausse des commandes Espace enregistrées en 2007 se répercutent cette année avec une hausse de 15,6 % sur l'ensemble de la division Aéronautique-Espace.

Dans le domaine Défense (Systèmes aériens, Systèmes Terre & Interarmées et Naval), les revenus sont en progression de 5 %, et de 9 % à périmètre et change constants. La croissance des revenus est la plus marquée dans le Naval avec le développement des activités de services et la montée en puissance des programmes

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Luc Vigneron* (administrateur nommé sur proposition du secteur public) ■ Représentant de l'État au titre de l'action spécifique : *Patrick Auroy* ■ Administrateurs nommés sur proposition du secteur public : *Olivier Bourges, Didier Lombard, Bruno Parent*, TSA représentée par *Bernard Rézat* ■ Autres administrateurs : *Amaury de Sèze, Charles Edelstenne, Loïk Segalen, Éric Trappier* ■ Personnalités extérieures : *Yannick d'Escatha, Roger Norman Freeman, Stève Gentili, Pierre Mutz* ■ Représentants des salariés : *Marie-Paule Delpierre, Dominique Floch* ■ Représentant des salariés actionnaires : *Philippe Lépinay* ■ Commissaire du Gouvernement : *Marc Gatin* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Mazars & Guérard* ■

CVE, FREMM et dans la division Terre & Interarmées avec une activité soutenue dans le domaine de l'optronique et les ventes de Bushmaster. Les revenus restent stables dans les systèmes aériens.

Les revenus du domaine Sécurité sont en baisse de 4,5 % (2 % à périmètre et change constants). Cette baisse est due notamment à la baisse des ventes de simulateurs et de systèmes de sécurité ainsi qu'aux retards de facturation constatés sur des grands programmes de billettique ce qui n'a pas permis d'engranger le chiffre d'affaires prévu.

Performance opérationnelle

Le résultat opérationnel courant (hors effet des écritures d'allocation des prix d'acquisition) est en hausse de 2,3 %, pour s'établir à 877 M€ soit une stabilité de la marge opérationnelle courante qui s'établit à 6,9 %. La croissance organique, à périmètre et à change constants, est toutefois beaucoup plus importante (+15 % sur le résultat opérationnel courant) car les effets de change ont assez nettement impacté la marge opérationnelle courante de Thales (-74 M€). Néanmoins, la stagnation de la rentabilité opé-

rationnelle est principalement due à l'effet de provisions passées sur les programmes A400M et les difficultés rencontrées sur les programmes de billettique. Ainsi le niveau de marge opérationnelle courante est assez variable d'une division à l'autre avec une baisse en valeur absolue et en taux de marge pour les domaines Aéronautique-Espace et Sécurité tandis qu'au contraire, le domaine Défense affiche une forte amélioration de sa rentabilité, en valeur et en taux.

Fiche d'identité

■ Thales est une société anonyme à conseil d'administration régie par la législation française.

■ Le décret n° 97-190 du 4 mars 1997 institue une action spécifique de l'État au capital de Thales. Les droits attachés à cette action sont les suivants :

I. – Tout franchissement à la hausse des seuils de détention directe ou indirecte de titres, quelle qu'en soit la nature ou la forme juridique, du dixième ou d'un multiple du dixième du capital ou des droits de vote de la société par une personne physique ou morale, agissant seule ou de concert, doit être approuvé préalablement par le ministre chargé de l'Économie. Cette approbation doit être renouvelée si le bénéficiaire vient à agir de concert, à subir un changement de contrôle ou si l'identité d'un ou des membres du concert vient à changer. De même, tout seuil franchi à titre individuel par un membre du concert doit faire l'objet d'un agrément préalable. Le changement de contrôle s'entend au sens de l'article 355-1 de la loi du 24 juillet 1966.

II. – Un représentant de l'État nommé par décret sur proposition du ministre de la Défense siège au conseil d'administration de la société sans voix délibérative.

III. – Dans les conditions fixées par le décret n° 93-1296 du 13 décembre 1993, il peut être fait opposition aux décisions de cession ou d'affectation à titre de garantie des actifs figurant en annexe du décret (filiales directes du groupe).

L'État ne détient en direct que 2022 actions (dont l'action spécifique). La participation consolidée de l'État dans Thales au 20 mai 2009 est détenue par les sociétés TSA, à hauteur de 26,5 % et Sogepa, à hauteur de 0,5 %, ces deux sociétés étant détenues à 100 % par l'État.

■ À la date du 20 mai 2009, le capital de la société est réparti de la façon suivante :

- État, TSA (y compris Sofivision), Sogepa :	27,05 % ;
- Dassault Aviation :	25,93 % ;
- Flottant	47,02 % ;
• dont salariés	3,08 % ;
• dont autocontrôle	1,89 % .

■ Le 19 mai 2009, Dassault Aviation adhérent au pacte en vigueur entre Alcatel-Lucent et TSA-Sofivision s'est substitué à Alcatel-Lucent comme partenaire industriel aux côtés du secteur public (TSA et Sofivision), seuls quelques aménagements ayant été apportés au pacte d'actionnaire du 28 décembre 2006 entre Alcatel-Lucent et le secteur public :

- le nombre d'administrateurs nommés sur proposition de Dassault Aviation ne pourra être supérieur au nombre d'administrateurs nommés sur proposition du secteur public ;
- Dassault Aviation s'engage expressément à renoncer à l'exercice du droit de veto dont il dispose au titre du pacte sur certaines opérations stratégiques de Thales ; cette renonciation porte sur une série d'opérations potentielles de cessions ou d'acquisitions ; en contrepartie, le secteur public renonce à son droit de mettre fin au pacte en cas de désaccord persistant sur une opération stratégique majeure susceptible de porter atteinte à ses intérêts stratégiques ;

- Dassault Aviation s'interdit d'inscrire ses actions Thales au nominatif avant le 1^{er} janvier 2010, de sorte à n'acquies aucun droit de vote double avant le 1^{er} janvier 2012 au plus tôt, soit après l'échéance normale du pacte d'actionnaires ;

- au droit dont dispose aujourd'hui le secteur public de dénoncer le pacte d'actionnaires en cas de franchissement de certains seuils au capital d'Alcatel Lucent (20 %, 1/3, 40 % et 50 %) se substitue un droit de dénonciation en cas de changement de contrôle de Dassault Aviation ; outre la dénonciation du pacte, le secteur public pourra, dans ce cas, demander à Dassault Aviation de suspendre l'exercice des droits de vote qu'elle

détient au-delà de 10 %, ou lui demander de réduire sa participation au-dessous de 10 % du capital de Thales ;

- une clause nouvelle de cessation du pacte est introduite au cas où l'une des parties commet, sans concertation préalable avec l'autre, un acte créant pour le concert une obligation d'offre publique sur Thales ;

- le secteur public s'engage à conserver, après que le pacte sera arrivé à son échéance normale, une participation dans Thales lui conférant au moins 10 % des droits de vote, et ce jusqu'à la première des trois dates suivantes : le 31 décembre 2014, trois ans à compter de la cessation du pacte, la date à laquelle Dassault Aviation cessera de détenir au moins 15 % du capital de Thales.

■ Le pacte est en vigueur jusqu'au 31 décembre 2011. Le maintien en vigueur du pacte est conditionné à la détention par Dassault Aviation d'au moins 15 % du capital de Thales.

■ Par ailleurs, Dassault Aviation a également repris les engagements d'Alcatel-Lucent relative à la protection des intérêts stratégiques de l'État dans une convention signée le 19 mai 2009. En cas de manquement, l'État pourra mettre fin aux droits spécifiques de Dassault Aviation dans la gouvernance du groupe, lui demander de suspendre une partie de ses droits de vote ou de céder une partie de sa participation dans Thales.

■ La convention spécifique signée entre Thales et l'État le 28 décembre 2006 relative à la protection de certains actifs stratégiques est toujours en vigueur et n'a pas connu de changement. Elle soumet certains transferts de titres de filiales qui détiennent des actifs stratégiques ou d'actifs stratégiques à l'autorisation préalable de l'État. De même, les projets de transferts d'actifs stratégiques en dehors du territoire français sont soumis à l'accord de l'État. Enfin, Thales s'engage à ce que les sièges sociaux des sociétés détenant des actifs stratégiques demeurent sur le sol français.



Le résultat opérationnel est en baisse par rapport à 2007, l'année précédente ayant en effet été marquée par d'importants résultats de cession (432 M€, dont les plus-values comptabilisées sur la cession à DCNS des activités navales de surface en France et sur la cession de Faceo). Le résultat opérationnel 2008 s'établit donc (après impact des écritures d'allocation de prix d'acquisition) à 752 M€.

La charge financière nette est en légère hausse en raison notamment des impacts de change et d'une hausse de la charge de retraite, les intérêts versés sur la dette restant stables. Le résultat des sociétés mises en équivalence est en hausse en raison de l'intégration de DCNS sur une année complète et non trois trimestres. Au global, le résultat net part du groupe s'établit à 560 M€ (après impact des écritures d'allocation des prix d'acquisition pour 90 M€), ce qui hors plus-values de cession représente une hausse de 7 % par rapport à l'année dernière.

Malgré un autofinancement d'exploitation et des niveaux d'investissement stables par rapport à 2007, les *free cash flow* opérationnels sont en légère baisse pour s'établir à 377 M€. La baisse de l'ordre de 90 M€ par rapport à 2007 est principalement expliquée par une variation de BFR plus défavorable. Thales termine cependant l'année avec un *cash flow* net de 19 M€ (contre -439 M€ en 2007), après imputation notamment du versement des

dividendes 2007 et du versement du groupe au titre des déficits de financement de retraite au Royaume-Uni. Sa position financière reste donc solide, sa dette nette s'établissant à 456 M€ pour une situation nette de 3,9 Md€.

Perspectives

L'année 2009 a débuté sur une refonte de l'actionariat de Thales avec l'arrivée de Dassault Aviation comme partenaire industriel aux côtés de l'État et le changement de président-directeur général. L'équipe de direction de Thales a également été remaniée, aussi bien au niveau des directeurs de divisions opérationnelles du groupe que de certains responsables de zone géographique.

Lors de l'annonce des résultats 2008, Thales avait indiqué :

- un objectif de maintien du carnet de commandes à un niveau d'environ deux fois le chiffre d'affaires pour 2009 de manière à consolider l'activité et la croissance du groupe dans un environnement économique dégradé ;
- une croissance organique de ses revenus de l'ordre de 3 à 5 % ;
- une marge opérationnelle maintenue au niveau de 2008 en prenant comme hypothèse des coûts de restructuration de 0,75 % des revenus.

Des efforts importants pour maintenir la capacité du groupe à augmenter sa productivité puisqu'un plan d'amélioration de la compétitivité (Optimum 2011) avec pour objectif de réaliser des gains de 200 M€ par an d'ici à 2011 avait également été annoncé.

Toutefois, les comptes du premier semestre ont fait apparaître une baisse importante de l'EBIT en raison notamment d'écart sur programmes importants, cet EBIT passant de 375 M€ en 2008 au premier semestre 2008 à 68 M€, le résultat net revenant quant à lui à 12 M€ à comparer à 289 M€ en 2008 (avant impact des écritures d'allocation des prix d'acquisition). Lors de l'annonce de ces résultats fin juillet 2009, Thales a donc revu ses prévisions de fin d'année en indiquant désormais retenir comme hypothèse le maintien d'une croissance organique de ses revenus et d'un niveau de carnet de commandes proche de deux ans de revenus. Thales a également indiqué s'attendre à renouer au second semestre, hors impact des charges de restructurations, avec un taux de résultat opérationnel courant dans la ligne des performances enregistrées sur les périodes correspondantes des années récentes.

Enfin l'option ouverte à Thales de monter au capital de DCNS à hauteur de 35 % est en vigueur depuis fin mars 2009.



Le cœur de métier d'Arte France, financée à plus de 95 % par la redevance, est de produire, coproduire et acheter des programmes pour la chaîne culturelle franco-allemande Arte.

L'année 2008 est la seconde année du contrat d'objectifs et de moyens signé avec l'État pour la période 2007-2011, qui lui assure une progression moyenne annuelle de 3,4 % de la redevance pour financer notamment un ambitieux développement des programmes ainsi que le développement de la TNT et de la haute définition.

Au cours de l'année 2008, Arte a élaboré une nouvelle grille de soirée effective au 1^{er} janvier 2009. Elle a également conforté l'utilisation des nouvelles technologies, avec le renforcement de la diffusion en haute définition et le développement de son offre web. Sur le plan financier, si le résultat d'exploitation du groupe est en baisse, son résultat net reste stable.

Faits marquants

La quasi-totalité des indicateurs définis dans le cadre du contrat d'objectifs et de moyens a été respectée sur l'exercice 2008 par Arte France, s'agissant notamment des indicateurs de gestion. La politique de soutien à la création audiovisuelle et cinématographique a été maintenue avec plus de 100 millions d'euros investis dans les programmes dont 80 % en production d'œuvres (fiction, cinéma, documentaire, spectacle, magazine). Plus généralement, la nouvelle organisation d'Arte France mise en place en février 2008 créant deux nouvelles directions opérationnelles (direction de la production, direction des moyens numériques) doit contribuer à l'atteinte des différents objectifs fixés par le contrat d'objectifs et de moyens.

Cependant, dans un contexte de montée en puissance d'univers très concurrentiels comme la TNT ou l'ADSL, l'audience d'Arte en soirée baisse pour passer de

3,1 % en 2007 à 2,8 % en 2008 mais reste presque stable sur le 24h/24 autour de 1,7 %. Face à ce constat, mais aussi pour prendre en compte l'évolution du paysage audiovisuel en France, qui voit le *prime time* de France Télévisions avancé à 20h35, Arte a élaboré en concertation avec son partenaire allemand une nouvelle grille de soirée. Elle permet de décaler légèrement la diffusion en soirée entre la France et l'Allemagne pour faire démarquer le *prime time* en France non plus à 21h00, mais à 20h45 depuis le 1^{er} janvier 2009, puis à 20h35 à compter du 1^{er} janvier 2010, tout en respectant l'unicité du programme dans les deux pays.

Conformément à l'ambition du contrat d'objectifs et de moyens, l'utilisation des nouvelles technologies a été amplifiée. Ainsi, en France, la diffusion d'Arte en haute définition sur la TNT a été lancée le 31 octobre 2008 sur le multiplex R4, Arte continuant par ailleurs à fournir un signal HD à diverses plateformes françaises de diffusion (satellite, ADSL, câble); en Alle-

magne, Arte émet en haute définition depuis le 1^{er} juillet 2008 via le satellite Astra. Arte est donc désormais présente en HD dans les deux pays, lui assurant ainsi une position de choix dans le développement de cette nouvelle norme. Par ailleurs, l'offre web d'Arte, indissociable de l'évolution des modes de consommation de la télévision, a continué de se renforcer. Arte +7, lancé en octobre 2007, qui permet de visionner gratuitement durant sept jours les programmes diffusés par la chaîne a ainsi connu en 2008 une très forte progression, avec plus de dix millions de programmes visionnés. Depuis mai 2009, une nouvelle offre a été lancée avec « Arte Live Web » qui propose gratuitement des retransmissions sur internet de spectacles actuels de danse, musique ou théâtre, en direct ou en différé.

Enfin, plusieurs opérations de périmètre ont eu lieu en 2008, avec une prise de participation à hauteur de 33 % dans la société Multi 4 qui a pour objet social de gérer le réseau R4 de diffusion TNT en définition standard ou en haute définition, la cession de la participation (11 %) détenue dans France 4 dans le cadre de la réforme de France Télévisions et la dissolution de Holding Histoire.

Analyse financière

En 2008, la ressource publique affectée à Arte France, d'un montant de 218,8 M€, a augmenté de plus de 4 % par rapport à l'exercice 2007 (209,9 M€), conformément au contrat d'objectifs et de moyens. Les recettes propres d'Arte France s'élèvent à 3 M€ (2,3 M€ en 2007). Dans les comptes consolidés, les produits d'exploitation du groupe s'élèvent à 277,1 M€, en augmentation de 5,1 % par rapport à l'exercice 2007.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité

■ **Textes constitutifs:** Traité franco-allemand du 2 octobre 1990 créant une chaîne culturelle européenne; contrat de formation du 30 avril 1991. Création d'Arte France en février 1986, confirmée par la loi relative à la liberté de communication du 30 septembre 1986.

■ **Statut et capital:** société anonyme détenue à 45 % par France Télévisions, 25 % par l'État, 15 %

par Radio France et 15 % par l'Institut national de l'audiovisuel.

■ **Missions:** Concevoir, programmer et faire diffuser des émissions de télévision à caractère culturel, destinées à un public européen et international.

■ **Liens avec Arte GEIE:** membre, à parité avec Arte Deutschland TV GmbH (dont les sociétaires sont à 50 % la ZDF et à 50 % l'ARD), du GEIE Arte

constitué en 1991, groupement sans capital dont les voix sont réparties également entre les pôles qui financent et contrôlent conjointement la gestion de la centrale à Strasbourg.

■ **Principales filiales du groupe:** Arte GEIE (50 %); Arte France Cinéma (100 %); Arte France Développement (100 %); CFI (25 %); Multi 4 (33 %); GR1 (16,7 %); ARTV (15 %).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Mise en place d'une nouvelle organisation au sein d'Arte France en février 2008.

■ Préparation de la nouvelle grille de soirée effective au 1^{er} janvier 2009, en concertation avec le partenaire allemand.

■ Bonne progression d'Arte + 7.

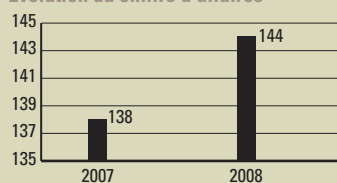
■ Lancement de la diffusion d'Arte en haute définition le 30 octobre 2008 sur la TNT.

■ « La vie des autres » César du meilleur film étranger 2008; « Un taxi pour l'enfer » Oscar 2008 du meilleur documentaire; « Valse avec Bachir », coproduction Arte, reçoit le 11 janvier 2009 le Golden Globe du meilleur film étranger.

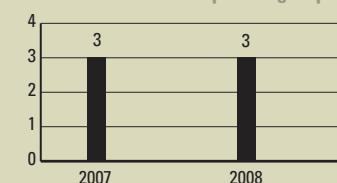
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	25	25
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	75	75
Valeur boursière de la participation l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	138	144
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	4	-1
Résultat financier	1	3
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-38	-40
Résultat net - part du groupe	3	3
Résultat net - intérêts minoritaires	0	-1
Résultat net de l'ensemble consolidé	3	2
Total des immobilisations nettes	84	89
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	60	66
dont immobilisations financières nettes	3	2
Capitaux propres - part du groupe	23	26
Intérêts minoritaires	0	1
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	7	8
Dettes financières nettes	-53	-50
Dettes financières brutes à plus d'un an	1	0
Effectifs en moyenne annuelle	541	544
Charges de personnel	40	42
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	1,3 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	73,9	77,2
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances d'exploitation	123	127
Redevances d'équipement	87	92
Productions et co-productions immobilisées en net	53	60
Avances conditionnées	3	3

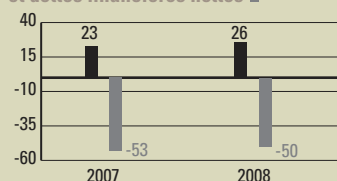
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Les charges d'exploitation du groupe, qui représentent un total de 277,7 M€, augmentent de 6,8 % par rapport à 2007. Les charges de personnel progressent sensiblement (+2 M€, soit +5 %), en raison de l'effet en année pleine de l'internalisation de moyens de productions par Arte GEIE et de la création de plusieurs postes, ainsi que les « autres charges » (+5 M€), en lien notamment avec l'augmentation du coût des réseaux de diffusion. Le coût des programmes, en augmentation de près de 9 % (+8,6 M€ pour atteindre 104,7 M€), voit cependant sa proportion dans les charges d'exploitation rester stable à près de 40 %.

Au total, le résultat d'exploitation 2008 s'établit à -0,5 M€, en recul sensible par rapport à 2007 (+3,8 M€). Le résultat financier progresse en revanche pour s'établir à + 2,7 M€ contre 0,8 M€ en 2007 et le résultat net part du groupe ressort en excédent de 2,7 M€, contre 2,6 M€ en 2007.

La trésorerie de la société au 31 décembre 2008 s'élève à 52,5 M€, en diminution par rapport à l'exercice précédent (57,5 M€). Le total du bilan au 31 décembre 2008 s'établit à 237 M€, en augmentation de 6,5 M€. Le montant total des programmes inscrit à l'actif du bilan est en augmentation de 6 M€ pour atteindre 125,7 M€.

Perspectives

L'assemblée générale d'Arte France a renouvelé le 22 juin 2009 les mandats de Bernard-Henri Lévy et de Nicolas Seydoux en tant que membres du conseil de surveillance, ce dernier les confirmant dans leur fonction respective de président et de vice-président du conseil.

Arte a su imposer son caractère unique dans le paysage audiovisuel français, à travers un engagement fort en faveur de la création audiovisuelle et cinématogra-

phique et une véritable capacité d'innovation. Elle devra continuer, dans un contexte de plus en plus concurrentiel et compte tenu de la réforme de France Télévisions, à chercher à concilier au mieux l'objectif de maintien d'une audience à la fois d'un niveau raisonnable et diversifiée, d'une part, et son positionnement spécifique marqué par une offre de programmes d'une écriture audacieuse et originale, européenne comme internationale, d'autre part.

L'innovation qu'a constituée, à partir de 2009, la mise en œuvre du décalage du *prime time* entre la France et l'Allemagne devrait contribuer à soutenir l'audience en soirée, tandis que la télévision de rattrapage (Arte +7) et le développement de l'offre web (Arte Live Web) pourraient également jouer un rôle clé pour l'audience en offrant aux publics qui ne sont pas des habitués d'Arte, notamment les jeunes, la possibilité de découvrir la chaîne et ses programmes. Tout en privilégiant la qualité de son programme linéaire, Arte doit continuer à explorer les potentialités offertes par les évolutions technologiques pour développer son offre multimédia et s'adapter aux nouveaux usages de la télévision.

Enfin, la mission de soutien à la production et à la création d'Arte sera poursuivie, le budget 2009 prévoyant 100 M€ pour le plan de production et d'achats de programmes d'Arte France qui permettront notamment la production de 40 heures de fictions françaises. La société devra cependant s'adapter afin de faire face à l'augmentation des coûts techniques de diffusion qui n'ont pas tous été anticipés dans le contrat d'objectifs et de moyens (TNT, HD, GIP France Télé numérique et TMP bien que le modèle économique de cette dernière ne soit pas encore arrêté), tout en respectant l'objectif d'équilibre financier.

DIRECTOIRE : Jérôme Clément, président, Fabrice Rebois, Jean Rozat ■

CONSEIL DE SURVEILLANCE : Président : Bernard-Henri Lévy (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : Véronique Cayla (CNC), Laurence Franceschini (DDM), Laurent Perdiolat (APE) ■ Administrateurs désignés en assemblée générale et autres administrateurs : Patrice Duhamel (France Télévisions), Jean-Luc Hees (Radio France), Emmanuel Hoog (Institut National de l'Audiovisuel) ■ Personnalités qualifiées : Jean-Dominique Guilliani, Nicolas Seydoux (vice-président) ■ Administrateurs représentant les salariés : Pascal Aron, Marie-Pierre Grégoire ■ Mission de contrôle général économique et financier : Jean-Charles Auberon ■ Commissaires aux comptes : PricewaterhouseCoopers Audit, Deloitte & Associés ■

Audiovisuel extérieur de la France

La réforme de l'audiovisuel extérieur s'est concrétisée en 2008 avec la création de la société « Audiovisuel extérieur de la France » (AEF) destinée à rassembler les trois principales composantes de l'audiovisuel extérieur : Radio France internationale (RFI), France 24 et TV5 Monde. Le groupe AEF s'est progressivement constitué et la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision a donné à AEF le statut de société nationale de programme. Il s'est doté d'une stratégie de dynamisation de l'audiovisuel extérieur public français et francophone, assortie, pour ce qui concerne RFI, d'un plan global de modernisation.

Faits marquants

L'État a engagé une profonde réforme visant à conduire une politique audiovisuelle extérieure plus cohérente, à avoir une stratégie plus lisible et à améliorer l'efficacité de chacune des sociétés contribuant à cette politique. C'est dans ce but qu'a été créée en avril 2008 la société chargée de l'Audiovisuel extérieur de la France dont la vocation était de regrouper l'essentiel des participations publiques dans les sociétés de l'audiovisuel extérieur et dont Alain de Pouzilhac a été nommé président-directeur général et Christine Ockrent directrice générale déléguée.

La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision a confirmé les objectifs de la réforme, en inscrivant AEF dans la loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication au même titre que France Télévisions ou Radio France. Ainsi, AEF devient une société nationale de programme avec pour mission de « contribuer à la diffusion et à la promotion de la langue

française, des cultures française et francophone, ainsi qu'au rayonnement de la France dans le monde, notamment par la programmation et la diffusion d'émissions de télévision et de radio ou de services de communication au public en ligne relatifs à l'actualité française, francophone, européenne et internationale. À cette fin, elle définit ou contribue à définir les orientations stratégiques et la coordination des services de communication audiovisuelle, en français ou en langues étrangères, destinés en particulier au public français résidant à l'étranger et au public étranger, édités par des sociétés dont elle détient tout ou partie du capital. Elle peut les financer. Elle peut également concevoir et programmer elle-même de tels services ».

La constitution du groupe AEF est aujourd'hui finalisée. Ainsi, la loi du 5 mars 2009 a prévu le transfert à AEF de la totalité des actions de la société RFI, auparavant détenue par l'État. AEF a également acquis au cours du 1^{er} trimestre 2009 la totalité des actions de France 24 auprès de TF1 et de France Télévisions,

ainsi que, conformément à l'accord conclu avec les partenaires francophones de TV5 Monde, 49 % de cette société auprès de France Télévisions, de l'INA et d'Arte France.

Un projet de plan global de modernisation de RFI a également été présenté aux instances représentatives du personnel début 2009. Alors que RFI est confrontée à une perte d'efficacité opérationnelle, ce projet vise à reconquérir des parts de marché, en adaptant le contenu des programmes et en réformant la politique des langues, et à moderniser la gestion de l'entreprise, en adaptant ses métiers et ses méthodes de travail. Impliquant un plan de sauvegarde de l'emploi, ce projet a fait l'objet d'une procédure d'information et de consultation au cours de l'année 2009. Dans ce cadre, la société a connu un long mouvement social d'une partie du personnel, qui a fortement perturbé la diffusion en 2009.

Enfin, une impulsion nouvelle a été donnée à la stratégie multimédia, marquée notamment par un accord de partenariat stratégique global entre le groupe AEF et Orange concernant l'information sur les supports web, mobile et TV, visant à étendre la diffusion internationale de France 24 et de RFI ainsi qu'à développer conjointement des projets innovants.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Informations complémentaires

Fiche d'identité (au 30 juin 2009)

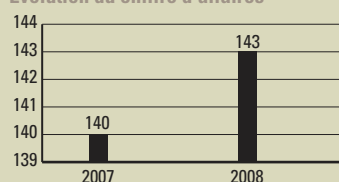
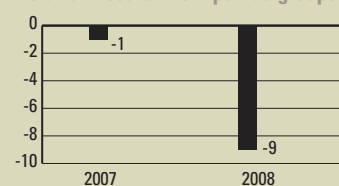
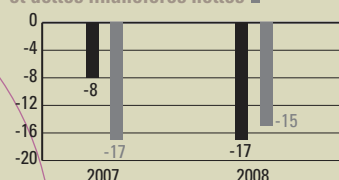
- Textes constitutifs : loi du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication modifiée par la loi du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle.
- Statut et capital : société nationale de programme ayant le statut de société anonyme, détenue à 100 % par l'État.
- Missions : contribuer à la diffusion et à la promotion de la langue française, des cultures française et francophone, ainsi qu'au rayonnement de la France dans le monde, notamment par la programmation et la diffusion d'émissions de télévision et de radio ou de services de communication au public en ligne relatifs à l'actualité française, francophone, européenne et internationale; définir ou contribuer à définir les orientations stratégiques et la coordination des services de communication audiovisuelle, en français ou en langues étrangères, destinés en particulier au public français résidant à l'étranger et au public étranger, édités par des sociétés dont elle détient tout ou partie du capital
- Principales participations : Radio France internationale (100 %), France 24 (100 %), TV5 Monde (49 %).

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Avril 2008 : premier conseil d'administration de l'Audiovisuel extérieur de la France.
- Avril et juillet 2008 : nomination d'Alain de Pouzilhac comme président-directeur général d'AEF (avril) et de RFI (juillet) et président du conseil d'administration de TV5 Monde (avril) ; nomination de Christine Ockrent comme directrice générale déléguée d'AEF et de RFI.
- Janvier 2009 : accord de partenariat stratégique global entre AEF et Orange concernant l'information sur les supports web, mobile et TV ; France 24 disponible en France sur l'ADSL ; lancement de tests en Côte d'Ivoire et au Cameroun pour la diffusion de services de RFI sur mobile.
- Janvier 2009 : présentation du projet de plan global de modernisation de RFI.
- Février 2009 : France 24 disponible sur l'iPhone.
- 5 mars 2009 : loi n°2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision.
- Avril 2009 : dissolution avec Radio France et l'INA de l'Association des employeurs du secteur public de l'audiovisuel.
- 1^{er} semestre 2009 : constitution effective du groupe AEF, qui détient 100 % du capital de RFI et France 24 ainsi que 49 % de TV5 Monde.

**Comptes consolidés de Radio France internationale
en millions d'euros**

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	140	143
dont réalisé à l'étranger	8	7
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-2	-9
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	11	1
Résultat net - part du groupe	-1	-9
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1	-9
Total des immobilisations nettes	22	18
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	4	2
dont immobilisations financières nettes	5	4
Capitaux propres - part du groupe	-8	-17
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	13	17
Dettes financières nettes	-17	-15
Dettes financières brutes à plus d'un an	5	5
Effectifs en moyenne annuelle	1 188	1 203
Charges de personnel	78	82
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	65,7	68,2
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevance et subvention	126	131

Évolution du chiffre d'affaires

Évolution résultat net - part du groupe

Évolution capitaux propres et dettes financières nettes

Analyse financière

La constitution effective du groupe AEF ayant eu lieu au cours du 1^{er} semestre 2009, ce dernier ne dispose pas de comptes consolidés pour l'exercice 2008. Le tableau financier ci-contre correspond donc aux comptes consolidés de RFI, société détenue directement par l'État au 31 décembre 2008, avec la holding AEF. S'agissant de cette dernière, son fonctionnement a été assuré par une subvention publique de 3,7 M€, tandis que l'investissement nécessaire à la constitution du groupe a été permis par une augmentation de capital de 4,5 M€ en décembre 2008.

S'agissant de RFI, l'augmentation de 2,3 % des produits d'exploitation qui ont atteint 143,3 M€ (dont 130,8 M€ issus de ressources publiques – redevance et subvention – en progression de 4,3 % par rapport à 2007), n'a pas permis de faire face à l'augmentation de 6,8 % des charges d'exploitation qui ont atteint 152,2 M€. Cet accroissement de 9,7 M€ des charges d'exploitation s'explique principalement par la progression de 3,9 M€ des charges de personnel (+5 % pour s'établir à 82 M€) d'une part, et par l'augmentation de 4 M€ par rapport à 2007 du poste dotation aux amortissements et provisions d'autre part, avec la nécessité de passer plusieurs provisions pour risque. La situation déficitaire de la principale filiale de RFI, Monte Carlo Doualiya, a également pesé sur les comptes du groupe. Le résultat d'exploitation connaît donc un déficit significatif de 9 M€ en 2008 (contre -2,5 M€ en 2007) et le résultat net s'établit à -8,5 M€ (-1,2 M€ en 2007). Ce résultat dégrade encore les capitaux propres du groupe, déficitaires depuis fin 2006 et négatifs à hauteur de 16,8 M€ à fin 2008. Face à la nécessité de reconstituer les fonds propres, l'État a procédé début 2009 à une augmentation du capital de la société de 16,9 M€.

S'agissant de France 24, la société a bénéficié en 2008 d'une subvention de 88,5 M€ dont 87,7 M€ sous forme de subvention d'exploitation, cette dernière représentant plus de 90 % des produits d'exploitation

(96,8 M€). Alors que les charges d'exploitation ont été de 103 M€, le résultat d'exploitation est déficitaire à hauteur de -6,3 M€ et le résultat courant avant impôt à hauteur de -5,5 M€, compensé par la reprise de subvention d'investissement de 5,6 M€ figurant en résultat exceptionnel. Au total, le résultat net 2008 est à l'équilibre.

Enfin, les comptes de TV5 Monde SA pour 2008 font ressortir des produits d'exploitation de 93,9 M€, cette chaîne multilatérale ayant bénéficié de concours des États bailleurs de fonds à hauteur de 84 M€, dont 69,7 M€ venant de la France. Après prise en compte des charges d'exploitation pour 95,8 M€, le résultat d'exploitation est en déficit de 2 M€, compensé par le résultat financier et le résultat exceptionnel qui permettent à la société d'être à l'équilibre en 2008.

Perspectives

Alors que les fondements de la réforme de l'audiovisuel extérieur français ont été posés au cours de l'année 2008 et du premier semestre 2009, plusieurs chantiers importants devront encore être conduits dans les prochains mois.

Ainsi, conformément à la loi du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, un cahier des charges doit être élaboré afin de préciser les obligations de service public du groupe et des sociétés et services le constituant. De même, un contrat d'objectifs et de moyens est en cours de finalisation entre l'État et AEF qui doit traduire les objectifs de la réforme et du projet stratégique élaboré par le management du groupe, ainsi que les ressources publiques qui y sont consacrées. Il devra notamment déterminer les modalités du développement de la présence française dans le paysage audiovisuel mondial, à travers une offre pluri-média reflet de la diversité culturelle et des points de vue, ainsi que les objectifs d'amélioration de l'efficacité des sociétés de l'audiovisuel extérieur et de la qualité de leur offre, en améliorant leur gestion et en développant les ressources propres et les synergies entre les sociétés.

CONSEIL D'ADMINISTRATION*: Président: *Alain Duplessis de Pouzilhan*
 ■ Administrateurs représentant l'État: *Laurence Franceschini, Roch-Olivier Maistre, Marie-Astrid Ravon, Rémy Rioux, Pierre Sella* ■ Administrateurs désignés par le CSA: *Francis Balle, Soumia Belaidi Malinbaum, Hélène Carrère d'Encausse, Greg Germain, Hubert Vedrine* ■ Administrateur représentant le Parlement: *Louis Duvernois* (Sénateur), *Michel Herbillon* (Député) ■ Mission de contrôle économique et financier: *Renaud Gace*
 ■ Commissaires aux comptes: *Mazars & Guérard* ■

* Le conseil d'administration comprend, outre le président, quatorze membres.



francetélévisions

France Télévisions a franchi en 2008 une étape importante de son histoire. La profonde réforme de l'audiovisuel public souhaitée par le président de la République et adoptée par le Parlement en mars 2009 conduit en effet à la suppression progressive de la publicité de ses antennes, à l'affirmation d'une nouvelle ambition de service public et, partant, à une mutation importante du modèle de développement du groupe, dans un cadre d'organisation renouvelée, celui de l'entreprise commune. L'année 2008 a donc été une année de préparation de la réforme. Dans ce contexte particulier, le groupe présente un résultat avant impôts de -138 M€, sous l'effet du recul du chiffre d'affaires publicitaire. La redevance allouée à France Télévisions a quant à elle progressé pour s'établir à 1945 M€ (+ 3,5 %), tandis qu'une dotation en capital de 150 M€ a été apportée pour permettre au groupe de faire face à ses besoins de financement.

Faits marquants

La réforme de France Télévisions

La loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision, modifiant la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 relative à la liberté de communication, consacre la réforme de France Télévisions initiée en 2008. En annonçant, le 8 janvier 2008, la suppression progressive de la publicité sur les chaînes de la télévision publique, le Président de la République a en effet souhaité donner une nouvelle ambition au service public, repenser profondément le modèle économique de France Télévisions et accentuer le virage éditorial en cours. Les travaux menés de février à juin 2008 par la Commission pour la nouvelle télévision publique, commission indépendante présidée par Jean-François Copé, puis le large débat parlementaire, ont permis de préciser les contours des nouvelles obligations de service public de France Télévisions et de réfléchir à son nouveau modèle économique.

Cette réforme s'inscrit dans un contexte de transformation rapide du paysage audiovisuel avec l'apparition de modes de consommation de la télévision renouvelés liés aux nouvelles technologies, la télévision publique devant, pour conserver sa place et sa spécificité, évoluer vers un média global et se différencier encore plus nettement de l'offre privée, tout en restant une télévision destinée au grand public. La définition de cette nouvelle ambition a donné lieu à l'adoption par décret, en juin 2009, d'un nouveau cahier des charges unique pour France Télévisions venant remplacer les anciens cahiers des charges des sociétés RFO, France 2, France 3, France 4 et France 5. Il redéfinit les caractéristiques et l'identité des lignes éditoriales de chacun de ces services et couvre dorénavant les nouveaux services de médias audiovisuels à la demande.

Afin de réunir les moyens de cette ambition et de décorrélérer le financement de France Télévisions de son audience, la réforme procède à la suppression progressive de la publicité sur ses antennes.

Fiche d'identité (au 31 décembre 2008)

■ Textes constitutifs : loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication.

■ Capital : société anonyme détenue à 100 % par l'État.

■ Missions : définir les orientations stratégiques du groupe France Télévisions, promouvoir les politiques de

programmes et l'offre de services, conduire les actions de développement en veillant à intégrer les nouvelles techniques de diffusion et de production et gérer les affaires communes des chaînes, ainsi que leur affecter le montant des ressources publiques qui lui sont versées.

■ Principales filiales du groupe au 31 décembre

2008 : France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO (100 %), France Télévisions Publicité (100 %), France Télévisions Distribution (100 %), France 24 (50 %), TV5 Monde (47,5 %), Arte France (45 %), Planète Thalassa (34 %), Jeunesse Télé-Gulli (34 %), SECEMIE-Euronews (24 %).

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

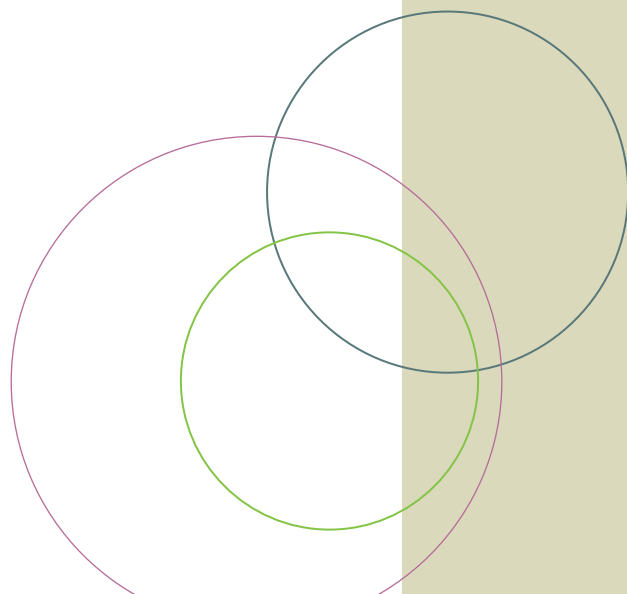
V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

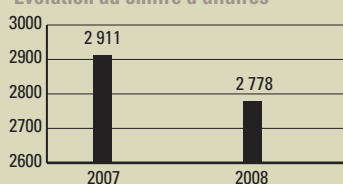
Informations complémentaires



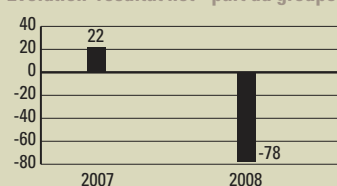
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	2 911	2 778
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	32	-101
Résultat financier	2	-7
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	83	-12
Résultat net - part du groupe	22	-78
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	22	-78
Total des immobilisations nettes	585	573
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	114	114
dont immobilisations financières nettes	38	44
Capitaux propres - part du groupe	444	515
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	155	172
Dettes financières nettes	118	171
Dettes financières brutes à plus d'un an	167	167
Effectifs en moyenne annuelle	11 093	10 900
Charges de personnel	857	841
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,8 %	-2,8 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	77,3	77,2
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	5 %	-15,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	26,6 %	32,4 %
Redevances	1 880	1 945
Productions et co-productions immobilisées	65	73
Droits de diffusion acquis net	830	856
Droits sportifs hors bilan	451	302

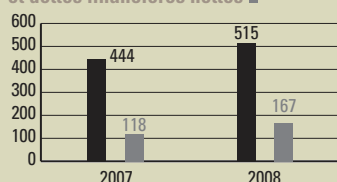
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Ainsi, depuis le 5 janvier 2009, la publicité commerciale est supprimée entre 20 heures et 6 heures sur le territoire métropolitain pour les programmes nationaux, permettant de débiter la première émission de la soirée à 20h35. Elle le sera définitivement à compter de l'extinction de la diffusion par voie hertzienne terrestre en mode analogique des services de la télévision de la société sur l'ensemble du territoire métropolitain, prévue fin 2011. Cette nouvelle ambition induit une évolution du mode de financement des missions de service public de France Télévisions : alors que 30 % de ses ressources étaient commerciales en 2007, l'État a décidé de s'orienter vers un financement quasi exclusivement public du service public de télévision. Ainsi, une subvention budgétaire viendra compléter la contribution à l'audiovisuel public (redevance) permettant de couvrir le coût net du service public.

Enfin, l'État et France Télévisions ont souhaité engager une réforme profonde du groupe en transformant France Télévisions en entreprise commune et en société nationale de programme unique chargée de concevoir et de programmer les services qui étaient jusqu'à présent édités par les sociétés France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO. Ainsi, du fait de la loi, ces dernières, filiales de la holding France Télévisions SA, ont fusionné avec celle-ci pour ne former qu'une seule et même personne morale. Cette fusion-absorption n'entraîne cependant pas une remise en cause des chaînes actuelles, qui sont maintenues et conservent leur identité propre. En revanche, la mise en place d'une entreprise commune doit permettre une réforme en profondeur de l'organisation et de la gouvernance de France Télévisions, qui a pour but de simplifier et moderniser sa gestion et de dégager progressivement des synergies grâce à la mutualisation de différentes fonctions.

L'activité du groupe en 2008

Dans un contexte de préparation de la réforme, France Télévisions a poursuivi sa politique fondée sur le renforcement de sa différence par rapport aux chaînes privées, en misant notamment sur son investissement dans la qualité et la diversité des programmes tout en favorisant la circulation et la complémentarité des publics d'une chaîne à l'autre. Ainsi, le groupe a augmenté en 2008 sa contribution à la création d'œuvres audiovisuelles avec 370 M€ investis en faveur de la création d'œuvres patrimoniales dans tous les genres (fictions, documentaires, animations, spectacles vivants) et 55 M€ investis dans le cinéma.

En termes d'audience, malgré la montée en puissance des nouvelles chaînes de la télévision numérique terrestre (« autres TV »), les chaînes du groupe France Télévisions résistent relativement en 2008, bien que la part d'audience de France Télévisions (hors France 4) soit en recul de 1,9 point par rapport à 2007, pour s'établir à 33,3 %. Dans le même temps, les « autres TV » progressent très fortement pour s'établir à 23,7 % de part d'audience contre 17,5 % en 2007, tandis que TF1 voit sa part d'audience diminuer de 3,5 points (27,23 %) et M6 de 0,5 point (11 %).

La vie du groupe a également été marquée par les développements en matière de haute définition (HD), grâce aux investissements techniques et dans les programmes (programmes « HD natif »). Ainsi, France 2 a été lancée en haute définition en juin 2008, cette version haute définition ayant été reprise par les distributeurs (câble, satellite, ADSL) dès l'été 2008, permettant d'offrir à leurs téléspectateurs abonnés les jeux Olympiques et le Tour de France en HD. Le 30 octobre 2008 a été lancée la TNT HD gratuite permettant au plus grand nombre d'accéder à France 2 HD. La diffusion des chaînes de télévi-

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Patrick de Carolis ■ Administrateurs représentant l'État : Véronique Cayla, Laurence Franceschini, Marie-Astrid Ravon, Rémy Rioux, Richard Samuel ■ Administrateurs représentant le Parlement : Christian Kert (député), Michel Thiollière (sénateur) ■ Administrateurs désignés par le CSA : Jean-Claude Carrière, Henriette Dorion-Sébeloué, Jacques Martial, Dominique Wolton ■ Administrateurs représentant les salariés : Laurent Bignolas, Serge Guillemin, Yves Loiseau ■ Mission de contrôle économique et financier : Françoise Miquel ■ Commissaires aux comptes : Price Waterhouse Coopers/KPMG ■

sion sur les mobiles a également poursuivi son développement, France Télévisions ayant conclu des protocoles d'accord pour la diffusion de son bouquet sur les réseaux des différents opérateurs de mobile, tandis que les négociations entre éditeurs et opérateurs télécom sur la télévision mobile personnelle (TMP) se sont poursuivis, en particulier sur le modèle économique et le financement de ce nouveau service.

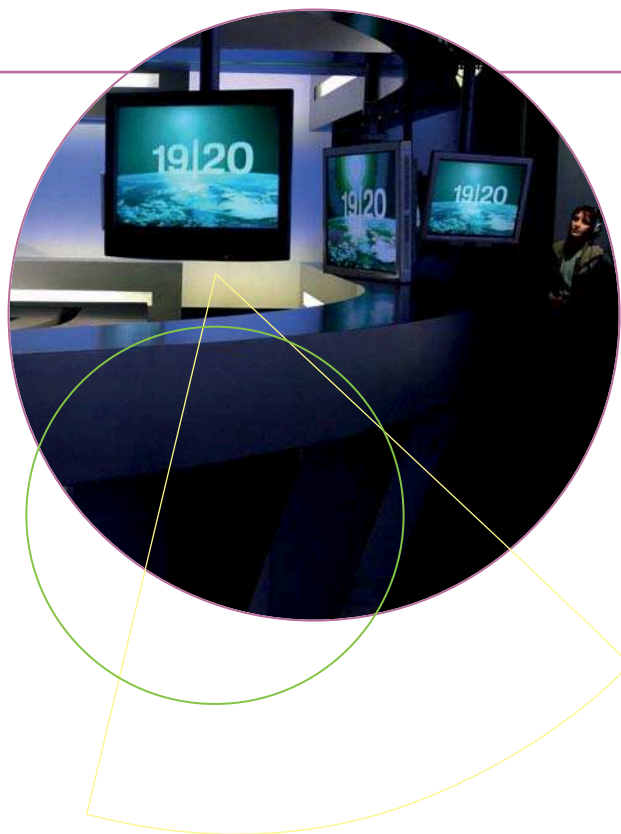
Enfin, avant que ne soit concrétisée la réforme d'ensemble de France Télévisions, le groupe avait lancé une série de chantiers destinés à optimiser les modes de gestion du groupe et à favoriser la réalisation d'économies. Cette évolution s'est traduite par la création de trois directions communes aux différentes chaînes pour les Programmes jeunesse, les Achats de programmes et les Études, et par un travail préparatoire concernant cinq autres chantiers de synergies. En matière de ressources humaines, le groupe a engagé un chantier d'analyse des évolutions technologiques et éditoriales de ses principaux métiers. Sur le plan social, l'année 2008 a de plus permis de progresser dans les négociations menées avec les coordinateurs syndicaux du Groupe, plusieurs accords ayant été soumis à leur signature, en particulier sur les frais de santé et de prévoyance visant à harmoniser les différents régimes existants, ainsi qu'un dispositif de prévention des conflits.

Analyse financière

Les résultats du groupe en 2008 ont été marqués par un recul important des recettes de publicité et parrainage, en baisse de 205 M€, soit - 25 % par rapport à 2007, pour s'établir à 618 M€. Selon le groupe, cette baisse est liée notamment à l'anticipation de la disparition de la publicité sur les chaînes publiques suite à l'annonce du 8 janvier 2008, mais aussi à la conjoncture économique ainsi qu'à l'érosion des audiences, dans un contexte de concurrence accrue. Bien que la redevance ait progressé de 3,5 % pour s'établir à 1 945 M€ contre 1 879 M€ en 2007, conformément au contrat d'objectifs et de moyens 2007-2010 signé entre l'État et France Télévisions, le chiffre d'affaires consolidé de France Télévisions est donc en baisse de 177 M€ (-6 %) pour s'établir à 2 750 M€, le chiffre d'affaires net étant de 2 778 M€.

Le résultat d'exploitation du groupe s'est établi à -101 M€, malgré la maîtrise des coûts. Les charges d'exploitation, qui s'élèvent à 2 971 M€ en 2008, contre 3 015 M€ en 2007, diminuent en particulier par un effet de périmètre, les comptes 2007 intégrant 49 M€ de charges d'exploitation liées à France 24 qui a été retirée du périmètre de consolidation de France Télévisions en 2008 suite à l'autorisation donnée par le conseil d'administration de céder à l'Audiovisuel extérieur de la France la participation détenue dans cette société. Au sein des charges d'exploitation, les charges de personnel s'élèvent à 841 M€, soit 28 %.

L'approche par grande catégorie d'activités du groupe permet de mieux analyser les résultats du cœur de métier de France Télévisions et de sa mission de service public, à savoir l'activité de diffuseur des chaînes France 2, France 3, France 4, France 5 et RFO. Ainsi, le chiffre d'affaires diffuseur s'élève à 2 580 M€, représentant près de 95 % du chiffre d'affaires total du groupe. Il a été fortement affecté par le recul des résultats de publicité et parrainage, en retrait de 197 M€ par rapport à 2007. Le coût de grille de France Télévisions s'élève en 2008 à 1 870 M€, soit une progression modérée de 0,6 % par rapport à 2007 suite à la mise en place par le groupe de mesures de gestion pour faire face à la baisse de ses recettes. Ces mesures de gestion n'ont cependant pas fait obstacle à l'augmentation du coût de grille dans les fictions et les documentaires afin de poursuivre la mise en œuvre du virage éditorial souhaité, ou encore à la couverture de grands événements sportifs tels que les jeux Olympiques de Pékin ou le Tour de France. Après prise en compte des autres dépenses du diffuseur (notamment les coûts techniques de la diffusion hertzienne et numérique, les frais généraux et les autres charges opérationnelles), le résultat d'exploitation du diffuseur est en baisse de 115 M€. Le résultat d'exploitation du « producteur », c'est-à-dire les activités de production interne à France Télévisions, est également négatif, bien qu'en légère amélioration par rapport à 2007 (-2,2 M€ contre -2,4 M€) du fait de la mise en œuvre du projet de réforme de la filière production de France 3 qui commence à porter ses fruits, malgré de moins bons résultats des filiales cinéma France 2 Cinéma et France



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 8 janvier 2008 : annonce par le président de la République de la réforme de l'audiovisuel public.
- février 2008 : mise en place de la commission pour une nouvelle télévision publique.
- 25 juin 2008 : remise du rapport de la commission pour une nouvelle télévision publique au Président de la République.
- été 2008 : lancement de France 2 en haute définition; diffusion des Jeux olympiques de Pékin.
- 5 janvier 2009 : suppression de la publicité commerciale entre 20 heures et 6 heures; début du programme de 1^{re} partie de soirée à 20h35.
- 5 mars 2009 : loi n° 2009-258 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision.

3 Cinéma. Enfin, le résultat d'exploitation des autres activités est en retrait par rapport à 2007 (16 M€ contre 28,5 M€ en 2007), du fait notamment de l'impact de la baisse des recettes publicitaires sur France Télévisions Publicité conduisant à un résultat d'exploitation des régies déficitaire à hauteur de -4,4 M€ contre +7,7 M€ en 2007, et de la diminution des résultats de France Télévisions Distribution (2,9 M€ contre 3,6 M€).

Le résultat consolidé avant impôt du groupe s'établit à -138 M€, compte tenu d'un résultat financier négatif de -6,7 M€ et d'un résultat exceptionnel déficitaire de -31 M€ intégrant essentiellement, d'une part, une charge exceptionnelle de 8 M€ au profit du Centre national de la cinématographie, prévue par la loi du 5 mars 2009, et, d'autre part, une provision pour risque de 15 M€. Le résultat net 2008 s'établit néanmoins à -78 M€ après prise en compte des impôts différés du groupe.

Malgré ce déficit, les capitaux propres du groupe s'élèvent fin 2008 à 515 M€, contre 444 M€ fin 2007. En effet, pour permettre à France Télévisions de faire face tant à l'augmentation du coût net de ses missions de service public liés à la baisse de ses recettes publicitaires qu'à ses besoins de financement, l'État a procédé en août 2008 à une augmentation de capital de 150 M€. Cette dernière a permis au groupe de conserver une structure financière saine. Elle lui a également permis de contenir la dégradation de sa trésorerie: malgré une capacité d'autofinancement négative (-12 M€ contre +83 M€ en 2007), la trésorerie nette de France Télévisions s'établissait ainsi à la clôture 2008 à 33 M€ contre 61 M€ fin 2007.

Perspectives

Le groupe France Télévisions est pleinement engagé dans la mise en œuvre de la profonde réforme de la télévision publique. Le nouveau mode de financement public de l'entreprise d'une part, la réforme de l'organisation de France Télévisions en entreprise commune d'autre part, sont les deux leviers qui permettront à France Télévisions de garantir le bon accomplissement de ses missions de service public à moyen et long terme. La suppression progressive de la publicité sur les antennes nationales des chaînes du groupe contribuera à renforcer le virage éditorial conduit depuis 2005, avec une programmation plus audacieuse encore, dans le cadre des nouveaux objectifs définis par le cahier des charges.

Un avenant au contrat d'objectifs et de moyens de France Télévisions, qui portera sur les années 2009-2012, est en cours d'élaboration afin de tenir compte des nouvelles obligations issues de la loi du 5 mars 2009, du nouveau cahier des charges, de la réforme du mode de financement de France Télévisions et du plan d'affaires 2009-2012. L'État et France Télévisions ont en effet précisé, tout au long de l'année 2008 et du premier trimestre 2009, les hypothèses économiques et financières permettant de définir le cadre du nouveau modèle économique de France Télévisions pour les années à venir. Le plan d'affaires se traduit par une meilleure maîtrise des charges qui connaîtront une progression plus modérée que celle prévue initialement par le contrat d'objectifs et de moyens 2007-2010, avec le renforcement de la performance économique du groupe permise par la mise en place de l'entreprise commune. Il intègre également un projet de dispositif d'incitation au départ volontaire à la retraite. À l'intérieur de ce cadrage financier maîtrisé, les objectifs de développement liés au média global sont poursuivis, notamment l'acquisition de droits média global ou encore

les actions de développement liées aux nouvelles technologies: HD, TMP, web TV.

Par ailleurs, dans le cadre de la mise en place de l'entreprise commune, un projet de nouvelle organisation a été présenté aux instances représentatives du personnel en avril 2009, entamant ainsi un processus d'information-consultation. Ce projet vise à structurer les activités de France Télévisions par grands domaines d'activités, afin d'atteindre plusieurs objectifs: renforcer la performance de qualité et d'audience des chaînes; renforcer la performance économique en maîtrisant le coût de grille et la politique d'investissement et en dégageant des synergies internes; développer la performance commerciale du groupe, en s'appuyant sur la complémentarité des métiers et des activités des filiales commerciales; prendre en compte la transformation sociale.

France Télévisions modernisera également en profondeur sa gestion des ressources humaines. Le passage à l'entreprise commune consécutif à la loi du 5 mars 2009 marque en effet le début d'une double réforme pour les ressources humaines, qui consiste à accompagner les salariés vers la nouvelle organisation et à négocier un nouveau statut social pour France Télévisions, entreprise commune. L'entreprise a pour objectifs de renouveler et renforcer le dialogue social et d'assurer le développement professionnel des collaborateurs à travers la formation et la mobilité interne, afin de bâtir de véritables parcours professionnels. S'agissant de la négociation d'un nouveau statut social, la société a pour objectifs d'une part de refonder le système de rémunération et la classification des emplois, en cohérence avec les niveaux de responsabilités et les compétences des collaborateurs, et en prenant compte l'évolution des métiers et, d'autre part, d'harmoniser les règles relatives au temps et à l'organisation du travail dans le cadre de la société commune.



Radio France est redevenue depuis la fin 2007 le premier groupe radiophonique français en parts d'audience. Le groupe a poursuivi sa politique de recherche d'une plus grande proximité avec les auditeurs et a fait de la politique multimédia un axe central de sa réflexion stratégique. L'année 2008 a également été marquée par de bons résultats financiers, le groupe dégagant un résultat net positif de 3,6 M€ et consolidant sa trésorerie, éléments positifs alors que l'entreprise devra faire face à des dépenses importantes dans le cadre des travaux de réhabilitation de la Maison de la Radio.

Faits marquants

L'année 2008 a été globalement positive en termes d'audience. Ainsi, alors que l'audience cumulée du média radio en semaine a reculé de 1,4 point par rapport à 2007, celle du groupe Radio France n'a reculé que de 0,3 point pour atteindre 25,7 %. Dans le même temps, sa part d'audience est passée de 20,3 % à 21 %. France Inter conforte sa troisième place derrière NRJ et RTL, tandis que France Info se positionne à la cinquième place.

Du point de vue éditorial, le groupe a poursuivi en 2008 la recherche d'une plus grande proximité avec ses auditeurs, à travers plusieurs approches : sites internet, organisation d'événements en extérieur ; recherche d'une plus grande interactivité dans le contenu même des programmes, etc. Trois chaînes ont connu des évolutions plus marquées, initiées par des équipes de direction renouvelées : France Bleu, qui a mis l'accent sur la proximité, l'interactivité et le développement de la stratégie de réseau ; France Musique avec une grille remaniée à la rentrée de septembre, ainsi que le Mouv', avec pour

objectif de développer les contenus et la musique. Les formations musicales ont elles aussi connu des renouvellements importants avec l'arrivée, en tant que directeur musical de l'Orchestre national de France, de Daniele Gatti et celle, à la tête de la Maîtrise, de Sofi Jeannin.

Le développement du multimédia a par ailleurs été un axe structurant du travail de Radio France en 2008, s'agissant tant de la réflexion stratégique que de la préparation des évolutions technologiques. À titre d'exemple, un accord avec Dailymotion permet désormais la mise en ligne de vidéos, notamment pour certaines chroniques de France Inter.

L'effort de modernisation de la gestion des ressources humaines s'est poursuivi, avec, à titre d'exemple, la mise en place au 1^{er} janvier 2008 d'une protection complémentaire santé obligatoire, la réalisation d'une cartographie des métiers de Radio France dans le cadre de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences ainsi que l'organisation de groupes de travail chargés de réfléchir à la contribution des différents métiers au multimédia.

Enfin, suite à la relance de certains appels d'offres, le conseil d'administration a validé le lancement des travaux de réhabilitation de la Maison de Radio France, leur échéancier et leur enveloppe financière prévisionnelle globale.

Analyse financière

Le chiffre d'affaires de Radio France a progressé de 2 % par rapport à l'exercice précédent pour atteindre 577 M€. Cette hausse provient principalement de la redevance, qui représente près de 90 % du chiffre d'affaires et a progressé de 2,4 % par rapport à 2007 conformément au contrat d'objectifs et de moyens pour atteindre 514 M€, tandis que les recettes propres (publicité, parrainage, ventes et prestations de services) ont connu une baisse de 1,2 % pour atteindre 62,8 M€. La croissance des charges d'exploitation s'est établie dans le même temps à 1,3 % (+7,9 M€) pour atteindre 595 M€. Cette progression s'explique en grande partie par l'évolution des charges de personnel de 2,7 % soit +9 M€ par rapport à 2007, qui, avec 344 M€, représentent 57,8 % des charges d'exploitation du groupe, dont 277,5 M€ liés aux personnels permanents en progression de 4,2 % du fait des intégrations intervenues en 2007 et 2008, tandis que les charges liées aux personnels occa-

Fiche d'identité

- Textes constitutifs : 1^{er} Loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 complétée et modifiée, relative à la liberté de communication. 2^e Cahier des missions et des charges de Radio France approuvé par décret du 13 novembre 1987, modifié par les décrets du 10 octobre 2000, du 21 juillet 2004, du 27 mai 2005 et du 1^{er} juin 2006. 3^e Statuts tels qu'approuvés par les décrets n°s 88-337 du 11 avril 1988, 89-618 du 31 août 1989, 95-610 du 5 mai 1995 et 2001-1096 du 19 novembre 2001.
- Capital : 1560000 € (détenu à 100 % par l'État), soit 40000 actions de 39 € chacune (décret n° 2001-1096 du 19 novembre 2001).
- Missions : Selon l'article 44-III de la loi du 30 septembre 1986, la société nationale de programme Radio France est chargée de concevoir et de programmer des émissions de radio de caractère national et local, destinées à être diffusées sur tout ou

partie du territoire métropolitain. Elle favorise l'expression régionale sur ses antennes décentralisées sur l'ensemble du territoire. Elle valorise le patrimoine et la création artistique, notamment grâce aux formations musicales dont elle assure la gestion et le développement.

- Participations : Société du Grand Théâtre des Champs-Élysées : 33,9 % ; Médiamétrie : 13,5 % ; Arte France : 15 %.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Signature d'un accord avec Dailymotion pour la mise en ligne de vidéos.
- Décembre 2008 : signature d'un accord avec les sociétés d'auteurs sur la diffusion des programmes de Radio France en podcast.
- Nouvelles directions à la tête du réseau France Bleu (janvier 2008), France Musique (mars 2008), France Culture (octobre 2008) et le Mouv' (novembre 2008).
- Septembre 2008 : Daniele Gatti prend la direction musicale de l'Orchestre national de France.
- Décembre 2008 : le conseil d'administration approuve le lancement des travaux de réhabilitation de la Maison de Radio France.
- Mars 2009 : entrée en vigueur de la loi organique n° 2009-257 du 5 mars 2009 relative à la nomination des présidents des sociétés France Télévisions et Radio France et de la société en charge de l'audiovisuel extérieur de la France et de la loi n° 2009-258 du 5 mars 2009 relative à la communication audiovisuelle et au nouveau service public de la télévision.
- Mai 2009 : nomination de Jean-Luc Hees comme président de Radio France.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

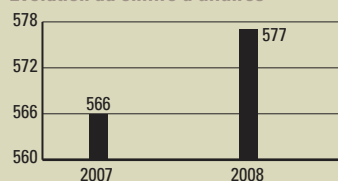
VIII - Ratios

Informations complémentaires

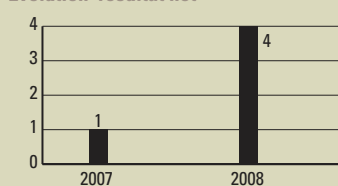
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	566	577
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-4	0
Résultat financier	2	2
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	17	23
Résultat net - part du groupe	1	4
Résultat net - intérêts minoritaires	/	/
Résultat net de l'ensemble consolidé	1	4
Total des immobilisations nettes	102	104
dont écart d'acquisition net	/	/
dont immobilisations incorporelles nettes	7	7
dont immobilisations financières nettes	5	3
Capitaux propres hors subventions d'investissement - part du groupe	10	13
Intérêts minoritaires	/	/
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	45	50
Dettes financières nettes	-58	-75
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	4 512	4 531
Charges de personnel	335	344
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	0,2 %	0,7 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	74,2	75,9
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	10,0 %	30,8 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/
Redevances	502	514
Subventions d'investissement figurant dans les capitaux propres	24	37

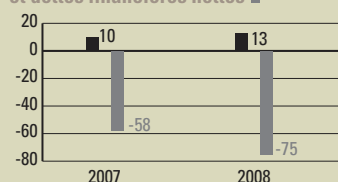
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



sionnels (16 M€) et aux cachets et piges (41 M€) étaient en baisse respectivement de 8,7 % et de 1,7 %. Autre poste important des charges d'exploitation, les autres achats et charges externes (sous-traitance, services extérieurs) étaient en diminution de 1,1 % pour atteindre 166 M€.

Les principaux soldes intermédiaires de gestion, retraités par rapport aux comptes via l'intégration dans les transferts de charges d'exploitation et non dans les produits exceptionnels des subventions d'investissement virées au compte de résultat afin de mieux refléter l'activité de l'entreprise, sont globalement en amélioration par rapport à 2007. L'excédent brut d'exploitation est en augmentation de 31,8 % (+5,3 M€) pour atteindre 22 M€. Après une forte diminution en 2007, le résultat d'exploitation retraité redevient positif en 2008 pour s'établir à 1,3 M€ contre -1,6 M€ en 2007. Le résultat financier et le résultat exceptionnel retraité restent globalement stables pour s'établir respectivement à 1,9 M€ et 0,3 M€. Au total, Radio France a dégagé en 2008 un résultat net positif de 3,6 M€ en progression significative par rapport à 2007 (0,6 M€).

Les investissements passent de 20,3 M€ en 2007 à 17,1 M€ en 2008, cette baisse étant liée tant aux investissements courants qu'au report du démarrage du chantier de réhabilitation de la Maison de la Radio. La capacité d'autofinancement de la société a augmenté de 6 M€ par rapport à 2007 et la trésorerie, qui s'élevait à 74,7 M€ au 31 décembre 2008, est en augmentation de 16,9 M€ par rapport à l'exercice précédent du fait notamment du décalage du lancement des travaux de réhabilitation. Fin 2008, les capitaux propres, hors subventions d'investissement, s'élevaient à 13,3 M€.

Perspectives

Plusieurs chantiers importants devront être conduits dans les prochains mois par la nouvelle équipe dirigeante du groupe,

mise en place après la nomination en mai 2009 de Jean-Luc Hees comme président de Radio France.

Ainsi, pour succéder à l'actuel contrat 2006-2009, un nouveau contrat d'objectifs et de moyens devra être élaboré entre Radio France et l'État, en prenant appui sur la réflexion prospective et stratégique menée par la direction générale de l'entreprise. Au-delà des spécificités et de l'identité de Radio France comme groupe de radio publique et des axes de développement qui y sont liés, ce nouveau contrat d'objectifs et de moyens devra prendre en compte plusieurs éléments importants. Ainsi, la question de la convergence multimédia et celles des modalités techniques et financières du développement de la radio numérique terrestre, dont le lancement doit commencer fin 2009, devraient constituer des points majeurs de ce nouveau contrat. De même, au regard de son ampleur, le chantier de réhabilitation de la Maison de Radio France constitue un des éléments structurants de l'activité de l'entreprise à moyen terme. Ce contrat devra en outre prendre en compte les évolutions de la réflexion sur la place et les modalités de la publicité sur la radio publique.

Enfin, suite à la mise en cause de la convention collective de la communication et de la production audiovisuelles et de l'avenant audiovisuel de la convention collective nationale de travail des journalistes du fait de la dissolution de l'Association des employeurs du service public de l'audiovisuel (AESPA) en avril 2009, des négociations se sont engagées afin de définir un nouveau statut social applicable à Radio France. Ces négociations, qui permettront d'aborder des points importants comme la définition des métiers, la gestion des carrières et le dispositif salarial, le fonctionnement du dialogue social ou encore la prévoyance, devraient s'étaler sur plusieurs mois et aboutir au plus tard à l'automne 2010.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président directeur général : Jean-Luc Hees ■ Administrateurs représentant l'État : Laurence Franceschini, Georges-François Hirsch, Marie-Astrid Ravon, un membre en cours de nomination ■ Administrateurs désignés par le CSA : Hélène Fatou, Bernard Latarjet, Muriel Mayette, Alain Trampoglieri ■ Administrateurs représentant le Parlement : Bernard Brochand (député), Serge Lagache (sénateur) ■ Administrateurs représentant les salariés : Michèle Bedos, Paul-Henri Charrier ■ Mission de contrôle général économique et financier : Renaud Gace ■ Commissaires aux comptes : KPMG, Deloitte Marque & Gendrot ■



2008 a constitué pour France Télécom la dernière année de la mise en œuvre du plan « NExT » (pour « Nouvelle Expérience des Télécommunications ») initié en 2006, et la poursuite par le groupe de sa stratégie tournée vers la

convergence. C'est dans ce cadre que France Télécom a atteint ses objectifs pour l'année 2008, pourtant révisés à la hausse au début du second semestre. Un léger ralentissement s'est cependant fait sentir au quatrième trimestre 2008, même si l'entreprise et le secteur affichent une bonne résistance à la crise économique et financière. Les résultats du premier trimestre 2009 ont confirmé les premiers signes de ralentissement, notamment dans les pays émergents, mais l'activité de la France affiche une solide résistance.

Faits marquants

Une performance financière satisfaisante, en ligne avec les objectifs

L'année 2008 s'est inscrite dans la continuité de l'année 2007. Elle a été caractérisée par une croissance du chiffre d'affaires (2,9 % en variation à base comparable, contre 2,8 % en 2007) et une stabilisation du taux de marge brute opérationnelle (MBO) à 36,3 % du chiffre d'affaires. Les objectifs fixés pour l'année 2008, révisés à la hausse au début du second semestre, ont été atteints, malgré une conjoncture macroéconomique difficile.

Un développement stratégique qui repose sur la convergence et la poursuite du développement dans les pays émergents

À l'issue du plan NExT, France Télécom est le premier fournisseur d'accès Internet par ADSL en Europe et compte le plus grand nombre de clients utilisant la voix sur IP en Europe.

L'année 2008 s'est inscrite dans la continuité de l'année 2007, avec la poursuite d'une stratégie orientée vers la convergence des réseaux fixe et mobile. Les principaux axes de développement stratégique sont :

- le développement des partenariats et des contrats de France Télécom avec les éditeurs de contenus pour enrichir les offres de programmes accessibles sur la

télévision mobile et la vidéo à la demande via l'accès fixe haut débit (acquisition de droits de diffusion de la Ligue 1 de football en février 2008 renforcée par l'obtention d'une fréquence de télévision mobile personnelle pour la chaîne Orange Sports TV; lancement du bouquet Orange Cinéma Séries). France Télécom a cependant dû suspendre la commercialisation de sa chaîne Orange Sports pendant quelques semaines suite à une décision du tribunal de commerce de Paris du 23 février 2009 qui a finalement été infirmée en appel le 14 mai 2009; l'affaire est désormais pendante devant la Cour de cassation;

- le développement de nouvelles infrastructures visant à permettre au plus grand nombre d'accéder à des services innovants: poursuite des expérimentations en vue d'un éventuel déploiement d'une offre très haut débit en France; déploiement d'une technologie mixte ADSL et satellite pour donner accès aux programmes du service de télévision d'Orange dans les zones non éligibles à la télévision par ADSL, création de « NRA [répartiteurs téléphoniques] zones d'ombre » en partenariat avec des collectivités locales, etc.;

- le développement des partenariats avec les constructeurs de terminaux portables: signature en février 2008, mai 2008 et avril 2009 d'accords de coopération avec Nokia sur les services offerts en matière de musique, de jeux mobiles, de cartographie, de publicité, de géolocalisation et de messagerie; partenariat avec Apple pour la distribution exclusive de l'iPhone en France en novembre 2007 (étendu en

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

Fiche d'identité

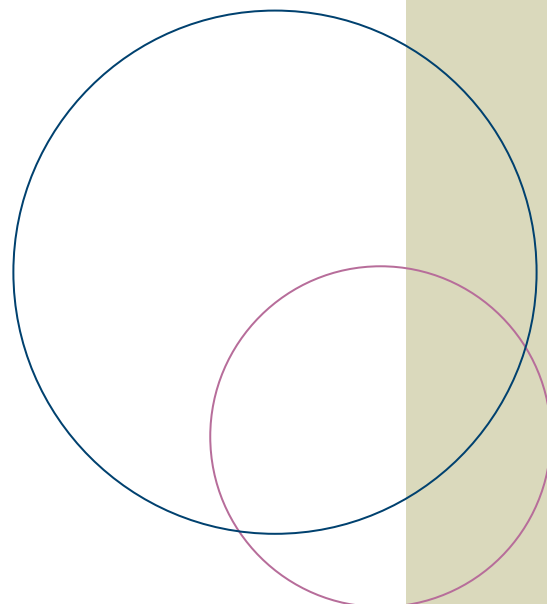
■ Historique de France Télécom

France Télécom a été créée le 1^{er} janvier 1991 sous la forme d'une personne morale de droit public placée sous la tutelle du ministre chargé des Postes et des Télécommunications et désignée sous l'appellation d'exploitant public. À compter du 31 décembre 1996, en application de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, France Télécom a été transformée en une entreprise nationale dénommée France Télécom, dont l'État détient

directement plus de la moitié du capital, soumise, dans la mesure où elles ne sont pas contraires aux dispositions de la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996, aux dispositions législatives applicables aux sociétés anonymes. Enfin, la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 a permis la privatisation de la société qui est intervenue en septembre 2004. Au 15 septembre 2009, l'État détenait 9,94 % du capital de France Télécom, l'Erap en détenait 3,53 % et le FSI 13,49 %.

■ Statut juridique

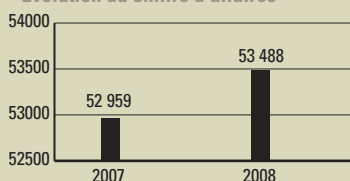
La société France Télécom est soumise à la législation française sur les sociétés anonymes sous réserve des lois spécifiques la régissant, notamment la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983, la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, modifiée par la loi n° 96-660 du 26 juillet 1996 et la loi n° 2003-1365 du 31 décembre 2003 ainsi qu'à ses statuts.



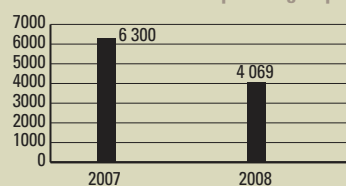
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	18,2	23,2
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	9,2	3,5
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	17 597	13 910
Chiffre d'affaires	52 959	53 488
dont réalisé à l'étranger	25 103	24 924
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	10 799	10 272
Résultat financier	-2 650	-2 987
Capacité d'autofinancement/ Marge brute d'autofinancement	14 644	14 999
Résultat net - part du groupe	6 300	4 069
Résultat net - intérêts minoritaires	519	423
Résultat net de l'ensemble consolidé	6 819	4 492
Total des immobilisations nettes/Actifs non courants	86 088	79 629
dont écart d'acquisition net	31 389	30 811
dont immobilisations incorporelles nettes	16 658	14 451
dont titres mis en équivalence	282	172
dont impôts différés actifs	7 273	5 142
Capitaux propres - part du groupe	30 053	27 600
Intérêts minoritaires	4 470	3 598
Dividendes versés au cours de l'exercice	3 117	4 949
dont reçus par l'État	568	868
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	5 672	4 974
Dettes financières nettes	37 980	35 859
Dettes financières brutes à plus d'un an	33 641	32 927
Effectifs en moyenne annuelle (équ. ETP)	183 799	182 793
Charges de personnel (y compris participation)	9 405	8 960
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	12,9 %	8,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	51,2	49,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	19,8 %	14,4 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	110,0 %	114,9 %

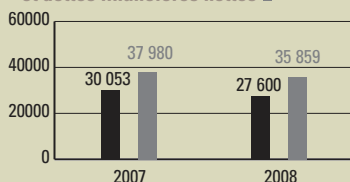
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



2008 à la commercialisation de l'iPhone auprès des clients d'Orange dans plusieurs pays d'Europe, du Moyen-Orient et d'Afrique); France Télécom a cependant perdu l'exclusivité de la distribution de l'iPhone en France suite à une décision du Conseil de la concurrence du 17 décembre 2008 confirmée en appel le 4 février 2009; l'affaire a été portée devant la Cour de cassation par France Télécom;

- l'importance toujours croissante des pays émergents dans le chiffre d'affaires et comme moteur de croissance du groupe: entre fin 2004 et fin 2008, le nombre de clients de la zone Afrique/Moyen-Orient et pays émergents hors Europe est passé de 7 millions à plus 35 millions; s'agissant de la zone Europe de l'Est, le nombre de clients est passé de 15 millions à 29 millions. Dans le même temps, le nombre total de clients du groupe passait de 124 à 182 millions. En 2008, France Télécom a continué de se renforcer sur ces zones à fort potentiel en se déployant dans de nouveaux pays (Arménie, Ouganda). Il faut cependant noter que la croissance s'est tassée dans les pays émergents – plus gravement touchés par la crise – au premier semestre 2009. Par ailleurs, France Télécom est partie à un litige avec l'actionnaire minoritaire de Mobinil en Égypte.

En termes de croissance externe, après avoir confirmé son intérêt pour une acquisition de l'opérateur scandinave TeliaSonera le 15 avril 2008 et annoncé le 5 juin 2008 qu'elle engageait une démarche amicale auprès de cette entreprise en vue d'un rapprochement entre les deux groupes, France Télécom a finalement décidé le 30 juin 2008 de ne pas soumettre d'offre ferme aux actionnaires de TeliaSonera. Le conseil d'administration de France Télécom a jugé que, si un rapprochement avec TeliaSonera avait clairement un réel sens industriel et s'inscrivait dans la stratégie de l'entreprise, les conditions posées par le conseil d'administration de TeliaSonera n'étaient pas compatibles avec la discipline financière que s'est fixée France Télécom en termes de croissance externe.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Didier Lombard* (administrateur nommé par l'assemblée générale) ■ Représentants de l'État : *Bruno Bézard, Pascal Faure, Gilles Michel* ■ Membres élus par l'assemblée générale : *Bernard Dufau, José Luis Durán, Charles-Henri Filippi, Claudie Haigneré, Henri Martre, Marcel Roulet, Jean Simonin* ■ Représentants des salariés et des salariés actionnaires : *Hélène Adam, René Bernardi, Jean-Michel Gaveau, Stéphane Tierce* ■ Commissaires aux comptes : *Ernst & Young, Deloitte et associés* ■

Les évolutions dans l'actionariat public

L'État détenait directement et indirectement au 1^{er} juin 2009 26,65 % du capital de France Télécom, dont 3,49 % via l'Erap. L'Erap a transféré à l'État, le 30 décembre 2008, 5,72 % du capital de France Télécom, en contrepartie de la reprise par l'État de la dette de cet établissement prévue par l'article 62 de la loi de finances pour 2009, et au titre du versement par l'Erap d'un dividende à l'État. Ces transferts de titres ont donné lieu le 8 janvier 2009 à une déclaration à l'AMF de franchissement du seuil de 20 % par l'État en direct.

Par ailleurs, l'État a apporté le 15 juillet 2009 une partie de sa participation dans France Télécom au Fonds Stratégique d'Investissement (correspondant à 13,5 % du capital). L'État détient désormais directement et indirectement 13,5 % du capital, dont 3,5 % via l'Erap.

Analyse financière

Résultats consolidés du groupe

Le chiffre d'affaires consolidé en 2008 atteint 53,5 Md€, soit une croissance à base comparable de 2,9 % par rapport à 2007, contre 2,8 % entre 2006 et 2007. Cela s'explique principalement par la croissance de l'activité mobile en France, au Royaume-Uni, en Pologne et dans les marchés émergents: la croissance soutenue de la téléphonie mobile (5,6 % à base comparable) compense la légère décroissance des activités dites « résidentielles » correspondant à la téléphonie fixe et à l'accès à Internet haut débit¹ (-0,3 % à base comparable). L'activité Entreprises continue de bien se tenir avec 1,9 % de croissance en 2008.

¹ - Téléphonie fixe commutée (voix, bas débit) et accès haut débit (Internet, voix sur IP, télévision).

La marge brute opérationnelle (MBO) a atteint quant à elle 19,4 Md€, ce qui représente un taux de MBO de 36,3 % du chiffre d'affaires, identique à celui de 2007 et conforme à l'objectif annuel. Cela reflète une stabilisation de la structure de coût. La rentabilité opérationnelle diffère cependant sensiblement d'une activité à l'autre. On relève en particulier en 2008 une amélioration de la rentabilité de l'activité Entreprises qui compense la diminution de la rentabilité de l'activité mobile, notamment en France et en Pologne, et des activités résidentielles fixe, notamment en France.

Le résultat net part du groupe s'établit à 4,1 Md€, soit une baisse de 35 % par rapport à 2007 principalement imputable au fait qu'aucun déficit fiscal reportable n'était activable en 2008. Le résultat net est également affecté par l'impact de la perte de valeur des écarts d'acquisition, d'un montant de 271 M€ en 2008. Ces dépréciations portent pour l'essentiel sur les activités de téléphonie fixe et Internet en Espagne qui souffrent de la forte dégradation de la conjoncture et des difficultés à obtenir le dégroupage des lignes de la part de l'opérateur historique.

Le taux d'investissement (hors licences) se situe en 2008 à 12,8 % du chiffre d'affaires, en ligne avec l'objectif annuel de 13 %, de même que le cash-flow organique 2008 (8,0 Md€ en ligne avec l'objectif révisé de plus de 7,8 Md€).

L'endettement financier net de l'entreprise s'établit à 35,9 Md€ au 31 décembre 2008 et le ratio dette nette sur MBO est de 1,85 (contre 1,99 au 31 décembre 2007), ce qui traduit la poursuite de la trajectoire de désendettement du groupe.

Résultats par activité

■ Services de communication personnels (téléphonie mobile)

La progression de l'activité mobile (+5,6 %) provient d'une croissance forte de la France, de la zone « reste du monde² », du Royaume-Uni et de la Pologne qui compensent la très faible croissance en Espagne en raison du ralentissement très marqué de la conjoncture dans ce pays au 2^e semestre 2008.

La rentabilité (taux de MBO) de l'activité mobile a chuté en 2008 de 0,4 point à 34,3 %.

■ Services de communication résidentiels (téléphonie fixe et haut débit)

Le chiffre d'affaires des activités résidentielles est en baisse de 0,3 % à base comparable, avec une chute du chiffre d'affaires en Pologne et surtout au Royaume-Uni, partiellement compensée par la bonne tenue de l'activité en France. C'est la conséquence des pressions conjuguées de la substitution vers le mobile, de la baisse générale du marché du trafic commuté et d'une concurrence active.

Le taux de MBO du segment est en baisse à 33,7 % contre 34 % en 2007.

■ Services de communication Entreprises

Le segment Entreprises voit son chiffre d'affaires augmenter pour la deuxième année consécutive (+1,9 % à base comparable) grâce à la bonne tenue de toutes les activités. Son taux de MBO augmente par ailleurs de 2,6 points.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 6 février 2008 : acquisition de droits de diffusion télévisuelle de la Ligue 1 de football pour les saisons 2008-2012.
- 12 février 2008 : annonce de la signature avec Nokia d'un protocole d'accord visant à s'associer et à proposer des services à forte valeur ajoutée sur mobile (complété par des avenants signés avec Nokia le 22 mai 2008 et le 16 avril 2009).
- 5 juin 2008 : annonce de l'engagement d'une démarche amicale auprès de TeliaSonera en vue d'un rapprochement entre les deux groupes.
- 30 juin 2008 : décision de ne pas soumettre d'offre ferme aux actionnaires de TeliaSonera.
- 2 juillet 2008 : Etisalat et France Télécom concluent un partenariat stratégique dans les domaines technologiques et commerciaux. Ils signeront un accord de coopération stratégique le 1^{er} décembre 2008.
- 17 septembre 2008 : lancement d'Orange au Kenya.
- 7 octobre 2008 : Orange remporte une licence d'opérateur mobile en république d'Arménie.
- 20 octobre 2008 : lancement des activités d'Orange en Ouganda.
- 16 décembre 2008 : Numéricable, Orange et SFR concluent un accord pour le déploiement de la fibre optique en France.
- 17 décembre 2008 : décision du Conseil de la concurrence sur la commercialisation de l'iPhone en France.
- 4 mars 2009 : présentation aux investisseurs des résultats 2008 - Annonce du plan Orange 2012.
- 5 avril 2009 : annonce par France Télécom de la sentence de la Cour arbitrale dans le cadre du contentieux lié à sa participation dans la société Mobinil en Égypte et initié par Orascom Télécom.
- 29 avril 2009 : France Télécom porte sa participation de 81,6 % à 99,85 % dans France Télécom Espana.
- 27 mai 2009 : l'assemblée générale de France Télécom décide d'ouvrir une option pour le paiement d'une fraction du dividende au titre de 2008 en actions France Télécom.
- 27 mai 2009 : France Télécom annonce qu'elle va utiliser toutes les voies de droit nationales et internationales pour contester les décisions des autorités de marché égyptiennes dans le cadre du contentieux Mobinil.
- 15 juillet 2009 : l'État apporte une partie de sa participation dans France Télécom au FSI.

2 - Ensemble des pays où France Télécom est présent sur le segment mobile à l'exclusion de la France, le Royaume-Uni, l'Espagne et la Pologne (zone comprenant essentiellement des pays émergents ou en voie de développement).

Politique de distribution de dividende

Le conseil d'administration de France Télécom a proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 26 mai 2009, qui l'a voté, le paiement d'un dividende de 1,40 euro par action au titre de l'exercice 2008. Compte tenu du versement d'un acompte sur dividende de 0,60 euro intervenu le 11 septembre 2008, le solde restant à verser s'élevait à 0,80 euro par action et a été payé le 30 juin 2009. Ce dividende était assorti de la possibilité de paiement de la moitié du solde en actions nouvellement émises pour un prix par action de 16,01 €. L'État et l'Erap ont chacun souscrit séparément à cette option d'un paiement en actions, qui a été choisie au total par 51,4 % des actionnaires.

Perspectives

Le bilan du plan NExT

L'année 2008 marque la fin du plan NExT, qui a été couronné de succès pour l'entreprise.

Il en a résulté trois années de croissance des revenus, une quasi-stabilisation de la marge opérationnelle et la démonstration de la capacité de France Télécom à réduire ses coûts.

Sur la période, France Télécom a dépassé ses objectifs de génération de *cash flow* organique pour atteindre 8 Md€ sur l'année 2008. La dette est, quant à elle, passée de 48 Md€ fin 2005 à moins de 36 Md€ fin 2008. Ces résultats tendent à réduire notablement les incertitudes quant à la pérennité de la rentabilité des opérateurs historiques de télécommunications.

Le plan NExT a également permis de mieux associer les salariés à la performance et favoriser leur actionnariat par l'intermédiaire de :

- la mise en place d'un plan de stock-options pour des hauts cadres du groupe;
- l'attribution d'actions gratuites à l'ensemble des salariés du groupe en France (hors bénéficiaires du plan de stock-options) sous condition de réussite des objectifs de génération de *cash flow* du plan NExT. Un dispositif complémentaire pour les salariés hors de France a également été mis en place en 2008. Les objectifs du plan NExT ayant été remplis, les actions gratuites ont pu être définitivement attribuées aux bénéficiaires en 2009.

Orange 2012

France Télécom doit désormais, dans un environnement en mutation rapide, s'adapter à un contexte macroéconomique dégradé, même si les services de télécommunications témoignent à ce stade d'une meilleure résistance à la crise que la plupart des autres secteurs.

Dans ce contexte, France Télécom a lancé début 2009 le plan Orange 2012 qui s'organise autour des trois grands axes :

- « simplifier la vie des clients » ;
- « développer l'agilité du Groupe dans l'exercice de ses métiers » ;
- « inscrire la performance dans la durée ».

En matière de gestion des ressources humaines, et face à l'accélération des départs en retraite des salariés du Groupe en France prévisible à moyen terme, France Télécom va anticiper les recrutements dans ses métiers clés. Il est prévu en particulier d'augmenter de 25 % le nombre de jeunes en contrat d'apprentissage en France en le portant à 4 500 dès 2009 et de leur donner une priorité de recrutement.

S'agissant des objectifs opérationnels, le groupe vise à :

- maintenir ou augmenter sa part de marché dans les pays dans lesquels il est implanté;
- préserver un taux de croissance de son chiffre d'affaires supérieur à la croissance du PIB;
- renforcer les programmes de transformation afin de limiter le déclin du taux de marge brute opérationnelle.

En matière financière, l'ambition d'Orange 2012 est de maintenir un niveau annuel de *cash flow* organique sur 2009-2011 équivalent à celui enregistré en 2008 (8 Md€), sur la base des perspectives macroéconomiques actuelles et hors acquisitions de fréquences.

Cet objectif intègre le maintien d'un niveau d'investissements entre 12 et 13 % du chiffre d'affaires. France Télécom espère disposer d'une marge de manœuvre à la baisse jusqu'à 1,5 Md€ par an de dépenses ou d'investissements. En cas de nouvelle dégradation de l'environnement économique, France Télécom s'est réservé la possibilité d'ajuster ses investissements pour préserver sa génération de *cash flow* organique.

S'agissant de sa politique d'acquisitions, France Télécom n'envisage aucune opération structurante mais entend poursuivre la revue dynamique de son portefeuille.

Elle a indiqué que :

- elle accompagnerait la croissance organique sur les marchés où elle était déjà présente;
- elle ciblerait, sur les nouveaux marchés et territoires, les opérations permettant de capitaliser pleinement sur son expertise pour créer le maximum de valeur.

Le groupe entend par ailleurs poursuivre la réduction de son endettement, avec un ratio de dette nette/EBITDA inférieur à 2, afin de préserver l'indépendance et la flexibilité financières du groupe. La gestion du refinancement des échéances obligataires sera faite de manière proactive, afin de réduire le plus possible le coût de la dette.

France Télécom a enfin annoncé en mars 2009 qu'elle entendait maintenir une rémunération pour ses actionnaires à un niveau de distribution supérieur ou égal à 45 % du *cash flow* organique. La possibilité d'une rémunération additionnelle pourrait être décidée en fonction de l'environnement de marché, des performances futures ainsi que des besoins d'investissements.



GRUPE LA POSTE

L'année 2008 a vu l'adoption du nouveau contrat de service public 2008-2012, des accords tripartites sur le transport et la distribution de la presse couvrant la

période 2009-2015, la reconnaissance par la loi de modernisation de l'économie du 4 août 2009 de la mission spécifique d'accessibilité bancaire exercée par La Banque Postale.

L'année a par ailleurs été marquée par une décroissance plus importante que prévu des volumes de courrier qui, combinée à l'ouverture totale du secteur postal à la concurrence au 1^{er} janvier 2011, nécessitera une réponse adaptée de la part de La Poste, afin de préserver la compétitivité et la qualité de service du métier Courrier.

2009 sera marquée par le projet de loi portant changement de forme juridique de La Poste et transposition de la troisième directive postale. Une fois cette transformation en société anonyme réalisée, l'État et la Caisse des Dépôts et Consignations renforceront les fonds propres de La Poste à hauteur respectivement de 1,2 Md€ et 1,5 Md€, soit 2,7 Md€ au total, pour donner à l'entreprise les moyens de son développement.

Faits marquants de l'année 2008

La signature du contrat de service public liant l'État et La Poste sur la période 2008-2012

Le précédent contrat de service public arrivant à échéance, La Poste a travaillé à l'élaboration d'un nouveau contrat de service public couvrant la période 2008-2012. Adopté par le conseil d'administration de La Poste le 26 juin 2008, puis signé par l'État et La Poste le 22 juillet 2008, ce contrat de service public couvre les quatre missions de service public exercées par La Poste (distribution du courrier dans les conditions de service universel, aménagement du territoire, transport postal de la presse et mission d'accessibilité bancaire

remplie par le biais du Livret A). Il précise les engagements respectifs pris par l'État et par La Poste pour assurer ces missions, ainsi que le financement attaché à chacune de ces missions, témoignant ainsi du souhait fort de l'État et de La Poste de garantir la pérennité et le haut degré de qualité de ces missions.

La signature des accords tripartites sur le transport et la distribution de la presse

L'État, La Poste et les éditeurs de presse ont signé le 23 juillet 2008 des accords tripartites visant à organiser leurs relations en matière de transport et de distribution de la presse, dans un cadre clarifié et garant de l'équilibre économique de chacune des parties. Les accords prévoient

que les éditeurs de presse s'engagent sur des hausses tarifaires comprises entre 2,7 % et 4 % par an, tandis que La Poste s'engage sur des efforts de productivité de 2,5 % par an, visant à réduire les coûts complets attribuables au transport de la presse d'environ 200 M€ (hors inflation) à horizon 2015. La Poste s'engage également à faire bénéficier les éditeurs de presse de nouvelles solutions industrielles pour le dépôt, le transport et la distribution de la presse. Enfin, l'État s'engage, sur une durée particulièrement longue de sept ans, à apporter une contribution significative à La Poste¹.

La reconnaissance et le financement de la mission d'accessibilité bancaire exercée par La Banque Postale

La loi de modernisation de l'économie du 4 août 2008 a autorisé l'ensemble des banques à distribuer le Livret A à partir du 1^{er} janvier 2009. Cette loi a par ailleurs reconnu de manière explicite la mission d'accessibilité bancaire de La Banque Postale, dont les obligations ont été clairement définies par les textes d'application – obligation d'ouvrir un Livret A à toute

Fiche d'identité

■ La Poste a été érigée en personne morale de droit public distincte de l'État par la loi n° 90-568 du 2 juillet 1990, qui la qualifie d'« exploitant public ». Le décret n° 90-1111 du 12 décembre 1990 portant statut de La Poste définit plus en détail son statut, son mode

de fonctionnement et ses missions. La Banque Postale, filiale de La Poste, a pour sa part été créée par la loi du 20 mai 2005 relative à la régulation des activités postales. Cette loi a été complétée par un décret d'application du 30 août 2005.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

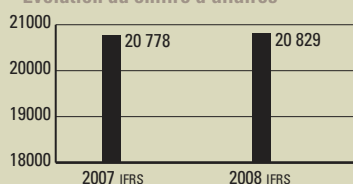
VIII - Ratios

¹ - Contribution de 242 M€ en 2009, 2010 et 2011, et qui sera ensuite progressivement réduite pour atteindre 180 M€ en 2015.

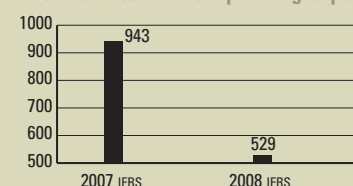
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2007 IFRS	2008 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	100	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/	/
Chiffre d'affaires	20 819	20 778	20 829
dont réalisé à l'étranger	2 661	2 652	2 806
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	1 285	1 306	886
Résultat financier	-281	-302	-368
Capacité d'autofinancement			
Marge brute d'autofinancement	1 485	1 402	1 355
Résultat net - part du groupe	943	943	529
Résultat net - intérêts minoritaires	9	9	6
Résultat net de l'ensemble consolidé	951	951	535
Total des immobilisations nettes	9 977	9 977	10 168
dont écart d'acquisition net	1 201	1 201	1 271
dont immobilisations incorporelles nettes	389	389	458
dont immobilisations financières nettes	2 217	2 217	2 123
Capitaux propres - part du groupe	3 341	3 252	3 252
Intérêts minoritaires	55	64	64
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0	141
dont reçus par l'État	0	0	141
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	2 176	2 176	2 247
Dettes financières nettes	5 891	5 891	5 703
Dettes financières brutes à plus d'un an	5 591	5 591	5 867
Effectifs en moyenne annuelle	299 010	299 010	295 742
Charges de personnel	12 633	12 633	12 606
Résultat d'exploitation/Chiffre d'affaires	6,2 %	6,3 %	4,3 %
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	4,6 %	4,6 %	2,6 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	42,2	42,2	42,6
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	28,0 %	28,7 %	16,1 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	173,5 %	177,7 %	172,0 %

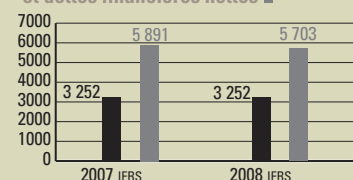
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



personne en faisant la demande, possibilité de retrait et de dépôt gratuitement dès 1,50 euro dans tous les établissements de La Poste distribuant le Livret A, possibilité de domicilier certains paiements et versements sur le Livret A notamment – et qui font l'objet d'une compensation spécifique destinée à garantir une juste rémunération de cette mission de service public. Les modalités d'exécution de la mission d'accessibilité bancaire par La Banque Postale feront l'objet d'une convention avec l'État qui est sur le point d'être signée.

Le choix des partenaires de La Banque Postale pour l'extension de sa gamme de produits

L'État a donné l'autorisation en novembre 2007 à La Banque Postale d'étendre sa gamme de produits au crédit à la consommation, puis en avril 2008, d'étendre sa gamme à l'assurance dommages.

Sur la base de ces autorisations, La Banque Postale a lancé dans les deux cas un appel d'offres ouvert et public, destiné à sélectionner le candidat le plus à même, dans les deux secteurs du crédit à la consommation et de l'assurance dommages, de l'aider dans la conception et la mise sur le marché des produits. À l'issue de ces deux processus d'appel d'offres, reposant sur une analyse multicritères industrielle, juridique et financière des différents projets proposés, La Banque Postale a choisi de s'allier avec la Société Générale en matière de crédit à la consommation, et avec Groupama en matière d'assurances dommages. Le choix de ces deux partenaires a été validé

par le conseil d'administration de La Poste, en juillet 2008 (choix de la Société Générale) et en avril 2009 (choix de Groupama). Dans les deux cas, la co-entreprise sera détenue à titre majoritaire par La Banque Postale.

La poursuite des opérations de croissance externe, dans le métier courrier et dans l'express

La croissance externe du groupe a été principalement tirée par celle du métier Courrier en 2008. Docapost, filiale de solutions et de services documentaires du métier courrier, a en effet acquis les activités d'externalisation des processus clients situées en France de la société Experian. Avec cette opération, Docapost multiplie sa taille par deux et permet au groupe La Poste de conforter sa stratégie de développement ambitieuse sur le marché de la gestion de documents. Le groupe La Poste s'est également renforcé sur le secteur de la publicité adressée, avec le rachat par Médiapost, filiale de La Poste spécialisée dans la publicité adressée et le marketing direct, de cinq sociétés espagnoles, d'une société portugaise et d'une société roumaine spécialisées dans ce secteur.

En ce qui concerne l'express, GeoPost a racheté début 2009 cinq franchises du réseau SEUR en Espagne, puis cinq autres en juin 2009. Ces acquisitions confirment la position de GeoPost en Espagne et son engagement à long terme dans ce pays, l'entreprise gérant désormais un total de treize franchises sur le territoire espagnol. Le rachat de ces franchises ainsi que le pacte d'actionnaires conclu en mars 2008

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : Jean-Paul Bailly (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : Bruno Bézard, Vincent Berjot, Pierre-Franck Chevet, Pierre Dartout, Pascal Faure, Laurence Franceschini, Hubert du Mesnil ■ Personnalités qualifiées : Jean-Michel Hubert, Philippe Lemoine, Colette Lewiner, Françoise Malrieu, Jacques Pélissard, Élyane Zarine ■ Représentants des salariés : Pascal Barois, Régis Blanchot, Michelle Boulesteix, Anne-Marie Fourcade, Nicolas Galepides, Marie-Pierre Liboutet, Didier Rossi ■ Commissaires du gouvernement : Luc Rousseau, Christine Guillot (suppléante) ■ Mission de contrôle économique et financier : Jacques Batail ■ Commissaires aux comptes : Mazars & Guérard, KPMG ■

entre GeoPost et un groupe de franchisés indépendants du réseau SEUR permettent de dégager une majorité qui contribuera à garantir la continuité de la stratégie mise en œuvre depuis 2004, année où SEUR a choisi de faire de GeoPost son partenaire stratégique international pour ses activités colis express.

L'approfondissement de la modernisation du réseau, notamment dans le cadre de la participation de La Poste au plan de relance

En 2008, La Poste a continué son effort de modernisation des bureaux de poste: 521 bureaux de poste ont ainsi été rénovés, portant le nombre total de bureaux rénovés depuis 2005 à plus de 2 500. Cet effort sera encore intensifié, dans le cadre de la participation du groupe La Poste au plan de relance. La contribution de La Poste, qui est de 600 M€ sur deux ans dans le cadre de ce plan, consistera ainsi en ce qui concerne le réseau de La Poste à rénover 900 bureaux supplémentaires en 2009, soit un rythme supérieur aux années précédentes. La Poste contribuera également, dans ce cadre, à la rénovation des installations du métier Courrier et au développement des énergies renouvelables.

L'enrichissement constant du dialogue social

Comme les années précédentes, 2008 a été marquée par la signature d'un grand nombre d'accords sociaux, parmi lesquels figurent notamment celui destiné à favoriser l'emploi des personnes handicapées au sein du groupe (février 2008), celui portant sur la revalorisation des rémunérations des salariés (mai 2008), celui relatif à l'insertion des jeunes des quartiers (mai 2008), ou encore celui sur l'égalité professionnelle hommes-femmes (mai 2008 également).

Par ailleurs, un nouvel accord d'intéressement couvrant la période 2009-2011 a été signé avec quatre organisations syndicales le 30 juin 2009, qui permet d'élargir les possibilités de versement, d'enrichir les critères de déclenchement en y incluant

des indicateurs de développement responsable, et d'augmenter le montant cible versé en cas d'atteinte des objectifs par l'entreprise.

Performances financières et pilotage du groupe

Résultats consolidés du groupe

Le Groupe La Poste a réalisé en 2008 un chiffre d'affaires total de 20 829 M€, soit une évolution corrigée² de +1,8 % par rapport à 2007. L'excédent brut d'exploitation a atteint 1 848 M€ (+0,1 % d'évolution corrigée) tandis que le résultat d'exploitation s'est établi à 886 M€ en 2008, soit une évolution corrigée de -22 %.

Le résultat net part du groupe s'établit enfin à 529 M€, soit une diminution de 30 % sur base comparable, due à la moindre performance du groupe, mais également à l'impact de la diminution de contribution au résultat de CNP Assurances, société mise en équivalence dans les comptes de La Poste.

Les investissements du Groupe ont atteint 1 357 M€, dont 163 M€ de croissance externe. Les opérations de croissance externe ont principalement concerné le métier Courrier, avec une diversification vers la gestion documentaire (acquisition d'une partie des activités de la société Experian) et des acquisitions ciblées en Grande-Bretagne, Espagne et Portugal. Les investissements internes reflètent pour leur part la mise en œuvre des grands chantiers du Groupe, avec notamment neuf plateformes industrielles du courrier (PIC) de nouvelle génération désormais opérationnelles ainsi que les rénovations de bureaux de poste.

Bien qu'en légère diminution par rapport à 2007, la capacité d'autofinancement du Groupe lui a permis de financer ses investissements et de stabiliser son endettement net à 5,7 Md€ au 31 décembre 2008. Le ratio dette nette sur excédent brut d'exploitation augmente cependant en raison de la légère dégradation de la profitabilité, passant de 2,9 fin 2007 à 3,7 fin 2008.



L'ANNÉE ÉCOULÉE

- 10 janvier 2008: La Banque Postale et la Société Générale signent un protocole d'accord relatif à la création de leur partenariat dans le domaine de la monétique.
- 14 février 2008: La Poste lance une obligation de 500 M€, à échéance dix ans, avec un prix d'émission à mid-swap + 12 points.
- 6 mai 2008: La Poste et trois organisations syndicales signent un accord salarial sur la revalorisation des rémunérations.
- 10 juillet 2008: le conseil d'administration de La Poste autorise la Banque Postale à entrer en négociations exclusives avec la Société Générale, afin de créer une coentreprise en matière de crédit à la consommation.
- 22 juillet 2008: signature par les ministres compétents et le président de La Poste du contrat de service public 2008-2012.
- 29 juillet 2008: l'État, La Poste et les éditeurs de presse signent un accord tripartite sur le transport et la distribution de la presse, couvrant la période 2009-2015 (accords dits « Schwartz »).
- 28 août 2008: le président de La Poste, après information du conseil d'administration du groupe, adresse au Gouvernement un dossier relatif à la transformation de l'entreprise publique en société anonyme, en vue d'une augmentation de capital.
- 15 octobre 2008: La Poste annonce le rachat des activités d'externalisation des processus client du groupe Experian.
- 17 décembre 2008: remise au Premier ministre du rapport de la Commission Ailleret sur l'avenir de La Poste.
- 19 décembre 2008: annonce par la présidence de La République du principe de l'adoption par La Poste, à compter de 2010, de la forme juridique de société anonyme, dont le capital ne sera détenu que par des acteurs publics.
- 20 janvier 2009: Médiapost, filiale de La Poste, annonce l'acquisition de cinq sociétés spécialisées dans le marketing direct en Espagne.
- 5 février 2009: La Banque Postale signe un protocole de partenariat avec l'État, destiné à soutenir les autoentrepreneurs, et à développer une offre de produits et services adaptés à leurs besoins.
- 2 avril 2009: GeoPost renforce ses liens avec le réseau d'express espagnol SEUR, en annonçant le rachat de cinq nouvelles franchises en Espagne.
- 2 mars 2009: dans le cadre de l'autorisation donnée par l'ARCEP, La Poste annonce une augmentation d'un centime du prix du timbre. Après augmentation, le prix du timbre sera de 56 centimes, soit nettement en dessous de la moyenne européenne (59 centimes).
- 12 mars 2009: La Banque Postale annonce l'entrée en négociations exclusives avec Groupama, afin de constituer une coentreprise spécialisée dans l'assurance dommages.
- 27 mai 2009: La Banque Postale et la Mutuelle générale entrent en discussions exclusives en vue d'un partenariat dans le domaine de l'assurance santé.
- 27 juillet 2009: adoption par le Conseil des ministres du projet de loi portant transformation de La Poste en société anonyme.

2 - Les corrections visent à mesurer la performance intrinsèque du groupe. Elles portent sur la neutralisation des effets de périmètre et de change constants, ainsi que sur le retraitement de la provision épargne logement et de la provision pour dépréciation des titres disponibles à la vente.

Enfin, 2008 a été le deuxième exercice de versement d'un dividende par La Poste à l'État. Il a représenté 20% du résultat net 2008 part du groupe.

Résultats par activité

Le chiffre d'affaires réalisé par le métier Courrier s'est élevé à 11 318 M€, en diminution de 1,2 % par rapport à 2007 en évolution corrigée. Cette évolution est liée à la baisse accélérée des volumes (-3 % en 2008 contre -1 % en 2007), qui provient d'une rationalisation des envois de courriers de gestion par les grands comptes (administrations ou entreprises), d'un effet de substitution de la communication électronique à la communication physique postale accéléré par la généralisation de l'internet haut débit, et enfin d'un effet plus conjoncturel lié au ralentissement économique. Ce ralentissement des volumes, constaté dès le premier trimestre 2008, n'a été que très partiellement compensé par les hausses tarifaires intervenues en début d'année (+1,3 %). Il a conduit à la mise en place d'un programme d'économies destiné à limiter la progression des charges, tout en préservant les projets de modernisation de l'outil industriel ainsi que les projets de diversification des produits : ainsi, les charges d'exploitation sont restées stables en 2008 (+0,9 %). Cela n'a cependant pas empêché le résultat d'exploitation du courrier de se dégrader sensiblement (-31,6 % en évolution corrigée, à 545 M€).

Le chiffre d'affaires de Coliposte a progressé pour sa part de 6,1 % entre 2007 et 2008, à 1 412 M€, stimulé par la croissance du commerce électronique. Le chiffre d'affaires 2008 de l'express a atteint 3 348 M€, soit une croissance à change et périmètre constants de 7,1 %. L'activité a bénéficié du redressement de Chronopost en France, de l'expansion des activités en Europe de l'Est, et de la bonne tenue des marchés britannique et allemand. Le résultat d'exploitation de l'ensemble colis-express est en progression de 8,5 %, à 327 M€.

Le produit net bancaire (PNB) de La Banque Postale s'est élevé à 4 771 M€, soit une croissance de 4,4 % par rapport à 2007 sur base comparable. Cette bonne performance résulte notamment de la poursuite de l'équipement des clients et de l'augmentation de la production de crédits immobiliers, malgré le ralentissement observé en fin d'année. La Banque

Postale a par ailleurs réalisé un très bon niveau de collecte, concentrée cependant sur les produits d'épargne liquide au détriment des dépôts à vue et des produits d'épargne longue, même si l'activité d'assurance vie a connu une forte accélération sur les derniers mois de l'année 2008. Au total, les encours d'épargne et dépôts à vue de La Banque Postale ont progressé de 7 % pour s'établir à 270,5 Md€ au 31 décembre 2008. Enfin, comme les années précédentes, la gestion financière de La Banque Postale a continué de s'appuyer sur un bilan structurellement excédentaire en matière de dépôts et sur un choix d'actifs de bonne qualité, ce qui lui a permis d'être peu touchée par la crise financière. Le résultat brut d'exploitation de la banque est stable en 2008, à 382 M€, ce qui est une très bonne performance au regard de la conjoncture économique et financière depuis septembre 2008.

Faits marquants et perspectives pour l'année 2009

Projet de loi portant changement de forme juridique de La Poste et transposition de la troisième directive postale

L'année 2009 sera marquée pour La Poste par les travaux relatifs au projet de loi portant changement de forme juridique et transposition de la troisième directive postale. Après plusieurs mois de réflexion sur l'avenir de La Poste en 2008, le Gouvernement a décidé d'accéder à la demande de La Poste de modifier sa forme juridique. L'objectif du changement de forme juridique de l'entreprise publique La Poste est de lui donner les moyens de relever les défis auxquels elle doit faire face. La dernière étape de l'ouverture à la concurrence des activités postales en Europe au 1er janvier 2011 verra notamment l'essor d'opérateurs postaux puissants, armés d'ambitions internationales. Dans le même temps, le Courrier, métier historique de La Poste, doit s'adapter au développement d'Internet et aux techniques de dématérialisation. La Poste aura dans ce contexte besoin d'engager d'importants investissements dans les prochaines années, afin de poursuivre sa modernisation et de développer et garantir le maintien d'un haut niveau de qualité de service de l'ensemble des métiers et

activités du groupe, notamment ses missions de service public.

Or, la forme juridique actuelle d'établissement public à caractère industriel et commercial (Épic) de La Poste, qui est aujourd'hui une exception en Europe, ne le lui permet pas de trouver les financements complémentaires nécessaires.

Dans ce contexte, le Gouvernement a souhaité procéder au changement de forme juridique de La Poste, qui deviendra une société anonyme, afin de permettre à l'État et à la Caisse des Dépôts et Consignations de souscrire à une augmentation de capital à hauteur de 2,7 Md€ (1,2 Md€ pour l'État et 1,5 Md€ pour la CDC). Un texte de loi a été présenté au Conseil des ministres le 29 juillet 2009. Celui-ci prévoit outre la transformation de La Poste en société anonyme que son capital ne pourra être détenu que par des actionnaires totalement publics (à l'exception de la part du capital qui pourra éventuellement être détenue au titre de l'actionnariat des personnels). Le projet consacre également l'ensemble des missions de service public de La Poste et il apporte des garanties aux personnels de La Poste – fonctionnaires et contractuels – qui conserveront leurs statuts et l'ensemble des droits qui s'y attachent.

En ce qui concerne la transposition de la directive, tous les opérateurs postaux titulaires d'une licence délivrée par l'Arcep pourront opérer sur le territoire français, et sur l'ensemble des gammes et produits de service, à partir du 1er janvier 2011. La Poste sera pour sa part désignée comme prestataire du service universel pour une durée de 15 ans à partir du 1er janvier 2011.

Ce texte sera examiné par le Parlement à l'automne, avec pour objectif, si les débats parlementaires le permettent, de transformer La Poste en société anonyme au 1er janvier 2010.

En parallèle des travaux sur le projet de loi, le groupe La Poste devrait probablement actualiser d'ici à fin 2009 sa trajectoire financière pluriannuelle, l'environnement économique ayant fortement évolué depuis l'adoption fin 2007 de la trajectoire « performance et confiance » 2008-2012.



FRANÇAISE DES JEUX

la protection des joueurs et à la lutte contre les risques de fraude et de blanchiment, particulièrement sensibles dans ce secteur. Parallèlement à cette évolution du cadre légal, La Française des Jeux (FdJ) a commencé à adapter son organisation et sa stratégie, afin que l'opérateur puisse se développer dans des conditions similaires à celles de ses concurrents sur le marché ouvert de la concurrence. Dans ce contexte, La FdJ prépare son avenir à moyen terme en définissant une trajectoire stratégique ambitieuse et en donnant à chacun de ses métiers les moyens de leur développement pérenne.

Faits marquants

Dans un contexte juridique en évolution, La Française des Jeux se prépare à l'ouverture à la concurrence de certains jeux en ligne

Le ministre du Budget a présenté en Conseil des ministres du 11 juin 2008 une communication relative à l'ouverture maîtrisée du marché des paris sportifs et hippiques ainsi que de certains jeux d'argent en ligne. Cette décision tend à lutter contre le développement non contrôlé des jeux en ligne. Un projet de loi a été présenté en Conseil des ministres le 25 mars 2009 et devrait être soumis à l'examen du Parlement au cours du second semestre 2009. Le champ de l'ouverture devrait concerner l'offre en ligne des paris sportifs, des paris hippiques et de certains jeux de cercle. Les loteries et les machines à sous ainsi que la distribution des jeux et paris dans le réseau physique ne sont pas visées par ce projet de loi.

Parallèlement à cette évolution du cadre normatif, afin que La FdJ se développe dans des conditions similaires à ses concurrents sur le marché ouvert à la concurrence et soit compétitive, le Gouvern

L'année 2008 a été marquée par l'annonce du Gouvernement relative à l'ouverture à la concurrence de certains jeux d'argent en ligne pour mettre fin à la prolifération de l'offre illégale sur internet qui fragilise

vement a annoncé dans sa communication du 11 juin « une réflexion sur l'évolution de l'actionnariat de La Française des Jeux ».

Dans ce contexte, La FdJ a engagé un plan de transformation interne au second semestre 2008 pour répondre aux enjeux liés à la libéralisation des jeux d'argent en ligne. Parmi les travaux les plus significatifs de l'année écoulée, l'entreprise a procédé à l'adaptation de ses comptes aux normes internationales (IFRS).

La FdJ a poursuivi en 2008 la refonte de son offre de jeux en veillant à équilibrer les contraintes de l'ordre public et social avec une offre récréative répondant aux attentes des joueurs. En octobre, l'opérateur a notamment lancé la nouvelle formule de son jeu historique LOTO® avec la création d'un troisième tirage hebdomadaire. Dynamisée par les paris à cote, l'offre des pronostics a connu un essor important en 2008 avec des mises en forte progression de +64 % par rapport à l'année précédente, pour atteindre 630 M€. À l'inverse, Rapido continue de subir les effets indirects de l'interdiction de fumer dans les bars tabacs avec un chiffre d'affaires de 1 798 M€ en net repli de -18,7 %.

La progression des mises sur le canal multimédia confirme le développement du commerce des jeux en ligne pour représenter désormais 2,4 % du total des mises grâce à la fréquentation de près de 730 000 joueurs sur le site en ligne de La FdJ. La présence de l'opérateur sur internet répond à une demande des joueurs de plus en plus forte pour une offre innovante et attrayante sur ce support.

Premier réseau de proximité, La FdJ a poursuivi son effort de modernisation de ses 37 600 points de vente en assurant des prises de jeu sécurisées en temps réel pour l'ensemble des jeux de tirage. La société a également déployé au sein de ses points de vente les vérifications de reçus en libre-service avec l'installation de 13 600 appareils à la fin 2008. La FdJ a enfin été certifiée ISO 27001 pour l'ensemble de son activité de conception et d'exploitation des jeux devenant ainsi la première entreprise du secteur à recevoir cette certification qui traduit la maîtrise de ses risques technologiques.

Enfin, l'opérateur demeure un partenaire de premier plan du sport français avec une dotation annuelle de 225 M€ au profit du Centre national pour le développement du sport, établissement public qui a pour mission principale d'aider à la construction ou à la réhabilitation d'équipements sportifs.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Février 2008 : tirage exceptionnel de 130 M€ pour le quatrième anniversaire d'Euro Millions.
- Mars 2008 : mise en production d'une nouvelle plateforme multimédia.
- Mars 2008 : lancement du nouveau Millionnaire, qui redevient le 1^{er} jeu de la gamme grattage.
- Juin 2008 : annonce du Gouvernement relative à l'ouverture maîtrisée du secteur des jeux d'argent en ligne et à la réflexion engagée sur le capital de l'entreprise.
- Octobre 2008 : lancement du nouveau LOTO® avec le tirage supplémentaire du lundi.
- Octobre 2008 : inauguration du Centre de référence sur le jeu excessif de Nantes soutenu par La FdJ.
- Novembre 2008 : certification de l'opérateur à la norme ISO 27001 et à la certification WLA.

Fiche d'identité

■ Les décrets n°78-1067 du 9 novembre 1978 et n°85-390 du 1^{er} avril 1985, modifiés respectivement par les décrets n°2006-174 et 2006-175 du 17 février 2006, confient à La Française des Jeux l'organisation et l'exploitation des jeux de loterie et de pronostics

sportifs. La Française des Jeux est une société anonyme détenue à 72 % par l'État, à 20 % par des anciens émetteurs de billets de la Loterie Nationale, à 5 % par le FCPE des salariés et à 3 % par Soficoma, société civile regroupant des courtiers-mandataires.

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes

et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

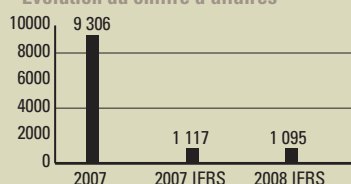
VIII - Ratios

Informations complémentaires

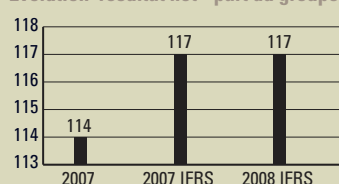
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2007 IFRS	2008 IFRS
Capital détenu par l'État (en %)	72	72	72
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/	/
Chiffre d'affaires	9 306	1 117	1 095
dont réalisé à l'étranger			
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	136	116	97
Résultat financier	55	55	65
Capacité d'autofinancement			
Marge brute d'autofinancement	165		
Résultat net - part du groupe	114	117	117
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	114	117	117
Total des immobilisations nettes	167	601	422
dont écart d'acquisition net	0	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	24	32	30
dont immobilisations financières nettes	14	7	9
Capitaux propres - part du groupe	626	674	629
Intérêts minoritaires	0	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	111	111	92
dont reçus par l'État	80	80	66
Autres rémunérations de l'État	/	/	/
Provisions pour risques et charges	17	20	22
Dettes financières nettes	-1 034	-648	-698
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	1 231	1 231	1 266
dont reçus par l'État	80	80	66
Charges de personnel	98	96	101
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Chiffre d'affaires	1,2 %	10,5 %	10,7 %
Charges de personnel/			
Effectifs moyens (en milliers €)	79,6	78,0	79,8
Résultat (groupe + minoritaires)/			
Fonds propres	18,2 %	17,4 %	18,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/	/
Chiffre d'affaires jeux (mises)	9 306	9 306	9 202
Prélèvements publics	2 634	2 634	2 522
Part revenant aux gagnants	5 588	5 588	5 632
Produits des activités de jeux	1 050	1 087	1 066
Produits des autres activités	29	29	29

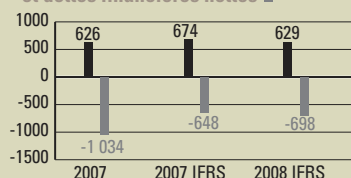
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



Analyse financière

Le portefeuille de jeux de La FdJ

a bien résisté au contexte

économique difficile de 2008

Dans un contexte économique difficile, l'activité 2008 marque un léger recul (-1,1 %) par rapport à 2007. Les mises s'établissent ainsi à 9 203 M€ avec des évolutions contrastées entre les gammes de jeux. Les mises de Rapido ont diminué de -18,7 % par rapport à l'an dernier à la suite, notamment, de l'entrée en vigueur de l'interdiction de fumer dans les lieux publics. Les jeux de loterie traditionnels, en particulier ceux de la marque Loto, qui représentent les trois quarts de l'activité, demeurent stables (+0,9 %) tandis que les jeux de pronostics sportifs tous canaux confondus, dynamisés par l'augmentation du taux de retour aux joueurs (TRJ) et l'enrichissement de l'offre FdJ, affichent des mises en forte hausse (+64,5 %) pour représenter 6,8 % des mises de la société en 2008 contre 4,1 % en 2007.

Le montant de 9 203 M€ est réparti entre les joueurs, la couverture des risques de contrepartie, les finances publiques, La FdJ et son réseau. La part reversée aux joueurs s'élève à 5 632 M€ en légère augmentation (+0,8 point) par rapport à 2007 du fait de la hausse du taux de retour aux joueurs sur les jeux de pronostics sportifs et de grattage. Le taux de redistribution moyen aux joueurs passe donc de 60 % à 61,2 % en 2008. Les dotations aux fonds de contrepartie, destinés à couvrir le risque de contrepartie de certains jeux, représentent 0,3 % des mises. Les prélèvements publics sur les mises s'établissent à 2 522 M€ (-4,2 % par rapport à 2007), soit 27,4 % des mises, une baisse imputable au léger recul des mises et à la hausse du taux de retour aux joueurs. Les commissions versées à La FdJ pour sa rémunération et celle de son réseau de distribution atteignent 1 025 M€, soit 11,1 % des

mises 2008. Les produits des activités de jeux (1 066 M€) regroupent les commissions versées à l'organisation des jeux et les lots non réclamés des jeux de grattage.

Les charges d'exploitation s'établissent à 992 M€ et progressent de 0,7 %, 56 % de ces charges sont relatives aux commissions du circuit de distribution de la société (détaillants et courtiers). Le résultat opérationnel courant se situe ainsi à 103 M€ reflétant une marge d'exploitation de 9,4 % en baisse de 2,3 points du fait de la baisse du produit des activités de jeux.

Le résultat financier s'élève à 65 M€ et enregistre une forte hausse en 2008 (+16,5 %) en raison de l'augmentation des produits nets de cession. Au total, le poste trésorerie et équivalents de trésorerie représente 699 M€ au bilan de l'entreprise en 2008 contre 649 M€ en 2007 en comptes consolidés IFRS.

Il résulte de ce qui précède un résultat net consolidé de 116,8 M€ en 2008 contre 117 M€ l'année précédente, soit une marge nette de 10,7 %.

Perspectives

L'année 2009 sera essentiellement marquée par la présentation au Parlement du projet de loi relatif à l'ouverture à la concurrence et à la régulation du secteur des jeux d'argent et de hasard en ligne. À la suite de l'adoption de la loi, les relations entre l'État et La FdJ devraient être précisées dans le cadre d'une convention pluriannuelle qui fixera en particulier les modalités d'application du droit exclusif dont l'opérateur dispose, celles relatives à la fixation des frais d'organisation supportés par La FdJ, ou encore celles liées à la couverture de ses risques d'exploitation. En 2009, La FdJ continuera à développer une offre responsable et innovante, et démontrera sa capacité d'adaptation aux modalités précises de l'ouverture maîtrisée du secteur des jeux en ligne en France.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président d'honneur : *Bertrand de Gallé* ■ Président-directeur général, nommé par décret du président de la République : *Christophe Blanchard-Dignac*** ■ Administrateurs représentant l'État : *Jacques Bayle, Vincent Berjot, Francis Bonnet, Cécile Dubarry, Emmanuel Glaser, Jean-Pierre Lieb, Astrid Milsan* (en cours de nomination), *Omar Senhaji, Laurent Touvet* ■ Administrateurs désignés par l'assemblée générale : *IDSUD* représentée par *Jérémie Luciani*, *UBTF* représentée par *Olivier Roussel* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Éric Chaumeau, Serge Genco, Marie-Pierre Lamoratta, Katia Le Berrigaud, Luc Paré, Philippe Pirani* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Paul Holz* ■ Commissaire aux comptes : *Deloitte* ■

* Le conseil d'administration et le comité d'audit se sont respectivement réunis à cinq et quatre reprises au cours de l'exercice 2008.
** Les mandats d'administrateurs de la FdJ sont arrivés à échéance le 24 septembre 2009. Le Conseil d'administration de la FdJ en date du 18 septembre a notamment proposé le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Blanchard-Dignac en vue de l'Assemblée générale du 5 octobre 2009.



à l'entreprise le monopole en France de la réalisation des documents secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité. Suite à des difficultés financières importantes, la société a été recapitalisée en 2005 par l'État avec l'accord de la Commission européenne dans le cadre d'un plan de restructuration ambitieux. La mise en œuvre de ce plan a été finalisée avec la cession de l'activité feuille de Choisy en 2008.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par la cession de l'activité « feuille et concours » du groupe (logée dans la filiale IN Choisy) au groupe La Galiote Prenant. Le processus de cession, engagé depuis plusieurs mois, s'est avéré plus long que prévu notamment en raison d'une grève de plus de cinq semaines sur le site de Choisy-le-Roi en début d'année. Un médiateur a été nommé pour négocier une sortie de crise et aboutir à un accord sur les conditions du plan de sauvegarde de l'emploi (PSE) mis en œuvre préalablement à la cession. Au final, compte tenu du faible nombre de salariés ayant opté pour un transfert chez le repreneur (12 à comparer aux 40 postes offerts), 93 personnes ont été intégrées dans le dispositif du plan de sauvegarde de l'emploi, dont 49 dans le cadre d'un congé de reclassement. La cession d'IN Choisy a été définitivement réalisée le 5 septembre 2008. Elle constituait la dernière cession d'activité à laquelle l'Imprimerie Nationale s'était engagée envers la Commission européenne en 2005.

Les pouvoirs publics ont poursuivi leurs efforts en 2008 pour permettre le reclassement des salariés qui étaient entrés en congé de reclassement dans le cadre du plan de sauvegarde de l'emploi de 2005 et de ceux qui y sont entrés dans le cadre de la cession du site de Choisy-le-Roi. À fin décembre 2008, 81 personnes issues des différents plans restaient à reclasser.

Ancien budget annexe du ministère chargé du Budget, l'Imprimerie Nationale est devenue une société anonyme détenue à 100 % par l'État par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993. Cette loi confie

Au cours de l'année 2008, l'entreprise a poursuivi sa coopération avec l'Agence Nationale des Titres Sécurisés pour être en mesure de produire la nouvelle génération de documents sécurisés. En particulier, le premier passeport biométrique a été délivré le 1^{er} novembre 2008. Les nouvelles « cartes grises » (liées au système d'immatriculation des véhicules ou SIV) ont également fait leur apparition le 15 avril 2009. Ces nouveaux produits, qui ont nécessité d'importants investissements par l'entreprise, ont été conçus et développés en étroite collaboration avec le client ANTS.

Dans ce contexte, l'entreprise et l'ANTS ont conclu début 2009 une convention cadre organisant la relation client-fournisseur et les modalités de leur collaboration technique et technologique.

Analyse financière

Pour la première année depuis la mise en œuvre du plan de restructuration, l'Imprimerie Nationale a dégagé un résultat d'exploitation consolidé positif de 0,4 M€ pour un chiffre d'affaires de 124 M€, à comparer à une perte d'exploitation de 3 M€ pour un chiffre d'affaires de 129 M€ en 2007. Cette amélioration doit cependant être nuancée par deux facteurs:

- d'une part, l'excédent brut d'exploitation est en baisse au niveau du groupe de

3,3 M€, la marge sur EBE, déjà faible en 2007, étant passée de 5,9 % à 3,7 % en 2008. Cette baisse de l'EBE au niveau du groupe s'explique notamment par la baisse du prix du passeport électronique, la cessation en 2008 de la prestation de transport du passeport électronique réalisée pour le compte de l'ANTS, l'augmentation des volumes sur les lettres de retrait de point du permis de conduire, produit à faible niveau de marge, ainsi que des coûts de développement sur la nouvelle carte grise et la future carte nationale d'identité électronique (CNIE) à hauteur de 0,8 M€. L'activité d'IN Choisy a par ailleurs très fortement affecté le compte de résultat avec un chiffre d'affaires très faible (quasi nul) en raison du mouvement social et de l'anticipation de la cession, face à des coûts fixes importants (masse salariale); - d'autre part, en 2007, le résultat d'exploitation avait été impacté par des éléments non récurrents à hauteur de 3,7 M€.

Les résultats par division soulignent des contrastes importants. Si les activités sous monopole connaissent une baisse de leur per-

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

- Janvier-février 2008 : les salariés du site de Choisy entrent dans une grève qui durera cinq semaines. Le protocole d'accord de sortie de crise est signé le 23 février 2008, sous l'égide d'un médiateur nommé par le ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi. Ce protocole indique que le PSE de Choisy sera identique au PSE de 2005 à l'exception de la durée du congé de reclassement, limité à cinq ans. En contrepartie, les indemnités de départ sont augmentées.

- Le 5 septembre 2008, la cession de l'usine de Choisy est réalisée à La Galiote Prenant qui achète le fonds de commerce, le site de l'usine et accepte de reprendre 40 employés de l'entreprise. Seuls 12 accepteront cependant de suivre le repreneur.

- Le 15 novembre 2008, le premier passeport biométrique est délivré par l'entreprise.

- Mars-avril 2009 : compte tenu des charges liées au congé de reclassement entreprise du PSE de 2005 dont bénéficient encore près de 43 employés de l'entreprise, l'Imprimerie Nationale a dénoncé des engagements unilatéraux pris par l'entreprise au titre de ce PSE, notamment s'agissant de la durée indéfinie du congé de reclassement à date de fin non définie.

- Le 10 avril 2009, l'IN et l'ANTS concluent une convention cadre destinées à définir leurs relations.

- Le 15 avril 2009, le nouveau système d'immatriculation des véhicules entre en service.

- 17 juillet 2009 : rejet par le tribunal de commerce du recours en référé déposé par les salariés contre la procédure de dénonciation des engagements de l'Imprimerie Nationale au titre du PSE de 2005.

- Le 4 août 2009, nomination des nouveaux administrateurs.

- Le 17 septembre 2009 : nomination de Didier Trutt comme président-directeur général par décret du Président de la République en conseil des ministres.

Fiche d'identité (Forme juridique, textes constitutifs, répartition du capital)

- Budget annexe du ministère des Finances, l'Imprimerie Nationale a été transformée en société nationale par la loi n° 93-1419 du 31 décembre 1993; c'est une société anonyme au capital est détenu à 100 % par l'État.

- La loi du 31 décembre 1993 lui confère par son

article 2 un monopole sur la réalisation des « documents déclarés secrets ou dont l'exécution doit s'accompagner de mesures particulières de sécurité, et notamment les titres d'identité, passeports, visas et autres documents administratifs et d'état civil comportant des éléments

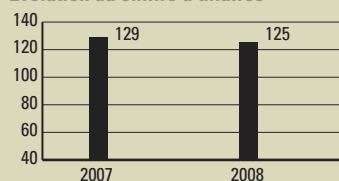
spécifiques de sécurité destinés à empêcher les falsifications et les contrefaçons ».

- Le décret n° 2006-1436 du 24 novembre 2006 pris pour l'application de la loi de 1993 précise et délimite le champ du monopole légal de l'entreprise.

Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	0	0
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	129	125
dont réalisé à l'étranger	7	6
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-3	1
Résultat financier	0	0
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	-12	-13
Résultat net - part du groupe	-1	-4
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-1	-4
Total des immobilisations nettes	22	27
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	2	1
dont immobilisations financières nettes	2	2
Capitaux propres - part du groupe	19	15
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	36	22
Dettes financières nettes	-35	-15
Dettes financières brutes à plus d'un an	5	5
Effectifs en moyenne annuelle	593	573
Charges de personnel	32	31
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	/	/
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	54,0	54,1
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	/	/
Dettes financières nettes/Fonds propres	/	/

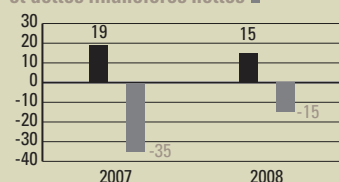
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



formance opérationnelle (bien que largement bénéficiaire), la division Plateforme graphique (ex- Grands Comptes), qui est principalement une activité d'intermédiation, retrouve l'équilibre d'exploitation, par rapport à une perte l'année dernière. La division Continu reste dans une situation délicate et enregistre une forte perte même si celle-ci est plus limitée qu'en 2007 (-8,6 M€).

L'équilibre d'exploitation que la société a pu atteindre n'empêche pas une dégradation de sa situation financière, tant en termes de situation nette qu'en termes de trésorerie. En effet, des compléments de provisions ont été comptabilisés en 2008 au niveau du résultat exceptionnel en raison des surcoûts à venir sur les plans sociaux (à la fois le PSE de 2005 et le PSE de Choisy compte tenu du faible nombre de salariés ayant accepté de suivre le repreneur). Ces surcoûts sont estimés à 3 M€ pour le PSE de Choisy (à comparer à un coût initial estimé fin 2007 à 8,8 M€) et à 1,5 M€ sur le PSE de 2005. Le résultat exceptionnel fortement négatif amène donc à un résultat net de -4,3 M€ au niveau du groupe. Enfin, les deux entités juridiques IN SA et IN CS enregistrent des résultats nets négatifs, ce qui amène leurs capitaux propres à être inférieurs à la moitié du capital social.

En termes de trésorerie, le niveau d'excédent brut d'exploitation actuel ne permet pas d'absorber à lui seul à court terme les sorties obligatoires de trésorerie liées aux charges incompressibles issues du passé (plans sociaux, dette au fonds SPOEIE) représentant 13,7 M€ de dépenses sur l'année 2008 ou encore les investissements nécessaires au développement des nouveaux produits sécurisés alors que ceux-ci n'étaient pas encore en phase de production (environ 10 M€). Le besoin en fonds de roulement, déjà élevé, a en outre continué à se dégrader. Au global, le Groupe a donc consommé 22 M€ de trésorerie en 2008, le niveau de trésorerie finale s'établissant à 23,1 M€.

Perspectives

L'entreprise se trouve aujourd'hui dans une situation délicate dans la mesure où elle doit poursuivre avec succès la mutation technolo-

gique engagée depuis 2005 avec le lancement du passeport électronique (par exemple, maîtrise de l'impression sur polycarbonate, complexification des systèmes informatiques, demande croissante en documents hautement sécurisés) en opérant dans un cadre financier fortement contraint marqué notamment par la performance insuffisante de la division Continu et le démarrage moins prometteur que prévu de certaines activités de diversification.

Le démarrage de la production de la nouvelle carte nationale d'identité électronique (CNE) a été repoussé à début 2010, alors que l'entreprise prévoyait initialement un démarrage de la production et des revenus associés pour la division Fiduciaire dès 2009.

La poursuite du redressement de la division Continu, notamment par le redéploiement d'une partie des effectifs au sein de la division Fiduciaire pour faire face à la montée en puissance de la production sur les nouveaux titres d'identité sécurisés; la maîtrise des charges, notamment par des gains d'efficacité sur les achats; et la réduction du besoin en fonds de roulement par un meilleur recouvrement des créances constituent donc des priorités pour maintenir la trésorerie de l'entreprise, par ailleurs affectée par le poids des charges incompressibles liées aux restructurations passées, à un niveau adéquat. Le développement rentable à l'export dans les titres d'identité sécurisés constitue également un enjeu pour l'entreprise pour lequel un mode d'organisation approprié doit être déployé.

Enfin, la question de l'adossement permettant de pérenniser durablement le savoir-faire et le patrimoine historique et culturel de l'Atelier du livre d'art et de l'estampe doit également constituer un objectif pour 2009. Des discussions sont d'ailleurs en cours à ce sujet avec l'Institut Mémoires de l'Édition Contemporaine.

Le 4 août 2009, douze administrateurs ont été nommés par décret pour un mandat de cinq ans. Le conseil d'administration de l'Imprimerie Nationale s'est réuni le 24 août 2009 et a proposé au Président de la République la nomination de Didier Trutt comme président-directeur général. La nomination de Didier Trutt est intervenue par décret en conseil des ministres en date du 17 septembre 2009.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président-directeur général : *Didier Trutt* (personnalité qualifiée) ■ Représentants de l'État : *Pierre Aubouin, Cyril Bouyeure, Mireille Campana, Arnaud Lacaze, Caroline Malaussena, Henri Serres* ■ Personnalités qualifiées : *Philippe Burtin, Didier Floquet, Michel Gonnet, Dominique Thillaud, André Viau* ■ Représentants des salariés : *Jean-Patrick Aubel, Maurice Bouvet, Bernard Dubreucq, Dominique Delimèle, Jean-Michel Locuifer, Bruno Salvino* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Patrick Averlant* ■ Commissaires aux comptes : *Grant Thornton, Deloitte et associés* ■



Le Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de groupement d'intérêt public (GIP) avant de devenir une société anonyme le 6 juillet

2006. Il s'approvisionne en plasma humain principalement collecté par l'Établissement français du sang pour fournir prioritairement les hôpitaux français en médicaments qui en sont issus. Employant plus de 1500 personnes avec une organisation industrielle reposant sur deux sites complémentaires aux Ulis et à Lille, le LFB est le sixième « fractionneur » de plasma mondial. Il produit une vingtaine de médicaments répondant à 80 pathologies dont plusieurs maladies rares. Il enregistre en 2008 un chiffre d'affaires de 356 M€ et est résolument engagé dans un processus de croissance organique en consacrant près de 20 % de ses revenus à la Recherche & Développement.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par plusieurs avancées réglementaires et cliniques significatives dans le domaine des produits dérivés du sang comme dans celui des biotechnologies

Le Laboratoire poursuit sa croissance à un rythme soutenu avec une hausse de 9 % du chiffre d'affaires en 2008. Les résultats du groupe sont en ligne avec les prévisions et reflètent les efforts de R&D et la hausse des investissements industriels qui sont les deux axes de sa stratégie de croissance.

Le LFB a conforté sa position sur le marché français des médicaments dérivés du sang sur les trois domaines thérapeutiques du groupe, en particulier sur la gamme immunologie largement tirée par le médicament Tegeline, destiné au traitement de déficits immunitaires. Le LFB a connu une croissance qui résulte, comme l'an passé, essentiellement d'un effet volume, le laboratoire exploitant toujours l'intégralité de sa capacité industrielle.

L'année 2008 a été marquée par plusieurs avancées significatives des produits dérivés du sang en développement. Un dossier d'autorisation de mise sur le marché (AMM) d'une immunoglobuline liquide de nouvelle génération a notamment été déposé à l'Afssaps. Cette demande d'AMM s'accompagne de la mise en place d'une nouvelle unité de production d'une capacité annuelle de plus de cinq tonnes qui entrera en phase d'exploitation en 2010. Dans le domaine du traitement de l'hémophilie, afin de réduire les volumes d'injection et donc les temps de perfusion, une forme concentrée du facteur IX LFB a obtenu son AMM en 2009 et celle du facteur VIII du groupe est en développement. Le LFB a également mobilisé ses res-

sources à l'international tout en respectant sa mission de santé publique sur le territoire national. Le Laboratoire a profité de la croissance mondiale du marché des protéines plasmiques, avec une progression de 15 % de son activité export qui représente 7 % du chiffre d'affaires du groupe. Ces revenus à l'international sont constitués de trois natures d'activité: la vente de produits finis, le fractionnement pour compte de tiers à partir de plasmas étrangers et le transfert de technologie dans le cadre de la réalisation d'une usine de fractionnement pour le gouvernement brésilien. Le Laboratoire a par ailleurs étendu ses collaborations étrangères en concluant un accord industriel et capitalistique avec la Croix Rouge belge et la fondation néerlandaise Sanquin lui permettant d'augmenter ses capacités de production.

Fiche d'identité

■ Le Laboratoire Français du Fractionnement et des Biotechnologies (LFB) a été créé le 31 mai 1994 avec un statut de GIP en application de la loi du 4 janvier 1993. L'ordonnance du 28 juillet 2005 a prévu la transformation en SA à capital détenu en majorité par l'État ou ses établissements publics, qui a été réalisée en juillet 2006. Elle précise que les activités relatives aux médicaments dérivés du sang, issus du fractionnement du plasma français, sont exercées exclusivement par une filiale créée à cet effet dont le capital est détenu, directement ou indirectement, majoritairement par l'État ou par ses établissements publics. Les associations de donneurs de sang doivent être représentées au conseil d'administration de cette filiale. L'État détient 100 % du capital et des droits de vote de LFB SA. LFB SA détient 99,99 % du capital de LFB Biomédicaments et 100 % du capital de LFB Biotechnologies (qui détient 19,90 % du capital de GTC Biotherapeutics au 31 décembre 2008).

Le Laboratoire a poursuivi en 2008 le développement de son activité biotechnologique, c'est-à-dire, d'une part, la conception de protéines destinées à se substituer à des médicaments fabriqués à partir de la ressource plasmique, *via* la production de protéines recombinantes issues de la transgénèse animale et, d'autre part, la production, par lignées cellulaires, d'anticorps monoclonaux. Parmi les avancées sur l'année écoulée, deux anticorps monoclonaux, issus de la plateforme de culture cellulaire propriétaire du LFB, ont franchi, avec les premières injections à l'homme, une étape importante dans leur développement. En juillet 2009, le LFB a en outre pris le contrôle de sa filiale de biotechnologies américaine GTC Biotherapeutics spécialisée dans la transgénèse animale dont la technologie a été approuvée en février 2009 par l'autorité de régulation américaine des produits de santé, la *Food and Drug Administration*, ce qui marque une avancée très

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Février 2008: accord industriel avec la fondation néerlandaise Sanquin et la Croix Rouge belge. Prise de participation minoritaire de 24,99 % du LFB dans la structure belge CAF/DCF « Département central de fractionnement de la Croix Rouge belge » détenue majoritairement par Sanquin.

■ Septembre 2008: avis favorable de l'Afssaps concernant le dossier de demande d'autorisation de mise sur le marché pour la formule concentrée de Betafact, facteur IX plasmique.

■ Octobre 2008: dépôt du dossier d'autorisation de mise sur le marché d'une immunoglobuline polyvalente de nouvelle génération (IGNG) à l'Afssaps.

■ Novembre 2008: entrée en développement clinique et premières administrations chez l'homme d'un anti-CD 20 dans le domaine de l'hémo-oncologie et d'un anti-D monoclonal dans la prévention de l'allo-immunisation fœtomaternelle RhD chez les femmes dont le rhésus sanguin est négatif.

■ Décembre 2008: LFB Biotechnologies, qui détenait jusqu'alors 19,99 % de GTC, a réalisé une opération de « placement privé dans une société cotée » (PPSC) pour un montant de 15MUSD.

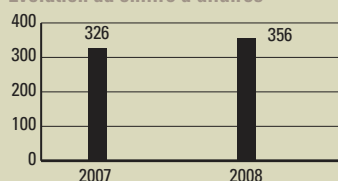
■ Février 2009: l'autorité américaine des produits de santé, la *Food and Drug Administration*, a accordé à GTC Biotherapeutics l'autorisation de mise sur le marché de son produit Atryn, validant ainsi pour la première fois aux États-Unis d'Amérique un médicament d'origine transgénétique animale. Dans ce cadre, GTC Biotherapeutics a également obtenu de la part de l'agence américaine la première décision d'innocuité pour l'homme et l'environnement d'une modification génétique animale selon la procédure appelée NADA « *New Animal Drug Application* », établissant ainsi la référence dans ce domaine.

■ Juillet 2009: l'assemblée générale de GTC du 29 juillet 2009 a approuvé la prise de contrôle de GTC à hauteur de 60 % du capital par le LFB qui a procédé à un placement privé pour un total de 22 MU\$.

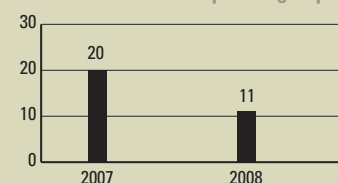
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)		
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre		
Chiffre d'affaires	326	356
dont réalisé à l'étranger	22	25
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	35	20
Résultat financier	-7	-10
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	38	38
Résultat net - part du groupe	20	11
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	20	11
Total des immobilisations nettes	139	174
dont écart d'acquisition net	0	2
dont immobilisations incorporelles nettes	5	6
dont titres mis en équivalence	0	0
dont impôts différés actifs	0	0
Capitaux propres - part du groupe	228	239
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	4	4
Dettes financières nettes	-24	27
Dettes financières brutes à plus d'un an	3	17
Effectifs en moyenne annuelle	1 383	1 531
Charges de personnel	45	53
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Chiffre d'affaires	6,1 %	3,1 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	32,5	34,6
Résultat (groupe + minoritaires)/		
Fonds propres	8,8 %	4,6 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-10,5 %	11,3 %

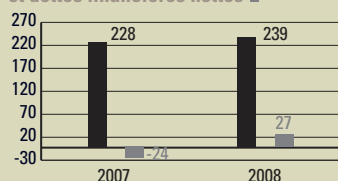
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



significative et valide définitivement cette méthode de bioproduction sur le plan réglementaire.

Pour le LFB, l'année 2008 confirme la stratégie de croissance du groupe avec :

- un chiffre d'affaires toujours en nette progression malgré un contexte global morose dans l'industrie pharmaceutique;
- l'accélération des investissements de capacité de production et de fractionnement;
- un effort en R&D pour les programmes dérivés du sang et biotechnologiques sans précédent pour le LFB.

Analyse financière

Le Laboratoire poursuit sa croissance organique ainsi que son effort en recherche et développement

Le chiffre d'affaires consolidé s'établit à 356 M€, en hausse de 9 % par rapport à 2007, le marché domestique représentant 93 % du total.

En France, les trois gammes thérapeutiques du LFB enregistrent une croissance de 6 % à 11 % de leurs ventes, portée par la demande très favorable en médicaments dérivés du sang. La gamme hémostase dont les principaux médicaments traitent l'hémophilie totalise 102 M€ de revenus, en augmentation de 7 % par rapport à 2007. Les produits de la gamme soins intensifs à base notamment d'albumine réalisent un chiffre d'affaires de 76 M€, en évolution de 6 % comparé à l'exercice précédent. Enfin, la gamme immunologie demeure la première activité thérapeutique du groupe avec 149 M€ de chiffre d'affaires, en hausse de 11 % en 2008, soutenue par la forte demande en immunoglobulines. Le champ d'application thérapeutique de celles-ci ne cesse en effet de s'élargir, constituant ainsi le principal levier de croissance de l'industrie du plasma et en particulier du LFB, qui achèvera en 2009 la construction d'une usine permettant de doubler ses volumes grâce à sa future immunoglobuline IGNG (nom commercial Clairyg®).

La productivité se stabilise avec une marge industrielle à 47 % du chiffre d'affaires. En raison de la nette progression des charges

de R&D, la profitabilité est en revanche en retrait par rapport à l'exercice précédent. Dans un contexte de croissance organique soutenue et des charges d'exploitation en progression, l'EBITDA part du groupe s'élève à 38 M€ contre 50 M€ en 2007, conformément aux prévisions.

Le recul de la marge opérationnelle traduit en particulier l'accélération des dépenses en recherche et développement qui progressent de 41 % entre 2007 et 2008 pour un montant total de 66 M€ soit 19 % du chiffre d'affaires consolidé. En 2008, la R&D du LFB, qui s'appuie sur la mobilisation de plus de 300 personnes, a consacré 46 % des dépenses au développement de produits plasmatisés et 54 % du budget à l'activité biotechnologique.

Les investissements industriels sur l'année 2008 atteignent 30 M€, contre 20 M€ l'année passée, pour notamment doter le Laboratoire d'une capacité de fractionnement et de production compatible avec l'arrivée de la nouvelle immunoglobuline IGNG qui tirera très largement la croissance du groupe dans les prochaines années.

Sur le plan bilanciel, ces évolutions permettent au LFB de conserver une situation financière saine avec un endettement net de 27 M€, soit 11,5 % des capitaux propres à la fin 2008. Les capitaux propres consolidés ont été renforcés grâce au résultat net positif de 10 M€ pour s'établir à 239 M€ en fin d'exercice.

Perspectives

L'année 2009 sera marquée par la poursuite de la stratégie mise en œuvre sur les activités plasmatisées et biotechnologiques. Le Laboratoire concentrera ses efforts, entre autres, à la préparation de la commercialisation de sa nouvelle immunoglobuline IGNG en France attendue pour fin 2010. D'importants investissements de capacité seront réalisés à cette fin.

Le groupe devrait à nouveau connaître en 2009 une hausse de son chiffre d'affaires avec notamment l'accélération des revenus liés à l'exportation ainsi que de nouvelles autorisations de mise sur le marché de médicaments.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président-directeur général : *Christian Béchon* (personnalité qualifiée)
 ■ Représentants de l'État : *François Auvigne, Isabelle Diaz, Danielle Golinelli, Astrid Milsan, Martial Mettendorf, Daniel Vasmant* ■ Personnalités qualifiées : *René Abate, William K. Heiden, Élisabeth Hubert, Francis Mer, André Renaudin* ■ Administrateurs représentant les salariés : *Sébastien Bagot, Bernadette Cauvin, Alain Espargilière, Marc Lascombes, Hervé Marcilly, Emmanuel Paoli* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Jean-Pierre Morelle* ■ Commissaires aux comptes : *Cailliau Dedouit, Mazars* ■

La Monnaie de Paris



MONNAIE DE PARIS

courantes destinées à la circulation en France, c'est-à-dire des euros à face française. Elle exerce également des activités concurrentielles telles que la production de monnaies courantes étrangères, de monnaies de collection françaises et étrangères, ainsi que notamment des médailles, bijoux et décorations.

Faits marquants

L'année 2008 a été marquée par trois faits majeurs.

Tout d'abord, l'établissement a élaboré un plan stratégique dénommé Cap 2012, qui a été approuvé par le conseil d'administration le 21 février 2008. Ce plan prévoit notamment une restructuration industrielle importante par la mise en place d'un plan de départs volontaires, visant à réaliser des gains de productivité (moyennant une réduction des effectifs de l'établissement d'environ 160 personnes à terme, soit un quart des effectifs), et la dynamisation des activités commerciales. Un accord d'entreprise a été conclu avec les organisations syndicales le 3 mars 2008 pour mettre en place cette restructuration. Dans ce cadre, entre fin 2007 et fin 2008, l'effectif de l'établissement a baissé de 14 % pour s'établir à 533 personnes, près de 80 personnes ayant opté pour le plan de départs volontaires.

La Monnaie de Paris est un établissement public créé par la loi de finances pour 2007 qui a clos le budget annexe des « Monnaies et médailles » au 31 décembre 2006. La Monnaie de Paris dispose du monopole légal de frappe des monnaies

Ensuite, en fin d'année 2008, comme prévu par la loi, le statut des ouvriers de La Monnaie de Paris a été transposé dans le cadre d'un accord d'entreprise portant sur les rémunérations et les évolutions professionnelles, l'organisation et la durée du travail et les modalités d'exercice du droit syndical.

Enfin, le 27 juin 2008, conformément au décret portant statut de l'établissement, La Monnaie de Paris et l'État ont signé un contrat pluriannuel d'entreprise, qui porte sur la période 2008-2012 et qui définit notamment les relations entre l'État client et l'établissement (prix des pièces, prévisions de volume, qualité du service rendu à l'État, modalités du dialogue), et qui fixe des objectifs de rentabilité à l'établissement. Dans le cadre de ce contrat, La Monnaie de Paris a également été autorisée à percevoir une rémunération pour sa trésorerie placée auprès du Trésor.

L'année 2008 a également été marquée en termes de produits par le lancement de la nouvelle gamme de pièces de collection

en or et en argent, à valeur faciale et commercialisées dans le cadre d'un accord avec La Poste, ainsi que par la frappe de la pièce de 2 € commémorative de la Présidence française de l'Union européenne, dessinée par Philippe Starck.

Par ailleurs, par décision du Gouvernement, la parcelle dite de l'an IV, adjacente entre La Monnaie de Paris et l'Institut de France, qui avait fait l'objet d'une remise en dotation par la loi au profit de La Monnaie de Paris a été réaffectée au profit de l'Institut de France. La Monnaie de Paris s'est engagée auprès de l'Institut à libérer cette parcelle dans un délai de cinq à huit ans, une convention ayant été signée par les deux établissements le 3 février 2009.

Analyse financière

L'ensemble des indicateurs d'exploitation sont en nette hausse par rapport à l'année 2007. En particulier, le résultat d'exploitation s'est amélioré de plus de 23 M€.

Le chiffre d'affaires est en forte hausse de 20 M€ par rapport à 2007, pour s'établir à 125,4 M€, en raison :

- de la hausse des commandes de l'État sur la partie monopolistique (+16 M€ grâce à la commande d'un stock de sécurité par l'État représentant quelque 300 millions de pièces complémentaires, soit une commande totale de 1 341 millions de pièces à

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII Données sociales

VIII Ratios

Fiche d'identité

■ Ancien budget annexe du ministère de l'Économie, l'établissement public à caractère industriel et commercial (Epic) La Monnaie de Paris a été créé par l'article 36 de la loi n° 2006-1666 du 21 décembre 2006 de finances pour 2007.

■ La loi a confié les missions suivantes à La Monnaie de Paris :
- à titre exclusif, de fabriquer pour le compte de l'État les pièces métalliques mentionnées à l'article L. 121-2 du code monétaire et financier (monnaies courantes destinées à la circulation en France);
- de fabriquer et commer-

cialiser pour le compte de l'État les monnaies de collection françaises ayant cours légal et pouvoir libératoire;
- de lutter contre la contrefaçon des pièces métalliques et procéder à leur expertise et à leur contrôle, dans les conditions prévues à l'article L. 162-2 du code monétaire et financier;
- de fabriquer et commercialiser les instruments de marque, tous les poinçons de garantie des matières d'or, d'argent et de platine, les monnaies métalliques courantes étrangères, les monnaies de collection étrangères ainsi que les décorations;

- de conserver, protéger, restaurer et présenter au public ses collections historiques et mettre en valeur le patrimoine immobilier historique dont il a la gestion;
- de préserver, développer et transmettre son savoir-faire artistique et technique; il peut à ce titre, et en complément de ses autres missions, fabriquer et commercialiser des médailles, jetons, fontes, bijoux et autres objets d'art.

Le décret portant statut de l'établissement du 28 février 2007 organise la gouvernance de l'Epic.

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ 21 février 2008 : approbation par le conseil d'administration des orientations du plan stratégique CAP 2012.

■ 3 mars 2008 : signature d'un accord d'entreprise relatif à la réorganisation de l'entreprise et à la mise en place d'un plan de départ volontaire.

■ Juin 2008 : lancement des Euros Or et Argent de 5 €, 15 € et 100 €.

■ 27 juin 2008 : signature du contrat pluriannuel entre l'État et La Monnaie de Paris, en présence de la Banque de France et frappe de la première pièce de deux euros commémorative de la Présidence française de l'Union européenne.

■ 16 décembre 2008 : signature des accords d'entreprise portant sur les rémunérations et les évolutions professionnelles, l'organisation et la durée du travail et les modalités d'exercice du droit syndical.

■ 31 décembre 2008 : loi de finances rectificative retirant la parcelle de l'an IV de la dotation de La Monnaie de Paris.

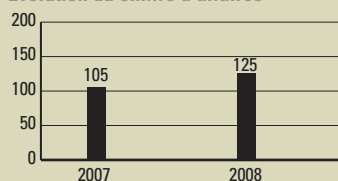
■ 3 février 2009 : signature de la convention entre La Monnaie de Paris et l'Institut de France sur le transfert de la parcelle de l'an IV.

■ Mai 2009 : lancement des Euros Or et Argent de 10 €, 25 € et 250 €.

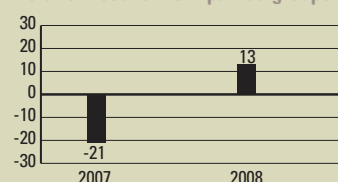
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	100	100
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	/	/
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	105	125
dont réalisé à l'étranger	34	13
Résultat d'exploitation/résultat opérationnel	-6	17
Résultat financier	0	2
Marge brute d'autofinancement avant variation du BFR	10	25
Résultat net - part du groupe	-21	13
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble consolidé	-21	13
Total des immobilisations nettes/actifs non courants	134	118
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	1
dont immobilisations financières	3	3
Capitaux propres - part du groupe	166	179
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	0	0
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	0	0
Provisions pour risques et charges	27	33
Dettes financières nettes	-99	-119
Dettes financières brutes à plus d'un an	0	0
Effectifs en moyenne annuelle	619	533
Charges de personnel	40	34
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	-20 %	10,4 %
Charges de personnel/Effectifs moyens (en milliers €)	64,6	63,8
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	-12,7 %	7,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	-59,6 %	-66,5 %

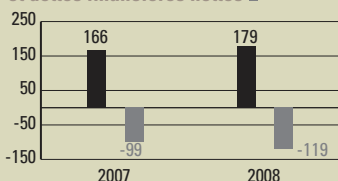
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net - part du groupe



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



comparer à une commande 2007 de 809 millions de pièces) ;

- de la hausse de chiffre d'affaires sur les monnaies de collections françaises (+25 M€) grâce au lancement des Euros Or et Argent, distribués à valeur faciale par 1 000 bureaux de La Poste (coupures de 5 € et 15 € en argent et de 100 € en or). La très forte hausse dans ces deux activités permet d'absorber la baisse sur les monnaies courantes étrangères (-21 M€), qui s'explique en grande partie par le niveau d'activité très élevé de ce segment au cours de l'année 2007. Des progrès ont également été réalisés sur la partie médailles, bijoux et décorations avec un chiffre d'affaires de 16 M€ à comparer à 14,5 M€ en 2007. Par ailleurs, La Monnaie de Paris a également tiré parti de la rationalisation de ses locaux, entamée dès l'année 2007, pour mettre en location une partie de la surface disponible quai Conti.

La masse salariale se réduit de 6 M€ par rapport à 2007. Cette baisse s'explique par la suppression en 2008 de la subvention d'équilibre au fonds SPOEIE (5 M€) alors que le poste salaires proprement dit ne baisse que de 1 M€ par rapport à 2007, la mise en œuvre du plan de départs volontaires étant uniquement intervenue en fin d'année.

Le résultat d'exploitation est en forte hausse par rapport à 2007 pour s'établir à 16,7 M€ (à comparer à la perte de 6,4 M€ en 2007). Outre l'effet favorable de la hausse de chiffre d'affaires et l'effet de la suppression de la subvention au fonds SPOEIE, une partie de l'évolution positive est liée à des reprises de provision sur des risques commerciaux.

Malgré un résultat financier positif de 2 M€ grâce aux intérêts liés au placement de sa trésorerie, le résultat net, qui s'établit à 12,7 M€, ne reflète pas entièrement l'amélioration de l'exploitation en raison d'un résultat exceptionnel négatif de l'ordre de 6 M€. Ce résultat est composé de deux grandes masses :

- une dotation aux provisions de 12 M€

relative à la prise en charge par l'établissement des dépenses liées au transfert à l'Institut de la parcelle de l'An IV ;

- une reprise sur provision importante, non compensée par des charges (7 M€), due à une réévaluation à la baisse de La Monnaie de Paris du coût du plan de départs volontaires ayant un impact positif.

Perspectives

L'année 2009 devrait permettre à La Monnaie de Paris de trouver son régime de croisière en matière d'exploitation après une année 2008 exceptionnelle, en termes de commande de l'État mais également en restructuration avec la mise en place du plan de départ volontaire dont tous les gains devraient être tirés cette année.

Plusieurs défis importants devront être relevés par l'établissement. Le succès des monnaies de collection de la nouvelle gamme, avec le tirage de nouvelles pièces en or de 250 euros et en argent de 10 et 25 euros dans le cadre du partenariat avec La Poste, devra être confirmé de manière à stabiliser à un niveau important les revenus des activités concurrentielles.

Les efforts d'amélioration de la performance de l'entreprise devront se poursuivre. Ces efforts pourront être en partie redistribués aux salariés puisqu'un accord d'intéressement, associant les salariés à la rentabilité de l'entreprise, sera mis en place à partir de 2009.

La Monnaie de Paris devra également mettre en œuvre la convention signée avec l'Institut de France et débiter les opérations de déménagement nécessaires au transfert de la parcelle de l'an IV, ce qui supposera une profonde réorganisation du site parisien. Parallèlement à cette réorganisation, le concept store MetaMorphoses, en faveur duquel s'est prononcé le Conseil d'administration, poursuivra son développement. L'État actionnaire veillera tout particulièrement à ce que la rentabilité économique du projet soit garantie lors des principales phases de définition et de réalisation du projet.

CONSEIL D'ADMINISTRATION : Président : *Christophe Beaux* (personnalité qualifiée) ■ Administrateurs représentant l'État : *Guillaume Boudy, Emmanuel Constans, Alexis Kohler, Valérie Maldonado, Sylviane Miroux, Lionel Siret, Alexis Zajdenweber* ■ Personnalités qualifiées : *Philippe Braidy, Sylvain de Forges Lemoyne, Dominique Hollard, François Lemasson, Armand Pujal, Alain Robert* ■ Représentants des salariés : *Jean Bernadou, Jonathan Goimard, Michel Lasset, Franck Ludger, Christophe Robieux, Dominique Rocheville, Chantal Verry* ■ Mission de contrôle économique et financier : *Guy Worms* ■ Commissaire aux comptes : *Grant Thornton* ■



La Semmaris est titulaire de la concession de service public d'aménagement et d'exploitation du Marché d'intérêt national (MIN) de Paris-Rungis sur lequel sont implantées principalement des entreprises de commerce de gros de produits frais.

Le MIN de Rungis, premier marché mondial de gros en produits frais, joue un rôle déterminant en matière d'organisation des circuits de distribution des produits agricoles et alimentaires, d'animation de la concurrence dans ces secteurs économiques, de protection de la sécurité alimentaire et de valorisation des productions nationales agricoles et agroalimentaires.

Faits marquants

L'année 2008 marque la première année d'un plan quinquennal d'investissements qui répond à l'objectif d'accroître le développement du marché

Aux lendemains de la prise de participation, à hauteur d'un tiers du capital, de la foncière Altarea dans la Semmaris intervenue fin 2007, l'exercice 2008 enregistre des résultats en légère progression et une inflexion à la hausse des investissements conformément aux prévisions du plan d'affaires de l'entreprise.

Le montant total des investissements réalisés en 2008 sur le MIN s'élève ainsi à 28,2 M€ contre 11,9 M€ l'an passé, soit un niveau proche de la capacité d'autofinancement brute qui a été de 29 M€ sur l'exercice. Sur ce total de 28 M€ d'investissements facturés en 2008, la principale opération de densification du marché a permis la construction de 6000 m² pour un montant de 7,8 M€.

Les autres investissements, soit 20,3 M€, concernent des opérations de restructuration de locaux et de maintien du niveau technique du Marché. La Semmaris a en effet poursuivi sa politique de modernisation du marché afin de réhabiliter certains bâtiments, renforcer la sécurité incendie de certains secteurs du MIN, et densifier l'offre immobilière sur le Marché. Le chantier de rénovation du terminal ferro-

viaire fret du Marché a à nouveau été très actif en 2008 et la réception des ouvrages devrait intervenir en 2009.

Malgré une conjoncture dégradée marquée par un recul de la consommation alimentaire et un contexte incertain où la restauration commerciale a notamment souffert d'une certaine désaffection de la part de sa clientèle, le MIN de Rungis est parvenu à maintenir ses parts de marché puisque le chiffre d'affaires global des 1213 entreprises présentes sur le MIN a progressé de 4,2 % en 2008, pour atteindre 7909 M€.

En complément des actions traditionnelles de la politique de marketing stratégique de la Semmaris destinées à mieux faire connaître l'offre du MIN, des outils de suivi et d'analyse de la fréquentation des clients du Marché ont été mis en place au cours de l'exercice. Événement majeur de la fin d'année 2008, s'est tenue la cérémonie d'ouverture du 40^e anniversaire de Rungis pour célébrer la « Capitale mondiale du frais » à l'occasion de laquelle des animations se succéderont tout au long de l'année 2009.

À l'international, l'entreprise a également réalisé des missions de conseil au cours desquelles la Semmaris a pu faire valoir ses compétences. Les honoraires de son département Rungis Consultant ont progressé de 132 % sur l'exercice pour s'établir à 308 000 €.

Analyse financière

L'exercice se caractérise par la stabilité des revenus et la maîtrise des charges courantes de l'entreprise

Le chiffre d'affaires progresse de 3,4 % par rapport à l'année précédente pour s'établir à 83,4 M€. Les produits de l'activité immobilière, qui représentent 54,6 % du chiffre d'affaires total, reposent sur la variation de l'indice du coût de la construction (+5,05 % en 2008), d'une part, et la majoration des tarifs homologués (+2 % en 2008), d'autre part. Les produits sur les charges refacturées (eau, électricité, climatisation) s'établissent à 23,5 M€ (+3,8 % par rapport à 2007) et participent à hauteur de 25 % au chiffre d'affaires de l'entreprise. Les recettes de droits d'accès et de stationnement, qui contribuent à hauteur de 12 % du chiffre d'affaires, s'élèvent à 10,1 M€ et évoluent positivement (+5,4 %) grâce à un effet prix sur les entrées à la monnaie (+1 € du prix unitaire par rapport à 2007). La fréquentation du marché reste toutefois stable avec 6,6 millions d'entrées enregistrées sur l'année. Les redevances aux tonnages (1,6 % du chiffre d'affaires), qui concernent exclusivement les produits carnés, connaissent un recul de 4,2 %. L'essentiel de cette baisse est attribuable au secteur de la volaille, lequel pâtit des contrecoups de l'épizootie de grippe aviaire depuis 2005. Enfin, l'activité internationale de la Semmaris demeure

Degré d'appartenance au secteur public

I - Activité et résultat

II - Immobilisations nettes

III - Informations sur les fonds propres

IV - Dividendes et autres versements assimilés

V - Provisions

VI - Informations sur l'endettement financier

VII - Données sociales

VIII - Ratios

L'ANNÉE ÉCOULÉE

■ Le conseil d'administration s'est réuni à cinq reprises au cours de l'exercice 2008. Le comité financier, comité spécialisé créé par le conseil d'administration et composé de sept administrateurs, s'est également réuni cinq fois.

L'assemblée générale ordinaire a eu lieu le 26 mai 2009.

■ Février 2008 : présence d'une délégation de Rungis aux salons Fruit Logistica à Berlin, Gulfood à Dubaï, et Hotelympia à Londres.

■ Mars 2008 : congrès des maîtres cuisiniers de France.

■ Juillet 2008 : Rungis, partenaire officiel du Bocuse d'or Europe à Stavanger, en Norvège.

■ Septembre 2008 : 1^{re} édition du concours régional de l'innovation alimentaire à Rungis.

■ Novembre 2008 : cérémonie d'ouverture du 40^e anniversaire de Rungis.

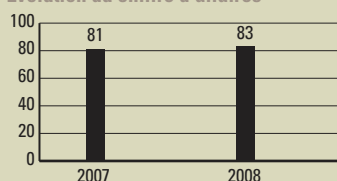
Fiche d'identité

■ Par décret n° 65-325 du 27 avril 1965 modifié, l'État a confié l'aménagement et la gestion du marché d'intérêt national de Paris-Rungis à la société d'économie mixte d'aménagement et de gestion du marché d'intérêt national de la région parisienne (Semmaris), marché sur lequel se sont transférées les anciennes halles centrales de Paris en 1969. L'État est actionnaire à hauteur de 33,33 % du capital.

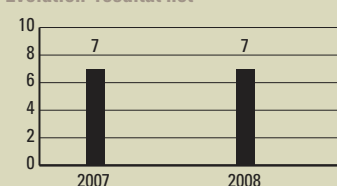
Comptes consolidés en millions d'euros

	2007	2008
Capital détenu par l'État (en %)	32,2	33,3
Capital détenu par le secteur public hors État (en %)	23,4	23,4
Valeur boursière de la participation de l'État au 31 décembre	/	/
Chiffre d'affaires	81	83
dont réalisé à l'étranger	0	0
Résultat d'exploitation/Résultat opérationnel	8	8
Résultat financier	1	2
Capacité d'autofinancement/		
Marge brute d'autofinancement	26	29
Résultat net - part du groupe	7	7
Résultat net - intérêts minoritaires	0	0
Résultat net de l'ensemble combiné	7	7
Total des immobilisations nettes	351	367
dont écart d'acquisition net	0	0
dont immobilisations incorporelles nettes	0	0
dont immobilisations financières nettes	14	14
Capitaux propres - part du groupe	53	57
Intérêts minoritaires	0	0
Dividendes versés au cours de l'exercice	1	2
dont reçus par l'État	0	0
Autres rémunérations de l'État	/	/
Provisions pour risques et charges	1	1
Dettes financières nettes	2	-3
Dettes financières brutes à plus d'un an	47	41
Effectifs en moyenne annuelle	215	212
Charges de personnel	14	14
Résultat (groupe + minoritaires)/Chiffre d'affaires	8,6 %	8,4 %
Charges de personnel/		
Effectifs moyens (en milliers €)	65,1	66,0
Résultat (groupe + minoritaires)/Fonds propres	13,2 %	12,3 %
Dettes financières nettes/Fonds propres	3,8 %	-5,3 %

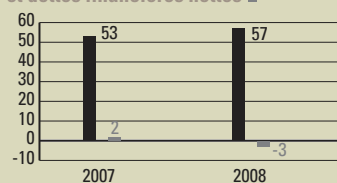
Évolution du chiffre d'affaires



Évolution résultat net



Évolution capitaux propres et dettes financières nettes



modeste avec 308 000 € d'honoraires mais participe très positivement à la réputation internationale de Rungis auprès des gestionnaires de marchés de gros étrangers.

Les charges d'exploitation s'établissent à 77,9 M€ en 2008 (+1,8 % par rapport à 2007) et reflètent une bonne maîtrise des charges, les soldes des intermédiaires de gestion restant globalement stables, par rapport à la progression du chiffre d'affaires (+ 3,4 %). La dotation aux amortissements du domaine concédé – immobilisations qui devront être remises gratuitement et en bon état à l'État au terme du contrat de concession (2034) – accuse une légère baisse (11,4 M€ contre 11,9 M€ en 2007), marquant la fin des amortissements de certaines anciennes immobilisations. Les amortissements de caducité (9,9 M€) sont pour leur part en augmentation mécanique du fait de l'accroissement des investissements de 7,9 % par rapport à 2007.

En 2008, la marge d'excédent brut d'exploitation se maintient à 35 % du chiffre d'affaires, l'excédent brut d'exploitation progressant au même rythme que le chiffre d'affaires (+3,4 %) pour atteindre 29,5 M€ en fin d'exercice. Le résultat financier enregistre une forte hausse et s'élève à 1,9 M€ contre 0,7 M€ en 2007, compte tenu de la baisse des charges financières (-0,6 M€) qui résulte du désendettement de la société à la suite de la conversion de la créance de l'État en capitaux propres au moment de l'entrée d'Altarea au capital, et de la progression des produits financiers issus de la trésorerie qui atteint désormais 47 M€ contre 39 M€ en 2007.

Il résulte de ce qui précède un résultat net 2008 de 7 M€ (7,1 M€ en 2007), soit une marge nette de 8,4 %. Un dividende de 2,9 M€ a été distribué aux actionnaires au titre de l'exercice.

CONSEIL D'ADMINISTRATION* : Président : *Marc Spielrein* (administrateur désigné en assemblée générale) ■ Administrateurs représentant l'État : *Francis Amand, Olivier Marembaud, Philippe Merillon, Solenne Lepage, Jeanne-Marie Lemierre* ■ Administrateurs représentant le groupe Altarea : *Gilles Boissonnet, Éric Dumas, Jean-François Favre, Jacques Nicolet, Alain Taravella* ■ Administrateurs représentant les autres personnes morales : *Bruno Borrel*(Sycopla), *Mireille Flam* (Ville de Paris), *Marc Hervouet* (Unigros), *Christian Hervy* (conseil général du Val-de-Marne), *Christian Pepineau* (chambre syndicale des fruits et légumes) ■ Administrateurs représentant les salariés : *Michel Boudignon* ■ Censeurs : *Claude Bellot* (président de la confédération générale de l'alimentation en détail), *Michel Caffin* (président de la chambre régionale d'agriculture), *Sylvie Planet* (présidente du comité technique consultatif) ■ Commissaires aux comptes : *KPMG, Cabinet Tomsin* ■

* La composition du conseil d'administration de la Semmaris est régie par les dispositions du décret-loi du 30 octobre 1935 modifié organisant le contrôle de l'État sur les sociétés, syndicats et associations ou entreprises de toute nature ayant fait appel au concours financier de l'État. Le conseil d'administration comprend dix-huit membres : cinq représentants de l'État nommés par arrêté, douze représentants des autres actionnaires élus par l'assemblée générale, et un représentant des salariés élu par le personnel de la société.

Perspectives

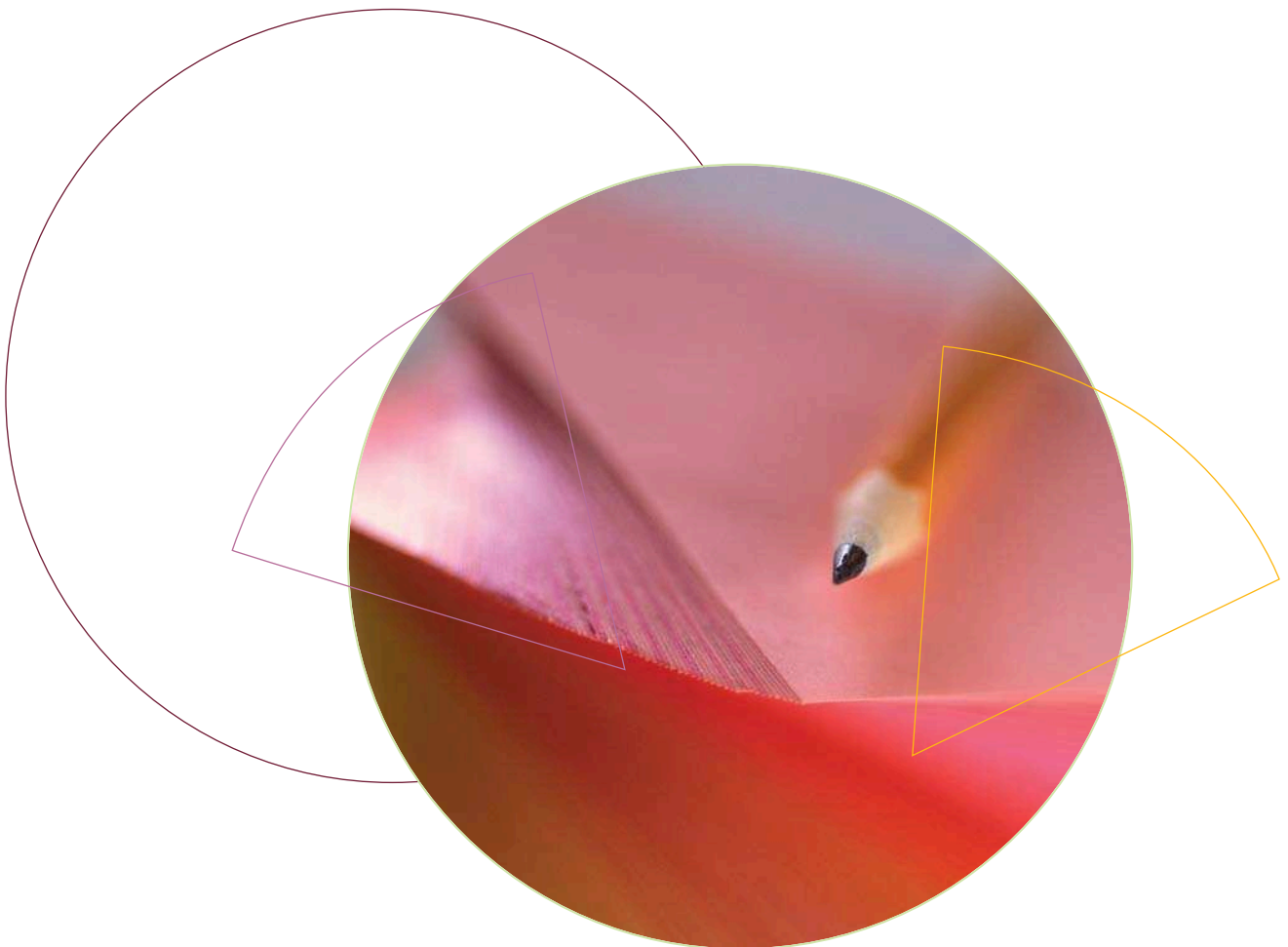
Le développement de l'offre de produits et de services

Au total, l'exercice 2008 amorce une double évolution en matière d'intensité capitalistique et de politique tarifaire, avec la reprise des investissements de capacité, d'une part, et la définition progressive de nouveaux déterminants tarifaires pour adapter l'évolution des tarifs aux infrastructures hétérogènes du Marché et à l'effort de contribution des catégories professionnelles, d'autre part. L'année 2008 est par construction un exercice de transition qui reflète encore les politiques d'investissements et tarifaires des exercices précédents, bâtissant toutefois les bases d'un modèle de développement de la Semmaris fondé sur l'optimisation des ressources de l'entreprise et du Marché. Le programme d'investissements des exercices à venir tiendra compte de la capacité financière de la Semmaris afin de préserver les équilibres bilanciaux.

L'international est enfin un levier de croissance important pour Rungis dont l'activité demeure essentiellement nationale. Les activités à l'export représentent environ 15 % de l'activité du Marché, du fait de l'internationalisation des filières des produits alimentaires. Ce segment d'activité constitue un axe de développement que la Semmaris continuera à encourager. La Semmaris pourra également rechercher d'autres sources de développement et participer à la gestion de marché de gros à l'international, tirant profit de son savoir-faire.



Comptes combinés 2008



Avis du groupe de personnalités indépendantes sur le rapport 2009 de l'État actionnaire – Agence des participations de l'État

Vu l'arrêté du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 28 janvier 2004 nommant le groupe chargé d'apprécier les questions de méthode comptable à trancher pour l'élaboration des états financiers du rapport relatif à l'État actionnaire prévu au I de l'article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001, modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de la Sécurité financière ;

Après avoir examiné :

- le Manuel de combinaison de l'Agence des Participations de l'État en date du 1^{er} février 2006 et ses mises à jour ;
- le rapport 2009 de l'État Actionnaire – Agence des Participations de l'État établi en application de l'article 142 de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 appelé ci-dessus.

Considérant que :

- cette combinaison s'inscrit dans un processus d'enrichissement constant de l'information prodiguée par les états financiers combinés conformément à la perspective affichée dans l'avertissement du rapport 2004 sur les premiers comptes combinés ;
- le processus ci-dessus concerne notamment le contenu du périmètre lui-même pour les entités pouvant être considérées comme répondant aux critères définis par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 la loi du 15 mai 2001 modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 ;
- les états financiers combinés 2008, leurs principes comptables et les notes annexes sont publiés aux pages 151 à 236 du rapport 2009 ;
- l'Avis requis des Personnalités Indépendantes suivant l'article 142 de la loi susvisée n'est pas une attestation d'audit des états financiers combinés de l'État actionnaire.

Le groupe de Personnalités Indépendantes :

- atteste la conformité des principes comptables contenus dans le Manuel de combinaison, rappelés à l'annexe 2 Principes Comptables figurants aux pages 162 à 170 du rapport 2009, avec ceux retenus en France pour les sociétés cotées sur un marché réglementé ;
- estime que ces principes comptables de combinaison sont de nature à couvrir l'ensemble des aspects techniques soulevés par la combinaison des Participations de l'État et que leur application intégrale doit permettre d'obtenir la meilleure image possible, du patrimoine, de la situation financière et du résultat des entités combinées comprises dans le périmètre de combinaison et indiquées à la note 31 du rapport 2009.

Paris, le 9 septembre 2009

Le groupe des Personnalités Indépendantes

MM. BLONDEL Patrice

NAHUM William

BRACCHI Antoine

STOLOWY Hervé

FRECHES Jean-Benoît

Les comptes présentés constituent des comptes combinés.

Les principales différences entre des comptes combinés et des comptes consolidés sont les suivantes :

■ compte tenu de l'absence de liens capitalistiques, les titres des entités intégrées ne sont pas éliminés.

En conséquence, aucun écart d'acquisition ou d'évaluation n'est constaté sur ces titres de participation ;

■ les capitaux propres combinés part du groupe ont été déterminés à partir des capitaux et des réserves des groupes concernés.

Ils incluent aussi la part des minoritaires issue d'une détention non exclusive par l'État du capital des sociétés mères des groupes concernés.

Sept entités du périmètre sont donc incluses dans la combinaison par dérogation en utilisant la méthode de la mise en équivalence (Air France KLM, France Télécom, Safran, Renault, EADS, Thales et Gaz de France-Suez).

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées. Le périmètre de combinaison inclut des entités présentant des comptes en référentiel français et d'autres entités présentant des comptes en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif des entités présentant des comptes conformément au référentiel IFRS, il a été opté dans la continuité des exercices précédents pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.

La publication des comptes de GIAT en normes IFRS à compter du 1^{er} janvier 2006, et des comptes de la RATP, de La Poste et de la SNCF et RFF à compter du 1^{er} janvier 2007 puis de La Française des Jeux à compter du 1^{er} janvier 2008, a conforté l'option retenue.

Au titre de l'exercice 2008, l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) n'a été réalisée que dans le cas où l'information a été obtenue et a été jugée suffisamment fiable. Les exceptions aux retraitements IFRS sont détaillées dans les principes comptables.

Pour l'exercice 2008, des modalités de simplification ont été mises en œuvre **pour le traitement des comptes intragroupes :**

- seules les opérations entre les principales entités des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été retraitées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

Les engagements hors bilan, les instruments financiers ainsi que les informations de nature fiscale (déficits reportables...) ont été synthétisés à partir des informations communiquées par les différents groupes.

Comptes combinés

Bilan actif 2008 et 2007 retraité (en millions d'euros)

Bilan	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007*
Écarts d'acquisition	4	13 607	15 195
Licences Marques et bases d'abonnés	5	1 958	2 299
Autres immobilisations incorporelles	6	5 199	10 258
Immobilisations corporelles DC	7	71 059	69 719
Immobilisations corporelles DP	8	130 527	132 063
Immeubles de placement	9	2 360	2 296
Titres mis en équivalence	10	43 939	25 525
Actifs financiers non courants	11	40 189	27 110
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	12	55 166	68 339
Impôts différés actifs	13	9 053	4 019
Autres actifs non courants	14	635	384
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		373 693	357 207
Stocks	15	16 003	16 452
Créances d'exploitation	16	52 795	55 224
Créances diverses	17	3 547	3 661
Prêts et créances de l'activité bancaire	12	48 819	43 320
Actifs financiers courants	11	21 102	29 523
Autres comptes de l'activité bancaire	12	5 208	4 907
Trésorerie et équivalent de trésorerie	18	17 603	22 092
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		165 077	175 179
Actifs non courants détenus en vue de la vente	19	193	444
TOTAL ACTIF		538 962	532 829

*Retraité voir, note 1.4.

Bilan passif 2008 et 2007 retraité (en millions d'euros)

Bilan	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007*
Capital et dotations en capital		46 213	47 033
Primes liées au capital		2 160	4 061
Réserves et report à nouveau		9 558	2 645
Résultat combiné		23 659	13 884
Capitaux Propres		81 591	67 622
Intérêts minoritaires		2 700	3 043
Capitaux Propres de l'ensemble combiné		84 291	70 666
Provisions non courantes	20	48 852	55 037
Avantages au personnel non courant	21	17 765	18 245
Passifs financiers non courants	22	86 628	87 637
Autres passifs non courants	23	28 213	26 738
Impôts différés passifs	13	5 256	9 457
PASSIFS NON COURANTS		186 713	197 113
Provisions courantes	20	6 375	5 718
Avantages au personnel courant	21	1 354	1 959
Passifs financiers courants	22	49 566	41 584
Dettes d'exploitation	25	61 695	62 257
Autres passifs courants	26	41 1961	39 303
Dettes de l'activité bancaire	27	106 860	114 050
PASSIFS COURANTS		267 810	264 871
Passifs non courants détenus en vue de la vente	19	148	178
TOTAL PASSIF		538 962	532 829

*Retraité, voir note 1.4.

Variation des capitaux propres 2007-2008 (en millions d'euros)

	Capital dotations en capital	Primes	Réserves	Capitaux propres
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2007	47 037	4 061	16 424	67 522
Retraitements sur ouverture*	(4)	0	104	100
Capitaux propres retraités	47 033	4 061	16 528	67 622
Augmentation de capital	330	449	630	1 409
Réduction de capital	-90	-561	0	-651
Dividendes			-6 962	-6 962
Variation de périmètre	-979	-1 789	5 796	3 028
Réaffectation des dotations en subventions	-79	0	11	-68
Juste valeur des instruments financiers			-3 502	-3 502
Écart actuariel sur engagement post emploi			-75	-75
Juste valeur des actifs disponibles à la vente			-2 918	-2 918
Écart de conversion			-2 388	-2 388
Résultat IFRS			23 659	23 659
Changement de méthode			168	168
Autres			2 270	2 270
Capitaux propres publiés au 31 décembre 2008	46 213	2 160	33 217	81 591

*Passage capitaux propres publiés aux capitaux propres retraités, voir note 1.4.

Comptes combinés

Tableaux de flux de trésorerie 2008 (en millions d'euros)

Opérations d'exploitation	31 décembre 2008
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	23 659
Intérêts minoritaires	107
Résultat des sociétés mises en équivalence	-3 329
Dividendes reçus des sociétés mises en équivalence	259
Amortissements et provisions (hors actif circulant)	3 805
Plus et moins values sur cession d'immobilisations	53
Subventions virées au résultat	-837
Impôts différés	-4 307
Effets résultat liés à l'actualisation	3 199
Effets résultat liés aux variations de juste valeur	80
Autres éléments non monétaires	-1 788
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	20 901
Variation du besoin en fonds de roulement	241
FLUX NET DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉ PAR L'ACTIVITÉ	21 142
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	
Acquisitions d'immobilisations	-37 076
Cessions d'immobilisations	2 419
Subventions d'investissement encaissées	4 036
Trésorerie nette sur acquisitions et cessions de filiales	-3 737
Autres flux liés aux opérations d'investissements	-4 307
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENTS	-38 664
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	
Augmentation de capital ou apports	1 200
<i>dont augmentation de capital sur opérations non monétaires</i>	<i>-1</i>
Réduction de capital apports	-649
<i>dont diminution de capital sur opérations non monétaires</i>	<i>4</i>
Dividendes versés aux actionnaires (de la mère)	-4 676
Dividendes versés aux minoritaires	-233
Variation des autres fonds propres	24
Variations des emprunts	15 875
<i>dont nouveaux financements au crédit bail</i>	<i>0</i>
Autres flux liés aux opérations de financement	2 435
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	13 978
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	-3 544

Analyse du flux de trésorerie de la période (en millions d'euros)

	31 décembre 2008
Trésorerie d'ouverture (note 23)	19 500
Incidence des variations de taux de charge	-163
Trésorerie de clôture (note 23)	15 793
FLUX DE TRÉSORERIE DE LA PÉRIODE	-3 544

Compte de résultat 2008 et 2007 retraité* (en millions d'euros)

Compte de résultat	Note	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Produits nets bancaires (LBP)	1	4 710	4 667
Chiffre d'affaires	1	148 331	151 360
Autres produits des activités ordinaires	1	6 540	6 875
Achats et charges externes	2	-83 721	-84 716
<i>Achats consommés</i>		<i>-54 938</i>	<i>-54 063</i>
<i>Charges externes</i>		<i>-28 783</i>	<i>-30 653</i>
Charges de personnel	2	-43 515	-43 003
Impôts et taxes	2	-6 041	-6 286
Autres produits et charges opérationnels	2	-3 684	-9 360
<i>Autres produits et charges d'exploitation</i>		<i>-775</i>	<i>-280</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>		<i>-927</i>	<i>1 660</i>
<i>Dotations nettes des reprises d'amortissement et de provisions</i>		<i>-1 982</i>	<i>-10 739</i>
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL		22 620	19 536
RÉSULTAT FINANCIER	3	-3 383	-5 014
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS		19 237	14 522
Impôts sur les bénéfices exigibles	13	-3 178	-4 229
Impôts sur les bénéfices différés	13	4 378	926
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession		-	-4
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES		20 437	11 216
Résultat des sociétés mises en équivalence	10	3 329	3 095
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ		23 766	14 311
Intérêts minoritaires		-107	-427
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE		23 659	13 884

*Retraité, voir note 1.4.



1 FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

- 1.1 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison
- 1.2 Transferts d'actifs ou de dettes à l'État
- 1.3 Autres points significatifs de la période
- 1.4 Retraitement sur le bilan d'ouverture
- 1.5 Événements postérieurs au 31 décembre 2008

2 PRINCIPES COMPTABLES

- 2.1 Référentiel comptable et principes généraux
- 2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement
- 2.3 Périmètre de combinaison
- 2.4 Homogénéité des principes et convergence
- 2.5 Élimination des comptes intra-groupes
- 2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes
- 2.7 Dépréciation d'actifs
- 2.8 Écarts d'acquisition
- 2.9 Marques et bases d'abonnés
- 2.10 Autres immobilisations incorporelles
- 2.11 Immobilisations corporelles - Domaine concédé
- 2.12 Immobilisations corporelles - Domaine propre
- 2.13 Location financement
- 2.14 Immeubles de placement
- 2.15 Actifs financiers
- 2.16 Stocks et encours
- 2.17 Créances d'exploitation
- 2.18 Actifs destinés à être vendus et abandon d'activité
- 2.19 Actions propres
- 2.20 Subventions publiques
- 2.21 Paiements fondés sur des actions
- 2.22 Provisions et passifs éventuels
- 2.23 Passifs financiers
- 2.24 Instruments financiers dérivés et comptabilité de couverture
- 2.25 Engagements de retraite et assimilés
- 2.26 Dettes fournisseurs et autres dettes
- 2.27 Impôts différés
- 2.28 Contrats de longue durée
- 2.29 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité
- 2.30 Estimations

3 NOTES ANNEXES

- Note 1 Chiffre d'affaires et autres produits des activités ordinaires
- Note 2 Charges et autres produits opérationnels
- Note 3 Résultat financier
- Note 4 Écarts d'acquisition
- Note 5 Marques et bases d'abonnés
- Note 6 Autres immobilisations incorporelles
- Note 7 Immobilisations corporelles – Domaine concédé
- Note 8 Immobilisations corporelles – Domaine propre
- Note 9 Immeubles de placement
- Note 10 Titres mis en équivalence
- Note 11 Actifs financiers courants et non courants
- Note 12 Prêts et créances de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 13 Impôts sur les bénéfices
- Note 14 Autres actifs non courants
- Note 15 Stocks
- Note 16 Créances d'exploitation
- Note 17 Créances diverses
- Note 18 Trésorerie et équivalent de trésorerie
- Note 19 Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs liés
- Note 20 Provisions
- Note 21 Avantages au personnel
- Note 22 Passifs financiers courants et non courants
- Note 23 Autres passifs non courants
- Note 24 Endettement net
- Note 25 Dettes d'exploitation
- Note 26 Autres passifs courants
- Note 27 Dettes de l'activité bancaire (La Poste)
- Note 28 Instruments financiers
- Note 29 Engagements hors bilan
- Note 30 Information sectorielle
- Note 31 Périmètre de combinaison

1. FAITS SIGNIFICATIFS DE LA PÉRIODE

1.1 Opérations sur le capital des entreprises du périmètre de combinaison

■ 1.1.1 Fusion de Gaz de France avec Suez

La fusion entre Gaz de France et Suez annoncée publiquement en février 2006, est devenue effective le 22 juillet 2008, après la signature du projet de traité intervenu le 5 juin 2008, l'approbation de celui-ci par les assemblées générales extraordinaires des deux groupes le 16 juillet 2008, ainsi que la levée des dernières conditions suspensives, telles que prévues dans le traité de fusion. L'opération a consisté en une fusion-absorption de Suez par Gaz de France, la parité d'échange proposée ayant été fixée à 21 actions Gaz de France pour 22 actions Suez.

Cette fusion-absorption a été précédée d'un certain nombre d'opérations destinées à permettre à Suez de distribuer à ses actionnaires 65 % des actions composant le capital de Suez Environnement Company, opération sans impact sur les capitaux propres consolidés du nouveau groupe GDF Suez car comptabilisée comme une distribution de dividendes au niveau des capitaux propres part du Groupe et une augmentation des intérêts minoritaires. En effet, à l'issue de l'apport-distribution préalable à la fusion, GDF Suez détient 35 % de Suez Environnement Company et en conserve le contrôle exclusif au travers d'un pacte d'actionnaires regroupant GDF Suez et les principaux actionnaires de l'ancien groupe Suez, et représentant ensemble environ 47 % du capital de Suez Environnement Company.

D'un point de vue comptable, dans les comptes GDF Suez, la fusion est analysée comme une acquisition « inversée » de Gaz de France par Suez. En effet, si l'opération est juridiquement réalisée par voie d'absorption de Suez par Gaz de France pour des raisons de continuité opérationnelle, l'appréciation de l'ensemble des critères prévus par la norme IFRS3 « Regroupement d'entreprises » a conduit à identifier Suez comme l'acquéreur comptable de Gaz de France.

Le *goodwill* dégagé sur l'entité Gaz de France lors de cette opération peut être détaillé comme suit :

Montant en millions d'euros

Prix d'acquisition	39 818
Coût directement imputable à la transaction	103
Coût historique des actions Gaz de France détenues par Suez	272
TOTAL DU COÛT DU REGROUPEMENT D'ENTREPRISES	40 193
Actifs nets réévalués	28 803
Goodwill	11 390

Cette opération a été rémunérée par Suez par augmentation de son capital soit la création de 993 millions d'actions d'une valeur unitaire de 40,09 €.

Dans les comptes combinés, cette opération a été traduite de la même manière que dans ceux de GDF Suez et a conduit à remplacer, conformément aux règles de combinaison, le montant des capitaux propres de Gaz de France combinés à 100 %¹ par la quote-part de capitaux propres Suez possédée par l'État mise en équivalence, soit 35,66 %. Cette opération conduit à générer une augmentation des capitaux propres de la combinaison de 3542 M€.

■ 1.1.2 Acquisition de British Energy et de 49,99 % des actifs nucléaires de Constellation par EDF

OPA sur British Energy par EDF

L'opération d'acquisition de British Energy par EDF dont la prise de contrôle est intervenue à partir du 5 janvier 2009 par EDF, est une étape capitale dans le développement du groupe. EDF attend de cette acquisition qu'elle :

- renforce la position d'EDF à travers le monde en matière de nouveau programme nucléaire mondial en construisant quatre EPR au Royaume-Uni, avec l'objectif que le premier soit en service avant la fin d'année 2017 ;
- permette l'utilisation combinée de l'expertise et du savoir-faire du groupe British Energy et d'EDF dans le nucléaire afin d'augmenter sa capacité globale ;
- consolide ses positions sur le marché britannique grâce à un meilleur équilibre entre production et commercialisation ;
- permette de générer, au niveau du groupe élargi, des synergies de coûts et de revenus.

British Energy, avec une capacité installée totale de 10,6 GW, est le premier producteur d'électricité au Royaume-Uni ainsi que le premier exploitant nucléaire avec huit centrales.

Le 24 septembre 2008, EDF et British Energy ont annoncé être parvenus à un accord sur les modalités d'une offre publique d'acquisition à lancer par Lake Acquisitions Limited (« Lake Acquisitions »), une filiale intégralement détenue par EDF, sur le capital de British Energy.

Le 25 septembre 2008, Lake Acquisitions a annoncé avoir acquis sur le marché 274 288 774 actions British Energy, représentant approximativement 26,53 % du capital social de British Energy à cette date.

Le 5 novembre 2008, Lake Acquisitions a soumis les modalités de ses offres recommandées pour acquérir la totalité du capital social émis et à émettre de British Energy, à l'exclusion de l'Action Spéciale et des actions ordinaires de British Energy déjà détenues par Lake Acquisitions. L'opération était soumise à certaines conditions suspensives, notamment l'autorisation par la Commission européenne en vertu de la réglementation sur les concentrations.

Le 3 novembre 2008, EDF a notifié cette opération auprès de la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations. Le 22 décembre 2008, la Commission a annoncé sa décision d'approuver l'acquisition de British Energy par Lake Acquisitions, sous réserve de la réalisation par EDF de certains engagements convenus. Ceux-ci doivent être réalisés au cours des prochaines années.

Le 5 janvier 2009, Lake Acquisitions a annoncé que ses offres étaient devenues inconditionnelles à tous égards et que l'acquisition était effective. À cette date, la procédure de retrait des actions ordinaires de British Energy de la cotation à la Liste Officielle et de l'admission à la négociation au Main Market du London Stock Exchange a été engagée. Ce retrait de la cote et de l'admission à la négociation a pris effet le 3 février 2009.

Le coût d'acquisition total de British Energy, apprécié au 5 janvier 2009, incluant les 26,5 % achetés en septembre 2008 s'élève à 11 998 millions de livres sterling (hors actions restant en circulation et hors frais liés à l'acquisition) équivalent à 13 232 millions d'euros.

Le financement de l'acquisition de British Energy a été assuré initialement par la trésorerie d'EDF et par un crédit syndiqué bancaire de 11 milliards de livres sterling souscrit le 23 septembre 2008 avec deux tranches de maturités 1 an et 3 ans dont le refinancement se fera notamment sur le marché des capitaux.

Au 31 décembre 2008, le crédit syndiqué n'a fait l'objet d'aucun tirage et n'a donc pas d'incidence sur les comptes combinés au 31 décembre 2008.

¹ - Le taux de participation dans Gaz de France était de 79,8 %, retenu à 100 % compte tenu des règles de combinaison.

Rachat de 49,99 % des actifs nucléaires de Constellation par EDF

Le 17 décembre 2008, Constellation Energy Group (CEG) et EDF ont conclu un accord prévoyant l'acquisition par EDF, au travers d'un joint-venture de 49,99 % des actifs de production nucléaire de CEG pour un montant de 4,5 milliards de dollars. L'accord prévoit un investissement immédiat de 1 milliard de dollars en liquidités à imputer sur le prix d'achat lors du closing de l'opération. En outre, une option de vente à EDF de centrales de production non nucléaire pour un montant pouvant atteindre 2 milliards de dollars a été consentie à CEG. Cet accord a reçu les différentes autorisations réglementaires américaines.

De plus, l'accord prévoit la mise à disposition par EDF d'une ligne de financement intermédiaire de 600 millions de dollars (« backstop ») jusqu'à l'approbation par les autorités américaines compétentes du transfert de ces actifs non nucléaires ou au plus tard, jusqu'à six mois après la date de signature de l'accord. Suite à des achats d'actions CEG sur le marché par EDF et à la conversion par MidAmerican d'une partie de ses actions préférentielles, la participation d'EDF dans CEG est de 8,52 % au 31 décembre 2008.

Au 31 décembre 2008, ces opérations ont conduit dans les comptes combinés à une augmentation des actifs disponibles à la vente à hauteur de 3 100 M€ financée en totalité par de la dette.

1.1.3 OPA de SNCF sur Geodis

Dans le cadre de l'offre publique d'achat de Geodis close fin juillet 2008 suivie d'une procédure de retrait obligatoire intervenue le 8 août 2008, le groupe SNCF a acquis 4 535 912 actions Geodis au prix de 132,15 € par action, coupon détaché. SNCF détient ainsi 100 % de la filiale.

Au 31 décembre 2008, la société Geodis a été consolidée en intégration globale dans les comptes de la SNCF et dans les comptes combinés.

1.1.4 Prises de participations entre Aéroports de Paris et Schiphol Group

Aéroports de Paris et Schiphol Group ont conclu un accord de coopération industrielle de long terme et de prise de participations croisées effectif au 1^{er} décembre 2008, chacune des sociétés prenant une participation de 8 % dans le capital de l'autre.

D'une durée initiale de douze ans, l'accord de coopération industrielle s'appuie sur une structure de gouvernance efficace et équilibrée afin d'en assurer la réussite:

- un Comité de Coopération Industrielle supervise la coopération.
- huit Comités de Pilotage, co-présidés par les deux sociétés et composés d'un nombre égal de représentants de chaque société, sont chargés de mettre en place la coopération dans huit domaines: développement du double *hub* et de l'attractivité du réseau, opérations aéroportuaires, activités commerciales, développement international, immobilier, télécommunications et « IT », développement durable et achats.

Le président-directeur général d'Aéroports de Paris a été nommé au conseil de surveillance de Schiphol Group et réciproquement, le « *Chief Executive Officer* » et le « *Chief Financial Officer* » de Schiphol Group ont été nommés au conseil d'administration d'Aéroports de Paris.

Aéroports de Paris et Schiphol Group ont identifié des synergies combinées de revenus et de coûts qui produiront des effets à partir de l'année 2010.

Le prix d'acquisition par Aéroports de Paris des actions de Schiphol Group, représentant 8 % du capital et des droits de vote de la société, s'élève à 375,1 M€ dont 5,5 M€ de frais d'acquisition.

Par ailleurs, l'État a cédé 8 % d'ADP à Schiphol Group pour un montant de 530 M€.

Cette opération n'a aucune incidence sur les capitaux propres combinés, la diminution de la participation de l'État dans Aéroports de Paris n'ayant pas d'incidence dans les capitaux propres combinés.

1.1.5 Création de la SPPE

La Société de Prise de Participation de l'État (SPPE), société dont l'État est l'unique actionnaire, a pour objet de souscrire à des titres émis par les établissements de crédit et constitutifs de fonds propres réglementaires pour ceux-ci, dans la limite d'un plafond de 40 milliards d'euros.

En application de l'article 6 de la loi n° 2008-1061 du 16 octobre 2008, les financements de la SPPE peuvent bénéficier de la garantie de l'État.

La SPPE, constituée initialement en SAS, a été transformée en société anonyme à conseil d'administration lors de l'assemblée générale du 18 novembre 2008, après que son capital ait été augmenté par conversion d'une avance d'actionnaire à hauteur de 450 M€. L'exercice 2008 constitue son premier exercice.

L'activité de la SPPE en 2008 peut se résumer aux principales opérations suivantes:

- 2 octobre 2008: obtention d'une avance d'actionnaire consentie par l'État à la

SPPE pour un montant de 1 Md€, transformée à hauteur de 450 M€ en capitaux propres en date du 18 novembre 2008.

- 3 octobre 2008: Souscription à l'augmentation de capital de DEXIA, pour un montant de 1 Md€ pour une participation de 5,7 %;
- 10 décembre 2008: Souscription par la SPPE d'un emprunt obligataire de 11,1 Md€ auprès de la Caisse de la dette publique;
- 11 décembre 2008 Souscription par la SPPE de Titres Super Subordonnés (10,5 Md€) émis par les principaux groupes bancaires français et remboursement du solde de l'avance d'actionnaire à l'État.

Au 31 décembre 2008, la SPPE participe à hauteur de 35 M€ aux capitaux propres combinés après résultat et a conduit à une augmentation des actifs financiers non courants à hauteur de 11 100 M€ et des dettes financières à hauteur de 11 400 M€.

1.1.6 Création du FSI

Société anonyme détenue à 51 % par la Caisse des Dépôts et 49 % par l'État, le FSI intervient en fonds propres dans des entreprises porteuses de projets créateurs de valeur et de compétitivité pour l'économie. Le FSI prend des participations minoritaires et a vocation à intervenir seul ou en co-investissement.

Les dates clés du FSI sont:

- le 20 novembre 2008: annonce par les autorités publiques du projet de création du FSI.
- le 19 décembre 2008: premier conseil d'administration du FSI.

Le FSI prend des participations minoritaires pour des durées limitées avec un horizon de moyen-long terme. Il souhaite avoir recours à des co-investisseurs, publics ou privés, français ou étrangers. Il s'implique dans la gouvernance des entreprises et investit de manière privilégiée dans des entreprises stratégiques au regard de la compétitivité de l'économie.

Le capital du FSI est de 150 K€ au 31 décembre 2008.

Une augmentation de capital pour 1 Md€ a été réalisée en février 2009 suivie en juillet 2009 d'un apport pour 1 Md€.

Au 31 décembre 2008, aucune opération de prise de participations n'avait été finalisée les premiers ont eu lieu sur l'exercice 2009. Dans les comptes combinés, les comptes du FSI ont été mis en équivalence.

■ 1.1.7 Création d'Audiovisuel Extérieur de la France

La constitution de la société « Audiovisuel Extérieur de la France » s'est faite en plusieurs étapes :

- création le 3 décembre 2007 initialement sous forme d'une SAS d'un capital de 37 000 €,
- modification de forme juridique en date du 4 avril 2008 en société anonyme,
- changement de dénomination le 4 avril 2009 en « SA Audiovisuel Extérieur de la France »,
- en date du 17 décembre 2008, une augmentation du capital social à hauteur de 4,5 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription par voie de création et d'émission de 450 866 actions nouvelles d'une valeur de 10 euros chacune.

Au 31 décembre 2008, Audiovisuel Extérieur de la France est une société anonyme au capital de 4,5 M€.

L'État a engagé une profonde réforme visant à conduire une politique audiovisuelle extérieure cohérente, à avoir une stratégie plus lisible et à améliorer l'efficacité de chacune des sociétés contribuant à cette politique. C'est dans ce contexte qu'a été créée la société Audiovisuel Extérieur de la France, qui a vocation à regrouper les participations publiques dans les sociétés de l'audiovisuel extérieur.

Dans les comptes combinés au 31 décembre 2008 seuls le capital et la trésorerie de 4,5 M€ ont été enregistrés.

■ 1.1.8 Réforme portuaire

La réforme des ports autonomes a été lancée par le Président de la République en janvier 2008, concrétisée par la loi du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire, puis par le décret du 9 octobre 2008 pris pour son application, et enfin par le décret du 6 novembre 2008 instituant les « grands ports maritimes ».

Selon les termes de la loi, le grand port maritime est substitué de plein droit au port autonome, dans tous les droits et obligations attachés aux biens remis et aux activités transférées.

Les textes créent une nouvelle gouvernance des ports, désormais gérés par :

- un conseil de surveillance de dix-sept membres,
- un conseil de développement de trente membres,
- un directoire de trois membres, présidé par le directeur général du grand port maritime.

Le décret du 9 octobre prévoit également la création, par le conseil de surveillance, de diverses commissions dont, obligatoirement, un comité d'audit et une commission consultative des marchés du port.

L'autre volet important de la réforme est la cessation programmée, dans les grands ports maritimes, de l'activité d'exploitation des outillages de quai par les grands ports maritimes, ceci dans les deux ans suivant l'adoption, par leur Conseil de surveillance, du « projet stratégique » prévu par la loi du 4 juillet. Ce projet doit dessiner, pour les cinq années à venir, les modalités de départ vers les entreprises de manutention portuaires, des agents affectés à cette activité, de même que les conditions de cession à ces entreprises, du parc d'engins de manutention. Il décrit également, pour cette période, l'organisation et l'activité, désormais nettement recentré sur l'exercice de ses missions régaliennes, dans un contexte d'équilibre économique et financier.

Le projet stratégique est élaboré par les responsables du port, en concertation étroite avec les services de l'établissement et les représentants des salariés, et son contenu est présenté au conseil de surveillance, après avis du conseil de développement, et une large concertation.

À l'issue de négociations, conduites, au niveau national, entre les ports – représentés par l'UPACCIM devenue l'Union des ports de France (UPF) – l'UNIM, et les représentants des personnels concernés par la réforme, un « accord-cadre » a été conclu, le 30 octobre 2008, définissant les modalités de départ des agents, dans des conditions permettant de préserver au mieux leurs intérêts. Les dispositions de cet accord-cadre ont été rendues obligatoires par décret du 28 novembre 2008 ; elles doivent désormais être déclinées au niveau local.

Les engagements auxquels ont souscrit les grands ports maritimes au titre de l'accord-cadre ne deviendront définitifs qu'à partir de la signature, par l'ensemble des partenaires (ports, entreprises d'accueil, représentants des salariés), des accords locaux précisant les conditions de détachement des salariés.

Enfin, selon la loi du 4 juillet 2008, les biens de l'État affectés aux ports autonomes maritimes leur sont remis en pleine propriété, à l'exception de ceux relevant du domaine public naturel. Dans ces conditions, l'amortissement de ces biens est désormais à la charge des grands ports, aussi a-t-il été mis fin, à compter de la parution de la loi, à la neutralisation de ces amortissements au compte de résultat.

Cette réforme n'a aucune incidence sur les capitaux propres combinés.

1.2 Les transferts d'actifs ou de dettes à l'État

■ 1.2.1 Au cours de l'année 2008, l'Érap a achevé sa mission de financement de l'acquisition des titres France Télécom effectuée en 2003.

Au cours de l'exercice 2008, l'Érap a remboursé le principal de l'émission obligataire « Séries 1 » d'avril 2003 pour un montant de 4 000 M€ puis a réalisé, conformément à l'article 62 de la loi n° 2008-1425 du 27 décembre 2008 de finances pour 2009 adoptée par le Parlement français, le transfert de ses droits et obligations au titre de l'émission obligataire « Séries 2 » de 2 400 M€ émise en 2003 et arrivant à échéance en avril 2010 à l'État, qui en assurera désormais le paiement. La dette reprise y compris les intérêts courus calculés à la date de promulgation de la loi de finances pour 2009 est égale à 2 461 M€. En contrepartie de la reprise de cette dette par l'État, l'Érap a livré à l'État 127 165 000 actions France Télécom, valorisées à 19,35 € par action.

Par ailleurs l'Érap a procédé le 19 décembre 2008 au paiement d'un dividende au titre de l'exercice 2007, de 578 M€ à l'État, soit la totalité de son résultat distribuable de l'exercice. Ce montant a été payé à hauteur de 150 M€ en numéraire. Le solde de la distribution a été effectué en nature par transfert à l'État de 22,5 millions d'actions France Télécom valorisées à 19,06 € par action.

Dans les comptes combinés, la plus value enregistrée par l'Érap au titre de la cession des titres France Télécom à l'État a été annulée. Cette opération n'a donc pas d'incidence dans les comptes combinés.

1.2.2 Dissolution de l'Épic Charbonnages de France (CDF)

La dissolution de l'Épic Charbonnages de France, impliquant les transferts des biens, droits et obligations, soit à l'État, soit à des entités nommément désignées, a conduit dès le 1^{er} janvier 2008, à la réalisation d'un « bilan d'ouverture » prenant en compte l'impact de ces transferts. Le principal transfert concerne l'endettement à long terme transféré à l'État.

Conformément à la loi n° 2007-1822 du 24 décembre 2007 de finances pour 2008, en son article n° 55, les droits et obligations afférents aux contrats d'emprunt figurant au bilan de l'Épic Charbonnages de France sont transférés à l'État à compter de la date de dissolution prévue par l'article 146 du Code Minier, et au plus tard le 31 janvier 2008.

Le montant transféré, concernant le capital restant dû au 31 décembre 2007 ainsi que les intérêts courus et non échus à cette date, se monte à la somme de 2 496 M€. Ce transfert génère dans les comptes 2008 de Charbonnages de France un produit exceptionnel de même montant. *Ce produit a été conservé dans les comptes combinés.*

Par ailleurs, le Fonds d'Industrialisation des Bassins Miniers (FIBM) a été transféré au Centre national pour l'aménagement des structures des exploitations agricoles (CNASEA) pour un montant de 3 M€, les biens immobilisés ont été transférés à l'État (une provision de 3 M€ a ramené leur valeur nette comptable à 0) et les prêts au personnel ont été transférés à l'ANGDM, ce qui s'est traduit par une sortie de trésorerie de 8 M€ dans les comptes combinés.

1.3 Les autres points significatifs de la période

■ 1.3.1 Valorisation des actifs d'infrastructure et impôt différé chez RFF

Valorisation des actifs d'infrastructure

L'évolution importante de plusieurs indices de perte (reprise) de valeur a conduit RFF à réaliser un nouveau test de dépréciation de ses actifs de l'UGT Infrastructure en date du 31 décembre 2008.

Les évolutions de ces indices sont liées à la redéfinition du modèle économique de l'établissement public en lien avec la signature, le 3 novembre 2008, d'un contrat de performance entre l'État et RFF, parallèlement à une refonte des subventions octroyées par l'État à RFF qui prendra effet à compter de l'exercice 2009.

Compte tenu de ces évolutions, le test de dépréciation a dû être adapté dans ses modalités d'application. Les modifications apportées concernent :

- l'intégration des immobilisations de renouvellement en cours à la valeur comptable des actifs comparée à la valeur recouvrable ;
- le remplacement des anciens flux de subvention, contributions aux charges d'infrastructures et subvention de renouvellement, par le nouveau flux, plus important, des subventions d'exploitation.

Dans ce nouveau contexte, la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure apparaît fortement augmentée, ce qui conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation précédemment comptabilisée. En application de la réglementation comptable, la reprise de la dépréciation

existante se traduit, d'une part, par la comptabilisation d'une reprise de dépréciation de 10 130 M€ et, d'autre part, par la comptabilisation d'un amortissement complémentaire réestimé à 922,8 M€, d'où un impact net sur le résultat non courant des comptes combinés de + 9 207,2 M€.

Impôts différés

Jusqu'au 31 décembre 2008, RFF n'avait pas constaté d'actifs d'impôts différés compte tenu de l'incertitude portant sur leur recouvrement. Au 31 décembre 2008, RFF bénéficie d'un nouveau modèle économique (cf. supra § « Valorisation des actifs d'infrastructure ») qui lui donne de la visibilité sur l'utilisation de ses pertes reportables, grâce à des résultats futurs bénéficiaires.

En conséquence, les conditions sont réunies, pour comptabiliser, en application de la norme IAS 12, une créance d'impôt différé au 31 décembre 2008 pour un montant de 3 890,9 M€ dont 3 811 M€ en contrepartie du résultat de l'exercice et 79,9 M€ en contrepartie des réserves.

■ 1.3.2 Réforme du régime de retraite des industries électriques et gazières en France

Le décret relatif au régime spécial de retraite des agents des industries électriques et gazières (IEG), publié au journal officiel le 22 janvier 2008, est venu, conformément au document d'orientation sur les retraites du 10 octobre 2007, apporter les premières modifications au régime spécial de retraite des agents des IEG.

Les principales dispositions de ce décret concernent :

- l'allongement de la durée de cotisations des agents, nécessaire pour ouvrir droit à une pension à taux plein, qui est portée à 40 ans en 2012, son évolution étant par la suite identique à celle du régime des fonctionnaires d'État ;
- la mise en place d'une décote et d'une surcote des taux de pension. La décote consiste en l'application d'une pénalité financière pour les salariés qui n'ont pas atteint la durée d'assurance nécessaire à l'obtention d'une pension à taux plein. À l'inverse, la surcote correspond à une majoration de pension applicable aux salariés qui prolongent leur activité au-delà de 60 ans et de 160 trimestres de durée d'assurance, sous certaines conditions ;
- l'indexation des pensions sur l'inflation et non plus sur le salaire national de base (SNB) à compter du 1^{er} janvier 2009.

Ce décret, qui est entré en vigueur au 1^{er} juillet 2008, est complété par les décrets du 27 juin 2008, du 2 juillet 2008 et du 20 octobre 2008 qui traitent, entre autres

points, de l'instauration d'un minimum de pension, des avantages familiaux et conjugués, de la fixation de la limite d'âge de départ en retraite à 65 ans, de la fin de la fixation de l'âge de départ en inactivité à l'initiative de l'employeur et de la levée dans certaines conditions de la « clause des 15 ans », 15 ans représentant avant cette réforme, la durée minimale exigée pour bénéficier d'une pension de retraite des IEG. Ces décrets modifient le statut des agents des Industries électriques et gazières.

Dans le cadre de cette réforme et selon les principes posés par le document d'orientation sur les retraites, un accord a été signé le 29 janvier 2008 pour la branche des IEG. Il prévoit les principales mesures d'accompagnement suivantes :

- des dispositions relatives aux salaires des agents : une augmentation du salaire national de base de 4,31 % au 1^{er} janvier 2008, applicable aux agents actifs comme inactifs, qui se combine pour les agents actifs avec la suppression de la prime de compensation de la cotisation retraite de 2,85 %, et une revalorisation de la grille des salaires qui comprend également une revalorisation des niveaux d'embauche pour les agents d'exécution,
- des premières dispositions en lien avec l'allongement des parcours professionnels comme la création de deux échelons d'ancienneté supplémentaires ou la modification du barème des indemnités de départ en inactivité.

Au cours du second semestre 2008, les accords de branche et d'entreprises ont été finalisés concernant la prévoyance et la mise en place d'un régime de retraite supplémentaire pour les agents bénéficiant du régime statutaire des IEG. Ces accords ont pris effet au 1^{er} janvier 2009 et ne génèrent pas d'engagement complémentaire pour le groupe EDF.

D'autres accords sont encore en discussion et concernent, entre autres points, la prise en compte de la spécificité des métiers ou la couverture maladie supplémentaire. Ces accords restent à finaliser sur 2009 et les incidences financières correspondantes seront comptabilisées, le cas échéant, lors de la conclusion de ces accords.

■ 1.3.3 Prolongation de la durée d'application du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché (TaRTAM)

La loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008 prolonge le dispositif du TaRTAM jusqu'au 30 juin 2010.

Outre la prolongation du dispositif du TaRTAM, cette loi prévoit également de permettre à tout consommateur final de bénéficier de ce tarif, quand bien même il ne bénéficierait pas actuellement du TaRTAM.

Cette prolongation entraîne un complément de provisions sur les comptes 2008 d'EDF de 1 263 M€ au titre de la contribution à la compensation des fournisseurs d'électricité en 2009 et 2010, partiellement compensé à hauteur de 68 M€ par les refacturations attendues auprès de partenaires dans des centrales nucléaires, pour lesquels ces charges sont répercutées.

■ 1.3.4 Évolution du Groupe France Télévisions

Le 8 janvier 2008, le Président de la République a annoncé qu'une réflexion devait être engagée au sujet du financement de la télévision publique, portant notamment sur la suppression de la publicité sur les chaînes publiques. Le Président de la République et les ministres se sont parallèlement engagés à fournir au groupe France Télévisions une compensation intégrale des pertes de recettes publicitaires.

Les ministres de tutelle ont effectivement engagé des travaux à cet effet, conduisant au dépôt d'un projet de loi qui au-delà de la fusion des entités de programmes au sein de FTV, organise l'arrêt de la publicité de 20 heures à 6 heures dès le début de 2009, puis ultérieurement l'arrêt complet de la publicité pour fin 2011, tant sur les antennes nationales que sur les antennes ultramarines.

France Télévisions connaît donc un bouleversement de son modèle économique. Face au recul des recettes d'exploitation par rapport à 2007 (205 M€), les pouvoirs publics ont fait le choix d'augmenter le capital de France Télévisions de 150 millions d'euros sur l'exercice 2008 pour conforter sa situation financière. Ces deux éléments expliquent le niveau de perte d'exploitation du Groupe sur l'exercice (101 M€). Par ailleurs, le Groupe a reconnu dans ses comptes des dépréciations d'actifs et des provisions pour contrôle fiscal. Ces éléments exception-

nels sont compensés par la reconnaissance d'impôts différés actifs liés au déficit de cet exercice (montant 90 M€). Cette reconnaissance a été limitée au montant des impôts différés passifs du groupe, compte tenu de la négociation en cours sur le plan d'affaires pluri annuel, tel que mentionné au paragraphe précédent. L'incidence dans les comptes combinés 2008 est un produit fiscal de 90 M€.

■ 1.3.5 Utilisation de l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7 pour le reclassement des actifs

La Banque Postale a utilisé les possibilités de reclassement de certains actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « prêts et créances » offerte par l'amendement du 13 octobre 2008 aux normes IAS 39 et IFRS 7.

Cet amendement permet de reclasser les actifs financiers autres que les dérivés et que les actifs financiers désignés à la juste valeur par le résultat en dehors de la catégorie juste valeur par le résultat dans des circonstances rares. Il permet également de transférer des actifs financiers de la catégorie actifs disponibles à la vente vers celle de prêts et créances à la condition qu'ils répondent à la définition de cette dernière à la date du reclassement et que l'entité a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert d'une partie des titres du portefeuille des actifs disponibles à la vente qui ne présentaient plus la liquidité attendue vers le portefeuille « prêts et créances » permet de donner une meilleure image dans les états financiers de l'allocation de ressources de La Banque Postale. Ces reclassements ont été réalisés à la juste valeur en date du 1^{er} juillet 2008.

Montants reclassés

(en millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007
	Montant au bilan	Juste valeur	Juste valeur
Montants avant impôts			
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances	2 459	2 380	2 485

Montants enregistrés en résultat et dans les capitaux propres au titre des actifs reclassés

(en millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007
	Résultat	Capitaux propres*	Capitaux propres
Montants avant impôts			
Actifs disponibles à la vente reclassés dans la catégorie prêts et créances			
Intérêts et assimilés sur opérations de trésorerie et interbancaires	71		
Dépréciations			
Gains ou pertes latents sur actifs disponibles à la vente		-42	-30

(* Jusqu'à la date du 1^{er} juillet 2008.

1.4 Retraitements sur le bilan d'ouverture

Des entités ont enregistré des corrections sur leurs données d'ouverture, ces corrections sont de trois natures : des reclassements, des changements de méthode et un passage en normes IFRS (La Française des Jeux). Ces corrections, qui n'ont pas d'incidence significatives sur les capitaux propres, sont synthétisées dans les tableaux ci-après :

	31 décembre 2007	Areva	La Française des jeux	La Poste	SNCF	Autres	Total	31 décembre 2007 retraité
Écarts d'acquisition	15 195	0	0	0	0	0	0	15 195
Licences, marques et bases d'abonnés	2 301	0	-2	0	0	0	-2	2 299
Autres immobilisations incorporelles	10 248	0	10	0	0	0	10	10 258
Immobilisations corporelles - Domaine concédé	69 700	0	0	0	0	19	19	69 719
Immobilisations corporelles - Domaine propre	132 094	0	0	0	-33	1	-32	132 063
Immeubles de placement	2 296	0	0	0	0	0	0	2 296
Titres mis en équivalence	25 492	0	0	0	33	0	33	25 525
Actifs financiers non courants	30 331	-3 711	488	0	1	0	-3 222	27 110
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	68 339	0	0	0	0	0	0	68 339
Impôts différés actifs	4 022	0	-4	0	0	0	-4	4 019
Autres actifs non courants	385	0	0	0	0	0	0	384
TOTAL ACTIF NON COURANT	360 403	-3 711	492	0	1	20	-3 197	357 207
Stocks	16 446	0	0	0	0	5	5	16 452
Créances d'exploitation	55 266	0	4	-46	0	-1	-42	55 224
Créances diverses	2 296	0	0	0	1 365	0	1 365	3 661
Prêts et créances de l'activité bancaire	43 362	0	0	-42	0	0	-42	43 320
Actifs financiers courants	25 954	3 711	-142	0	1	-1	3 569	29 523
Autres comptes de l'activité bancaire	7 302	0	0	-2 395	0	0	-2 395	4 907
Trésorerie et équivalent de trésorerie	23 711	0	-235	0	-1 364	-20	-1 619	22 092
TOTAL ACTIF COURANT	174 337	3 711	-373	-2 482	2	-17	842	175 179
Actifs non courants détenus en vue de la vente	444	0	0	0	0	0	0	444
TOTAL GÉNÉRAL	535 183	0	119	-2 483	3	3	-2 355	532 829

Comptes combinés

	31 décembre 2007	Areva	La Française des jeux	La Poste	SNCF	Autres	Total	31 décembre 2007 retraité
Capital et dotations en capital	47 037	0	0	0	0		-4	47 033
Primes liées au capital	4 061	0	0	0	0		0	4 061
Réserves et et report à nouveau	2 545	0	49	0	-5	45	100	2 645
Résultat combiné	13 880	0	0	0	0	5	5	13 885
<i>Capitaux propres</i>	<i>67 522</i>	<i>0</i>	<i>49</i>	<i>0</i>	<i>-5</i>	<i>57</i>	<i>101</i>	<i>67 622</i>
<i>Intérêts minoritaires</i>	<i>3 043</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>	<i>0</i>		<i>0</i>	<i>3 043</i>
<i>Capitaux propres ensemble combiné</i>	<i>70 565</i>	<i>0</i>	<i>49</i>	<i>0</i>	<i>-5</i>	<i>57</i>	<i>101</i>	<i>70 666</i>
Provisions non courantes	55 045	0	0	0	7	-16	-9	55 037
Avantages au personnel-non courant	18 226	0	2	0	63	-46	19	18 245
Passifs financiers non courants	87 872	-299	63	0	17	-15	-234	87 637
Autres passifs non courants	26 718	0	0	0	0	19	19	26 738
Impôts différés passifs	9 438	0	0	0	0	19	19	9 457
Passifs non courants	197 299	-299	64	0	87	-39	-186	197 113
Provisions courantes	5 729	0	0	0	0	-10	-10	5 718
Avantages au personnel- courant	1 954	0	1	0	0	4	5	1 959
Passifs financiers courants	41 290	299	0	0	-20	16	295	41 584
Dettes d'exploitation	62 289	0	4	-48	18	4	-22	62 267
Autres passifs courants	39 392	0	0	0	-76	-13	-89	39 303
Dettes de l'activité bancaire	116 487	0	0	-2 437	0	0	-2 437	114 050
Passifs courants	267 141	299	5	-2 485	-78	1	-2 269	264 871
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	178	0	0	0	0		0	178
TOTAL PASSIF	535 183	0	119	-2 485	4	19	-2 355	532 829

	31 décembre 2007	SNCF	La Française des jeux	La Poste	Correction sur ouverture	31 décembre 2007 corrigé
Produits nets bancaires	4 667				0	4 667
Chiffre d'affaires	151 455	-92	38	-41	-95	151 360
Autres produits des activités ordinaires	6 873					6 873
Achats et charges externes	-84 971	212	1	42	255	-84 716
Charges de personnel	-42 989	-15	1		-14	-43 003
Impôts et taxes	-6 291	5			5	-6 286
Autres produits et charges opérationnels	-9 257	-83	-40	20	-102	-9 360
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	19 487	27	0	21	49	19 535
RÉSULTAT FINANCIER	-4 980	-15	1	-20	-34	-5 014
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	14 508	12	1	1	15	14 522
Impôts sur les bénéfices	-4 228		0		0	-4 229
Impôts différés	923		3		3	926
Résultat net d'impôt des activités arrêtées ou en cours de cession	9	-13			-13	-4
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	11 212	-1	4	1	5	11 216
Résultat des sociétés mises en équivalence	3 095				0	3 095
TOTAL RÉSULTAT DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	14 037	-1	4	1	5	14 311
Résultat des minoritaires	-427				0	-427
RÉSULTAT DU GROUPE	13 880	-1	4	1	5	13 885

SNCF

Les principales modifications apportées décrites ci-après n'ont pas d'impact sur le résultat net de l'exercice. Elles entraînent une diminution de 5 M€ des capitaux propres groupes et totaux au 31 décembre 2007. Ces modifications portent sur :

- la révision des paramètres d'évaluation de certains instruments financiers à la juste valeur ;
- la définition de la trésorerie et des équivalents de trésorerie a été modifiée par rapport à celle publiée dans les comptes consolidés 2007. A été retiré des équiva-

lents de trésorerie le cash collatéral actif de moins de trois mois à l'origine ;

- l'affinement du calcul de certains avantages au personnel (rentes accident du travail, primes sur salaires, assurances chômage, maintien de salaire) ;
- l'harmonisation des principes comptables utilisés par le groupe Eurofima.

La Française des jeux

Les principales divergences entre les principes français et IFRS ont un impact de 49 M€ sur les capitaux propres et de 4 M€ sur le résultat au 31 décembre 2007 et portent sur :

- l'activation des coûts de développement dans ses comptes consolidés (frais internes et externes de développement liés à la création, au lancement de jeux ou au développement de nouvelles interfaces) ;
- le reclassement des placements de trésorerie ne répondant pas à la définition d'équivalents de trésorerie au sens de la norme IAS 7 dans les postes « Actifs financiers non courants » et « Actifs financiers courants » selon leur échéance ;
- la comptabilisation en « Actifs financiers non courants et courants » et en « Autres passifs financiers », les instruments dérivés utilisés pour la couverture

de deux types de risques : taux et change. Le groupe n'a pas qualifié comptablement de couverture les instruments dérivés en IFRS pour les exercices 2006 à 2008 ;

- la comptabilisation dans son bilan d'ouverture les écarts actuariels cumulés au 1^{er} janvier 2006 ;
- le traitement des contrats de courtiers-mandataires exploités par des entités consolidées.

La Poste

Afin de faciliter la lisibilité des états financiers, les postes spécifiques du secteur services financiers, correspondant à des activités bancaires et d'assurance, ont fait l'objet de regroupements sur des lignes dédiées du bilan du compte de résultat 2007.

1.5 Événements postérieurs au 31 décembre 2008

■ 1.5.1 Ouverture à la concurrence du marché des paris en ligne

Le projet de loi, présenté par le gouvernement en mars 2009, vise une ouverture maîtrisée et contrôlée des paris sportifs et hippiques en ligne et de jeux de cercle en ligne (poker notamment). Celle-ci doit intervenir en 2010 dans un environnement réglementé, destiné à garantir un objectif d'ordre public et social. Une autorité administrative indépendante sera chargée d'attribuer les agréments aux opérateurs, de contrôler leur activité et de participer à la lutte contre l'offre illégale. Le taux de retour aux joueurs sera plafonné, dans une fourchette variant entre 80 % et 85 %. Par ailleurs, les dispositions fiscales présentées fixent à 7,5 % le taux de prélèvement sur les mises des pronostics sportifs et hippiques et à 2 % des mises pour le poker. Le taux d'imposition sera le même pour les paris en ligne et pour les paris organisés dans le réseau de La Française des Jeux. Une partie de ces recettes servira à financer des mesures d'intérêt général et une contribution supplémentaire de 1 % des mises des pronostics sportifs sera affectée au soutien du sport amateur et de haut niveau. Une redevance de 8 % des mises sur les paris hippiques devra contribuer au financement de la filière équine.

■ 1.5.2 Application des mesures anti-dumping aux ventes de services d'enrichissement d'uranium

Le 26 janvier 2009, la Cour Suprême des États Unis a décidé que le département du commerce pouvait appliquer les mesures Anti Dumping aux ventes de services d'enrichissement.

■ 1.5.3 Exercice de l'option de vente de Siemens sur les titres Areva NP

Le 27 janvier 2009, le Président du Directoire de SIEMENS a informé la Présidente du Directoire d'Areva de sa décision d'exercer l'option de vente des titres du capital d'Areva NP dont Siemens détient 34 %. Conformément au pacte d'actionnaires du 30 janvier 2001, cette notification prendra définitivement effet le 30 janvier 2012. Par ailleurs, cet accord fixe le processus de valorisation des actions cédées.

1.5.4 Le règlement européen sur l'Obligation de Service Public

Un règlement européen relatif aux services publics de transport de voyageurs par chemin de fer et par route a été adopté le 23 octobre 2007 et entrera en vigueur le 3 décembre 2009 avec une période transitoire de 10 ans. Son objet consiste à définir comment les autorités compétentes peuvent intervenir dans le domaine des transports publics en précisant les conditions à respecter pour, d'une part, confier le service à une entreprise et, d'autre part, octroyer des compensations en contrepartie des coûts supportés.

Ce règlement prévoit notamment des durées limitées pour les contrats de service public qui ne dépassent pas 10 ans pour les services d'autobus et 15 ans pour les services ferroviaires (durées augmentées de 50 % en cas d'investissements significatifs de l'opérateur).

Toutefois, il prévoit également des dispositions spécifiques pour la durée des contrats conclus avant la date d'entrée en vigueur. Compte tenu du contexte spécifique de la réglementation des transports en Île-de-France, un texte devrait intervenir pour la mise en oeuvre de ces dispositions.

■ 1.5.5 Réforme du statut de La Poste

La réforme du statut de La Poste a été présentée en Conseil des ministres le 29 juillet 2009. Cette réforme prévoit que l'établissement public devienne une société anonyme à capitaux entièrement publics à partir du 1^{er} janvier 2010. Elle s'inscrit dans le cadre de la transposition de la directive européenne qui prévoit l'ouverture totale à la concurrence du courrier début 2011.

■ 1.5.6 Opération sur les titres Thales

La participation d'Alcatel-Lucent au capital de Thales a été cédée le 19 novembre 2009 à Dassault Aviation. Un pacte d'actionnaire régit les relations entre l'État et Dassault Aviation.

■ 1.5.7 Banalisation du Livret A

La Loi de modernisation de l'économie (LME) du 4 août 2008 prévoit dans son article 145 l'ouverture à la concurrence de la distribution du Livret A en permettant sa commercialisation à tout établissement de crédit habilité à recevoir du public des fonds à vue. En corollaire est prévue la suppression de la Caisse Nationale d'Épargne dans laquelle sont logés aujourd'hui les fonds du Livret A de La Banque Postale, ce qui explique pourquoi ces dépôts ne figurent pas aujourd'hui au bilan.

L'article 146 de la LME prévoit le transfert de l'ensemble des fonds de la CNE vers La Banque Postale en date du 1^{er} janvier 2009. Le bilan de La Banque Postale a donc augmenté de l'ordre de 59 milliards d'euros le 1^{er} janvier 2009 avec :

- au passif une augmentation de ce montant des comptes d'épargne à régime spécial ;
- à l'actif une augmentation du même montant sur les comptes et prêts sur établissement de crédit à vue (centralisation à 100 % à la CDC le 1^{er} janvier 2009).

2. PRINCIPES COMPTABLES

2.1 Référentiel comptable et principes généraux

En application du règlement européen n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, à compter de l'exercice 2005 les entités dont les titres sont admis sur un marché réglementé présentent leurs comptes consolidés en conformité avec les normes IFRS (International Financial Reporting Standards) telles qu'adoptées par l'Union européenne.

Le périmètre de combinaison inclut des entités qui présentent leurs comptes en référentiel français et d'autres entités qui les présentent en référentiel IFRS. Compte tenu du poids significatif que représentent les entreprises sous référentiel IFRS, il a été opté pour une présentation des données combinées du rapport État actionnaire en normes IFRS.

Les comptes des entités présentés en normes françaises sont donc retraités sauf dans les cas où la présentation d'une telle information serait jugée insuffisamment fiable ou insuffisamment significative. Les exceptions aux traitements IFRS sont détaillées dans chaque chapitre des principes comptables.

Les principes de combinaison n'étant pas détaillés dans le référentiel IFRS, ceux du Règlement CRC 2002-12 du 12 décembre 2002 ont été retenus. Les principes de combinaison majeurs sont rappelés ci-après.

Capitaux propres de l'ensemble combiné

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison résultant d'une mise en commun d'intérêts économiques, les fonds propres combinés représentent :

- le cumul des capitaux propres des entités incluses dans le périmètre de combinaison (pris en compte à 100 % hors exception) ;
- la quote-part des capitaux propres (part du groupe) des filiales consolidées par des entités tête de file incluses dans le périmètre de combinaison.

Les titres de participation entre entités du groupe combiné sont éliminés par imputation sur les fonds propres.

Lors du cumul des capitaux propres des entités combinées, il ne peut être constaté d'intérêts minoritaires. Les intérêts minoritaires, enregistrés au bilan consolidé des entités combinées, sont présentés distinctement au passif du bilan combiné.

Détermination de la valeur d'entrée des actifs et passifs des entités combinées

L'entrée d'une entité dans le périmètre de combinaison, ne provenant pas de l'acquisition de titres mais d'une mise en commun d'intérêts économiques, il n'est constitué ni écart d'acquisition ni écart d'évaluation.

La valeur d'entrée des actifs et passifs de chacune des entités combinées est égale à leur valeur nette comptable, retraitée aux normes comptables du groupe, à la date de la première combinaison, en distinguant valeur brute, amortissements et provisions. Dans le cas des entreprises incluses dans le périmètre de combinaison, la valeur nette comptable est la valeur nette comptable consolidée.

Normes IFRS et interprétations de l'IFRIC applicables de façon obligatoire pour les états financiers annuels 2008

Les méthodes comptables et règles d'évaluation appliquées dans les comptes combinés au 31 décembre 2008 sont identiques à celles utilisées dans la combinaison du 31 décembre 2007 à l'exception des normes, amendements et interprétations d'application obligatoire à compter du 1^{er} janvier 2008 qui sont décrits ci-après :

- l'interprétation IFRIC 11, intitulée « IFRS 2 – Actions propres et transactions intra-groupe » ;
- l'amendement IAS39 – IFRS 7 « Reclassement des actifs financiers » adopté par l'Union européenne le 16 octobre 2008 pour application possible dès le 1^{er} juillet 2008.

S'agissant des normes adoptées par l'Union européenne en 2007 et 2008 et dont l'application n'est pas obligatoire en 2008, il a été décidé de ne pas appliquer par anticipation :

- la norme IAS 1 « Présentation des états financiers », version révisée ;
- la norme IFRS 8 « Segments opérationnels » ; cette norme, qui remplace IAS 14, impose de présenter la performance financière et les segments opérationnels de l'entité tels qu'ils sont régulièrement examinés par la direction ;
- l'amendement à la norme IAS 23 « Coûts d'emprunts » qui supprime l'option permettant de comptabiliser immédiatement en charges les coûts d'emprunts directement attribués à l'acquisition, la construction ou la production d'un actif qualifié et impose donc leur capitalisation dans les coûts de l'actif ;
- l'amendement à la norme IFRS2 « Conditions d'acquisition des droits et annulations » ;
- l'interprétation IFRIC 13 « Programme de fidélité des clients » ;

- l'interprétation IFRIC 14 « IAS 19 – Limitation de l'actif au titre de prestations définies, obligations de financement minimum et leur interaction ».

2.2 Option pour la mise en équivalence des entreprises contrôlées conjointement

En application du paragraphe 38 de la norme IAS 31 qui autorise la consolidation par mise en équivalence des entités détenues conjointement, il a été décidé à compter de l'exercice 2007 de comptabiliser par mise en équivalence non seulement les entités sous influence notable mais également les entités contrôlées conjointement.

2.3 Périmètre de combinaison et méthode de combinaison

Les états financiers combinés comprennent les comptes des entités contrôlées par l'État. Il s'agit des comptes sociaux lorsque les entreprises n'établissent pas de comptes consolidés.

Le périmètre de combinaison défini par l'article 142-I de la loi n° 2001-420 du 15 mai 2001 relative aux nouvelles réglementations économiques modifié par l'article 137 de la loi n° 2003-706 du 1^{er} août 2003 de sécurité financière prescrit que toutes les entités significatives contrôlées par l'État, sont incluses dans le périmètre de combinaison. En conséquence, seules auraient dû être intégrées dans le périmètre de combinaison les entités contrôlées de manière exclusive ou conjointe par l'État, et ceci conformément aux paragraphes 1002 et 1003 du règlement 99-02.

Les comptes combinés s'inscrivent dans le cadre du rapport État Actionnaire, ce qui a conduit à ce que le critère de contrôle soit complété par un second critère afin de fournir une image économique et institutionnelle de la notion « d'État entrepreneur ».

Par conséquent, les entités considérées comme des « opérateurs des politiques de l'État » sont en dehors du périmètre. Cette notion a été retenue par le Comité des normes de comptabilité publique dans le cadre de la réforme de la comptabilité de l'État afin de caractériser les entités détenues par l'État selon leur proximité économique et financière avec l'État.

Ainsi les entités contrôlées par l'État ayant une activité non-marchande financée majoritairement et étroitement encadrée par l'État selon une mission et des objectifs définis par l'État sont qualifiées « d'opérateurs des politiques de l'État », les autres entités contrôlées ne répondant pas à ces caractéristiques étant considérées comme des « non opérateurs ».

Enfin, les entités contrôlées et non opérateurs des politiques de l'État qui ne représentent pas un poids significatif par rapport à leur secteur n'ont pas été incluses dans le périmètre.

L'importance relative de chaque entité s'apprécie par rapport aux principaux agrégats (total bilan-chiffre d'affaires-dettes financières-effectifs) représentés par l'ensemble des entités du secteur d'activité dans lequel elle se trouve. Dès qu'une entité dépasse l'un des quatre seuils, elle est incluse dans le champ de la combinaison.

En vertu du critère d'opérateur des politiques de l'État, la Banque de France est classée en dehors du périmètre de combinaison.

Par ailleurs la Caisse des Dépôts et ses filiales ne sont pas retenues dans le périmètre.

À compter de l'exercice 2007, les entités dans lesquelles l'État actionnaire dispose d'un contrôle conjoint ne sont plus combinées selon la méthode d'intégration proportionnelle mais sont mises en équivalence.

Afin de refléter une image fidèle des données chiffrées, les entités dans lesquelles l'État actionnaire a une influence notable sont, en dérogation avec les règles de combinaison usuelles, combinées selon la méthode de la mise en équivalence.

L'influence notable est présumée comptablement lorsque le groupe dispose d'un droit de vote au moins égal à 20 % ou est présent dans un comité significatif de l'entité.

La mise en équivalence consiste à substituer à la valeur comptable des titres détenus le montant de la part qu'ils représentent dans les capitaux propres de la société associée, y compris les résultats de la période.

En 2008, les entités intégrées dans les comptes combinés par la méthode de la mise en équivalence sont France Télécom (26,75 %), Air France KLM (15,96 %), Safran (39,26 %), Renault (15,48 %), EADS (15,2 %), Thales (27,57 %), Gaz de France – Suez (36,46 %), Semmaris (33,34 %) et FSI (49,00 %).

2.4 Homogénéité des principes et convergence

L'élaboration de comptes combinés requiert l'application d'un corps de normes homogènes par toutes les entités combinées.

Au titre de l'exercice 2008, les règles suivantes ont été appliquées :

- le retraitement des écritures de nature

fiscale a été réalisé pour les entités combinées présentant des comptes sociaux ;

- l'homogénéisation des règles appliquées au sein de l'ensemble des entités (comptes consolidés ou comptes sociaux) a été réalisée lorsque l'information a effectivement été obtenue.

2.5 Élimination des comptes intragroupes

Les créances et les dettes ainsi que les principaux flux de produits et de charges entre les entités comprises dans le périmètre sont éliminés.

Les modalités de simplification suivantes ont été mises en œuvre :

- les opérations avec les entités mères des groupes faisant partie du périmètre de combinaison ont été les seules effectivement déclarées ;
- des seuils de déclarations ont été fixés (montant supérieur à 10 millions d'euros pour le bilan et le compte de résultat) ;
- les transactions de nature courante (frais de téléphone, de transport, d'énergie...) n'ont pas été éliminées.

2.6 Positions comptables retenues dans la combinaison en l'absence de dispositions spécifiques prévues par les normes

Acquisitions d'intérêts minoritaires

Compte tenu de la technique de combinaison (agrégation globale d'entités combinées), la problématique des intérêts minoritaires ne concerne que les transactions intervenues au niveau même des entités combinées établissant des comptes consolidés.

La comptabilisation des acquisitions d'intérêts minoritaires n'est pas traitée actuellement par le référentiel IFRS, et les réflexions en cours de l'IASB sur la comptabilisation de ce type de transactions s'inscrivent dans le cadre des amendements conceptuels importants attendus sur la norme IFRS 3 « Regroupements d'entreprises ». Aussi, et en l'absence de règles spécifiques, la méthode issue des textes français a été maintenue. Ainsi, en cas d'acquisition d'intérêts complémentaires dans une filiale, la différence entre le prix payé et la valeur comptable des intérêts minoritaires acquis est comptabilisée en tant qu'écart d'acquisition.

Engagements de rachat d'intérêts minoritaires

En l'état des textes actuels, les engagements de rachat des intérêts minoritaires sont comptabilisés en dettes financières pour la valeur de rachat en contrepartie d'une réduction des intérêts minoritaires,

la différence entre leur montant et celui de l'engagement pouvant être, en l'absence de précision des textes, portée en « écarts d'acquisition » ou en « capitaux propres ». La première approche reflète le traitement comptable qui aurait été appliqué au moment du rachat.

Dans le compte de résultat, les intérêts minoritaires continuent d'être constatés bien que les normes actuelles ne s'opposent pas à un traitement différent. La variation ultérieure de la valeur de l'engagement est comptabilisée par ajustement du montant de l'écart d'acquisition. Ce mode de comptabilisation pourrait être revu ultérieurement en fonction des conclusions de l'IFRIC (organe d'interprétation de l'IASB) qui a été saisi de la question et qui débat actuellement sur les conséquences comptables de tels engagements.

Comptabilisation des droits d'émission de gaz à effet de serre

En l'absence de norme IFRS ou d'interprétation relative à la comptabilisation des quotas d'émission de CO₂, les dispositions suivantes ont été mises en œuvre : les quotas attribués à titre gratuit sont comptabilisés pour une valeur nulle. Les opérations réalisées sur le marché sont comptabilisées à leur valeur de transaction. L'écart éventuel entre les quotas disponibles et les obligations de restitution à l'échéance fait l'objet de provisions pour leur valeur de marché.

2.7 Dépréciation d'actifs

Selon la norme IAS 36 « dépréciation d'actifs », la valeur d'utilité des immobilisations incorporelles et corporelles est testée dès l'apparition d'indices de pertes de valeur. La recherche de ces indices de perte de valeur est réalisée lors de chaque clôture. Les immobilisations incorporelles à durée de vie indéterminée, les *goodwills* et les immobilisations incorporelles non encore prêtes à être mises en service doivent en outre être testées tous les ans.

La valeur comptable au bilan des unités génératrices de trésorerie identifiées (actifs incorporels, écarts d'acquisition, actifs corporels) est comparée à la valeur recouvrable.

La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur vénale et la valeur d'utilité. Afin de déterminer leur valeur d'utilité, les actifs auxquels il n'est pas possible de rattacher directement des flux de trésorerie indépendants sont regroupés au sein de l'unité génératrice de trésorerie (UGT) à laquelle ils appartiennent. La valeur d'utilité de l'UGT est

déterminée par la méthode des flux de trésorerie actualisés selon les principes suivants :

- les flux de trésorerie (avant impôt) sont issus du plan d'affaires à moyen ou long terme élaboré par la direction de l'entité concernée ;
- le taux d'actualisation est déterminé en prenant un taux avant impôt qui reflète l'appréciation du marché de la valeur temps de l'argent et les risques spécifiques à l'actif pour lesquels les estimations de flux de trésorerie n'ont pas été ajustées.

La valeur recouvrable ainsi déterminée de l'UGT est comparée à la valeur contributive au bilan consolidé de ses actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) ; une provision pour dépréciation est comptabilisée, le cas échéant, si cette valeur comptable s'avère supérieure à la valeur recouvrable de l'UGT. Elle est dans un tel cas imputée en priorité aux écarts d'acquisition.

Les pertes de valeur peuvent être reprises (si modifications des estimations...), sauf celles qui concernent l'écart d'acquisition qui sont irréversibles.

2.8 Écarts d'acquisition

Les écarts d'acquisition constatés, à l'occasion d'une prise de participation, sont définis comme la différence entre le coût d'acquisition (frais compris) des titres et la juste valeur des actifs et des passifs identifiables de l'entité acquise. Lors de la prise de contrôle, cette valeur est la juste valeur établie par référence à leur valeur de marché ou à défaut en utilisant les méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus ou les coûts. En dehors des prises de contrôle, il n'y a pas de réévaluation des actifs et des passifs acquis.

Les écarts d'acquisition reconnus dans les comptes combinés sont ceux figurant dans les comptes consolidés des entités combinées.

- Les éléments de détermination des écarts d'acquisition ne sont pas reconsidérés (coût des titres, évaluation des éléments d'actif et de passif identifiables).
- Les modalités de dépréciation retenues par les entités sont présumées les mieux adaptées à leurs domaines d'activité.
- Les opérations d'acquisition comptabilisées selon la méthode dérogatoire ne sont pas retraitées.

Conformément à IFRS 3 « Regroupements d'entreprises », les écarts d'acquisition ne sont pas amortis. Ils font l'objet d'un test de perte de valeur dès l'apparition d'indices de pertes de valeur et au minimum une fois

par an. IAS 36, « dépréciation d'actifs », prescrit que ces tests soient généralement réalisés au niveau de chaque unité génératrice de trésorerie (« UGT ») à laquelle l'écart d'acquisition a été affecté. Ils peuvent l'être également au niveau de regroupements au sein d'un secteur d'activité ou d'un secteur géographique au niveau desquels est apprécié le retour sur investissement des acquisitions.

La nécessité de constater une perte de valeur est appréciée par comparaison entre la valeur comptable des actifs et passifs des UGT ou regroupement d'UGT et leur valeur recouvrable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur nette des coûts de sortie et la valeur d'utilité.

La juste valeur nette des coûts de sortie est déterminée comme la meilleure estimation de la valeur de vente nette des coûts de sortie lors d'une transaction réalisée dans des conditions de concurrence normale entre des parties bien informées et consentantes. Cette estimation est déterminée sur la base des informations de marché disponibles en considérant les situations particulières.

Au titre de l'exercice 2008, tous les écarts d'acquisition ont fait l'objet d'un test de dépréciation. Les amortissements enregistrés par les entités en normes françaises n'ont pas été modifiés et ont fait l'objet d'un simple reclassement en dépréciation.

2.9 Marques et bases d'abonnés

Les marques et les bases d'abonnés sont comptabilisées au coût d'acquisition, le plus souvent, celui déterminé lors de l'affectation du « *purchase price allocation* » d'une entreprise par référence aux méthodes généralement admises en la matière, telles que celles fondées sur les revenus, les coûts ou la valeur de marché.

Marques

Les marques ayant une durée de vie indéterminée ne sont pas amorties, elles font l'objet de tests de dépréciation. Les marques, ayant une durée de vie finie, sont amorties sur leur durée d'utilisation prévue.

Bases d'abonnés

Les bases d'abonnés sont amorties sur la durée attendue de la relation commerciale. La durée d'amortissement observée est comprise entre 3 et 7 ans.

2.10 Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- les droits de bail ;
- les dépenses engagées pour l'obtention du droit d'exploitation de brevets, licences ;
- les logiciels, les frais de développement ;
- les études et travaux d'exploration minière ;
- les actifs incorporels du domaine concédé.

Les immobilisations incorporelles sont comptabilisées à leur coût d'achat ou de production et sont amorties linéairement sur leurs durées d'utilité.

En cas d'événements défavorables, un test de dépréciation est effectué et une provision est constatée si la valeur actuelle de l'actif est inférieure à sa valeur nette comptable.

Logiciels

Les logiciels acquis ou développés en interne sont inscrits au bilan. Les coûts de paramétrage et de développement sont amortis sur des durées maximum de dix ans, en rapport avec la durée d'utilisation du système. Les logiciels et le matériel acquis pour la mise en service du système sont amortis sur des durées plus courtes, en général trois exercices.

Les frais de développement

Les frais de développement doivent être immobilisés dès que sont démontrés :

- l'intention et la capacité financière et technique de mener le projet de développement à son terme ;
- qu'il est probable que les avantages économiques futurs attribuables aux dépenses de développement iront à l'entreprise ;
- et que le coût de cet actif peut être évalué de façon fiable.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité.

Les frais de développement sont amortis linéairement sur une durée maximum de cinq ans ou par référence aux quantités vendues ou au chiffre d'affaires.

Études et travaux d'exploration minière

Les études et travaux d'exploration minière sont évalués selon les règles suivantes : en l'absence de découverte d'un gisement laissant présager une probable exploitation commerciale, ces études et travaux sont inscrits en charges de l'exercice. Les frais de recherche minière se

rapportant à un projet qui, à la date de clôture des comptes, a de sérieuses chances de réussite technique et de rentabilité commerciale sont immobilisés. Ils sont valorisés en incorporant des coûts indirects à l'exclusion des charges administratives. Les frais de recherche minière immobilisés sont amortis au prorata du tonnage extrait de ces réserves qu'ils ont permis d'identifier.

Actifs incorporels du domaine concédé

L'interprétation IFRIC 12 « Accords de concession de services » traite des accords conclus en principe entre une entreprise et une entité du secteur public (État, collectivité locale...), le concessionnaire et le concédant, dont l'objet est d'offrir au public des prestations de service public. Pour qu'un contrat de concession soit inclus dans le périmètre de l'interprétation, l'utilisation de l'infrastructure doit être contrôlée par le concédant. Le contrôle de l'utilisation de l'infrastructure par le concédant est assuré quand les deux conditions suivantes sont remplies :

- le concédant contrôle ou régule le service public, c'est-à-dire qu'il contrôle ou régule les services qui doivent être rendus grâce à l'infrastructure objet de la concession, à qui et à quel prix ils doivent être rendus ;
- le concédant contrôle, par la propriété, le droit aux bénéfices ou tout autre moyen, tout intérêt résiduel dès lors que celui-ci est significatif dans l'infrastructure au terme du contrat.

L'interprétation IFRIC 12 dispose que, lorsque le concessionnaire doit procéder à la construction de biens formant l'infrastructure (construction de biens de premier établissement) pour pouvoir bénéficier du « droit de facturer les utilisateurs », cette prestation de construction relève de la norme IAS 11 sur les contrats de construction, et que les droits reçus en retour constituent un échange à comptabiliser en application de la norme IAS 38.

2.11 Immobilisations corporelles – domaine concédé

Les immobilisations corporelles du domaine concédé sont celles construites ou acquises en vertu des obligations supportées du fait des contrats de concessions bénéficiant à des entités du périmètre de combinaison. Ces entités font partie du secteur énergie.

Les immobilisations concédées sont transférées aux autorités concédantes, l'État ou d'autres collectivités territoriales, à l'issue des contrats, sauf lorsque ceux-ci sont appelés à être reconduits.

Les immobilisations sont évaluées au bilan à leur coût, celui-ci étant déterminé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre.

Les immobilisations corporelles concédées non renouvelables sont celles dont les durées de vie excèdent celles des contrats de concession. Elles sont amorties en principe linéairement sur la durée des contrats, sauf lorsque les contrats sont reconductibles.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables sont celles qui devront être renouvelées au moins une fois avant le terme de la concession. Elles font l'objet d'un amortissement technique, calculé selon les méthodes appliquées pour les immobilisations corporelles du domaine propre, et d'un amortissement de caducité sur la durée des contrats.

Les immobilisations corporelles concédées renouvelables du secteur de l'énergie font l'objet également de provisions pour renouvellement calculées par référence à la différence entre le coût de remplacement et leur coût d'origine.

Lorsque les immobilisations corporelles concédées résultent d'un apport gratuit de l'autorité concédante, leur valeur est inscrite en immobilisation concédée en contrepartie d'une imputation au passif. Un amortissement calculé linéairement sur la durée de vie de chaque ouvrage constate la perte de valeur et la diminution corrélative du poste de passif. Cet amortissement n'affecte pas le compte de résultat. En cas d'obligation de renouveler le bien, la provision pour renouvellement a pour base l'intégralité du coût prévu de renouvellement.

2.12 Immobilisations corporelles – domaine propre

Biens propres acquis ou créés

La valeur brute des immobilisations corporelles correspond à leur coût d'acquisition ou de production. Ce coût comprend les frais directement attribuables au transfert de l'actif jusqu'à son lieu d'exploitation et à sa mise en état pour permettre son exploitation de la manière prévue par la direction.

Le coût d'une immobilisation corporelle comprend l'estimation des coûts relatifs au démantèlement et à l'enlèvement de l'immobilisation et à la remise en état du site sur lequel elle est située, à raison de l'obligation que le Groupe encourt. Le coût des réseaux comprend les frais d'études et de construction, ainsi que les frais engagés pour l'amélioration de la capacité des équipements et installations.

Le coût total d'un actif est réparti entre ses différents éléments constitutifs, chaque élément est comptabilisé séparément. Tel est le cas lorsque les composantes d'un actif ont des durées d'utilité différentes ou qu'elles procurent des avantages à l'entreprise selon un rythme nécessitant l'utilisation de taux et de mode d'amortissement différents.

Le coût des installations dont la réalisation a été internalisée comprend tous les coûts directs de main-d'œuvre, de pièces et tous les autres coûts directs de production incorporables à la construction de l'actif.

Conformément aux dispositions des règlements CRC 2002-10 et 2004-06 et aux avis 2003-E et 2005-D du comité d'urgence, les entités en normes françaises ont :

- appliqué l'approche par composants ;
- réexaminé les durées d'utilité des composants ;
- adapté les modalités de calcul de la provision pour gros entretien pour tenir compte de l'approche par composants et de la modification des durées ;
- adopté une nouvelle méthode de détermination des pertes de valeurs d'actifs conforme aux normes internationales.

Biens mis à disposition

Deux entités du périmètre possèdent à leur actif des biens mis à disposition.

SNCF

La loi française d'orientation des transports intérieurs (LOTI) fixe les conditions de possession du domaine confié à la SNCF.

Le 1^{er} janvier 1983, à la création de l'établissement public industriel et commercial SNCF, les biens immobiliers, antérieurement concédés à la société anonyme d'économie mixte à laquelle il succédait, lui ont été remis en dotation.

Ces biens, mis à disposition par l'État français, sans transfert de propriété, sont inscrits à l'actif du bilan de la SNCF aux comptes d'immobilisations appropriés afin d'apprécier la réalité économique de la gestion du Groupe.

Sous réserve des dispositions légales applicables aux ouvrages déclarés d'intérêt général ou d'utilité publique, la maison mère exerce tous les pouvoirs de gestion sur les biens immobiliers qui lui sont remis ou qu'elle acquiert.

RATP

Certains biens sont mis à la disposition de la RATP par le Syndicat des transports d'Île-de-France. Ces biens demeurent la propriété des collectivités publiques, notamment du Syndicat des transports d'Île-de-France, autorité organisatrice des

transports en région parisienne. Toutefois, conformément à son cahier des charges, la RATP assume l'entretien et le renouvellement de ces immobilisations et les inscrit à son actif dans une optique de bilan de service public. Ces biens mis à disposition de la RATP le 1^{er} janvier 1949 - date de création de la RATP - ont été évalués à cette date à leur coût de reconstitution à l'identique.

Des biens faisant l'objet de contrats de location financière (leasehold)

Ces contrats portent sur du matériel roulant ferroviaire.

Les contrats de leasehold américain ne donnent lieu à aucun retraitement dans les comptes consolidés, la RATP maintenant ces biens à l'actif de son bilan à leur coût d'acquisition dans la mesure où elle en conserve la propriété et l'usage. Le bénéfice de ces opérations est enregistré au compte de résultat et étalé sur la durée des contrats.

Le contrat de leasehold suédois mis en place en 2002 (Tranche 1) et 2004 (Tranche 2) est retraité dans les comptes consolidés de façon à faire apparaître en immobilisations corporelles les biens concernés à leur coût d'acquisition diminué de l'avantage financier obtenu. Les loyers correspondants enregistrés dans les comptes sociaux sont annulés dans les comptes consolidés et un amortissement a été comptabilisé.

2.13 Location-financement

Un contrat de location-financement est un contrat de location ayant pour effet de transférer au preneur la quasi-totalité des risques et des avantages inhérents à la propriété d'un actif.

Les biens acquis en location-financement sont immobilisés lorsque les contrats de location ont pour effet de transférer la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété de ces biens. Les critères d'appréciation de ces contrats sont fondés notamment sur un des critères ci-dessous :

- l'existence d'un transfert de propriété à l'issue du contrat de location ;
- l'existence d'une option d'achat favorable ;
- le rapport entre la durée d'utilité des actifs loués et leur durée de vie ;
- le total des paiements futurs rapporté à la juste valeur de l'actif financé ;
- la nature spécifique de l'actif loué.

Les actifs détenus en vertu de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilisation en cas de transfert de propriété du bien loué.

En l'absence de transfert de propriété, l'amortissement est calculé sur la durée du bail ou sur la durée d'utilisation si celle-ci est plus courte.

À la clôture de l'exercice 2008, aucun retraitement sur les comptes des entités du périmètre de combinaison n'a été réalisé. Les locations financées sont donc exclusivement celles qui le sont dans les comptes des entités.

Contrats de location simple

Les contrats de location ne correspondant pas à la définition d'un contrat de location-financement sont qualifiés de contrat de location simple et comptabilisés comme tels. Les paiements effectués au titre de ces contrats sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat.

Accords qui contiennent des contrats de location

Conformément à l'interprétation IFRIC 4, les entités de la combinaison identifient les accords qui, bien que n'ayant pas la forme juridique d'un contrat de location, transfèrent le droit d'utilisation d'un actif ou d'un groupe d'actifs spécifiques au preneur du contrat, dès lors que le preneur bénéficie d'une part substantielle de la production de l'actif et que le paiement n'est pas dépendant de la production ou du prix du marché.

Les accords ainsi identifiés sont assimilés à des contrats de location et sont analysés en regard des dispositions de la norme IAS 17 en tant que tels pour être qualifiés soit de contrat de location simple soit de contrat de location-financement.

2.14 Immeubles de placement

Les immeubles de placement sont les biens immobiliers (terrain, bâtiment, ensemble immobilier ou partie de l'un de ces éléments) détenus (en pleine propriété ou grâce à un contrat de location financement) pour être loués à des tiers et -ou- dans la perspective d'un gain en capital.

Par opposition, les immeubles occupés par les entités pour leurs besoins propres (sièges sociaux, bâtiments administratifs ou bâtiments d'exploitation) ne sont pas des immeubles de placement mais des immeubles d'exploitation figurant au bilan sous le poste « Immobilisations corporelles ».

Les immeubles vacants n'ayant pas vocation à être utilisés par les entités pour leurs besoins propres, sont assimilés à des immeubles de placement.

Les bâtiments à usage mixte qui répondent à la définition des immeubles de place-

ment pour plus de la moitié de leur surface sont retenus dans leur intégralité.

Les immeubles de placement apparaissent ainsi sur une ligne spécifique du bilan et, conformément à l'option offerte par IAS 40, sont évalués selon la méthode du coût historique, c'est-à-dire à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur.

Les bâtiments concernés sont amortis linéairement sur la base des durées de vie allant de 20 à 50 ans.

2.15 Actifs financiers

Les actifs financiers sont comptabilisés à la date de transaction pour leur juste valeur majorée des coûts de transaction directement imputables à l'acquisition des actifs financiers (sauf pour la catégorie des actifs financiers évalués à leur juste valeur par le biais du compte de résultat).

Les actifs financiers sont sortis du bilan dès lors que les droits à flux futurs de trésorerie ont expiré ou ont été transférés à un tiers, que le groupe a transféré l'essentiel des risques et avantages et qu'il n'a pas conservé le contrôle de ces actifs.

À la date de comptabilisation initiale les entités du périmètre de combinaison déterminent en fonction de la finalité de l'acquisition, la classification de l'actif financier dans l'une des quatre catégories suivantes prévues par la norme IAS 39. Les actifs financiers des entités en normes françaises ont été reclassés dans les rubriques détaillées ci-dessous mais n'ont pas fait l'objet de retraitement à la juste valeur. Cette position est justifiée par le principe de l'importance relative.

Actifs financiers évalués en juste valeur par le biais du compte de résultat

Les variations de juste valeur sont comptabilisées par le biais du compte de résultat.

Prêts et créances

Il s'agit principalement des autres immobilisations financières qui comprennent notamment les créances à long terme rattachées à des participations non consolidées, des prêts à des sociétés associées, des prêts à long terme au personnel ainsi que des dépôts et cautionnements.

Ces prêts et créances sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux effectif. Une dépréciation est enregistrée dès lors que la valeur de recouvrement estimée est inférieure à la valeur comptable.

Placements détenus jusqu'à leur échéance

Il s'agit d'actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables à conditions de maturité et revenu déterminées à l'émission et pour lesquels les entités ont l'intention et les moyens de conserver jusqu'à l'échéance. Après leur comptabilisation initiale à leur juste valeur, ils sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Les placements détenus jusqu'à leur échéance font l'objet d'un suivi d'indication objective de dépréciation. Un actif financier est déprécié si sa valeur comptable est supérieure à sa valeur recouvrable estimée lors de tests de dépréciation. La perte de valeur est enregistrée en compte de résultat.

Actifs financiers disponibles à la vente

Il s'agit principalement de titres de participations non consolidés. À chaque clôture, ces titres sont évalués à leur juste valeur; les variations de juste valeur sont enregistrées en capitaux propres. Lorsque ces placements sont sortis de l'actif, le cumul des profits ou pertes comptabilisé antérieurement directement en capitaux propres est comptabilisé en résultat.

La juste valeur correspond, pour les titres cotés, à un prix de marché et, pour les titres non cotés, à une référence à des transactions récentes ou à une évaluation technique reposant sur des indications fiables et objectives avec les autres estimations utilisées par les autres intervenants sur le marché.

Toutefois, lorsqu'il est impossible d'estimer raisonnablement la juste valeur d'un titre, ce dernier est conservé au coût historique.

2.16 Stocks et en-cours

Les stocks sont inscrits au plus faible de leur coût historique et de leur valeur nette de réalisation.

Le coût des stocks comprend les coûts directs de matières, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux qui ont été encourus.

Combustibles nucléaires

Les matières nucléaires, quelle que soit leur forme dans le cycle de fabrication des combustibles, dont la durée est supérieure à un an, et les combustibles nucléaires, qu'ils soient en magasin ou en réacteur, sont enregistrés dans les comptes de stocks. Les stocks sont évalués selon la méthode dite du coût moyen pondéré appliquée à chacune des composantes (uranium naturel, fluoration, enrichissement, fabrication).

Les combustibles nucléaires et les encours de production sont évalués en fonction des coûts directs de fabrication incluant les matières, la main-d'œuvre ainsi que les prestations sous traitées (fluoration, enrichissement, etc.).

Les charges financières engendrées par le financement des combustibles nucléaires sont enregistrées en charges.

L'uranium issu du retraitement n'est pas valorisé compte tenu des incertitudes relatives à son utilisation future.

Les consommations de combustibles nucléaires sont déterminées par composante sur la base des quantités prévisionnelles épuisées par kWh produit. Ces quantités sont valorisées au prix moyen pondéré constaté à la fin du mois précédent et intégrant le coût des derniers approvisionnements.

2.17 Créances d'exploitation

Les créances clients sont inscrites à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque leur valeur d'inventaire, basée sur la probabilité de leur recouvrement déterminée statistiquement ou au cas par cas selon la typologie de créances, est inférieure à leur valeur comptable. Le risque associé aux créances douteuses est apprécié individuellement. Les créances d'exploitation intègrent le montant des factures à établir relatives à l'énergie livrée, non relevée et non facturée. Une provision est constituée pour faire face aux charges restant à engager ainsi qu'au risque potentiel de non-recouvrement ultérieur.

2.18 Actifs non courants destinés à être vendus et abandon d'activité

Les actifs non courants destinés à être cédés correspondent à un ensemble d'actifs dont les entités de la combinaison ont l'intention de se défaire dans un délai de douze mois, par une vente, un échange contre d'autres actifs ou tout autre moyen, mais en une transaction unique.

Seuls les actifs non courants disponibles pour une cession immédiate et hautement probable sont classés dans la rubrique « Actifs non courants destinés à être cédés ». Cette catégorie d'actifs est soumise à un traitement comptable spécifique en application de la norme IFRS 5.

Les entités évaluent les actifs non courants destinés à être cédés, classés comme détenus en vue de la vente, au montant le plus bas entre leur valeur comptable et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.

L'amortissement de ces actifs cesse à compter de la date de leur classement dans cette catégorie.

2.19 Actions propres

Les actions propres sont comptabilisées en diminution des capitaux propres sur la base de leur coût d'acquisition. Lors de leur cession, les gains et pertes sont inscrits directement dans les réserves consolidées pour leurs montants nets d'impôt et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

2.20 Subventions publiques

Les subventions reçues sont enregistrées au passif du bilan.

2.21 Paiements fondés sur des actions

Les options de souscription ou d'achat d'actions attribués aux salariés sont comptabilisées selon la norme IFRS 2. Le montant représentatif de l'avantage consenti aux bénéficiaires des options attribuées est calculé sur la base du modèle binomial ou Black and Scholes. Les justes valeurs de ces options sont déterminées à leurs dates d'attributions respectives. Les montants ainsi obtenus sont étalés en résultat sur la durée d'acquisition des droits. Cette comptabilisation en résultat n'est pas linéaire mais dépend des conditions d'acquisition des droits spécifiques à chaque plan.

Cette charge est incluse dans le résultat opérationnel courant avec pour contrepartie le compte de réserves consolidées, sans incidence sur les capitaux propres totaux.

2.22 Provisions et passifs éventuels

Les provisions sont comptabilisées lorsque les trois conditions suivantes sont simultanément remplies :

- il existe une obligation actuelle (juridique ou implicite) vis-à-vis d'un tiers résultant d'un événement passé, antérieur à la date de clôture;
- il est probable qu'une sortie de ressources représentative d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation;
- le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

L'évaluation des provisions est faite sur la base des coûts attendus pour éteindre l'obligation. Les estimations sont déterminées à partir de données de gestion issues des systèmes d'information, d'hypothèses, éventuellement complétées par l'expérience de transactions similaires, et, dans certains cas, sur la base de rapports d'experts indépendants ou de devis de prestataires de chaque entité du périmètre de combinaison. Ces différentes hypothèses sont revues à l'occasion de chaque arrêté comptable.

Les passifs éventuels, correspondant à une obligation qui n'est ni probable ni certaine à la date d'arrêté des comptes, ou à une obligation probable pour laquelle la sortie de ressources ne l'est pas, ne sont pas comptabilisés. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Les provisions pour démantèlement et reconstitution des sites

Elles sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent ou ont supporté des ouvrages. Leur montant reflète la meilleure estimation des coûts futurs déterminés, en fonction des exigences réglementaires actuelles ou en cours d'adoption, de l'état des connaissances techniques ainsi que de l'expérience acquise. Elles sont constituées initialement en contrepartie d'un actif corporel qui est amorti sur la durée d'exploitation prévisible du site concerné.

Les provisions sont actualisées en prenant en compte la date effective d'engagement des coûts.

Le taux d'actualisation reflète les conditions d'un taux sans risque attaché à des obligations de même maturité, majoré de l'effet des risques spécifiques attachés au passif concerné.

Dans tous les cas, l'effet des révisions d'estimations (calendrier de démantèlement, estimation des coûts à engager...) conduit à modifier la valeur de l'actif, l'impact dans le montant de l'amortissement étant pris de manière prospective. Enfin, un test de perte de valeur est mis en œuvre en cas d'augmentation de la valeur de l'actif. Les dotations et reprises de provision relèvent du résultat opérationnel; la charge de désactualisation figure en « Autres charges financières ».

Provision pour renouvellement

La provision pour renouvellement est constituée de manière progressive pour couvrir l'obligation existant au titre des biens renouvelables avant l'échéance du contrat.

Dans la majorité des cas, elle est constituée à partir de la date de début du contrat de concession jusqu'à la date de renouvellement effectif.

Lors du renouvellement d'un bien, le coût du bien remplaçant est inscrit à l'actif et, corrélativement, la provision pour renouvellement est virée au crédit du poste « droits des concédants dans les actifs ». Le bien remplaçant fait l'objet d'un amortissement comme décrit ci-dessus pour le cas des actifs reçus gratuitement.

Autres provisions

Des provisions pour risques et charges sont constituées en vue de couvrir les obligations légales, juridiques ou implicites résultant d'événements passés pour lesquelles les entités de la combinaison prévoient qu'une sortie de ressources sera nécessaire.

Tous les risques sont régulièrement examinés.

Lorsqu'elles sont utilisées, les provisions sont reprises au compte de résultat et viennent en contrepartie des charges correspondantes.

2.23 Passifs financiers

Les emprunts et autres passifs porteurs d'intérêt sont initialement enregistrés pour leur juste valeur qui correspond au montant reçu, diminué des coûts de transaction directement attribuables aux emprunts concernés comme les primes et frais d'émission. Par la suite, ces emprunts sont comptabilisés selon la méthode du coût amorti en utilisant le taux d'intérêt effectif de l'emprunt.

Le taux effectif correspond au taux qui permet d'obtenir la valeur comptable d'un emprunt à l'origine en actualisant ses flux futurs estimés.

Les dettes financières dont l'échéance est supérieure à un an sont présentées en dettes financières non courantes. Les dettes financières dont la date de remboursement est inférieure à un an sont présentées en dettes financières courantes.

Entités en normes françaises

Pour les entités en normes françaises, les dettes financières sont présentées nettes des primes d'émission ou de remboursement. La charge d'intérêts de la période reste néanmoins enregistrée selon le plan d'amortissement contractuel et non pas selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Cette position est justifiée par le principe d'importance relative.

2.24 Instruments dérivés et comptabilité de couverture

Un instrument dérivé est un instrument financier qui présente les caractéristiques suivantes :

- (a) sa valeur varie en fonction d'une variation d'un taux d'intérêt spécifié, du prix d'un instrument financier, du prix d'une marchandise, d'un taux de change, d'un indice de prix ou de taux, d'une notation de crédit ou d'un indice de crédit ou d'une autre variable, à condition que dans le cas d'une variable non financière, la variable ne soit pas spécifique à une des parties au

contrat (parfois appelé le « sous-jacent ») ;

- (b) il ne requiert aucun placement net initial ou un placement net initial inférieur à celui qui serait nécessaire pour d'autres types de contrats dont on pourrait attendre des réactions similaires aux évolutions des conditions du marché ;

- (c) il est réglé à une date future.

La comptabilité de couverture est appliquée en conformité avec les principes de la norme IAS 39 et concerne les dérivés de taux relatifs à la couverture de la dette à long terme, les dérivés de change relatifs à l'investissement net à l'étranger et de la dette libellée en devises étrangères, ainsi que les dérivés de change et les dérivés sur matières premières en couverture de flux de trésorerie futurs.

Lorsque l'instrument financier est effectivement qualifié d'instrument de couverture, ces instruments sont évalués et comptabilisés conformément aux critères de la comptabilité de couverture de la norme IAS 39 :

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de flux de trésorerie, la variation de la valeur de la partie efficace du dérivé est enregistrée dans les capitaux propres. Elle est reclassée en résultat lorsque l'élément couvert est lui-même comptabilisé en résultat. En revanche, la partie inefficace du dérivé est enregistrée directement dans le compte de résultat. Lorsque l'élément couvert est une émission de dette future, le reclassement en résultat est effectué sur la durée de vie de la dette, une fois celle-ci émise. Lorsque la transaction prévue se traduit par la comptabilisation d'un actif ou d'un passif non financier, les variations cumulées de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment enregistrées en capitaux propres sont intégrées dans l'évaluation initiale de l'actif ou du passif concerné ;

- si l'instrument dérivé est désigné comme couverture de juste valeur, la variation de valeur du dérivé et la variation de valeur de l'élément couvert attribuable au risque couvert sont enregistrées en résultat au cours de la même période ;

- une couverture de change d'un investissement net dans une entité étrangère est comptabilisée de la même manière qu'une couverture de flux de trésorerie. Les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture sont comptabilisées en capitaux propres pour ce qui concerne la partie efficace de la relation de couverture, tandis que les variations de la juste valeur relative à la partie inefficace de la couverture sont constatées en résultat financier. Lorsque l'investissement dans l'entité étrangère est cédé, toutes les variations de la juste valeur de l'instrument de couverture précédemment comptabilisées en capitaux propres sont transférées au compte de résultat.

La comptabilité de couverture est applicable si la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place et si l'efficacité de la relation de couverture est démontrée de façon prospective et rétrospective dès son origine puis à chaque arrêté comptable.

Les instruments dérivés sont présentés au bilan intégralement à l'actif en autres actifs financiers courants ou au passif en Emprunts et dettes financières courantes, ces dérivés étant résiliables à tout moment moyennant le versement ou l'encaissement d'une soule correspondant à leur juste valeur.

En terme d'évaluation, la meilleure indication de juste valeur d'un contrat est le prix qui serait convenu entre un acheteur et un vendeur libre de contracter et opérant aux conditions de marché. En date de négociation, il s'agit généralement du prix de transaction. Par la suite, l'évaluation du contrat doit être fondée sur des données de marché observables qui fournissent l'indication la plus fiable de la juste valeur d'un instrument dérivé;

- prix cotés sur un marché organisé pour les obligations cotées et les titres de participation cotés et non consolidés;
- valeur de marché pour les instruments de change et de taux, évalués par actualisation du différentiel de cash flows futurs ou en obtenant des cotations de la part d'établissements financiers tiers.

Pour l'exercice 2007, les instruments financiers dérivés n'ont pas été retraités pour les entités présentant des comptes en normes françaises.

2.25 Engagements de retraite et assimilés

Méthode d'évaluation et hypothèses actuarielles

Le mode d'évaluation retenu est fondé sur la méthode des unités de crédit projetées. La valeur actualisée des obligations des entités de la combinaison est déterminée à hauteur des droits acquis par chaque salarié à la date d'évaluation, par application de la formule d'attribution des droits définie pour chaque régime. Lorsque la formule d'acquisition des droits intègre un palier dont l'effet est de différer l'émergence de l'obligation, celle-ci est déterminée sur un mode linéaire.

Le montant des paiements futurs correspondant aux avantages est évalué sur la base d'hypothèses d'évolution des salaires, d'âge de départ en retraite, de mortalité, de rotation du personnel inhérentes à chaque entité.

Le taux d'actualisation des paiements futurs est déterminé par référence aux taux de marché des obligations d'entreprises de

première catégorie, pour une échéance cohérente avec la maturité des engagements évalués. Dans les pays où une telle référence n'existe pas, le taux retenu est obtenu par référence à celui des obligations d'État.

Ces taux sont homogénéisés sur la zone euro.

Détermination des écarts actuariels

Pour les retraites et les avantages postérieurs à l'emploi, les gains et pertes actuariels excédant 10 % du plus haut des engagements et des actifs du régime (corridor) sont constatés en résultat sur la durée moyenne résiduelle de travail des salariés au sein de l'entité concernée.

Pour les avantages à long terme, les écarts actuariels sont intégralement comptabilisés en résultat de l'exercice.

Fonds externalisés

Les fonds externalisés sont appelés à couvrir des engagements de retraites et autres prestations assimilées. Ils sont évalués au bilan en valeur de marché ou, le cas échéant, sur la base de l'évaluation communiquée par le gestionnaire.

Les actifs de couverture sont déduits de la dette actuarielle pour la présentation au bilan.

Lorsqu'à la clôture de l'exercice, le montant net de la dette actuarielle, après déduction de la juste valeur des actifs du régime, présente un montant débiteur, un actif est reconnu au bilan dans la limite du cumul de ces éléments différés et de la valeur actualisée des sommes susceptibles d'être récupérées par l'entreprise sous la forme d'une réduction de cotisations futures.

2.26 Dettes fournisseurs et autres dettes

Les autres dettes sont constituées des dettes sociales, des produits encaissés d'avance afférents au nouvel exercice, des charges imputables à l'exercice en cours et qui ne seront payées qu'ultérieurement, ainsi que les composantes couvertes des engagements fermes d'achat ou de vente dans le cadre d'opérations éligibles à la comptabilité de couverture de juste valeur.

2.27 Impôts différés

Les impôts différés sont déterminés sur la base des différences temporelles résultant de la différence entre la valeur comptable des actifs ou passifs et la valeur fiscale de ces mêmes éléments.

Le calcul de l'impôt différé est effectué par entité fiscale, sur la base des taux d'impôts en vigueur à la clôture, tous les décalages temporels étant retenus.

Des situations nettes actives d'impôts différés sont comptabilisées dès lors que ces créances d'impôts sont récupérables avec une probabilité suffisante.

2.28 Contrats de longue durée

Les prestations de services dont l'exécution dépasse le cadre d'un exercice sont comptabilisées selon la méthode à l'avancement dans les comptes des entités comprises dans le périmètre de combinaison.

2.29 Traitement comptable des concessions de distribution publique d'électricité

Constatation des actifs comme immobilisations corporelles du domaine concédé

L'enregistrement de l'ensemble des biens de la concession à l'actif du bilan, quelle que soit l'origine de leur financement, se justifie au regard de la norme IAS 16. En effet EDF SA en assume le contrôle et le risque:

- EDF SA exploite les ouvrages à ses risques et périls sur toute la durée de la concession,
- EDF SA assume la majeure partie des risques et avantages, tant techniques qu'économiques sur la durée de vie de l'infrastructure du réseau.

Ces immobilisations corporelles sont évaluées au coût diminué du cumul des amortissements. Elles sont amorties selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée.

Constatation des passifs spécifiques des concessions

Ces passifs représentatifs des obligations contractuelles spécifiques des cahiers des charges sont annuellement présentés aux concédants et répondent aux critères de comptabilisation des passifs prévus par la norme IAS 37.

■ Droits sur les biens existants: ils correspondent au droit au retour gratuit de l'ensemble des ouvrages au bénéfice du concédant. Ce droit est constitué par la contre-valeur en nature des ouvrages – valeur nette comptable des biens mis en concession – déduction faite des financements non encore amortis du concessionnaire.

■ Droits sur les biens à renouveler: ils correspondent aux obligations du concessionnaire au titre des biens à renouveler. Ces passifs non financiers recouvrent sous les rubriques suivantes:

- l'amortissement constitué sur la partie des biens financés par le concédant;

- la provision pour renouvellement, assise sur la différence entre la valeur de renouvellement à la date d'arrêté des comptes et la valeur d'origine, pour les seuls biens renouvelables avant le terme de la concession;
- les dotations annuelles à la provision correspondent à l'écart entre valeur de remplacement réappréciée chaque année en date de clôture et valeur d'origine, diminué des provisions déjà constituées, le net étant amorti sur la durée de vie résiduelle des biens. Ceci conduit à enregistrer des charges qui progressent dans le temps.

Lors du renouvellement des biens, la provision et l'amortissement du financement du concédant constitués au titre du bien remplacé sont soldés et comptabilisés en droits sur les biens existants, étant considérés comme un financement du concédant sur le nouveau bien.

L'excédent éventuel de provision est repris en résultat.

Pendant la durée de la concession, les droits du concédant sur les biens à renouveler se transforment donc au remplacement effectif du bien, sans sortie de trésorerie au bénéfice du concédant, en droit du concédant sur les biens existants.

Dans ces conditions, les droits du concédant à récupérer gratuitement les biens existants croissent au fur et à mesure du renouvellement des biens.

2.30 Estimations

Pour établir leurs comptes, l'ensemble des entités du périmètre procède à des estimations et font des hypothèses qui affectent la valeur comptable de certains éléments d'actifs ou de passifs, des produits et des charges, ainsi que les informations données dans certaines notes de l'annexe. L'ensemble des entités du périmètre revoit ces estimations et appréciations de manière régulière pour prendre en compte l'expérience passée et les autres facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques. En fonction de l'évolution de ces hypothèses ou de conditions différentes, les montants figurant dans ses futurs états financiers pourraient différer des estimations actuelles.

Ces estimations et hypothèses concernent principalement :

- les marges prévisionnelles sur les contrats comptabilisés selon la méthode de l'avancement;
- les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de croissance utilisés pour réaliser les tests de dépréciation des goodwill et des autres actifs corporels et incorporels;
- les modèles, les flux de trésorerie prévisionnels et les taux d'actualisation et de

croissance utilisés pour valoriser les engagements de rachats d'actions aux actionnaires minoritaires de filiales;

- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les engagements de retraite et autres avantages du personnel, notamment les taux d'évolution des salaires et d'actualisation, l'âge de départ des employés et la rotation des effectifs;

- l'ensemble des modèles, hypothèses sous-jacentes à la détermination de la juste valeur des rémunérations en actions et assimilées;

- l'ensemble des hypothèses utilisées pour évaluer les provisions pour opérations de fin de cycle et les actifs correspondants, notamment :

- ♦ les devis prévisionnels de ces opérations,

- ♦ les taux d'inflation et d'actualisation,

- ♦ l'échéancier prévisionnel des dépenses,

- ♦ la durée d'exploitation des installations,

- ♦ la quote-part financée par des tiers,

- l'ensemble des hypothèses retenues pour calculer les obligations de renouvellement dans le cadre du renouvellement des biens du domaine concédé (évaluation sur la base des engagements contractuels, tels qu'ils sont calculés et communiqués aux concédants dans le cadre de comptes rendus d'activité);

- les estimations relatives à l'issue des litiges en cours, et de manière générale à l'ensemble des provisions et passifs éventuels;

- la prise en compte des perspectives de recouvrabilité permettant la reconnaissance des impôts différés actifs;

- l'ensemble des hypothèses retenues (statistiques de consommations et estimations des prix) qui permettent d'évaluer les factures à établir à la date de clôture.

3. NOTES ANNEXES

NOTE 1 : CHIFFRE D'AFFAIRES ET AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES *(en millions d'euros)*

	2008	2007
Chiffre d'affaires	148 331	151 360
Produits nets des activités bancaires	4 710	4 667
Autres produits des activités ordinaires	6 540	6 875
Total CA et autres produits des activités ordinaires	159 581	162 902

Sur l'exercice 2008, tout comme sur 2007, 96 % du chiffre d'affaires provient des entités ADP, Areva, DCNS, EDF, Gaz de France, RATP, SNCF, France Télévision et La Poste. Cette constance marque toutefois de fortes évolutions : l'intégration de six mois de Gaz de France sur l'exercice 2008 contre un exercice complet en 2007 (diminution de 10,6 Md€) est compensée par les accroissements de chiffres d'affaires d'Areva, EDF et SNCF en particulier (augmentation de 7,5 Md€).

CHIFFRE D'AFFAIRES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2008	2007
Armement et aéronautique (1)	3 851	4 215
Infrastructures de transport (2)	3 964	3 506
Transports (3)	26 364	24 703
Énergie (4)	92 159	96 686
Médias	3 624	3 734
Services	16 058	16 066
Finances	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	280	500
Autres	2 031	1 950
Total Chiffre d'Affaires	148 331	151 360

(1) La baisse du chiffre d'affaires est lié principalement à DCNS (diminution de 300 M€).

(2) Entrée dans le périmètre d'aéroports de la Côte d'Azur (176 M€) et augmentation du chiffre d'affaires d'Aéroports de Paris (231 M€).

(3) Cette évolution est due pour moitié environ à RATP et pour moitié à SNCF.

(4) L'évolution du chiffre d'affaires énergie est due à hauteur de -10,6 Md€ à Gaz de France (retenu à hauteur de 6 mois sur 2008 avant la fusion avec Suez et 12 mois en 2007) et à hauteur de +6 Md€ à l'accroissement du chiffre d'affaires d'Areva et EDF.

AUTRES PRODUITS DES ACTIVITÉS ORDINAIRES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2008	2007
Armement & aéronautique	-11	-121
Infrastructures de transport	814	1 032
Transports	11	313
Énergie	5 409	5 346
Médias	159	152
Services	75	64
Finances	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	6	17
Autres	77	71
Total Autres produits des activités ordinaires	6 540	6 875

Les autres produits des activités ordinaires sont constitués essentiellement par des subventions (2,8 Md€ en 2008 contre 3,5 Md€ en 2007) et des productions immobilisées (3,1 Md€ en 2008 contre 2,9 Md€ en 2007).

NOTE 2 : CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS *(en millions d'euros)*

	2008	2007
Charges de personnel (1)	43 515	43 003
Achats et charges externes	83 721	84 716
Impôts et taxes	6 041	6 286
Autres produits et charges opérationnels*	1 350	9 360
Total autres produits et charges opérationnels	134 626	143 365

* Avant retraitement des éléments non courants

CHARGES DE PERSONNEL

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2008	2007
Armement & aéronautique	984	1 003
Infrastructures de transport	1 214	1 112
Transports	12 217	11 191
Énergie	15 826	16 114
Médias	1 310	1 310
Services	11 589	11 665
Finances	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	13	263
Autres	362	346
Total Charges de personnel	43 515	43 003

(1) La variation des charges de personnel sur la période est essentiellement due à l'augmentation des charges de personnel d'Areva, EDF, SNCF (2 Md€) compensée par la sortie à compter du 1^{er} juillet 2009 de Gaz de France et la baisse des charges de personnel de Charbonnages de France (1,5 Md€).

IMPÔTS ET TAXES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2008	2007
Armement & aéronautique	86	96
Infrastructures de transport	243	199
Transports	1 092	1 040
Énergie	3 175	3 528
Médias	236	246
Services	1 141	1 106
Finances	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	3	10
Autres	64	62
Total Impôts et taxes	6 041	6 286

La principale variation de l'exercice est due à la mise en équivalence de GDF Suez sur 2008 (incidence de 293 M€).

ACHATS ET CHARGES EXTERNES

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2008	2007
Armement & aéronautique	2 731	2 716
Infrastructures de transport	1 440	1 280
Transports	9 767	8 685
Énergie	59 758	62 088
Médias	2 002	2 017
Services	6 392	6 139
Finances	0	-
Entités en fin d'activité / défaisance	283	528
Autres	1 347	1 263
Total achats et charges externes	83 721	84 716

Les achats et charges externes sont constitués en 2008 par 55 Md€ d'achats consommés (54 Md€ en 2007) et par 28,7 Md€ de services extérieurs (30,7 Md€ en 2007).

NOTE 2: CHARGES ET AUTRES PRODUITS OPÉRATIONNELS

(en millions d'euros)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2008	2007
Armement & aéronautique	-202	-216
Infrastructures de transport	-7 564	1 054
Transports	2 074	2 150
Énergie	7 689	5 687
Services	849	597
Finances	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	297	-370
Autres	165	170
Total autres produits et charges opérationnels	3 684	9 360

PAR NATURE

	2008	2007
Autres produits et charges opérationnels	3 684	9 360
Autres produits et charges d'exploitation	775	280
Autres produits et charges opérationnels	927	-1 660
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	1 982	10 739

Les autres produits et charges opérationnels de l'exercice 2008 intègrent à hauteur de 9,2 Md€ une reprise de provisions sur actifs de RFE, à hauteur de 0,4 Md€, une dotation pour risques non identifiables sur EPFR et à hauteur de 0,1 Md€, une dotation sur les actifs de SFTRF (une reprise à hauteur de 0,3 Md€ avait été constatée en 2007).

Par ailleurs, pour EDF sur l'exercice 2007 les autres produits et charges opérationnels comprenaient à hauteur de 1,1 Md€ les résultats des activités au Mexique de la participation dans Edenor et l'effet des dotations et reprises sur provisions pour renouvellement au titre de l'allongement des durées de vie des bâtiments des postes de transformation et de la suppression de la provision pour renouvellement du matériel de comptage.

NOTE 3: RÉSULTAT FINANCIER

(en millions d'euros)

SECTEURS D'ACTIVITÉ	2008	2007
Armement & aéronautique	61	72
Infrastructures de transport	-948	-697
Transports	-729	-1 077
Énergie	-3 380	-2 780
Médias	-1	6
Services	-362	-286
Finances	-415	-
Entités en fin d'activité / défaisance	2 356	-283
Autres	36	31
Résultat financier	-3 383	-5 014

PAR NATURE

LIBELLÉ (en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2008	31 DÉCEMBRE 2007
Intérêts et charges financières	-5 342	-4 689
Plus ou moins value sur actifs financiers non courants	16	116
Revenus et pertes des actifs financiers non courants	1 786	931
Produits et charges liés aux effets d'actualisation et de juste valeur	-3 352	-3 703
Produits nets sur cession placements courants	577	696
Effets de change	-114	-171
Dotations financières nettes (1)	-228	503
Autres produits et charges financiers (2)	3 276	1 302
Résultat financier	-3 383	-5 014

(1) Dont dotations aux provisions SPPE pour 440 M€.

(2) Intègre à hauteur de 2,5 Md€, la reprise de la dette Charbonnages de France par l'État.

PAR SECTEUR

PRODUITS ET CHARGES LIÉS AUX EFFETS D'ACTUALISATION ET DE JUSTE VALEUR

SECTEURS D'ACTIVITÉ (en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2008	31 DÉCEMBRE 2007
Armement & aéronautique	-1	-12
Infrastructures de transport	4	-3
Transports	-363	-684
Énergie	-2 924	-2 957
Médias	-	-
Services	-54	-41
Finances	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	-15	-6
Autres	-	-
Total des effets d'actualisation et de juste valeur	-3 352	-3 703

CHARGES D'INTÉRÊTS

SECTEURS D'ACTIVITÉ (en millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2008	31 DÉCEMBRE 2007
Armement & aéronautique	-24	-27
Infrastructures de transport	-1 411	-1 321
Transports	-1 304	-425
Énergie	-1 908	-2 051
Médias	-12	-12
Services	-278	-265
Finances	-22	-
Entités en fin d'activité / défaisance	-352	-560
Autres	-32	-28
Total Charges d'intérêts	-5 342	-4 689

NOTE 4 : ÉCARTS D'ACQUISITION (en millions d'euros)

Les écarts d'acquisition s'analysent de la façon suivante :

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmentations (1)	Diminutions	Changements de méthode	Écarts de conversion (2)	Autres mouvements	Variation de périmètre Gaz de France	Variation de périmètre hors Gaz de France (3)	Solde au 31 décembre 2008 (4)
Valeur brute des écarts d'acquisition	19 112	131	1	-13	-716	180	-1 958	425	17 160
Dépréciation des écarts d'acquisition	3 917	11	6	0	-120	-51	-203	5	3 553
Valeur nette des écarts d'acquisition	15 195	120	-5	-14	-596	231	-1 755	420	13 607

(1) La principale augmentation de l'exercice concerne principalement la SNCF avec les opérations d'acquisition dans le domaine transport de marchandises et grande vitesse.

(2) Les principaux écarts de conversion (-596 M€ en variation nette) concernent essentiellement EDF -587 M€ et portent essentiellement sur EDF Energy suite à la dépréciation de la Livre Sterling.

(3) Les variations de périmètre concernent les entrées de périmètre : EDF 0,1 Md€, Areva 0,2 Md€ (essentiellement modification du goodwill d'Uramin et contrepartie de l'option de vente détenue par les actionnaires minoritaires d'Arena NP) et La Poste 0,1 Md€ (Extelia, Sefas et BTB Mailflight).

(4) Les principaux écarts d'acquisition nets au 31 décembre 2008 sont constitués par Areva (4,8 Md€ contre 4,4 Md€ en 2007), EDF (6,8 Md€ contre 7,3 Md€ en 2007) et La Poste (1,3 Md€ contre 1,2 Md€ en 2007).

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2007	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	65	27	39	69	29	40
Infrastructures de transport	*	0	2	2	0	2
Transports	645	90	555	706	23	683
Énergie	15 296	1 898	13 398	13 204	1 594	11 610
Médias	5	5	0	5	5	0
Services	1 203	2	1 201	1 277	6	1 271
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	1 893	1 893	-	1 893	1 893	-
Autres	1	1	-	4	2	2
Total	19 112	3 917	15 195	17 160	3 553	13 607

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2007	Variations valeurs brutes	Variations des dépréciations	Variations de périmètre	Changements de méthode	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	39	7	3	-	-	-3	-	40
Infrastructures de transport	2	-	-	-	-	-	-	2
Transports	555	122	-2	1	-	4	-1	683
Énergie	13 398	2	0	-1 457	-10	-556	232	11 610
Médias	0	-	0	-	-	-	0	0
Services	1 201	-	3	118	-4	-42	0	1 271
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	2	3	-	-	-	2
Total	15 195	131	5	-1 335	-14	-596	231	13 607

Principaux écarts d'acquisition nets	Valeur brute 31 décembre 2007	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2008
Areva	4 377	0	4 377	4 802	0	4 802
EDF	8 961	1 695	7 266	8 401	1 594	6 807
Gaz de France	1 958	203	1 755	0	0	0
SNCF	597	88	509	653	21	632
La Poste	1 203	2	1 201	1 276	6	1 270
Autres	2 016	1 929	1 755	2 028	1 932	96
Total	19 112	3 917	15 195	17 160	3 553	13 607

NOTE 5: LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007 (1)	Augmentations (2)	Diminutions	Écarts de conversion	Sortie Gaz de France	Mouvements de périmètre hors Gaz de France (3)	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute des licences, marques et base d'abonnés	4 418	286	87	76	-567	-113	0	-	99	4 111
Amortissements et dépréciations des licences, marques et bases d'abonnés	2 119	287	78	-2	-202	27	-	0	3	2 153
Valeur nette des licences, marques et bases d'abonnés	2 299	-1	9	78	-365	-140	0	0	96	1 958

(1) Ce poste est essentiellement composé en valeurs brutes de logiciels (55 % de la valeur brute du poste amortis sur des durées très courtes) et de droits de concessions (45 % de la valeur brute du poste), les valeurs nettes correspondant sur l'exercice 2008 à hauteur de 73 % à des droits de concessions (85 % en 2007).

(2) Les augmentations de la période concernent des logiciels chez SNCF et La Poste.

(3) Les variations de périmètre concernent essentiellement Areva 158 ME.

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	71	58	13	77	62	15
Infrastructures de transport	223	183	40	260	220	40
Transports	650	440	210	802	503	299
Énergie	2 539	694	1 845	1 936	534	1 402
Médias	178	134	44	191	147	44
Services	654	534	120	743	609	134
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	1	0	0	1	0	0
Autres	101	75	26	101	77	25
Total	4 418	2 119	2 299	4 111	2 153	1 958

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2007	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Variations de périmètre	Changement de méthode	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Autres mouvements	solde au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	13	4	4	1	-	-	-	0	0	15
Infrastructures de transport	40	10	23	1	-	-	-	12	12	40
Transports	210	63	65	12	-	-	-	78	78	299
Énergie	1 845	38	41	-523	0	78	0	4	4	1 402
Médias	44	12	13	-	-	-	-	1	1	44
Services	120	73	61	3	-	0	-	-1	-1	134
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	0	0	0	0	-	0	-	-	-	0
Autres	26	-2	2	0	-	-	0	2	2	25
Total	2 299	199	209	-505	-0	78	0	96	96	1 958

PRINCIPALES LICENCES, MARQUES ET BASES D'ABONNÉS EN VALEURS NETTES

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2007	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Dépréciations	Valeur nette 31 décembre 2008
ADP	114	88	26	125	101	24
Areva	1 973	492	1 481	1 936	534	1 402
Gaz de France	567	202	365	-	-	0
RATP	272	199	73	342	227	115
SNCF	378	241	137	459	276	183
France Télévisions	124	92	32	131	99	32
La Poste	654	524	130	743	609	134
Autres	336	281	55	375	307	68
Total	4 418	2 119	2 299	4 111	2 153	1 958

NOTE 6 : AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (en millions d'euros)**PAR FLUX**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmentations (1)	Diminutions	Écarts de conversion	Sortie Gaz de France	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute des autres immobilisations incorporelles	18 393	1 922	511	-219	-11 717	126	48	21	85	8 147
Amortissements et dépréciations des autres immobilisations incorporelles	8 134	661	117	-82	-5 588	16	-61	0	-16	2 948
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	10 258	1 261	394	-137	-6 130	110	109	21	101	5 199

(1) Les autres immobilisations incorporelles sont constituées par des frais de recherche et développement et des autres immobilisations incorporelles, les augmentations concernent principalement EDF pour 1225 M€.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement & aéronautique	24	21	2
Infrastructures de transport	41	15	26
Transports	435	34	401
Énergie	16 814	7 379	9 435
Médias	636	528	107
Services	392	123	269
Finances	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	21	19	2
Autres	30	15	15
Total	18 393	8 134	10 258

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	26	24	2
Infrastructures de transport	50	19	32
Transports	491	54	438
Énergie	6 380	2 101	4 278
Médias	666	558	108
Services	483	159	324
Finances	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	18	17	0
Autres	33	17	16
Total	8 147	2 948	5 199

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2007	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Variations de périmètre	Changements de méthode	Juste valeur	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	2	0	3	2	-	-	0	1	2
Infrastructures de transport	26	23	2	0	-	-	-	-16	32
Transports	401	81	17	-2	-	-	-	-24	438
Énergie	9 435	1 215	465	-6 026	109	21	-137	127	4 278
Médias	107	10	31	1	-	-	0	20	108
Services	269	79	25	7	-	-	0	-6	324
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	2	-1	-1	-2	-	0	-	-	0
Autres	15	3	1	-	-	-	-	-1	16
Total	10 258	1 411	544	-6 020	109	21	-137	101	5 199

NOTE 7: IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE CONCÉDÉ (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmentations (1)	Diminutions (2)	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Changement de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2007
Valeur brute des immobilisations corporelles	115 984	4 735	874	-2 449	801	-	6	1 824	120 028
Amortissement des immobilisations corporelles	45 940	1 586	735	-488	415	0	-	1 684	48 401
Dépréciation des immobilisations corporelles	325	241	-	-	-	-	-	1	567
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	69 719	2 907	138	-1 961	387	0	6	139	71 059

(1) Les augmentations des valeurs brutes de la période concernent essentiellement EDF à hauteur de 4 556 M€, les augmentations de provisions concernent SFTRF à hauteur de 189 M€.

(2) Les diminutions concernent essentiellement EDF à hauteur de 832 M€.

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2008
Terrains	410	53	357	488	65	423
Constructions	6 108	3 179	2 929	6 808	3 644	3 164
Installations productions thermique et hydraulique	8 929	4 482	4 448	9 039	4 702	4 336
Réseaux et Installations électriques	91 163	34 707	56 456	94 012	36 532	57 479
Installations techniques matériels et outillages	3 555	2 463	1 091	3 657	2 517	1 140
Immobilisations de construction d'autoroutes	2 432	395	2 037	2 447	539	1 909
Autres immobilisations corporelles	3 387	985	2 402	3 577	969	2 608
Autres immobilisations corporelles	1 278	985	293	1 512	969	542
Immobilisations corporelles en cours	2 108	-	2 108	2 065	-	2 065
Avances et acomptes sur immobilisations corporelles	1	-	1	1	-	1
Total	115 984	46 265	69 719	120 028	48 969	71 059

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	3 159	689	2 470	4 070	1 282	2 789
Transports	-	-	-	-	-	-
Énergie	112 696	45 562	67 134	115 842	47 672	68 170
Médias	18	14	4	19	15	4
Services	-	-	-	-	-	-
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	-	-	-	-	-	-
Autres	111	-	111	96	-	96
Total	115 984	46 265	69 719	120 028	48 969	71 059

Par nature de biens	Valeur nette 31 décembre 2007	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Changement de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2007
Terrains	357	-3	7	-	62	-13	11	15	423
Constructions	2 929	66	171	-	278	-72	99	36	3 164
Installations productions thermique et hydraulique	4 448	37	230	0	-	13	83	-15	4 336
Réseaux et installations électriques	56 456	900	1 041	-	6	-1 851	2 914	96	57 479
Installations techniques matériels et outillages	1 091	8	135	-	14	8	216	-62	1 140
Immobilisations de construction d'autoroutes	2 037	8	176	-	12	-	-	29	1 909
Autres immobilisations corporelles	2 402	3 581	66	0	15	-47	-3 316	39	2 608
Total	69 719	4 596	1 827	0	387	-1 961	6	139	71 059

Secteurs d'activité	Valeur nette 31 décembre 2006	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Changement de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2007
Armement & aéronautique	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Infrastructures de transport	2 470	176	251	-	368	-	-	25	2 789
Transports	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Énergie	67 134	4 434	1 574	0	18	-1 961	6	113	68 170
Médias	4	1	2	-	-	0	-	0	4
Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	111	-15	-	-	-	-	-	-	96
Total	69 719	4 596	1 827	0	387	-1 961	6	139	71 059

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmen- tations	Diminutions	Écarts de conversion (1)	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Changements de méthode	Juste valeur	Actua- lisation	Variation estimation actif	Autres mou- vements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute des immobilisations corporelles	264 100	17 758	3 565	-1 423	-95	-28 157	-6	-16	144	-	-641	248 100
Amortissement des immobilisations corporelles	116 493	8 259	2 899	-523	-99	-9 086	-2	-147	0	-	108	112 103
Dépréciation des immobilisations corporelles	15 544	906	10 752	-8	-2	-154	0	-1	-	-	-63	5 470
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	132 063	8 593	-10 086	-891	6	-18 917	-4	132	144	-	-685	130 527

(1) Les écarts de conversion concernent essentiellement EDF.

Le flux d'augmentation pour 17,8 M€ (en valeur brute) concerne principalement les immobilisations en cours des entités ci-contre :

Principales augmentations de l'exercice par entité	Exercice 2008	Exercice 2007
EDF	5 441	4 516
SNCF	3 500	2 862
RFF	2 966	2 471
Areva	1 241	834
Gaz de France (1)	1 212	2 002
La Poste	1 009	1 070
RATP	1 000	888
Autres	1 389	1 371
Total	17 758	16 014

(1) Gaz de France a six mois d'activité en 2008 contre un an au titre de l'exercice précédent la fusion entre Gaz de France et Suez intervenue au 1^{er} juillet 2008.

Par ailleurs la variation des dépréciations s'élève à 9 846 M€ en valeur nette (soit 906 M€ en augmentation moins 10 752 M€ de diminution) et concerne principalement les entités ci-contre :

Dépréciation en M€ au 31 décembre 2008	Augmentation	Diminution	Valeur nette
RFF	67	-10 171	-10 104
SNCF	568	-308	260
EDF	234	-240	-6
Autres	37	-32	5
Total	906	-10 751	-9 845

Perte de valeur SNCF

Les tests de perte de valeur des actifs sont effectués sur la base d'UGT représentatives d'entités juridiques ou définies en fonction de la destination des actifs utilisés. Les actifs testés comprennent les écarts d'acquisition, les immobilisations incorporelles à durée de vie indéfinie et les actifs à durée de vie finie dès lors que l'UGT présente des indices de perte de valeur. Conformément à la norme IAS 36 « Dépréciation des actifs », les UGT comprenant des écarts d'acquisition sont pour leur part testées au minimum une fois par an, qu'il y ait ou non un indice de perte de valeur. Les pertes de valeur concernent essentiellement les immobilisations corporelles. Au 31 décembre 2008, la perte de valeur constatée sur l'infrastructure SNCF se monte à 325 M€ et porte sur les constructions. Par ailleurs, le plan d'affaires de l'UGT Fret fait ressortir, pour la période, un résultat déficitaire.

Les projections de flux de trésorerie fondées sur cette trajectoire étant également négatives, une dépréciation est à constater afin de ramener la valeur comptable des actifs de Fret à leur valeur actuelle (valeur de marché).

Or, l'entreprise n'a pas été en mesure de valider les valeurs de marché de tous les actifs. Ainsi, l'entreprise est restée, comme lors des exercices précédents, sur une dépréciation réalisée de manière partielle et forfaitaire pour le matériel roulant :

- pour les matériels anciens, dépréciation de 100 % ou 40 % selon les types et l'ancienneté du matériel ;
- pour les matériels plus récents, et les engagements fermes de commandes, dépréciation forfaitaire limitée à 10 %, compte tenu des besoins du marché.

Une provision a été comptabilisée pour tous les biens dont la valeur nette comptable était supérieure à la juste valeur des biens, diminuée des coûts de vente pris individuellement. Au total, une dépréciation complémentaire de

46 M€ a été comptabilisée sur les matériels roulants (y compris matériel en cours), portant le montant total à 571 M€ au 31 décembre 2008 (sur un total de valeur nette avant dépréciation de 1,5 Md€).

Perte de valeur RFF

L'évolution importante de plusieurs indices de perte (reprise) de valeur a conduit RFF à réaliser un nouveau test de dépréciation de ses actifs infrastructure en date du 31 décembre 2008.

Les évolutions de ces indices sont liées à la redéfinition du modèle économique de l'établissement en lien avec l'élaboration d'un contrat de performance entre l'État et RFF, parallèlement à une refonte des subventions octroyées par l'État à RFF qui prendra effet à compter de l'exercice 2009.

Compte tenu de ces évolutions, le test de dépréciation a dû être adapté dans ses modalités d'application. Les modifications apportées concernent :

- l'intégration des immobilisations de renouvellement en cours à la valeur comptable des actifs comparée à la valeur recouvrable ;
- le remplacement des anciens flux de subvention, CCI et subvention de renouvellement, par le nouveau flux, plus important, des subventions d'exploitation.

Dans ce nouveau contexte, la valeur recouvrable des actifs de l'UGT Infrastructure apparaît fortement augmentée, ce qui conduit à reprendre l'intégralité de la dépréciation précédemment comptabilisée. En application de la réglementation comptable, la reprise de la dépréciation existante se traduit, d'une part, par la comptabilisation d'un amortissement exceptionnel complémentaire réestimé à 0,9 Md€ et, d'autre part, par la comptabilisation d'une reprise de dépréciation exceptionnelle de 10,1 Md€, d'où un impact sur le résultat de la période de + 9,2 Md€.

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (suite) (en millions d'euros)

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2008
Terrains	9 976	2 104	7 872	9 974	315	9 659
Installations Fixes de RFF	34 041	15 637	18 404	34 192	8 995	25 198
Construction	43 160	19 994	23 165	42 898	20 273	22 625
Installations générales et aménagements	2 029	631	1 398	2 079	691	1 388
Installations production nucléaire	41 646	27 262	14 384	42 168	28 226	13 942
Installations Productions thermique et hydraulique	13 985	7 559	6 426	14 129	7 756	6 372
Réseaux et Installations électriques	2 390	947	1 443	1 754	977	777
Installations techniques	54 467	32 012	22 455	34 574	24 514	10 060
Actifs de démantèlement	6 715	3 410	3 305	5 622	3 136	2 486
Autres immobilisations corporelles	55 693	22 481	33 211	60 709	22 689	38 020
Total	264 100	132 037	132 063	248 100	117 573	130 527

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	1 978	1 201	777	2 003	1 203	800
Infrastructures de transport	57 183	23 852	33 330	60 912	15 752	45 161
Transports	59 070	28 599	30 471	62 030	29 612	32 418
Énergie	133 961	73 702	60 258	110 811	65 967	44 844
Médias	1 406	819	587	1 434	860	574
Services	9 470	3 325	6 146	9 928	3 651	6 277
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	109	71	38	42	28	14
Autres	923	468	456	940	499	440
Total	264 100	132 037	132 063	248 100	117 573	130 527

Par secteur en flux	Valeurs nettes 31 décembre 2007	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changement de méthode	Sortie Gaz de France	Variation périmètre hors Gaz de France	Écarts de conversion	Juste valeur	Actua- lisation	Variation estimation actif	Autres mouve- ments	Valeurs nettes 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	777	114	90	-	-	2	-1	-	-	-	-1	800
Infrastructures de transport	33 330	3 899	-7 944	-	-	-8	-	-	-	-	-5	45 161
Transports	30 471	4 411	2 543	0	-	40	35	-	-	-	4	32 418
Énergie	60 258	7 535	2 919	-4	-18 917	115	-888	132	144	-	-613	44 844
Médias	587	96	88	-	-	0	0	-	-	-	-21	574
Services	6 146	816	622	0	-	-25	-37	-	-	-	-2	6 277
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	38	-3	0	-	-	-20	0	-	-	-	-	14
Autres	456	190	61	-	-	-97	0	0	-	-	-47	440
Total	132 063	17 058	-1 621	-4	-18 917	6	-891	132	144	-	-685	130 527

Par compte en flux	Valeurs nettes 31 décembre 2007	Variations valeurs brutes	Variations amortissements et provisions	Changement de méthode	Sortie Gaz de France	Variation périmètre hors Gaz de France	Écarts de conversion	Juste valeur	Actua- lisation	Variation estimation actif	Autres mouve- ments	Valeurs nettes 31 décembre 2008
Terrains	7 872	65	-1 745	0	-97	5	-49	6	-	-	112	9 659
Installations fixes de RFF	18 404	1	-6 627	-	-	0	-	-	-	-	167	25 198
Constructions	23 165	406	1 630	-4	-699	0	-102	223	-	-	1 265	22 625
Installations générales et aménagement	1 398	-26	103	0	-	-5	-6	0	-	-	131	1 388
Installations production nucléaire	14 384	-11	1 214	-	-	-	0	690	-	-	93	13 942
Installations productions thermique et hydraulique	6 426	45	523	0	-	-4	-391	796	-	-	24	6 372
Réseaux et installations électriques	1 443	59	125	0	-	1	-39	10	-	-	-572	777
Installations techniques	22 455	2 270	1 239	1	-15 312	86	-135	1 110	-	-	825	10 060
Actifs de démantèlement	3 305	-56	27	0	-857	-	-	56	144	-	-79	2 486
Autres immobilisations corporelles	33 211	14 306	1 890	0	-1 951	-77	-169	-2 760	-	-	-2 652	38 020
Total	132 063	17 058	-1 621	-4	-18 917	6	-891	132	144	-	-685	130 527

NOTE 8 : IMMOBILISATIONS CORPORELLES DOMAINE PROPRE (suite) (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2007	Acquisitions	Cessions	Écarts de conversion	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute des immobilisations corporelles	264 100	17 758	3 565	-1 423	-28 252	-1	248 100
Amortissement des immobilisations corporelles	116 493	8 259	2 899	-523	-9 185	0	112 103
Dépréciation des immobilisations corporelles	15 544	906	10 752	-8	-156	0	5 470
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	132 063	8 593	-10 086	-891	-18 911	0	130 527

Les valeurs nettes comptables des immobilisations cédées se sont élevées à 666 M€ et ont correspondu à des biens appartenant essentiellement à SNCF, Areva, EDF et La Poste pour des valeurs brutes respectives de 1 473 M€, 344 M€, 645 M€ et 504 M€.

SNCF	1473
dont constructions sol propre	-465
dont véhicules affectés à l'exploitation	-500

Les variations de périmètre de l'exercice concernent principalement GDF-Suez avec la fusion de Gaz de France par Suez.

GDF SUEZ EN VALEUR BRUTE	28 157
dont installation technique de matériel et d'outillage industriel	-23 171
dont démantèlement et reprise-conditionnement des déchets	-1 177
dont construction sol propre	-1 379
dont immobilisations en cours	-1 531

NOTE 9 : IMMEUBLES DE PLACEMENT (en millions d'euros)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmentations	Diminutions	Variations de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute des immobilisations corporelles	3 422	51	62	86	33	3 532
Amortissement des immobilisations corporelles	1 112	-	20	-	-23	1 151
Dépréciation des immobilisations corporelles	14	-	3	-	8	22
Valeur nette des immobilisations incorporelles	2 296	51	38	86	49	2 360

Les principaux immeubles de placement sont dans les sociétés immobilières (Guadeloupe, Martinique et Réunion) ainsi que chez RFF et ADP.

Immeubles de placement par entités (en M€)	Exercice 2007	Exercice 2008
ADP	274	294
RFF	523	492
SIG	541	577
SIMAR	291	319
SIDR	570	593
EDF	79	69
Autres	97	85
Total	2 296	2 360

Évaluation à la juste valeur des immeubles de placement

À noter que compte tenu de la méthode d'évaluation des immeubles de placement retenue par RFF et les sociétés immobilières, il n'est pas possible de donner une valeur de marché à chacun des actifs de cette catégorie, comme le préconise le paragraphe 79.e de la norme IAS 40.

La juste valeur des immeubles de placement d'Aéroports de Paris s'établit comme suit:

En millions d'euros	Au 31 décembre 2008	Au 31 décembre 2007
Terrains et bâtiments	1 187,2	1 063,3

La variation observée d'un exercice à l'autre, soit une augmentation de 124 M€ résulte de :

- plusieurs effets positifs, à hauteur de 261 M€, principalement liés à la mise à jour du périmètre et des produits locatifs.
- l'effet négatif, à hauteur de 137 M€, de l'augmentation du taux d'actualisation qui est passé de 5,85 % en 2007 à 6,6 % en 2008.

Pour les autres immeubles de placement, la juste valeur est égale à la valeur nette comptable.

NOTE 9: IMMEUBLES DE PLACEMENT (suite) (en millions d'euros)

Analyse des soldes par nature de biens	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2008
Terrains	644	7	637	623	7	615
Constructions	2 779	1 120	1 659	2 910	1 165	1 744
Total	3 422	1 126	2 296	3 532	1 172	2 360

Secteurs d'activité	Valeur brute 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	13	8	5	14	8	5
Infrastructures de transport	1 137	340	797	1 117	332	785
Transports	2	1	1	1	1	0
Énergie	112	32	79	113	43	69
Médias	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	14	2	12	12	2	11
Autres	2 144	742	1 402	2 275	786	1 489
Total	3 422	1 126	2 296	3 532	1 172	2 360

En M€	Valeur nette 31 décembre 2007	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Variation estimation actif	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2008
Terrains	637	-25	0	-	3	-	-	-	-	1	615
Constructions	1 659	33	79	-	83	-1	0	-	-	48	1 744
Total	2 296	8	79	-	86	-1	0	-	-	49	2 360

En M€	Valeur nette 31 décembre 2007	Variations valeurs brutes	Variations des amortissements et provisions	Changements de méthode	Variations de périmètre	Écarts de conversion	Juste valeur	Actualisation	Variation estimation actif	Autres mouvements	Valeur nette 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	5	1	0	-	-	-	-	-	-	0	5
Infrastructures de transport	797	-2	17	-	-	-	-	-	-	7	785
Transports	1	-	-	-	-	-	-	-	-	-1	0
Énergie	79	-5	1	-	-	-1	0	-	-	-3	69
Médias	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Services	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	12	-2	0	-	-	-	-	-	-	0	11
Autres	1 402	16	61	-	86	-	-	-	-	45	1 489
Total	2 296	8	79	-	86	-1	0	-	-	49	2 360

NOTE 10: TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (en millions d'euros)

Secteurs d'activité	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Armement & aéronautique	4 835	4 390
Infrastructures de transport	38	409
Transports	2 236	1 452
Énergie	4 902	25 631
Médias	1	3
Services	1 969	1 703
Finances	-	0
Entités en fin d'activité / défaisance	0	0
Autres	11 544	10 350
Total	25 525	43 939

NOTE 10: TITRES MIS EN ÉQUIVALENCE (suite) (en millions d'euros)

Il existe neuf entités combinées par mise en équivalence (Safran, France Télécom, Renault, Air France-Klm en 2006 et EADS, Thales et Semmaris en 2007 puis FSI et GDF Suez en 2008).

Participations de l'État mises en équivalence dans la combinaison au 31 décembre 2008	Quote-part d'intérêts dans le capital % (*)	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2007	Dont quote-part de résultat 2007	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2008	Dont quote-part de résultat 2008
Air France KLM	16,97 %	1 788	127	15,96 %	897	-130
EADS	15,26 %	1 990	0	15,20 %	1 675	239
France Télécom	27,45 %	8 196	1 729	26,75 %	7 383	1 088
Renault	15,42 %	3 328	411	15,48 %	2 935	88
Safran	38,32 %	1 663	15	39,26 %	1 465	-80
Semmaris	32,16 %	19	2	32,17 %	18	2
Thales	27,51 %	962	244	27,57 %	986	158
FSI				49,00 %	0	0
GDF Suez				36,46 %	21 055	1 025
Sous-total		17 946	2 528		36 414	2 390

Principaux titres mis en équivalence des entités combinées	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2007	Dont quote-part de résultat 2007	Quote-part d'intérêts dans le capital %	Quote-part de capitaux propres au 31 décembre 2008	Dont quote-part de résultat 2008
EDF						
Dalkia Holding	34,00 %	466	24	34,00 %	521	90
Estag	20,00 %	365	34	20,00 %	383	32
Atel (1)	24,80 %	671	102	24,80 %	803	115
EVN	16,40 %	441	38	16,40 %	478	37
Autres		587	-30		634	78
AREVA						
ST Microelectronics	11,04 %	748	-25	14,34 %	940	-46
Eramet	26,24 %	552	153	26,17 %	752	187
RePower	29,95 %	97	7			1
Autres		57	14		65	14
LA POSTE						
CNP	17,80 %	1 825	227	17,80 %	1 559	131
Autres		144	3		144	7
SNCF						
Eurofima (2)	22,60 %	176	6	22,60 %	199	7
Kuevera				43,38 %	73	27
NTV				20,00 %	84	0
Autres		118	31		54	-2
AUTRES		1 332	-10		836	262
Sous-total		7 579	567		7 525	939
Total titres mis en équivalence		25 525	3 095		43 939	3 329

(Le principal retraitement est le remplacement des provisions pour risque client par l'application des principes de perte de valeur IFRS).

(1) Le groupe ATEL comprend les sociétés Atel holding et Atel.

(2) L'harmonisation des principes comptables d'Eurofina a un impact positif de 34 M€ sur les capitaux propres d'ouverture.

en M€	Titres MEQ
31 décembre 2007	25 525
Résultat 2008 des sociétés mises en équivalence	3 329
Écriture(s) par les réserves (variation de périmètre)	15 892
Actions propres	-244
Dividendes distribués	-2 570
Augmentation de capital	438
Variations JV des instruments financiers	-2 139
Variation JV Actifs disponibles à la vente	-114
Variations de périmètre	20 470
Autres	-5 011
Écart de change	-774
31 décembre 2008	43 939

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS *(en millions d'euros)*

L'analyse des risques liés aux instruments financiers est présentée en note 27.

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute	57 687	15 102	-261	-6 247	-2 896	-542	62 843
Dépréciations	1 054	676	-13	-80	-41	-44	1 552
Valeur nette	56 633	14 427	-248	-6 167	-2 855	-498	61 291

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Actifs financiers non courants	27 110	20 015	-676	-1 702	-2 670	-3 182	1 295	40 189
Actifs financiers courants	29 523	-5 589	427	1 082	-2 877	327	-1 793	21 102
Total	56 633	14 426	-248	-620	-5 547	-2 855	-498	61 291

Pour les besoins du tableau de flux de trésorerie, les actifs financiers ont été décomposés en actifs financiers courants et non courants et inclus ou non dans l'endettement net et dans le calcul de la trésorerie du TFT. La décomposition est détaillée dans les tableaux suivants :

Par nature et par flux	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Actifs financiers non courants (hors endettement)	25 969	20 102	-676	-1 705	-2 603	-3 361	150	37 874
Actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	1 140	-87	-	3	-67	179	1 145	2 315
ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	27 110	20 015	-676	-1 702	-2 670	-3 182	1 295	40 189
Actifs financiers courants (hors endettement)	23 396	-4 819	-35	1 058	-1 930	-1 153	-916	15 600
Actifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	2 399	-547	463	3	-709	1 489	-860	2 237
Actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	3 728	-223	0	22	-238	-8	-16	3 265
ACTIFS FINANCIERS COURANTS	29 523	-5 589	427	1 082	-2 877	327	-1 793	21 102
Total	56 633	14 426	-248	-620	-5 547	-2 855	-498	61 291

a) Actifs financiers non courants (hors endettement)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Capital souscrit non appelé	450	307	-	1	-	-	-	758
Titres de participation non consolidés - Actifs disponibles à la vente	964	1 222	4	-104	-1 030	-8	1 780	2 828
Titres de participation	19	-302	-1	-170	-	119	349	15
Créances rattachées à des participations	5 643	0	-	0	-	-66	-1 766	3 811
Créances rattachées à des participations non combinées	1 479	271	-191	6	-149	5	-115	1 305
Retraites et autres prestations	354	-	-	-	-354	-	-	-
Autres titres immobilisés (yc fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	14 297	8 134	-487	-368	-692	-2 887	-83	17 914
Prêts émis par l'entreprise	411	43	0	-7	-197	0	12	263
Dépôts et cautionnements	341	11	-1	1	-174	0	-40	139
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs non courants disponibles à la vente	1 432	10 466	1	-1 064	-	-771	234	10 298
Instruments dérivés de transaction - Actif	401	-1	-	-	-6	250	-222	422
Créances potentielles	0	20	-	-	-	-	-	20
Titres de créances	177	-70	-	-	-	-5	-	102
Total actifs financiers non courants (hors endettement)	25 969	20 101	-676	-1 705	-2 603	-3 361	150	37 874

b) Actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Sortie Gaz de France	Variation de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Instruments dérivés de couverture - Actif	859	-	-67	-67	199	1 176	2 168
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	4	0	-	3	-	-	6
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	36	47	-	-	2	-	85
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	242	-133	-	-	-23	-31	56
Total actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	1 140	-87	-67	-64	179	1 145	2 315

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (suite) (en millions d'euros)

c) Actifs financiers courants (hors endettement)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Écarts de conversion	Sortie Gaz de France	Variation de périmètre	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Créances rattachées à des participations combinées - Prêts et créances	1 336	-1 302	-	-	-0	6	448	488
Créances rattachées à des participations non combinées - Prêts et créances	1 722	-745	-	-	-	-	-520	456
Autres titres immobilisés (y compris fonds dédiés) - Actifs disponibles à la vente	9 705	14	3	-	-1 112	-	-594	8 017
Prêts émis par l'entreprise	1 382	-2 500	0	-	0	-19	1 340	203
Dépôts et cautionnements	639	-106	0	-	-1	0	6	538
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs courants disponibles à la vente	382	36	-15	-	2 250	-458	-1 756	438
Autres immobilisations financières et intérêts courus - Actifs courants détenus à des fins de transaction	181	-27	1	-	107	-28	-41	195
Instruments dérivés de transaction - Actif	8 049	-189	-25	-1 930	-2 116	-655	202	5 266
Total actifs financiers courants (hors endettement)	23 396	-4 818	-35	-1 930	-872	-1 153	-916	15 600

d) Actifs financiers courants (inclus dans l'endettement)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Écarts de conversion	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 399	-547	463	3	-709	1 489	-860	2 237
Total actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	2 399	-547	463	3	-709	1 489	-860	2 237

e) Actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Titres de créances		163	98	-	-	-	261
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction		750	-264	-	-238	1	248
OPCVM - Actifs disponibles à la vente		186	-70	19	-	-6	122
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction		51	-16	-	-	-	35
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction		-	-	-	-	5	5
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs détenus à des fins de transaction		1 371	-300	0	-	-47	1 014
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs disponibles à la vente		1 208	329	2	-	41	1 579
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)		3 728	-223	22	-238	-47	3 265

Distinction courant / non courant par secteur

	Non courant	Courant	Total au 31 décembre 2007	Non courant	Courant	Total 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	593	540	1 133	538	273	810
Infrastructures de transport	205	446	652	679	472	1 151
Transports	6 622	4 358	10 981	5 418	2 734	8 152
Énergie	18 678	21 899	40 577	21 488	16 390	37 878
Médias	21	264	285	22	252	274
Services	248	103	351	421	153	575
Finances	-	-	-	11 107	-	11 107
Entités en fin d'activité / défaillance	157	1 481	1 638	120	80	199
Autres	585	432	1 017	395	749	1 144
Total	27 110	29 523	56 633	40 189	21 102	61 291

Par secteur en flux

	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	1 133	-572	0	-	0	-1	250	810
Infrastructures de transport	652	287	23	-	-	190	0	1 151
Transports	10 981	-2 779	-94	-	8	70	-33	8 152
Énergie	40 577	7 630	-527	-5 547	-256	-3 257	-741	37 878
Médias	285	-6	0	-	0	-	-5	274
Services	351	41	-2	-	0	180	4	575
Finances	-	11 107	-	-	-	-	-	11 107
Entités en fin d'activité / défaillance	1 638	-1 446	-12	-	-	-7	26	199
Autres	1 017	164	-7	-	-1	-30	1	1 144
Total	56 633	14 427	-620	-5 547	-248	-2 855	-498	61 291

NOTE 11 : ACTIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (suite) (en millions d'euros)

Les principales variations proviennent essentiellement de EDF et de la SPPE, et se décomposent de la manière suivante:

EN M€	Augmentations	Diminutions	Variations
EDF	21 208	-13 486	7 722 ⁽¹⁾
SPPE	11 107	-485	10 622 ⁽²⁾
SNCF	741	-3 806	-3 065
Autres	2 442	-3 294	-853
Total des variations	35 498	-21 071	14 427

(1) Augmentation des actifs dédiés chez EDF

Les actifs financiers à la juste valeur concernent principalement EDF Trading. La diminution traduit notamment l'effet de la variation des volumes et du prix des matières premières sur la position d'EDF Trading. Un effet similaire est constaté au passif. Les actifs financiers disponibles à la vente enregistrent 19 059 M€ d'acquisition, 12 112 M€ de cession et 3 265 M€ de variations de juste valeur résultant de la chute des marchés financiers.

Le portefeuille des actifs dédiés d'EDF est constitué d'actifs financiers dédiés à la couverture des charges de long terme liées à la déconstruction des centrales nucléaires et à l'aval du cycle nucléaire.

Ces actifs gérés dans une optique de long terme sont composés de placements diversifiés obligataires, actions et monétaires, conformément à une allocation stratégique fixée par le conseil d'administration, révisable périodiquement.

Une partie de ces placements constitués d'actions et d'obligations est actuellement détenue et gérée directement par EDF et figure en tant que telle à son bilan.

L'autre partie est constituée d'OPCVM spécialisés sur les grands marchés internationaux gérés par des sociétés de gestion françaises ou étrangères sélectionnées sur dossier ou sur appel d'offres. Elle couvre différents segments de marchés obligataires ou d'actions sur lesquels EDF souhaite avoir la plus large diversification possible.

Il s'agit soit de Sicav ou FCP ouverts soit de FCP réservés constitués par l'entreprise pour son usage exclusif.

Les fonds réservés doivent respecter l'évolution d'un indice boursier de référence dans le cadre d'une limite stricte de risque exprimée sous forme de « *tracking error* ». EDF n'intervient pas dans la gestion opérationnelle des fonds à l'intérieur des objectifs fixés par les conventions d'investissement, la consolidation ligne à ligne des fonds réservés ne traduirait pas l'objectif de gestion recherché. Ces fonds constituent des actifs financiers à part entière dont la valeur liquidative représente leur valeur de marché. En conséquence, ils sont présentés au bilan à leur valeur liquidative au sein des actifs financiers disponibles à la vente.

La dotation de trésorerie aux actifs dédiés de l'exercice 2008 a été réalisée sur les trois premiers trimestres et s'élève à 1 785 M€. Compte tenu des conditions de marché, les dotations ont été suspendues depuis septembre 2008. Le rythme de constitution des trois premiers trimestres est conforme à la décision prise en septembre 2005 par le conseil d'administration d'accélérer le rythme de constitution des actifs dédiés d'ici 2010 (2 397 M€ pour l'exercice 2007). Les dotations seront reprises dès que les conditions de marché se seront stabilisées. Elles seront alors ajustées pour respecter la contrainte réglementaire de couverture du passif par le portefeuille à échéance de juin 2011. Des retraits pour un montant de 266 M€ ont été effectués pour couvrir la trésorerie d'EDF à hauteur des reprises de provisions pour décaissement au titre des obligations concernées.

- Les actifs liquides sont des actifs financiers composés de fonds ou de titres de taux de maturité initiale supérieure à trois mois, facilement convertibles en trésorerie quelle que soit leur maturité, et gérés dans le cadre d'un objectif de liquidité. Au sein de ce poste, les OPCVM monétaires d'EDF représentent 4 957 M€ (1 349 M€ au 31 décembre 2007).

- Au 31 décembre 2008, les autres titres se composent notamment :

- chez EnBW, de 1 443 M€ d'actifs disponibles à la vente – titres de dettes dont 1 008 M€ de fonds réservés et de 861 M€ d'actifs disponibles à la vente – actions dont 364 M€ de fonds réservés ;

- des titres British Energy pour 2 679 M€ en actifs disponibles à la vente-actions.

(2) SPPE

Le 10 décembre 2008, la société a émis, avec la garantie de l'État, un emprunt obligataire à hauteur de 11,11 Md€ intégralement souscrit par la Caisse de la Dette Publique. Puis la société a souscrit à 10,5 Md€ de titres super subordonnés à durée indéterminée (TSS), émis par les principaux établissements de crédits dans le cadre du plan français de soutien au financement de l'économie.

NOTE 12 : PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (La Poste) (en millions d'euros)

1. PORTEFEUILLE TITRE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute	68 471	-10 356	-2 798	55 317
Dépréciations	132	80	-61	151
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	68 339	-10 436	-2 737	55 166

Cette diminution correspond à la prise en compte de la juste valeur des instruments financiers de l'activité bancaire de La Poste.

NOTE 12: PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE (La Poste) (suite) (en millions d'euros)**DÉCOMPOSITION DU PORTEFEUILLE TITRE DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE DE LA POSTE**

	Solde au 31 décembre 2007	Solde au 31 décembre 2008
Titres d'investissements	40 350	37 650
Titres de placements et de transaction	27 989	17 516
Total	68 339	55 166

La baisse de 19 % du portefeuille de titre de l'activité bancaire s'explique par les reclassements d'actifs financiers disponibles à la vente vers la catégorie « prêts et créances », effectués en application des amendements de la norme IAS 39 publiés en octobre 2008.

2. PRÊTS ET CRÉANCES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Créances sur les établissements de CAT de l'activité bancaire	16 572	-154	991	17 409
Provisions sur créances sur les établissements de CAT de l'activité bancaire	-	-	-	-
Prêts à la clientèle de l'activité bancaire	24 254	4 371	1 701	30 326
Provisions sur prêts à la clientèle de l'activité bancaire	72	7	38	117
Créances sur la clientèle de l'activité bancaire	2 567	-1 370	4	1 201
Provisions sur créances sur la clientèle de l'activité bancaire	-	-	-	-
Valeur nette	43 320	2 840	2 659	48 819

Le poste de prêt à la clientèle de l'activité bancaire est principalement constitué par des crédits à l'habitat qui connaissent une progression continue. En application de l'amendement de IAS 39 sur le reclassement des instruments financiers de La Poste sur l'activité bancaire, la Banque Postale a reclassé 2,6 Md€ de titres en portefeuille en prêts et créances.

3. AUTRES COMPTES ACTIFS DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE

	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Compte de régularisation de l'activité bancaire	2 240	972	-142	3 069
Disponibilités de l'activité bancaire	2 668	-529	-	2 139
Total	4 907	442	-142	5 208

NOTE 13: IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (en millions d'euros)

	Solde au 31 décembre 2007	Variations ⁽¹⁾	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France ⁽²⁾	Écarts de conversion	Changements de méthode	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute des impôts différés actifs	8 807	4 958	124	-745	-275	22	776	128	13 795
Dépréciations des impôts différés actifs	4 788	-36	1	-	-3	-	-	-8	4 742
Valeur nette des impôts différés actifs	4 019	4 995	122	-745	-272	22	776	136	9 053
Valeur des impôts différés passifs	9 456	-638	-61	-3 300	-589	2	-	385	5 256
Valeur nette des impôts différés	-5 437	5 633	183	2 555	317	20	776	-249	3 798

(1) Principales entités expliquant la variation des IDA:

Entités - Flux d'augmentation	31 décembre 2008
RFF	3 891
EDF	688
SNCF	331
Autres	48
Total	4 958

Jusqu'au 31 décembre 2008, RFF n'avait pas constaté d'actifs d'impôts différés compte tenu de l'incertitude portant sur leur recouvrement. Au 31 décembre 2008, RFF bénéficie d'un nouveau modèle économique (en lien avec la signature, le 3 novembre 2008, d'un contrat de performance entre l'État et RFF, parallèlement à une refonte des subventions octroyées par l'État à RFF qui prendra effet à compter de l'exercice 2009) qui lui donne de la visibilité sur l'utilisation de ses pertes reportables, grâce à des résultats futurs bénéficiaires.

En conséquence, les conditions sont réunies, pour comptabiliser, en application de la norme IAS 12, une créance d'impôt différé au 31 décembre 2008. RFF a donc comptabilisé une créance de 3 890,9 M€ dont 3 811 M€ en contrepartie du résultat de l'exercice et 79,9 M€ en contrepartie des réserves.

(2) L'écriture de sortie de périmètre de Gaz de France a été enregistrée en capitaux propres au 31 décembre 2008, la variation d'impôts différés nette relative n'a pas d'impact sur le compte de résultat.**Impôts différés actifs**

	Valeurs brutes au 31 décembre 2007	Dépréciations	Valeurs nettes au 31 décembre 2007	Valeurs brutes au 31 décembre 2008	Dépréciations	Valeurs nettes au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	423	289	134	407	286	121
Infrastructures de transport	4	-	4	3 894	-	3 894
Transports	4 147	3 250	897	4 438	3 250	1 188
Énergie	4 206	1 249	2 958	5 017	1 206	3 812
Médias	1	-	1	1	-	1
Services	24	-	24	38	-	38
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	0	-	0	-	-	-
Autres	1	-	1	-	-	-
Total	8 807	4 788	4 019	13 795	4 742	9 053

NOTE 13: IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES (suite) (en millions d'euros)

Analyse des soldes des impôts différés actifs

	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Areva	604	900
EDF	1 609	2 911
SNCF	895	1 185
Gaz de France (1)	745	N/A
RFF	-	3 891
Autres	170	165
Total	4 023	9 053

(1) Mouvement de périmètre

Impôts différés passifs

	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Armement & aéronautique	8	-38
Infrastructures de transport	120	210
Transports	106	104
Énergie	9 012	4 846
Médias	62	3
Services	144	112
Finances	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	-	0
Autres	5	17
Total	9 456	5 256

Analyse des soldes des impôts différés passifs

	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Areva	-1 277	-760
EDF	-4 435	-4 086
Gaz de France (1)	-3 300	N/A
Autres	-444	-410
Total	-9 456	-5 256

(1) Mouvement de périmètre

Impôts au compte de résultat 2008

	Impôts courants	Impôts différés
Armement & aéronautique	56	-42
Infrastructures de transport (1)	158	-3 782
Transports	43	-288
Énergie (2)	2 693	-138
Médias	1	-59
Services	179	-67
Autres	47	-2
Total Charges ou Produits	3 178	-4 378

(1) dont RFF pour - 3 811 M€
(cf commentaire supra).
(2) dont EDF pour 1 533 M€ et GDF Suez pour 948 M€.

Crédits d'impôts et reports déficitaires non activés

	Valeur 2007	Valeur 2008
Giat	3 010	2 894
SNPE	420	369
RFF	19 443	-
SFTRF	255	255
Areva	-	853
CDF	5 710	3 285
SNCF	7 600	6 400
EMC	-	521
Impirmerie Nationale	360	388
TSA	884	870
Erap	333	382
La Poste	1 327	1 202
Autres	99	102
Total	39 441	17 521

Preuve d'impôts Contrôle si problème de compensation Méthode Intégration

Résultat avant impôt des sociétés intégrées	19 237
Taux d'impôt	34,43 %
Impôt théorique	6 623
Taxation par des juridictions hors France	-18
Différences permanentes	200
Éléments taxés à taux réduits ou nul	-220
Impôts sans base	-62
Effet de l'actualisation des impôts différés	-
Utilisation de déficits non activés antérieurement	-7 494
Actifs d'impôts différés non reconnus sur différences temporelles	4
Variation des déficits non activés	-42
Effet du changement de taux d'impôt	0
Crédits d'impôt	-73
Autres	-118
Charge d'impôt inscrite au compte de résultat	-1 200
Taux d'impôt effectif	-6,24 %

NOTE 14: AUTRES ACTIFS NON COURANTS (en millions d'euros)

Par comptes et par flux	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Écarts de conversion	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Autres (1) mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Autres créances d'exploitation	340	-31	-	7	-304	577	590
Comptes courants	-	-	-	0	-	-	0
Débiteurs divers hors exploitation	44	2	-	-	-	-	46
Créances - Concessions (IFRIC D-13)	-	-	-	-	-	-	-
Dépréciations	0	0	-	-	-	0	1
Valeur nette des autres actifs non courants (Note 27)	384	-30	-	7	-304	577	635

(1) Les autres mouvements sont essentiellement constitués par des reclassements chez Areva.

Par secteurs d'activité	Valeur nette au 31 décembre 2007	Variations	Changements de méthode	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Autres mouvements	Valeur nette au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	80	-31	-	-	-	0	50
Infrastructures de transport	-	1	-	7	-	-	8
Transports	0	0	-	-	-	-	0
Énergie	303	-	-	-	-304	577	576
Médias	-	-	-	-	-	-	-
Services	0	0	-	0	-	0	0
Finances	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-
Total	384	-30	-	7	-304	577	635

NOTE 15: STOCKS *(en millions d'euros)*

VARIATIONS PAR NATURE

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations (1)	Écarts de conversion	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Changements de méthode	Juste valeur	Actua- lisation	Variation estimation actif	Autres mou- vements	Solde au 31 décembre 2008
Valeur brute	17 467	1 701	-164	75	-1 871	-5	-	-	-	-340	16 862
Dépréciations	1 015	16	-6	2	-82	2	-	-	-	-88	859
Valeur nette des autres immobilisations incorporelles	16 452	1 685	-158	73	-1 790	-7	-	-	-	-252	16 003

(1) Les principales variations de stocks sont dues à Areva (616 M€) et EDF (841 M€).

ANALYSE PAR NATURE

	31 décembre 2007			31 décembre 2008		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Combustibles nucléaires	6 369	11	6 359	6 549	13	6 536
Stocks de gaz et autres combustibles (1)	2 733	4	2 729	1 348	5	1 343
Stocks de matières premières & autres approv.	3 066	568	2 498	3 333	581	2 751
Stock d'en cours de biens et services	2 004	95	1 908	1 997	85	1 912
Stocks de produits intermédiaires et finis	1 266	70	1 196	1 573	78	1 496
Stocks de marchandises	356	93	263	443	11	432
Stocks d'en cours de production - services	642	113	530	672	30	642
Stock de programmes diffusables	900	43	857	930	49	880
Autres stocks	131	19	112	16	6	10
Total	17 467	1 015	16 452	16 862	859	16 003

(1) La diminution de 1365 M€ est due à la mise en équivalence de GDF Suez au 31 décembre 2008.

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Écarts de conversion	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mou- vements	Solde au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	913	9	-2	7	-	-	-	-	-47	880
Infrastructures de transport	41	-5	-	1	-	-	-	-	-	37
Transports	746	149	-	0	-	-	-	-	-	895
Énergie	13 285	1 439	-133	101	-1 790	-1	-	-	-208	12 693
Médias	900	27	-	-	-	-	-	-	0	928
Services	148	11	0	-2	-	0	-	-	3	160
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	119	18	-22	-34	-	-	-	-	-2	78
Autres	300	36	-	0	-	-6	-	-	1	332
Total	16 452	1 685	-158	73	-1 790	-7	-	-	-252	16 003

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

Secteurs d'activité	31 décembre 2007			31 décembre 2008		
	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes	Valeurs brutes	Dépréciations	Valeurs nettes
Armement & aéronautique	1 107	194	913	1 062	182	880
Infrastructures de transport	56	15	41	52	15	37
Transports	846	100	746	998	102	895
Énergie	13 898	613	13 285	13 161	468	12 693
Médias	945	45	900	978	51	928
Services	159	12	148	168	8	160
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	138	19	119	91	13	78
Autres	318	18	300	352	20	332
Total	17 467	1 015	16 452	16 862	859	16 003

NOTE 16: CRÉANCES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés	1 914	633	0	-35	-5	0	9	2 516
Créances clients et comptes assimilés	41 637	2 279	441	-7 983	-578	-48	-437	35 310
Créances sur personnel et organismes sociaux	175	46	1	-	-0	0	-31	192
État - TVA (soldes débiteurs)	4 024	537	44	-	140	-33	120	4 834
Comptes courants liés à l'exploitation (débit)	449	-356	68	-156	-0	-0	177	181
Autres créances d'exploitation	8 751	7 367	-657	-961	-295	0	-3 135	11 070
Actifs - contrats à long terme	43	-	-	-	-	-	-31	12
Autres créances d'exploitation	8 794	7 367	-657	-961	-295	0	-3 166	11 082
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1 769	-46	-8	-311	-40	0	-45	1 320
Valeur nette des créances d'exploitation	55 224	10 551	-94	-8 824	-700	-81	-3 282	52 795

Les principales variations de l'exercice ainsi que les autres mouvements de la période s'expliquent de la manière suivante :

	Variation de l'exercice	Autres mouvements
Créances clients et comptes assimilés		
Giat	0	19
DCNS	888	0
EDF	0	-176
SNCF	4 116	-287
Autres créances d'exploitation		
Areva	1 085	-680
EDF	3 119	-24
SNCF	3 515	-2 396
La Poste	0	-35
Autres	-2 172	295
Total	10 551	-3 282

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	31 décembre 2007		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Armement & aéronautique	9 254	43	9 211
Infrastructures de transport	3 606	53	3 553
Transports	5 486	397	5 090
Énergie	34 459	803	33 656
Médias	660	25	635
Services	2 495	104	2 391
Finances	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	585	313	272
Autres	448	32	416
Total	56 993	1 769	55 224

Secteurs d'activité	31 décembre 2008		
	Valeurs brutes	Amortissements et provisions	Valeurs nettes
Armement & aéronautique	10 447	56	10 392
Infrastructures de transport	3 312	65	3 247
Transports	5 184	298	4 887
Énergie	31 312	568	30 744
Médias	594	22	572
Services	2 424	103	2 321
Finances	0	-	0
Entités en fin d'activité / défaisance	386	174	212
Autres	453	33	420
Total	54 114	1 320	52 795

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Variations de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	9 211	1 191	6	-	0	-	-15	10 392
Infrastructures de transport	3 553	-342	35	-	1	-	0	3 247
Transports	5 090	2 787	-616	-	-43	0	-2 331	4 887
Énergie	33 656	7 121	411	-8 824	-640	-82	-898	30 744
Médias	635	-61	0	-	-	-	-2	572
Services	2 391	-101	81	-	-17	1	-35	2 321
Finances	-	0	-	-	-	-	-	0
Entités en fin d'activité / défaisance	272	-50	-10	-	-1	-	0	212
Autres	416	6	0	-	-	-	-2	420
Total	55 224	10 551	-94	-8 824	-700	-81	-3 282	52 795

NOTE 17: CRÉANCES DIVERSES (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Débiteurs divers hors exploitation	1 716	12	8	-91	-4	-	300	1 942
Charges Constatées d'avance	1 606	-147	214	-199	-4	0	-52	1 419
Créances IS	337	79	0	-233	0	-	0	183
Charges à répartir	1	2	-	0	-	-	-1	2
Produits à recevoir sur instrument de dette	1	0	-	-	0	-	0	1
Écart de Conversion Actif	0	-	-	0	-	-	-	-
Autres créances	1	0	-	0	0	-	0	1
Provisions/dépréciations sur créances d'exploitation	1	0	-	0	0	-	0	0
Valeur nette des créances d'exploitation	3 661	-53	223	-523	-8	0	247	3 547

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité	Valeur brute au 31 décembre 2007	Amortissements et provisions	Valeur nette 31 décembre 2007	Valeur brute au 31 décembre 2008	Amortissements et provisions	Valeur nette au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	453	-	453	229	-	229
Infrastructures de transport	276	-	276	294	-	294
Transports	1 376	-	1 376	1 693	-	1 693
Énergie	1 305	0	1 305	1 021	0	1 021
Médias	73	0	73	57	0	57
Services	100	-	100	173	-	173
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	5	0	5	1	-	1
Autres	76	0	75	78	0	78
Total	3 662	1	3 661	3 547	0	3 547

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN FLUX

Secteurs d'activité	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	453	-224	0	-	0	-	-	229
Infrastructures de transport	276	19	0	-	-	-	-1	294
Transports	1 376	6	0	-	0	0	312	1 693
Énergie	1 305	133	217	-523	-8	-	-103	1 021
Médias	73	-16	-	-	-	-	-	57
Services	100	30	5	-	0	-	39	173
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	5	-4	-	-	-	-	-	1
Autres	75	3	0	-	-	-	-	78
Total	3 661	-53	223	-523	-8	0	247	3 547

NOTE 18: DISPONIBILITÉS ET QUASI DISPONIBILITÉS (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Sortie de Gaz de France	Variations de périmètre hors Gaz de France	Variation de périmètre	Écarts de conversion	Changements de méthode	Actualisation	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Autres VMP, billets trésor. - Disponibilités	11 624	-99	-1 753	516	-1 237	-21	0	-	-1	13	10 279
Titres de créances	1 788	413	-266	-	-266	-	-	-	0	-	1 935
Billets de trésorerie, titres de créances	13 412	314	-2 019	516	-1 503	-21	0	-	-1	13	12 214
Comptes courants : placement, trésorerie (débit)	3 346	-2 524	-130	1	-129	-30	-	-	-	-95	569
Valeurs remises à l'encaissement	5	3	-	-	0	-	-	-	-	-	8
Banques	4 531	49	-808	129	-678	-56	0	-	130	8	3 984
Caisse	798	46	-16	-	-16	-0	0	-	-0	0	828
Disponibilités et quasi disponibilités	22 092	-2 113	-2 973	647	-2 326	-106	0	-	129	-74	17 603

Les principales variations de disponibilité et quasi disponibilité s'expliquent sur la période par:

- Gaz de France a été fusionnée avec Suez et la nouvelle entité GDF Suez a été consolidée par mise en équivalence (trésorerie de Gaz de France au 31 décembre 2007 : 2 973 M€).

- L'utilisation de la trésorerie de l'Erap afin de rembourser l'emprunt obligataire à échéance du 25 avril 2008, comme mentionné dans le rapport État actionnaire 2008 (2 886 M€).

Par ailleurs, les équivalents de trésorerie comprennent principalement des titres de créances négociables pour 430 M€ (contre 150 M€ au 31 décembre 2007) et des parts d'OPCVM monétaires pour 545 M€ (contre 26 M€ au 31 décembre 2007).

NOTE 18: DISPONIBILITÉS ET QUASI DISPONIBILITÉS (suite) (en millions d'euros)

PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ EN SOLDE

Secteurs d'activité

	31 décembre 2007			31 décembre 2008		
	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette	Valeur brute	Amortissements et provisions	Valeur nette
Armement & aéronautique	1 293	0	1 293	1 753	-	1 753
Infrastructures de transport	2 080	-	2 080	2 629	-	2 629
Transports	3 809	-	3 809	3 573	0	3 573
Énergie	9 275	6	9 270	6 287	0	6 286
Médias	116	-	116	27	-	27
Services	1 108	-	1 108	2 056	-	2 056
Finances	-	-	-	53	-	53
Entités en fin d'activité / défaisance	3 803	-	3 803	770	-	770
Autres	614	-	614	455	-	455
Total	22 098	6	22 092	17 603	0	17 603

NOTE 19: ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS LIÉS (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Actifs non courants détenus en vue de la vente (1)	444	-11	-188	-	-4	-47	193
Total	444	-11	-188	-	-4	-47	193

	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente (1)	178	19	-16	-	-3	-30	148
Total	178	19	-16	-	-3	-30	148

(1) Au 31 décembre 2008, dans les actifs et passifs non courants détenus en vue d'être vendus, est inclus l'entité STX France.

NOTE 20: PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Augmentations	Diminutions Provisions non utilisée	Diminutions Provisions utilisée	Écarts de conversion	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Autres mouvements	Actua- Changements lisation de méthode	Solde au 31 décembre 2008	
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	34 016	1 153	171	3 584	-15	0	-	-228	1 849	-	33 020
Provision renouvellement des immobilisations en concession	15 030	688	154	9	0	-1	-4 149	-254	-	-	11 151
Provision pour restructuration	219	53	23	72	-1	0	-6	-14	1	-1	156
Provision pour grosses réparations	95	21	1	12	-	-	-	-	-	-39	64
Provision pour litiges (1)	1 171	552	65	300	-6	13	-128	-80	0	2	1 158
Provisions sur contrats (2)	4 493	4 074	301	2 908	-121	60	-14	-599	70	0	4 756
Provisions sur risques liés aux opérations financières (3)	771	352	43	292	-1	-14	-7	85	-	-	850
Provision environnement (4)	2 316	118	14	48	-1	-	-1 808	104	1	0	669
Autres provisions (5)	2 644	318	104	174	-5	28	-135	826	0	3	3 402
Total	60 755	7 329	875	7 399	-149	87	-6 247	-159	1 921	-36	55 227

(1) Les principaux contributeurs aux provisions pour litiges sont RFF : 425 M€ (139 M€ au 31 décembre 2007), EPFR : 128 M€ (179 M€ au 31 décembre 2007), Areva : 121 M€ (136 M€ au 31 décembre 2007), EDF : 106 M€ (116 M€ au 31 décembre 2007).

(2) Les provisions sur contrats concernent essentiellement DCNS : 659 M€ (868 M€ au 31 décembre 2007), Areva : 1569 M€ (1316 M€ au 31 décembre 2007), EDF : 1941 M€ (1 976 M€ au 31 décembre 2007) et SNCF : 417 M€ (164 M€ au 31 décembre 2007).

(3) Les provisions concernent La Poste : 553 M€ (525 M€ au 31 décembre 2007), EDF : 150 M€ (58 M€ au 31 décembre 2007) et SNCF : 148 M€ (171 M€ au 31 décembre 2007).

(4) La diminution des provisions pour environnement est essentiellement due à la sortie de Gaz sur la période (1808 M€ au 31 décembre 2007).

(5) Les autres provisions pour risques et charges sont essentiellement constituées de provisions EDF : 2 523 M€ (1 687 M€ au 31 décembre 2007), La Poste : 235 M€ (163 M€ au 31 décembre 2007), Areva : 233 M€ (197 M€ au 31 décembre 2007), CDF : 133 M€ (162 M€ au 31 décembre 2007).

La rubrique « Autres » inclut notamment pour EDF :

- une provision de 1 263 M€ constituée au titre de la prolongation du tarif réglementé transitoire d'ajustement du marché jusqu'au 30 juin 2010 en application de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008.

- une provision de 329 M€ dont l'objet est de couvrir la part supportée par EDF des charges correspondant aux travaux votés par le Fonds d'amortissement des charges d'électrification restant à réaliser au cours des exercices à venir (334 M€ au 31 décembre 2007).

- une provision de 383 M€ relative à la contribution de maintien de droits, pour la part non régulée liée aux conventions signées avec les régimes de retraite complémentaires (368 M€ en 2007).

- les provisions pour quotas d'émission de gaz à effet de serre à hauteur de 397 M€ (205 M€ en 2007) évalués sur la base des prix d'achats historiques.

NOTE 20: PROVISIONS COURANTES ET NON COURANTES (suite) (en millions d'euros)**PAR SECTEUR ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2007	Augmen- tations	Diminutions		Écarts de conversion	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Autres mouve- ments	Actua- lisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2008
			Provisions non utilisée	Provisions utilisée							
Armement & aéronautique	1 274	237	104	414	-1	5	-	6	-	-	1 004
Infrastructures de transport	459	380	23	81	-	21	-	0	-	-39	716
Transports	797	434	90	212	-5	4	-	171	-	-1	1 098
Énergie	56 854	5 666	543	6 209	-144	56	-6 247	-345	1 921	4	51 012
Médias	85	49	12	14	-	0	-	-1	-	-	107
Services	791	490	48	345	0	5	-	10	-	-	903
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	388	36	45	93	2	-2	-	-	-	-	286
Autres	108	37	10	31	-	-1	-	-1	-	-	101
Total	60 755	7 329	875	7 399	-149	87	-6 247	-159	1 921	-36	55 227

DISTINCTIONS COURANTES / NON COURANTES PAR NATURE

	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2007	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2008
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	1 318	32 698	34 016	1 113	31 907	33 020
Provision renouvellement des immobilisations en concession	-	15 030	15 030	-	11 151	11 151
Provision pour restructuration	-	219	219	-	156	156
Provision pour grosses réparations	-	95	95	-	64	64
Provision pour litiges	1 171	-	1 171	1 158	-	1 158
Provisions sur contrats	-	4 493	4 493	-	4 756	4 756
Autres provisions	2 644	0	2 644	3 402	0	3 402
Total	5 718	55 037	60 755	6 375	48 852	55 227

DISTINCTIONS COURANTES / NON COURANTES PAR SECTEUR

	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2007	Courantes	Non courantes	Total au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	155	1 120	1 274	118	885	1 004
Infrastructures de transport	332	127	459	628	88	716
Transports	220	577	797	116	982	1 098
Énergie	3 771	53 083	56 854	4 247	46 766	51 012
Médias	84	0	85	107	0	107
Services	735	56	791	844	59	903
Finances	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	388	0	388	286	0	286
Autres	34	74	108	30	71	101
Total	5 718	55 037	60 755	6 375	48 852	55 227

PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES**20.1. Provisions pour fin d'exploitation des sites nucléaires**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2008
			Provision non utilisée	Provision utilisée				
Provision pour fin d'exploitation des sites nucléaires	34 016	1 153	171	3 584	-15	-23	1 849	33 225
Total	34 016	1 153	171	3 584	-15	-23	1 849	33 225

Ces provisions sont constituées par :

- **les dépenses pour l'aval du cycle des combustibles nucléaires.** Une provision pour retraitement des combustibles irradiés et pour évacuation, stockage et reprise des déchets issus de cette opération est constituée sur l'ensemble des combustibles en cours d'utilisation ou consommés ;
- **les charges liées à la déconstruction des centrales et les charges relatives au combustible en réacteur au moment de l'arrêt de ce dernier** (provision dernier cœur) ;
- **les charges liées au démantèlement des sites miniers et des usines de concentration.**

20.1.1 Nature des engagements

En leur qualité d'exploitants d'installations nucléaires, les groupes EDF et Areva ont l'obligation juridique de procéder, lors de l'arrêt définitif de tout ou partie de leurs installations industrielles, à leur mise en sécurité et à leur démantèlement. Ils doivent également reprendre et conditionner selon les normes en vigueur les différents déchets issus des activités d'exploitation et qui n'ont pu être traités en ligne. Enfin, le combustible irradié dans les réacteurs nucléaires d'EDF fait l'objet d'un traitement par Areva sur le site de La Hague dont le produit est partiellement recyclé pour fabriquer un combustible, appelé Mox, utilisé dans certains des réacteurs nucléaires d'EDF.

L'échéancier des dépenses correspondant au démantèlement et à la déconstruction des installations (appelé « obligations de fin de cycle » chez Areva) se situe entre 2006 et 2060 en fonction des dates prévisibles d'arrêt des installations et de la programmation des opérations.

■ Pour le Groupe Areva, les installations en cause concernent l'amont du cycle avec notamment l'usine d'enrichissement d'Eu-rodif à Pierrelatte et les usines de combustibles mais surtout l'aval du cycle : usine de La Hague pour le traitement, usine Melox et Cadarache pour la fabrication de combustibles Mox. Suite à l'accord de 2004, Areva NC ne provisionne donc plus pour le site de Marcoule que sa quote-part des coûts d'évacuation et de stockage définitif des déchets ultimes.

Les flux de trésorerie relatifs au démantèlement des unités UP2-800 et UP3 de la Hague sont positionnés entre les années 2040 et 2060.

■ Pour EDF SA, cette provision couvre principalement les prestations suivantes :

- le transport des centres de production à l'usine Areva NC de La Hague, la réception, l'entreposage et le traitement du combustible irradié issu des différentes filières (dont le conditionnement des déchets et leur entreposage) ;
- l'oxydation et l'entreposage de l'uranium de retraitement non recyclé ;
- la reprise et le conditionnement des déchets anciens issus du site de La Hague ;
- la participation à la mise à l'arrêt définitif et au démantèlement des installations de retraitement de La Hague.

L'ensemble des coûts de démantèlement provisionnés prennent en compte, pour chacune des deux entreprises, un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %.

Par ailleurs, les prestations couvertes par les provisions d'EDF liées au traitement du combustible irradié et à la gestion à long terme des déchets radioactifs sont décrites en 20.1.3.

Négociation EDF-Areva NC

Enfin, les négociations entre EDF et le CEA, relatives au démantèlement des installations de Brennilis et de Phenix et au devenir du combustible irradié des deux installations, ont abouti à un accord en décembre 2008 :

- EDF est responsable et finance à 100 % les opérations liées à Brennilis,
- le CEA est responsable et finance à 100 % les opérations liées à Phenix,
- la gestion à long terme des déchets non immédiatement évacuables issus des opérations de mise à l'arrêt définitif-démantèlement reste de la responsabilité des parties au prorata de leur participation initiale.

Une soulte libératoire de tout compte sera versée par le CEA à EDF au titre de Brennilis et par EDF au CEA au titre de Phenix.

Impact des textes d'application de la loi du 28 juin 2006 sur les provisions pour aval du cycle nucléaire et sur les provisions pour déconstruction et derniers coeurs constitués par EDF en France

Pour ce qui concerne les provisions liées à l'exploitation des centrales nucléaires, les comptes arrêtés au 31 décembre 2007 tiennent compte des prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application qui conduisent à prendre en compte les principales différences de présentation et d'évaluation suivantes :

Charges de gestion des déchets issus de la déconstruction des centrales nucléaires

Le décret du 23 février 2007 et l'arrêté du 21 mars 2007 précisent que les charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs issus de la déconstruction doivent être distinguées des charges de déconstruction proprement dites.

En conséquence, les provisions afférentes aux charges de gestion à long terme des déchets radioactifs issus des opérations de déconstruction sont reclassées de la rubrique « Provisions pour déconstruction » à la rubrique « Provision pour gestion à long terme des déchets ».

Par ailleurs, la quote-part revenant à EDF des charges relatives au combustible de la centrale de Phénix incluse dans la provision pour déconstruction a également fait l'objet d'un reclassement dans la rubrique appropriée « Provision pour gestion du combustible usé ».

Ces reclassements d'un montant global de 850 millions d'euros au 31 décembre 2007 sont sans effet sur le résultat de l'exercice.

Charges de gestion du combustible usé et charges de gestion à long terme des déchets issus du combustible

Le calcul des provisions pour aval du cycle nucléaire prend en compte la nouvelle notion de « combustible engagé » définie par l'arrêté du 21 mars 2007 comme étant l'intégralité du combustible chargé en réacteur, qu'il soit irradié ou non.

En conséquence, des compléments aux provisions pour gestion du combustible usé et pour gestion à long terme des déchets issus de ce combustible ont été constitués pour la fraction non irradiée, en contrepartie d'un accroissement de la valeur du combustible comptabilisé dans les stocks, sans effet sur le compte de résultat de l'exercice.

Les charges futures de gestion du combustible usé et de gestion des déchets radioactifs correspondants continuent à être enregistrées en résultat au fur et à mesure de l'irradiation du combustible, donc de la consommation du stock.

Nouvelle définition du cycle d'exploitation

Selon le décret du 23 février 2007, le cycle d'exploitation du combustible fait référence à des installations industrielles construites ou en construction.

Les combustibles à teneur élevée en plutonium (Mox et Creys-Malville) ne sont pas destinés à un recyclage dans les réacteurs en fonctionnement ou en construction, mais dans des installations futures de type génération IV. Sans préjuger des modalités de développement de la génération IV, les provisions relatives à ce type de combustible sont désormais estimées en fonction d'un scénario prudent d'entreposage de longue durée et de stockage direct des combustibles ; elles sont reclassées dans les provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Ce nouveau scénario conduit à des coûts significativement plus élevés, mais répartis sur un échéancier plus éloigné. De ce fait et après actualisation, les provisions diminuent de 394 M€.

Prise en compte de la notion d'exploitant de site pour l'évaluation des charges

Selon l'arrêté du 21 mars 2007, EDF, exploitant du site de Brennilis, doit provisionner la totalité des charges pour déconstruction des installations de cette centrale et des charges de gestion des combustibles et des déchets, la part revenant au partenaire étant alors enregistrée en créance, sans effet sur le compte de résultat de l'exercice.

■ Obligations liées aux études et recherche de l'Andra et aux actions d'accompagnement territorial

En 2006, à partir des prescriptions de la loi, et des informations disponibles, EDF avait révisé ses provisions pour prendre en compte les obligations liées aux études et recherche de l'Andra et aux actions d'accompagnement territorial.

Au 31 décembre 2007, les provisions couvrant ces obligations ont été réestimées à la hausse pour 132 M€ en fonction des dernières informations disponibles.

Les impacts de la loi du 28 juin 2006 et de ses textes d'application publiés en 2007 conduisent, au 31 décembre 2007, à une augmentation des provisions de 885 M€, ayant comme contrepartie une augmentation des stocks et des créances de 1 147 M€ et un produit d'exploitation de 262 M€ sur l'exercice.

Pour mémoire, l'effet de la loi du 28 juin 2006 s'était traduit dans les comptes consolidés au 31 décembre 2006 par une hausse des provisions de 373 M€, avec un impact équivalent négatif sur le résultat d'exploitation.

■ 20.1.2 Provision pour démantèlement et déconstruction des installations et pour derniers cœurs

20.1.2.1 Détermination des provisions pour obligations de fin de cycle (démantèlement et déconstruction) chez Areva

Démantèlement

L'estimation de l'engagement de démantèlement, calculée installation par installation, est effectuée sur les bases suivantes :

Le Groupe a retenu un démantèlement qui correspond à l'état final suivant : génie civil assaini sur pied, toutes les zones à déchets nucléaires sont déclassées en zones à déchets conventionnels.

Les devis détaillés des coûts des obligations de démantèlement et de gestion des déchets ont été établis par SGN pour les usines de l'aval. SGN est la société d'ingénierie qui a assuré la maîtrise d'oeuvre de la construction de la plupart des installations de traitement-recyclage, et a donc été considérée comme la mieux à même d'en déterminer les modalités de démantèlement. Pour ce faire, SGN a développé un logiciel d'évaluation des travaux de démantèlement pour le compte des usines Areva de l'Aval du cycle et, également, du CEA. Ce logiciel a été certifié par les bureaux Véritas. Dans le cas de l'enrichissement, c'est la société Eurodif qui a mené les travaux d'évaluation.

Les devis sont chaque année portés en conditions économiques de l'exercice pour tenir compte de l'inflation. Puis ces coûts sont répartis selon l'échéancier prévisionnel de décaissements et prenant en compte le taux d'inflation prévisionnel et le taux d'actualisation indiqués ci-dessous. Ils sont ainsi provisionnés en valeur actualisée. La désactualisation est portée en résultat financier.

20.1.2.2 Provisions pour déconstruction et derniers cœurs d'EDF

Les variations des provisions pour déconstruction et pour derniers cœurs se répartissent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2007	Augmentations	Diminutions		Autres variations	31 décembre 2008
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires ou devenues sans objet		
Provisions pour déconstruction des centrales	11 933	745	-325	-6	98	12 445
Provisions pour dernier cœur	1 721	85	0	-109		1 697
Provisions pour déconstruction et dernier cœur	13 654	830	-325	-115	98	14 142

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les taux prévisionnels retenus sont les suivants pour les installations situées en France :

- taux d'inflation : 2 %
- taux d'actualisation : 5 %.

Les devis sont mis à jour en cas d'évolution des réglementations applicables ou si des évolutions technologiques substantielles peuvent être anticipées. En conformité avec la loi de programme n°2006-739 du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et des déchets radioactifs, le Groupe transmettra tous les trois ans, un rapport sur l'évaluation des charges et des méthodes de calcul des provisions et, tous les ans, une note d'actualisation de ce rapport.

Certains déchets issus d'anciens contrats de traitement de combustibles usés n'ont pu être traités en ligne car les ateliers de support pour les conditionner n'étaient pas encore disponibles. Il convient donc dorénavant de les reprendre et les conditionner selon un scénario et des filières techniques agréés par l'autorité de sûreté. Certaines de ces filières font encore l'objet d'études.

Évaluation et stockage des déchets ultimes

Areva provisionne les dépenses relatives aux déchets radioactifs dont elle assume la responsabilité.

Ces dépenses couvrent :

- sa quote-part de surveillance du centre de stockage de la Manche et du centre de stockage de l'Aube qui ont reçu ou reçoivent les déchets de faible activité à vie courte ;
- l'évacuation et le stockage en sub-surface des déchets de faible activité et à vie longue dont elle est propriétaire (graphites) ;
- l'évacuation et le stockage des déchets de haute et moyenne activité (HAVL et MAVL) relevant de la loi du 30 décembre 1991 (aujourd'hui codifiée par les articles L. 542-1 et suivants, du Code de l'environnement). La provision est basée sur l'hypothèse de mise en œuvre d'un stockage géologique profond.

Pour ce dernier poste, sous l'égide de la Direction Générale de l'Énergie et des Matières Premières, un groupe de travail a été constitué en 2004 et a rendu ses conclusions au second semestre 2005. Areva a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail et a retenu un devis total du centre de stockage profond de 14,1 M€ qui intègre un niveau réaliste de risques et d'aléas.

Valeur des provisions pour opérations de fin de cycle avant actualisation

La valeur des provisions pour opérations de fin de cycle, évaluées aux conditions économiques à la date de clôture avant actualisation, est la suivante :

(en millions d'euros)	31 décembre 2006	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Démantèlement des installations nucléaires	7 290	7 990	8 372
Reprise et conditionnement des déchets	1 982	2 075	2 573
Total	9 272	10 065	10 945

A - Provisions pour déconstruction des centrales thermiques à flamme d'EDF en France

Les charges liées à la déconstruction des centrales thermiques à flamme sont basées sur des études, régulièrement mises à jour et fondées sur une estimation des coûts futurs à partir, d'une part, des coûts constatés pour les opérations passées et d'autre part, des estimations les plus récentes portant sur des centrales encore en activité.

Pour les centrales en exploitation, un actif est créé en contrepartie de la provision.

La révision des hypothèses portant sur certains travaux de déconstruction et la prise en compte de la mise en service de nouveaux actifs de production en 2008 explique la hausse des provisions.

B - Provisions pour déconstruction des centrales nucléaires d'EDF en France

Cette rubrique concerne la déconstruction des centrales nucléaires filière REP en exploitation et des centrales nucléaires arrêtées définitivement.

En 2008, l'actualisation annuelle du rapport triennal prévue par la Loi sur la sécurisation du financement des charges nucléaires a conduit à identifier certaines installations nucléaires de base (INB) périphériques opérationnellement intégrées dans des ensembles plus importants dans lesquels elles avaient été regroupées. Les ajustements correspondants concernant les montants provisionnés et les actifs de contrepartie, ont été enregistrés dans les comptes en 2008 à l'exception de ceux relatifs à trois INB rattachées au parc REP en exploitation. Ces dernières devraient être traitées en 2009 dans le cadre du processus de révision générale de l'évaluation des provisions liées au démantèlement du parc REP.

L'impact pour 2008 des mises à jour liées au rapport triennal y compris la prise en compte de la révision des hypothèses des devis de déconstruction des centrales arrêtées définitivement conduit à une augmentation de la provision de 164 M€ et à la constatation d'un actif de contrepartie pour 52 M€.

a) Pour les centrales en exploitation (filiale REP paliers 900 MW, 1300 MW et N4) :

une étude du ministère de l'Industrie et du Commerce datant de 1991 a déterminé une estimation du coût de référence, confirmant les hypothèses de la Commission Peon datant de 1979 en évaluant les coûts de déconstruction (y compris la gestion à long terme des déchets) à environ 15 % des dépenses d'investissement ramenées à la puissance continue nette. Cette dernière évaluation a elle-même été confirmée par de nouvelles études opérées en 1999, ciblées sur un site déterminé. Le scénario qui sous-tend cette évaluation prévoit qu'à l'issue des derniers travaux de déconstruction, les sites seront remis en état et que les terrains pourront être réutilisés.

L'estimation de l'échéancier des décaissements prévisionnels s'appuie sur le plan de déconstruction élaboré par les experts de la Société prenant en compte l'ensemble des dispositions réglementaires et environnementales connues à ce jour. Elle intègre également un facteur d'incertitude lié au terme éloigné de ces décaissements.

Au 31 décembre 2008, la provision comprend également les charges liées à l'Atelier des matériaux irradiés de Chinon, dont l'estimation a été revue à la hausse en 2008.

Un actif est créé en contrepartie de la provision.

Un actif a également été comptabilisé sous la forme de produits à recevoir pour constater l'engagement des partenaires étrangers

à prendre en charge, à hauteur de leur participation, la déconstruction des tranches 1 et 2 des centrales REP de Cattenom et de Chooz B 1 et 2.

b) Pour les centrales nucléaires arrêtées définitivement (centrales de première génération de la filière UNGG et autres filières y compris centrale de Creys-Malville) :

la provision est évaluée à partir du coût des travaux déjà réalisés, d'études, de devis et d'une inter-comparaison réalisée. Les décaissements envisagés ont été inflatés en fonction des échéanciers établis en interne et actualisés.

Au 31 décembre 2008, les devis et le planning de déconstruction des centrales nucléaires arrêtées définitivement ont été revus pour prendre en compte le report de la mise en service du centre de stockage graphite de 2013 en 2019, la mise à jour des hypothèses techniques et financières et la prise en compte d'une installation périphérique.

C - Provision pour derniers cœurs

Pour EDF, cette provision couvre les charges relatives à la perte future du combustible non consommé, à l'arrêt définitif du réacteur. Elle se décompose en deux postes :

- la dépréciation du stock de combustible en réacteur non totalement irradié au moment de l'arrêt définitif, valorisée à partir du prix moyen des stocks de composants constaté au 30 novembre 2008,
- le coût des opérations de traitement du combustible, d'évacuation et de stockage des déchets correspondants, pour la part de combustible non encore irradiée au moment de l'arrêt définitif. Ces coûts sont valorisés suivant les paramètres retenus au 31 décembre 2008 pour les provisions relatives à la gestion du combustible usé et à la gestion à long terme des déchets radioactifs.

Cette provision étant liée à une obligation existante à la date de mise en service de la tranche de production nucléaire à laquelle le cœur appartient, les coûts sont intégralement provisionnés et un actif est constitué en contrepartie de la provision.

D - Provisions pour déconstruction et derniers cœurs des filiales

Les obligations de déconstruction des centrales des filiales concernent les centrales thermiques classiques en Europe et le parc de centrales nucléaires du Groupe EnBW. Elles s'élèvent à 1 686 M€ au 31 décembre 2008 (1 559 M€ au 31 décembre 2007).

Déconstruction des centrales nucléaires du groupe EnBW

Les provisions sont fondées sur des obligations légales et réglementaires ainsi que sur des dispositions qui découlent des autorisations d'exploitation.

En l'absence de contrat à la date de clôture, la valorisation des provisions s'appuie sur la base d'expertises externes et une estimation des coûts pour les obligations ne pouvant être contractualisées. C'est principalement le cas dans le domaine de la déconstruction pour les coûts relatifs à la post exploitation des installations et au démantèlement.

Les provisions pour mise à l'arrêt définitif et déconstruction des installations nucléaires sont constituées dès la mise en exploitation pour un montant total actualisé. En contrepartie, ce montant est également inscrit en augmentation de la valeur de l'actif de production, et amorti. Il s'élève à 113 M€ (106 M€ en 2007).

Les réévaluations des montants provisionnés en fonction des évolutions des hypothèses de détermination des coûts futurs n'ont pas d'effet sur le résultat car elles sont enregistrées en variation de l'actif de contrepartie, pour les mêmes montants.

Les coûts de mise à l'arrêt définitif et de déconstruction des installations nucléaires reposent sur un scénario d'opérations effectuées au plus tôt sans période d'attente.

Le taux d'actualisation utilisé est de 5,5 %.

■ 20.1.3. Détermination des provisions pour aval du cycle du combustible

Ces provisions pour aval du cycle nucléaire concernent essentiellement EDF, exploitant de réacteurs nucléaires, et s'élèvent à 15,6 Md€ au 31 décembre 2008 (17,5 Md€ au 31 décembre 2007) et se décomposent en provision pour gestion du combustible usé et provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs.

	31 décembre 2007	Augmentations	Diminutions		Autres variations	31 décembre 2008
			Provisions utilisées	Provisions excédentaires ou devenues sans objet		
<i>(en millions d'euros)</i>						
Provisions pour gestion du combustible usé	11 011	961	-2 974	-18	-174	8 806
Provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs	6 444	375	-132	-38	83	6 732
Provisions pour aval du cycle nucléaire	17 455	1 336	-3 106	-56	-91	15 538
Part EDF	16 660	1 230	-3 078	-10	-91	14 711
Part filiales et co-entreprises	795	106	-26	-46	0	827

Les provisions d'EDF au 31 décembre 2008 sont évaluées conformément aux prescriptions contenues dans la loi du 28 juin 2006 et ses textes d'application.

Les charges correspondantes sont évaluées aux conditions économiques de fin d'année réparties selon un échéancier prévisionnel de décaissements et provisionnées en valeur actualisée de l'année (avec un taux d'inflation de 2 % et un taux d'actualisation de 5 %).

	31 décembre 2007		31 décembre 2008	
	Montants des charges aux conditions économiques de fin d'année	Montants provisionnés en valeur actualisée	Montants des charges aux conditions économiques de fin d'année	Montants provisionnés en valeur actualisée
Pour gestion du combustible usé	16 209	10 759	13 675	8 553
Pour gestion à long terme des déchets radioactifs	20 048	5 901	21 464	6 158
Total	36 257	16 660	35 139	14 711

20.1.3.1. Provisions pour charges de gestion des combustibles usés

Cette rubrique comprend les prestations correspondant aux éléments suivants :

- l'évacuation du combustible usé des centres de production d'EDF, sa réception, son entreposage intermédiaire et son traitement y compris le conditionnement des déchets qui en résultent et leur entreposage ;
- les charges de traitement concernent exclusivement le combustible usé recyclable dans les installations existantes, y compris la part de combustible chargé en réacteur et non encore irradié.

L'évaluation de ces charges est fondée sur l'accord cadre régissant les contrats aval du cycle sur la période post-2007 signé entre EDF et Areva le 19 décembre 2008. Elle est calculée à partir des flux physiques prévisionnels à la date de l'arrêt des comptes.

- L'oxydation et l'entreposage de l'uranium de traitement non immédiatement recyclé. L'évaluation de ces charges est fondée sur les meilleures estimations d'EDF compte-tenu des discussions en cours avec Areva et des prévisions de recyclage à court terme de ces matières.

- Pour le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement de la valeur des combustibles comptabilisée dans les comptes de stocks.

Traitement dans la combinaison

Au 31 décembre 2008, les provisions constituées par Areva et EDF ont été conservées en l'état, après retraitement de la quote-part liée à EDF et existant chez Areva.

20.1.3.2 Provisions pour charges de gestion à long terme des colis de déchets radioactifs

Cette rubrique concerne les dépenses futures relatives à :

- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus de la déconstruction des installations nucléaires de base dont EDF est l'exploitant,
- l'évacuation et le stockage des déchets radioactifs issus du traitement du combustible usé à La Hague,
- l'entreposage de longue durée et le stockage direct des combustibles non recyclables dans les installations existantes (Mox et Creys-Malville),
- et aux quotes-parts EDF des charges d'études, de couverture, de fermeture, de surveillance des centres de stockage :
 - existants, pour les déchets de très faible activité (TFA) et les déchets de faible et moyenne activité (FMA),
 - à créer, pour les déchets de faible activité à vie longue (FAVL) et pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MA-VL).

Les volumes de déchets donnant lieu à provisions incluent, d'une part, les colis de déchets existants, et d'autre part, l'ensemble des déchets à conditionner tels qu'obtenus après déconstruction ou après traitement à La Hague du combustible usé (sur la base de la totalité des combustibles chargés en réacteur au 31 décembre irradiés ou non). Ces volumes sont revus périodiquement en cohérence avec les données déclarées dans le cadre de l'inventaire national des déchets de l'Andra.

Pour les déchets issus de la déconstruction des centrales en exploitation, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction: un actif est créé en contrepartie de la provision.

Pour les déchets issus de la déconstruction de Brennilis, le traitement comptable est identique à celui des dépenses de déconstruction. La provision a été constituée en totalité ; la quote-part revenant au partenaire a été enregistrée en produits à recevoir.

Pour les déchets à venir sur le combustible chargé en réacteur et non encore irradié, les provisions sont constituées en contrepartie d'un accroissement du coût des combustibles comptabilisés dans les comptes de stocks.

La provision constituée pour les déchets de haute et moyenne activité à vie longue (HA-MAVL) représente la part la plus importante des provisions pour gestion à long terme des déchets radioactifs. Les dispositions de la loi du 28 juin 2006, relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs ont conforté EDF dans l'hypothèse retenue d'un stockage géologique sur laquelle sont fondées les provisions comptabilisées.

Depuis 2005, le montant brut et l'échéancier des dépenses prévisionnelles sont basés sur un scénario industriel de stockage géologique établi à partir des conclusions rendues au premier semestre 2005 par le groupe de travail dirigé par la direction générale de l'Énergie et des Matières Premières (DGEMP) et réunissant les administrations concernées (DGEMP, APE et Direction du Budget), l'Andra et les producteurs de déchets (EDF, Areva, CEA). EDF a effectué une déclinaison raisonnable des éléments issus des travaux du groupe de travail, en s'assurant également de sa cohérence avec les données internationales.

Concernant la provision pour les déchets de faible activité vie longue (FAVL), l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) a entrepris en 2008 une recherche de site. De nouveaux éléments ont été rendus publics et, notamment, la révision du calendrier de développement et de mise en service du site de stockage FAVL par l'Andra, laquelle est désormais envisagée pour 2019. EDF a pris en compte ces données dans l'évaluation de ses provisions et de ses actifs dédiés au 31 décembre 2008.

20.1.3.3 Provisions pour aval du cycle nucléaire des filiales

Ces provisions qui s'élèvent à 827 M€ au 31 décembre 2008 (795 M€ au 31 décembre 2007) comprennent essentiellement l'élimination des combustibles irradiés et des déchets radioactifs du groupe EnBW. Les provisions d'EnBW sont basées sur des obligations légales ou en lien avec l'autorisation d'exploitation. Dans la mesure où il n'a pas été conclu de contrat de droit civil à la date de clôture, l'estimation des provisions

En l'absence de contrat à la date de clôture, la valorisation des provisions s'appuie sur des expertises externes et une estimation des coûts pour les obligations ne pouvant être contractualisées. Dans le domaine de la gestion du combustible usé, il s'agit principalement de la part non contractualisée des coûts du conditionnement en vue du stockage final, du transport, de l'acquisition des containers pour le stockage définitif, ainsi que des coûts du stockage définitif lui-même.

Une partie des provisions est établie à partir de contrats. Dans le cadre de la gestion du combustible usé, il s'agit des coûts de traitement du combustible usé, des coûts d'entreposage intermédiaire décentralisé (à proximité des centrales nucléaires), des coûts de transport et d'entreposage centralisé sur les sites de Gorleben et Ahaus et des coûts d'acquisition des containers.

Les montants versés au titre de l'exercice 2008, pour le traitement du combustible usé au service fédéral de radioprotection s'élèvent à 208 M€ (205 M€ en 2007) et font l'objet de reprises de provisions. Les versements au service fédéral de radioprotection résultent des décrets sur les conditions préalables à la création et à la mise en service des centres de stockage définitifs de Gorleben et Konrad.

Le taux d'actualisation utilisé est de 5,5 %.

20.2. Provisions pour renouvellement des immobilisations en concessions

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminution		Variation de périmètre	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
			Provision non utilisée	Provision utilisée			
Provisions pour renouvellement des immobilisations en concession	15 030	688	154	9	-4 150	-254	11 151
Total	15 030	688	154	9	-4 150	-254	11 151

Il s'agissait, au 31 décembre 2008, de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de gaz et d'électricité en France. Cette provision est destinée à assurer le renouvellement des ouvrages. Elle correspond à la différence entre l'amortissement de la valeur de remplacement de ceux-ci et l'amortissement de caducité.

La suppression de l'obligation financière liée au renouvellement des biens au-delà du terme de la concession en application de l'article 36 de la loi du 9 août 2004 conduit à revoir la définition des provisions pour renouvellement, désormais assises sur la différence entre la valeur de remplacement et la valeur d'origine des biens.

La sortie du périmètre sur la période concerne Gaz de France.

20.3. Provisions sur contrats

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2008
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions sur contrats	4 619	4 074	301	2 908	-121	46	-599	70	4 756
Total	4 619	4 074	301	2 908	-121	46	-599	70	4 756

Outre SNCF (417 M€ en 2008 pour 161 M€ en 2007), les principales provisions sur contrats sont comptabilisées chez :

- EDF pour 1 941 M€ contre 1 977 M€ en 2007 ;
- Areva pour 1 568 M€ contre 1 316 M€ en 2007 : 252 M€ relatifs aux garanties clients (241 M€ en 2007), 792 M€ relatifs aux

pertes à terminaison (579 M€ en 2007), et 523 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer (497 M€ en 2007) ;

- DCNS pour 659 M€ contre 868 M€ en 2007 : 49 M€ relatifs aux garanties clients (22 M€ en 2007), 54 M€ relatifs aux pertes à terminaison (72 M€ en 2007), et 556 M€ relatifs aux travaux restant à effectuer (763 M€ en 2007).

20.4. Provisions environnement

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminution		Écarts de conversion	Mouvements de périmètre	Autres mouvements	Actualisation	Solde au 31 décembre 2008
			Provision non utilisée	Provision utilisée					
Provisions environnement	2 237	118	14	48	-1	-1 808	184	1	669
Total	2 237	118	14	48	-1	-1 808	184	1	669

Les provisions environnementales étaient principalement comptabilisées par Gaz de France à hauteur de 1 808 M€ et sont destinées à couvrir la valeur actuelle des coûts de remise en état des sites qui supportent, ou ont supporté, des ouvrages. Il s'agit

essentiellement de la provision pour renouvellement des ouvrages de distribution de GrDF.

La sortie de périmètre concerne Gaz de France mis en équivalence au 1^{er} juillet 2008 suite à la fusion avec Suez.

NOTE 21 : AVANTAGES AU PERSONNEL *(en millions d'euros)*

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminutions (1)		Écarts de conversion	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Autres mouvements	Actualisation (2)	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2008
			Provision non utilisée	Provision utilisée							
Provisions pour avantages au personnel	20 204	1 648	403	2 408	-67	8	-1 118	-67	1 319	2	19 118
Total	20 204	1 648	403	2 408	-67	8	-1 118	-67	1 319	2	19 118

(1) Les principales dotations de la période proviennent d'Areva (140 M€) et EDF (1 064 M€).

(2) Les principales utilisations de provisions de la période sont Areva (129 M€) et EDF (2 236 M€).

(3) Le principal contributeur à l'actualisation est EDF (1 228 M€).

(4) Les entités combinées accordent à leurs salariés des avantages postérieurs à l'emploi (régimes de retraite, indemnités de fin de carrière, de couverture médicale...) ainsi que d'autres avantages à long terme (médailles du travail, primes d'ancienneté au moment du départ...). Au-delà des régimes de base, les régimes mis en place pour couvrir ces avantages sont soit des régimes à cotisations définies, soit des régimes à prestations définies.

On distingue dans les entités combinées :

- des entités pour lesquelles le financement des retraites et prestations assimilées fait l'objet essentiellement d'un financement par capitalisation externe ;

- des entités pour lesquelles le financement des retraites repose essentiellement sur des régimes à cotisations définies et où certaines autres prestations assimilées (indemnités de départ en retraite, médailles du travail, ...) relèvent de régimes à prestations définies sans qu'un financement externe ne soit systématiquement mis en place.

Au 31 décembre 2008, la provision pour avantages au personnel s'élève à 19,1 Md€ (20,2 Md€ au 31 décembre 2007), les principaux contributeurs étant les groupes EDF à hauteur de 13,7 Md€ (13,7 Md€ en 2007), SNCF 1,2 Md€ (1,2 Md€ en 2007), Areva 1,3 Md€ (1,2 Md€ en 2007) et La Poste 1,7 Md€ (1,7 Md€ en 2007).

PAR SECTEUR ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminutions		Écarts de conversion	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Autres mouvements	Actualisation	Changements de méthode	Solde au 31 décembre 2008
			Provision non utilisée	Provision utilisée							
Armement & aéronautique	77	10	4	4	0	1	-	0	-	-	79
Infrastructures de transport	527	66	46	127	-	3	-	-	-	-	423
Transports	1 691	107	2	103	-	1	-	-4	19	0	1 709
Énergie	16 056	1 204	317	2 048	-57	4	-1 118	-37	1 300	-	14 987
Médias	132	8	0	2	-	0	-	0	-	-	138
Services	1 682	249	34	121	-9	0	-	-26	-	2	1 742
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	0	-	0	0	-	-	-	-	-	-	0
Autres	38	5	0	3	-	0	-	0	-	-	40
Total	20 204	1 648	403	2 408	-67	8	-1 118	-67	1 319	2	19 118

Secteurs d'activité

	Non courantes		Courantes		Solde au 31 décembre 2007	Non courantes		Courantes		Solde au 31 décembre 2007
Provisions pour avantages au personnel	18 245	1 959	1 959	20 204	17 765	1 354	1 354	19 118		
Total	18 245	1 959	1 959	20 204	17 765	1 354	1 354	19 118		

Distinctions courantes-non courantes par secteur

	Courantes		Non courantes		Total au 31 décembre 2007	Courantes		Non courantes		Total au 31 décembre 2008
Armement & aéronautique	4	73	73	77	1	78	78	79		
Infrastructures de transport	52	475	475	527	41	382	382	423		
Transports	80	1 611	1 611	1 691	81	1 628	1 628	1 709		
Énergie	1 523	14 533	14 533	16 056	830	14 157	14 157	14 987		
Médias	-	132	132	132	-	138	138	138		
Services	298	1 384	1 384	1 682	398	1 344	1 344	1 742		
Finances	-	-	-	-	-	-	-	-		
Entités en fin d'activité / défaisance	-	0	0	0	-	0	0	0		
Autres	2	36	36	38	3	37	37	75		
Total	1 959	18 245	18 245	20 204	1 354	17 765	17 765	19 118		

NOTE 22: PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Variation	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Emprunt obligataire	71 095	10 691	-2	-2 512	-870	-	-67	91	416	78 842
Emprunts auprès des établissements de crédit	22 751	2 189	224	-2 034	-168	-3	-568	-8	-100	22 283
Autres emprunts et dettes	16 274	1 938	-11	-636	118	-3	261	688	94	18 723
Soldes créditeurs de banques	2 618	552	4	-664	-131	0	-	-	-35	2 342
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3
Dettes sur location financement	29	-1	-	-	-	-	-	-	11	39
Dettes rattachées à des participations	26	7	2	-	0	1	-	-25	13	23
Comptes courants créditeurs	4 152	-964	14	-10	-10	-1	-16	-	-231	2 935
Avances conditionnées	212	-4	1	-	-	-	-	0	-108	100
Dépôts et cautionnements reçus	235	155	2	-87	0	-	75	-	-1	378
Participations des salariés	23	-1	-	-13	0	-	-	-	-	9
Dettes potentielles	1	0	-	-1	-	-	-	-	-	-
Titres participatifs	687	-26	-	-624	-	-	1	-	-1	36
Instruments dérivés de transaction - Passif	8 195	19	-2	-1 957	-14	0	497	-	-2 624	4 116
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 924	47	3	-582	-77	0	1 472	-	2 577	6 365
Total	129 221	14 601	236	-9 120	-1 152	-6	1 655	746	11	136 194

	Variation des entreprises cotées en 2007
SPPE (1)	11 125
EDF (2)	9 861
Areva	1 623
RFF	919
La Poste	604
Gaz de France (3)	508
ADP	325
EPFR	153
SNCF ifrs	-363
SGGP	-582
Charbon (4)	-2 496
Erap (5)	-6 554
Autres	-522
Total	14 601

(1) Emprunt auprès de l'État pour le rachat des titres Dexia et des obligations bancaires.

(2) Crédit syndiqué pour le financement d'un achat de British Energy et Constellation pour 3 M€ ainsi que le financement des capex.

(3) Augmentation nette des emprunts obligataires de GDF sur les 6 premiers mois de 2008. Cette variation se retrouve en sens inverse dans les « mouvements de périmètre ».

(4) Transfert de la dette à l'État.

(5) Remboursement de l'emprunt par flux de cash pour 3,6 Md€ et remboursement à l'État en contrepartie de titres FT pour 2,9 Md€.

PAR ÉCHÉANCES

	31 décembre 2008				Total passifs financiers
	Passif courant	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total passif non courant	
Emprunt obligataire	20 304	19 183	39 355	58 538	78 842
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 420	7 056	9 807	16 863	22 283
Autres emprunts et dettes	11 107	4 176	3 440	7 615	18 723
Soldes créditeurs de banques	2 340	2	-	2	2 342
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	3	-	3	3
Dettes sur location financement	5	10	23	33	39
Dettes rattachées à des participations	1	21	-	21	23
Comptes courants créditeurs	2 735	200	-	200	2 935
Avances conditionnées	-	94	6	100	100
Dépôts et cautionnements reçus	201	126	50	177	378
Participations des salariés	8	0	1	1	9
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	-	-	36	36	36
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 624	491	-	491	4 116
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 820	2 545	-	2 545	6 365
Total	49 566	33 909	52 719	86 628	136 194

	31 décembre 2008				Total passifs financiers
	Passif courant	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total passif non courant	
Armement & aéronautique	-4	362	42	404	400
Infrastructures de transport	5 131	9 438	18 221	27 659	32 790
Transports	9 352	8 037	10 484	18 521	27 873
Énergie	20 932	14 166	15 305	29 471	50 403
Médias	115	56	123	179	295
Services	1 274	1 578	4 289	5 867	7 141
Finances	11 125	-	-	-	11 125
Entités en fin d'activité / défaisance	1 494	70	3 044	3 114	4 609
Autres	146	201	1 210	1 411	1 557
Total	49 566	33 909	52 719	86 628	136 194

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (suite) (en millions d'euros)

PAR TAUX

PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE	TOTAL	PASSIFS FINANCIERS PAR TAUX ET PAR SECTEUR	TAUX FIXE	TAUX VARIABLE		TOTAL
Emprunt obligataire	60 714	18 128	78 842	Armement & aéronautique	55	346		400
Emprunts auprès des établissements de crédit	4 119	18 164	22 283	Infrastructures de transport	22 319	10 471		32 790
Autres emprunts et dettes	8 873	9 849	18 723	Transports	18 966	8 907		27 873
Solde créditeurs de banques	702	1 641	2 342	Énergie	37 777	12 626		50 403
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	3	3	Médias	95	200		295
Dettes sur location financement	31	8	39	La Poste	7 123	18		7 141
Dettes rattachées à des participations	15	8	23	Finances	-	11 125		11 125
Comptes courants créditeurs	2 250	685	2 935	Entités en fin d'activité / défaillance	28	4 581		4 609
Avances conditionnées	24	76	100	Autres	432	1 125		1 557
Dépôts et cautionnements reçus	378	0	378	Total	86 795	49 398		136 194
Participations des salariés	1	8	9					
Dettes potentielles	-	-	-					
Titres participatifs	-	36	36					
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 847	268	4 116					
Instruments dérivés de couverture - Passif	5 841	524	6 365					
Total	86 795	49 398	136 194					

PAR DEVICES

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVICES	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVICES	TOTAL
Emprunt obligataire	66 215	1 874	7 191	3 561	78 842
Emprunts auprès des établissements de crédit	20 138	575	693	878	22 283
Autres emprunts et dettes	8 261	4 044	5 593	825	18 723
Solde créditeurs de banques	2 146	5	21	171	2 342
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	-	-	-	3
Dettes sur location financement	39	-	-	-	39
Dettes rattachées à des participations	23	-	-	0	23
Comptes courants créditeurs	2 935	-	-	0	2 935
Avances conditionnées	100	-	-	-	100
Dépôts et cautionnements reçus	378	-	-	0	378
Participations des salariés	9	-	-	-	9
Dettes potentielles	-	-	-	-	-
Titres participatifs	36	-	-	-	36
Instruments dérivés de transaction - Passif	3 911	84	104	17	4 116
Instruments dérivés de couverture - Passif	4 259	68	2 038	-	6 365
Total	108 453	6 650	15 639	5 452	136 194

PASSIFS FINANCIERS PAR DEVICES ET PAR SECTEURS	EUROS	DOLLARS	LIVRES	AUTRES DEVICES	TOTAL
Armement & aéronautique	385	3	-	13	400
Infrastructures de transport	23 325	2 346	5 453	1 666	32 790
Transports	21 563	2 133	1 799	2 377	27 873
Énergie	38 916	2 157	8 143	1 187	50 403
Médias	295	-	-	-	295
Services	6 719	-	243	179	7 141
Finances	11 125	-	-	-	11 125
Entités en fin d'activité / défaillance	4 580	-	-	29	4 609
Autres	1 547	10	-	-	1 557
Total	108 453	6 650	15 639	5 452	136 194

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Passifs financiers non courants (hors endettement)	509	0	-	-3	-	-	36	-	-51	491
Passifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	87 128	11 608	198	-5 233	-966	-4	1 040	572	-8 207	86 136
Passifs financiers non courants	87 637	11 608	198	-5 236	-966	-4	1 076	572	-8 257	86 628
Passifs financiers courants (hors endettement)	7 687	19	-2	-1 955	-14	0	461	-	-2 573	3 624
Passifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	27 571	3 510	31	-1 255	-10	-3	134	174	10 714	40 867
Passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	6 326	-536	10	-674	-162	0	-16	-	127	5 075
Passifs financiers courants	41 584	2 993	39	-3 884	-185	-3	579	174	8 269	49 566
Total	129 221	14 601	236	-9 120	-1 152	-6	1 655	746	11	136 194

NOTE 22 : PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS (suite) (en millions d'euros)

DISTINCTION COURANT / NON COURANT

	Courant	Non courant	Solde au 31 décembre 2007	Courant	Non courant	Solde au 31 décembre 2008
Emprunt obligataire	13 132	57 963	71 095	20 304	58 538	78 842
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 519	20 232	22 751	5 420	16 863	22 283
Autres emprunts et dettes	10 338	5 936	16 274	11 107	7 615	18 723
Soldes créditeurs de banques	2 398	219	2 618	2 340	2	2 342
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	3	3
Dettes sur location financement	1	28	29	5	33	39
Dettes rattachées à des participations	2	24	26	1	21	23
Comptes courants créditeurs	3 928	224	4 152	2 735	200	2 935
Avances conditionnées	-	212	212	-	100	100
Dépôts et cautionnements reçus	96	139	235	201	177	378
Participations des salariés	12	11	23	8	1	9
Dettes potentielles	-	1	1	-	-	-
Titres participatifs	-	687	687	-	36	36
Instruments dérivés de transaction - Passif	7 687	509	8 195	3 624	491	4 116
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 471	1 453	2 924	3 820	2 545	6 365
Total	41 584	87 637	129 221	49 566	86 628	136 194

NOTE 22 A : PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (HORS ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Variation	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Dettes potentielles	1	0	-	-1	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de transaction - Passif	509	-	-	-2	-	-	36	-	-51	491
Total	509	0	-	-3	-	-	36	-	-51	491

NOTE 22 B : PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Variation	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Emprunt obligataire	57 963	9 336	7	-2 512	-870	-	-56	91	-5 422	58 538
Emprunts auprès des établissements de crédit	20 232	1 249	190	-1 760	-176	-3	-439	-9	-2 421	16 863
Autres emprunts et dettes	5 936	873	-17	-254	136	0	-	489	451	7 615
Soldes créditeurs de banques	219	120	-1	-	0	-	-	-	-337	2
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	3	-	-	-	-	-	-	3
Dettes sur location financement	28	-	-	-	-	-	-	-	6	33
Dettes rattachées à des participations	24	6	0	-	0	1	-	0	-9	21
Comptes courants créditeurs	224	4	9	-	21	-1	-	-	-57	200
Avances conditionnées	212	-4	1	-	-	-	-	0	-108	100
Dépôts et cautionnements reçus	139	4	2	-72	0	-	75	-	30	177
Participations des salariés	11	-1	-	-1	0	-	-	-	-7	1
Titres participatifs	687	-26	-	-624	-	-	1	-	-1	36
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 453	47	3	-8	-77	0	1 460	-	-333	2 545
Total	87 128	11 608	198	-5 233	-966	-4	1 040	572	-8 207	86 136

NOTE 22 C : PASSIFS FINANCIERS COURANTS (HORS L'ENDETTEMENT) (en millions d'euros)

PAR NATURE ET PAR FLUX

	Solde au 31 décembre 2007	Variation	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Instruments dérivés de transaction - Passif	7 687	19	-2	-1 955	-14	0	461	-2 573	3 624
Total	7 687	19	-2	-1 955	-14	0	461	-2 573	3 624

NOTE 22 D : PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS L'ENDETTEMENT) (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Actualisation	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Emprunt obligataire	13 132	1 355	-10	-	-	-	-11	-	5 837	20 304
Emprunts auprès des établissements de crédit	2 519	940	34	-273	8	-	-129	1	2 320	5 420
Autres emprunts et dettes	10 338	1 064	5	-382	-19	-3	261	198	-357	11 107
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	1	-1	-	-	-	-	-	-	5	5
Dettes rattachées à des participations	2	0	1	-	0	-	-	-25	22	1
Dépôts et cautionnements reçus	96	151	0	-15	0	-	-	-	-31	201
Participations des salariés	12	0	-	-11	-	-	-	-	7	8
Instruments dérivés de couverture - Passif	1 471	-	-	-574	-	-	12	-	2 910	3 820
Total	27 571	3 510	31	-1 255	-10	-3	134	174	10 714	40 867

NOTE 22 E : PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT) (en millions d'euros)**PAR NATURE ET PAR FLUX**

	Solde au 31 décembre 2007	Variations	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changements de méthode	Juste valeur	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Comptes courants créditeurs	3 928	-967	5	-10	-31	-	-16	-174	2 735
Soldes créditeurs de banques	2 398	432	5	-664	-131	0	-	301	2 340
Total	6 326	-536	10	-674	-162	0	-16	127	5 075

NOTE 23 : AUTRES PASSIFS NON COURANTS (en millions d'euros)**PAR NATURE**

	Solde au 31 décembre 2007	Augmentation	Diminutions	Variation périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Contre-valeur des biens mis en concession - Droits sur biens existants-valeur nette	18 228	1 107	-62	14	0	-150	19 137
Fonds de caducité/amortissement de caducité	8 509	631	-61	17	-	-19	9 077
Total	26 738	1 737	-123	31	0	-169	28 213

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	31 décembre 2006	31 décembre 2007
Armement & aéronautique	-	-
Infrastructures de transport	640	731
Transports	-	-
Énergie	26 098	27 386
Médias	-	-
Services	-	-
Finances	-	-
Entités en fin d'activité / défaisance	-	-
Autres	-	96
Total	26 738	28 213

Comptes combinés

NOTE 24 : ENDETTEMENT NET *(en millions d'euros)*

	31 décembre 2008	31 décembre 2007*
Emprunt obligataire	58 538	57 963
Emprunts auprès des établissements de crédit	16 863	20 232
Autres emprunts et dettes	7 615	5 936
Soldes créditeurs de banques	2	219
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	3	
Dettes sur location financement	33	28
Dettes rattachées à des participations	21	24
Comptes courants créditeurs	200	224
Avances conditionnées	100	212
Dépôts et cautionnements reçus	177	139
Participations des salariés	1	11
Titres participatifs	36	687
Instruments dérivés de couverture - Passif	2 545	1 453
Total Passifs financiers non courants (1) Note 22B	86 136	87 128
Emprunt obligataire	20 304	13 132
Emprunts auprès des établissements de crédit	5 420	2 519
Autres emprunts et dettes	11 107	10 338
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires		
Dettes sur location financement	5	1
Dettes rattachées à des participations	1	2
Dépôts et cautionnements reçus	201	96
Participations des salariés	8	12
Instruments dérivés de couverture - Passif	3 820	1 471
Total Passifs financiers courants (2) Note 22D	40 867	27 571
ENDETTEMENT BRUT A=(1+2)	127 003	114 699
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 168	859
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	6	4
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	85	36
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	56	242
Total actifs financiers non courants (3)	2 315	1 140
Instruments dérivés de couverture - Actif	2 237	2 399
Total actifs financiers courants (4)	2 237	2 399
ACTIFS FINANCIERS B=(3+4)	4 552	3 539
Comptes courants : placements, trésorerie (débit)	570	3 346
Valeurs remises à l'encaissement	8	5
Titres de créances	1 935	1 793
Banques	3 984	4 531
Caisse	828	798
Autres VMP, billets trésorerie - Disponibilités	10 279	11 624
Trésorerie et équivalent de trésorerie (5)	17 603	22 098
Titres de créances	261	163
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	248	750
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	122	186
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	35	51
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	0	0
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance		
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	5	
Actions - Actifs disponibles à la vente		
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs détenus à des fins de transaction	1 014	1 371
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs disponibles à la vente	1 579	1 208
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT) Note 11E (6)	3 265	3 728
Comptes courants créditeurs	2 735	3 928
Soldes créditeurs de banques	2 340	2 398
Total passifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT) (7)	5 075	6 326
TRÉSorerie C= (5+6-7)	15 793	19 500
Créances SNCF sur la CDP D	6 144	8 251
ENDETTEMENT NET A-B-C-D	100 514	83 409

NOTE 25 : DETTES D'EXPLOITATION (en millions d'euros)**PAR NATURE**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changement de méthode	Autres mouvements	Solde au 31 décembre 2008
Autres dettes d'exploitation	9 311	3 434	110	-2 351	-287	1	-2 433	7 784
Avances et acomptes reçus sur commandes	16 318	2 056	59	-201	-111	0	190	18 311
Comptes courants créditeurs	376	-322	52	-136	0	-	270	241
Dettes fiscales	10 481	2 411	30	-852	-41	0	-1 163	10 866
Dettes fournisseurs et assimilés	20 993	2 953	458	-3 696	-195	13	-966	19 561
Dettes participation des salariés	41	38	-2	-	-	-	-1	76
Dettes sociales	4 736	-557	32	-546	-9	0	1 200	4 856
Total	62 257	10 013	739	-7 782	-643	14	-2 903	61 695

PAR SECTEUR

Principales dettes d'exploitation	31 décembre 2007	Variations	31 décembre 2008
<i>Autres dettes d'exploitation</i>			
EDF	2 690	964	3 505
La Poste	1 073	-19	1 018
SNCF	990	-315	675
La Française des jeux	461	-168	293
<i>Avances acomptes reçus/commandes</i>			
DCN	6 872	756	7 628
EDF	4 279	541	4 783
Areva	3 962	665	4 656
SNCF	411	25	633
<i>Dettes fiscales</i>			
EDF	5 735	863	6 671
DCN	1 066	226	1 292
SNCF	1 149	-109	1 040
Areva	463	552	907
<i>Dettes fournisseurs et assimilés</i>			
EDF	9 189	3 015	11 421
SNCF	2 624	344	2 999
DCN	1 646	205	1 851
La Poste	1 002	6	1 021
Areva	1 038	-33	1 005
France Télévisions	621	-60	555
<i>Dettes sociales</i>			
SNCF	840	627	1 467
La Poste	1 168	37	1 226
Areva	795	84	881
<i>Autres (1)</i>	<i>13 382</i>	<i>1 530</i>	<i>5 125</i>
Total	62 257	10 013	61 695

(1) La variation de la ligne « autres » provient pour l'essentiel de la sortie de périmètre de l'entité GDF.

Secteurs d'activité	31 décembre 2007	31 décembre 2008
Armement & aéronautique	10 987	12 233
Infrastructures de transport	1 860	1 441
Transports	6 222	6 862
Énergie	36 930	35 105
Médias	1 388	1 273
Services	3 700	3 753
Finances	-	0
Entités en fin d'activité / défaisance	247	227
Autres	922	800
Total	62 257	61 695

NOTE 26 : AUTRES PASSIFS COURANTS (en millions d'euros)**PAR NATURE**

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variations au cours de l'exercice	Variation de périmètre hors Gaz de France	Sortie Gaz de France	Écarts de conversion	Changement de méthode	Actualisation mouvements	Autres	Solde au 31 décembre 2008
Créditeurs divers hors exploitation	497	-350	4	-103	4	-	-	364	415
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 020	887	4	-231	-10	-	-39	85	5 716
Charges à payer sur instruments de dettes	-	0	-	-	-	-	-	0	0
Dettes IS	1 032	453	94	-529	-4	-	-	-448	598
Produits constatés d'avance (y compris subventions d'investissement)	32 753	3 575	99	-422	-354	0	-	-343	35 309
Versements restant à effectuer à des tiers	1	-78	-	-	-	-	-	-	-77
Total	39 303	4 487	201	-1 285	-364	0	-39	-342	41 961

NOTE 26 : AUTRES PASSIFS COURANTS (suite) (en millions d'euros)

PAR SECTEUR

Secteurs d'activité	31 décembre	31 décembre	31 décembre 2007		31 décembre 2008	
	2007	2008				
Armement & aéronautique	243	209	<i>Dettes acquisitions immobilisations</i>			
Infrastructures de transport	14 990	16 609	EDF	1 133	2 096	
Transports	10 416	11 093	RFF	1 178	1 050	
Énergie	12 363	12 831	Areva	919	946	
Médias	274	251	SNCF	507	524	
Services	507	459	RATP	249	324	
Finances	-	-	La Poste	316	307	
Entités en fin d'activité / défaisance	11	10	<i>Produits Constatés d'avance</i>			
Autres	499	498	EDF	7 988	8 027	
Total	39 303	41 961	SNCF	1 223	1 061	
			Areva	332	324	
			<i>Subventions d'investis. retraitées</i>			
			RFF	12 553	14 500	
			SNCF	5 866	6 423	
			RATP	2 497	2 591	
			EDF	320	565	
			<i>Autres</i>			
			Total	4 222	3 222	
			Total	39 303	41 961	

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variation	Changement de méthode	Reclassement	Solde au 31 décembre 2008
Dettes financières de l'activité bancaire	19 548	-8 741	36	-	10 842
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire	91 104	1 108	-	-	92 212
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	3 399	540	6	-139	3 806
Autres comptes de l'activité bancaire	114 050	-7 093	41	-139	106 860

NOTE 27 : DETTES DE L'ACTIVITÉ BANCAIRE LA POSTE (en millions d'euros)

PAR NATURE

Variations au cours de l'exercice	Solde au 31 décembre 2007	Variation au cours de l'exercice	Variation de périmètre	Changement de méthode	Reclassement	Solde au 31 décembre 2008
Dettes financières de l'activité bancaire	19 548	-8 741	-	36	-	10 842
Opérations avec la clientèle de l'activité bancaire	91 104	1 108	0	-	-	92 212
Comptes de régularisation de l'activité bancaire	3 399	540	-	6	-139	3 806
Autres comptes de l'activité bancaire	114 050	-7 093	0	41	-139	106 860

NOTE 28 A : CATÉGORIE D'ACTIFS FINANCIERS ET D'AUTRES ACTIFS (en millions d'euros)

	Actifs détenus à des fins de transaction	Actifs détenus jusqu'à échéance	Actifs disponibles à la vente	Prêts et créances	Disponibilités et quasi disponibilités	VNC
Total actifs financiers non courants (hors endettement)	422	-	31 040	1 829	-	33 291
Total actifs financiers non courants (inclus dans l'endettement)	-	6	140	-	-	147
Total autres actifs	-	-	193	635	-	828
Total actifs financiers courants (hors endettement)	5 461	-	8 455	1 196	-	15 112
Total actifs financiers courants (inclus dans l'endettement)	-	-	-	-	-	-
Total actifs financiers courants (inclus dans la trésorerie du TFT)	1 303	-	1 701	261	-	3 265
Disponibilités et quasi disponibilités	-	-	-	-	17 603	17 603
Total	7 186	6	41 529	3 922	17 603	70 246

NOTE 28 B : RISQUE DE CRÉDIT *(en millions d'euros)*

NON COURANT	31 décembre 2008						Total
	Non échus		Échus dépréciés	Échus			
	Non dépréciés	Dépréciés		Échus non dépréciés			
				Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Créances rattachées à des participations non combinées (1)	1 327	29	25	23	11	-	1 414
Prêts émis par l'entreprise	265	40	3	0	1	0	309
Dépôts et cautionnements	136	2	0	2	1	-	141
Créances potentielles	20	-	-	-	-	-	20
Comptes courants	0	-	-	-	-	-	0
Autres créances d'exploitation	581	1	-	8	-	-	590
Débiteurs divers hors exploitation	46	-	-	-	-	-	46
Créances - Concessions (IFRIC D-13)	-	-	-	-	-	-	-
Total	2 375	71	29	34	12	0	2 520

(1) Dont EDF pour 852 M€.

COURANT	31 décembre 2008						Total
	Non échus		Échus dépréciés	Échus			
	Non dépréciés	Dépréciés		Échus non dépréciés			
				Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Fournisseurs d'exploitation acomptes versés (1)	2 491	0	2	22	0	-	2 516
Créances clients (2)	29 805	401	749	4 076	279	-	35 310
Créances sur personnel et organismes sociaux	177	7	-	8	-	0	192
État - TVA et autres créances fiscales (3)	3 604	-	6	1 224	0	-	4 834
Comptes courants	167	6	3	5	0	-	181
Autres créances d'exploitation (4)	10 695	176	31	70	98	-	11 070
Produits à recevoir sur instruments de dettes	1	-	-	-	-	-	1
Débiteurs divers hors exploitation (5)	1 779	0	0	163	-	-	1 942
Créances IS	171	-	-	12	-	-	183
Créances rattachées à des participations non combinées - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-
Créances rattachées à des participations non combinées - Prêts et créances	455	59	-	1	-	-	515
Prêts émis par l'entreprise	183	2	9	9	1	10	214
Dépôts et cautionnements	539	2	-	-	-	0	541
Total	50 067	654	800	5 588	379	10	57 498

(1) dont DCNS pour 1 564 M€.

(2) dont EDF pour 19 570 M€ et DNCS pour 7 618 M€.

(3) dont SNCF pour 1 268 M€, EDF 993 M€ et Areva 672 M€.

(4) dont EDF pour 6 417 M€, RFF 1 436 M€ et SNCF pour 1 280 M€.

(5) dont SNCF pour 1 677 M€.

■ 1. EDF

Le risque de crédit est composé du risque d'impayé sur les créances clients et du risque de défaillance des contreparties à leurs obligations contractuelles. Le risque de contrepartie se définit comme l'ensemble des pertes que subirait le groupe EDF sur ses activités opérationnelles et sur les marchés si l'une de ses contreparties venait à faire défaut et l'exécutait pas de ce fait ses obligations contractuelles.

Ces pertes peuvent être de natures diverses : la faillite d'une des contreparties peut conduire le Groupe à constater des factures impayées (risque de règlement), à perdre des contrats dégageant des bénéfices (coût d'opportunité), à subir un surcoût pour remplacer les contrats non honorés (coût de remplacement), à devoir payer des pénalités à des tiers si la défaillance d'une des contreparties entraînait par ricochet l'incapacité du Groupe à honorer ses propres obligations, etc.

Les entités du Groupe ayant une activité importante sur les marchés énergies ou financiers (EDF, EDF Energy, EDF Trading, EnBW) ont mis en place une méthodologie d'attribution de limites pour chaque contrepartie selon plusieurs critères (notations des agences de rating, endettement, capacité d'autofinancement, actifs, fonds propres) et en tenant compte de l'échéance et de la

nature des transactions. Par ailleurs, conformément à la pratique sur les marchés énergétiques et financiers un mécanisme d'appels de marge a été mis en place par quelques entités du Groupe afin de réduire, voire, dans la mesure du possible, éliminer le risque de contrepartie. Un suivi régulier de la consommation des limites par contrepartie est réalisé au niveau de l'entité et le Groupe s'organise pour assurer une veille active sur ses contreparties majeures pour produire et tenir à jour l'exposition consolidée du Groupe au risque de contrepartie et se doter des règles et procédures de gestion des expositions consolidées au risque de contrepartie. Les filiales RTE-EDF Transport et ERDF, qui interviennent également sur les marchés énergies au titre des achats de pertes, appliquent également les principes de suivi régulier de leurs contreparties et d'attribution de limites pour chaque contrepartie en fonction de critères définis.

À ce titre, le Groupe est doté d'une politique de gestion des risques. Dans le cadre du risque de contrepartie, EDF Trading a mis en place un système de gestion de ce risque qui s'appuie sur les quatre principes suivants :

- analyse quantitative et qualitative de toutes les contreparties afin de définir des limites à l'exposition au risque de contrepartie ; ces limites sont approuvées par le comité de crédit d'EDF Trading ;

- mesure sur une base quotidienne de l'exposition au risque ; EDF Trading mesure le risque de crédit en fonction des paiements futurs et du coût de remplacement des contrats sur les marchés ;
- gestion quotidienne des limites qui implique le suivi et le reporting de l'exposition globale ;
- 90 % de l'exposition crédit d'EDF Trading est sur des contreparties « *investment grade* ».

Concernant le risque de défaillance des clients, importante composante du risque de contrepartie, une balance des créances échues et non échues est présentée ci-dessous :

En M€	Valeurs brutes	Provisions	Valeurs nettes
CRÉANCES CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS	19 616	-472	19 144
dont créances échues de 6 mois	1 735	-162	1 573
dont créances échues entre 6 et 12 mois	236	-60	176
dont créances échues de 12 mois	311	-165	146
DONT TOTAL DES CRÉANCES ÉCHUES	2 282	-387	1 895
Dont total des créances à échoir	17 334	-85	17 249

Le risque de crédit chez EDF est principalement lié au montant important des créances clients nettes (hors EDF Trading) pour 19 144 M€, majoritairement à moins d'un an.

Les autres risques de crédit sont des « Autres créances », et comprennent essentiellement des créances envers l'État et les collectivités publiques. Ce poste inclut également les prêts consentis par Domofinance, établissement de crédit qui assure le financement à crédit de travaux et d'installation contribuant à la maîtrise de l'énergie pour un montant de 305 M€ (159 M€ en 2007). La progression entre 2007 et 2008 est principalement due à l'augmentation des créances au titre des appels de marge liés aux activités d'optimisation et de trading du Groupe ainsi qu'à l'augmentation de la TVA déductible chez EDF, du fait notamment de la filialisation d'ERDF.

■ RFF

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour RFF dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

EN M€	VALEUR COMPTABLE	
	AU 31 DÉCEMBRE 2008	AU 31 DÉCEMBRE 2007
Créances à long terme et dépôts versés	7,3	4,7
Juste valeur des dérivés non qualifiés de couverture	60,9	38,5
Juste valeur des dérivés qualifiés de couverture	280,4	127,5
Créances clients	741,6	1 061,1
Créances subventions	1 713	1 902,7
Comptes courants	23,6	13,2
Débiteurs divers (hors charges constatées d'avance)	596,6	543,9
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 890,8	1 294,3
Total	5 314,2	4 985,9

■ SNCF

Les transactions qui génèrent potentiellement un risque de contrepartie sont essentiellement :

• Les placements financiers :

- **Trésorerie et équivalents de trésorerie** : Les placements financiers sont diversifiés. Ils sont constitués essentiellement des titres de créances négociables (certificats de dépôt, billets de trésorerie, « *commercial paper* »), de prises en pension de valeurs

du trésor et de souscriptions à des OPCVM monétaires. Compte tenu de leur faible durée résiduelle et de leur composition ils ne génèrent pas d'exposition au risque de crédit.

- **Portefeuille de titres disponibles à la vente** : courant 2008, le Groupe a mis en place un portefeuille d'actifs à moyen terme destiné à couvrir des dépenses futures d'investissement. Ce portefeuille est classé en actifs disponibles à la vente (voir note 9). La dérive générale des *spreads* de crédit liée à la crise financière a entraîné la constatation de -11 M€ en capitaux propres. Au 31 décembre 2008, ce portefeuille n'a pas fait l'objet d'une constatation de perte de valeur. Cependant, une variation du *spread* de crédit complémentaire de 0,50 % aurait eu un impact supplémentaire de - 8 M€ sur les capitaux propres.

• Les instruments financiers dérivés :

Les transactions sur les produits dérivés ont pour objet de gérer le risque de taux de change et de matières premières. Le cadre général déjà cité précise, pour la société mère, la procédure d'agrément des contreparties qui repose sur l'analyse quantitative et qualitative des contreparties. Une limite en volume et durée de placement est également déterminée pour chacune d'elle. La consommation de la limite autorisée, fondée sur les paiements futurs ou sur le coût de remplacement, est mesurée quotidiennement et fait l'objet d'un reporting.

Concernant les produits dérivés, l'agrément d'une contrepartie nécessite en outre la signature d'une convention cadre. Avec certaines d'entre elles, un contrat cadre de remise en garantie est également mis en place afin de limiter le risque de contrepartie.

■ La Poste

• Risque de crédit

Au titre de ses activités financières, La Poste est essentiellement exposée à deux formes de risque de crédit :

- le risque de défaillance des émetteurs de ses titres de placement ;
- le risque de défaillance de ses contreparties de marché.

La trésorerie de La Poste est placée sous forme d'OPCVM monétaires et de titres de créances négociables (TCN) bénéficiant d'une notation court terme minimale de A2/P2. Les risques de crédit sont encadrés par un système de limites représentant le nominal maximal à ne pas dépasser par OPCVM ou émetteur.

Un second niveau de limites a été mis en place afin d'assurer une diversification sectorielle optimale des émetteurs, les placements sur un secteur d'activité donné ne pouvant représenter plus de 30 % de l'ensemble du portefeuille de TCN.

Par ailleurs, compte tenu de sa présence sur les marchés de dérivés, La Poste est exposée à un risque de défaillance de ses contreparties de marché. Ce risque est également encadré par un système de limites qui constituent des majorants absolus aux risques issus du portefeuille de dérivés.

L'exposition au titre de ces instruments est appréhendée au travers :

- d'un système « d'équivalent crédit forfaitaire » dépendant du nominal de l'opération et du type de sous-jacent (taux, change) ;
- d'un système d'évaluation « valeur de marché + *add-on* », le niveau de risque retenu étant égal au plus élevé des résultats issus de ces deux approches.

Enfin, les engagements vis-à-vis des contreparties de La Poste font l'objet d'accords systématiques de collatéralisation permettant de réduire le risque de défaillance au niveau de la franchise.

Sur les activités de marché, le risque de crédit naît des opérations de trésorerie interbancaire (dépôts, prêts, pensions) et du risque émetteur sur les titres de créances négociés par la salle des marchés.

Avant tout investissement, les tiers sont systématiquement notés et pourvus d'une limite individuelle visant à borner le montant total d'engagement. Ces limites individuelles sont, le cas échéant, complétées par des limites dites de groupe, encadrant les expositions sur un ensemble de tiers jugés comme même bénéficiaire au sens de l'article 3 du règlement n° 93-05.

Les tiers notés et autorisés sont, au 31 décembre 2008, au nombre de 231. Compte tenu des limites en vigueur, ils disposaient tous d'une notation interne au moins BBB+, au moment de l'investissement. Néanmoins, deux émetteurs ont vu leur notation être dégradée à BBB et BBB- respectivement durant l'année 2008. L'engagement de La Banque Postale sur l'émetteur noté BBB- a été remboursé en intégralité durant le mois de janvier 2009.

Les limites individuelles sont complétées par un jeu de seuils visant à limiter les risques de concentration sur des groupes de contreparties classées en fonction de leur pays d'origine, de leur secteur d'activité ou de leur notation interne. Ces limites de diversification sont révisables mensuellement dans le cadre du comité des risques.

Sur les activités de banque de détail, le risque de crédit vient principalement des crédits immobiliers et dans une moindre mesure, des découverts et facilités de caisse accordés sur les comptes ouverts par les clients.

■ Areva

Areva n'est exposée au risque de crédit qu'à travers ses placements d'excédents de trésorerie à travers de titres de créances négociables. Le choix de ces valeurs est encadré par des limites d'expositions en fonction de la notation de l'émetteur (notée à CT au minimum A1 S&P /P1 Moody's). Ces limites sont validées par l'Excom. Le groupe ne place pas d'excédents de trésorerie sous forme de fonds communs de placements ou SICAV monétaires.

■ ADP

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe ADP dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

● Clients et autres débiteurs

La politique du groupe est de vérifier la santé financière de tous les clients qui souhaitent obtenir des conditions de paiement à crédit. À l'exception des conventions signées avec l'État et les filiales détenues à 100 %, les contrats passés entre Aéroports de Paris et ses clients comportent des clauses de garantie (chèque de dépôt, caution bancaire, garantie bancaire à première demande, etc.). De plus, les soldes clients font l'objet d'un suivi permanent. Par conséquent l'exposition du Groupe aux créances irrécouvrables n'est pas significative. L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Environ 25 % des produits du Groupe ADP se rattachent à des prestations avec son principal client. En revanche, il n'y a pas de concentration du risque de crédit au niveau géographique.

Le Groupe ADP détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. Les deux principales composantes de cette dépréciation correspondent d'une part à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés, d'autre part à des pertes globales déterminées par groupes d'actifs similaires, correspondant à des pertes encourues mais non encore identifiées. Le montant de la perte globale repose sur des données historiques de statistiques de paiement pour des actifs financiers similaires.

L'exposition maximale au risque de crédit concernant les créances commerciales à la date de clôture, s'élève à 519 M€ (dont 209 M€ sur des compagnies aériennes).

● Placements

Concernant le risque de crédit relatif aux autres actifs financiers du Groupe ADP (trésorerie, équivalents de trésorerie, actifs financiers disponibles à la vente et certains instruments dérivés), Aéroports de Paris place ses excédents de trésorerie au travers d'OPCVM de type monétaire euro. Le risque de contrepartie lié à ces placements est considéré comme marginal. Pour les instruments dérivés, l'exposition du groupe est liée aux défaillances éventuelles des tiers concernés qui sont, pour l'essentiel, des institutions financières de premier rang. L'exposition maximale est égale à la valeur comptable de ces instruments.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit. L'exposition maximale au risque de crédit à la date de clôture est la suivante :

EN M€	31 DÉCEMBRE 2008	AU 31 DÉCEMBRE 2007
Actifs financiers disponibles à la vente	1	1
Placements détenus jusqu'à leur échéance	0	0
Actifs financiers à la juste valeur par le biais du compte de résultat	36	36
Prêts et créances	623	598
Trésorerie et équivalents de trésorerie	373	524
Swap de taux d'intérêt utilisés comme couverture	23	11
Contrats de change à terme utilisés comme couverture	0	0
Total	1 055	1 171

● Garanties

La politique du Groupe est de n'accorder des garanties financières qu'aux filiales détenues en totalité. Au 31 décembre 2008, il n'y avait aucune garantie en circulation (comme en 2007).

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ *(en millions d'euros)*

	Montant au bilan au 31 décembre 2008	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2008	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Emprunt obligataire (1)	58 538	70 879	-	22 551	48 328
Emprunts auprès des établissements de crédit (2)	16 863	17 547	21	7 292	10 234
Dépôts et cautionnements reçus	177	177	0	116	61
Participations des salariés	1	1	-	0	1
Titres hybrides - composante dettes financières	36	36	-	-	36
Dettes potentielles (IFRIC 12)	-	-	-	-	-
Dettes sur achat minoritaires	3	3	-	3	-
Dettes sur location financement	33	35	-	7	28
Autres emprunts et dettes assimilées (3)	7 615	8 752	154	4 307	4 291
Dettes rattachées à des participations	21	21	-	21	-
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	200	200	200	-	-
Soldes créditeurs de banques	2	2	2	-	-
Avances conditionnées	100	100	5	92	3
Passifs financiers non courants	83 591	97 755	382	34 390	62 983
Emprunt obligataire	20 304	21 166	20 834	300	32
Emprunts auprès des étab de crédit	5 420	5 598	5 459	65	74
Dépôts et cautionnements reçus	201	201	200	0	1
Participations des salariés	8	8	8	-	0
Dettes sur achat minoritaires	-	-	-	-	-
Autres emprunts et dettes assimilées	11 107	8 553	8 553	-	-
Dettes sur location financement	5	8	8	0	0
Dettes rattachées à des participations	1	1	1	-	-
Comptes courants (à caractère de trésorerie)	2 735	2 735	2 735	-	-
Soldes créditeurs de banques	2 340	2 340	2 340	-	-
Passifs financiers courants	42 122	40 611	40 138	365	107
Clients - avances et acomptes reçus	18 311	18 311	18 057	143	111
Dettes fournisseurs et assimilés (4)	19 561	19 560	20 048	1 348	-2 636
Participation des salariés	76	76	76	-	-
Compte courant	241	241	486	41	-287
Autres dettes d'exploitation	7 485	7 485	7 116	816	-447
Dettes d'exploitation	45 673	45 674	46 584	2 349	-3 259
Passif - Contrats à long terme (IAS 11 - IAS 18)	299	299	-	299	-
Versements restant à effectuer à des tiers	-77	-77	-78	1	-
Dettes sur acquisitions d'immobilisations	5 716	5 716	5 526	115	75
Créditeurs divers hors exploitation	415	415	219	1	195
Subventions d'investissement retraitées	24 380	24 380	23 985	144	251
Autres passifs courants	30 733	30 733	29 652	560	521
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	148	148	148	-	-
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	148	148	148	-	-

(1) Dont RFF pour 24 230 M€ ; EDF pour 13 282 M€ et SNCF et La Poste.

(2) Dont SNCF pour 2 816 M€, EPFR pour 3 036 M€ et EDF pour 1 303 M€.

(3) Dont RFF pour 3 447 M€.

(4) Dont EDF pour 2 638 M€.

INSTRUMENTS DÉRIVÉS

	Montant au bilan au 31 décembre 2008	Total des échéances contractuelles au 31 décembre 2008	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Instruments dérivés de transaction - Actif	422	422	-	188	234
Instruments dérivés de couverture - Actif (1)	2 168	2 027	20	1 106	901
Instruments dérivés - Actifs non courants	2 590	2 449	20	1 294	1 135
Instruments dérivés de transaction - Actif (2)	5 266	5 018	5 008	16	-6
Instruments dérivés de couverture - Actif (3)	2 237	2 133	2 095	28	10
Instruments dérivés - Actifs courants	7 503	7 151	7 103	44	4
Instruments dérivés de transaction - Passif	491	491	-	207	284
Instruments dérivés de couverture - Passif (4)	2 545	2 340	73	584	1 682
Instruments dérivés - Passifs non courants	3 037	2 831	73	791	1 967
Instruments dérivés de transaction - Passif (5)	3 624	3 497	3 470	19	8
Instruments dérivés de couverture - Passif (6)	3 820	3 820	3 820	-	-
Instruments dérivés - Passifs courants	7 444	7 317	7 289	19	8

(1) Dont EDF pour 1 626 M€.

(4) Dont RFF pour 1 949 M€.

(2) Dont EDF pour 4 831 M€.

(5) Dont EDF pour 3 233 M€.

(3) Dont EDF pour 2 079 M€.

(6) Dont EDF pour 3 690 M€.

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite) (en millions d'euros)

■ EDF

Le groupe EDF vise à disposer à tout moment des ressources financières suffisantes pour financer l'activité courante, les investissements nécessaires à son développement futur, les dotations annuelles au portefeuille d'actifs dédiés pour la couverture des engagements nucléaires de long terme et également pour faire face à tout événement exceptionnel. La gestion de la liquidité a pour objectif de rechercher des ressources au meilleur coût et de s'assurer de leur obtention à tout instant. EDF a mis en place un suivi régulier du risque de liquidité du groupe, intégré au cycle de gestion, incluant des scénarios de stress. Par ailleurs, le comité de coordination opérationnelle effectue une revue hebdomadaire des besoins de liquidité.

Au 31 décembre 2008, les liquidités du Groupe s'élèvent à 12 594 M€ et les lignes de crédit disponibles s'établissent à 21 388 M€. Le Groupe a par ailleurs accès à des ressources financières au travers de ses programmes d'émissions court terme et obligataires. Sur la période 2009, les flux de remboursement et

d'intérêts de la dette du Groupe s'élèveront à 12 337 M€, dont 1 M€ d'emprunts obligataires. Au 31 décembre 2008, aucune société du Groupe n'a fait l'objet d'un défaut de paiement au titre de ses emprunts.

Dans le cadre de la gestion de sa position de liquidité, du financement de son programme d'investissements opérationnels et de croissance externe et du renforcement de sa dette à long terme, le Groupe a, notamment, procédé au cours de l'année 2008 à l'émission d'emprunts obligataires dont les caractéristiques sont présentées dans la section 5 de l'annexe aux comptes consolidés de l'exercice clos au 31 décembre (« Autres opérations ou événements majeurs »). Les emprunts obligataires ont été émis par EDF pour des montants respectifs de 5 300 M€, 1 350 millions de francs suisses, 900 M£ et 40 000 millions de yens, par RTE EDF Transport pour un montant de 2 250 M€ et par EnBW pour un montant de 1 500 M€.

La maturité moyenne de la dette du Groupe a ainsi été portée au 31 décembre 2008 à 5,3 ans contre 5,4 ans au 31 décembre 2007, celle d'EDF à 5,5 ans contre 4,6 ans fin 2007.

Au 31 décembre 2008, les échéances résiduelles des passifs financiers (y compris paiement des intérêts) se présentent comme suit, conformément à la norme IAS 39 :

en M€	INSTRUMENTS DE COUVERTURE (1)					Total
	Dettes long terme	Dettes court terme	Swaps de taux	Swaps de change	Trading (1)	
À moins d'un an	5 450	8 014	30	93	3 232	16 819
Entre un et cinq ans	14 074	201	93	197	0	14 565
À plus de cinq ans	20 311	81	92	33	0	20 517
Total	39 835	8 296	215	323	3 232	51 901

(1) Les données sur les instruments de couverture incluent l'actif et le passif, les chiffres de trading correspondent au passif.

Dans un contexte de tensions majeures de liquidité sur les marchés financiers, le groupe EDF a pu satisfaire ses besoins de financement par une gestion prudente de sa liquidité et a levé des financements dans des conditions satisfaisantes.

Pour gérer le risque de liquidité, quatre leviers spécifiques sont utilisés :

- le *cashpooling* du Groupe qui centralise la trésorerie des filiales contrôlées, à l'exception de RTE EDF Transport. Ce dispositif vise à mettre à la disposition d'EDF les soldes de trésorerie des filiales et à rémunérer leurs comptes afin d'optimiser la gestion des disponibilités du Groupe et de proposer aux filiales un système leur garantissant des conditions financières de marché ;
- la centralisation du financement des filiales contrôlées au niveau de la trésorerie du Groupe. Dans ce contexte, EDF Energy et EDF Trading disposent désormais de lignes de crédit avec EDF. Par ailleurs, la filiale d'investissement EDF Investissements Groupe (EDF IG), créée en partenariat avec la banque Natixis Belgique Investissements, assure le financement long terme des filiales d'EDF et l'investissement dans des actifs financiers de premier rang. EDF IG est consolidée dans les comptes du Groupe à hauteur de 85 % en intégration proportionnelle ;

- la gestion active et la diversification des sources de financement du Groupe : le Groupe a accès à des ressources court terme sur différents marchés dans le cadre de programmes de billets de trésorerie, d'US CP (papier commercial aux États-Unis) ou d'Euro CP (papier commercial sur l'euro marché). Pour EDF, les plafonds sont respectivement de 6 Md€ pour les billets de trésorerie, 10 MdUS\$ pour les US CP et 1,5 MdUS\$ pour les Euros CP. EnBW, RTE EDF Transport et EDF Energy disposent de programmes court terme dont les plafonds sont respectivement 2 Md€, 1 Md€ et 1 Md£ ;
- EDF accède également régulièrement au marché obligataire dans le cadre d'un programme EMTN (« Euro Medium Term Note Program ») mis à jour annuellement et faisant l'objet d'un enregistrement auprès des autorités de marché au Luxembourg, en France et au sein d'autres pays de l'Union européenne. Le plafond du programme est aujourd'hui de 16 Md€. Par ailleurs, EnBW, EDF Energy et Edison disposent de leurs propres programmes EMTN d'un plafond respectif de 5 Md€, 4 Md£ et 2 Md€. RTE EDF Transport a renouvelé en avril 2008 son programme d'émission d'emprunt obligataire EMTN dont le plafond s'élève à 6 Md€.

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite) (en millions d'euros)

Au 31 décembre 2008, les échéances résiduelles des passifs financiers (y compris paiement des intérêts) se présentent comme suit, conformément à la norme IAS 39 :

Type d'emprunt	Entité	Date d'émission	Échéance	Valeur nominale (en M€)	Devise	Taux en %
Obligataire	EDF SA	01/1999	01/2009	1 996	EUR	5,0
Euro MTM	EDF SA	07/2000	10/2010	1 000	EUR	5,8
Euro MTM	EDF SA	10/2001	10/2016	1 100	EUR	5,5
Obligataire	EDF SA	07/2001	07/2031	650	GBP	5,9
Obligataire	EnBW	02/2002	02/2012	1 000	EUR	5,9
Euro MTM	EDF SA	02/2003	02/2033	850	EUR	5,6
Obligataire	TDE	09/2005	09/2012	1 200	EUR	Euribor 3M
Obligataire	RTE	09/2006	09/2016	1 000	EUR	4,1
Obligataire	Edison	02/2007	12/2011	900	EUR	Euribor 3M
Euro MTM	EDF SA	02/2008	02/2018	1 500	EUR	5,0
Euro MTM	EDF SA	05/2008	05/2014	600	EUR	5,0
Euro MTM	EDF SA	05/2008	05/2020	200	EUR	5,4
Obligataire	RTE	06/2008	05/2015	1 250	EUR	4,9
Euro MTM	EDF SA	07/2008	07/2013	40 000	JPY	JPY 3M
Obligataire	RTE	08/2008	08/2018	1 000	EUR	5,1
Euro MTM	EDF SA	11/2008	01/2013	2 000	EUR	5,6
Obligataire	EnBW	11/2008	11/2013	750	EUR	6,0
Obligataire	EnBW	11/2008	11/2018	750	EUR	6,9
Euro MTM	EDF SA	11/2008	12/2013	1 000	CHF	3,4
Euro MTM	EDF SA	12/2008	12/2013	350	CHF	3,4
Euro MTM	EDF SA	12/2008	12/2022	400	GBP	6,9

Les entités disposant de crédits syndiqués au 31 décembre 2008 sont EDF, EnBW, Edison et RTE EDF Transport :

- le crédit syndiqué d'EDF d'un montant de 6 Md€, échéance mars 2012, inclut une tranche « *swingline* » de 2 Md€ tirable en valeur jour. Ce crédit syndiqué n'est pas subordonné au respect de ratios comptables ou d'un niveau de notation financière déterminé. Au 31 décembre 2008, il n'a pas fait l'objet de tirage ;
- le crédit syndiqué d'EnBW, échéance mai 2012, est composé de deux tranches : une tranche A de 1 Md€ d'une durée d'un an avec option de renouvellement et faculté de tirage à l'initiative de l'émetteur à l'échéance et une tranche B composée de 58 M€ valable jusqu'en octobre 2010 et de 1 442 M€ valable jusqu'en mai 2012. Au 31 décembre 2008, il n'a pas fait l'objet de tirage ;
- le crédit syndiqué d'Edison d'un montant de 1,5 Md€, échéance avril 2013, a fait l'objet d'un tirage de 150 M€ au 24 décembre 2008 pour une durée d'un mois ;
- le crédit syndiqué de RTE EDF Transport d'un montant de 1 Md€, échéance mai 2013, comporte une ligne « *swingline* » de 300 M€. Au 31 décembre 2008, il n'a pas fait l'objet de tirage.

De plus, EDF a contracté, le 2 octobre 2008, un crédit syndiqué de 11 Md€ en vue de financer le rachat de British Energy. Le crédit syndiqué est structuré en deux tranches :

- une tranche de 5,5 Md€ sur 364 jours, avec une option de prorogation d'un an ;
- une tranche de 5,5 Md€ sur trois ans. Au 31 décembre 2008, ce crédit syndiqué n'a pas fait l'objet de tirage. EDF a l'intention de refinancer ce crédit syndiqué sur les marchés de capitaux, notamment par le biais d'emprunts obligataires. Ainsi, les emprunts obligataires émis en novembre et décembre 2008 concourent, pour partie, au remboursement de ce crédit syndiqué. De nouvelles émissions ont été également réalisées en janvier 2009 :
 - ❖ deux émissions obligataires, contractées le 21 janvier 2009, respectivement de maturité 6 ans pour un montant de 2 Md€ (coupon 5,125 %) et de maturité 12 ans pour un montant de 2 Md€ (coupon 6,25 %) ;
 - ❖ une émission obligataire de 5 Md\$, contractée le 23 janvier 2009, qui comporte trois tranches : une tranche de 5 ans d'un montant de 1,25 MdUS\$ (coupon 5,5 %), une tranche de 10 ans d'un montant de 2 MdUS\$ (coupon 6,5 %) et une tranche de 30 ans d'un montant de 1,75 MdUS\$ (coupon 6,95 %).

● La notation financière

Les notes à long et court terme attribuées aux entités du groupe EDF par les trois agences de notations financières Standard & Poors, Moody's et Fitch Ratings sont les suivantes au 31 décembre 2008 :

Sociétés	Agences	Notation à long terme	Notation à court terme
EDF	Standard & Poor's	AA- assortie d'une perspective stable	A-1+
	Moody's	Aa1 assortie d'une perspective stable	P-1
	Fitch Ratings	AA- assortie d'une perspective stable	F1+
RTE EDF Transport	Standard & Poor's	AA- assortie d'une perspective stable	A-1+
EDF Trading	Moody's	A3 assortie d'une perspective stable	N/A
EDF Energy	Standard & Poor's	A assortie d'une perspective négative	A-1+
	Moody's	A3 assortie d'une perspective négative	P-2
	Fitch Ratings	A- assortie d'une perspective stable	F2
Edison SpA	Standard & Poor's	BBB+ assortie d'une perspective stable	A-2
	Moody's	Baa2 assortie d'une perspective stable	N/A
	Fitch Ratings	BBB+ assortie d'une perspective stable	F2
EnBW	Standard & Poor's	A- assortie d'une perspective stable	A-2
	Moody's	A2 assortie d'une perspective stable	P-1

Début 2009, et suite à l'annonce de l'acquisition effective de British Energy, les agences de notation ont révisé à la baisse les notations à long et court terme d'EDF comme suit :

Agences	Notation à long terme	Notation à court terme	Date
Standard & Poor's	A+ assortie d'une perspective négative	A-1	12 janvier 2009
Moody's	Aa3 assortie d'une perspective stable	P-1	14 janvier 2009
Fitch Ratings	A+ assortie d'une perspective stable	F1	7 janvier 2009

■ RFF

S'appuyant sur une gestion proactive de sa liquidité, de sa qualité de sa signature et de sa présence renouvelée sur les marchés internationaux de capitaux, RFF bénéficie d'un accès diversifié aux ressources financières qu'elles soient à court terme (billets de trésorerie, *commercial paper*) ou à long terme (émissions obligataires publiques ou privées). En outre, RFF dispose d'une ligne de crédit d'un montant de 1,25 Md€, sur une durée de cinq ans, facilité qui n'a pas été utilisée en 2008.

Les tableaux suivants donnent pour les passifs financiers les flux de trésorerie contractuels non actualisés (correspondant aux montants à rembourser y compris les intérêts) au 31 décembre 2008. Par ailleurs, en complément d'information sur la liquidité, il est mentionné à la fin de ce tableau les actifs courants, indiquant les flux de trésorerie à recevoir sur une maturité inférieure à six mois.

	Valeur comptable au bilan	Total des flux de trésorerie	Moins de 6 mois	De 6 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	De 5 à 10 ans	De 10 à 20 ans	Plus de 20 ans
Passifs financiers non dérivés								
Emprunts LT RFF Euros	-18 449,1	-26 711,3	-1 862,3	-336,3	-6 029,9	-5 997,3	-9 024,9	-3 460,6
Emprunts LT RFF en devises	-5 863,7	-11 188,1	-119,4	-119,4	-3 001,4	-1 101,7	-3 871,1	-2 975,0
Total des emprunts LT RFF	-24 312,8	-37 899,4	-1 981,7	-455,7	-9 031,3	-7 099,0	-12 896,0	-6 435,6
Emprunts LT SNCF Euros	-1 952,1	-2 927,5	-114,4	-438,6	-975,9	-467,0	-931,6	-0,1
Emprunts LT SNCF en devises	-407,3	-608,4	-7,0	-7,0	-221,6	-372,8	0,0	0,0
Total des emprunts LT SNCF	-2 359,4	-3 535,9	-121,4	-445,6	-1 197,5	-839,8	-931,6	-0,1
Dette CT en Euros	-743,3	-808,3	-668,3	-140,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dette CT en devises	-1 856,2	-1 860,5	-1 800,3	-60,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Dette CT	-2 599,5	-2 668,8	-2 468,6	-200,2	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes fournisseurs (*)	-850,6	-850,6	-850,6					
Autres passifs financiers courants	-1 089,5	-1 089,5	-1 089,5					
Total des passifs financiers non dérivés (A)	-31 211,8	-46 044,2	-6 511,8	-1 101,5	-10 228,8	-7 938,8	-13 827,6	-6 435,7
Dérivés associés aux passifs financiers								
Swaps de taux d'intérêts qualifiés de couverture	-52,7	2 270,2	40,5	24,1	288,4	268,4	1 274,1	374,7
Swaps de taux d'intérêts non qualifiés de couverture (**)	12,6	-26,1	-9,5	-19,5	4,1	0,0	-1,2	0,0
Cross Currency swaps de couverture	-1 678,6	-3 843,9	-66,7	-58,2	-504,1	-565,1	-1 806,1	-843,6
Cross Currency swaps non qualifiés de couverture (**)	-17,4	-12,5	-2,4	-2,4	-7,6	0,0	0,0	0,0
Contrats de change à terme	-41,9	-4,8	-4,7	-0,1	0,0	0,0	0,0	0,0
Total dérivés associés aux passifs financiers (B)	-1 778,0	-1 617,1	-42,8	-56,1	-219,2	-296,7	-533,2	-468,9
Total (A) + (B)	-32 989,8	-47 661,3	-6 554,6	-1 157,6	-10 448,0	-8 235,5	-14 360,8	-6 904,6
Sous total de flux net euros		-47 661,1	-6 554,4	-1 157,6	-10 448,0	-8 235,5	-14 360,8	-6 904,6
Sous total de flux net en devises		-0,2	-0,2	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

(*) Hors avoir à établir.

(**) Bien que non qualifiés comptablement de couverture, ces dérivés ne sont pas utilisés dans une activité de trading et restent adossés économiquement aux flux de trésorerie.

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite) (en millions d'euros)

■ SNCF

La société mère assure sa liquidité quotidienne grâce à un programme de billets de trésorerie d'un montant maximal de 3 Md€ (3 Md€ en 2007), utilisé à hauteur de 2,3 Md€ au 31 décembre 2008 (2,4 Md€ au 31 décembre 2007) et en moyenne à hauteur de 2,4 Md€ pendant l'exercice 2008, contre 1,8 Md€ en 2007.

Par ailleurs, la société mère dispose de lignes de crédit bancaires bilatérales dont le total est de 550 M€ (500 M€ en 2007). Le total des lignes de crédit confirmées pour le groupe est de 958 M€ (616 M€ en 2007) ventilé comme suit par échéance :

	Total au		Échéancier	
	31 décembre 2008	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Lignes de crédit confirmées	958	548	350	60

	Total au		Échéancier	
	31 décembre 2007	Moins d'un an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Lignes de crédit confirmées	616	158	459	0

■ LA POSTE

● Risque de liquidité hors activité bancaire

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels concernant les passifs financiers non dérivés, ainsi que les flux contractuels relatifs aux instruments dérivés liés à la gestion de la dette, qu'ils soient présentés au passif ou à l'actif. Ces flux ne sont pas actualisés, et leur somme peut donc différer du montant comptabilisé au bilan.

En millions d'euros	Montant au bilan	Flux 2009		Flux 2010		Flux 2011-2013		Flux 2014 et au-delà	
	31 décembre 2008	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal	Intérêts	Principal
Dettes financières au coût amorti									
Emprunts obligataires	2964	131		131		392	800	699	2180
Location financement	85	5	5	5	5	16	16	16	16
Bons La Poste	93		93						
Billets de trésorerie	347		347						
Concours bancaires courants	29		29						
Dépôts et cautionnements reçus	200		200						
Autres emprunts au coût amorti	30		10		10		10		
Emprunts en juste valeur									
Emprunts obligataires	3128	141	400	125		302	625	502	1898
Dérivés au passif	115	9		29		13		7	81
Dérivés à l'actif	(273)	(49)		(62)		(85)	(2)	(71)	(23)
TOTAL	6718	237	1084	228	15	638	1449	1153	4152

● Risque de liquidité lié activité bancaire

Du fait des limites de l'agrément délivré par le CECEI (pas de financement d'entreprises, crédits aux particuliers limités au financement d'acquisition de logement), le bilan de l'activité de banque de détail de La Banque Postale présente, au 31 décembre 2008, un excédent de ressources important, l'encours de crédits immobiliers ne représentant qu'un quart des fonds déposés par la clientèle.

La Banque Postale n'est donc a priori pas dépendante du marché pour faire face à ses engagements. Elle est néanmoins exposée à un risque de liquidité provenant de la transformation de ses ressources, constituées majoritairement de dépôts à vue, en emplois échancés, soit sous forme de crédits immobiliers, soit sous forme de titres de créances.

La détermination des montants alloués au portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance résulte de l'application d'un scénario de référence, modélisant l'écoulement du passif sous différents scénarii de stress, intégrant notamment des situations de décollectes importantes sur les dépôts à vue.

La part des ressources non employées en titres détenus jusqu'à l'échéance ou en crédits immobiliers permet de constituer le

portefeuille de titres disponibles à la vente. Ces titres sont effectivement négociables et peuvent être cédés rapidement en cas de nécessité.

La politique de maîtrise de risque de La Banque Postale définit deux types de risque de liquidité avec deux approches de suivi différentes :

■ Risque de liquidité tactique

- Lié à la gestion de la trésorerie de l'établissement.
- Limite opérationnelle permettant de limiter le besoin de financement du pôle de gestion de la trésorerie. Montant et période d'observation fixés en comité des risques.

■ Risque de liquidité structurel

- Lié à l'évolution de la structure de bilan de la banque.
- Prise en compte des conventions d'écoulement des dépôts validées en comité ALM.
- Gestion de ce risque délégué au comité ALM dans le respect des principes et limites validés par le comité des risques.
- Aujourd'hui mesuré via l'impasse de liquidité moyen-long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (via les conventions d'écoulement) et de l'actif. La banque est assurée à terme de disposer de la liquidité représentée par l'impasse au regard d'un intervalle de confiance quasiment certain.

Ces deux risques sont encadrés par deux limites revues périodiquement en comité ALM.

Début 2008, la méthodologie relative à la mesure du risque de liquidité a évolué de façon à tenir compte de la liquidité réelle des passifs et actifs et de la capacité de refinancement de la banque. Cette évolution vise à tenir compte du caractère très liquide du portefeuille de titres souverains (mobilisable auprès de la banque centrale par exemple) à hauteur de 50 %, avec toutefois l'introduction de limites visant à tenir compte d'un éventuel tarissement du marché des mises en pension de titres.

Ce changement de méthodologie s'est traduit par la hausse conséquente de l'excédent de liquidité dans l'indicateur de mesure de liquidité, hausse neutralisée en grande partie par une modification de même ampleur des limites.

Les conventions d'écoulement retenues pour mesurer le risque de liquidité structurel portent sur la modélisation de l'écoulement des passifs sans échéance, des crédits accordés inscrits en hors bilan et de la prise en compte du potentiel de mobilisation du portefeuille de titres souverains (auprès de la banque centrale par exemple).

Les lois d'écoulement conventionnelles relatives aux passifs sans échéance font l'objet d'une révision au moins une fois l'an de manière à les ajuster à minima au regard de l'évolution de la volatilité des encours (changement de comportement,...).

Les crédits accordés inscrits en hors bilan font l'objet d'un écoulement basé sur un modèle comportemental tenant compte du taux de transformation des offres, des délais de décaissements et de la durée de vie de la production nouvelle de crédits.

Même si le cadre mis en œuvre par le Comité ALM et le Comité des Risques prévoit une gestion prudente du risque de liquidité, La Banque Postale s'est dotée de sources de financement diversifiées :

- Un programme de 10 Md€ de certificats de dépôts, dont le montant de titre émis varie entre 30 % et 40 % du programme, le but étant de maintenir le nom La Banque Postale sur le marché court terme.
- Un programme de 10 Md€ d'EMTN a été mis en place en fin d'année 2006. Une émission de 500 M€ de titres subordonnés, éligibles en fonds propres complémentaires, a été réalisée fin novembre 2006.
- Accès au marché interbancaire.
- Usage de pensions sur les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance. Ce portefeuille est principalement constitué de titres d'État, d'excellente qualité et rapidement mobilisables.

Le risque de liquidité structurel est mesuré *via* l'impasse de liquidité moyen-long terme qui correspond à un écoulement statique du passif (convention d'écoulement) et de l'actif.

Les hypothèses prises en compte dans l'impasse de liquidité moyen-long terme sont :

- Fonds propres net des immobilisations : *in fine*
- Dette : date contractuelle ou date du *call*
- Dépôts à vue / livrets / CEL / CAT : convention d'écoulement
- Plan Épargne logement : écoulement certain (Cf. provision EL)
- Comptes à terme : convention d'écoulement
- Crédits immobiliers : échéancier contractuel + Remboursements anticipés structurels
- Option crédits EL : production probable sur maturité moyenne observée
- Titres obligataires-Dépôts : échéancier contractuel
- Engagements hors-bilan : convention d'écoulement.

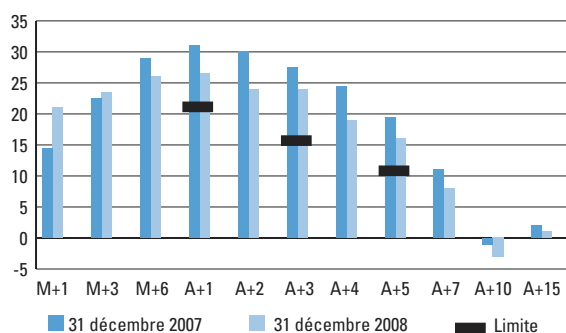
Les plots sur lesquels portent le calcul sont les suivants : 1 mois, 3 mois, 6 mois, 1 an, 2 ans, 3 ans, 4 ans, 5 ans, 7 ans, 10 ans, 15 ans. L'impasse est mesurée tous les mois et présentée dans le cadre des comités des risques et comités ALM.

Impasse mesurée au 31 décembre 2007 (*pro forma*) et au 31 décembre 2008 :

En M€	31 décembre 2007	31 décembre 2008
1 mois	14 484	20 455
3 mois	21 550	23 157
6 mois	29 014	25 640
1 an	30 523	25 997
2 ans	29 754	23 883
3 ans	27 422	23 163
4 ans	24 076	18 792
5 ans	19 279	15 530
7 ans	11 088	8 098
10 ans	-273	-1 660
15 ans	1 099	242

Suite à la mise en place d'un nouveau dispositif, dans un souci de comparabilité, les chiffres présentés au titre du 31 décembre 2007 ont été retraités par rapport à la présentation dans les comptes 2007.

IMPASSE DE LIQUIDITÉ DE LBP SUR LE BILAN GLOBAL (EN Md€)



Une impasse positive sur un plot signifie que la banque dispose de plus de ressources que d'emplois de maturité supérieure au plot.

L'impasse de liquidité positive sur les plots inférieurs à 10 ans concrétise l'excès de liquidité de La Banque Postale. Cette abondance de liquidité est par ailleurs renforcée par la qualité des actifs financiers détenus et le classement comptable de ceux-ci dont il est tenu compte pour gérer la liquidité structurelle de la banque. L'augmentation du volume des crédits immobiliers et la diminution des ressources PEL en 2008 expliquent la diminution du surplus de liquidité pour les plots inférieurs à 10 ans et le creusement de l'impasse sur le plot 10 ans.

Le dispositif de limites de liquidité est complété de scénarios de stress parmi lesquels le tarissement du marché des mises en pension de titres.

■ Areva

La gestion du risque de liquidité est assurée par la direction des opérations financières du Groupe, qui met à disposition des filiales de celui-ci les moyens de financement court ou long terme appropriés.

L'optimisation de la liquidité repose sur une gestion centralisée des excédents et besoins de trésorerie des filiales du groupe quel-

NOTE 28 C : RISQUE DE LIQUIDITÉ (suite) (en millions d'euros)

que soit leur rang de détention par Areva. Cette gestion, opérée par la direction des opérations financières du Groupe, est effectuée principalement par le biais de conventions de *cashpooling* et de prêts emprunts intra-groupe sous réserve que les réglementations locales le permettent. La position de trésorerie consolidée, lorsqu'elle est excédentaire, est gérée dans un objectif d'optimisation du revenu des placements tout en privilégiant la liquidité des supports utilisés.

Les financements externes sont également mis en place de façon centralisée par la trésorerie, permettant ainsi d'optimiser le coût des financements et l'accès au marché bancaire.

En 2007, le groupe a mis en place deux lignes de crédit confirmées :

- un crédit syndiqué à sept ans d'un montant de 2 Md€ utilisable en euro et dollar américain. Ce crédit est utilisé au 31 décembre 2008 à hauteur 1 Md€ équivalent. Il constitue une réserve de liquidité significative ;
- un crédit syndiqué à trois ans d'un montant de 2,5 MdUS\$ dont 600 millions remboursés en novembre 2008, ayant pour objet le refinancement de l'acquisition de la société UraMin Inc. Le solde du crédit est utilisé en totalité à fin décembre 2008.

En 2008, le groupe a mis en place :

- un programme de billet de trésorerie de 2 Md€ et a rendu publique à cette occasion sa notation à court terme émise par l'agence Standard & Poors (A1). À fin 2008, l'encours émis se montait à 700 M€ ;
- une ligne de financement de 400 M€ à sept ans avec la BEI utilisée à la fin d'année à hauteur de 200 M€.

Le programme de billet de trésorerie permet de s'assurer d'une meilleure flexibilité financière et offre au Groupe la possibilité de trouver une alternative compétitive aux financements bancaires.

Dans un premier temps et afin de répondre à la demande des investisseurs, Areva a émis des billets de trésorerie au-delà des besoins de trésorerie du groupe. Le solde de trésorerie a été placé temporairement sur des titres de créances négociables conformément aux limites d'expositions du groupe. Ce programme a pour vocation de fournir une alternative à l'utilisation du crédit syndiqué de 2 Md€.

■ RATP

Le Groupe RATP cherche à s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes, ou accessibles, pour honorer ses passifs lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou « tendues », sans encourir de pertes inacceptables.

● Effet sur les charges financières

La dette (dette obligataire, PEE, Ile de France) est aujourd'hui à 82 % à taux fixe, elle est donc très peu sensible à une variation des taux d'intérêt, comme le montrent les tableaux suivants :

Total des dettes avant couverture	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Dettes en devises en millions	1360 CHF	1010 CHF
Taux variable	0 %	0 %
Taux fixe	100 %	100 %
Dettes en millions d'euros	3 570	3 568
Taux variable	16 %	15 %
	84 %	85 %
Total en millions d'euros	4 419	4 198
Taux variable	13 %	13 %
Taux fixe	87 %	87 %

Total des dettes après couverture de taux	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Total dette (nominal)	4 419	4 198
Obligations taux fixe	3 606	3 355
Emprunt Taux variable	813	843
Swap de variabilisation dont variable cappé	248 198	296 246
Taux fixe de la dette	82 %	80 %

Les charges d'intérêts sur les dettes obligataires s'élèvent à 189 M€ en 2008 : une augmentation des taux d'intérêts de 1 % sur la part de la dette à taux variable impliquerait un accroissement de charges d'environ 0,5 M€, un effet résultat lié à la variation de juste valeur (*des mark to market*) des dérivés (FVH et *Trading*) de -3 M€ et un impact capitaux propres lié à la variation des *mark to market* des dérivés de *cashflow hedge* de +37 M€.

● Effet sur l'efficacité des couvertures

Les tests prospectifs effectués sur les couvertures simulent l'efficacité de la couverture en cas de variations très marquées des taux (*stress-scénarios*). Les couvertures ne sont déclarées efficaces que si, dans tous les scénarios d'évolution de courbe testés, la couverture reste entre les bornes 80 % - 125 %. Dans le cas d'une variation de +/-1 % des taux d'intérêt, toutes les couvertures restent efficaces.

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (en millions d'euros)

Instruments de taux	Notionnel au 31 décembre 2008				Juste valeur 31 décembre 2008
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Payeur fixe / receveur variable	2 590	1 588	3 186	7 364	-321
Payeur variable / receveur fixe	6 568	1 917	2 535	11 019	374
Swaps de taux	9 158	3 504	5 721	18 383	53
Autres instruments dérivés	1 200	1 609	1 382	4 191	-60
Instruments dérivés de taux détenus à des fins de transaction	10 358	5 113	7 103	22 575	-8

Instruments de change	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2008				Notionnel à livrer au 31 décembre 2008				Juste valeur au 31 décembre 2008
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 802	4 194	44	7 039	1 891	-4 124	-44	-2 278	-45
Swaps	3 701	20 226	622	24 549	3 347	-3 691	649	305	58
Dérivés incorporés de change	6 503	24 420	666	31 589	5 238	-7 815	605	-1 972	13
Autres	182	0	-	182	40	-	-	40	2
Instruments dérivés de change	6 685	24 420	666	31 770	5 278	-7 815	605	-1 932	15

Instruments de matières premières	Juste valeur au 31 décembre 2008
Swaps	617
Options	-30
Forwards / futures	635
Autres	75
Contrats de matières premières	1 297

Les principaux contributeurs des instruments dérivés (actif et passif) détenus à des fins de transaction sont EDF et SNCF.

● **Instruments de couverture de taux**

Les principaux contributeurs sont EDF et la SNCF et EDF.

a) Chez EDF, les éléments constitutifs des dérivés de taux détenus à des fins de transaction s'analysent comme suit :

(en millions d'euros)	Notionnel au 31 décembre 2008				Notionnel au 31 décembre 2007	Juste valeur au 31 décembre 2008	Juste valeur au 31 décembre 2007
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total			
Achats de CAP	147			147	519		3
Achats de FLOOR				-	-		-
Ventes de FLOOR	294			294	665		-
Opérations sur taux d'intérêt	441	-	-	441	1 184	-	3
Payeur fixe / receveur variable	292	182	1 488	1 962	2 804	(97)	(8)
Payeur variable / receveur fixe	4 108	1 238	1 779	7 125	7 159	150	48
Variable / Variable	167	54	-	221	559	(35)	(1)
Swaps de taux	4 567	1 474	3 267	9 308	10 522	18	39
Instruments dérivés de taux à des fins de transaction	5 008	1 474	3 267	9 749	11 706	18	42

b) Les couvertures de taux à des fins de transactions de la SNCF sont détaillées dans la partie précédentes relatives aux instruments dérivés de couverture.

● **Instruments de couverture de change**

Les principaux contributeurs sont EDF, RFF et la SNCF.

a) Les éléments constitutifs des dérivés de change détenus à des fins de transaction se répartissent chez EDF comme suit :

Au 31 décembre 2008

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2008				Notionnel à livrer au 31 décembre 2008				Juste valeur au 31 décembre 2008
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	396	4 194	44	4 634	(36)	(4 124)	(44)	(4 204)	39
Swaps	3 312	17 362		20 674	2 928	(6 589)		(3 661)	106
Options	182			182	40			40	(1)
Dérivés incorporés de change				-				-	
Instruments dérivés de couverture de change	3 890	21 556	44	25 490	2 932	(10 713)	(44)	(7 825)	144

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (suite)

Au 31 décembre 2007

(en millions d'euros)	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2007				Notionnel à livrer au 31 décembre 2007				Juste valeur au 31 décembre 2007
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 123	540	35	2 698	2 045	501	35	2 581	12
Swaps	2 979	929	-	3 908	2 967	883	-	3 850	71
Options	208	-	-	208	204	-	-	204	-
Dérivés incorporés de change	-	-	-	-	-	-	-	-	(42)
Instruments dérivés de couverture de change	5 310	1 469	35	6 814	5 216	1 384	35	6 635	41

b) Les instruments dérivés non qualifiés de couverture chez RFF se présentent comme suit :

(en millions d'euros)	31 décembre 2008				31 décembre 2007			
	Juste valeur		Montant notionnel en devises		Juste valeur		Montant notionnel en devises	
	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif	Actif	Passif
Dérivés non qualifiés de couverture	60,9	170,4			38,5	92,6		
Swaps de taux	26,1	13,4	305,5	581,8	35,0	4,4	950,6	200,0
Swaps de change								
GBP	-	23,5	-	132,0	-	8,7	-	223,9
CHF	7,0	0,5	515,0	70,0	0,3	3,9	66,0	890,0
USD	27,0	69,4	903,0	1 144,5	0,2	31,7	75,0	4 277,8
Dérivés incorporés	0,9	63,7	381,1	581,5	3,0	44,0	381,1	581,5

• Dérivés incorporés

RFF dispose de deux options sur deux lignes d'emprunt pour lesquelles la décision d'exercer ou non l'option ne lui appartient pas. Ces options ont été comptabilisées comme des dérivés autonomes conformément à la norme IAS 39 (cf note 3.13.5). La valeur au 31 décembre 2008 de ces dérivés incorporés s'élève à :

- (56,6) M€ : sur un emprunt d'échéance 2015 incluant une option de mise en place en 2015 d'une dette en GBP sur 14 ans à un taux fixe de 5,35 % ;
- (4,8) M€ : sur un emprunt d'échéance 2019 incluant une option de changement de taux en 2009 d'Euribor3M contre deux fois Euribor3M-LiborGBP3M.

c) Le **Groupe SNCF** intervient régulièrement sur le marché des instruments dérivés de devises, principalement dans une optique de couverture des emprunts émis. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération.

(en millions d'euros)	Juste valeur au bilan du 31 décembre 2008				Juste valeur au bilan du 31 décembre 2007			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Total	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Total
Swaps cambiste	-	-	-	-	-	-	-	-
Swaps de devises	-	18	229	247	-	4	221	225
Achat à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Vente à terme de devises	-	-	4	4	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	2	2	-	-	-	-
Instruments dérivés actifs	-	18	235	253	-	4	221	225
Swaps cambiste	-	-	23	23	-	-	4	4
Swaps de devises	27	302	290	619	13	328	373	714
Achat à terme de devises	25	-	-	25	-	-	-	-
Vente à terme de devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Options sur devises	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	52	302	313	667	13	328	377	718
Positions nettes sur devises	(52)	(284)	(78)	(414)	(13)	(324)	(156)	(493)

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les engagements nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates d'échéance, étaient les suivants :

Swaps de devises ayant un sous-jacent passif :

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2008											
	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	600	404	-	-	300	202
Dollar américain	1 100	719	1 120	805	100	72	220	158	-	-	100	72
Dollar canadien	150	88	-	-	-	-	-	-	-	-	150	88
Livre sterling	125	131	150	157	31	32	21	22	-	-	600	630
Yen	-	-	-	-	10 000	79	-	-	-	-	41 500	329
Dollar néozélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	72	7	-	-	-	-	200	19	-	-
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
Total	938	938	969	969	183	183	584	584	19	19	1 381	1 381

* Contrevalleur euro au cours de la clôture.

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (suite) (en millions d'euros)

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2007

(En millions)	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	600	363	300	181
Dollar américain	50	34	1 000	679	970	659	100	68	220	149	100	68
Dollar canadien	100	69	150	104	-	-	-	-	-	-	150	104
Livre sterling	-	-	152	170	150	205	31	42	21	29	600	818
Yen	-	-	-	-	-	-	10 000	61	-	-	41 500	252
Dollar néo-zélandais	100	53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	200	17	-	-	72	6	-	-	-	-	200	17
Euro	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	60	60
Total		173		954		870		171		541		1 500

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2008

(En millions)	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	1 074	1 160	218	613	22	1 715
Total	1 074	1 160	218	613	22	1 715

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2007

En millions	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	179	1 074	1 040	218	599	1 738
Total	179	1 074	1 040	218	599	1 738

En fixant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	173	-179	191	-220
1 à 2 ans	121	-120	200	-222
2 à 3 ans	84	-87	146	-169
3 à 4 ans	74	-73	108	-123
4 à 5 ans	62	-63	98	-102
Plus de 5 ans	602	-550	804	-913
Total	1 116	-1 072	1 547	-1 749

Swaps de devises ayant un sous-jacent actif :

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2007

(En millions)	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	600	363
Dollar américain	-	-	-	-	550	374	100	68	100	68	-	-
Dollar canadien	100	69	150	104	-	-	-	-	-	-	150	104
Livre sterling	-	-	50	68	150	205	-	-	-	-	-	-
Dollar néo-zélandais	100	53	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	200	17	-	-	72	6	-	-	-	-	200	17
Total		139		172		585		68		68		484

Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2008

(En millions)	Moins de 1 an		1 à 2 ans		2 à 3 ans		3 à 4 ans		4 à 5 ans		Plus de 5 ans	
	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)	Devises	Euro (*)
Franc Suisse	-	-	-	-	-	-	600	404	-	-	-	-
Dollar américain	-	-	550	395	100	72	100	72	-	-	-	-
Dollar canadien	150	88	-	-	-	-	-	-	-	-	150	88
Livre sterling	50	52	150	157	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar néo-zélandais	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dollar de Hong Kong	-	-	72	7	-	-	-	-	200	19	-	-
Total		140		559		72		476		19		88

* Contrevaieur euro au cours de la clôture.

NOTE 28 D: INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DÉTENUS À DES FINS DE TRANSACTION (suite)

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2008					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	169	687	83	472	22	92
Total	169	687	83	472	22	92

(En millions)	Engagements nominaux donnés au 31 décembre 2007					
	Moins de 1 an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Euro	136	169	687	83	472	114
Total	136	169	687	83	472	114

En figeant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

(En millions d'euros)	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés	Flux d'intérêts reçus	Flux d'intérêts payés
Moins d'un an	51	-46	74	-58
1 à 2 ans	37	-40	68	-68
2 à 3 ans	19	-17	59	-59
3 à 4 ans	10	-14	29	-34
4 à 5 ans	3	-5	16	-31
Plus de 5 ans	3	-8	10	-15
Total	123	-130	256	-265

NOTES 28 E - INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (en millions d'euros)

Instruments de couverture de taux	Notionnel au 31 décembre 2008				Juste valeur
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2008
Payeur fixe / receveur variable	311	3 427	3 013	6 751	-449
Payeur variable / receveur fixe	385	1 058	2 535	3 978	312
Autres	5	259	40	304	-15
Instruments dérivés de couverture de taux	701	4 744	5 588	11 033	-153

Instruments de couverture de change	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2008				Notionnel à livrer au 31 décembre 2008				Juste valeur au
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	31 décembre 2008
Change à terme	4 826	3 713	73	8 612	5 965	3 872	36	9 872	575
Swaps	5 177	4 684	6 771	16 632	4 605	5 134	8 849	18 589	-619
Autres	502	0	-	503	504	4	4	512	57
Instruments dérivés de couverture de change	10 505	8 397	6 844	25 747	11 073	9 010	8 889	28 972	13

Instruments de couverture de matières premières	Juste valeur au 31 décembre 2008
Swaps	-1 040
Forwards / futures	-853
Autres	-34
Contrats de matières premières	-1 927

● Instruments de couverture de taux

Les principaux contributeurs sont EDF et la SNCF.

a) Les dérivés de couverture de taux chez EDF correspondent à des swaps et s'analysent comme suit :

	Notionnel au 31 décembre 2008				Notionnel au 31 décembre 2007	Juste valeur au 31 décembre 2008	Juste valeur au 31 décembre 2007
	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans	Total	Total		
Opérations sur taux d'intérêt	2	6	8	8	-	2	1
Payeur fixe / receveur variable	276	1 208	491	1 975	2 070	(101)	21
Payeur variable / receveur fixe	200	265	763	1 228	792	53	1
Variable:variable		241		241	130	(18)	20
Swaps de taux	476	1 714	1 254	3 444	2 992	(66)	42
Dérivés incorporés de taux	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture de taux	478	1 720	1 254	3 452	2 992	(64)	43

La juste valeur des *cross-currency swaps* taux-change ne prend en compte que l'effet taux.

NOTES 28 E - INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (en millions d'euros)

b) Dans le cadre de la gestion du risque de taux d'intérêt de sa dette financière, la SNCF intervient sur le marché des swaps de taux et des options sur swaps de taux. Les justes valeurs de ces instruments au bilan sont détaillées de la façon suivante par nature d'instrument et type d'opération :

	Juste valeur au bilan du 31 décembre 2008				Juste valeur au bilan du 31 décembre 2007			
	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Total	Couverture de flux de trésorerie	Couverture de juste valeur	Transaction	Total
Swaps receveurs de taux fixe	-	99	14	113	-	6	37	43
Swap payeurs de taux fixe	-	-	18	18	12	4	77	93
Swaps d'index	-	-	25	25	-	-	23	23
Options de taux	-	-	-	-	1	-	-	1
Instruments dérivés actifs	-	99	57	156	13	10	137	160
Swaps receveurs de taux fixe	-	-	16	16	-	-	91	91
Swaps payeurs de taux fixe	77	37	169	283	18	29	10	57
Swaps d'index	-	-	22	22	-	-	8	8
Options de taux	2	2	1	5	-	-	-	-
Instruments dérivés passifs	79	39	208	326	18	29	109	156
Position nette taux	(79)	60	(151)	(170)	(5)	(19)	28	4

Aux 31 décembre 2008 et 2007, les nominaux des différents instruments souscrits, ainsi que leurs dates l'échéance, sont les suivants :

	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
	Dette nette long terme	Dette nette court terme	Dette nette long terme	Dette nette court terme
Swaps receveurs de taux fixe	2 033	1 842	1 367	2 073
Swaps payeurs de taux fixe	6 290	1 054	7 194	1 548
Swaps d'index	1 764	152	1 764	-
Options de taux (swap-options)	66	3	179	3

En fixant les cours de clôture et en retenant les taux futurs implicites de la courbe des taux à la clôture pour les taux variables, l'échéancier des flux d'intérêts se présente comme suit :

	Flux d'intérêts nets au 31 décembre 2008					
	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	23	24	21	22	20	235
Swaps payeurs de taux fixe	(56)	(99)	(56)	(44)	(28)	(262)
Swaps d'index	3	2	2	2	2	27
Options de taux (swap-options)	1	1	1	-	-	-
Total	(29)	(72)	(33)	(20)	(6)	(1)

	Flux d'intérêts nets au 31 décembre 2007					
	Moins d'1 an	De 1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	Plus de 5 ans
Swaps receveurs de taux fixe	(8)	(8)	(8)	(7)	(5)	(15)
Swaps payeurs de taux fixe	(7)	1	(15)	1	(5)	63
Swaps d'index	1	1	1	1	4	143
Total	(14)	(6)	(22)	(5)	(6)	191

● Instruments de couverture de change

Les principaux contributeurs sont EDF et RFF.

a) Les éléments constitutifs des dérivés de couverture de change chez EDF sont les suivants :

Au 31 décembre 2008	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2008				Notionnel à livrer au 31 décembre 2008				Juste valeur au 31 décembre 2008
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	4 809	3 711	73	8 593	5 914	3 868	35	9 817	539
Swaps	4 456	3 085	2 126	9 667	3 809	2 502	1 469	7 780	1 246
Options	502	-	-	502	502	-	-	502	10
Dérivés incorporés de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture de change	9 767	6 796	2 199	18 762	10 225	6 370	1 504	18 099	1 795

Au 31 décembre 2007	Notionnel à recevoir au 31 décembre 2007				Notionnel à livrer au 31 décembre 2007				Juste valeur au 31 décembre 2007
	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	- 1 an	1 à 5 ans	Plus de 5 ans	Total	
Change à terme	2 904	3 191	-	6 095	2 690	3 062	-	5 752	(7)
Swaps	1 841	1 685	2 152	5 678	1 837	1 689	1 981	5 507	159
Options	1 523	-	-	1 523	1 514	-	-	1 514	9
Dérivés incorporés de change	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Instruments dérivés de couverture de change	6 268	4 876	2 152	13 296	6 041	4 751	1 981	12 773	161

La juste valeur des *cross-currency swaps* taux-change ne prend en compte que l'effet change.

NOTES 28 E - INSTRUMENTS DÉRIVÉS (ACTIF ET PASSIF) DE COUVERTURE (SUITE) (en millions d'euros)

b) Dans le cadre de sa stratégie financière visant à diversifier son accès aux ressources et optimiser son coût de financement, RFF émet des emprunts en devises qui font l'objet d'une couverture de change systématique. Les flux en devises (principal et intérêts) sont ainsi couverts par des dérivés de change afin de transformer cette dette en euros. La position de change de RFF en montant notionnel peut se résumer de la façon suivante à la date d'arrêté des comptes :

31 décembre 2008	USD	GBP	YEN	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	1 000,0	3 416,3	44 000,0	1 731,0	300,0
Dérivés de change	1 000,0	3 416,3	44 000,0	1 731,0	300,0
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

31 décembre 2007	USD	GBP	YEN	CHF	CAD
Dettes libellées en devises	1 200,0	2 716,0	44 000,0	2 421,0	300,0
Dérivés de change	1 200,0	2 716,0	44 000,0	2 421,0	300,0
Exposition nette en devise	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Les cours de change utilisés pour les principales devises à la clôture sont les suivants :

Cours BCE	31 décembre 2008	31 décembre 2007
CAD	1,6998	1,4449
CHF	1,485	1,6547
GBP	0,9525	0,73335
USD	1,3917	1,4721
YEN	126,14	164,93

Une augmentation ou une diminution instantanée de 10 % de l'euro par rapport aux devises, au 31 décembre 2008, aurait un impact non significatif en résultat et dans les capitaux propres, toutes choses étant égales par ailleurs.

● Instruments de couverture de matières premières

L'entité qui contribue pour grande partie aux instruments de couverture de matières premières est EDF. Les ouvertures de flux de trésorerie liées aux matières premières s'analysent comme suit :

	Unités de mesure	31 décembre 2008				Juste valeur	
		Notionnels nets			Total	31 décembre 2008	31 décembre 2007
		< 1 an	1 - 5 ans	> 5 ans			
Swaps						1	(27)
Forwards / Futures		13	1		14	254	(392)
Electricité	TWh	13	1	0	14	255	(419)
Forwards / Futures		931	1297	5	2 233	52	(584)
Gaz	Millions de therms	931	1297	5	2233	52	(584)
Swaps		6 522			6 522	63	(65)
Produits pétroliers	Milliers de barils	6 522			6 522	63	(65)
Swaps		13	8		21	523	10
Charbon	Millions de tonnes	13	8		21	523	10
Options							2
Forwards / Futures		9261	5800		15 061	49	(137)
CO₂	Milliers de tonnes	9261	5800		15061	49	(135)
Contrats de matières premières qualifiés de couverture						942	(1 193)

Les couvertures de juste valeur liées aux matières premières s'analysent comme suit :

	Unités de mesure	31 décembre 2008		31 décembre 2007	
		Notionnels nets	Juste valeur	Notionnels nets	Juste valeur
Charbons et fret	Millions de tonnes	(9)	(34)	(15)	136
Contrats de matières premières qualifiées de couverture de juste valeur			(34)		136

NOTE 29: ENGAGEMENTS HORS BILAN (en millions d'euros)

Les engagements hors bilan présentés ci-dessous sont la retranscription des informations produites par les entités dans leurs comptes et dans la liasse de combinaison. Les recensements concernent uniquement les entités intégrées globalement.

Nature	31 décembre 2008	31 décembre 2007
Obligations contractuelles et commerciales	122 967	103 575
Garantie de soumission/d'exécution/de bonne fin	5 411	4 799
Cautions et avals	4 323	4 241
Garantie d'actif ou de passif	270	306
Engagements d'investissement sur biens	16 133	14 390
Engagements d'investissement sur capital	248	196
Clauses de retour à meilleure fortune accordée	0	0
Contrats d'achats irrévocables	63 244	54 632
Contrats de location simple	5 380	5 498
Lignes de crédit	0	0
Garanties sur financement	21 011	12 935
Obligations de rachat	25	2
Autres engagements	6 922	6 576
Les engagements hors bilan liés aux régimes de retraite des salariés	44	44
ENGAGEMENTS DONNÉS	123 011	103 618
Nature		
Avals et cautions bancaires	1 595	1 659
Option de vente de titres	0	0
Engagement d'achat ou d'investissement	5 748	5 859
Engagements de bonne fin et de restitution d'acompte	312	258
Lignes de crédit	60	0
Garanties liées à des obligations contractuelles	566	732
Garanties financières	12 332	7 619
Location financement	638	888
Autres	10 252	9 013
ENGAGEMENTS REÇUS	31 501	26 027
Nature		
Lignes de crédit autorisées et non utilisés	27 111	20 358
Marchés de travaux (signés et non signés)	1 409	8
Engagement d'acquisition et de cession de titres	18 783	2 752
Autres	717	1 012
ENGAGEMENTS RÉCIPROQUES	48 020	24 129

■ **Areva**

Les engagements hors bilan donnés et reçus du groupe Areva sont présentés selon une grille de lecture économique : les engagements liés à l'exploitation, les engagements liés au financement et les autres types d'engagements.

Les montants ci-dessus reflètent uniquement les engagements que le Groupe considère comme valides à la date de clôture ; de ce fait, ils n'incluent pas les contrats de construction pour lesquels le Groupe est en cours de négociation.

● **Engagements donnés**

Les engagements liés à l'exploitation représentent 86 % des engagements donnés. Ils sont majoritairement constitués de garanties de bonne fin ou de bonne exécution.

Les garanties de restitution ont été retirées des engagements donnés depuis l'exercice 2007. Les données de l'exercice 2006 ont été retraitées en conséquence pour un montant de 109 M€.

Le Groupe a donné une garantie maison mère au client TVO dans le cadre du contrat EPR Finlande pour le montant total de son engagement et reçu, de la part de Siemens, une garantie à hauteur de sa quote-part. L'engagement net donné par le Groupe est compris entre 1,5 et 2 Md€. Cette valeur n'est pas intégrée dans le tableau récapitulatif.

Areva a donné une garantie spécifique sur la propriété des titres du pôle FCI cédé à Bain. Cette garantie, plafonnée au prix de cession de 582 M€, n'est pas reprise dans le tableau récapitulatif.

● **Engagements reçus**

Au 31 décembre 2008, les engagements reçus incluent notamment le plafond de la garantie de passif relative aux questions environnementales reçue d'Alstom suite à l'acquisition d'Areva T&D.

● **Engagements réciproques**

Le Groupe a mis en place en février 2007 une ligne de crédit revolving d'un montant total de 2 Md€ utilisable en euros et en dollars pour une durée de 7 ans. Cette ligne est utilisée à hauteur de 1 Md€ au 31 décembre 2008.

Les commandes d'investissements corporels augmentent de près de un milliard d'euros sur le pôle amont.

Au 31 décembre 2008, les engagements réciproques comprennent notamment les paiements futurs minimaux à effectuer au titre des contrats de location simple, qui s'élèvent à 598 M€ pour 551 M€ au 31 décembre 2007.

■ **SNCF**

La SNCF a réalisé des opérations qui prennent la forme d'une location mais qui n'en sont pas en substance. Ces opérations consistent :

- soit à donner en location des actifs technologiques constitués sous la forme d'un réseau à un bailleur américain, lequel les redonne immédiatement en location à la SNCF pour une durée de 16 ans maximum. Les actifs concernés sont constitués de l'ensemble des équipements de vente et de réservation de billets de la SNCF ;
 - soit à vendre du matériel roulant (voitures Corail TEOZ, rames TGV... mises en service ou à livrer...) à un investisseur qui les donne immédiatement en location à la SNCF pour une durée déterminée allant de 4 à 18 ans suivant les contrats.
- Dans certains cas, le bailleur est constitué sous la forme d'une entité spécialement créée pour l'opération, qui ne peut agir autrement que dans le but de cette opération et qui est fiscalement transparente.

Durant toute la durée de la sous-location (16 ans) ou de la location (4 à 18 ans), l'ensemble des flux payés ou reçus dans le cadre du *lease* s'équilibrent et n'ont pas de répercussion sur les comptes hormis la constatation du bénéfice net sur l'exercice de réalisation de l'opération.

Ce bénéfice correspond à la rétrocession d'une partie du report d'impôt obtenu par l'investisseur. L'actif vendu ou loué est maintenu au bilan du Groupe.

À l'issue de la période de location ou de sous-location, la SNCF peut choisir entre plusieurs options suivant les types d'opération :

- exercer une option d'achat à un prix prédéterminé, qui n'affecte pas le bénéfice initial ;
- laisser le matériel au bailleur qui l'exploitera ensuite pour son propre compte ;
- laisser le matériel au bailleur, pour lequel la SNCF sera alors agent de la vente de ces matériels sur le marché, en lui garantissant un prix de vente au moins égal au montant de l'option d'achat ;

- revendre le matériel pour le compte du bailleur en profitant d'une commission de revente.

L'usage, le remplacement, le fonctionnement ou la définition des actifs ne sont en rien affectés. Les risques supportés par la SNCF se limitent à ceux liés à la propriété du matériel et à ceux engendrés par la législation française et, selon les cas, aux risques de contrepartie couverts par des contrats de collatéralisation Ermewa.

* LBO secondaire et engagement pris par Ermewa vis-à-vis des banques

Les actionnaires de Financière Ermewa SA, Ipes et SNCF Participations ont mis en place un LBO secondaire au cours du premier semestre 2007. Les accords reprennent l'ensemble des dispositions de la gouvernance en place jusqu'à présent.

Les principaux termes et conditions du nouveau protocole de sortie sont les suivants :

- une période d'inaliénabilité de 2 ans ;
- à l'issue de cette période, la sortie d'Ipes ne peut se faire qu'auprès de SNCF Participations, soit par le biais d'une option de vente à la juste valeur consentie par SNCF Participations à Ipes pendant 30 mois, soit ensuite pendant 30 mois, par le biais d'une option d'achat consentie à SNCF Participations par Ipes ;
- en cas d'exercice de l'option d'achat par SNCF Participations durant les 30 mois, Ipes pourra exercer une option d'achat sur l'activité conteneurs, étant entendu que Ipes devra indiquer qu'elle exerce cette option avant que SNCF Participations confirme l'exercice de sa propre option ;
- Ipes disposera ensuite d'une nouvelle option de vente de 3 mois à l'issue de l'option d'achat de SNCF Participations, option suivie par une nouvelle option d'achat de SNCF Participations, également d'une durée de 3 mois ;
- dans sa deuxième période d'exercice, SNCF Participations pourra exercer, de manière alternative à l'option d'achat, une option d'achat portant uniquement sur l'activité wagons ;
- l'étude d'une introduction en Bourse est possible durant toute la durée de l'investissement ;
- à l'issue de la période d'investissement initiale (7 ans et 6 mois) décrite ci-dessus, il est prévu soit que les actionnaires pourront renouveler leurs accords, soit qu'ils pourront procéder à la sortie par voie d'introduction en Bourse ou par cession à un tiers.

La participation de SNCF Participations dans Financière Ermewa a été transférée à la société Transports et Logistique Partenaires (TLP) filiale à 100 % de SNCF Participations, en novembre 2007.

TLP a repris l'ensemble des droits et obligations liés aux différents accords. Dans le cadre de la mise en place des financements liés au LBO secondaire et la restructuration financière du sous-groupe, Ermewa a consenti différentes garanties au profit des banquiers prêteurs pour un montant total de 475 M€ (414 M€ en 2007), soit 236 M€ en quote-part de détention par le Groupe (205 M€ en 2007).

Par ailleurs, dans le cadre de la recomposition du capital d'Ermewa en avril 2003, SNCF Participations avait consenti plusieurs garanties aux sociétés du Groupe Ermewa qui existent toujours à fin 2008 :

- une garantie (signée le 22 avril 2003) accordée par SNCF Participations à Financière Ermewa et concernant la gestion passée du groupe Ermewa. Cette garantie est limitée à 18 M€, soit 9 M€ en quote-part de détention par le Groupe (idem en 2007). Il ne subsiste que celle dont la prescription légale n'est pas échue ;
- une garantie liée à la gestion du pôle maritime du groupe Ermewa (signée le 22 avril 2003) accordée à Financière Ermewa, groupe Ermewa, et Ermewa SAS, non plafonnée en montant et courant jusqu'au 31 juillet 2011.

La contre-garantie (signée le 9 juillet 2004) de la garantie de passif accordée par les sociétés du groupe Ermewa à l'acquéreur du pôle maritime, limitée à 3,5 M€, soit 1,7 M€ en quote-part de détention par le Groupe échoit en 2010.

La mise en place du LBO secondaire n'a pas donné lieu à de nouvelles garanties consenties par SNCF Participations.

* Intéressement des managers

Le mécanisme d'intéressement des dirigeants du groupe Ermewa est principalement régi par le pacte d'actionnaires de la société Argonautes Investissements.

SNCF Participations et Ipes ont vendu à la société Argonautes Investissements, structure détenue par les dirigeants, des options Financière Ermewa, évaluées à leur juste valeur, leur donnant droit à un nombre variable de bons de participation (dans la limite de 4,8 % du capital de Financière Ermewa). Ces options sont exerçables uniquement dans certains cas et selon certaines modalités qui figurent dans le pacte d'actionnaires (et notamment l'atteinte de certain niveau de TRI). Par ailleurs, les dirigeants investisseurs bénéficient d'options leur permettant de vendre leurs titres Argonautes Investissements à SNCF Participations et IPES, croisées avec des options d'achat de ces mêmes titres détenues par SNCF Participations et IPES : le prix de vente des titres dépend essentiellement de la date à laquelle ces options sont exercées (la proportion de titres pouvant être vendue à la juste valeur oscille entre 0 % et 100 % au-delà de six ans) ainsi que, le cas échéant, des modalités de sortie de l'un des actionnaires.

L'engagement porté par chaque actionnaire s'apprécie à chaque clôture en fonction de sa participation dans le groupe Ermewa. L'évaluation et la comptabilisation de l'engagement porté par SNCF Participations est régi par la norme IFRS 2, le « *management package* » ayant été qualifié de « *cash settled* ».

L'évaluation de l'engagement est revue chaque année en fonction du rythme d'acquisition des droits des managers. La valorisation de cet engagement sur l'exercice n'étant pas significative, aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre.

• Keolis

* Modalités de transfert ou de cession des titres Kuvera Développement

Tous les engagements existant au 31 décembre 2006 au titre de l'opération de restructuration de l'actionnariat ont disparu et sont remplacés par les suivants depuis 2007.

Kebexa Participations, Axa Private Equity, Caisse de Dépôt et Placement du Québec et SNCF Participations ont signé un pacte d'actionnaires en date du 20 avril 2007 définissant les modalités de gouvernance de la société Kuvera Développement et les modalités de transfert et cession des titres. La société Kuvera Développement est détenue par Kebexa Participations, SNCF Participations et les managers. Kebexa Participations est elle-même détenue par Axa Private Equity et Caisse de Dépôt et Placement du Québec.

Le pacte d'actionnaires est conclu pour une durée de 15 ans. Il cessera toutefois de produire ses effets à l'égard d'une partie en cas de cession de ses titres Kuvera Développement ou Kebexa Participations par cette partie et prendra automatiquement fin en cas d'introduction en bourse de Kuvera Développement ou de toute société du groupe Keolis.

Dans le cadre du pacte d'actionnaires du 20 avril 2007, les engagements suivants ont été pris :

- inaliénabilité des titres de Kebexa Participations et de Kuvera Développement pendant 5 ans, soit jusqu'au 20 avril 2012, sauf en cas de transferts expressément autorisés par le pacte d'actionnaires ;

- après cette période et pendant 6 ans, soit du 20 avril 2012 au 20 avril 2018, SNCF Participations consent une promesse d'achat à Kebexa Participations de la totalité de ses titres Kuvera Développement, promesse exercable par anticipation après les arrêtés des comptes au 31/12/2009 et au 31/12/2010 si des critères de performance ne sont pas atteints (niveau d'Ebitda consolidé). Le prix d'exercice correspondra à la valeur de marché (calculée sur la base de la valeur d'entreprise de Kuvera Développement) à la date d'exercice. Pendant la période de validité de la promesse d'achat, un mécanisme est également prévu si l'un des actionnaires de Kebexa souhaite céder seul sa participation ;
- au terme d'une période de 2 ans suivant la période d'inaliénabilité des titres et pendant 4 ans, soit du 20 avril 2014 au 20 avril 2018, Kebexa Participations consent à SNCF Participations une promesse de vente de la totalité de ses titres Kuvera Développement, à un prix d'exercice correspondant à la valeur de marché à la date d'exercice ;
- à l'issue du délai d'incessibilité, soit à compter du 20 avril 2012, Kebexa Participations disposera d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe en cas de transfert par SNCF Participations de ses titres Kuvera Développement ;
- à l'issue de la période de validité de la promesse de vente, soit à compter du 20 avril 2018, SNCF Participations disposera d'un droit de cession forcée vis-à-vis de Kebexa Participations et, en cas de cession par Kebexa Participations de ses titres Kuvera Développement, d'un droit de préemption et d'un droit de cession conjointe ;
- pendant toute la durée du pacte, un mécanisme est prévu en cas de changement de contrôle de l'un des deux actionnaires principaux de Kebexa Participations pour permettre à SNCF d'acquiescer ou de faire acquiescer les titres détenus pour l'actionnaire dont le contrôle a changé ;
- SNCF Participations aura la faculté de demander à un tiers de première réputation de son choix de se substituer à elle dans le cadre de l'exercice de la promesse d'achat consentie à Kebexa Participations ou de la promesse de vente lui ayant été consentie par Kebexa Participations.

※ *Engagements relatifs aux distributions de dividendes*

Dans le cadre du pacte d'actionnaires, SNCF Participations, Kebexa, AXA et CDPQ se sont engagées à approuver en assemblée générale la distribution chaque année d'un montant minimum de dividendes Kuvera Développement, sous réserve du respect des limites légales et dans la limite de critères liés au résultat courant consolidé et au ratio d'endettement de Kuvera Développement.

Par ailleurs, SNCF Participations détient des actions Kuvera Développement de préférence, auxquelles sont attachés des droits financiers privilégiés (montant de dividende prioritaire et droit à percevoir de façon prioritaire le boni de liquidation en cas de liquidation).

● *Relations avec les managers*

Des engagements ont été pris par SNCF Participations vis-à-vis de managers pour un montant maximum de 7 M€, ainsi que les engagements suivants pour une durée de 15 ans dans le cadre d'un pacte d'actionnaires signé le 20 avril 2007 entre les actionnaires de Kuvera Développement :

- en cas de transfert par Kebexa Participations de l'intégralité de ses titres Kuvera Développement, SNCF Participations et Kebexa Participations disposeront du droit de forcer les managers à céder leurs titres Kuvera Développement ;
- les managers consentent à SNCF Participations et Kebexa Participations une promesse de vente de leurs titres et BSA Kuvera Développement, qu'elles devront exercer conjointement à hauteur de 46,8 % pour SNCF Participations et 53,2 % pour Kebexa

Participations. Les modalités de calcul du prix de cession dépendent de la date et des raisons du départ des managers ;

- SNCF Participations et Kebexa Participations consentent aux managers une promesse d'achat sur toute la durée du pacte de leurs participations dans Kuvera Développement en cas d'invalidité permanente ou de décès. Cette promesse devra être exercée conjointement à hauteur de 46,8 % pour SNCF Participations et 53,2 % pour Kebexa Participations ;
- afin de garantir le remboursement du prêt d'un montant de 7,3 M€, à échéance 2016, consenti par la banque Neuflyze à la société représentant les managers, SNCF Participations consent à cette société une promesse d'achat partielle de titres Kuvera Développement qui lui permette de rembourser ce prêt et les intérêts correspondant. Cette promesse pourra être exercée directement par la banque Neuflyze si le prêt n'était pas remboursé à son échéance. En contrepartie, la banque Neuflyze consent une promesse de vente à SNCF Participations des titres qu'elle serait amenée à détenir du fait de la réalisation du nantissement de titres Kuvera consenti par les managers.

※ *Nantissements*

En garantie du contrat de crédit signé le 24 mai 2007 entre Financière Keos et un consortium de banques, portant sur un contrat de prêt d'un montant maximum en principal de 395 M€ et une ouverture de crédits renouvelables pour un montant total maximum de 200 M€, les nantissements suivants ont été donnés au profit des établissements financiers :

- nantissement des titres Financière Keos par Kuvera Développement ;
- nantissement par Financière Keos de ses comptes bancaires ;
- nantissement par Financière Keos des titres Keolis et Keolis UK.

※ *Garantie de passif*

Un accord transactionnel a été signé en date du 20 avril 2007 entre SNCF Participations et Éole, par lequel SNCF Participations a versé une indemnité de 7 M€ à Éole. En contrepartie, Éole a renoncé aux garanties de passif qui lui avaient été consenties par SNCF Participations au titre de Keolis et ses filiales et participations, à l'exception de celle relative à l'enquête concurrence diligentée par le Conseil de la concurrence au titre de filiales de Keolis.

● *STVA*

Dans le cadre de la mise en place chez STVA d'un accord de plan d'épargne d'entreprise dont les fonds sont gérés par Crédit Agricole Épargne Salariale, SNCF Participations s'est engagé à assurer la liquidité du FCP STVA (créé pour l'occasion) dont l'actif est composé principalement d'actions de la société STVA.

NOTE 29 : ENGAGEMENTS HORS BILAN (suite)

■ LA POSTE

● Engagements de location

Les paiements minimaux futurs des locations opérationnelles se décomposent de la façon suivante :

(En millions d'euros)	31 DÉCEMBRE 2008	31 DÉCEMBRE 2007
Moins de 1 an	325	280
Entre 1 et 5 ans	535	447
Plus de 5 ans	266	248
	1126	975

Les loyers relatifs aux locations opérationnelles se sont élevés à 512 M€ au 31 décembre 2008 et à 474 M€ au 31 décembre 2007.

● Autres engagements donnés

a) Cautions, avals et garanties

- Le montant total des avals, cautions et autres garanties donnés s'élève à 21 M€ au 31 décembre 2008.
- La Caisse des Dépôts et Consignations a octroyé des prêts au personnel de la Banque Postale Asset Management qui s'est portée garante pour son personnel pour un montant de 1 M€.
- Le montant des engagements de financement et de garantie accordés par la Banque Postale toujours en cours s'élevait à 9 631 M€ au 31 décembre 2008.
- Le montant des engagements sur titres à livrer donnés par la Banque Postale s'élevait à 147 M€ au 31 décembre 2008.

b) Engagement relatif au Crédit Logement

- Le groupe La Poste s'est engagé à maintenir les fonds propres de base du Crédit Logement à hauteur de sa quote-part au sein du capital de cette société, soit 6 %, afin que cette dernière respecte le ratio de solvabilité. Cet engagement conduit le Groupe à souscrire aux augmentations de capital en titres B.
- En outre, le Groupe s'est engagé à reconstituer, le cas échéant, le fonds mutuel de garantie du Crédit Logement qui garantit la défaillance des emprunteurs sur les prêts portés dans les comptes du Crédit Logement. Le montant de cet engagement, qui correspond à la quote-part des encours distribués par le réseau de La Poste, s'élevait au 31 décembre 2008 à 219 M€.

c) Garanties de passif

- Dans le cadre de la cession de GeoPost Logistics, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été données à Logista. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.
- Au titre de la cession de Top Chrono et de TZE, des garanties relatives à des risques sociaux ou fiscaux ont été émises par le Groupe GeoPost à hauteur de 0,2 M€. Ces garanties s'éteignent une fois le risque prescrit.
- Lors de la cession des sociétés Taxicolis et Mat Courses à Flash Europe International, Chronopost SA s'est portée garante des éléments de nature fiscale, sociale, et des insuffisances d'actifs ou de dettes provisionnées dans les comptes au 31 décembre 2007. Cette garantie expire le 31 décembre 2009, ou une fois le risque prescrit dans chaque domaine concerné (fiscal, douanier, sécurité sociale).

Lors de la cession de la filiale Europe Airpost, Sofipost s'est portée garante envers l'acquéreur, Air Contractors, de tout supplé-

ment de passif, ou insuffisance d'actif, imputable à un fait générateur antérieur à la date de cession, pendant une durée courant jusqu'à l'expiration du délai de prescription pour les dettes fiscales et sociales, et pour une durée de 2 ans à compter de la date de cession pour les autres garanties. Cette garantie de passif est accordée pour un montant maximum correspondant au prix de cession des titres, et avec une franchise de 200 000 €.

d) Engagement relatif à la gestion globale des garanties (3G)

En février 2008, la Banque de France a mis en place un nouveau dispositif de gestion des garanties : le système « 3G », qui permet aux banques de gérer de manière unifiée l'ensemble du collatéral relatif à leurs opérations de refinancement auprès de la Banque de France. L'engagement reçu à ce titre de la Banque de France s'établit à 3,4 Md€ et celui donné par La Banque Postale s'élève à 3,4 Md€.

● Engagements reçus

a) Cautions, avals et garanties

- Le montant total des avals, cautions et garanties reçus s'élève au 31 décembre 2008 à 78 M€, dont 70 M€ pour La Poste.
- Le montant des engagements sur titres reçus par La Banque Postale s'élève à 113 M€ au 31 décembre 2008.

b) Ligne de crédit

La Poste a mis en place une ligne de crédit renouvelable pour un montant de 750 M€ à 7 ans, pour laquelle elle a reçu un engagement des neuf banques constituant le pool bancaire. Cette ligne n'a pas été mobilisée au 31 décembre 2008.

c) Promesses de vente d'immeubles

La Poste a signé des promesses de vente d'immeubles pour des opérations devant se dénouer en 2009. Le montant total des engagements reçus à ce titre s'élève au 31 décembre 2008 à 38 M€.

d) Promesses de vente de titres

Le Groupe des Caisses d'Épargne a consenti le 21 décembre 2000 au groupe La Poste une promesse de vente irrévocable et sans réserve portant sur les actions CNP Assurances et les Titres Additionnels représentant 2 % du capital de CNP Assurances.

e) Engagements liés à l'acquisition de Seur

Dans le cadre de l'acquisition par GeoPost de la société « Servicio e Informacion Urgente de Transportes » (SIUT) et ses filiales en juin 2004, des garanties avaient été données par le vendeur. À fin décembre 2007, ces garanties couraient jusqu'en août 2008 pour 2,3 M€, à l'exception de celles relatives à des risques sociaux ou fiscaux qui s'éteignent une fois le risque prescrit.

Au titre de l'acquisition de Seur Bilbao, STU Saragoza, Transparcel Baix, Seur Gerona, Seur Granollers et Seur Santander, des garanties ont été données par les vendeurs, pendant cinq ans à compter de l'acquisition et sans limitation de montant, au titre des risques sociaux ou fiscaux pouvant affecter ces sociétés.

f) Engagements liés à l'acquisition d'Exapaq

Dans le cadre de l'acquisition par GeoPost du groupe Exapaq en 2006, des garanties de passif ont été données par les vendeurs pour un montant maximum égal à 10 % de la valeur des titres acquis, soit 39,5 M€. Cette garantie était en vigueur jusqu'au 23 mars 2008. Puis le plafond garanti a été ramené à 5 % de la valeur des titres, soit 19,8 M€, jusqu'au 23 mars 2009.

g) Engagements liés à l'acquisition de Yurtiçi Kargo

Dans le cadre de la prise de participation minoritaire par GeoPost dans la société Yurtiçi Kargo en février 2007, des garanties ont été données par les vendeurs pour une durée de deux ans à compter de la prise de participation et sans limitation de montant. Un aménagement de la durée de ces garanties est prévu pour les cas spécifiques :

- en cas de litige fiscal, un an à compter de la notification du redressement,
- en cas de litige relatif à la réglementation postale locale, trois ans à compter de la date de prise de participation,
- en cas de litige relatif aux garanties existant entre Yurtiçi Kargo et les vendeurs, dix ans à compter de la date de prise de participation.

h) Engagements liés à l'acquisition de Pegasus

L'acte d'acquisition des titres Pegasus par Armadillo Holding GmbH inclut des garanties données par le vendeur, ADL, pour une durée de deux ans à compter de la prise de contrôle ou dans le délai de prescription du sous-jacent (notamment dans le domaine fiscal).

Par ailleurs, dans le cadre de cette acquisition, Armadillo Holding GmbH a conclu avec ADL, l'actionnaire historique de Pegasus, un pacte d'actionnaires. Celui-ci comprend notamment :

- des options sur les intérêts minoritaires détenus par ADL (20 %) : *call* conditionnel exercable par Armadillo Holding GmbH et *put* conditionnel exercable par ADL ;
- une clause de « *tag along* » (droit de sortie conjoint) en faveur de ADL ;
- une clause de « *drag along* » (obligation de sortie conjointe) en faveur de Armadillo Holding GmbH.

i) Engagements liés à l'acquisition de DPD Bosnie, DPD Croatie, DPD Slovénie et DPD Serbie

Dans le cadre de l'acquisition en 2008 par GeoPost des actions des entités DPD Adriatics, des garanties ont été données par le vendeur sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2007. Ces garanties courent pendant deux ans à compter de l'acquisition, sauf en ce qui concerne le statut et la capacité juridique du vendeur (5 ans) et en cas de redressement fiscal (délai de prescription).

• Autres engagements

a) Pacte d'actionnaires concernant CNP Assurances

L'État, La Caisse des dépôts et consignations (CDC), la Caisse Nationale des Caisses d'Épargne et de Prévoyance (CNCE), le groupe La Poste et Sopassure forment un pacte d'actionnaires sur CNP Assurances. Ce pacte, dont l'échéance était fixé au 31 décembre 2008, a été prolongé jusqu'au 31 décembre 2015 dans le cadre des accords intervenus en juin 2006 entre les partenaires. Les accords commerciaux qui lient CNP Assurances aux Caisses d'Épargne et à La Banque Postale ont également été prolongés jusqu'à fin 2015.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière reprend les droits et obligations découlant de ce pacte en lieu et place de La Poste.

b) Engagements liés à l'acquisition d'une partie des titres de la SAS Carte Bleue

Dans le cadre de l'entrée de SF2 au capital de la SAS Carte Bleue, La Poste s'est engagée à conserver une participation majoritaire dans le capital de sa filiale SF2.

SF2 a en outre consenti à La Poste une option d'achat portant sur la totalité des titres et droits afférents détenus dans le capital de la SAS Carte Bleue que La Poste pourra exercer dès lors que sa

participation dans le capital de SF2 deviendra minoritaire. Le prix d'achat des actions de la SAS Carte Bleue sera alors défini d'un commun accord entre La Poste et SF2.

En application du traité d'apport entre La Poste et La Banque Postale, cette dernière vient aux droits et obligations découlant de cet engagement en lieu et place de La Poste.

c) Engagements liés à l'acquisition des titres IBC

Ce contrat d'acquisition, conclu le 19 juin 2006 entre GeoPost Intercontinental et les actionnaires des entités IBC dans lesquelles GeoPost est actionnaire minoritaire, prévoit les éléments suivants :

- une clause d'ajustement du prix de cession indexée sur l'EBITDA 2008 ;
- des options sur les intérêts majoritaires détenus par les actionnaires historiques (option d'achat exercable par GeoPost et option de vente conditionnelle exercable par les majoritaires en 2008-2009) ;
- si ces options ne sont pas exercées, la possibilité pour le vendeur d'exercer une option pour racheter les intérêts minoritaires détenus par GeoPost Intercontinental.

d) Droit individuel à la formation (DIF)

Les droits acquis et non consommés par le personnel du Groupe au titre du DIF représentent :

- plus de 6,4 millions d'heures pour la population des contractuels ;
- plus de 4,4 millions d'heures pour la population des fonctionnaires.

■ EDF

• Engagements d'acquisition de titres

• Engagement d'acquisition des titres résultant de l'offre publique d'achat British Energy par Lake Acquisitions Ltd. Sur la base des titres apportés à l'offre publique d'achat le 5 janvier 2009, le coût d'acquisition des titres s'élève à 9 875 M€.

• Engagement par EDF de se porter acquéreur, via une joint venture, de 49,99 % des actifs de production nucléaire de l'américain Constellation Energy pour 4,5 MdUS\$, partiellement financés par un apport de liquidité de 1 MdUS\$ au 17 décembre 2008. De plus, Constellation dispose d'une option de vente jusqu'à 2 MdUS\$ sur certains actifs non nucléaires de Constellation Energy. Le montant total des engagements liés à cette opération s'élève à 4 074 M€. Ce montant comprend des engagements divers pour un total de 122 M€ (169 MUS\$). En cas de rupture des accords par EDF, toutes les autorisations ayant été obtenues, les engagements mentionnés ci-dessus deviendraient caducs et EDF serait contrainte de verser à Constellation une indemnité contractuelle de rupture de 126 M€ (175 MUS\$).

• Engagement consenti à OEW par EDF International relatif à EnBW en vertu du pacte d'actionnaires conclu le 26 juillet 2000 : OEW, qui détient conjointement avec EDF le contrôle d'EnBW, dispose d'une option de vente sur EDF (« *Put* »), de tout ou partie de ses actions assujetties (soit 25 % du capital d'EnBW), exercable à tout moment jusqu'au 31 décembre 2011 au prix de 37,14 euros par action. Le montant de cette option est inscrit par le groupe EDF au titre de ses engagements hors bilan pour l'exercice 2008 pour 2 322 M€.

• Engagement par EnBW d'acquérir 26 % des titres de la société EWE pour un montant de 2 034 M€ soit 937 M€ en quote-part EDF. L'opération reste soumise à l'autorisation de l'Office fédéral des cartels.

- Le 19 décembre 2008, les groupes suisses d'énergie Atel et EOSH ont annoncé leur fusion sous l'appellation Alpiq Holding SA en vue de constituer un groupe énergéticien leader en Suisse. À la suite d'un accord intervenu le 18 décembre, entre EDF, EOSH et CSM, un consortium des actionnaires minoritaires historiques d'Atel Holding, la participation d'EDF dans ce nouvel ensemble s'établira à 25 % aux côtés d'EOSH et de CSM qui en détiendront chacun 31 %.

Conformément à cet accord, EDF a décidé le 15 janvier 2009 d'apporter à la nouvelle société ses droits de tirage sur la production du barrage d'Émosson pour une valeur de 720 millions de francs suisses (soit 485 M€) et 337 millions de francs suisses en numéraire (soit 227 M€) par voie d'augmentation de capital.

- Divers options ou accords pris par EDF International (225 M€) et par EnBW (126 M€) sur des titres de différentes sociétés du secteur énergétique.

- Engagements pris par Edev SA relatifs à EDF Énergies Nouvelles :

- dans le cadre de l'admission des titres de la société EDF EN sur le marché réglementé, intervenue le 28 novembre 2006, un pacte d'actionnaires et une convention concernant la société EDF EN, ont été conclus le 17 juillet 2006, entre d'une part, la société EDF et la société Edev (ci-après désignées ensemble le « groupe EDF ») et d'autre part, M. Pâris Mouratoglou et la société de droit luxembourgeois SIIF – Société Internationale d'Investissements Financiers (ci-après désignés ensemble le « groupe Mouratoglou »). Cette convention a été complétée par un avenant en date du 10 novembre 2006 ;

- dans le cadre de ces accords, les engagements restant pris par le groupe EDF et le groupe Mouratoglou applicables au 31 décembre 2008 sont les suivants :

● Engagement de liquidité

Le groupe EDF et le groupe Mouratoglou s'interdisent de procéder à des acquisitions d'actions ayant pour effet de réduire la part du public dans le capital de la Société EDF EN à moins de 95 % de cette part. Cet engagement souscrit par le groupe EDF expirerait dans l'hypothèse où le groupe Mouratoglou viendrait à détenir moins de 10 % du capital de la société EDF EN.

● Droit de préférence

En cas de projet de transfert d'actions détenues par le groupe Mouratoglou, le groupe EDF bénéficiera d'un droit de préférence pour acquérir lesdites actions. Ce droit de préférence s'exercera à des modalités de détermination du prix différenciées selon que le transfert d'actions envisagé serait effectué au profit d'un ou plusieurs établissements financiers (en vue d'un placement auprès d'investisseurs institutionnels ou sur le marché) ou à d'autres tiers.

À défaut d'exercice du droit de préférence du groupe EDF, le groupe Mouratoglou pourra procéder à la cession projetée.

Ce droit de préférence ne s'appliquera pas dans le cas de certaines situations définies contractuellement.

Dispositions concernant la participation du groupe Mouratoglou :

- si la participation du groupe Mouratoglou devenait inférieure à 10 % du capital de la société EDF EN, Edev consentirait au groupe Mouratoglou, pour un délai de trois mois à compter du franchissement à la baisse du seuil de 10 %, une option de vente portant sur l'intégralité de la participation résiduelle du groupe Mouratoglou dans la société EDF EN, à un prix par action égal à la moyenne pondérée par les volumes des cours de clôture de l'action de la Société au cours des 60 jours de bourse précédant la notification de l'exercice de cette option, sans que ce prix puisse être supérieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant ladite notification.

Sous réserve de l'absence d'exercice de l'option de vente par le groupe Mouratoglou, Edev disposera alors d'une option d'achat portant sur la totalité des actions détenues par le groupe Mouratoglou pour un délai de trois mois à compter de la fin de la période d'exercice de l'option de vente susvisée, à un prix par action défini de façon identique à celui de l'option de vente, sans que ce prix puisse être inférieur de plus de 10 % au dernier cours de clôture de l'action précédant la notification.

Ces deux options expireront de plein droit le 31 décembre 2015.

- Accord avec Veolia Environnement :

Veolia Environnement a accordé à EDF une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où un concurrent d'EDF viendrait à prendre le contrôle de Veolia Environnement. De même, EDF a accordé à Veolia Environnement une option d'achat sur la totalité de ses titres Dalkia dans l'hypothèse où le statut d'EDF serait modifié et où un concurrent de Veolia Environnement, agissant seul ou de concert, viendrait à prendre le contrôle d'EDF. À défaut d'accord entre les parties sur le prix de cession des titres, celui-ci serait fixé à dire d'expert.

- Dans le cadre de la création de la société EDF Investissement Groupe, la société C3 (filiale à 100 % d'EDF) a conclu avec la société NBI (Natixis Belgique Investissement, filiale du groupe Natixis) des promesses unilatérales d'achat et de vente d'actions relatives aux participations détenues respectivement par NBI et C3.

Ainsi, NBI donne la possibilité à tout moment à C3 d'une part de racheter la participation de NBI sur la base de la valeur d'actif net de la société jusqu'en 2030, d'autre part de vendre à NBI la totalité de sa participation sur la base de la valeur d'actif net de la société, pendant les 5 ans qui suivent la création de la société.

● Autres engagements liés aux investissements

Il s'agit principalement de garanties d'investissement données par Dalkia International (26 M€ au 31 décembre 2008, 54 M€ au 31 décembre 2007), EnBW (77 M€ au 31 décembre 2008, 74 M€ au 31 décembre 2007) et par Edev (27 M€ au 31 décembre 2008).

Par ailleurs, le groupe EDF, via ses filiales EDF Énergies Nouvelles et Sofilo, a reçu divers engagements pour 255 M€ au 31 décembre 2008 (70 M€ au 31 décembre 2007).

■ AÉROPORTS DE TOULOUSE

La société Aéroport de Toulouse-Blagnac prendra à sa charge les passifs de la branche d'activité apportée qui n'auraient pas été comptabilisés et transmis, ainsi que les passifs de la branche d'activité apportée ayant une cause antérieure au 31 décembre 2006, mais qui ne se révéleraient qu'après la réalisation de l'apport.

La société s'engage à verser à la CCIT une indemnisation s'il survient l'un des événements suivants :

- contrôle fiscal de la CCIT entraînant, au titre de l'activité aéroportuaire, une imposition supplémentaire en raison de tout fait ou de tout événement antérieur au 31 décembre 2006 et pour lequel l'impôt correspondant n'a pas été réglé à la date d'exigibilité ou pour lequel les déclarations fiscales n'ont pas été faites dans le délai imparti ou étaient incorrectes ;
- contrôle social de la CCIT entraînant, au titre de l'activité aéroportuaire, des charges supplémentaires en raison de tout fait ou de tout événement antérieur au 31 décembre 2006 et pour lequel les cotisations correspondantes n'ont pas été réglées à la date d'exigibilité, ou pour lequel les déclarations sociales n'ont pas été faites dans le délai imparti ou étaient incorrectes.

■ DCNS

En complément de la garantie de l'État accordé à Sofrantom sur le contrat principal et dans le cadre de la signature de l'avenant n°20 relatif à la commande par la marine pakistanaise des modules anaérobiques pour les sous-marins n°2 et n°3, la société DCNS a été amenée à garantir Sofrantom à hauteur de 39,3 M€.

Dans le cadre d'un contrat de vente conclu par Armaris en Inde, DCNS consent sa garantie, en tant qu'actionnaire d'Armaris, aux banques qui ont émis en faveur du client d'Armaris les garanties bancaires sollicitées par ce dernier, à hauteur de 100 % des engagements souscrits par Armaris dans le cadre dudit contrat, soit pour un montant total de 546,8 M€, auquel vient s'ajouter, à la date du 31 décembre 2008 un montant de 2,4 M€ correspondant aux révisions de prix payées par le client d'Armaris au titre du contrat. La part appelable au 31 décembre 2008 s'élève à 350 M€.

● Engagements au titre des COT et des AOT

Les redevances de COT (conventions d'occupation temporaire) et d'AOT (autorisations d'occupation temporaire) ont été déterminées lors du Traité d'apport, elles s'élèvent à 53,1 M€ au 31 décembre 2008.

● Autres engagements

Au 31 décembre 2008, les engagements fermes d'investissements s'élèvent à 54 M€.

Dans le cadre des dispositions de la loi du 4 mai 2004 au titre du droit individuel à la formation (DIF), le nombre d'heures acquises par les salariés et non utilisées s'élève à 667 187 heures au 31 décembre 2008.

Dans le cadre de la réalisation des opérations d'apport, l'État a décidé, conformément à la faculté prévue par les dispositions de l'article 78 de la loi de finances rectificative du 28 décembre 2001, de conserver à sa charge certaines obligations attachées aux droits et biens apportés au-delà des provisions constituées.

Les sociétés DCN International et TNF pourraient supporter certains risques à raison d'une procédure d'arbitrage introduite par un client étranger dans le cadre d'un contrat dont l'exécution avait été confiée à un groupement d'industriels auquel ces deux sociétés participaient. Les préjudices qui pourraient être subis par la société DCN International à raison de cette procédure d'arbitrage sont couverts au delà d'un seuil de 20 M€ par l'État, aux termes du contrat par lequel celui-ci a cédé à la société DCNS la totalité des actions composant le capital de cette société. Les préjudices qui pourraient être subis par la société TNF à raison de cette même procédure d'arbitrage sont couverts dans leur intégralité par Thales aux termes d'une convention conclue entre DCNS et Thales dans le cadre de l'acquisition par DCNS de TNE.

Il n'existe pas d'autre litige, hors ceux déjà provisionnés ou mentionnés ci-dessus, d'un montant supérieur à 5 M€.

Le prix payé par DCNS pour acquérir 100 % du capital de la société TNF pourra être majoré, le cas échéant, d'un complément de prix dont le montant et les conditions d'exigibilité sont décrits en annexe de l'arrêté conjoint du ministre de la Défense et du ministre de l'Économie, des Finances et de l'Industrie en date du 23 mars 2007 approuvant la prise de participation de DCNS au capital de TNE.

Dans le cadre de l'offre réservée aux salariés, le Groupe s'est engagé à racheter aux salariés qui en feront la demande, les actions que le FCPE DCNS Actionnariat possède en leur nom. Au 31 décembre 2008, sur la base d'un prix de 40,30 € par action, correspondant au prix retenu lors de l'ouverture du capital aux salariés, l'engagement de rachat global des 572 361 actions ordinaires détenues par le FCPE DCNS Actionnariat, s'élève à 23,1 M€.

NOTE 30: INFORMATION SECTORIELLE *(en millions d'euros)*

Bilan actif au 31 décembre 2007 retraité	Armement et aéronautique	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Médias	Services	Finances	Entités en fin d'activité/ défaillance	Autres	Éliminations inter- secteurs	Total
Écarts d'acquisition	39	2	555	13 398	0	1 201	0	0	0	0	15 195
Licences Marques et bases d'abonnés	13	40	210	1 845	44	120	0	0	26	0	2 299
Autres immobilisations incorporelles	2	26	401	9 435	107	269	0	2	15	0	10 258
Immobilisations corporelles DC	0	2 470	0	67 134	4	0	0	0	111	0	69 719
Immobilisations corporelles DP	777	33 330	30 471	60 258	587	6 146	0	38	456	0	132 063
Immeubles de placement	5	797	1	79	0	0	0	12	1 402	0	2 296
Titres mis en équivalence	4 835	38	2 237	4 902	1	1 967	0	0	11 544	0	25 525
Actifs financiers non courants	593	205	9 489	19 110	21	248	0	4 693	585	-7 834	27 110
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	68 339	0	0	0	0	68 339
Impôts différés actifs	134	4	897	2 958	1	24	0	0	1	0	4 019
Autres actifs non courants	80	0	0	303	0	0	0	0	0	0	384
Total actifs non courants	6 478	36 914	44 262	179 422	766	78 314	0	4 744	14 141	-7 834	357 207
Stocks	913	41	746	13 285	900	148	0	119	300	0	16 452
Créances d'exploitation	9 211	4 497	5 447	33 716	635	2 391	0	272	416	-1 362	55 224
Créances diverses	453	276	1 376	1 305	73	100	0	5	75	0	3 661
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	43 320	0	0	0	0	43 320
Actifs financiers courants	540	446	5 215	21 899	264	103	0	1 481	432	-857	29 523
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	4 907	0	0	0	0	4 907
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 293	2 080	3 809	9 270	116	1 108	0	3 803	614	0	22 092
Total actifs non courants	12 409	7 340	16 592	79 475	1 988	52 076	0	5 680	1 837	-2 219	175 179
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	269	0	174	0	0	0	0	444
TOTAL ACTIF	18 887	44 254	60 854	259 167	2 754	130 564	0	10 424	15 978	-10 053	532 829

NOTE 30 : INFORMATION SECTORIELLE (suite) (en millions d'euros)

Bilan passif au 31 décembre 2007 retraité	Armement et aéronautique	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Médias	Services	Finances	Entités en fin d'activité/ défaillance	Autres	Éliminations inter- secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 185	11 341	5 222	3 242	210	2 258	0	20 939	637	0	47 033
Primes liées au capital	649	543	283	1 789	15	0	0	781	0	0	4 061
Réserves et report à nouveau	1 261	-20 933	4 900	37 622	200	141	0	-26 242	10 015	-4 317	2 645
Résultat combiné	685	73	1 281	8 832	24	943	0	252	2 289	-495	13 884
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5 780</i>	<i>-8 976</i>	<i>11 686</i>	<i>51 484</i>	<i>449</i>	<i>3 341</i>	<i>0</i>	<i>-4 271</i>	<i>12 942</i>	<i>-4 812</i>	<i>67 622</i>
Intérêts minoritaires	3	0	364	2 605	0	55	0	16	0	0	3 043
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>	<i>5 783</i>	<i>-8 976</i>	<i>12 049</i>	<i>54 089</i>	<i>449</i>	<i>3 397</i>	<i>0</i>	<i>-4 255</i>	<i>12 942</i>	<i>-4 812</i>	<i>70 665</i>
Provisions non courantes	1 120	127	577	53 083	0	56	0	0	74	0	55 037
Avantages au personnel non courant	73	475	1 611	14 533	132	1 384	0	0	36	0	18 245
Passifs financiers non courants	475	29 007	19 232	26 148	196	5 591	0	9 366	1 338	-3 717	87 637
Autres passifs non courants	0	640	0	26 098	0	0	0	0	0	0	26 738
Impôts différés passifs	8	120	106	9 012	62	144	0	0	5	0	9 457
<i>Passifs non courants</i>	<i>1 677</i>	<i>30 368</i>	<i>21 526</i>	<i>128 874</i>	<i>390</i>	<i>7 175</i>	<i>0</i>	<i>9 367</i>	<i>1 453</i>	<i>-3 717</i>	<i>197 113</i>
Provisions courantes	155	332	336	3 771	84	735	0	388	34	-116	5 718
Avantages au personnel courant	4	52	80	1 523	0	298	0	0	2	0	1 959
Passifs financiers courants	38	5 306	9 234	21 414	168	637	0	4 666	126	-6	41 584
Dettes d'exploitation	10 987	2 182	7 213	37 020	1 388	3 700	0	247	922	-1 402	62 257
Autres passifs courants	243	14 990	10 416	12 363	274	507	0	11	499	0	39 303
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	114 050	0	0	0	0	114 050
<i>Passifs courants</i>	<i>11 427</i>	<i>22 861</i>	<i>27 279</i>	<i>76 090</i>	<i>1 914</i>	<i>119 928</i>	<i>0</i>	<i>5 313</i>	<i>1 583</i>	<i>-1 524</i>	<i>264 871</i>
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	0	114	0	64	0	0	0	0	178
TOTAL PASSIF	18 887	44 254	60 854	259 167	2 754	130 564	0	10 424	15 978	-10 053	532 829

Comptes combinés

NOTE 30: INFORMATION SECTORIELLE (suite) (en millions d'euros)

Compte de résultat 2007 retraité	Armement et aéronautique	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Médias	Services	Finances	Entités en fin d'activité/ défaillance	Autres	Éliminations inter- secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	4 667	-	-	-	0	4 667
Chiffre d'affaires	4 215	6 280	27 625	96 991	3 746	16 066	-	500	1 950	-6 013	151 360
Autres produits des activités ordinaires	-121	1 032	313	5 346	152	64	-	17	71	0	6 875
Achats et charges externes	-2 716	-4 303	-11 601	-62 102	-2 017	-6 159	-	-528	-1 275	5 985	-84 716
Achats consommés	-1 794	-3 286	-3 601	-46 232	-1 263	-562	-	-367	-308	3 349	-54 063
Charges externes	-922	-1 018	-8 000	-15 871	-754	-5 597	-	-161	-967	2 636	-30 653
Charges de personnel	-1 003	-1 112	-11 191	-16 114	-1 310	-11 665	-	-263	-346	0	-43 003
Impôts et taxes	-96	-227	-1 040	-3 528	-246	-1 106	-	-10	-62	28	-6 286
Autres produits et charges opérationnels	216	-764	-2 129	-5 977	-300	-577	-	370	-159	-40	-9 360
Autres produits et charges d'exploitation	90	-5	-105	-153	-160	41	-	13	-0	-0	-280
Autres produits et charges opérationnels	215	392	113	833	9	32	-	76	-9	0	1 660
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	-88	-1 151	-2 137	-6 657	-149	-650	-	281	-149	-40	-10 739
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	497	906	1 976	14 615	26	1 290	-	86	179	-40	19 536
RÉSULTAT FINANCIER	72	-697	-1 077	-2 780	6	-286	-	172	31	-455	-5 014
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	568	209	900	11 835	32	1 004	-	258	211	-495	14 522
Impôts sur les bénéfices exigibles	-83	-134	-59	-3 603	-4	-278	-	-3	-65	0	-4 229
Impôts sur les bénéfices différés	59	-6	353	527	-3	-5	-	0	0	0	926
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-13	9	-	-	-	-	-	0	-4
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	545	69	1 180	8 769	25	721	-	256	146	-495	11 216
Résultat des sociétés mises en équivalence	133	4	170	416	-1	230	-	-	2 144	0	3 095
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	678	73	1 350	9 184	25	951	-	256	2 290	-495	14 311
Intérêts minoritaires	7	-	-69	-352	-0	-9	-	-4	-0	0	-427
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	685	73	1 281	8 832	24	943	-	252	2 289	-495	13 884

NOTE 30 : INFORMATION SECTORIELLE (suite) (en millions d'euros)

Bilan actif au 31 décembre 2008	Armement et aéronautique	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Médias	Services	Finances	Entités en fin d'activité/ défaillance	Autres	Éliminations inter- secteurs	Total
Écarts d'acquisition	40	2	683	11 610	0	1 271	0	0	2	0	13 607
Licences Marques et bases d'abonnés	15	40	299	1 402	44	134	0	0	25	0	1 958
Autres immobilisations incorporelles	2	32	438	4 278	108	324	0	0	16	0	5 199
Immobilisations corporelles DC	0	2 789	0	68 170	4	0	0	0	96	0	71 059
Immobilisations corporelles DP	800	45 161	32 418	44 844	574	6 277	0	14	440	0	130 527
Immeubles de placement	5	785	0	69	0	0	0	11	1 489	0	2 360
Titres mis en équivalence	4 390	409	1 452	25 631	3	1 703	0	0	10 350	0	43 939
Actifs financiers non courants	538	679	8 285	21 920	22	421	11 107	1 984	395	-5 163	40 189
Portefeuille de titres de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	55 166	0	0	0	0	55 166
Impôts différés actifs	121	3 894	1 188	3 812	1	38	0	0	0	0	9 053
Autres actifs non courants	50	8	0	576	0	0	0	0	0	0	635
Total actifs non courants	5 961	53 799	44 762	182 314	756	65 333	11 107	2 009	12 814	-5 163	373 693
Stocks	880	37	895	12 693	928	160	0	78	332	0	16 003
Créances d'exploitation	10 392	4 004	5 696	30 791	572	2 321	0	212	420	-1 613	52 795
Créances diverses	229	294	1 693	1 021	57	173	0	1	78	0	3 547
Prêts et créances de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	48 819	0	0	0	0	48 819
Actifs financiers courants	273	472	4 015	16 390	252	153	0	80	749	-1 281	21 102
Autres comptes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	5 208	0	0	0	0	5 208
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 753	2 629	3 573	6 286	27	2 056	53	770	455	0	17 603
Total actifs non courants	13 527	7 436	15 873	67 182	1 835	58 890	53	1 141	2 034	-2 894	165 077
Actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	17	2	0	64	0	0	110	0	193
TOTAL ACTIF	19 488	61 235	60 652	249 497	2 591	124 287	11 161	3 150	14 958	-8 057	538 962

Comptes combinés

NOTE 30 : INFORMATION SECTORIELLE (suite) (en millions d'euros)

Bilan passif au 31 décembre 2008	Armement et aéronautique	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Médias	Services	Finances	Entités en fin d'activité/ défaillance	Autres	Éliminations inter- secteurs	Total
Capital et dotations en capital	3 103	11 280	5 222	2 258	364	2 258	1	21 080	648	0	46 213
Primes liées au capital	89	543	283	0	15	0	449	781	0	0	2 160
Réserves et report à nouveau	1 616	-20 629	4 775	41 388	224	465	0	-26 351	9 747	-1 676	9 558
Résultat combiné	781	12 131	586	6 714	-80	529	-415	2 508	1 343	-438	23 659
<i>Capitaux Propres</i>	<i>5 589</i>	<i>3 325</i>	<i>10 867</i>	<i>50 360</i>	<i>523</i>	<i>3 252</i>	<i>35</i>	<i>-1 983</i>	<i>11 737</i>	<i>-2 113</i>	<i>81 591</i>
Intérêts minoritaires	11	1	92	2 529	1	64	0	1	1	0	2 700
<i>Capitaux Propres de l'ensemble combiné</i>	<i>5 600</i>	<i>3 326</i>	<i>10 959</i>	<i>52 888</i>	<i>525</i>	<i>3 316</i>	<i>35</i>	<i>-1 981</i>	<i>11 737</i>	<i>-2 113</i>	<i>84 291</i>
Provisions non courantes	885	88	982	46 766	0	59	0	0	71	0	48 852
Avantages au personnel non courant	78	382	1 628	14 157	138	1 344	0	0	37	0	17 765
Passifs financiers non courants	404	31 314	18 521	29 476	179	5 867	0	3 114	1 411	-3 659	86 628
Autres passifs non courants	0	731	0	27 386	0	0	0	0	96	0	28 213
Impôts différés passifs	-37	210	104	4 846	3	112	0	0	17	0	5 256
<i>Passifs non courants</i>	<i>1 330</i>	<i>32 725</i>	<i>21 236</i>	<i>122 631</i>	<i>321</i>	<i>7 382</i>	<i>0</i>	<i>3 115</i>	<i>1 633</i>	<i>-3 659</i>	<i>186 713</i>
Provisions courantes	118	628	278	4 247	107	844	0	286	30	-162	6 375
Avantages au personnel courant	1	41	81	830	0	398	0	0	3	0	1 354
Passifs financiers courants	-4	5 613	9 352	20 938	115	1 274	11 125	1 494	146	-488	49 566
Dettes d'exploitation	12 233	2 067	7 616	35 132	1 273	3 753	0	227	800	-1 407	61 695
Autres passifs courants	209	16 836	11 093	12 831	251	459	0	10	498	-227	41 961
Dettes de l'activité bancaire	0	0	0	0	0	106 860	0	0	0	0	106 860
<i>Passifs courants</i>	<i>12 559</i>	<i>25 185</i>	<i>28 420</i>	<i>73 978</i>	<i>1 746</i>	<i>113 588</i>	<i>11 125</i>	<i>2 016</i>	<i>1 478</i>	<i>-2 285</i>	<i>267 810</i>
Passifs liés aux actifs non courants détenus en vue de la vente	0	0	38	0	0	0	0	0	110	0	148
TOTAL PASSIF	19 488	61 235	60 652	249 497	2 591	124 287	11 161	3 150	14 958	-8 057	538 962

NOTE 30 : INFORMATION SECTORIELLE (suite) (en millions d'euros)

Résultat au 31 décembre 2008	Armement et aéronautique	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Médias	Services	Finances	Entités en fin d'activité/ défaillance	Autres	Éliminations inter- secteurs	Total
Produits nets bancaires (La Poste)	-	-	-	-	-	4 710	-	-	-	0	4 710
Chiffre d'affaires	3 851	6 991	29 396	92 431	3 636	16 058	-	280	2 031	-6 343	148 331
Autres produits des activités ordinaires	-11	814	11	5 409	159	75	-	6	77	0	6 540
Achats et charges externes	-2 731	-4 549	-12 886	-59 776	-2 002	-6 414	0	-283	-1 358	6 279	-83 721
Achats consommés	-1 834	-3 357	-3 397	-47 270	-1 352	-554	-	-209	-363	3 399	-54 938
Charges externes	-896	-1 191	-9 489	-12 506	-650	-5 859	0	-74	-996	2 879	-28 783
Charges de personnel	-984	-1 214	-12 217	-15 826	-1 310	-11 589	-	-13	-362	0	-43 515
Impôts et taxes	-86	-243	-1 092	-3 175	-236	-1 141	-	-3	-64	0	-6 041
Autres produits et charges opérationnels	202	7 655	-2 025	-7 943	-387	-827	-	-297	-153	92	-3 684
Autres produits et charges d'exploitation	59	-23	8	-743	-163	7	-	16	-1	65	-775
Autres produits et charges opérationnels	8	-106	749	-1 206	-41	6	-	-332	-4	0	-927
Dotations nettes des reprises d'amortissements et de provisions	135	7 784	-2 782	-5 995	-183	-840	-	19	-148	28	-1 982
RÉSULTAT OPÉRATIONNEL	241	9 454	1 187	11 119	-139	872	0	-311	170	28	22 620
RÉSULTAT FINANCIER	61	-948	-729	-3 380	-1	-362	-415	2 821	36	-465	-3 383
RÉSULTAT AVANT IMPÔTS	302	8 506	458	7 739	-140	510	-415	2 510	205	-438	19 237
Impôts sur les bénéfices exigibles	-56	-158	-43	-2 693	-1	-179	-	-2	-45	0	-3 178
Impôts sur les bénéfices différés	42	3 782	288	138	59	67	-	0	2	0	4 378
Résultat net des activités arrêtées ou en cours de cession	-	-	-	-	-	-	-	-	-	0	0
RÉSULTAT NET DES SOCIÉTÉS INTÉGRÉES	288	12 130	702	5 184	-82	398	-415	2 508	162	-438	20 437
Résultat des sociétés mises en équivalence	494	1	-95	1 610	1	137	0	-	1 180	0	3 329
RÉSULTAT NET DE L'ENSEMBLE COMBINÉ	782	12 132	606	6 794	-81	535	-415	2 508	1 342	-438	23 766
Intérêts minoritaires	-1	0	-20	-81	1	-6	-	0	0	0	-107
RÉSULTAT NET PART DU GROUPE	781	12 131	586	6 714	-80	529	-415	2 508	1 343	-438	23 659

Comptes combinés

NOTE 30: INFORMATION SECTORIELLE (suite) (en millions d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2007 retraité	Armement et aéronautique	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Médias	Services	Finances	Entités en fin d'activité/ défaillance	Autres	Éliminations inter- secteurs	Total
Emprunt obligataire	-	16 487	12 212	15 591	-	5 456	-	4 505	0	3 712	57 963
Emprunts auprès des établissements de crédit	74	2 152	5 815	6 350	0	18	-	4 685	1 138	-	20 232
Autres emprunts et dettes	306	2 042	104	3 137	193	71	-	-	78	5	5 936
Soldes créditeurs de banques	0	0	-	113	-	-	-	106	-	-	219
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	-	-	28	-	-	-	-	-	-	-	28
Dettes rattachées à des participations	15	-	-	9	-	-	-	-	-	-	24
Comptes courants créditeurs	-	-	200	24	-	-	-	-	-	-	224
Avances conditionnées	18	-	-	7	3	-	-	70	114	-	212
Dépôts et cautionnements reçus	0	52	6	72	0	0	-	-	8	-	139
Participations des salariés	-	0	-	9	-	2	-	-	-	-	11
Titres participatifs	62	-	-	624	-	-	-	-	-	-	687
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	849	405	199	-	-	-	-	-	-	1 453
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	475	21 583	18 770	26 136	196	5 547	-	9 366	1 338	3 717	87 128
Emprunt obligataire	0	2 565	4 034	1 661	-	336	-	4 537	-	0	13 132
Emprunts auprès des établissements de crédit	69	256	130	1 993	0	9	-	16	46	-	2 519
Autres emprunts et dettes	-50	2 295	699	7 188	3	162	-	16	19	6	10 338
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	-	-	1	-	-	-	-	-	-	-	1
Dettes rattachées à des participations	-	-	0	2	-	-	-	0	-	-	2
Dépôts et cautionnements reçus	0	3	0	15	0	62	-	0	16	-	96
Participations des salariés	0	-	-	11	1	0	-	-	-	-	12
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	59	16	1 396	-	-	-	-	-	-	1 471
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	20	5 178	4 880	12 266	4	568	-	4 570	81	6	27 571
ENDETTEMENT BRUT	495	26 760	23 650	38 402	199	6 115	-	13 935	1 419	3 723	114 699
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	127	33	699	-	-	-	-	-	-	859
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	4	-	4
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	0	-	-	-	-	-	35	-	36
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	31	-	-	-	-	-	211	-	242
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	-	127	65	699	-	-	-	-	251	-	1 140
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	12	11	2 375	-	-	-	-	-	-	2 399
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	-	12	11	2 375	-	-	-	-	-	-	2 399
ACTIFS FINANCIERS	-	139	76	3 074	-	-	-	-	251	-	3 539
TRÉSORERIE	1 792	2 385	339	8 309	206	1 055	-	4 434	979	-	19 500
Créances SNCF sur la CDP	-	-	8 251	-	-	-	-	-	-	-	8 251
ENDETTEMENT NET	-1 297	24 236	14 984	27 019	-7	5 060	-	9 501	189	3 723	83 409

NOTE 30: INFORMATION SECTORIELLE (suite) (en millions d'euros)

Endettement net au 31 décembre 2008	Armement et aéronautique	Infra- structures de transport	Transports	Énergie	Médias	Services	Finances	Entités en fin d'activité/ défaillance	Autres	Éliminations inter- secteurs	Total
Emprunt obligataire	0	16 704	11 462	21 401	-	5 691	-	-	-	3 280	58 538
Emprunts auprès des établissements de crédit	20	2 012	5 826	4 797	0	17	-	3 036	1 156	-	16 863
Autres emprunts et dettes	312	3 205	145	3 089	176	70	-	9	231	380	7 615
Soldes créditeurs de banques	2	0	-	-	-	-	-	-	-	-	2
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	3	-	3
Dettes sur location financement	-	6	28	-	-	-	-	-	-	-	33
Dettes rattachées à des participations	15	-	-	7	-	-	-	-	-	-	21
Comptes courants créditeurs	-	-	200	-	-	-	-	-	-	-	200
Avances conditionnées	18	-	-	6	3	-	-	70	3	-	100
Dépôts et cautionnements reçus	0	129	5	0	0	25	-	-	18	-	177
Participations des salariés	-	-	-	-	-	1	-	-	-	-	1
Titres participatifs	36	-	-	-	-	-	-	-	-	-	36
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	1 949	429	167	-	-	-	-	-	-	2 545
TOTAL PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS	404	24 005	18 094	29 467	179	5 803	-	3 114	1 411	3 659	86 136
Emprunt obligataire	0	1 677	3 912	2 588	-	522	11 125	-	-	480	20 304
Emprunts auprès des établissements de crédit	15	68	1 026	3 015	0	5	-	1 235	56	-	5 420
Autres emprunts et dettes	-31	2 667	1 002	6 921	29	490	-	0	21	9	11 107
Engagement d'achat sur actionnaires minoritaires	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Dettes sur location financement	-	4	1	-	-	-	-	-	-	-	5
Dettes rattachées à des participations	0	-	-	1	-	-	-	0	-	-	1
Dépôts et cautionnements reçus	0	20	-	0	0	175	-	0	6	-	201
Participations des salariés	0	-	-	7	1	0	-	-	-	-	8
Instruments dérivés de couverture - Passif	-	-	88	3 732	-	-	-	-	-	-	3 820
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS	-15	4 435	6 029	16 263	30	1 191	11 125	1 235	83	488	40 867
ENDETTÉMENT BRUT	389	28 440	24 123	45 730	209	6 994	11 125	4 350	1 495	4 148	127 003
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	275	177	1 715	-	-	-	-	-	-	2 168
Obligations - Actifs non courants détenus jusqu'à l'échéance	-	3	-	-	-	-	-	-	4	-	6
Obligations - Actifs non courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	85	-	85
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	56	-	56
TOTAL ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS	-	278	177	1 715	-	-	-	-	144	-	2 315
Instruments dérivés de couverture - Actif	-	28	10	2 200	-	-	-	-	-	-	2 237
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS	-	28	10	2 200	-	-	-	-	-	-	2 237
ACTIFS FINANCIERS	-	306	187	3 915	-	-	-	-	144	-	4 552
Comptes courants : placements, trésorerie (débit)	-	225	-	225	5	1	-	0	113	-	570
Valeurs remises à l'encaissement	0	0	-	-	-	-	-	-	8	-	8
Titres de créances	-	1 695	-	-	-	-	-	-	240	-	1 935
Banques	105	81	713	1 926	21	241	53	770	72	-	3 984
Caisse	0	1	-	0	0	826	-	0	0	-	828
Autres VMP, billets trésorerie - Disponibilités	1 647	626	2 860	4 135	0	988	-	-	22	-	10 279
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENT DE TRÉSORERIE	1 753	2 629	3 573	6 287	27	2 056	53	770	455	-	17 603
Titres de créances	-	29	-	-	19	-	-	-	213	-	261
OPCVM - Actifs détenus à des fins de transaction	20	82	-	1	146	-	-	-	-	-	248
OPCVM - Actifs disponibles à la vente	92	19	-	-	-	-	-	5	6	-	122
FCP SICAV - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	-	-	-	-	-	35	-	35
Obligations - Actifs courants disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	0	-	0
Obligations - Actifs courants détenus jusqu'à l'échéance	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Actions - Actifs détenus à des fins de transaction	-	-	-	5	-	-	-	-	-	-	5
Actions - Actifs disponibles à la vente	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs détenus à des fins de transaction	32	163	-	627	79	-	-	73	40	-	1 014
Autres VMP, billets trésorerie - Actifs disponibles à la vente	105	16	1 028	-	-	-	-	0	429	-	1 579
TOTAL ACTIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)	249	310	1 028	633	243	-	-	79	724	-	3 265
Comptes courants créditeurs	-	26	2 618	69	-	3	-	19	-	-	2 735
Soldes créditeurs de banques	11	9	542	1 360	85	29	-	241	62	-	2 340
TOTAL PASSIFS FINANCIERS COURANTS (INCLUS DANS LA TRÉSORERIE DU TFT)	11	36	3 160	1 429	85	32	-	259	62	-	5 075
TRÉSORERIE	1 991	2 903	1 441	5 491	184	2 024	53	590	1 116	-	15 793
Créances SNCF sur la CDP	-	-	6 144	-	-	-	-	-	-	-	6 144
ENDETTÉMENT NET	-1 602	25 232	16 351	36 324	25	4 970	11 072	3 759	234	4 148	100 514

NOTE 31 : PÉRIMÈTRE DE COMBINAISON 2008

DÉFENSE (Armement et aéronautique)

Intégration globale

DCI
DCNS
GIAT INDUSTRIES NEXTER
SNPE
SOGEADE
SOGEPA
TSA

Mise en équivalence

EADS - 15,20 %
SAFRAN - 39,26 %
THALES - 27,57 %

MÉDIAS

Intégration globale

ARTE
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE
FRANCE TÉLÉVISIONS
RADIO FRANCE
RFI

ENTITÉS EN FIN D'ACTIVITÉ - DÉFAISANCE

Intégration globale

CHARBONNAGES DE FRANCE (CDF)
ENTREPRISE MINIÈRE ET CHIMIQUE (EMC)
EPFR
SGGP
ERAP

INFRASTRUCTURES DE TRANSPORT

Intégration globale

AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR
AÉROPORTS DE LYON
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)
AÉROPORT DE TOULOUSE-BLAGNAC
ATMB
SFTRF
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE
GRAND PORT MARITIME DE NANTES-SAINT NAZAIRE
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN
RÉSEAU FERRÉ DE FRANCE

FINANCES

Intégration globale

SPPE

FSI

Mise en équivalence

FSI - 49 %

ÉNERGIE

Intégration globale

AREVA
EDF
GAZ DE FRANCE (six premiers mois 2008)

Mise en équivalence

GDF SUEZ (six derniers mois 2008) - 35,66 %

SERVICES

Intégration globale

LA POSTE

Mise en équivalence

FRANCE TÉLÉCOM - 26,75 %

TRANSPORT

Intégration globale

RATP
SNCF

Mise en équivalence

AIR FRANCE KLM - 15,96 %

AUTRES

Intégration globale

BRGM
LA FRANÇAISE DES JEUX
IMPRIMERIE NATIONALE
LFB
LA MONNAIE DE PARIS
SIG
SIMAR
SIDR
SOVAFIM

Mise en équivalence

RENAULT - 15,48 %
SEMMARIS - 33,34 %

Annexes

PRÉSIDENTS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU DE SURVEILLANCE DES ENTREPRISES ET ENTITÉS DU PÉRIMÈTRE APE

(CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT	ENTREPRISES	NOMS - PRÉNOMS DES PRÉSIDENTS	ÉCHÉANCE MANDAT DIRIGEANT
Adit	Caduc Philippe	AGO 2012	Grand port maritime de La Rochelle (CS)	Beulin Xavier	04/12/2013
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	Scemama Bernard	AGO 2010	Grand port maritime de Rouen (CS)	Bréau Alain	06/01/2014
Aéroports de la Côte d'Azur (CS)	Estève Dominique	AGO 2011	Imprimerie Nationale	Trutt Didier	16/09/2014
Aéroports de Lyon (CS)	Mathiolon Guy	AGO 2010	La Française des Jeux	Blanchard-Dignac Christophe	24/09/2009*
Aéroports de Paris	Graff Pierre	AGO 2014	La Monnaie de Paris	Beaux Christophe	04/04/2012
Aéroport de Toulouse-Blagnac (CS)	Duret Emmanuel	AGO 2010	La Poste	Bailly Jean-Paul	18/12/2010
Air France - KLM	Spinetta Jean-Cyril	AGO 2010	LFB	Bechon Christian	28/06/2011
Areva (CS)	Spinetta Jean-Cyril	AGO 2011	NSRD	Jeanjean Patrick	AGO post 27/07/2009
Arte-France (CS)	Lévy Bernard-Henry	AGO 2014	Port autonome de Paris	Dalaise Jean-François	5/12/2009
ATMB	De Pablo Gérard	AGO 2013	Port autonome de Strasbourg	Trautmann Catherine	31/12/2013
Audiovisuel extérieur de la France	Duplessis De Pouzilhac Alain	23/04/2013	Radio France	Hees Jean-Luc	12/05/2014
Caisse nationale des autoroutes	Papinutti Marc	20/10/2014	RATP	Mongin Pierre	7/07/2014
CGMF	Vieu Pierre	AGO 2012	Renault	Ghosn Carlos	AGO 2010
Civipol Conseil	Rondepierre Alain	AGO 2010	RFF	Du Mesnil Hubert	30/08/2012
CNP Assurances	Alphandéry Edmond	09/06/2012	RTE EDF Transport (CS)	Laigneau Marianne	31/08/2010
DCI	Rotrubin Jean-Louis	AGO 2010	Safran (CS)	Mer Francis	AGO 2011
DCNS	Boissier Patrick	16/12/2009	Semmaris	Spielrein Marc	AGO 2012
Dexia	Dehaene Jean-Luc	AGO 2013	SFTRF	Raulin Patrice	AGO 2012
EADS	Uebber Bodo	AGO 2012	SGGP	Floquet Didier	27/06/2010
EDF	Gadonneix Pierre	21/11/2009	SNCF	Pépy Guillaume	19/02/2013
EPFR	Baulinet Christophe	23/02/2012	SNCF Participations	Azema David	01/06/2012
EPRD	Baulinet Christophe	26/02/2012	SNCM (CS)	Du Peloux Cyrille	AGO 2010
Erap	Baulinet Christophe	25/08/2012	SNPE	Gendry Antoine	21/07/2014
ERDF (CS)	Laroche Yann	01/01/2013	Société de Prise de Participation de l'État	Cailleteau François	07/12/2013
Fonds Stratégique d'Investissement	De Romanet Augustin	17/12/2011	Sofired	Viau André	AGO 2014
France Télécom	Lombard Didier	AGO 2011	Sogeade Gérance	Lagardère Arnaud	AGO 2012
France Télévisions	De Carolis Patrick	21/08/2010	Sogeade (CS)	Viau André	AGO 2012
GDF Suez	Mestrallet Gérard	AGO 2012	Sogepa	Viau André	AGO 2015
Giat Industries - Nexter	Burtin Philippe	28/07/2014	Sovafim	Debains Olivier	14/02/2011
Grand port maritime de Bordeaux (CS)	Sandraz Jean-Paul	25/12/2013	Thales	Vigneron Luc	AGO 2014
Grand port maritime de Dunkerque (CS)	Vialla Jean-Luc	10/12/2013	TSA	Rocchi Jean-François	AGO 2012
Grand port maritime du Havre (CS)	Fournier Gilles	10/12/2013			
Grand port maritime de Marseille (CS)	Daher Patrick	04/12/2013			
Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire (CS)	Klein Pierre (par intérim)	04/12/2013			

*Les mandats d'administrateurs de la FDJ sont arrivés à échéance le 24 septembre 2009. Le Conseil d'administration de la FDJ en date du 18 septembre a notamment proposé le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Blanchard-Dignac en vue de l'Assemblée générale du 5 octobre 2009.

Commissaires aux Comptes

ENTREPRISES	DATE DE RENOUELEMENT OU DE PREMIERE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUELEMENT	CABINETS
Audit	27/05/2003	2015	Cailliau Dedouit
Aéroport de Bordeaux-Mérignac	20/04/2007	2013	KPMG
Aéroports de la Côte d'Azur	28/12/2006	2013	Mazars
Aéroports de Lyon	06/03/2007	2013	Grant Thornton
Aéroports de Paris (ADP)	28/05/2009	2015	Ernst & Young/ KPMG
Aéroport Toulouse-Blagnac	21/03/2007	2013	EY/Exco Fiduciaire Sud Ouest
Air France-KLM	15/09/2004 25/09/2002	2010 2014	Deloitte KPMG
Areva	03/05/2007	2013	Deloitte/Mazars
Arte France	27/06/2005	2011	PriceWaterhouse Coopers/Deloitte
ATMB	07/06/2007	2013	KPMG
Audiovisuel extérieur de la France	12/2007	2012	Mazars
CGMF	30/06/2004	2010	KPMG/ Ernst & Young
Civipol Conseil	04/04/2007	2013	KPMG
CNP Assurances	08/06/2004	2010	Deloitte/KMPG/ Mazars
DCI	24/06/2004	2010	PriceWaterhouse Coopers/Mazars et Guérard
DCNS	31/02/2002 11/06/2009	2014 2015	Ernst & Young Mazars
Dexia	01/01/2008	2011	Deloitte
EADS	10/05/2000 24/07/2002	2014 2014	KPMG Ernst & Young
EDF	06/06/2005	2011	KPMG/Deloitte
EMC	17/07/2003	2009	KPMG/BDO Gendrot
EPFR	07/05/2007	2012	PriceWaterhouse Coopers/Deloitte
Erap	06/05/2009	2015	Moore Stephens SYC
Fonds stratégique d'investissement (FSI)	19/12/2008	2013	PriceWaterhouse Coopers audit/ Mazars
France Télécom	06/06/2003	2015	Ernst & Young/ Deloitte
France Télévisions	28/06/2006	2012	PriceWaterhouse Coopers/KPMG
GDF Suez	31/05/2002	2014	Ernst & Young Audit/ Mazars et Guérard Deloitte
Giat Industries	06/04/2007	2013	PWC/KPMG
Imprimerie Nationale	16/06/2004 27/06/2008	2010 2014	Deloitte Grant Thornton
Laboratoire Français du fractionnement et des biotechnologies (LFB)	29/06/2006	2012	Cailliau Dedouit/ Mazars

ENTREPRISES	DATE DE RENOUELEMENT OU DE PREMIERE NOMINATION	ANNÉE DU PROCHAIN RENOUELEMENT	CABINETS
La Française des Jeux	30/06/2009 27/05/2004	2014 2010	Deloitte Mazars
La Monnaie de Paris (MdP)	15/05/2007	2013	Grant Thornton
La Poste	29/06/2009	2015	KPMG/Mazars
NSRD	23/06/2005	2011	Mazars
Grand port maritime de Bordeaux	08/12/2006	2012	BRG Audit Associés
Grand port maritime de Dunkerque	29/05/2006	2012	Deloitte/Mazars
Port autonome de La Guadeloupe	29/09/2006	2012	Mazars
Grand port maritime du Havre	10/07/2006	2012	Scacchi/RSM Secno
Grand port maritime de Marseille	26/07/2006	2012	KPMG et Novances SAS
Grand port maritime de Nantes-Saint Nazaire	10/07/2006	2012	PriceWaterhouse Coopers
Port autonome de Paris	15/02/2006	2012	Deloitte et Mazars
Grand port maritime de La Rochelle	18/04/2007	2012	Mazars
Grand port maritime de Rouen	29/05/2006	2012	KPMG/Mazars
Radio France	06/07/2006	2012	KPMG/BDO Marque & Gendrot
RATP	22/04/2009	2014	PriceWaterhouse Coopers/Ernst & Young
Renault	26/04/2002	2014	Ernst & Young/ Deloitte
RFF	04/06/2009	2014	PriceWaterhouse Coopers/ Mazars et Guérard
Safran	21/04/2004	2010	Constantin associés/ Mazars
Semmaris	01/06/2007 02/06/2006	2013 2012	KPMG Jean-Pierre Tomsin
SFTRF	10/06/2005	2011	KPMG/Cabinet Pacaud
SGGP	30/06/2003	2015	Mazars
SNCF	30/05/2002	2014	Mazars/ PriceWaterhouse
SNCM	30/06/2005	2011	Ernst & Young/ Deloitte
SNPE	26/06/2002	2014	Ernst & Young/ Mazars
Société de prise de participation de l'État	28/07/2008	2013	Ernst & Young Audit
Sofired	01/07/2009		Deloitte et associés
Sogade	23/05/2008	2014	Ernst & Young
Sogepa	30/06/2004	2010	Deloitte/Constantin
Sovafim	15/02/2006 15/02/2006	2012 2012	KPMG PriceWaterhouse
Thales	16/05/2007 15/05/2003	2013 2014	Mazars Ernst & Young
Thomson	12/05/2006 07/05/2004	2012 2010	KPMG Mazars
TSA	30/06/2000	2011	Ernst & Young/ Mazars

Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Adit	M ^{mes} Plessix, Reinhart, MM. Bouyeure, Mannoury-la-Cour, Monzani, Postel-Vinay, Topin	MM. Battistella, Huot	M. Caduc	MM. Grospeaud, Zouane		M. Morel
Aéroport de Bordeaux-Mérignac (CS)	M ^{me} Médard, MM. Bakhouché, Catalàa, Dubourdieu, Duvette, Idrac, Laffitte, Russac, Scemama		MM. Babin, Bron, Courbu, Duchaillet, Freydegond, Gaillac, Lamaison, Sainte-Marie, <i>Censeur</i> : M. Baudry			M. Chevaillier
Aéroport de la Côte d'Azur (CS)	MM. Carteirac, Chaffange, Cousquer, Gatin, Lamy, Paranque, Roy, Vieu	M ^{me} Courtade, MM. Brincat, Estève Fleury	MM. Allemand, Mascarelli, Salles			M. Chevaillier
Aéroports de Lyon (CS)	M ^{me} Bénadon, MM. Amiot, Azéma, Gérald, Ledenic, Perdiolat, Raulin, Watine		MM. Collomb, Gruy, Mathiolon (<i>désigné par la CCI</i>), Mercier, Mossaz, Pardi, Queyranne, Soury			M. Chevaillier
Aéroports de Paris	M ^{me} Rousseau, MM. Bureau, Fournel, Perrin, Rioux, Ruyschaert		M ^{me} Malrieu, MM. Giscard d'Estaing, Gounon, Graff , Nijuis, Verboom (Dr) <i>Censeurs</i> : M ^{me} Janodet MM. Capo-Cannelas, Irion	MM. Framery, Gentili, Golias, Jouvent, Mouglin, Pigeon	M. Gandil, <i>Adjointe</i> : M. Schwach	M. Lambert
Aéroport de Toulouse-Blagnac (CS)	MM. Aubas, Bur, Crocherie, Desclaux, Duret , Le Floc'h-Louboutin, Marseille, Vivier		MM. Aira, Cohade, Keller, Luminet, Sicard, Saudou, Terrazoni <i>Censeurs</i> : MM. Boureau, Collet, Cotellet, Estibal, de Faletans, Germain			M. Chevaillier
Air France-KLM	MM. Bézard, Josse, Gressier, Spinetta		M ^{me} Barbizet, MM. Bolkestein, Dehecq, Espalioux, Gourgeon, Maljers, Richard, van Lede, Van Wijk	MM. Le Chaton, Magne	M ^{me} Benadon	
Areva (CS)	MM. Bézard, Chevet, Rousseau, Sellal		M ^{me} Saucier, MM. Bigot, David, Desmarest, Fanjul, Gégout, Pradel, Spinetta	MM. Bertrand, Melet, Vivier-Merle		M. Cavatorta
Arte France (CS)	M ^{mes} Cayla, Franceschini, M. Perdiolat	MM. Giuliani, Lévy , Seydoux	MM. Duhamel, Hees, Hoog	M ^{me} Grégoire, M. Aron		M. Aubernon
ATMB	MM. Albouy, Amiot, Meyer, de Pablo , Perdiolat		MM. Haegi, Lévy, Monteil, Moret, Pottier, Simon		M. Papinutti, <i>Adjoint</i> : M. Schenfeigel	M. Deulin
Audiovisuel extérieur de la France	M ^{mes} Franceschini, Ravon, MM. Maistre, Rioux, Sellal	M ^{mes} Belaidi Malinbaum, Carrère d'Encausse, MM. Balle, Germain, de Pouzilhac , Védrine	<i>Désignés par le Parlement</i> : MM. Duvernois, Herbillon			M. Gace
Caisse nationale des autoroutes	M ^{mes} Locquet, Lopez, Maurel, Mourareau, MM. Auverlot, Grémont, Papinutti , Perdiolat		M. Ducret			
CGMF	M ^{me} Claret de Fleurieu, MM. Bernadac, Fily, Marion, Patey, Sanson	MM. Charmois, Marais, Vieu			M. Jouffray <i>Adjoint</i> : M. Mornet	M. Paultre de La Motte
Civipol Conseil	MM. Cordier, Fily, Gosset, Rondepierre		M ^{me} Paschalidis, MM. Bourguignon, Didier, Le Cleï, Le Gac, Masnou, Rotrubin, <i>Censeurs</i> : MM. Bourges, Chavagnac, Perez, Perret		M. Jalon	M. Averlant
CNP Assurances (CS)	M. Fernandez		MM. Alphandéry , Bailly, Baumlin, Benoist, Borges, Feffer, Gallot, Hériaud, Lemaire, Michelson, Padoa-Schioppa, Perol, Proglito, Quinet, de Romanet, Silvent, Werner, <i>Censeurs</i> : MM. Hornez, Le Bihan, de Mourgues	M ^{mes} Fraizy, Lebel, MM. Berthelot, Canal		

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
DCI	M ^{me} Muniesa, MM. Boaretto, Bourlot, Lajugie, Puppi, Roger		MM. Brébant, Esper, Giscard d'Estaing, Rotrubin , Rupied, Thuillier, <i>Censeurs</i> : MM. Delcourt, Desjardins, Dupont, de Fresse de Monval, Helly, Juliot, Vanderheyden, de Zuchowicz		M. Perrin	M ^{me} Carriot
DCNS	MM. Aubouin, Bello, Bied-Charretton, Bodard, Burg, Quérenet de Bréville		MM. Boissier , Denoyel, Durand, Malcor, Michot, Retat	MM. André, Aubert, Barbureau, Hamelin, Montaland, Rouzé	M. Gatin	M ^{me} Carriot
Dexia	M. Bézard		M ^{me} Swiggers, MM. Decreane, Dehaene , Kubla, Mariani, Quinet, de Romanet, Tinant, Thiry, Van Loo, Vermeiren <i>Administrateurs indépendants</i> : M ^{me} Kopp, MM. Benoist, Giacomotto, de Metz, Unwin (Sir)			
EADS			MM. Bartke, D'Hinnin, Eguigaray, Gallois, Lagardère, Lamberti, N. Mittal, Parker (Sir), Pébureau, Porth, Uebber			
EDF	MM. Abadie, Aurengo, Bézard, d'Escatha, Josse, Sellal		MM. Dangeard, Foundoulis, Gadonneix , Lafont, Moreau, Proglio	M ^{me} Daguerre, MM. Chorin, Grillat, Pesteil, Rignac, Villota		M. Rossi
EPFR	MM. Aubouin, Wendling	M. Baulinet	<i>Désignés par le Parlement</i> : MM. de Courson, Du Luart			
EPRD	MM. Bakhouch, Tanguy	M. Baulinet	<i>Désignés par le Parlement</i> : MM. Charasse, Diefenbacher			
ERAP	M ^{me} Campana, MM. Bakhouch, Chevalier, Gintz	MM. Baulinet , Floquet, Lemasson, Luyten, Scemama			M. Robin	M. Morelle
Fonds stratégique d'investissement	MM. Bézard, Rousseau	M ^{me} Barbizet, MM. Fontanet, Kessler	MM. de Romanet , Quinet			
France Télécom	MM. Bézard, Faure, Michel		M ^{me} Haigneré, MM. Dufau, Durán, Filippi, Lombard , Martre, Roulet, Simonin	M ^{me} Adam, MM. Bernardi, Gaveau, Tierce		
France Télévisions	M ^{mes} Cayla, Franceschini, Ravon, MM. Rioux, Samuel	M ^{me} Dorion-Sébéloué MM. de Carolis , Carrière, Wolton	<i>Désignés par le Parlement</i> : MM. Kert, Thiollière <i>Personnalités indépendantes</i> : M ^{me} Langrand, M. Martial	MM. Bignolas, Guillemin, Loiseau		M ^{me} Miquel
GDF Suez	MM. Bailly, Bourges, Chevet, Fernandez, Graff		M ^{me} Lauvergeon, MM. Alphandéry, Beffa, Cardoso, Carron, Cirelli, Davignon, Desmarais Jr, Frère, of Highbury (Lord), Lagarde, Mestrallet , de Rudder, <i>Censeurs</i> : MM. Goblet d'Alviella, Lemoine	M ^{me} Prunet, MM. Beullier, Mourer, Petitjean		
Giat industries Nexter	MM. Berthet, Burg, Gaillard, Kohler, Querenet de Bréville Ripoche	MM. Burtin , Cédelle, Chazot, de la Lande de Calan, Orsatelli, Planchais		MM. Brune, Chatelin, Golliard, Gouigoux, Lepain, Osete	M. Blonde	M. Averlant
La Monnaie de Paris (MdP)	M ^{mes} Maldonado, Miroux, MM. Boudy, Constans, Kohler, Siret, Zajdenweber	MM. Beaux , Braidy, de Forges, Hollard, Lemasson, Lemoine, Pujal, Robert		M ^{me} Verny, MM. Bernardou, Goimard, Lasset, Ludger, Montariol, Robieux, Rocheville		M. Worms
Imprimerie Nationale	M ^{mes} Campana, Malaussena, MM. Aubouin, Bouyeure, Lacaze, Serres	MM. Burtin, Floquet, Gonnet, Thillaud, Trutt , Viau		MM. Aubel, Bouvet, Delimèle, Dubreucq, Locufier, Salvino		M. Averlant

Composition des conseils d'administration (ou de surveillance) des entreprises du périmètre APE

(En gras, les noms des présidents, CS : conseil de surveillance)

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
La Française des jeux	M ^{mes} Dubarry, Milsan, MM. Bayle, Berjot, Bonnet, Glaser, Lieb, Senhaji, Touvet		MM. Blanchard-Dignac , Luciani, Roussel	M ^{mes} Lamoratta, Le Berrigaud, MM. Chaumeau, Genco, Paré, Pirani		
La Poste	M ^{me} Franceschini, MM. Berjot, Bézard, Chevet, Dartout, Faure, du Mesnil	M ^{mes} Lewiner, Malrieu, Zarine, MM. Bailly , Hubert, Lemoine, Pélissard		M ^{mes} Boulesteix, M. Rousseau, Fourcade, Liboutet, <i>Adjointe :</i> MM. Barois, Blanchot, M ^{me} Guillot Galepidès, Rossi		M. Batail
LFB	M ^{mes} Diaz, Golinelli, Milsan, MM. Auvigne, Mettendorf, Vasmant	M ^{me} Hubert, MM. Abate, Béchon , Heiden, Mer, Renaudin		M ^{me} Cauvin, MM. Bagot, Espargilière, Lascombes, Marcilly, Paoli		M. Morelle
NSRD	M ^{me} Muniesa		MM. Baulinet, Jeanjean			M ^{me} Palasz, M. Samuel
Grand port maritime de Bordeaux (CS)	M ^{me} Bolliet, MM. Idrac, Russac, Scemama, Schmitt, de Voyer d'Argenson	MM. Hérard-Dubreuil, du Mesnil, de Monvallier, Sandraz , Zhendre	MM. Houdebert, Martin, Touzeau, Turon	MM. Ben Raal, Bouchardie, Tougeron	M. Le Clech <i>Adjoint :</i> M. Chabanel	M. Paultre de Lamotte
Grand port maritime de Dunkerque (CS)	MM. Belotte, Bérard, Charissoux, Pascal, Perdiolat	MM. de Tréglodé, Naels, Schlumberger, Soulet de Brugières, Vialla	MM. Dairin, Delalonde, Delebarre, Despicht	MM. Heele, Lardeur, Pecquart	M. Patey <i>Adjoint :</i> M. Chabanel	M. Paultre de Lamotte
Grand port maritime du Havre (CS)	MM. Caron, Charissoux, Ducrocq, Rioux, Tuot	MM. Cambon, de Chalus, Fournier , Leroux, du Mesnil	MM. Jegaden, Logiou, Philippe, Ruffenacht	MM. Bonnaire, Hermier, Paumelle	M. Vieu <i>Adjoint :</i> M. Patey	M ^{me} Rabenja
Grand port maritime de Marseille (CS)	MM. Bézard, Cousquer, Gatin, Roy, Sappin	MM. Daher , Delion, Forneri, Pfister, Truau	MM. Bernardini, Blum, Raimondi, Zeitoun	MM. Di Salvo, Giraud, Ressort	M. Bursaux <i>Adjoint :</i> M. Genevoix	M. Venet
Grand port maritime de Nantes/ St Nazaire (CS)	MM. Beneton, Hagelsteen, Ferry-Wylczek, Reboul, Scemama	MM. Fedide, Fouché, Gendron, Klein	MM. Auxiette, Ayrault, Batteux, Mareschal	M. Collin, Herrero, Le Borgne	M. Le Clech <i>Adjoint :</i> M. Chabanel	M. Paultre de Lamotte
Port autonome de Paris	MM. Duclaux, Greliche, Lafouge, Marion, Ruysschaert	MM. Chaineaux, Choumert, Dalaise , Devergies, Dourlent, Helm, Legaret, Million, Perrin, Trorial	M ^{mes} Barthe, Candelier, Maréchal, Querci, Salgues, Valls, MM. Boulanger, Finel, Muzeau, Sarre, Solignac, Valache	MM. de Bernis, Colicchio, Lemaire, Valtat	M. Patey	M. Rabenja
Grand port maritime de La Rochelle (CS)	MM. Aucoin, Buisson, Masse, Poujol de Moliens, Scemama	MM. Beulin , Gautier, Hautier, Joussemet, Pochon	M ^{me} Mesnard, MM. Fontaine, Gautronneau, Morvant	MM. Bellion, Franques, Luvison	M. Le Clech <i>Adjoint :</i> M. Chabanel	M. Paultre de Lamotte
Grand port maritime de Rouen (CS)	M ^{me} Dreyfus-Cloarec, MM. Caron, Ducrocq, Le Clainche, Tuot	MM. Bréau , Dehays, Duclaux, Hérail, Romedenne	M ^{me} Fourneyron, MM. Dupray, Fabius, Leautey	MM. Hermier, Rousseau, Vallée	M. Vieu <i>Adjoint :</i> M. Patey	M ^{me} Rabenja
Port autonome de Strasbourg	Mmes Chauv-Debry, Meynard, Werle, MM. Dandelot Riquer, Ruscher		M ^{me} Trautmann MM. Bies, Fetsch, Finkenbeiner, Fliege, Gros, Hermann, Hillenbrand, Laemmel Mangin, Muller, Roth	M ^{me} Richard-Klein, MM. Faller, Rouch		M. Deulin
Radio France	M ^{mes} Franceschini, Ravon M. Hirsh		M ^{mes} Fatou, Mayette, MM. Hees , Latarjet, Trampoglieri, <i>Désignés par le Parlement :</i> MM. Brochand, Lagauche	M ^{me} Bedos, M. Charrier		M. Gace
RATP	MM. Canepa, Duret, de Fenoyl, Graff, Lamotte, Machureau, Martinand, Mongin , Rioux	M ^{me} Deruy, MM. Bugat, Leroi, Raulin, Samuel-Lajeunesse	<i>Représentants des clients des transports collectifs :</i> MM. Bernadelli, Boutry	M ^{me} Gondard, MM. Gillard, Gaudot, Lejault, Marius, Richaud, Ringuédé, Rizzi, Scotto d'Aniello	M. Bursaux	M. Barilari
Renault SA	M ^{me} Brechignac, M. Rioux		MM. Belda Fernandez, de Croisset, Desmarest, de la Garanderie, Garnier, Ghosn , Isayama, Ladreit de Lacharrière, Lagayette, Paye, Riboud, Saikawa	MM. Audvard, Biau, Champigneux, Sailly		
RFF	MM. Duret, Machureau, Maillard, Marion, Massoni, du Mesnil	MM. Choumert, Crozet, Fouché, Lallemand		M ^{mes} Arav, Delaunay, Pierre, MM. Giordano, Sulpis, Thomas	M. Papinutti, <i>Adjoint</i> M. Agogué	M. Barilari

ENTREPRISES	REPRÉSENTANT L'ÉTAT	PERSONNALITÉS QUALIFIÉES	ADMINISTRATEURS DÉSIGNÉS EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET AUTRES ADMINISTRATEURS	REPRÉSENTANT LES SALARIÉS OU LES SALARIÉS ACTIONNAIRES	COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT	MISSION DE CONTRÔLE ÉCONOMIQUE ET FINANCIER
Safran (CS)	MM. Aubouin, Burg, Gandil, Mer , Pène		MM. Colaiacovo, Dupuy, Forneri, Guéna, Lévy, Lucas, Polge de Combret, Oursel, Rannou, Toussan, Vatieur, <i>Censeurs</i> : MM. Chodron de Courcel, Moraillon	M ^{me} Monavon, M. Halary	M. Roche	
Semmaris	M ^{mes} Lemierre, Lepage, MM. Amand, Marembaud, Merillon		M ^{me} Flam, MM. Boissonnet, Borrel, Dumas, Favre, Hervouet, Hery, Nicolet, Pepineau, Spielrein , Taravella, <i>Censeurs</i> : M ^{me} Planet, MM. Bellot, Caffin	M. Boudignon		M. Coumau
SFTRF	M ^{mes} Bolliet, Locquet, Meaux, Mourareau, MM. Amiot, Meyer, Ourliac, Perdiolat, Viu, Weymuller		M ^{me} Laclais, MM. Bouvard, Hugueniot, de Lavernée, Perazio, Raffin, Raulin , <i>Censeurs</i> : MM. Coléon, Cottalorda, Dumolard, Julien-Laferrière, Mathiolon, Métral		M. Papinutti, <i>suppléant</i> : M. Hucher	M. Deulin
SGGP	M ^{me} Atig, MM. Bakhouché, Brenner, Lépine, Mourier, Scemama		MM. Floquet , Jeanjean, Luyten			M ^{me} Palasz M. Samuel
SNCF	M ^{me} Pappalardo, MM. Bassères, Canepa, Gressier, Josse, Pépy , Rioux	MM. Clamadieu, Debrincat, Dubromel, Emorine, Ollier		MM. Bascunana, Giraudon, Leblanc, Roux, Roy, Tourneboeuf	M. Bursaux, <i>suppléant</i> : M. Vieu	MM. Barilari
SNCM (CS)	MM. Cazé, Marion, Pélissier, Vieu		MM. Girre, Grasse, Marty, Millet, du Peloux	MM. Alpozzo, Jauffret		
SNPE	MM. Aubouin, Auvigne, Burg, Moschetti, Viprey	MM. Betin, Buono, Damon, Gendry , de Longueville, Moreau, Poimboeuf	M. Douzou	M ^{me} Donzel, MM. Blanchet, Couilleaux, Fuseau, Glad, Vigier	M. Roche	M ^{me} Cazala
Sofired	MM. Bied-Charreton, Cordier, Oléron, Pellegrin, Porcin, Roudière		MM. Lépine, Richard, Viau			M. Bertinotti
Sogeade Gérance			MM. Aubouin, Burg, Graff, d'Hinnin, H. Lévy, Lagardère , Leroy, Viau			
Sogeade (CS)			MM. Adam, Giaoui, H. Lévy, Viau			
Sogepa	MM. Aubouin, Burg, Gandil, Graff, Lepetit, Martre		MM. Béchat, Poimboeuf, Viau			
Sovafim	MM. Crépon, Dubost, Figeat, Helary, Kohler, Wendling	MM. Debains , Dumortier, Yoncourt				
SPPE	M ^{me} Muniesa M. Saintoyant		M. Cailleateau			
Thales	MM. Auroy, Bourges, Lombard, Parent, Rétat, Vignerot		MM. Edelstenne, Segalen, de Sèze, Trappier, <i>Personnalités indépendantes</i> : MM. d'Escatha, Gentili, Mutz, Norman Freeman	M ^{me} Delpierre, MM. Floch, Lépinay	M. Gatin	
TSA	MM. Colin, Kohler, de Monchy, Scemama, Serres		M ^{me} Cossa-Dumurgier, MM. Floquet, Rocchi		M. Gatin	

**Cessions par les entreprises de leurs participations
(opérations dites de respiration) - septembre 2008/septembre 2009**

GRUPE VENDEUR	ACTIF CÉDÉ	ACQUÉREUR	CHIFFRE D'AFFAIRES (en M€)	EFFECTIFS	DATE D'AUTORISATION	FORME D'AUTORISATION (loi n°86-912 du 6 août 1986)
Ville d'Issy-les-Moulineaux	Semipaci (société d'économie mixte locale)	Viparis Sas	1,2	9	9 décembre 2008	Déclaration <i>a posteriori</i>
CNR	EDR	GDF Suez	12	54	7 juin 2009	Approbation tacite
Groupe Caisse des dépôts et consignations	IADB (lcade administration de biens, filiale d'Icade)	Procivis / Crédit immobilier de France	37	463	29 juin 2009	Approbation tacite
EMC	Baconco	Thoresen Thai Agencies	51	353	9 juillet 2009	Approbation tacite
Groupe Caisse des dépôts et consignations	Bien immobilier appartenant à la SCI Urbaclub Paris la Villette (détenue à 99 % par la CDC)	Natiocrédibail Cicobail	1,9	0	29 juillet 2009	Déclaration <i>a posteriori</i>
Groupe Caisse des dépôts et consignations	Icade Eurogem (filiale d'Icade)	Groupe TFN	66	485	1 ^{er} août 2009	Approbation tacite
Areva	Cogema Mining Inc.	Uranium One	0	15	26 août 2009	Déclaration <i>a posteriori</i>
EDF	Malapai	Uranium One	0	0	4 septembre 2009	Déclaration <i>a posteriori</i>

RÉPARTITION DES MANDATS D'ADMINISTRATEURS AU SEIN DE L'APE

NOMS	PRÉNOMS	ANNÉE DE NAISSANCE	FONCTION À L'APE	NOMBRE DE MANDATS	NOMS DES ORGANISMES
AUBOUIN	Pierre	1970	Directeur de participation « Services, aéronautique et défense »	7	DCNS - EPFR - Imprimerie Nationale - Sogeadé Gérance - Sogepa - Safran - SNPE
BAKHOUCHE	Fabrice	1974	Chef du bureau « La Poste et France Télécom »	4	EPRD - Erap - SGGP - Aéroport de Bordeaux-Mérignac
BÉZARD	Bruno	1963	Directeur général	8	Areva - EDF - La Poste - France Télécom - Air France-KLM - Dexia - FSI - Grand port maritime de Marseille
BOURGES	Olivier	1966	Directeur général adjoint	2	Thales - GDF Suez
CHEVALIER	Rodolphe	1977	Chef du bureau « Areva et GDF Suez »	1	Erap
CORDIER	Antoine	1977	Chargé d'affaires « Aéronautique et défense »	2	Civipol - Sofired
FERNANDEZ	Ramon	1967	Directeur général de la DGTPÉ	2	CNP Assurances - GDF Suez
KOHLER	Alexis	1972	Chef du bureau « Aéronautique et défense »	4	Giat Industries-Nexter - La Monnaie de Paris - STX France Cruise - TSA
LEPAGE	Solenne	1972	Chef du bureau « EDF et autres participations »	1	Semmaris
MANNOURY	Geoffroy	1971	Chargé d'affaires « Aéronautique et défense »	1	Adit
LA COUR	François	1976	Chef du bureau « Transport ferroviaire, maritime et fluvial »	5	Sovafim - Réseau ferré de France - Port autonome de Paris - CGMF - SNCF
MARSEILLE	Philippe	1960	Responsable du pôle « Audit Comptabilité »	1	Aéroport de Toulouse-Blagnac
MILSAN	Astrid	1971	Directrice de participation « Énergie »	4	LFB - RTE EDF Transport - Areva NC - La Française des jeux
MUNIESA	Lucie	1975	Secrétaire générale	3	DCI - NSRD - SPPE
PERDIOLAT	Laurent	1973	Chef du bureau « Transport aérien, autoroutes et audiovisuel »	6	ATMB - Arte France - Aéroports de Lyon - CNA - Grand port maritime de Dunkerque - SFTRF
REBOUL	Jérôme	1977	Chargé d'affaires « Infrastructures de transport - secteur audiovisuel »	1	Grand port maritime de Nantes - Saint Nazaire
RIOUX	Rémy	1969	Directeur de participation « Transport et audiovisuel »	7	ADP - RATP - Renault SA - France Télévisions - SNCF - Audiovisuel extérieur de la France - Grand port maritime du Havre

**Parité Hommes-Femmes des conseils d'administration ou de surveillance
des entreprises du périmètre APE (administrateurs uniquement)**

ENTREPRISES	TOTAL HOMMES	TOTAL FEMMES	TOTAL HOMMES / FEMMES
ADIT	10	2	12
AÉROPORT DE BORDEAUX-MÉRIGNAC (CS)	16	1	17
AÉROPORT TOULOUSE-BLAGNAC (CS)	15	0	15
AÉROPORTS DE LA CÔTE D'AZUR (CS)	14	1	15
AÉROPORTS DE LYON (CS)	14	1	15
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)	16	2	18
AIR-FRANCE - KLM	13	1	14
AREVA (CS)	14	1	15
ARTE FRANCE (CS)	8	3	11
ATMB	11	0	11
AUDIOVISUEL EXTÉRIEUR DE LA FRANCE	9	4	13
CGMF	7	1	8
CIVIPOL CONSEIL	10	1	11
CAISSE NATIONALE DES AUTOROUTES	5	4	9
CNP ASSURANCES (CS)	20	2	22
DCI	11	1	12
DCNS	18	0	18
DEXIA	15	2	17
EADS	11	0	11
EDF	17	1	18
EPFR	5	0	5
EPRD	5	0	5
ERAP	8	1	9
FONDS STRATÉGIQUE D'INVESTISSEMENT	6	1	7
FRANCE TÉLÉCOM	13	2	15
FRANCE TÉLÉVISIONS	10	4	14
GDF SUEZ	20	2	22
GIAT INDUSTRIES-NEXTER	18	0	18
GRAND PORT MARITIME DE DUNKERQUE (CS)	18	0	18
GRAND PORT MARITIME DE MARSEILLE (CS)	17	0	17
GRAND PORT MARITIME DE ROUEN (CS)	15	2	17
GRAND PORT MARITIME DU HAVRE (CS)	17	0	17
GRAND PORT MARITIME LA ROCHELLE (CS)	16	1	17
GRAND PORT MARITIME DE BORDEAUX (CS)	17	1	18
GRAND PORT MARITIME DE NANTES / ST NAZAIRE (CS)	16	0	16
IMPRIMERIE NATIONALE	16	2	18
L.F.B	13	5	18
LA FRANÇAISE DES JEUX	14	4	18
LA MONNAIE DE PARIS	18	3	21
LA POSTE	14	7	21
NSRD	2	1	3
PORT AUTONOME DE PARIS	25	6	31
PORT AUTONOME STRASBOURG	16	5	21
RADIO FRANCE	7	5	12
RATP	23	2	25
RENAULT SA	17	1	18
RFF	13	3	16
SAFRAN (CS)	17	1	18
SEMMARIS	14	3	17
SFTRF	12	5	17
SGGP	8	1	9
SNCF	17	1	18
SNCM (CS)	11	0	11
SNPE	17	1	18
SOCIÉTÉ DE PRISE DE PARTICIPATION DE L'ÉTAT	2	1	3
SOFIRED	9	0	9
SOGEADE GÉRANCE	8	0	8
SOGEADE (CS)	4	0	4
SOGEPA	9	0	9
SOVAFIM	9	0	9
THALES	12	1	13
TSA	7	1	8
Total général	789	101	890

Rémunération des présidents des entreprises cotées du périmètre APE en 2008

En euros (na : non applicable - nd : non disponible)	RÉMUNÉRATION FIXE	RÉMUNÉRATION VARIABLE AU TITRE DE L'EXERCICE 2008			PARACHUTE (INDEMNITÉS DE DÉPART)
	AU TITRE DE L'EXERCICE 2008	Montant maximal	Bonus	Critères d'attribution	SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008
AÉROPORTS DE PARIS (ADP)					
Pierre Graff , président-directeur général	362 000	181 000	153 509	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas de parachute
AIR FRANCE/KLM					
Jean-Cyril Spinetta , président-directeur général	750 000	1 125 000	1 050 000	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas de parachute
Pierre Henri Gourgeon , directeur général délégué	550 000	660 000	550 000	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)	Pas de parachute
AREVA					
Anne Lauvergeon , présidente du directoire	550 000	550 000	363 000	Objectifs quantitatifs (60 %) et qualitatifs (40 %)	Conforme TEPA (AG du 30 avril 2009)
Frédéric Lemoine , président du conseil de surveillance	173 729	na	na	na	Pas de parachute
CNP Assurances					
Gilles Benoist , directeur général	580 000	nd	319 000	Objectifs quantitatifs et qualitatifs	Conforme TEPA
Edmond Alphandéry , président du conseil d'administration DEXIA (Société de droit belge)	379 992	na	na	na	Pas de parachute
Pierre Mariani , administrateur délégué et président du comité de direction depuis octobre 2008	229 170	na	na	na	Indemnités selon performance conformément aux recommandations belges et au code AFEP/MEDEF
Axel Miller (jusqu'au 8 octobre 2008)	636 500	na	0	na	825 000 (une année de salaire)
Jean-Luc Dehaene (Président du CA depuis octobre 2008)	na	na	na	na	Pas de parachute
EADS (Société de droit néerlandais)					
Louis Gallois , président exécutif	900 000	nd	1 545 500	Objectifs quantitatifs et qualitatifs	18 mois (fixe et variable) - TEPA non applicable.
EDF					
Pierre Gadonneix , président-directeur général	760 000	456 000	361 200	Objectifs quantitatifs (70 %) et qualitatifs (30 %)	Pas de parachute
FRANCE TÉLÉCOM					
Didier Lombard , président-directeur général	900 000	900 000	752 100	Objectifs quantitatifs et qualitatifs	Conforme TEPA
GDF-SUEZ					
Gérard Mestrallet , président-directeur général	1 400 000	1 680 000 (cible)	1 830 360	Objectifs quantitatifs et qualitatifs	Pas de parachute
Jean-François Cirelli , directeur général délégué	561 311	675 000 (cible)	735 413	Objectifs quantitatifs et qualitatifs	Pas de parachute
RENAULT					
Carlos Ghosn , président de la direction générale	1 200 000	1 800 000	0	Renonciation à la part variable 2008	Pas de parachute
Louis Schweitzer , président du conseil d'administration	200 000	na	na	na	Pas de parachute
SAFRAN					
Francis Mer , président du conseil de surveillance	400 000	na	na	na	Pas de parachute
Jean-Paul Herteman , président du directoire	700 000	700 000	665 000	Objectifs quantitatifs et qualitatifs	Conforme TEPA
THALES					
Denis Ranque , président-directeur général	700 000	1 050 000	578 500	Objectifs quantitatifs (75 %) et qualitatifs (25 %)	Conforme TEPA

COMPLÉMENT DE RETRAITE SITUATION AU 31 DÉCEMBRE 2008	CONFORMITÉ AUX RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF	STOCK OPTIONS	ACTIONS GRATUITES	JETONS DE PRÉSENCE
		Attribuées au cours de l'exercice 2008	Attribuées au cours de l'exercice 2008	Versés par l'entreprise au titre de l'exercice 2008
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	21 450
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	40 000
Oui pour tous les cadres dirigeants et plafonné	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	40 000
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	0
na	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	0
Oui, applicable à 80 personnes et plafonné	Oui le DG conserve un contrat de travail jusqu'au renouvellement du mandat	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	88 175
Oui, cf. ci-dessus	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	74 627
Retraite complémentaire par capitalisation (nouveau régime de retraite, mis en place en 2008)	na	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008 π	0
Rente plafonnée à 80 % de la rémunération fixe plafonnée. (ancien régime de retraite)	na	200 000 options sur 10 559 805 options de souscription accordées aux employées de Dexia	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	0
Pas de complément de retraite	na	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	38 000
Oui, pour le COMEX et plafonné	na	Pas de stock options attribuées en 2008	40 000 « Performance Units » attribués	0
Oui (régime spécial IEG)	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	0
Oui pour les 140 cadres dirigeants classés « hors grille » et plafonné	Oui (Contrat de travail du PDG suspendu)	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites	0
Oui (régime de retraite collectifs de l'ex-groupe Suez)	Oui (Contrat de travail du PDG suspendu)	0 sur un total de 6 519 510 options (3 750 bénéficiaires)	9 000 actions de performance, soit 256 140 € sur un total de 1 799 238 actions (7 983 bénéficiaires)	0
Oui (régime spécial des IEG)	Oui	0 sur un total de 6 519 510 options (3 750 bénéficiaires)	6 000 actions de performance soit 170 760 € sur un total de 1 799 238 actions (7 983 bénéficiaires) et 30 actions chez Gaz de France (mai 2008)	0
Oui pour le COMEX plafonné	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	28 000
Oui pour le COMEX plafonné	Oui	Pas de stock options attribuées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites en 2008	28 000
Pas de complément de retraite	Oui	Pas de stock options accordées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites accordée en 2008	45 340
Pas de complément de retraite	Oui (Contrat de travail du Président du directoire suspendu)	Pas de stock options accordées en 2008	Pas d'attribution d'actions gratuites accordée en 2008	na
Oui dans les conditions applicables aux cadres du groupe	Oui (critères de performance pour l'exercice des stock options mis en œuvre en 2009)	80 000 sur un total de 1 688 070 options (1 314 bénéficiaires)	0 sur un total de 317 705 actions distribuées aux salariés (3 624 bénéficiaires)	0

Contacts:

L'Agence des Participations de l'État

Ministère de l'Économie,
de l'Industrie et de l'Emploi

Direction générale du Trésor
et de la Politique économique

Télédoc 228 – 139, rue de Bercy
75572 PARIS CEDEX 12

■ **Bruno Bézard**

Directeur général

Tél.: 01 44 87 72 00

Fax: 01 53 18 36 09

bruno.bezard@ape.finances.gouv.fr

■ **Lucie Muniesa**

Secrétaire générale

Tél.: 01 44 87 71 73

Fax: 01 44 87 72 89

lucie.muniesa@ape.finances.gouv.fr

■ **Suivre l'activité de l'Agence des Participations de l'État:**

www.ape.minefi.gouv.fr

■ **Nous contacter:**

secretariat-general.ape@ape.finances.gouv.fr

Ce rapport a été réalisé par les équipes de
l'Agence des Participations de l'État.

Sa rédaction a été achevée en septembre 2009.

Crédits photographiques:

Aéroports de Paris, Airbus, Areva, Arte France, CCI Nice,
DCNS, DPAEP, EDF, France Télécom, France Télévisions,
A. Tuleda-La Poste, Radio France-Christophe Abramowitz,
Rea, Renault, Safran, Semmaris, SNCF
et photographies droits réservés.

Conception graphique:

Studio graphique du Service de la communication
du ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi.

Impression:

ISSN: 1776-128X

